



**Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie
Département de Science Politique**

Center for International Relations Studies (CEFIR)
École doctorale en Sciences politiques et sociales

Puissances émergentes et coopération Sud-Sud.

Les enjeux de la pénétration chinoise en République Démocratique du Congo

Thèse de doctorat présentée par **Zacharie BAENDA FIMBO**
en vue de l'obtention du grade de Docteur en Sciences Politiques et Sociales

Membres du jury

- Pr. Sebastian SANTANDER, Université de Liège, promoteur.
- Pr. Eric FLORENCE, Université de Liège, membre du comité de thèse.
- Pr. Bob KABAMBA, Université de Liège, membre du comité de thèse.
- Pr. Jean-Christophe DEFRAIGNE, Université Saint-Louis – Bruxelles, membre du jury.
- Pr. Thierry AMOUGOU, Université Catholique de Louvain, membre du jury.
- Pr. Thierry KELLNER, Université Libre de Bruxelles, membre du jury.
- Pr. Pierre VERJANS, Université de Liège, président du jury.

Mars 2019



**Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie
Département de Science Politique**

Center for International Relations Studies (CEFIR)
École doctorale en Sciences politiques et sociales

Puissances émergentes et coopération Sud-Sud.

Les enjeux de la pénétration chinoise en République Démocratique du Congo

Thèse de doctorat présentée par **Zacharie BAENDA FIMBO**
en vue de l'obtention du grade de Docteur en Sciences Politiques et Sociales

Membres du jury

- Pr. Sebastian SANTANDER, Université de Liège, promoteur.
- Pr. Eric FLORENCE, Université de Liège, membre du comité de thèse.
- Pr. Bob KABAMBA, Université de Liège, membre du comité de thèse.
- Pr. Jean-Christophe DEFRAIGNE, Université Saint-Louis – Bruxelles, membre du jury.
- Pr. Thierry AMOUGOU, Université Catholique de Louvain, membre du jury.
- Pr. Thierry KELLNER, Université Libre de Bruxelles, membre du jury.
- Pr. Pierre VERJANS, Université de Liège, président du jury.

Mars 2019

TABLE DES MATIERES

Dédicace	IX
Remerciements	XI
Abréviations et acronymes utilisés	XIII
Introduction générale	1
1. Le contexte général de l'étude.....	1
2. La problématique.....	5
3. Les hypothèses.....	10
4. Les buts et la délimitation du terrain de l'étude.....	11
5. Le cadre méthodologique et conceptuel.....	13
5.1. La présentation et la justification de la méthodologie du travail.....	13
5.2. La définition des concepts de référence.....	19
6. La structure de la thèse.....	23
Première partie : La coopération Sud-Sud comme levier de construction et d'émergence de la puissance étatique	25
Introduction.....	25
Chapitre 1. Les approches théoriques sur la puissance étatique	29
1.1. L'approche fondée sur la défense des intérêts nationaux.....	31
1.2. Les approches fondées sur la coopération interétatique.....	33
1.3. Les approches fondées sur l'institutionnalisation du processus.....	37
1.4. L'approche fondée sur la connaissance du phénomène.....	40
Conclusion partielle.....	42
Chapitre 2. La perception de la puissance et son évolution	45
2.1. La conception décentralisée de la puissance.....	46
2.2. Le dépassement des fondements classiques de la puissance.....	50

2.3. Les facteurs de construction et d'émergence de la puissance.....	55
Conclusion partielle.....	58
Chapitre 3. Les piliers stratégiques d'émergence de la puissance.....	59
3.1. Le contexte d'apparition de la notion d'émergence.....	60
3.2. La perception polysémique du concept d'émergence.....	63
3.3. Les caractéristiques et les critères d'émergence.....	67
3.4. Les stratégies d'émergence de la puissance.....	70
Conclusion partielle.....	76
Chapitre 4. Les principaux émergents redynamisant la coopération Sud-Sud	79
4.1. Les considérations générales sur les nouveaux émergents.....	80
4.2. Les caractéristiques communes des pays émergents.....	81
4.3. La typologie des puissances émergentes.....	83
4.4. Les nouveaux émergents mobilisant la coopération Sud-Sud.....	84
4.4.1. Les atouts et les faiblesses des BRICS.....	90
4.4.2. Les particularités nationales de la Chine.....	94
Conclusion partielle.....	98
Chapitre 5. L'apport de la mobilisation de la coopération Sud-Sud dans la dynamique de construction et d'émergence de la puissance.....	101
5.1. La perception de la coopération Sud-Sud dans un monde en mutation.....	103
5.2. La coopération Sud-Sud et l'accroissement d'anciens attributs matériels de la puissance.....	108
5.2.1. L'extension géo-territoriale rapprochant les superficies nationales des pays du Sud...108	
5.2.2. La croissance démographique augmentant la demande domestique des pays du Sud..110	
5.3. La coopération Sud-Sud et le renforcement d'actuels attributs matériels de la puissance.....	112

5.3.1. L'accroissement de l'influence économique lié à l'intensification du commerce.....	112
5.3.2. L'augmentation du poids politique par la formation des alliances Sud-Sud.....	116
5.3.3. Le rayonnement culturel grâce à l'implantation des centres de formation.....	117
5.4. La coopération Sud-Sud et la consolidation des attributs immatériels de la puissance...	119
5.4.1. L'élaboration d'une rhétorique officielle à connotation tiers-mondiste.....	119
5.4.2. Des représentations révélant une nouvelle perception des échanges interétatiques.....	121
Conclusion partielle.....	125
Conclusion.....	127
Deuxième partie : Les relations de coopération sino-africaine : Des interventions politiques et idéologiques aux échanges économiques et commerciaux.....	131
Introduction.....	131
Chapitre 6. L'appropriation chinoise des recommandations économiques de la conférence afro-asiatique de Bandoeng	135
6.1. Les apports intéressés de Pékin à la conférence de Bandoeng.....	136
6.2. La mobilisation chinoise des recommandations économiques de la conférence de Bandoeng en Afrique.....	139
6.3. La place du modèle chinois dans les politiques africaines de développement.....	143
6.4. De la conférence de Bandoeng à la coopération Sud-Sud.....	146
Conclusion partielle.....	153
Chapitre 7. La coopération économique sino-africaine.....	155
7.1. Le cadre historique des échanges sino-africains.....	157
7.2. Les ambitions politico-diplomatiques et économiques chinoises en Afrique.....	162
7.3. Les stratégies des multinationales chinoises en Afrique.....	170
7.4. L'institutionnalisation de la coopération sino-africaine.....	178
7.5. Les défis des économies africaines dans la « Chinafrique ».....	182

7.6. La perception croisée des retombées de la coopération chinoise en Afrique.....	187
Conclusion partielle.....	190
Chapitre 8. Le mercantilisme des échanges sino-africains.....	193
8.1. La dynamique mercantile de la coopération sino-africaine.....	195
8.2. Les échanges déséquilibrés sino-africains.....	200
8.2.1. Le volume des transactions commerciales chinoises au niveau mondial.....	200
8.2.2. Le volume des importations et des exportations sino-africaines.....	203
8.3. Les investissements chinois et leurs destinations africaines.....	207
8.3.1. Les secteurs d'investissements chinois en Afrique.....	207
8.3.2. Les principaux pays africains bénéficiaires des IDE chinois.....	209
8.4. La logique marchande de la coopération chinoise en Afrique.....	213
8.4.1. Le marché pétrolier et minier africain.....	214
8.4.2. Le marché intérieur africain.....	215
8.4.3. L'appui politique et diplomatique mutuel.....	217
Conclusion partielle.....	218
Chapitre 9. La coopération chinoise face à la logique africaine de « la lutte pour la survie ».....	221
9.1. Le fondement des réactions populaires locales vis-à-vis de la présence des acteurs chinois au sein du continent africain.....	222
9.2. Quelques manifestations antichinoises en Afrique.....	227
9.2.1. Les revendications antichinoises dans les pays africains producteurs des hydrocarbures.....	227
9.2.2. Les manifestations antichinoises dans les pays africains fournisseurs des minerais...230	
9.2.3. Les révoltes antichinoises dans les pays africains abritant des terres arables.....	233
9.2.4. Les réactions populaires antichinoises dans quelques autres pays africains.....	235

Conclusion partielle.....	237
Conclusion.....	239
Troisième partie : La coopération sino-congolaise et ses enjeux asymétriques.....	243
Introduction.....	243
Chapitre 10. L'évolution des relations sino-congolaises.....	247
10.1. L'ambiguïté des politiques belges face à la main-d'œuvre chinoise au Congo.....	248
10.2. Le biface des politiques congolais vis-à-vis de la présence chinoise au Congo indépendant.....	255
10.3. La normalisation des relations diplomatiques entre la Chine et le Zaïre.....	260
Conclusion partielle.....	267
Chapitre 11. La mise en œuvre des échanges multisectoriels chinois en RDC.....	269
11.1. Les acteurs des échanges multisectoriels sino-congolais.....	270
11.1.1. Les institutionns chinoises de la coopération bilatérale.....	271
11.1.2. Les nouveaux acteurs économiques chinois œuvrant en RDC.....	275
11.1.3. Les migrants chinois en RDC et leur répartition géo-territoriale.....	283
11.2. L'intensification des échanges multisectoriels sino-congolais.....	285
11.3. La politique du désengagement de certaines entreprises chinoises en RDC.....	293
Conclusion partielle.....	295
Chapitre 12. Les enjeux des échanges économiques sino-congolais et la co-responsabilité des autorités locales.....	297
12.1. Les différents modes de gestion des entreprises étrangères en RDC.....	298
12.2. Les modes opératoires des acteurs économiques chinois en RDC.....	300
12.3. Le contournement de la loi et l'usage de prête-noms.....	305
12.4. Les enjeux des échanges économiques asymétriques sino-congolais.....	307
12.4.1. Les enjeux stratégiques liés à la construction des infrastructures.....	308

12.4.2. La prédominance commerciale chinoise liée à l'intensification de leurs échanges.....	311
12.4.3. La dépendance logistique liée au non transfert de la technologie.....	313
12.4.4. La supériorité économique chinoise liée aux échanges déséquilibrés.....	316
12.4.5. Les mouvements migratoires liés à une immigration chinoise non maîtrisée.....	318
12.5. La co-responsabilité congolaise dans l'évolution des échanges asymétriques entre la Chine et la RDC.....	322
12.5.1. Les intérêts contractuels face aux divers plans nationaux de développement.....	322
12.5.2. Le manque à gagner par le fisc congolais dû aux multiples exemptions fiscales.....	325
12.5.3. La moins bonne qualité d'ouvrages due aux diverses pratiques locales illicites.....	328
12.5.4. Les difficultés d'entretien des infrastructures dues à la modicité de fonds.....	331
12.5.5. Le déséquilibre des échanges dû à l'ambiguïté de la volonté politique congolaise...	334
Conclusion partielle.....	336
Chapitre 13. L'instauration d'une relation de pouvoir asymétrique entre la Chine et la RDC.....	339
13.1. La coopération Sud-Sud et le déséquilibre des échanges sino-congolais.....	340
13.2. Les référents historiques et le renforcement des relations asymétriques entre la Chine et la RDC.....	346
13.3. La contribution du partenariat public-privé dans l'asymétrie des échanges économiques sino-congolais.....	350
Conclusion partielle.....	356
Conclusion.....	358
Conclusion générale.....	363
Les annexes.....	375
Bibliographie générale.....	379

À la mémoire de mes regrettés parents Albert FIMBO Getio et Henriette TOKALI Balasi pour tant de sacrifice et d'affection. Je ne vous oublierai jamais.

À tous les miens épris d'amour pour mon épanouissement et soucieux de mon avenir.

Je dédie cette thèse.

REMERCIEMENTS

La présente thèse est le fruit d'une longue réflexion à laquelle ont participé plusieurs personnes. Résultat de la conjonction d'orientations et d'efforts collectifs, sa matérialisation est faite dans un contexte socio-politique et économique donné. Elle permet d'éclairer nos idées sur la coopération Sud-Sud, qualifiée globalement de gagnant-gagnant, que les puissances émergentes entretiennent avec les pays africains.

Au terme de cette thèse, il m'importe de témoigner mes sentiments de reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à sa réalisation. Je pense particulièrement au professeur Sebastian SANTANDER, mon promoteur de thèse qui, malgré ses lourdes et nombreuses occupations, a bien accepté de la diriger. Sa rigueur scientifique, la profondeur de ses analyses et la pertinence de ses approches ont été des atouts qui m'ont permis de bien terminer cette étude. C'est un privilège pour moi d'avoir évolué sous sa supervision.

Ma gratitude va également à l'endroit du professeur Eric FLORENCE qui n'a cessé de m'encourager et de mettre ses connaissances sur la Chine à ma disposition. Ses pertinentes observations m'ont permis d'améliorer la qualité de ce travail.

Mes sincères remerciements s'adressent aussi au professeur Bob KABAMBA pour ses conseils avisés m'ayant permis de tempérer mes jugements pour privilégier l'objectivité scientifique. Ses remarques se sont révélées déterminantes dans la réalisation de la dimension pratique de cette thèse.

J'adresse également mes vifs remerciements aux professeurs Jean-Christophe DEFRAIGNE de l'Université Saint-Louis de Bruxelles, Thierry AMOUGOU de l'Université Catholique de Louvain et Thierry KELLNER de l'Université Libre de Bruxelles pour avoir bien accepté d'être membres de mon jury de thèse.

Mes sentiments de reconnaissance vont aussi à l'endroit du professeur Pierre VERJANS qui, malgré ses multiples occupations, a bien accepté de présider mon jury de thèse.

Dans le même cadre, mes remerciements s'adressent également à mes amis et collègues du *Center for International Relations Studies* (CEFIR) de l'Université de Liège pour tous les

échanges d'idées, les conseils et les avis qui m'ont permis d'avancer dans mes recherches et pour le soutien exceptionnel qu'ils n'ont cessé de m'apporter.

Que mes interlocuteurs, informateurs et collaborateurs ainsi que tous ceux qui, de près ou de loin, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'aboutissement de ce travail, ressentent l'expression de ma profonde gratitude tout au long de la lecture de cette thèse.

Liège, le 26 mars 2019

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES UTILISÉS

ACGT	: Agence congolaise de grands travaux.
ALENA	: Accord de libre-échange nord-américain.
ANAPI	: Agence nationale pour la promotion des investissements.
ASEAN + 3	: Association des nations de l'Asie du Sud-Est + Chine, Corée du Sud, Japon.
BAD	: Banque africaine de développement.
BCPSC	: Bureau de coordination et de suivi du programme sino-congolais.
BM	: Banque mondiale.
BRICS	: Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud.
CAD	: Comité d'aide au développement.
CAMI	: Cadastre minier.
CCT	: Congo Chine Télécom.
CDB	: China Development Bank.
CE	: Commission européenne.
CEA	: Commission économique pour l'Afrique.
CEPAL	: Commission économique pour les pays d'Amérique latine et Caraïbe.
CER	: Communauté économique régionale.
CMEC	: China Machinery Engineering Corporation.
CNCTPC	: Compagnie nationale chinoise des travaux de ponts et chaussées.
CNL	: Conseil national de libération.
CNPC	: China National Petroleum Corporation.
CNUCED	: Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement.
COMESA	: Commun Market for Eastern and Southern Africa.
CPP	: Contrat de partage de production.

CREC	: China Railway Engineering Corporation.
DAIPN	: Domaine agro-industriel et présidentiel de la N'Sele.
DSCR	: Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté.
EIC	: État indépendant du Congo.
EITI	: Extractives Industry Transparency Initiative.
EU	: Etats-Unis d'Amérique.
FAO	: Food and Agriculture Organization.
FARDC	: Forces armées de la République Démocratique du Congo.
FAZ	: Forces armées zaïroises.
FIKIN	: Foire internationale de Kinshasa
FMI	: Fonds monétaire international.
FNLA	: Front national pour la libération de l'Angola.
FNLC	: Front national pour la libération du Congo.
FOCAC	: Forum on China-Africa cooperation.
FONER	: Fonds national d'entretien des routes.
GECAMINES	: Générale des carrières et des mines.
IBSA	: Inde, Brésil et Afrique du Sud.
ICBC	: Industrial and Commercial Bank of China Limited.
IDE	: Investissement direct étranger.
IFI	: Institutions financières internationales.
INPP	: Institut national de préparation professionnelle.
J.O	: Jeux olympiques.
MEND	: Mouvement pour l'émancipation du Delta du Niger.
MERCOSUR	: Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud).
MIBA	: Minière de Bakwanga.

MONUC	: Mission de l'Organisation des Nations unies au Congo.
NOEI	: Nouvel ordre économique international.
NORINCO	: North Industry Corporation.
NPI	: Nouveaux pays industrialisés.
NTIC	: Nouvelles techniques d'information et de communication.
OCDE	: Organisation de coopération et de développement économiques.
OMC	: Organisation mondiale du commerce.
OMD	: Objectifs du millénaire pour le développement.
ONU	: Organisation des Nations unies.
OPEP	: Organisation des pays exportateurs du pétrole.
OVD	: Office des voiries et drainage.
PAG	: Programme d'actions du gouvernement.
PAM	: Programme alimentaire mondial.
PCC	: Parti communiste chinois.
PED	: Pays en développement.
PEG	: Programme économique du gouvernement.
PIB	: Produit intérieur brut.
PMA	: Pays moins avancés.
PGDN	: Plan général de développement national.
PGEPA	: Programme général d'entretien prioritaire annuel.
PMURR	: Programme multisectoriel d'urgence pour la réhabilitation et la reconstruction
PNUD	: Programme des Nations unies pour le développement.
PPP	: Partenariat Public-Privé.
PSA	: Parti solidaire africain.
R&D	: Recherche et développement.

RDC	: République Démocratique du Congo.
SARL	: Société par action à responsabilité limitée.
SFI	: Société financière internationale.
SINOPEC	: China Petroleum and Chemical Corporation.
SOKIMO	: Société des mines d'or de Kilo-Moto.
SPRL	: Société privée à responsabilité limitée.
SZTC	: Société Zhengwei Technique Coopération.
TAZARA	: Tanzania-Zambia Railway Authority.
TEC	: Taxation extérieure commune.
UA	: Union africaine.
UE	: Union européenne.
UMAZ	: Usine des matériels agricoles du Zaïre.
UNITA	: Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola.
URSS	: Union des républiques socialistes soviétiques.
ZTE	: Zhongxing Telecommunication equipment Company Limited.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. Le contexte général de l'étude

La transformation en cours des équilibres internationaux et de la stratification du pouvoir mondial, au lendemain de la guerre froide, semble établir l'ère de la modification de l'ordre international existant et de la gestation d'un monde multipolaire. Celle-ci se caractérise notamment par la disparition de la confrontation idéologique entre l'Est et l'Ouest et l'ouverture de nouveaux espaces d'action étatique. Elle tend à fournir des perspectives politiques et économiques nouvelles à l'activisme des acteurs émergents engagés dans la construction et/ou la réhabilitation de leur statut de puissance sur la scène internationale.

Par ailleurs, le changement enregistré au niveau des rapports interétatiques dû notamment aux effets de la mondialisation¹ et aux nouvelles techniques d'information et de communication (NTIC) participe non seulement à la promotion des échanges adaptés aux ambitions internationales de ces acteurs mais aussi à la redistribution du pouvoir mondial suivant leur poids politique et économique. Il contribue également à renforcer leurs actions et à maximiser leurs opportunités commerciales, à stimuler la collaboration économique entre les secteurs public et privé en consolidant leurs échanges multisectoriels.

C'est dans ce contexte de la mondialisation que ces émergents officialisent leur quête de puissance pour légitimer leur capacité à poursuivre et à accélérer le développement de leur pays, leur volonté de participer activement à la détermination des règles du jeu en vue de ne pas se les faire imposer par les anciennes grandes puissances. Ils s'organisent et orientent de plus en plus leurs relations de coopération vers l'Afrique devenue un champ privilégié pour leurs activités². Parmi ces pays émergents, figure la République populaire de Chine³ qui s'intéresse davantage aux ressources naturelles de ce continent, dont les matières premières de

¹ Tout au long de cette thèse, la mondialisation traduit l'échange généralisé entre les acteurs des différentes parties de la planète. Elle considère l'espace mondial comme un grand marché où s'effectuent les transactions économiques et commerciales de toute l'humanité. DOLLFUS, O., *La Mondialisation*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1997, 167 pages.

² Sébastien Santander souligne que « depuis les années 2000, les émergents se sont dotés de stratégies africaines et les liens tissés avec le continent sont devenus aussi divers que nombreux, allant de la diplomatie à l'économie en passant par le commerce et/ou la coopération au développement, universitaire et/ou militaire ». SANTANDER, S. (dir), *L'Afrique, nouveau terrain de jeu des émergents*, Paris, Karthala, 2014, p. 7.

³ Le terme « La République populaire de Chine » sera remplacé, dans la suite de cette thèse, par « La Chine » au lieu de « La Chine populaire ». Elle est à différencier avec la République de Chine couramment appelée Taiwan.

la République Démocratique du Congo (RDC)⁴. Ainsi, les relations de coopération que la Chine entretient avec ce pays sub-saharien font partie de ses enjeux géostratégiques et économiques au sein du continent à l'aube de ce deuxième millénaire. Malgré les malentendus des années de l'indépendance de cet État africain, les dirigeants de ces deux pays s'engagent à normaliser leurs relations diplomatiques⁵ et à accroître leurs échanges.

Cependant, l'intensification de leurs transactions économiques et commerciales constitue une source de débats dans certains milieux socio-politiques congolais et étrangers. Plusieurs réactions s'orientent soit vers le soutien à l'économie congolaise par l'arrivée de yuan chinois, soit vers une alerte contre le risque de réendettement du pays et de son déséquilibre macro-économique. Autrement dit, lorsque les uns soutiennent que la coopération sino-congolaise sert d'appui aux efforts de reconstruction de la RDC, à la valorisation de ses ressources naturelles et à son développement économique, les autres, par contre, soulignent la réduction de la marge des manœuvres politiques et économiques des autorités locales à travers les échanges asymétriques susceptibles d'entraîner leur dépendance.

La présente étude vise à dépasser le dualisme de ces deux opinions dominantes sur la présence chinoise en RDC pour s'inscrire dans la récente dynamique des échanges économiques et commerciaux, entre les acteurs publics et privés de ces deux pays, concrétisée par la signature d'une série des contrats fondés sur la construction des infrastructures et l'exploitation minière⁶. Elle se réalise dans un contexte politique et économique caractérisé notamment par la mise en application du programme de la reconstruction congolaise et le maintien de la croissance de l'économie chinoise.

Cette reconstruction de la RDC intervient après plus d'une décennie de guerres civiles et de rebellions ayant entraîné la déliquescence de l'État et la destruction de son tissu

⁴ La RDC est un pays d'Afrique centrale qui a connu plusieurs dénominations au cours de son histoire : L'État indépendant du Congo (1885-1908), le Congo-Belge (1908-1960), la République du Congo (1960-1964), la République démocratique du Congo (1964-1971), la République du Zaïre (1971-1997), la République démocratique du Congo (1997 à nos jours).

⁵ Après plus d'une demi-décennie de méfiance mutuelle, la réunion de réconciliation sino-zaïroise fut tenue le 19 novembre 1972 à Paris. RDC, *Aide-mémoire sur les relations diplomatiques entre la République Démocratique du Congo et la République Populaire de Chine*, Archive inédite, Ministère des Affaires Etrangères, Direction Amérique-Asie-Océanie, Kinshasa, 2010, p. 2.

⁶ RDC, *Protocole d'accord*, Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction, Kinshasa, le 17 septembre 2007, p. 2.

économique. Certains la considèrent comme une réponse à la faillite de l'État⁷. Cet objectif national oblige le gouvernement congolais non seulement à chercher de nouvelles sources de financement pour relancer son économie et reconstruire le pays mais aussi à diversifier ses partenaires extérieurs. Ainsi, il s'ouvre aux bailleurs de fonds chinois dans le but de bénéficier des promesses de financement alternatif à ses anciens partenaires extérieurs en vue d'accélérer le processus de son développement économique.

Cette ouverture a permis au groupement d'entreprises chinoises de signer la convention de collaboration avec le gouvernement congolais pour l'exécution d'un double projet minier et d'infrastructures⁸. Sur le terrain, cette convention est traduite par la constitution d'une joint-venture minière pour l'exploitation des gisements miniers et par les travaux de construction des infrastructures sur tout le territoire national. Elle s'est accompagnée de l'ouverture du marché intérieur congolais et a renforcé le principe de la reconnaissance d'une seule Chine.

De son côté, la Chine, sortant de son isolement diplomatique vers les années 1970⁹, émerge sur la scène internationale. Elle est en pleine expansion économique et l'évolution de ses échanges commerciaux laisse voir qu'elle tend à devenir la première puissance économique du monde¹⁰. Sa percée en Afrique est une réalité économique contemporaine dans laquelle ses entreprises s'implantent dans la quasi-totalité des villes africaines où elles reprennent les parts de marché revenant autrefois aux firmes occidentales¹¹. C'est dans ce contexte que certains soulignent que ses entreprises permettent également à la Chine d'y enregistrer une croissance exponentielle du volume de ses échanges économiques jusqu'à devenir le premier partenaire commercial du continent¹².

⁷ De HERDT, T. et PONCELET, M., « La reconstruction entre l'État et la société », dans De HERDT, T., *À la recherche de l'État en R-DRCongo. Acteurs et enjeux d'une reconstruction post-conflit*, Paris, L'Harmattan, 2011, pp. 7-38.

⁸ RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, *Convention de collaboration entre la République Démocratique du Congo et le groupement d'entreprise chinoises*, Beijing, le 22 avril 2008.

⁹ CABESTAN, J-P., *La politique internationale de la Chine : Entre intégration et volonté de puissance*, Paris, 2^e éd. Les Presses de Sciences Po., 2015, pp. 39-66.

¹⁰ DEFRAIGNE, J-C., « Les effets de l'émergence de la Chine comme puissance globale sur la politique extérieure de l'Europe et les grands équilibres mondiaux » dans SANTANDER, S., (sous la dir. de), *Puissances émergentes : un défi pour l'Europe ?*, Paris, Ellipses, 2012, pp. 227-255.

¹¹ Les firmes multinationales chinoises qui gagnent le marché africain sont notamment Haier, Huawei Technologies, Lenovo, Shanghai Automotive, Tsingtao Beer,... De la MAISONNEUVE, E., *Chine, l'envers et l'endroit*, Paris, Du Rocher, 2012, 221 pages.

¹² De 1999 à 2010, le volume total du commerce entre la Chine et le continent africain a été multiplié par 20. Il est passé de 6,3 à 128,5 milliards de dollars. Dans le volume total du commerce africain, la part de la Chine est passée de 2,6 % à 13,3 %. SHINN, D.H. and EISENMAN, J., *China and Africa. A Century of Engagement*, Pennsylvania, University of Pennsylvania Press, 2012, p. 17.

Par ailleurs, cette croissance économique de la Chine sert aussi d'appui à sa politique étrangère. À ce sujet, d'aucuns précisent que celle-ci se fonde sur une triple motivation économique, commerciale et politique¹³. Ainsi, dans la mise en œuvre de sa politique africaine, les objectifs économiques et commerciaux de la Chine l'orientent notamment vers les ressources naturelles de la RDC qualifiée de « scandale géologique »¹⁴. Ses relations de coopération visent alors la quête des matières premières pour ses entreprises et la création de nouveaux débouchés pour ses produits afin de consolider son progrès économique et de maintenir sa stabilité politique et sociale.

À travers ses entreprises, la Chine intègre ses échanges économiques congolais dans un contexte global de la coopération internationale incluant l'aide, l'investissement et le commerce en prônant le principe de « gagnant-gagnant ». Elle profite également du reflux relatif de la coopération entre certains pays occidentaux – et plus particulièrement de l'Union européenne (UE) – et la RDC coïncidant avec la fin du système bipolaire. Ce recul s'explique, en partie, par la substitution progressive de leurs objectifs sécuritaires par leurs visées mercantiles.

Le désintérêt relatif d'anciens partenaires de l'Afrique augmente la marge des manœuvres politiques et économiques de ces « nouveaux » acteurs sur le continent et engendre l'émergence d'un modèle de coopération qu'Éric Beer et Jean-François Ponsot qualifient d'alternatif¹⁵. Celui-ci tend à remettre en question les anciennes alliances interétatiques et la structure de leurs rapports de force. Privilégiant les échanges économiques et commerciaux entre les pays du Sud¹⁶, il prétend favoriser les échanges bénéfiques pour le décollage de leurs économies. La croissance économique qu'il engendre dans les pays émergents les replace au centre des enjeux géostratégiques et économiques du XXI^{ème} siècle en rapprochant principalement les acteurs des trois continents : l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie.

¹³ La politique étrangère de la Chine se fonde sur les motivations économiques consistant à diversifier ses sources d'approvisionnement des matières premières, les motivations commerciales visant à intensifier ses échanges avec l'extérieur et les motivations politiques centrées sur la marginalisation internationale de Taiwan. ZACHARIE, A. et KABAMBA, B., *La reconstruction congolaise*, Bruxelles, Luc Pire, 2009, p. 127.

¹⁴ CROS, M-F. et MISSER, F., *Géopolitique du Congo (RDC)*, Bruxelles, Complexe, 2006, pp. 15-26.

¹⁵ BERR, E. et PONSOT, J-F., « Coopération Sud-Sud et financement du développement : la relation Chine-Amérique du Sud face aux enjeux du développement soutenable », *Mondes en développement*, n° 169, vol. 1, 2015, pp. 61-76.

¹⁶ Dans le cadre de cette thèse, les pays du Sud sont aussi les pays en développement. Par ailleurs, les deux concepts y sont utilisés d'une manière interchangeable.

2. La problématique

La résurgence de ces nouvelles puissances et de leurs associations telles que BRICS, BRICSAM, IBSA, BASIC et autres sous les effets notamment de la mondialisation a motivé des études sur leur identité et sur l'impact de leur émergence sur l'ordre mondial. Ces « nouveaux » acteurs tendent à modifier les anciennes orientations des relations économiques internationales. La prolifération de ces regroupements sur la scène internationale reflète un déficit de confiance à l'égard d'anciennes politiques de coopération et des institutions multilatérales existantes en vue de leur visibilité internationale pour amorcer un nouveau rapport de force sur l'échiquier mondial. Devenues significatives et efficaces, ces associations, l'expression d'un nouveau multilatéralisme, tiennent aux évolutions récentes dans les relations de coopération entre les États et à leurs ambitions de puissance. Elles visent l'efficacité des échanges politico-économiques et le renforcement des relations interétatiques¹⁷. C'est dans ce cadre que leurs membres les considèrent comme des fora significatifs en matière de gouvernance mondiale et un instrument de coordination de leurs positions communes.

Constituant un levier multiplicateur de puissance au niveau mondial, ces fora remettent en cause des représentations liées à un système international dominé par l'Occident – et plus particulièrement par les États-Unis (EU) – et le soumettent à leur volonté de changement. Ainsi, l'avènement de ces acteurs émergents alimente les récentes réflexions sur la puissance mondiale et sur sa redistribution. La tentative d'identification de leur nature exige de repenser le concept de puissance au-delà du seul volet militaire dans une perspective dynamique et interdisciplinaire incluant la politique, l'économie, l'histoire, la diplomatie et la culture. Dépassant les fondements classiques de la puissance, ces émergents se servent de leurs activités économique-commerciales et politico-diplomatiques comme des outils de leur nouvelle stratégie multidirectionnelle pour leur projection internationale. Ils font apparaître la puissance mondiale comme la retombée incertaine d'une compétition interétatique. Néanmoins, les difficultés d'appréhender les diverses représentations de ces émergents conduisent à une analyse critique de la transition systémique qu'ils provoquent sur la scène internationale.

Par ailleurs, leur émergence instaure une étape transitoire susceptible d'aboutir aux alternatives entre l'équilibre et le cycle des puissances au niveau international. Départis

¹⁷ DANGLIN, F., « Du concept des nations à la cacophonie des organisations : le nouveau visage du multilatéralisme », *Géoéconomie*, vol. 1, n° 56, 2011, pp. 45-57.

officiellement des visées hégémoniques, ces émergents n'expriment pas la volonté de remplacer les anciennes puissances mondiales ni de cogérer les affaires internationales contemporaines. Cependant, ils relancent le débat sur la caducité de l'ordre mondial et son adaptation à l'évolution des relations internationales induite par la contingence de leurs puissances.

Issus, pour la plupart, des pays du Sud, ces émergents apparaissent comme porteurs d'un potentiel de développement économique capables de défendre leurs propres intérêts et de bousculer les anciennes alliances interétatiques. Ils deviennent des acteurs influents et occasionnent un changement des rapports de force dans les relations internationales. Visant à multipolariser l'ordre mondial en le conformant à leurs ambitions de puissance et à leurs échanges internationaux, ils fondent leurs revendications sur leurs poids politiques et économiques ainsi que sur leur participation active dans la gestion des affaires mondiales.

Leur quête de rééquilibrage du pouvoir mondial laisse voir que la vision actuelle des relations internationales ne reflète plus les réalités politiques et économiques contemporaines. Entretien des rapports bilatéraux et multilatéraux suivant leurs particularités nationales, ces puissances émergentes construisent un modèle dynamique de coopération avec les autres pays du Sud adapté à leurs ambitions de puissance. Elles forment une nouvelle perception de leurs échanges politiques, économiques et commerciaux en s'appuyant non seulement sur de récentes représentations de leurs relations de coopération mais aussi sur leur rhétorique officielle différente d'anciens discours interétatiques.

L'intensification de leurs échanges multisectoriels entraîne des retombées complexes et déséquilibrées faisant de ces pays émergents des « gagnants » de la mondialisation actuelle en les plaçant au centre de l'activité économique mondiale. Jouant un rôle économique actif conféré notamment par leurs potentialités, ces émergents deviennent des acteurs internationaux incontournables capables de mettre en œuvre de véritables stratégies politiques et économiques à des fins de domination et de rayonnement mondial. Ils s'affirment davantage dans les domaines économiques clés tels que le commerce, la production, l'investissement, les transactions financières et les innovations technologiques. Par conséquent, ils se caractérisent par leurs performances économiques et leur activisme dans les transactions commerciales mondiales. Celles-ci sont, en partie, le résultat de la croissance de leurs entreprises¹⁸. Ainsi,

¹⁸ THE ECONOMIST, « Multinationales des pays émergents : les nouveaux champions », *Problèmes économiques*, n° 2962, 2009, pp. 7-12.

l'augmentation de leur productivité et de leurs échanges commerciaux contribue à renforcer leurs ambitions internationales de puissance.

Bien qu'il ait des disparités économiques entre ces pays émergents, ceux-ci ne cessent de diversifier leurs économies à travers une diplomatie multidirectionnelle et de s'intéresser aux ressources naturelles des pays africains. Ils y développent un « nouveau » modèle de coopération dont certains l'accompagnent des visites officielles de leurs dirigeants. Ce type d'échanges, leur permettant de diversifier leurs sources d'approvisionnement des matières premières, profite-t-il aux économies africaines ? Les opinions sur les actions des bailleurs de fonds émergents sont divergentes et remettent en cause les prétentions désintéressées liées à leurs activités économiques en Afrique¹⁹. Tel est le cas de la Chine dont les actions au sein du continent attirent l'attention de la presse et des analystes africains et internationaux. Son poids économique global et sa montée en puissance sur la scène internationale constituent, en partie, des atouts qui la transforment en un des principaux partenaires commerciaux des pays africains. Ses activités commerciales ont des conséquences pour les économies africaines et suscitent à la fois des espoirs et des inquiétudes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent.

Ces préoccupations sont plus manifestes parmi certains responsables politiques et économiques africains et/ou étrangers ainsi qu'au sein d'une partie de la société civile africaine. Ainsi, lorsque certains auteurs comme Xavier Harel soulignent que l'ancien président angolais, José Edouardo Dos Santos loue le mérite des actions économiques de la Chine au sein des pays africains²⁰, d'autres, par contre, s'en méfient et mettent en garde les populations locales contre le déséquilibre de leurs échanges commerciaux²¹.

Malgré cette perception dualiste des activités économiques chinoises au sein du continent

¹⁹ Le type de coopération que les émergents développent avec l'Afrique est commenté dans diverses analyses dont certaines épinglent sa contribution à la croissance de l'économie africaine. OCDE, BAD, PNUD, CEA, *Perspectives économiques en Afrique. Transformation structurelle et ressources naturelles*, Centre de développement de l'OCDE, Paris, 2013, pp. 45-61 ; OCDE, « L'Afrique et ses partenaires émergents », *Perspectives économiques en Afrique*, Centre de développement de l'OCDE, Paris, 2011. D'autres alertent les africains contre les nouvelles formes de domination économique, d'exploitation des richesses du continent et de son réendettement. NSEKE, L., « La Chinafrique : Des nuages à l'horizon », *Afrique Expansion Magazine*, 9 août 2012 ; IGHOBOR, K., « La Chine au cœur de l'Afrique », *Afrique Renouveau*, Janvier 2013.

²⁰ À titre illustratif, lors de la visite officielle de l'ancien Premier ministre chinois Wen Jiabao à Luanda, en juin 2006, le Président angolais, José Edouardo Dos Santos, avait salué le rôle économique de la Chine dans son pays. HAREL, X., *Afrique, pillage à huis clos. Comment une poignée d'initiés siphonne le pétrole africain*, Paris, Fayard, 2006, p. 231.

²¹ L'ancienne Secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton avait informé les africaines de l'instauration d'une nouvelle forme du colonialisme des pays émergents dont la Chine. IGHOBOR, K., art. cité.

africain, les différents rapports de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) indiquent que la Chine y a plus que doublé le volume de ses échanges et celui-ci ne cesse d'augmenter²². L'activisme de ses acteurs apparaît comme catalyseur de leurs transactions économiques et commerciales. Bien que le discours à connotation tiers-mondiste accompagnant les relations que la Chine entretient avec l'Afrique les présente comme salutaires pour les économies africaines et met l'accent sur leur développement intégral au travers des échanges bénéfiques²³, ces transactions ne permettent pas à toutes les économies – et plus particulièrement celles du continent africain – de jouer un rôle majeur dans la prise de décisions économiques mondiales aux côtés de grandes puissances.

Dans ce contexte et au-delà de la rhétorique officielle, l'originalité de cette thèse repose, tant au niveau théorique qu'empirique, sur l'analyse des enjeux liés aux relations de coopération entre les acteurs chinois et leurs partenaires congolais. Partant, elle s'efforce d'appréhender la manière dont leurs échanges économiques et commerciaux déséquilibrés engendrent une relation de pouvoir asymétrique à travers la singularité de l'émergence de la puissance économique de la Chine et de la mise en place des mécanismes de dépendance de l'économie congolaise. Elle cherche aussi à identifier les outils mobilisés à cette fin.

Par ailleurs, l'asymétrie de leurs transactions instaurée par la convention de collaboration de 2008 a déjà suscité la réaction du Fonds monétaire international (FMI) en 2009 estimant notamment que les neuf milliards de dollars d'investissement initialement prévus par les entreprises multinationales chinoises correspondent à plus de 70 % du produit intérieur brut (PIB) de la RDC et peuvent déstabiliser son cadre macroéconomique. Conditionnant la signature de ces contrats à l'acceptation d'un avenant²⁴, il a limité le pouvoir décisionnel du gouvernement congolais en exigeant des clauses adaptatives.

L'attitude du FMI interpelle au sujet des effets de ces échanges sur l'économie congolaise. Dès lors, il s'agit de voir comment ces transactions reproduisent les mécanismes de

²² OCDE, L'Afrique et ses partenaires émergents ... *Op.cit.* NOWAK, W., « China-Africa and India-Africa trade in the years 2000-2014 », *Procedia Economics and Finance*, vol. 39, 2016, 140-146.

²³ Le partage « paritaire » des dividendes présenté comme le fondement de la coopération sino-africaine constitue la base des discours médiatiques et politiques des autorités chinoises. République populaire de Chine, Bureau d'information du Conseil d'État, « Livre blanc 2013. La Chine-Afrique : coopération économique et commerciale », *Xinhua*, Beijing, le 29 août 2013.

²⁴ MARYSSE, S., « Bras de fer entre la Chine, la RDC et le FMI : la révision des contrats chinois en RDC » dans MARYSSE, S., REYNTJENS, F. et VANDEGINSTE, S., (sous la dir. de), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2009-2010*, Paris, L'Harmattan, 2010, pp. 131-150.

domination économique entre les partenaires. Néanmoins, la Chine affirme réévaluer régulièrement ses actions en fonction de son identité²⁵ et suivant la conjoncture internationale. C'est dans ce contexte que Julien Bokilo soutient que cette pratique contribue à l'enracinement de sa diplomatie économique multidimensionnelle en Afrique centrale²⁶. Les réactions euro-américaines qu'elle suscite peuvent se justifier globalement par la crainte de basculement du centre de gravité économique de la planète vers les pays asiatiques. À ce sujet, Alexander Kateb souligne que certains pays de l'UE et les EU redoutent l'émergence de la Chine tendant à mettre un terme à leur suprématie économique en Afrique et à créer un bouleversement sur l'échiquier économique mondial²⁷. D'autres facteurs légitimant leurs inquiétudes sont notamment la crainte de perdre leur quasi-monopole sur le marché minier congolais convoité par les investisseurs chinois, la concurrence dans la réalisation de travaux publics, l'accès limité à certaines matières premières stratégiques²⁸ indispensables à leur progrès et à celui de la Chine.

Cette appréhension exacerbe la divergence d'opinions sur les échanges sino-congolais et provoque une série des protestations extérieures, comme celle de la Commission européenne²⁹ et du Parlement européen³⁰, contre les investissements des entreprises multinationales chinoises ayant gagné le marché congolais des infrastructures et d'exploitation minière. Ces protestations révèlent que le modèle de coopération entretenu par la Chine et ses partenaires congolais s'oriente vers les relations économiques de type Nord/Sud. Se

²⁵ Son identité étant pacifique, la Chine se fait considérer comme une interlocutrice qui tient à ses préférences nationales et dont les symboles identitaires sont en pleine transition, la faisant passer d'un pays en développement à un acteur influent sur la scène internationale. WONG, R., « The issue of Identity in the EU-China relationship » dans MEGIE, A. et MERAND, F., (sous la dir. de), « L'Union européenne et le nouvel équilibre de puissance », *Politique européenne*, n° 39, Paris, L'Harmattan, 2013, pp.158-185.

²⁶ BOKILO, J., *La Chine au Congo-Brazzaville : Stratégie de l'enracinement et conséquences sur le développement en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2012, pp. 53-73.

²⁷ KATEB, A., *Les nouvelles puissances mondiales, pourquoi les BRIC changent le monde*, Paris, Ellipses, 2011, p. 8.

²⁸ En plus de l'uranium de Shinkolobwe, il y a le colombo tantalite « coltan » dont la RDC détient 60 à 80 % de la réserve mondiale de tantale. Outre son apport économique et technologique, ce minerai reste un enjeu stratégique dans les industries aéronautiques, aérospatiales et de défense. US Departemnt of the Interior, « Many of the applications for tantalum are either directly or indirectly defense related » dans AEGE, *La guerre du coltan en RDC. Repositionner le jeu des acteurs dans le paradigme des stratégies de puissances*, Association des anciens de l'école de guerre économique, Paris, 2008, [en ligne], http://www.infoguerre.fr/documents/guerre_coltan_RDC.pdf, consulté le 04 novembre 2013.

²⁹ L'ancien Commissaire européen au Commerce, Karel De Gucht déclarait que l'UE ne pourra jamais abandonner la RDC entre les mains des chinois. MULUMBA KABUAYI, F., « La Chine, la nouvelle géopolitique mondiale et la Rdc », *Africatime*, 31 janvier 2013, [en ligne], <http://fr.africatime.com/republique-centrafricaine/articles/la-chine-la-nouvelle-geopolitique-mondiale-et-la-rdc#sthash.i5hZqd9Z.dpuf>, consulté le 22 avril 2015.

³⁰ Parlement européen, Résolution du 23 avril sur la politique de la Chine et ses effets sur l'Afrique (2007/2255(INI)), Bruxelles, 2008.

caractérisant par les échanges des produits manufacturés chinois contre les produits miniers et agro-forestiers locaux, cette coopération encourage les transactions commerciales entre les parties et stimule une analyse critique du déséquilibre des relations qu'entretiennent les puissances émergentes avec les pays en développement en se référant aux échanges économiques et commerciaux entre les acteurs chinois et congolais.

Cette réflexion forge la question principale de cette étude : Comment et en quoi les échanges économiques et commerciaux sino-congolais génèrent-ils une relation de pouvoir asymétrique entre les partenaires ? Toutefois, les données susceptibles de répondre à cette problématique permettent de la décliner en un triple questionnement secondaire. Comment la coopération Sud-Sud contribue-t-elle à la construction et à l'émergence de la puissance étatique ? Quelles sont les motivations des relations sino-africaines ? Quels sont les enjeux engendrant l'asymétrie des échanges économiques entre la Chine et la RDC ? Somme toute, la problématique de cette thèse se concentre sur l'analyse des retombées des relations de coopération économique et commerciale entre les acteurs chinois et congolais sur leur marge des manœuvres politiques ainsi que sur la manière dont elles mettent en place les mécanismes de leurs échanges déséquilibrés.

3. Les hypothèses

Les démonstrations visant à répondre à la problématique de cette thèse sont guidées par une neutralité axiologique et permettent de postuler qu'à la suite de leurs transactions économiques et commerciales déséquilibrées, les puissances émergentes se servent de certains outils politiques, discursifs et économiques tels que le modèle de coopération Sud-Sud, les référents historiques et le partenariat public-privé (P.P.P), pour conclure des accords de coopération susceptibles de reproduire les mécanismes de domination économique et d'engendrer la dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds. Par conséquent, leurs échanges sont porteurs d'une relation de pouvoir asymétrique et révèlent que les activités économiques des acteurs émergents contredisent leur idéal d'altruisme et leurs messages officiels de désintéressement.

Les effets de leurs échanges asymétriques fournissent des éléments permettant de penser que la coopération Sud-Sud que redynamisent ces émergents ouvre de nouveaux espaces d'action et contribue à la construction de leur statut de puissance sur la scène internationale.

Elle participe au renforcement des attributs matériels et immatériels de leur puissance au détriment de leurs partenaires.

Ces émergents mobilisent également les référents historiques basés sur leurs divers atouts du passé pour gagner la confiance des autorités locales et obtenir le droit d'exploitation des ressources naturelles en vue d'intensifier leurs activités économiques. Ces atouts historiques laissent voir que les motivations des pays émergents dont la Chine en Afrique évoluent avec le temps, passant des objectifs politiques et idéologiques aux visées mercantiles, et assurent la prédominance de leurs intérêts économiques.

Par ailleurs, le P.P.P que préconisent ces émergents met en lumière plusieurs enjeux de leurs transactions asymétriques tournant autour de l'émergence de leur puissance économique et de l'instauration des mécanismes de dépendance des économies partenaires. Fondé sur une rhétorique de solidarité périphérique, cette association économique de leurs acteurs publics et privés ouvre les économies locales aux apports extérieurs en accordant l'importance aux ambitions mercantiles des acteurs émergents.

Ainsi, les résultats de la mobilisation de ces outils par les entreprises multinationales chinoises dans le cadre de leur convention de collaboration avec le gouvernement congolais montrent qu'ils ne se diffèrent pas foncièrement d'anciens partenaires extérieurs de la RDC. Ils amènent certains analystes à affirmer que les échanges économiques sino-congolais cachent les germes du pillage des ressources naturelles de la RDC en la rendant vulnérable et dépendante de l'extérieur³¹. C'est dans ce contexte qu'Harry Broadman souligne que la Chine y reproduit le schéma classique du commerce inégal hérité de l'époque coloniale³² et les infrastructures construites par ses entreprises renforcent la capacité d'exportation de l'économie congolaise, déjà extravertie.

4. Les buts et la délimitation du terrain de l'étude

Le reflux relatif des puissances occidentales au sein du continent africain qui s'opère au lendemain de la fin de la guerre froide crée des espaces permettant aux acteurs des pays

³¹ MARYSSE S. et GEENEN, S., « Les contrats chinois en RDC : l'impérialisme rouge en marche ? » dans MARYSSE, S., REYNTJENS F. et VANDEGINSTE, S., *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2007-2008*, Paris, L'Harmattan, 2008, pp. 287-311.

³² BROADMAN, H.G., *La route de la soie en Afrique : Nouvel horizon économique pour la Chine et l'Inde*, Rapport, Banque mondiale, Washington, 2007, 39 pages.

émergents dont les entreprises multinationales chinoises de s'y implanter et de s'y enraciner. Il permet à la Chine de se positionner en « défenseur » de l'Afrique dans les grands fora mondiaux. Cependant, les contacts sino-africains ne sont pas nouveaux et font l'objet de plusieurs études³³. Celles-ci se consacrent à l'émergence des relations sino-africaines que Philippe Richer qualifie d'« offensive chinoise en Afrique »³⁴. Elles analysent le volume des échanges commerciaux entre les parties dans le but de déterminer la tendance de leur balance commerciale. Partant de cette orientation, la présente thèse est envisagée dans un contexte global des relations internationales incluant les acteurs publics et privés chinois impliqués dans les échanges avec leurs partenaires congolais en vue de déceler les enjeux générant l'asymétrie de leurs relations de coopération économique.

Elle poursuit un triple but tournant autour de l'identification des attributs de la puissance étatique et de ses facteurs d'émergence en vue d'appréhender la manière dont les émergents construisent leur statut de puissance ; l'analyse des motivations de la présence chinoise en Afrique suivant l'évolution de l'environnement politique international et la détermination des enjeux liés aux échanges sino-congolais pour comprendre la manière dont ils génèrent une relation de pouvoir asymétrique entre les acteurs.

Le choix des enjeux issus de la pénétration chinoise en RDC insère cette analyse dans une perspective africaine d'étude de cas. Celle-ci est notamment dictée par le fait que les entreprises multinationales chinoises intègrent leur récente convention de collaboration avec les autorités congolaises dans le cadre général de « grands » accords de coopération conclus par la Chine en Afrique. Par conséquent, cette réflexion ne se limite qu'à l'étude des acteurs d'un seul pays émergent qui est la Chine. Elle s'intéresse à leurs activités économiques et commerciales dans les secteurs congolais des infrastructures, des investissements et de l'exploitation minière durant la décennie allant de 2004 à 2014.

³³ De nombreuses études abordent les différents aspects des relations sino-africaines telles que celle de WANG, J-Y. et BIO-TCHANE, A., « Afrique-Chine : les liens. Comment tirer le meilleur parti de l'engagement économique croissant de la Chine en Afrique », *Finances et développement*, 2008, pp. 44-47 ; DIOP, D., « La ruée des chinois vers l'Afrique : entre amour et désamour », *Centre d'études et de recherches internationales* (Cerium), Québec, Université de Montréal, 2010 ; NGUYEN, E., *Chine-Afrique*, Paris, Studyrama Perspectives, 2009, 250 pages ; TOURRE, B., *De la « françafrique » à la « chinafrique » : quelle place pour le développement africain*, Paris, L'Harmattan, 2012, 140 pages.

³⁴ C'est le titre révélateur de l'ouvrage de RICHER, P., *L'offensive chinoise en Afrique*, Paris, Karthala, 2009, 164 pages.

Par ailleurs, cette période a le mérite de renfermer les années 2006 considérée comme l'année de l'Afrique par les dirigeants chinois³⁵ et 2008 marquée par la signature de la convention de collaboration entre le groupement d'entreprises chinoises et le gouvernement congolais relative aux échanges des infrastructures contre l'exploitation des minerais³⁶. Elle est aussi caractérisée par l'augmentation du volume des échanges économiques et commerciaux sino-congolais. Ceux-ci sont considérés, par les autorités congolaises, comme le moteur de la reconstruction de leur pays³⁷. Ils entrent dans le contexte global de leurs efforts visant la valorisation des ressources naturelles et la modernisation du pays.

5. Le cadre méthodologique et conceptuel

5.1. La présentation et la justification de la méthodologie du travail

Dans le cadre de cette analyse, la méthodologie est considérée comme l'étude d'un ensemble des directives utilisant les méthodes et les techniques en vue d'orienter les recherches lors de la récolte et de l'analyse des données³⁸. Elle permet de mieux connaître les approches, les méthodes et les techniques pour les appliquer et les adapter aux activités des différents acteurs de la coopération sino-congolaise en vue d'atteindre les buts poursuivis. C'est dans ce cadre que certains soulignent qu'elle n'est jamais une addition des techniques à utiliser telles quelles mais une démarche globale de l'esprit à se réinventer pour chaque investigation³⁹.

Malgré la complexité de la problématique de cette thèse, la méthodologie suivie se traduit par des pratiques particulières mises en œuvre pour l'irréfutabilité des démonstrations lors de l'organisation et la conduite des investigations. Ainsi, cette analyse s'appuie sur l'approche déductive, la méthode qualitative et trois techniques de récolte des données : la documentation, l'observation libre et l'entretien semi-dirigé. Cette démarche méthodologique se réfère aux

³⁵ Prise pour l'année de l'Afrique, 2006 est marquée par la signature du partenariat stratégique entre la Chine et les pays africains. OFODILE, U., « Trade, Aid and Human Rights : China's Afrique Policy in Perspective », *Journal of International Commercial Law and Technology*, vol. 4, Issue 2, 2009, pp. 86-99.

³⁶ RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, *Op. cit.*

³⁷ ZACHARIE, A. et KABAMBA, B., *Op. cit.*, pp. 132-133.

³⁸ AKTOUF, O., *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1987, p. 27.

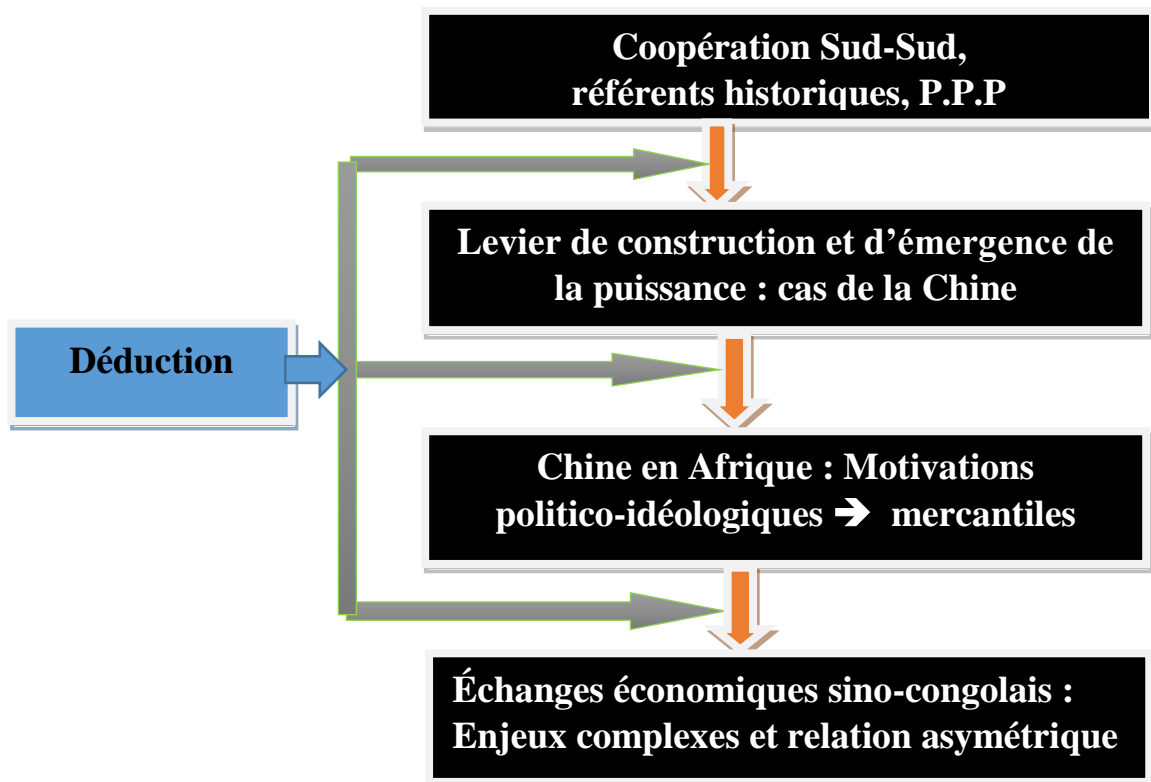
³⁹ QUIVY, R. et CAMPENHOUDT, L.V., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2011, p. 7.

données empiriques et s'inspire des procédés basés sur l'étude de cas⁴⁰. Elle vise à recueillir les informations pertinentes et à les interpréter afin de vérifier les hypothèses de travail.

Sur le terrain de recherche, elle se fonde sur l'approche déductive en vue d'appréhender les apports de la coopération Sud-Sud, doublée des référents historiques et du P.P.P que mobilisent les pays émergents comme la Chine dans la construction de leur statut de puissance. Ensuite, elle aborde l'évolution des motivations de la présence chinoise en Afrique avant de s'atteler à l'analyse des enjeux liés aux échanges asymétriques entre les acteurs chinois et congolais. Schématiquement, son opérationnalité est reprise dans la grille méthodologique partant du contexte général des effets de ce modèle de coopération sur les attributs de puissance avant d'aboutir aux particularités liées aux échanges sino-africains et à la coopération sino-congolaise.

Figure 1

LA GRILLE DE LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE



⁴⁰ Considérés comme les grandes étapes du corpus de connaissances d'une étude de cas, ces procédés renferment la reformulation (choix du cas et finalité), la récolte des données (planification et recueil), le traitement des données (exploitation et interprétation) pour aboutir à la généralisation. LEPLAT, J., « De l'étude de cas à l'analyse de l'activité », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, vol. 4, n° 2, 2002, [en ligne], <http://journals.openedition.org/pistes/3658>, consulté le 08 juillet 2015.

Par ailleurs, la nature des données récoltées sur le terrain impose l'usage de la méthode qualitative. Celle-ci est adaptée au contexte socio-politique et économique de la RDC où les données statistiques sont non-exhaustives, non actualisées et difficilement accessibles au public. Le choix de cette méthode se justifie, en partie, par le fait qu'elle n'appréhende pas les réalités africaines et congolaises à travers des données numériques qui sont souvent partielles et/ou partiales. Elle recueille plutôt les informations en les analysant et en les exprimant à travers les mots qui impliquent le recours à un code linguistique plus riche et plus souple⁴¹. Elle permet de confronter le discours officiel des responsables politiques et économiques soutenant ces échanges commerciaux aux réalités locales.

Son choix est aussi dicté par l'interdisciplinarité de la nature de cette étude. Celle-ci s'ouvre non seulement à l'histoire, au droit et à l'économie mais s'enracine aussi à la science politique et plus particulièrement aux Relations internationales. L'objectif est d'obtenir des résultats qui conduisent vers la compréhension des enjeux entraînant les échanges asymétriques entre la Chine et la RDC. En plus de l'analyse des documents, cette méthode facilite également la récolte et l'interprétation des données verbales relatives aux diverses étapes de la négociation à la conclusion des accords, de l'attribution des marchés aux modalités de la répartition des parts dans le capital social de la joint-venture, de la stratégie et du mode opératoire des acteurs chinois dans les différentes provinces congolaises à l'attitude des populations locales face à leur présence,... La plupart de ces informations orales sont, par essence, non mesurables et non quantifiables⁴². Elles sont difficilement accessibles et compréhensibles par la méthode quantitative.

Par ailleurs, la méthode qualitative permet de combiner une série des variables relevant de l'analyse stratégique prise en Relations internationales⁴³. Faisant recours à l'histoire immédiate, cette analyse poursuit la connaissance des sociétés africaines soumises à des dynamiques nouvelles et s'appuie sur les stratégies d'actions récentes où s'associent les référents historiques et actuels à travers des discours officiels, des déclarations politiques et des prises de position des acteurs sur la coopération Sud-Sud et le P.P.P. C'est dans ce contexte que Benoît Verhaegen précise qu'elle se veut être une pratique socio-politique et

⁴¹ POURTOIS, J-P. et DESMET, H., *Epistémologie et instrumentalisation en sciences humaines*, Bruxelles, Pierre Mardaga, 1988, p. 48.

⁴² MUCCHIELLI, A., *Méthodes qualitatives*, Paris, PUF, 1991, p. 3.

⁴³ PAVE, F., *L'analyse stratégique. Sa genèse, ses applications et ses problèmes actuels*, Paris, Seuil, 1988, 389 pages.

économique engagée dans la connaissance et la transformation de la société congolaise⁴⁴. Elle permet de qualifier les résultats des enjeux liés aux échanges entre les entreprises chinoises et le gouvernement congolais, d'une part, et de suivre l'évolution de leurs relations d'une époque à une autre en fonction des objectifs poursuivis et des outils mobilisés, d'autre part. Cette démarche facilite aussi l'interprétation des résultats et leur adaptation à l'évolution des relations interétatiques.

Toutefois, le recours à la méthode quantitative, utilisant les informations numériques et/ou graphiques, n'est pas exclu. Il se fait chaque fois que la compréhension de la démonstration n'est rendue possible qu'à travers des explications fournies par certains tableaux chiffrés. Par conséquent, la présentation de certaines données statistiques et leurs exploitations complètent l'analyse qualitative de ce travail. Celle-ci oriente implicitement le choix des techniques de recherche adaptées à la nature des données à collecter.

Ces techniques sont entendues comme des moyens utilisés à chaque étape opérationnelle du processus de recherche pour parvenir à un résultat concret⁴⁵. Elles constituent des outils pratiques permettant de récolter les données sur le terrain. Bien que Robert Yin identifie six sources de collecte d'informations lors d'une étude de cas⁴⁶, seules trois techniques sont mobilisées pour recueillir les données de cette analyse en recoupant des informations documentaires avec l'observation libre des réalités locales et en facilitant le contact avec certains acteurs de ces échanges à travers des entretiens.

Ces entretiens, transformés souvent en causerie, ont permis d'avoir une vue plus large de l'objet de cette étude à la suite de l'importance accordée à l'écoute des interlocuteurs tels que les collaborateurs directs des signataires du protocole d'accord, les contremaîtres et les ouvriers chinois, les autorités politiques et administratives congolaises, les activistes de la société civile et la population locale. Si la consultation des documents a permis de saisir la portée réelle de certaines clauses des contrats, les entretiens, par contre, ont facilité la collecte des informations verbales. Ils ont clarifié certaines stratégies des acteurs et d'autres faits lus

⁴⁴ VERHAEGEN, B., *Introduction à l'histoire immédiate, essai de méthodologie qualitative*, Gembloux, Duculot, 1974, pp. 189-190.

⁴⁵ AKTOUF, O., *Op. cit.*, p. 27.

⁴⁶ Lors d'une étude de cas, Robert Yin énumère six sources d'informations : la documentation, les archives, les entretiens, l'observation directe, l'observation participante ou les objets fabriqués. YIN, R.K., *Case studies Research : Design and Methods*, Thousand Oaks, California, Sage Publications, 2003, 181 pages.

et/ou observés sur le terrain dans le but de mieux appréhender les enjeux des échanges engendrant l'asymétrie des relations sino-congolaises.

Appliquées dans les villes de Bruxelles, de Kinshasa, de Kisangani, de Lubumbashi, de Mbandaka et de Matadi, ces différentes techniques ont permis de récolter les données empiriques de cette thèse. Le choix de ces villes est justifié par plusieurs facteurs notamment l'accès à la documentation sur la problématique de l'étude, la facilité de contact avec certains décideurs politiques congolais et autres acteurs de ces échanges sur place en RDC ou de passage en Belgique, l'observation des travaux de construction consacrant la mise en application des clauses conventionnelles par les ouvriers chinois et congolais.

La consultation des dispositions textuelles archivées a nécessité l'utilisation de la technique documentaire. Permettant de répertorier des documents en rapport avec le sujet d'analyse afin de déterminer les différents aspects à aborder, elle a consisté en un examen du contenu des ouvrages, de revues scientifiques, des lois, des conventions, des protocoles d'accord, des arrêtés ministériels et interministériels, des avenants, des registres et des rapports officiels, des articles de presse, des archives et autres documents collectionnés aussi bien pendant la période exploratoire que pendant les recherches de terrain sans considérations idéologiques, politiques ou morales⁴⁷. Ces documents ont constitué la principale source d'informations ayant aidé à clarifier certains aspects de la problématique.

Par ailleurs, la technique documentaire garde l'avantage de montrer la manière dont les réalités africaines et congolaises évoluent à travers l'histoire. Elle est la seconde technique utilisée, après l'observation libre, pour collecter les données afin de vérifier la validité des informations verbales, de dégager les préceptes des théories de puissance et de coopération basés sur le volet économique et commercial.

C'est dans ce cadre que la lecture des documents a permis d'identifier les nouveaux acteurs économiques chinois œuvrant en RDC et de localiser les infrastructures construites et/ou réhabilitées. Cette lecture nous a facilité également de surmonter les difficultés et la réticence de certains de nos interlocuteurs à accepter notre entretien afin d'éviter la diffusion de leurs informations confidentielles. Ainsi, la question de l'intégrité ou de l'éthique de nos

⁴⁷ Parmi les documents consultés, figuraient notamment les témoignages des partisans, les écrits des journalistes, les essais militants, les plaidoyers des activistes de droit de l'homme, des pamphlets des opposants politiques,... dont certains étaient des outils idéologiques de propagande avec des profils d'auteurs différents.

informateurs n'a pas entamé notre prise de distance sur la véracité de certains faits rapportés dans le but d'échapper à leur subjectivité.

Nos précautions ont eu le mérite de dissiper le risque d'interprétations subjectives des documents liées notamment à nos origines, à notre perception de la présence chinoise sur le sol congolais, à notre environnement socio-économique et à notre culture. Elles ont constitué notre critère de sélection dans l'utilisation des sources documentaires. Par conséquent, les résultats obtenus se veulent le fruit d'un dépassement en vue de garantir l'objectivité de l'analyse à partir de la corrélation entre des éléments lus et observés.

Par ailleurs, l'observation libre a constitué la première technique utilisée pour fonder le choix de cette étude en vue de compléter certains aspects de l'analyse documentaire. Elle est considérée comme un cadre de vérification permanent permettant de confronter les données documentaires et la version verbale des acteurs aux réalités du terrain. Ainsi, l'observation non dirigée réalisée pendant notre séjour dans la capitale Kinshasa et les provinces congolaises nous a permis de contempler librement la manière dont les contremaîtres et les ouvriers chinois et/ou congolais construisent les infrastructures. Elle nous a offert aussi l'occasion de visualiser la façon dont la concession cuprifère de la Gécamines est lotie et accordée aux différentes entreprises étrangères.

Cette observation a révélé un décalage entre le discours officiel des dirigeants chinois et/ou congolais et les résultats de leurs échanges économiques sur le vécu quotidien des populations locales. Cet écart a été à l'origine des mouvements de revendication de certains acteurs locaux face à la présence chinoise sur leur sol. Ce mécontentement a suscité l'intérêt de l'utilisation de la technique d'entretiens semi-dirigés dans le but de recueillir leurs versions des faits.

Ces entretiens ont été conçus comme une discussion semi-structurée et semi-orientée du processus de communication orale dont la liberté d'expression a été limitée aux relations entre la Chine et la RDC en vue de confronter les rumeurs et les données documentaires aux témoignages des partisans. Ils n'ont pas été des simples échanges verbaux mais ils se sont transformés en un cadre empirique de rencontre de l'altérité⁴⁸. Par conséquent, ils ont permis à nos interlocuteurs d'exprimer leurs opinions sur la coopération sino-congolaise afin

⁴⁸ KVALE, S., *Interviews : An Introduction to Qualitative Research Interviewing*, Thousand Oaks California, Sage publications, 1996, 326 pages.

d'obtenir des informations riches et variées sur les enjeux de ces échanges asymétriques tant à Kinshasa que dans les provinces. Ils ont stimulé nos contacts avec certains responsables politiques et des acteurs locaux en vue de recueillir leur point de vue sur certains aspects de la problématique.

Bien que confrontés à certaines difficultés sur le terrain⁴⁹, ces entretiens ont facilité la collecte des données expliquant les agissements de certains acteurs chinois et congolais et l'appréhension de nouvelles stratégies utilisées par les entreprises chinoises pour conquérir le marché local des infrastructures et pour intégrer les anciennes industries locales d'exploitation minière. Ils ont privilégié les témoignages fondés sur les récits de vie des partisans considérés comme des « archives vivantes »⁵⁰ et ont réduit notre distance sociale et culturelle avec les narrateurs en nous fournissant des informations et des preuves sur leur participation active dans l'accomplissement de l'action collective. Cependant, la prudence a été de mise pour énoncer les préoccupations liées à l'entretien, analyser les récits afin de surmonter leurs limites et faciliter l'élaboration des conclusions en vue d'atteindre les objectifs poursuivis.

5.2. La définition des concepts de référence

Trois notions importantes en science politique – et plus particulièrement en Relations internationales – constituent les concepts de base de cette étude. Il s'agit de la puissance, la coopération et les enjeux des acteurs.

Le premier concept est celui de la « puissance ». Il met en lumière la capacité d'un acteur étatique à obtenir des autres acteurs l'infléchissement de leurs actions et de leurs conduites dans le sens de ses intérêts en vue de mettre en place une relation de pouvoir asymétrique. C'est dans ce cadre que Raymond Aron souligne que « la puissance politique n'est pas un absolu mais une relation humaine »⁵¹. Prise dans le domaine des Relations internationales, la puissance se réfère non seulement à son potentiel d'influence et à son aptitude de modification mais aussi à la capacité d'action et au respect des engagements par

⁴⁹ Les obstacles à ces entretiens étaient notamment la réticence des interlocuteurs, le respect des consignes, l'absence de formulation préalable, la dépendance à la connaissance et à la volonté du narrateur, le choix de la langue, ... BLANCHET, A. et GOTMAN, A., *L'entretien*, Paris, Armand Colin, 2015, 126 pages.

⁵⁰ Les entretiens que nous réalisons en lingala ou en français avec certains acteurs chinois et congolais à leur lieu de travail, à leur domicile ou chez un ami, dont le nombre par catégorie était variable, ne visaient pas une représentativité statistique. Ils nous permettaient uniquement de corroborer nos affirmations par des témoignages oraux, des récits de vie, des expériences des partisans dont la majorité privilégiait l'anonymat.

⁵¹ ARON, R., *Paix et Guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Levy, 1962, p. 56.

les partenaires. Se possédant comme le pouvoir, elle se confond à celui-ci et deviennent mêmes identiques en anglais (power). Cependant, ils se distinguent par leur champ d'action : interne pour le pouvoir et international pour la puissance. Ainsi, liée à la projection internationale de l'acteur, la puissance se différencie du pouvoir dont certaines qualités intrinsèques s'associent à l'idée de la contrainte légitime et à l'exercice des fonctions de commandement⁵². Par conséquent, lorsqu'il est lié à l'État, le pouvoir se transforme en autorité exercée par les institutions légales qui signent des accords avec les partenaires extérieurs.

Néanmoins, l'omniprésence de la puissance en Relations internationales, telle que le constatent Thucydide⁵³ et Thomas Hobbes⁵⁴, est appréhendée soit comme une fin en soi, soit comme un moyen à mettre en œuvre ou encore comme une cause. Par ailleurs, Hans Morgenthau ne l'écarte pas de l'idée de domination de la nature humaine⁵⁵ et l'assimile à la conception wébérienne du pouvoir sur l'anarchie du système mondial⁵⁶. Il affirme qu'au niveau international, « toute politique est une lutte pour la puissance »⁵⁷ conférant un pouvoir de contrainte pour la survie de chaque acteur étatique. Suivant sa variabilité, la puissance est mise en œuvre en fonction de l'opérationnalité des ressources étatiques et de la capacité de les faire valoir dans les échanges avec les autres acteurs.

Si cette vision « économiciste du système-monde » d'Immanuel Wallerstein⁵⁸ subordonne la puissance politique des États à leurs structures économiques, celle prônée par Susan Strange⁵⁹ la place entre ses volets statiques et relationnels, ses intérêts et celui du marché, fondant, par ce fait, les principes de l'Économie politique internationale sur

⁵² HOLEINDRE, J.-V., (dir.), *Le pouvoir. Concepts, Lieux, Dynamiques*, Auxerre, Sciences Humaines, 2014, p. 6.

⁵³ THUCYDIDE, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, (Traduit de Jacqueline de Romilly), Paris, Les Belles Lettres, 1990, 265 pages.

⁵⁴ HOBBS, T., *Le Léviathan : Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, (Traduit de François Tricaud), Paris, Sirey, 1971, 780 pages.

⁵⁵ MORGENTHAU, H.J., *Politics Among Nations. The Struggle for Power and Peace*, New York, MacGraw-Hill, 1948, 7^e éd. Revue par K. Thompson et D. Clinton, 2005, p. 30.

⁵⁶ WEBER, M., *Économie et société*, T. 1, Paris, Plon, 1995, p. 95.

⁵⁷ MORGENTHAU, H.J., *Ibid*, p. 29.

⁵⁸ WALLERSTEIN, I., *Le système du monde du XV^e siècle à nos jours. Tome 1 : Capitalisme et économie-monde, 1450-1640*, Paris Flammarion, 1980 et *Tome 2 : Le mercantilisme et la consolidation de l'économie-monde européenne, 1600-1750*, Paris, Flammarion, 1984, 503 pages.

⁵⁹ STRANGE, S., *States and Markets. An Introduction to International Political Economy*, London Pinter, 1988, 263 pages.

l'interdépendance complexe⁶⁰ des échanges engendrés par des acteurs émergents qui instaurent de nouveaux modèles de coopération et une relation de pouvoir asymétrique dans les transactions interétatiques.

Le deuxième concept sur lequel cette thèse s'appuie est celui de la « coopération ». Celle-ci s'illustre par les échanges bilatéraux – d'État à État – ou multilatéraux – impliquant les organisations internationales et régionales – de capitaux, de biens et de services à travers l'interdépendance des acteurs. Si la coopération bilatérale est un mode d'organisation des relations interétatiques se traduisant par les échanges entre deux États, Miles Kahler considère la coopération multilatérale comme une gouvernance mondiale du « plusieurs » dont le principe central est le rejet des arrangements bilatéraux discriminatoires renforçant l'influence des États puissants sur les faibles⁶¹. Dans le même contexte, Robert Keohane⁶² et John Ruggie⁶³ soulignent que la coopération multilatérale est une pratique de coordination des politiques nationales, fondée sur les principes de l'indivisibilité et de la réciprocité, dans un groupe composé d'au moins trois États sans tenir compte de leurs intérêts particuliers ou de leurs exigences stratégiques. Toutefois, il sied de préciser que les échanges économiques et commerciaux impliquant les acteurs privés chinois – et plus particulièrement le groupement d'entreprises chinoises – et le gouvernement congolais, consacrés dans leur convention de collaboration, font partie de la coopération indirecte.

Qu'elle soit bilatérale, multilatérale ou indirecte, la coopération conduit à la complémentarité des acteurs pour réduire leur dépendance. Elle aboutit à la mise en place des stratégies d'actions communes à partir des tractations réussies et s'appuie sur un certain niveau de confiance et de compréhension mutuelle. Ainsi, elle rapproche les acteurs ayant des intérêts divergents en stimulant leurs échanges et la recherche des moyens pour les réaliser. Tel est le cas de la Chine convoitant les matières premières africaines et celui de l'Afrique visant le financement des investisseurs chinois pour réaliser ses projets de développement⁶⁴.

⁶⁰ KEOHANE, R.O. et NYE, J.S., « Interdependence in World Politics » dans CRANE, G.T. et AMAWI, A., (dir.), *The Theoretical Evolution of International Political Economy. A Reader*, Oxford, Oxford University Press, 1997, pp. 122-140.

⁶¹ KAHLER, M., « Multilateralism with Small and Large Numbers », *International Organization*, Issue 46, n° 3, 1992, p. 681.

⁶² KEOHANE, R.O., « Multilateralism: An Agenda for Research », *International Journal*, Issue 45, 1991, p. 731.

⁶³ RUGGIE, J., « Multilateralism: the anatomy of an institution », *International Organization*, Issue 46, n° 3, 1992, pp. 561-598.

⁶⁴ JIANG, C-L., « Oil, A New Dimension in Sino-African Relations », *African Geopolitics*, Issue 14, 2004, pp. 65-77.

Dans cette divergence d'intérêts, les pays émergents se servent de la coopération Sud-Sud dans leurs échanges économiques et commerciaux comme un « outil » politique leur permettant de mobiliser leurs ressources et d'optimiser leurs stratégies en vue de construire leur statut de puissance. Elle leur permet d'élargir leur zone d'influence, d'accroître leur poids politique et économique ainsi que de consolider leur reconnaissance internationale. Loin d'être une source de collaboration et de mise en place d'une relation « win-win », la coopération Sud-Sud devient un mécanisme de renforcement des attributs de puissance au service des bailleurs de fonds émergents et un des fondements de l'asymétrie de leurs échanges extérieurs. Cette perception se situe aux antipodes de la vision générale du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui la considère globalement comme un processus permettant aux pays en développement de réaliser leurs objectifs à travers leurs différents échanges de connaissances, de compétences et de ressources en formulant des programmes communs ou en prenant des mesures collectives pour optimiser leurs transactions adaptées à leurs priorités nationales⁶⁵.

Cependant, si la coopération se formalise par un contrat, un accord, une convention ou un protocole dont la mise en application permet de réaliser les ambitions des acteurs à l'instar du partenariat, celui-ci exprime généralement une association dépourvue de l'idée d'exploitation et de domination et laisse l'autonomie à chaque partenaire lors de la réalisation d'un projet commun. C'est dans ce contexte que Jean-Yves Barreyre le considère comme un groupement actif des différents acteurs qui maintiennent leur autonomie et acceptent de mettre en commun leurs efforts pour réaliser un objectif commun dans lequel ils ont un intérêt⁶⁶. Assimilé souvent à une « alliance stratégique » entre les acteurs du secteur public et privé dans la rhétorique chinoise, ce partenariat concerne une relation contractuelle complexe et peut être considéré comme un instrument d'action publique hybride caractérisé par un partage optimal des risques, une prestation de services basée sur les résultats et une répartition proportionnelle de dividende en fonction des contributions⁶⁷.

Si le P.P.P que mobilisent les émergents est considéré par Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès comme un dispositif technico-économique organisant des rapports particuliers entre

⁶⁵ PNUD, « Coopération Sud-Sud », *Objectifs de développement durable*, 2018, [en ligne], <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/ourwork/development-impact/south-south-cooperation.html>, consulté le 17 février 2018.

⁶⁶ BARREYRE, J-Y. et al. (sous la dir. de), *Dictionnaire critique d'action sociale*, Bayard, Paris, 1995, 436 pages.

⁶⁷ ROUILLARD, C. et HUDON, P-A., « Le partenariat public-privé : un instrument d'action publique au cœur de la reconfiguration de l'État québécois », *Économie et Solidarités*, vol. 38, n° 2, 2007, pp. 7-26.

la puissance publique et ses partenaires selon des représentations et des significations spécifiques⁶⁸, ces nouveaux acteurs se servent également des référents historiques comme des outils discursifs pour pérenniser l'orientation générale de leurs échanges et de leurs accords de coopération. Pris pour des éléments extérieurs, ces référents renvoient les émergents et leurs partenaires aux multiples atouts du passé afin de redynamiser leurs échanges multisectoriels.

Le troisième concept sur lequel repose cette étude est celui des « enjeux ». Considérés comme la conséquence des activités économiques et commerciales des acteurs sur le terrain, ces enjeux tournent autour de leurs gains et/ou de leurs pertes. Ils résultent d'une série de stratégies et d'actions que ces acteurs élaborent et mènent pour stimuler leurs échanges en vue d'orienter leurs relations de coopération vers le modèle qu'ils préfèrent mettre en place. Visualisés dans le contexte de la présence des firmes multinationales chinoises en RDC, ces enjeux sont réalisés après la mise en œuvre de l'ensemble des mécanismes susceptibles de réduire les risques et/ou d'accroître les opportunités de leurs échanges⁶⁹. Ainsi, l'augmentation du volume de leurs transactions et leur association avec le gouvernement congolais dans le cadre du P.P.P conduisent notamment vers l'instauration d'une relation de pouvoir asymétrique guidée par leurs intérêts économiques et les ambitions internationales de leur pays.

6. La structure de la thèse

En plus de l'introduction générale dans laquelle sont traités les questions de recherche et les problèmes méthodologiques liés notamment aux approches utilisées et aux buts de l'analyse, cette thèse comportera trois parties dont chacune constituera une réponse à l'une de ses préoccupations subsidiaires.

La première partie montrera comment la coopération Sud-Sud est devenue un levier de construction et d'émergence de la puissance étatique. Elle questionnera le concept de « puissance » et son évolution dans un monde en mutation en vue de déterminer les facteurs de son émergence et d'évaluer l'apport de la coopération Sud-Sud dans le processus de sa construction. Pour y parvenir, cette étude commencera par l'analyse des différentes approches

⁶⁸ LASCOUMES, P. et LE GALÈS, P., « L'action publique saisie par ses instruments » dans LASCOUMES, P. et LE GALÈS, P., (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2004, pp. 11-44.

⁶⁹ BATES, R.H., *Market and States in Tropical Africa : The Political Basis of Agricultural Policy*, Berkeley, University of California Press, 1981, 181 pages.

théoriques sur la puissance étatique avant d'aborder sa perception et son évolution. Elle examinera les piliers stratégiques de son émergence et les principales puissances émergentes redynamisant les échanges entre les pays du Sud. Elle se terminera par appréhender la contribution de la coopération Sud-Sud dans la dynamique de construction et d'émergence du statut de puissance des États émergents.

Forte de ces enseignements, la deuxième partie se consacrera au discernement des deux facettes liées à l'évolution des relations de coopération entre la Chine et l'Afrique. Elle questionnera les objectifs poursuivis par les acteurs chinois et leurs activités au sein du continent tout au long de son histoire. Ainsi, elle partira des fondements géostratégiques et historiques des échanges sino-africains, basés sur l'appropriation chinoise des recommandations économiques de la conférence de Bandoeng, pour aboutir à l'analyse des différents aspects des relations sino-africaines suivant l'évolution de l'environnement politique et économique international. Elle placera ces relations face à une double logique : celle du marché, d'un côté, et celle de la survie des populations africaines, de l'autre côté. C'est dans ce contexte qu'elle abordera les controverses nées de leurs relations de coopération et les réactions qu'elles engendrent auprès de certaines autorités politiques africaines et/ou de leurs populations.

Après avoir interrogé les engagements politiques et économiques évolutifs chinois en Afrique, la dernière partie de ce travail, faisant figure d'étude de cas, évaluera les échanges entre la Chine et la RDC avant d'examiner leurs enjeux générant l'asymétrie de pouvoir dans leur relation. Elle questionnera les ambitions des acteurs chinois sur le terrain congolais et le principe de « gagnant-gagnant » de leur rhétorique de solidarité. Pour ce faire, elle traitera, d'abord, de l'évolution des relations entre les deux partenaires et identifiera les nouveaux acteurs économiques chinois œuvrant en RDC. Elle déterminera, ensuite, les modes opératoires que ces acteurs chinois utilisent pour intégrer le marché local et analysera leurs réalisations sur le terrain. Elle appréhendera, enfin, les enjeux des échanges entre le groupement d'entreprises chinoises et le gouvernement congolais, la co-responsabilité politique et économique des dirigeants locaux dans l'évolution de ces échanges et les outils politiques, discursifs et économiques mobilisés par les acteurs chinois pour reproduire les mécanismes de dépendance de l'économie congolaise et instaurer une relation de pouvoir asymétrique entre les partenaires. Ceux-ci permettront de répondre à la question centrale de cette étude.

PREMIÈRE PARTIE : LA COOPÉRATION SUD-SUD COMME LEVIER DE CONSTRUCTION ET D'ÉMERGENCE DE LA PUISSANCE ÉTATIQUE

INTRODUCTION

Les pays du Sud ont initié, depuis plus d'une décennie, un autre type d'échanges bilatéraux, régionaux et intercontinentaux qui sort du cadre traditionnel de la coopération entre les États du Nord et ceux du Sud. Ce modèle de relations multidimensionnelles entre les acteurs du Sud, qualifié de coopération Sud-Sud⁷⁰, vise à les rapprocher davantage et à faciliter leurs échanges pour notamment accroître leur puissance politique et économique en vue d'exiger une meilleure redistribution du pouvoir au sein du système mondial. Il permet également aux États émergents d'augmenter leurs activités dans le domaine du commerce, de l'investissement et/ou de l'aide avec les pays en développement. Ainsi, la première partie de cette étude vise à comprendre la manière dont ce modèle de coopération est mobilisé par certains pays du Sud – et plus particulièrement les États émergents – pour devenir un levier de construction et d'émergence de leur puissance.

Cette préoccupation nous amène à l'analyse des approches théoriques sur la puissance afin de déceler celles expliquant les réelles motivations de certains pays émergents qui redynamisent la coopération Sud-Sud. Considérant le caractère dynamique et mouvant de la puissance, cette partie aborde également la question de sa perception et de son évolution dans un monde en mutation afin d'identifier non seulement les piliers de son émergence mais aussi les pays émergents privilégiant ce modèle de coopération dans leurs relations avec les partenaires du Sud. Ainsi, la mobilisation de la coopération Sud-Sud par les pays émergents confirme leur retour sur la scène internationale, aux côtés d'anciennes grandes puissances.

Par ailleurs, ce modèle de coopération augmente le volume des échanges économiques et commerciaux entre certains pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique. Son émergence relève de la diplomatie douce basée principalement sur la négociation et le dialogue. À ce sujet, Josef Joffe considère que les règlementations internationales obtenues par les acteurs

⁷⁰ Si l'attente issue de la Conférence afro-asiatique de Bandoeng, visant l'émancipation politique et idéologique des pays et des peuples d'Afrique et d'Asie ainsi que l'augmentation de leurs échanges politiques, économiques et culturels, est qualifiée également de la coopération Sud-Sud, elle est néanmoins différente de celle que redynamisent actuellement les pays émergents dans leurs échanges avec leurs partenaires du Sud. Cette dernière, basée essentiellement sur les relations économiques et commerciales, est « nettoyée » du volet idéologique.

après des compromis mutuels sont devenues l'équivalent fonctionnel d'anciennes traditions pures et dures de l'équilibrage des rapports de force et des relations entre les États par les alliances et les armes⁷¹. C'est dans ce contexte que cette partie vise, enfin, à appréhender les effets de la coopération Sud-Sud sur les différents attributs de la puissance étatique, d'une part, et de déterminer sa contribution dans la dynamique de construction et d'émergence de la puissance de certains États du Sud sur la scène internationale.

Mobilisé par les pays émergents, ce modèle de coopération les oriente de plus en plus vers le continent africain et ses ressources naturelles. Sa redynamisation marque le déclin relatif d'anciennes politiques de coopération au développement en Afrique. Par ailleurs, certains dirigeants de ce continent perçoivent l'arrivée de ces nouveaux acteurs comme une occasion de contourner les conditionnalités politiques et économiques de leurs partenaires traditionnels⁷², notamment ceux de l'Union européenne (UE). Dans le même contexte, Arnaud Zacharie constate la diminution progressive de l'influence de ces anciens partenaires sur le continent africain et la justifie par des problèmes politiques et économiques internes et des divergences d'opinion sur la gestion de certaines affaires internationales⁷³.

Ce reflux relatif coïncide avec la diffusion du pouvoir au niveau mondial au profit des pays émergents. Favorisant leur rapprochement avec les autres pays du Sud en vue de maintenir leur croissance économique, ce modèle de coopération constitue un des bouleversements majeurs dans les relations interétatiques de ces dernières décennies⁷⁴. Il tend à modifier les anciennes orientations de l'économie mondiale qui se réalise à travers « un déplacement du centre de gravité économique de la planète de la zone OCDE vers les pays émergents »⁷⁵ dont ceux du continent asiatique. L'enthousiasme manifesté par ces émergents à consolider ce modèle d'échanges permet également d'examiner leurs atouts et faiblesses.

⁷¹ JOFFE, J., *Hyperpuissance*, Paris, Odile Jacob, 2007, pp. 70-73.

⁷² Les pays occidentaux exigent des États africains notamment le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la consolidation de la paix et de la démocratie, le renforcement du principe d'égalité des sexes, la promotion de l'État de droit et la bonne gouvernance, l'instauration de la cohésion sociale et de la justice. Parlement, Conseil et Commission européens, « Le consensus européen pour le développement », *Journal officiel de l'Union européenne*, (C46), Bruxelles, 24 février 2006.

⁷³ ZACHARIE, A., « Coopération Sud-Sud et déclin du monopole occidental en matière de financement du développement ? Les pays émergents et l'UE en Afrique » dans SANTANDER, S., (sous la dir. de), *Puissances émergentes : un défi pour l'Europe ... Op. cit.*, pp. 119-143.

⁷⁴ KATEB, A., *Op. cit.*, p. 8.

⁷⁵ OCDE, *Perspectives du développement mondial 2010 : le basculement des richesses*, Centre de développement de l'OCDE, Paris, 2010, p. 23.

Dans le contexte mondial actuel où la survie de la souveraineté nationale exige des capacités d'affirmation identitaire de chaque acteur étatique, les enjeux internationaux sont devenus de plus en plus complexes. L'intérêt que suscite l'émergence de la coopération Sud-Sud de la part des émergents bailleurs de fonds stimule l'analyse de sa contribution dans la dynamique de construction et de consolidation de leur statut de puissance. Pour atteindre cet objectif, ces émergents sont en quête à la fois de nouvelles sources d'approvisionnement pour leurs économies, de nouveaux marchés pour leurs productions et de nouveaux alliés pour leur visibilité internationale. Autrement dit, les questions géoéconomiques des échanges, des investissements et d'accès aux ressources naturelles ; les préoccupations géopolitiques des rapprochements interétatiques et les objectifs géostratégiques que soulève ce modèle de coopération interpellent sur l'évolution des Relations internationales. Facilitant l'évaluation des opportunités qu'offre la coopération Sud-Sud, ils permettent de déterminer les défis à relever pour la construction et l'émergence de nouvelles puissances et aident à comprendre les diverses perceptions faites de la puissance étatique dans un monde multipolaire en gestation.

Chapitre 1. LES APPROCHES THÉORIQUES SUR LA PUISSANCE ÉTATIQUE

Ce premier chapitre vise à examiner les différentes approches théoriques mettant en évidence la place de la puissance étatique dans le processus d'émergence de certains pays du Sud suivant l'évolution de la société. En d'autres termes, comment se combinent et interagissent tout un ensemble d'éléments qui conduisent progressivement à l'élévation de ces États du Sud au statut de puissance en mobilisant leur modèle de coopération ? L'objectif est d'analyser les diverses manières d'élaboration des stratégies menant à l'acquisition du statut de puissance. Il permet également de déterminer le rôle que jouent les pouvoirs publics et les autres acteurs qui interviennent dans ce processus de construction et d'émergence.

Cependant, il n'est pas facile de se référer immédiatement à une théorie politique bien déterminée de la puissance en Relations internationales. À ce sujet, Dario Battistella souligne que ces dernières sont un domaine pluraliste où s'entrecoupent plusieurs sciences sociales⁷⁶. Chacune d'elles vise à exprimer sa façon de percevoir ce phénomène social et à réguler les rapports entre les États au niveau international. Toutefois, l'élaboration d'une théorie de puissance est liée aux rapports sociaux et aux impératifs politiques obligeant les États à accroître ou à réduire leur niveau de puissance. Ils organisent des rencontres politiques et diplomatiques pour tenter de trouver des solutions communes permettant de contrôler leurs puissances afin de garantir la paix et la sécurité internationale. Cette précaution a concerné notamment le Japon et l'Allemagne qui, occupés par les vainqueurs de la grande guerre, n'ont pas développé leur armement. Elle a justifié également, certes en partie, la décision américaine d'anéantir l'arsenal militaire irakien.

Comme les différentes stratégies de construction et d'émergence au statut de puissance relèvent de la politique interne des États, l'un des principaux débats soulevés dans la littérature est celui de la mise en place du mécanisme international de contrôle de la puissance et de son efficacité⁷⁷. La question que soulève la recherche fondamentale sur la puissance

⁷⁶ D'aucuns affirment que « les Relations internationales sont une discipline pluraliste, au sein de laquelle coexistent de multiples théories ». BATTISTELLA, D., *Théories des relations internationales*, Paris, Presses des Sciences Po., 2009, p. 119.

⁷⁷ À l'instar de l'absence du mécanisme mondial de régulation de la puissance économique, technologique et culturelle, il n'existe pas une structure internationale qui contrôle la puissance politique globale des États. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ne s'occupant que des armes nucléaires. Bien plus, c'est plutôt l'usage de la force militaire qui intéresse le Conseil de sécurité de l'ONU à travers le chapitre VII de la Charte des Nations Unies. ONU, *Charte des Nations Unies et Statut de la Cour Internationale de Justice*, Service de l'information des Nations Unies, New-York, avril 1994, pp. 24-30.

tourne notamment autour du changement des politiques étatiques suivant les circonstances et les périodes historiques. Dans ce domaine, Robert Frank assure que rien n'est prédictible pour un pays et tout dépend de l'environnement politique national et international⁷⁸. La variabilité de ces politiques et leurs objectifs amènent à déterminer celles qui sont réalistes, libérales ou interdépendantes. En d'autres termes, toutes les voies que suivent ces politiques nationales permettent-elles aux États d'accéder au statut de puissance et d'émerger sur la scène internationale ? Rien ne le prédit. Il s'agit alors d'expliquer la place de la puissance dans cette variabilité en termes du but poursuivi et de déceler les éléments qui influencent le choix d'une orientation en politique étrangère par rapport à une autre dans la quête d'émergence des pays du Sud dans l'arène internationale. Cette démarche vise également à déterminer la place qu'occupe la coopération Sud-Sud dans ce processus de construction de la puissance.

Ensuite, ce chapitre cherche aussi à appréhender les différents canaux empruntés par certains pays du Sud pour acquérir leur statut de puissance. Il est question d'évaluer les fondements et les points d'appui de l'émergence des États puissants du Sud mobilisant ce modèle de coopération. Enfin, les diverses orientations théoriques des politiques étatiques d'accès à la puissance sont aussi étudiées dans une optique comparative dans le but de déterminer celle qui facilite la compréhension de l'émergence d'un pays comme la Chine. Cette comparaison permet notamment de déceler les similitudes et/ou les divergences existant entre ces approches théoriques sur la puissance étatique en Relations internationales.

Malgré des interactions entre les différentes variables de ces perceptions, certaines expliquent le phénomène de puissance en mettant en avant l'aspect anarchique des relations internationales à travers la défense des intérêts nationaux, d'autres insistent sur les rapports économiques fondés sur les échanges interétatiques, d'autres encore se fondent sur les fonctions des institutions en tenant compte du processus évolutif mis en œuvre par les États. L'ordre de leur présentation se réfère à la pensée de Benjamin Cohen⁷⁹ et suit l'histoire intellectuelle des Relations internationales au détriment de l'évolution de cette discipline. Néanmoins, de nombreux facteurs ont un impact sur le statut de puissance des États : le décalage entre la politique et l'économie, la perception de la puissance par les acteurs, la

⁷⁸ L'accès au statut de puissance d'un pays « dépend du contexte, des cultures, des règles, des normes, des jeux sociaux et des codes qui l'emportent ou non, du sens que chacun donne à son identité individuelle par rapport à la dynamique de groupe du moment ». FRANK, R., (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris PUF, 2012, pp. 71-72.

⁷⁹ COHEN, B.J., *International Political Economy. An Intellectual history*, Princeton, Princeton University Press, 2008, 224 pages.

combinaison des attributs matériels et immatériels de la puissance, le changement de l'environnement politique et économique international,...

1.1. L'APPROCHE FONDÉE SUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS NATIONAUX

Elle se base sur le réalisme. Celui-ci apparaît comme le plus ancien paradigme de l'histoire de la pensée internationale et appréhende la puissance essentiellement sur « une scène où tout est question de rapports de force et où les États sont les premiers acteurs »⁸⁰. C'est dans ce contexte que Catherine Gegout affirme que, dotés du droit exclusif de la contrainte publique pour mettre fin à l'anarchie mondiale, les États sont considérés comme des acteurs internationaux agissant dans un monde sans gouvernement⁸¹. Comme ces acteurs étatiques ne reconnaissent pas d'autorité supérieure, les différentes relations de coopération qu'ils entretiennent visent la défense de leurs intérêts stratégiques et le renforcement de leur capacité de puissance. Ils se préoccupent de la réalisation de leurs ambitions politico-sécuritaires et de leurs avantages économiques, d'une part, et de la sauvegarde de leur souveraineté nationale et de leur prestige international⁸² contre notamment toute prétention expansionniste universelle, d'autre part.

Dans cette anarchie où règne la compétition interétatique, Robert Frank soutient que le recours à la puissance est un moyen de réguler les relations entre les partenaires et occupe une place importante dans leur politique étrangère en vue de défendre leurs propres intérêts⁸³. Par contre, Alexander Wendt souligne que les intérêts nationaux, devenus la motivation principale de la politique étrangère des États modernes, ne sont pas des variables exclusives du réalisme⁸⁴. Ils constituent plutôt les principaux déclencheurs des actes que posent les États lors des négociations, de la signature et de l'exécution de leurs contrats de coopération. Les idées, les

⁸⁰ FRANK, R., (dir.), *Op. cit.*, p. 42.

⁸¹ GEGOUT C., « Le retrait de l'Europe et la montée en puissance de la Chine en Afrique. Une évaluation des approches réalistes, libérales et constructivistes » dans MEGIE, A. et MERAND, F., (sous la dir. de), *Op. cit.*, pp. 44-75.

⁸² Les tenants du réalisme ne cessent d'insister sur l'objectif ultime de l'État sur la scène internationale : la recherche de la puissance dans un monde anarchique afin de défendre efficacement ses intérêts fondamentaux. WALTZ, K.N., *Theory of International Politics*, Michigan, Addison-Wesley Pub. Co., 1979, 251 pages ; GILPIN, R., *War and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, 288 pages ; CARR, E.H *The twenty Years' Crisis, 1919-1939 : An introduction to the study of international relations*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2ème éd., 2001, 233 pages.

⁸³ FRANK, R., (dir.), *Ibid.*, p.43.

⁸⁴ Les intérêts nationaux d'un État sont composés notamment de « la survie physique de l'État, de son autonomie, de son bien-être économique et de la valorisation collective de soi ». WENDT, A., *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, pp. 113-114.

idéaux et la morale occupent une place secondaire dans l'élaboration de leur politique extérieure. Pourtant, Hans Morgenthau affirme que cette perception ne s'écarte pas de la vision réaliste et que toute politique tourne autour de la puissance⁸⁵. Pour sa part, Maxime Lefebvre soutient que toute politique conduit les États à la quête de l'équilibre des forces⁸⁶ à travers la coopération. Celle-ci vise à empêcher qu'un partenaire ne devienne une puissance hégémonique dans sa zone d'influence.

Quel que soit l'objectif politique, économique ou culturel poursuivi par un État dans ses relations avec l'extérieur, l'intérêt national est principalement défini en termes de puissance dans une société internationale anarchique. Il consolide le réalisme dans sa position de théorie dominante des Relations internationales. Ainsi, les réalistes évaluent les dangers permanents que courent les États souverains qui doivent recourir à leur puissance pour garantir leurs intérêts et assurer leur sécurité. Cependant, le post-réalisme appelle à un regard du monde à travers une appréciation différente susceptible de conduire à l'élaboration des stratégies plus prudentes et plus souples de la politique étrangère⁸⁷. Cette évolution intègre les dimensions économiques et socioculturelles dans la conception dynamique du réalisme. Elle est à l'origine de la modération dans les accords de coopération bilatéraux et multilatéraux qui caractérisent de plus en plus les relations internationales modernes.

Bien que le réalisme soit un paradigme dominant, la prééminence de la contrainte en tant que l'un des fondements de puissance n'amène pas immédiatement aux résultats escomptés. C'est dans ce contexte que Condoleezza Rice s'est efforcée à lier la stabilité institutionnelle à la démocratie et au développement⁸⁸. L'évolution actuelle des rapports interétatiques, sacralisant les échanges économiques et commerciaux à travers les relations de coopération, exige la sortie de cette approche du statu quo international pour une paix démocratique et une stabilité durable. Dans cette évolution, certains analystes⁸⁹ constatent que

⁸⁵ MORGENTHAU, H.J., *Op. cit.*, p. 29.

⁸⁶ LEFEBVRE, M., *Le jeu du droit et de la puissance. Précis de relations internationales*, Paris, PUF, 1997, p. 13.

⁸⁷ BEER, F.A. et HARIMAN, R., « Le post-réalisme après le 11 septembre », *Etudes internationales*, vol. 35, n° 4, décembre 2004, pp. 689-719.

⁸⁸ Le réalisme « doit reconnaître que la stabilité sans la démocratie [ni le développement] s'avèrera une fausse stabilité et que la peur du changement n'est pas politiquement une solution positive ». RICE, C., « The Promise of Democratic Peace. Why Promoting Freedom is the Only Realistic Path to Security », *The Washington Post*, December 11th, 2005.

⁸⁹ FRANK, R., (dir.), *Op. cit.*, p. 47 ; KENNEDY, P., *The Rise and Fall of Great Powers. Economic Change and Military Conflict from 1500 to 2000*, Random House, New York, 1988. Traduction française de Marie-Aude Cochez et Jean-Louis Lebrave, *Naissance et déclin des grandes puissances. Transformations économiques et*

les activités économiques et les accords de coopération liés à la gestion des ressources rares jouent un rôle déterminant dans le changement des rapports de force et la construction du statut de puissance des pays émergents⁹⁰.

Cependant, Dario Battistella constate que la tendance que développent les États modernes est à l'équilibre de la puissance pour maintenir les évidences et/ou bouleverser le statu quo⁹¹. Ainsi, Kenneth Neal Waltz souligne qu'à l'opposé du réalisme classique qui vise à réguler la vie des acteurs sur la scène internationale par la contrainte, émerge la théorie de l'équilibre des puissances⁹². Celle-ci facilite l'apparition des entités rivales potentielles en vue d'ordonner l'anarchie dans l'arène mondiale. Toutefois, le concept de puissance dans les sociétés modernes est devenu dynamique et Bernard Badie affirme que la référence au réalisme classique est considérée comme une base historique et inadaptée à l'évolution actuelle des Relations internationales⁹³ dans lesquelles l'État n'est plus le seul acteur susceptible d'user de sa puissance pour défendre ses intérêts. Par conséquent, les acteurs étatiques sont appelés à adapter leur puissance et à l'insérer dans leur politique étrangère en fonction de la redistribution du pouvoir due à la mondialisation et à la fin du système bipolaire. Cette transformation implique une coopération interétatique susceptible de considérer l'économie, la culture et la politique comme faisant partie intégrante des stratégies géosécuritaires des États.

1.2. LES APPROCHES FONDÉES SUR LA COOPÉRATION INTERÉTATIQUE

Ces approches se composent des courants marxiste et libéral. Le marxisme analyse le phénomène de puissance dans les différentes contradictions internationales entre les classes sociales en fonction des rapports d'interdépendance déséquilibrés basés sur l'exploitation des États de la périphérie par ceux du Centre. Examinant le trait fondamental du capitalisme

conflicts militaires entre 1500 et 2000, Paris, Payot, 1991, 730 pages ; MILWARD, A., *The European Rescue of the Nation-State*, Berkeley, University of California Press, 1992, 318 pages.

⁹⁰ C'est le cas de la Chine qui « vise à établir de bonnes relations avec ses voisins et à encourager le multilatéralisme. Elle donne l'impression de vouloir suivre la tradition réaliste des relations internationales en disant vouloir respecter la souveraineté des États dans le monde ». GEGOUT, C., *Op. cit.*, p. 62.

⁹¹ BATTISTELLA, D., *Op. cit.*, pp. 130-131.

⁹² WALTZ, K.N., *Op. cit.*, p. 117.

⁹³ Le réalisme classique ne considère pas les mutations actuelles au niveau mondial et semble se tromper d'analyses sur la puissance en se référant à Hobbes, Clausewitz, Weber ou Schmitt, alors que leurs théories philosophiques étaient ancrées dans un monde où l'État était le seul acteur international. BADIE, B., *L'impuissance de la puissance*, Paris, Fayard, 2004, 293 pages.

mondial, il souligne que la puissance étatique est basée essentiellement sur l'exploitation de la main-d'œuvre dans les structures économiques des nations industrialisées. Fondée sur des facteurs structurels tels que l'organisation de l'économie, l'existence des classes sociales, l'exploitation du travail des dominés, cette approche souligne que le statut de puissance est lié au développement du capitalisme depuis la révolution industrielle. Celui-ci s'explique par des éléments d'ordre économique gardés par la classe dominante composée des détenteurs du capital, de la force technologique et militaire ainsi que de l'hégémonie idéologique. Ils utilisent les institutions publiques et leur puissance comme un instrument de domination de la société et se servent des liens personnels établis entre les hauts fonctionnaires et les bailleurs de fonds. C'est dans ce cadre que Ralph Miliband souligne que la puissance est alors détenue par une oligarchie ayant la même origine que la classe capitaliste⁹⁴ et poursuivant l'exploitation de la main-d'œuvre ouvrière.

Par conséquent, l'objectif de la puissance de l'État est de consolider le capitalisme industriel et financier. Ainsi, les tenants de cette approche soutiennent que les États cherchent à accéder au statut de puissance en fonction de leurs besoins de production. Ce statut est lié à la structure du marché mondial et au capitalisme économique global. Bien que certains néo-marxistes comme Nicos Poulantzas⁹⁵ considèrent que l'État capitaliste ne suit pas forcément les orientations de la classe dominante, le courant marxiste oriente la perception de la puissance vers la lutte des classes en vue d'exploiter les classes dominées. Elle subordonne les relations de coopération entre les États aux rapports sociaux à l'échelle de l'économie capitaliste mondiale⁹⁶. La classe dominante utilise, en sa faveur, l'État et sa puissance pour disposer des moyens de production dans le but de dominer et d'exploiter ceux qui détiennent et vendent leur force du travail. La coopération Sud-Sud devient alors un des outils politiques mobilisés par la classe capitaliste des pays émergents devenus « impérialistes » pour l'exploitation et la domination économique des pays en développement, et plus particulièrement ceux du continent africain.

Dans cette approche, la puissance légitime l'exploitation économique de la force du travail des peuples dominés. Elle ne peut être comprise que dans un mode de production

⁹⁴ MILIBAND, R., *L'État dans la société capitaliste : analyse du système de pouvoir occidental* (1969), traduit de l'anglais par Christos Passadeos, Paris, Maspero, 1979, 336 pages.

⁹⁵ Pour les néo-marxistes, les intérêts de la classe dominante sont toujours garantis. Cette garantie permanente par l'État capitaliste justifie la persistance de la lutte des masses ouvrières contre la bourgeoisie. POULANTZAS, N., *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*, Paris, Du Seuil, 1974, 367 pages.

⁹⁶ BATTISTELLA, D., *Op. cit.*, pp. 250-251.

capitaliste qui met en place l'entité étatique considérée comme l'instrument au service de la classe dominante pour défendre ses intérêts économiques. Par conséquent, elle légalise la permanence des conflits interétatiques dans l'arène internationale à travers les échanges asymétriques. Cette perception de la puissance fait abstraction aux autres aspects des relations entre les États au profit de la seule dimension liée à l'exploitation économique. À l'instar du réalisme, le marxisme crée des rapports « gagnants-perdants » entre les partenaires internationaux.

Par ailleurs, la primauté accordée à l'exploitation de la force du travail des « opprimés » permet la jonction du marxisme à la théorie de la dépendance. Étudiant le phénomène de la puissance dans le contexte de domination économique, celle-ci déduit que les inégalités économiques dans les rapports internationaux sont les résultats des échanges déséquilibrés entre les États et de la détérioration des termes de l'échange⁹⁷. Dans ce contexte, Immanuel Wallerstein⁹⁸ précise que l'approche de la dépendance considère aussi que la puissance est le fondement sur lequel repose le clivage socio-économique entre les pays riches et les pays pauvres dont l'exploitation domine les relations internationales.

Cependant, la multiplicité des centres de puissance économique en gestation à la suite de la mondialisation ne permet pas d'envisager une seule voie de sortie pour les pays du Sud, qu'elle soit la révolution, la rupture ou « la déconnexion »⁹⁹ avec l'économie mondiale. Elle ne facilite plus la localisation de la puissance dans une seule région du monde qu'elle soit le Centre, la Périphérie ou de la semi-périphérie. Ces trois zones économiques deviennent étroitement liées par les diverses relations de coopération et/ou de partenariat.

Ces relations conduisent au libéralisme comme le constate Robert Frank¹⁰⁰ et fonde sa conception de puissance sur la triple notion de loi, de droit et de justice menant au renoncement de l'anarchie internationale. Il part du principe que les acteurs internes et leurs structures influencent la politique extérieure des États et leur logique de puissance sur la scène

⁹⁷ Les tenants de « l'école de dépendance » ont développé leur théorie à partir des difficultés liées au décollage et à la croissance économique des États latino-américains souffrant du sous-développement, de l'échange inégal et de la dépendance commerciale, financière, technologique et sociale par rapport aux pays industrialisés. AMIN, S., *L'accumulation à l'échelle mondiale : critique de la théorie du sous-développement*, Paris, Anthropos, 1970, 617 pages ; EMMANUEL, A., *L'échange inégal : Essai sur les antagonismes dans les rapports internationaux*, Paris, François Maspero, 1969, 368 pages.

⁹⁸ WALLERSTEIN, I., *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, Paris, La Découverte, 2004, 170 pages.

⁹⁹ AMIN, S., *La déconnexion. Pour sortir du système mondial*, Paris, La Découverte, 1986, 333 pages.

¹⁰⁰ FRANK, R., (dir.), *Op. cit.*, p. 48.

internationale. L'école libérale tient compte des avantages économiques « mutuels » du modèle capitaliste et des bénéfices politiques de la coopération interétatique. Elle limite l'usage unilatéral de la violence légale en la soumettant à une décision multilatérale et institutionnalise les conventions et usages diplomatiques pour assurer le dialogue permanent et le respect des règles communes. Elle analyse aussi la manière dont les États et les acteurs non-étatiques coopèrent dans le domaine économique et politique en vue de réduire le risque de conflits par l'interdépendance¹⁰¹. À la place de la contrainte, elle préconise la paix entre les États à travers l'instauration d'un régime politique républicain et l'usage de leur puissance pour développer le commerce dans le cadre de la coopération « gagnant-gagnant ». C'est dans ce contexte que les acteurs économiques chinois justifient leur présence en Afrique pour y redynamiser leurs échanges commerciaux en vue de permettre au continent africain de tenir des comptes de bilan à la place de ses ressources naturelles inexploitées.

Ainsi, les accords de coopération économique conclus par les acteurs étatiques conduisent à l'instauration de la puissance des clauses conventionnelles établissant le lien entre la paix et la liberté politique, d'une part, et entre la paix et la liberté économique, d'autre part. Devenant des relations de gains et de bénéfices réciproques, leurs rapports entraînent une appréhension de la puissance qui rapproche cette approche au néo-idéalisme. Celui-ci considère la puissance comme la capacité qu'incarnent des acteurs internationaux à coopérer, en dehors de toute considération d'intérêt immédiat, sur base de nouvelles formes de gouvernance où les États ne font que partie des acteurs parmi tant d'autres¹⁰² sur la scène internationale.

Néanmoins, la puissance que préconise le courant libéral vise à substituer la diplomatie de cabinet par celle de transparence afin d'éviter le protectionnisme économique. Conduisant à l'ouverture des frontières et à la rupture du jeu des puissances basé sur l'équilibre des forces¹⁰³, elle soutient parfois la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et privilégie la liberté du commerce considérée comme un facteur de paix. Ainsi, Christophe Dent souligne qu'elle explique, certes en partie, la position privilégiée qu'occupe la Chine en Afrique : un pays en développement, un pays à croissance économique élevée et un pays au

¹⁰¹ KEOHANE, R.O. et NYE, J.S., *Power and interdependence*, Boston, Little Brown, 1977, 352 pages.

¹⁰² KEGLY, C.W.J., « The Neoidealist Moment in International Studies ? Realist myths and the New International Realities », *International Studies Quarterly*, n° 37, 1993, pp. 131-146; SMOUTS, M-C., (dir.), *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences Po., 1998, pp. 15-31.

¹⁰³ BATTISTELLA, D., *Op. cit.*, p. 176.

modèle de développement différent de l'Occident¹⁰⁴. Par conséquent, elle assimile les relations commerciales entre la Chine et les pays africains à une somme positive et au rapprochement intéressé entre leurs acteurs publics et privés.

Dans ce contexte, le libéralisme ramène ces acteurs à considérer les intérêts et les valeurs communs en usant de la puissance des conventions collectives et des accords mutuels afin de stimuler les échanges et l'interdépendance économique. C'est dans ce cadre qu'Honita Cowaloosur soutient que cet objectif justifie notamment l'établissement des zones économiques spéciales chinoises au sein du continent africain¹⁰⁵ et nécessite la mise en place des institutions exerçant des fonctions précises dans le but de légitimer leurs échanges.

1.3. LES APPROCHES FONDÉES SUR L'INSTITUTIONNALISATION DU PROCESSUS

Elles sont constituées du fonctionnalisme et de l'institutionnalisme. L'importance accordée à la légitimation des échanges interétatiques conduit le courant fonctionnaliste à soutenir que la puissance est en rapport avec les fonctions exercées dans les institutions publiques et/ou privées qui garantissent la paix internationale à travers la coopération. Il fait découler le cadre institutionnel des fonctions techniques à partir desquelles les relations de coopération peuvent être envisagées. Dans ce contexte, la perception de la puissance est évolutive. Par ailleurs, Robert Frank souligne que, dans cette approche, le développement des fonctions techniques conduit à la création des institutions et aux intégrations techniques ou économiques susceptibles de produire des effets politiques qui diluent les souverainetés nationales et réduisent le risque de violence¹⁰⁶. Le succès de ce schéma dépend, en partie, de la convergence d'intérêts des acteurs transnationaux du monde politique et économique dont les comportements sont modelés par les institutions.

¹⁰⁴ DENT, C.M., (dir.), *China and African Development Relations*, London, Routledge, 2011, 181 pages.

¹⁰⁵ Ces zones économiques spéciales chinoises ont été établies en Egypte (1998) : Tianjin Teda North West Suez ; en Zambie (2003) : China Economic & Trade Cooperation Zone et Lusaka Multifacility East Economic Zone ; au Nigéria (2004) : Lekki Free Trade Zone et Ogun Guangdong free Trade Zone ; en Ethiopie (2006) : Eastern Industry Zone ; en Algérie (2006) : China-Jiangling Free Trade Zone et dans l'île Maurice (2006) : Jin Fei Trade and Economic Cooperation Zone. COWALOOSUR, H., « Chinese Special Economic Zones in Africa : New Hubs or Concessions ? », *Emerging Africa : Moment and Momentum : Critical Transitions*, Workshop, Bordeaux, 1-2 mars 2012.

¹⁰⁶ FRANK, R., (dir.), *Op. cit.*, p. 64.

Bien que la souveraineté des États soit relativement dépassée par les échanges multilatéraux, la puissance joue un rôle important dans cette construction de la paix internationale. Celle-ci induit certains analystes comme Mario Telo à privilégier la coopération multisectorielle et à soutenir son avancement par des transactions basées sur les besoins vitaux¹⁰⁷. Ainsi, suivant leur niveau de puissance, les États concluent des accords de coopération qui tiennent compte de leurs intérêts politiques, économiques, sociaux, culturels, etc. Ces acteurs étatiques développent des relations fonctionnelles qui pacifient leur cadre de jeu et leurs enjeux. Ils éliminent la conflictualité à travers l'élaboration des projets communs et les mettent fonctionnellement en place avant les institutions.

Cette approche évolue vers le néo-fonctionnalisme en fondant la puissance aussi bien sur l'identité partagée des acteurs que sur leur sentiment de confiance mutuelle et de loyauté retrouvée. Elle confie à la puissance la mission de légitimer l'intégration fonctionnelle supranationale ou intergouvernementale contre sa politisation. À ce sujet, Mario Telo souligne qu'elle relègue au second plan l'institution de la coopération devant les enjeux importants liés à sa modernisation et sécurise l'attente fonctionnelle dans l'agenda mondial¹⁰⁸. Par conséquent, elle cherche à surmonter les obstacles auxquels se heurte la perception fonctionnelle de la puissance et du défis qu'elle doit relever face à l'évolution actuelle des échanges entre les pays du Sud et à la mondialisation des relations internationales. Cependant, le rôle accordé à la fonction au sein des organisations multilatérales rapproche les tenants de cette théorie aux institutionnalistes. Ceux-ci privilégient la dimension institutionnelle dans la mise en œuvre des relations de coopération entre les États.

Ainsi, le courant institutionnaliste accorde peu d'importance au rôle des acteurs et met l'accent sur les institutions qu'elles soient formelles ou informelles. Celles-ci possèdent leurs dynamiques propres et les interactions entre elles ne peuvent être réduites aux seules relations politico-stratégiques basées sur la défense des intérêts nationaux immédiats. Dans ce contexte, d'aucun constate que la puissance devient la résultante des relations à la fois interétatiques et transnationales où les institutions non étatiques jouent également un rôle important¹⁰⁹. Ces

¹⁰⁷ La coopération « pratique » entre les États est basée sur les besoins économiques et sociaux limités à des branches de la vie civile et à des tâches particulières : les transports, l'hygiène, la santé publique, le chômage, le droit du travail, etc. TELO, M., *Relations internationales. Une perspective européenne*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2010, p. 110.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 112.

¹⁰⁹ KEOHANE, R.O. et NYE, J.S., *Transnational Relations and World Politics*, Cambridge, Harvard University Press, 1972, p. 386.

interactions conduisent au paradigme d'interdépendance dans un système où la puissance est analysée en tenant compte de ses rapports tant au niveau interétatique qu'au niveau transnational et conditionne le changement des relations entre les différents pays. Une telle analyse permet de distinguer les deux volets de la puissance : le hard power contraignant et le soft power attractif qui interagissent dans les rapports internationaux au sein des institutions bilatérales et/ou multilatérales.

Cette vision institutionnaliste de la puissance joint implicitement celle de l'approche transnationale qui souligne que la multiplicité d'acteurs auxquels s'identifient les individus accroît des flux transnationaux qui dépassent le contrôle étatique¹¹⁰. L'augmentation du volume des échanges transnationaux liés notamment aux activités des entreprises multinationales et des marchés financiers érode progressivement la puissance des États et leur souveraineté. Par ailleurs, l'évolution de cette perception vers l'interdépendance et le transnationalisme, sous les effets de la mondialisation et du reflux relatif des modèles dominants, modifie le territoire national, son principal attribut de référence en Relations internationales.

À travers cette évolution, Robert Frank constate que le changement qui affecte la conception de la puissance dans ce domaine est dû notamment à la division entre un système stato-centré et un autre multi-centré aussi puissant et décentralisé. Il se crée un nouvel ordre post-étatique où règne une tension entre le macropolitique et le microsocial¹¹¹. Ainsi, la place de puissance étatique s'amenuise avec la mondialisation des relations interétatiques.

Cette dynamique modifie également la conception nationaliste de la puissance en attribuant aux organisations multinationales les fonctions permettant de diminuer les incertitudes de la vie internationale et de faciliter les négociations. Ainsi, Mario Telo affirme qu'elle vise aussi à crédibiliser les engagements, à favoriser la socialisation en réduisant les coûts de transactions et à créer des identités collectives¹¹². Par conséquent, les États utilisent leur puissance en agissant en termes de coûts à payer et de bénéfices à tirer au sein des institutions bilatérales et/ou multilatérales. Celles-ci sont considérées comme des structures susceptibles de garantir les équilibres entre les projets divergents des différentes puissances.

¹¹⁰ FRANK, R., (dir.), *Op. cit.*, pp. 79-80.

¹¹¹ Le nouvel ordre post-étatique fait régner « une tension entre les deux niveaux de référence et d'action, entre le macropolitique et le microsocial, tension accrue par la globalisation ». *Ibid.*, p. 80.

¹¹² TELO, M., *Op. cit.*, p. 115.

Elles s'efforcent de montrer que « des intérêts communs des États existent, des gains sont possibles pour tous et le contexte institutionnel est important »¹¹³ au lieu de l'usage unilatéral de la violence légale. Ces institutions deviennent un cadre formel où s'établit un lien étroit entre les attributs matériels et immatériels de la puissance en consolidant la coopération entre les partenaires sans accorder une importance aux aspects cognitifs et normatifs de la puissance tels que préconisés par la tendance constructiviste des Relations internationales.

1.4. L'APPROCHE FONDÉE SUR LA CONNAISSANCE DU PHÉNOMÈNE

C'est le constructivisme. Il apporte une conception récente de la puissance dans le domaine des Relations internationales en établissant des passerelles avec l'analyse décisionnelle. Cherchant à étudier et à comprendre la puissance des États à travers la signification des idées et le poids des valeurs sur l'élaboration de leur politique étrangère, il soutient que l'acquisition du statut de puissance par un pays n'est pas guidée uniquement par ses intérêts matériels mais aussi par les idées ou la perception que les acteurs se font de leurs intérêts. Sa spécificité réside dans sa manière de considérer la puissance étatique comme une représentation sociale qui passe par la conscience humaine¹¹⁴.

Appréhendant les difficultés que rencontrent les autorités politiques à percevoir objectivement le phénomène de la puissance en dehors des idées et la perception qu'elles s'en font mutuellement, l'approche constructiviste assure que toute réalité internationale est le résultat de leur pensée collective et le monde n'est que le fruit de leur fabrication¹¹⁵. Cette perception, influencée par leur culture, leur croyance et leurs préjugés¹¹⁶, fournit des éléments qui les orientent dans leur choix et dans l'élaboration de leur politique étrangère.

Elle s'intéresse également à la question de la puissance normative potentielle et considère que le statut de puissance n'est toujours pas lié aux facteurs rationnels. Le constructivisme note que la subjectivité collective entre aussi en ligne de compte. Soutenant que l'appréciation de la puissance n'est souvent qu'une compréhension de la réalité perçue et représentée, voire construite par les acteurs internationaux, il considère que les responsables

¹¹³ TELO, M., *Op. cit.*, p. 116.

¹¹⁴ Les États sont comparables aux hommes avec « des qualités anthropomorphiques telles que des désirs, des croyances, une intentionnalité ». WENDT, A., *Op. cit.*, p. 89.

¹¹⁵ ONUF, N., *World of Our Making. Rules and Rule in Social Theory and International Relations*, Columbia, University of South Carolina Press, 1989, 341 pages.

¹¹⁶ FRANK, R., (dir.), *Op. cit.*, p. 71.

politiques se trouvent souvent sous la pression de normes internationales lors de la conclusion des contrats de coopération et leurs actes deviennent orientés¹¹⁷. La représentation de la puissance internationale crée implicitement en elle-même une nouvelle conception de la puissance dont « les erreurs dans la perception des faits et gestes du voisin, de l'allié ou de l'ennemi pèsent lourd dans les décisions de politique étrangère »¹¹⁸. C'est dans ce contexte que le constructivisme considère l'impact des idées sur le processus d'élaboration de la politique étrangère et soutient que les seuls rapports de force ne peuvent pas fonder le statut de puissance des acteurs étatiques.

Cette approche considère aussi que les intérêts et les identités sont des facteurs malléables du processus de construction et d'émergence de la puissance¹¹⁹. D'autres éléments, comme la perception que les acteurs se font de leur propre puissance et/ou de celle des autres, entrent également en ligne de compte. D'autres affirment que le constructivisme est l'approche qui laisse voir que les idées, les valeurs et les relations sociales d'un acteur international peuvent être adoptées par d'autres acteurs. Cette adoption rend leurs rapports plus moraux et déconcentrés sur leurs intérêts politiques et économiques¹²⁰. Ainsi, la puissance internationale n'est plus déterminée uniquement par des rapports de force matériels mais aussi par des idées, des croyances, des valeurs, des normes et des institutions¹²¹. Elle constitue une structure cognitive mise en place par les États pour comprendre et orienter leur comportement à partir de leurs valeurs sociales et culturelles qui façonnent leurs identités internationales.

Par ailleurs, ce courant précise que les intérêts nationaux des États ne leur sont pas imposés par les rapports de force ni par les préférences sociétales mais ils sont plutôt « constitués par les idées et les croyances internationalement partagées »¹²². Celles-ci construisent la politique mondiale à partir de la manière dont les acteurs se perçoivent et se considèrent les uns par rapport aux autres et régulent leur comportement international. Cette perception de la puissance conduit les États à la reconnaissance réciproque de leur souveraineté, voire à son institutionnalisation pour garantir l'existence de petits pays et

¹¹⁷ FINNEMORE, M. et SIKKINK, K., « Taking Stock. The Constructivist Research Program in International Relations and Comparative Politics », *Annual Review of Political Science*, vol. 4, 2001, pp. 391-416.

¹¹⁸ FRANK, R., (dir), *Op. cit.*, p. 73.

¹¹⁹ WALTZ, S.N., « International Relations. One World, Many théories », *Foreign Policy*, n° 110, 1998, pp. 29-46.

¹²⁰ GEGOUT, C., *Op. cit.*, p. 48.

¹²¹ FINNEMORE, M. et SIKKINK, K., *Ibid.*, pp. 391-416.

¹²² BATTISTELLA, D., *Op. cit.*, p. 336.

faciliter l'élaboration des normes internationales fondées sur les idéaux de la coopération. Elle exclut l'usage unilatéral de la violence en privilégiant la négociation et le dialogue. Les idées et les croyances deviennent alors le fondement du principe de non recours à la force et du règlement pacifique des différends interétatiques.

Par conséquent, la logique constructiviste rejette la tendance à la confrontation et accorde une moindre importance à la puissance fondée sur les rapports de force. Elle se justifie par des variables telles que l'interdépendance favorisée par la mondialisation, la recherche des solutions communes face aux défis globaux et l'homogénéité des régimes politiques et économiques des États modernes¹²³. Ces facteurs incitent de plus en plus les pays du Sud à s'engager sur la voie du dialogue, des échanges, du consensus et/ou des compromis.

CONCLUSION PARTIELLE

Le phénomène de puissance étatique est resté un des principaux concepts abordés par les différentes théories des Relations internationales. Le but principal de ce premier chapitre de réflexion théorique a consisté à examiner la perception évolutive de la puissance mondiale dans un contexte où la production du pouvoir politique a exigé une reconnaissance internationale. Sous les effets de la mondialisation néolibérale, des NTIC et de la disparition des conflits idéologiques Est-Ouest, la stratégie de construction de puissance par les émergents comme la Chine est éclairée par certaines de ces diverses conceptions théoriques. Si les unes l'ont orientée vers la recherche des résultats « gagnants-perdants » entre les partenaires, les autres, par contre, ont privilégié la symétrie de gains dans l'usage de la puissance à travers la coopération entre les acteurs. D'autres encore ont suivi l'évolution des relations entre les États et n'ont accordé à la puissance qu'un rôle secondaire au profit des idées et des valeurs.

À la différence des courants réalistes et marxistes qui considèrent que le recours à la puissance dans les relations interétatiques crée de situation dont les uns sortent « gagnants » au détriment des autres, le libéralisme, qui se base sur la liberté du commerce, préconise l'instauration des échanges équilibrés entre les acteurs. Cette conception des relations internationales et de l'ordre mondial oriente l'appréhension de la puissance vers le bénéfice mutuel des partenaires. Dans d'autres contextes, la notion de la puissance ne peut

¹²³ BATTISTELLA, D., *Op. cit.*, p. 343.

s'appréhender loin des institutions étatiques et des fonctions qu'elles exercent au sein des organisations bilatérales et/ou multilatérales. Néanmoins, dans un monde en pleine mutation, les identités et les représentations des États, les idées et les images qu'ils véhiculent, la référence qu'ils deviennent pour les autres, ne laissent plus la primauté de la puissance étatique à l'usage de la force et de la violence légitime dans le règlement des différends interétatiques et dans la défense des intérêts nationaux.

La conception multidimensionnelle de la puissance laisse voir que son fondement ne repose plus uniquement sur les capacités matérielles ou les idées véhiculées par les émergents mais aussi sur la perception qu'ont les autres acteurs politiques et économiques du Sud dans leurs activités quotidiennes. Offrant la possibilité d'expliquer le Soft power des pays émergents comme la Chine en Afrique, elle permet d'appréhender l'impact de leurs idées et de leurs valeurs sur la politique étrangère de certains pays africains, voire d'orienter les politiques locales vers la consolidation des valeurs identitaires clairement définies. Si la vision réaliste permet d'expliquer les motivations de la présence chinoise au sein du continent africain dans le but de garantir ses propres intérêts économiques et commerciaux, le libéralisme commercial y est perçu comme un moyen au service de la diplomatie économique chinoise et un soutien à la construction et à l'émergence de sa puissance. De son côté, le constructivisme facilite la compréhension de sa rhétorique et de la représentation utilisée. Il montre que la puissance, phénomène toujours en redéfinition, poursuit une reconnaissance internationale.

Étant un phénomène social mouvant, la puissance étatique dépend non seulement des facteurs internes et de l'évolution de l'environnement politique et économique international mais aussi de sa perception par les acteurs. Cependant, son adaptation au changement laisse voir les limites de certaines de ses conceptions théoriques et conduit à l'analyse de l'évolution de la puissance dépassant ses bases classiques ainsi qu'à la recherche des facteurs favorisant son émergence dans un monde en mutation.

Chapitre 2. LA PERCEPTION DE LA PUISSANCE ET SON ÉVOLUTION

Ce chapitre tient à montrer que certaines conceptions de la puissance telles que celle basée sur une vision militaro-centrée est en décalage avec l'émergence de nouveaux acteurs qui influencent les rapports qu'entretiennent les États modernes. La diversité d'acteurs sur la scène internationale marque un tournant décisif dans la gestion des affaires mondiales. Certains considèrent qu'elle met un terme au monde unique¹²⁴ et contribue à la remise en question de la position hégémonique d'anciennes grandes puissances.

À l'instar des diverses approches théoriques, la notion de la puissance fait l'objet d'une pluralité de définitions dont les premières sont influencées par la théorie wébérienne de la politique. Celle-ci se résume par la violence légitime¹²⁵. Il s'agit d'une approche de la puissance élaborée durant la période des troubles en Allemagne. Ainsi, cette conception assimile la théorie politique de Weber à une politique de puissance conçue essentiellement pour la nation allemande¹²⁶. Si certains adoptent sa démarche dans leur tentative de définition de la puissance, d'autres¹²⁷, par contre, gardent plutôt une vision globale de ce phénomène social. Bien que ces différentes perceptions de la puissance alimentent un des débats majeurs des Relations internationales, elles convergent néanmoins vers la compréhension de l'interaction des éléments qui la fondent et la détermination des facteurs de son émergence. Ceux-ci combinent les ressources internes et externes de l'État et décentralisent la conception de la puissance.

Le but poursuivi est de déceler, à l'instar des difficultés liées à la définition de la puissance, à ses éléments fondamentaux et à ses appuis d'émergence, les divergences constatées dans sa catégorisation. Elles laissent voir que le concept de puissance est

¹²⁴ C'est un titre révélateur de l'ouvrage dirigé collectivement par Bertrand Badie et Dominique Vidal dans le but de souligner l'importance de l'Europe communautaire et des pays émergents aux côtés des États-Unis pour établir l'équilibre mondial. BADIE, B. et VIDAL, D., (dir.), *La fin du monde unique. 50 idées-forces pour comprendre l'état du monde 2011*, Paris, La Découverte, 2010, 311 pages.

¹²⁵ La théorie politique de Max Weber se fonde sur « le monopole de la violence légitime ». WEBER, M., (1919), *Le savant et le politique*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1963, 186 pages.

¹²⁶ BOURETZ, P., « Mommsen Wolfgang J., Max Weber et la politique allemande, 1890-1920 », *Revue française de sociologie*, vol. 28, n° 1, 1987, pp. 150-157.

¹²⁷ DOREL, G., « La puissance des États », *La Documentation française*, Coll. Documentation photographique, n° 8006, décembre 1998 ; SANTANDER, S., (dir.), *L'émergence de nouvelles puissances. Vers un système multipolaire ?*, Paris, Ellipses, 2009, 252 pages ; ALLAIN, J-C. et FRANK, R., « Les composantes de la puissance » dans FRANK, R., (sous la dir. de), *Op. cit.*, pp. 139-168.

dynamique et son évolution dépend des plusieurs facteurs endogènes et exogènes¹²⁸. Il s'agit dès lors de tenter d'appréhender ses différentes composantes dans le contexte mouvant des relations internationales.

2.1. LA CONCEPTION DÉCENTRALISÉE DE LA PUISSANCE

La notion de la puissance fait penser prioritairement à la force militaire¹²⁹ au détriment des autres attributs de l'État, tels que la capacité économique ou le rayonnement culturel. Cette conception semble ignorer qu'avec ses activités économiques et commerciales, un pays peut jouer efficacement sur le volet attractif pour se transformer en une grande puissance. Tel est le cas de la puissance économique nipponne au sein de la Triade. Par ailleurs, dans le monde moderne dominé par le mercantilisme, l'usage de la force montre ses limites. Il cesse d'être considéré comme le principal instrument de règlement des différends internationaux. L'évolution actuelle des rapports interétatiques prouve que la puissance de feu d'un État ne le transforme pas automatiquement en un acteur international influent.

Toutefois, la question de la puissance militaire telle que posée à la fin des équilibres bipolaires tend à réduire la mission de l'État à la seule défense de ses intérêts par l'usage de la contrainte légale. Cependant, cette perception « militaro centrée » de la puissance écarte les autres secteurs d'activités étatiques sur la scène internationale. Elle n'est ni multisectorielle ni postmoderne. Des analyses contemporaines montrent qu'aucun État ne peut être rivalisé dans les différents domaines clés de la puissance globale¹³⁰. D'abord, un écart de perception est constaté entre la bienveillance de la puissance militaire et la réalité contemporaine de nos sociétés globalisées. Ensuite, dans le contexte actuel de la mondialisation, la puissance militaire utilisée comme le principal moyen de résolution des conflits interétatiques devient un facteur de désordre. Plus une puissance militaire se montre, plus elle mobilise les autres acteurs contre elle. La prééminence de la force militaire dans les stratégies politico-

¹²⁸ Le niveau de la puissance d'un État est dépendant de plusieurs éléments tels que le contexte historique, les ressources matérielles, l'évolution démographique, l'environnement international ainsi que la capacité qu'a cet État à combiner tous ces éléments pour les transformer en facteurs d'appui à sa puissance.

¹²⁹ Cette conception est incarnée notamment par le courant néoconservateur américain dont les tenants semblent méconnaître qu'un État peut devenir une puissance économique sans une force militaire excessive. C'est le cas de certains pays dont « les vaincus d'hier » qui ont été empêchés de développer leur puissance militaire durant la période de la guerre froide par les deux grands vainqueurs. Il s'agit notamment de l'Allemagne et du Japon qui, quasi militairement occupés, sont devenus des puissances économiques reconnues.

¹³⁰ Les quatre domaines clés de la puissance sont : le militaire, l'économique, le technologique et le culturel. BRZEZINSKI, Z., *Le grand échiquier : L'Amérique et le reste du monde*, Paris, Bayard, 1997, p. 49.

diplomatiques peut entraîner des effets pervers. Un État qui privilégie le recours à la force et à la contrainte dans le règlement de ses différends internationaux ne manque pas d'ennuis.

Par ailleurs, de nombreux facteurs remettent en cause cette perception de la puissance avec l'arrivée de nouveaux acteurs sur la scène internationale, le progrès technologique, les NTIC, la transnationalisation des finances,... Complexifiant la gestion de l'environnement politique et économique mondial, ces facteurs sont liés à la mondialisation qui redistribue le rôle aux acteurs sur la scène internationale, notamment avec la présence des acteurs non étatiques utilisant des moyens technologiques sophistiqués à moindre coût¹³¹. Autrement dit, la multiplicité de pôles des décisions, réglementant les affaires internationales, favorise la mise en place d'une dynamique de plus en plus coopérative, voire concurrentielle.

Ainsi, dans ce monde multipolaire en gestation visant la production toujours croissante des richesses, les activités étatiques s'orientent de plus en plus vers les secteurs économiques et commerciaux. Les États ne sont plus classés uniquement en fonction de leur puissance de feu mais également en rapport avec leur produit intérieur brut (PIB) et le niveau de vie de leurs populations. Ces derniers facteurs contribuent au basculement de l'économie mondiale des pays du G-7 vers les États émergents du groupe E-7¹³². Ceux-ci comptent près de 25 % du PIB mondial et les analyses prospectives laissent voir qu'elles auront collectivement une production supérieure aux pays les plus riches d'ici à 2032¹³³. Ces projections montrent aussi que ce groupe E-7 deviendra le pilier du système économique mondial telles que détaillées à l'annexe 1 qui donne un aperçu global de l'évolution du PIB des années 2011, 2012, 2015 et 2016 des vingt pays les plus riches du monde.

Les données chiffrées de ce tableau permettent de déduire que durant ses quatre années, les États-Unis (EU) sont restés la première puissance économique du monde en disposant d'un PIB supérieur aux autres pays. Ils sont suivis par la Chine devant les deux autres piliers de la triade dont les pays de l'UE et le Japon. L'autre enseignement à tirer de ce tableau est

¹³¹ ADAM, B., *Europe. Puissance tranquille ? Rôle et identité sur la scène mondiale*, Bruxelles, GRIP, 2006, p. 13.

¹³² Si le G7 est constitué de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis, de la France, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni, le groupe E7 se compose du Brésil, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, du Mexique, de la Turquie et de la Russie. HAWKSWORTH, J. and COOKSON, G., *The world in 2050. Beyond the BRICs : a broader look at emerging market growth prospects*, London, PricewaterhouseCoopers, 2008, p. 5.

¹³³ TIDIANE DIEYE, C., « La coopération sud-sud : une nouvelle lueur dans la coopération internationale ? », *International Center for trade and Sustainable Development*, vol. 14, n° 4, Août 2013.

que plus du tiers de ces vingt pays les plus riches du monde sont des États émergents¹³⁴. Enfin, cette liste ne reprend aucun pays africain. Bien que l’Afrique du Sud et/ou le Nigeria soient également classés parmi les pays ayant un PIB élevé pouvant les propulser au rang des émergents, les critères de classification de la Banque mondiale (BM)¹³⁵ ne permettent pas de les retenir parmi les États les plus riches du monde en PIB par habitant.

Cependant, le cas de la Chine semble atypique. Elle profite de la disparition du clivage idéologique Est/Ouest et du vide relatif laissé par les anciennes puissances en Afrique pour redynamiser sa diplomatie multidirectionnelle et élargir son marché. Elle privilégie les relations économiques et commerciales bilatérales qui s’étendent aux activités sociales, culturelles et scientifiques. Sur ce sujet, Bernard Adam souligne que la montée de la puissance chinoise est la résultante du « maillage extrêmement dense des relations croisées dans de multiples secteurs »¹³⁶. Ainsi, ce pays soutient son émergence économique par des visites officielles de ses dirigeants. Intégrant ses échanges commerciaux dans l’économie mondiale, il ne cesse d’accroître sa puissance économique au sein du continent africain.

Toutefois, le concept de puissance renferme plusieurs facettes et certains la lie à la notion du pouvoir¹³⁷. Ceux-ci privilégient sa conception relationnelle et perçoivent la puissance comme la capacité d’imposer sa volonté aux autres¹³⁸ malgré les multiples résistances internes et externes. Dans cette approche, la puissance est vue dans son seul volet de hard power comportant deux dimensions : l’expression de la capacité d’un acteur de faire ce qu’il veut et de l’imposer aux autres, d’une part, et de ne pas faire et d’empêcher les autres de le faire, d’autre part¹³⁹. Cette vision relationnelle de la puissance combine les deux conceptions et la considère comme étant « la capacité de modifier la volonté des autres ou la capacité d’imposer sa volonté aux autres à l’extérieur des frontières »¹⁴⁰. Dans cette optique, une puissance mondiale se distingue par son poids territorial, démographique, économique, politique et culturel ainsi que par les moyens de son influence dans ces différents

¹³⁴ Ces puissances émergentes faisant partie des vingt pays les plus riches se composent du Brésil, de la Russie, de l’Inde et de la Chine (BRIC). À ceux-ci, s’ajoutent le Mexique, la Corée du Sud, l’Indonésie et la Turquie.

¹³⁵ World Bank, *World Development Indicators Report 2014*, Washington, 2014.

¹³⁶ ADAM, B., *Op. cit.*, p. 22.

¹³⁷ DAHL, R.A., « The Concept of Power », *Behavioral Sciences*, vol. 2, n° 3, July 1957, pp. 201-215.

¹³⁸ ARON, R., *Op. cit.*, pp. 16-17.

¹³⁹ SMOUTS, M.-C., BATTISTELLA, D. et VENNESSON, P., *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz, 2003, p. 411.

¹⁴⁰ DUROSELLE, J.-B., « Qu’est-ce qu’une grande puissance », *Relations internationales*, n° 17, 1979, pp. 3-10.

domaines¹⁴¹. Bien qu'elle reconnaisse l'interaction entre le hard power et le soft power, cette perception de la puissance privilégie les aspects politico-stratégiques des relations entre les États au niveau international.

De son côté, la notion du pouvoir s'oriente vers l'aptitude à agir d'une manière concertée et réfléchie¹⁴². Par conséquent, elle combine les possibilités d'actions et utilise les moyens disponibles non seulement pour surmonter certains obstacles mais aussi pour produire des effets recherchés. Elle se concentre sur les rapports de force entre les acteurs. C'est dans ce contexte que Thomas Lindemann souligne que le concept du pouvoir renferme l'idée de commandement, d'influence et d'autorité¹⁴³. Bien qu'il soit lié à la notion de la puissance, le pouvoir se trouve aux antipodes de la dynamique moderne des relations entre les acteurs internationaux impliquant l'interaction entre les facteurs de séduction et de contrainte.

Cette nouvelle tendance perçoit la puissance comme la capacité de fixer les règles du jeu et la volonté d'éviter de se les faire imposer¹⁴⁴. Dès lors, la puissance se base sur l'interaction réciproque et permanente entre le hard power et le soft power. Dans cette conception, une série d'analyses¹⁴⁵ soulignent que la puissance ne relève pas uniquement de la capacité militaire ni des ressources naturelles, économiques et financières. Elle dépend aussi de ses potentiels stratégiques et géopolitiques et de sa capacité à combiner les facteurs tangibles et intangibles ainsi qu'à mobiliser les ressources matérielles et immatérielles¹⁴⁶. Associant tous les attributs de la puissance, cette perception globale élargit son fondement classique.

Dans cette globalité, la représentation devient également un des éléments fondamentaux de la puissance. Elle s'intéresse à l'image qu'un acteur se fait de lui-même et qu'il véhicule sur l'arène internationale¹⁴⁷. Elle est aussi liée à l'aménagement de son espace géopolitique

¹⁴¹ DOREL, G., art. cité.

¹⁴² ARENDT, H., *Du mensonge à la violence : Essai de politique contemporaine*, Paris, Calmann-Levy, 2014, 264 pages.

¹⁴³ LINDEMANN, T., « Pouvoir et puissance dans les relations internationales du Hard power à l'empathic power » dans HOLEINDRE, J-V., (sous la dir. de), *Op. cit.*, pp. 90-100.

¹⁴⁴ DEVIN, G., *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, 2007, p. 26.

¹⁴⁵ Il s'agit notamment des analyses de Susan Strange, Robert Cox, Joseph Nye,...

¹⁴⁶ D'autres études montrent qu'un État « est considéré puissant quand il parvient à combiner les facteurs tangibles et intangibles. La puissance ne se définit donc pas seulement à travers les ressources matérielles telles que le poids économique ou la force militaire, mais aussi à travers la capacité d'un acteur à s'affirmer comme référence en mobilisant des ressources immatérielles telles l'idéologie, les institutions ou la culture ». SANTANDER, S., (dir.) *L'émergence de nouvelles puissances. Vers un système ... Op. cit.*, p. 24.

¹⁴⁷ *Ibid.*

propre et à la délimitation de sa zone d'influence immédiate en vue de sa visibilité au niveau mondial. C'est ce que certains appellent « les identités des États, c'est-à-dire (...) la représentation que les États se font d'eux-mêmes et d'autrui, du système international, et de leur propre place ainsi que de celle des autres au sein de ce système international »¹⁴⁸. Dans cette même optique, le recours aux travaux d'Alexander Wendt¹⁴⁹ permet de constater que chaque acteur possède une identité qui se réfère à ce qu'il est et poursuit ses propres intérêts. Autrement dit, les intérêts nationaux d'un État souverain dépendent de son identité et déterminent son comportement dans ses relations avec les autres acteurs internationaux.

De leur côté, les études de Hurrell Andrew¹⁵⁰ ajoutent ce qu'il considère comme le « dernier » élément de la puissance : la reconnaissance internationale. Celle-ci laisse voir que la puissance d'un acteur est faite également de l'image qu'il projette et que les autres se font de lui, de l'affirmation de son poids et de sa reconnaissance mondiale. Dès lors, l'analyse de tous ces éléments permet de dépasser les bases classiques de la puissance pour appréhender l'évolution de sa perception dans la dynamique des relations de coopération interétatique.

2.2. LE DÉPASSEMENT DES FONDEMENTS CLASSIQUES DE LA PUISSANCE

Dans leurs efforts de compréhension de la puissance en Relations internationales, de nombreux travaux¹⁵¹ distinguent ses anciens attributs matériels composés du territoire et de la population à ses actuels attributs matériels constitués essentiellement d'éléments de soft power : le poids économique, l'influence politique et le rayonnement culturel. Le territoire, en tant qu'espace, est l'un des éléments principaux de l'existence d'un État¹⁵² et de sa puissance. Renfermant non seulement les conditions naturelles telles que le climat, le relief ou l'hydrographie mais aussi les ressources du sol et du sous-sol, il permet d'évaluer les différents enjeux liés à sa position géographique et stratégique.

¹⁴⁸ BATTISTELLA, D., *Op. cit.*, p. 333.

¹⁴⁹ Alexander Wendt affirme que « les identités se réfèrent à ce que les acteurs sont (...). Les intérêts se réfèrent à ce que les acteurs veulent (...). Les intérêts présupposent les identités parce qu'un acteur ne peut savoir ce qu'il veut avant de savoir qui il est ». WENDT, A., *Op. cit.*, pp. 113-114.

¹⁵⁰ HURRELL, A., « Hegemony, liberalism and global order : what space of would be great powers ? », *International Affairs*, vol. 82, n° 1, 2006, pp. 1-19.

¹⁵¹ BUHLER, P., *la puissance au XXIème siècle. Les nouvelles définitions du monde*, Paris, CNRS, 2011, 508 pages ; SANTANDER, S., (dir.), *L'émergence de nouvelles puissances..... Op. cit.*, 252 pages.

¹⁵² La littérature politique et juridique souligne : « il n'y a pas d'État sans territoire, répartiteur de compétences juridiques ». SMOUTS, M-C., BATTISTELLA, D. et VENNESSON, P., *Op. cit.*, p. 480.

Ce concept couvre une triple mission justifiant le sens même de l'acteur étatique. Les spécialistes du droit constitutionnel épinglent ces missions à travers le territoire-sujet pour désigner la personnalité et la souveraineté de l'État, le territoire-objet pour exprimer les droits de l'État et le territoire-limite qui est le cadre géographique de l'État à l'intérieur duquel s'exerce son pouvoir et sa puissance¹⁵³. Si le territoire est considéré comme un espace transformé par le travail de l'homme¹⁵⁴, il désigne également un périmètre étatique délimité par les frontières à l'intérieur desquelles sont appliqués la législation nationale, le pouvoir politique et la violence légale. Il fonde aussi le principe de son intangibilité dans les Relations internationales. Au regard du droit international public, le territoire est la matérialisation de l'existence d'un État où habite une population humaine déterminée.

Celle-ci constitue l'autre élément de l'ancien attribut matériel de la puissance. La population est formée par l'ensemble des personnes physiques qui occupent un espace déterminé à un moment donné¹⁵⁵. Elle s'intéresse aux taux de natalité et de mortalité ainsi qu'aux mouvements migratoires qui ont un impact sur le statut de l'État à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières nationales. Le rôle joué par la population a longtemps été considéré comme l'un des principaux facteurs qui octroient le statut de puissance aux États. Mais, au niveau international, ce rôle est de plus en plus réévalué à cause du progrès technologique qui diminue le recours à la force du travail humain¹⁵⁶. Cette évolution technologique justifie le chômage et le sous-emploi qui plongent de nombreuses sociétés modernes dans des revendications sociales et des manifestations populaires.

Bien que ces variables géo-territoriales et démographiques déterminent la localisation de la puissance et apparaissent comme les bases qui la sous-tendent, elles n'influencent que rarement son poids économique. Certains affirment qu'il n'existe guerre de corrélation automatique entre l'économie et la démographie. Si l'augmentation de la population peut constituer un atout pour le progrès économique, elle peut aussi entraîner le surpeuplement et

¹⁵³ HAURIU, A., *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Montchrestien, 1966, pp. 97-98.

¹⁵⁴ RAFFESTIN, C., « Ecogenèse territoriale et territorialité » dans AURIAC, F., et BRUNET, R., (sous la dir. de), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, 1986, pp. 173-185.

¹⁵⁵ BEZBAKH, P. et GHERARDI, S., (dir.), *Dictionnaire de l'économie*, Paris, Larousse, 2008, p. 499.

¹⁵⁶ La réévaluation de l'importance démographique dans les activités économiques est faite « sous le double effet des progrès de la technique et de la révolution démographique des XIX^e et XX^e siècles. En premier lieu, l'évolution de la productivité a diminué l'intérêt d'une force de travail pléthorique (...). Certes, le poids symbolique d'une forte population constitue toujours un élément non négligeable du statut international d'un État (...) ». ATTAR, F., *Dictionnaire des relations internationales. De 1956 à nos jours*, Paris, Du Seuil, 2009, pp.277-278.

le désordre social¹⁵⁷. Toutefois, une forte démographie, doublée d'une superficie territoriale immense, peut être considérée comme les fondements de la puissance.

À ces anciens attributs de la puissance, s'ajoutent ses actuels attributs matériels. Parmi ceux-ci, figure, d'abord, le poids économique fondé sur la capacité d'un acteur étatique à produire, à consommer et à répartir des richesses existant en quantité limitée. Depuis les révolutions industrielles du XIX^{ème} siècle, l'économie est considérée comme la principale composante de la puissance. Déterminant la capacité d'un État à modifier la volonté des autres, elle permet à la puissance de mesurer sa maîtrise des contraintes économiques telles que les lois du marché, l'inflation de la monnaie ou la stabilité des prix, le contexte monétaire international, voire sa résistance contre les pressions des lobbies et des acteurs privés. Cet attribut de la puissance d'un État met des outils économiques tels que le partenariat public-privé à sa disposition pour son affirmation. Il se sert également des barrières douanières ou de l'aide financière¹⁵⁸ et ses objectifs constituent la base des différents accords commerciaux bilatéraux et/ou multilatéraux.

Ensuite, vient l'influence politique qui forme l'autre actuel attribut matériel de la puissance. Comprise dans le sens de l'action de la politique étrangère, elle constitue l'activité diplomatique dans laquelle les États interagissent sur la scène internationale. Elle se compose des règles qu'ils adoptent et la façon dont ils les mobilisent, seuls ou avec le concours des autres, pour atteindre leurs objectifs¹⁵⁹. Par conséquent, elle constitue l'une des principales missions des représentations diplomatiques et consulaires des États modernes hors de leurs frontières nationales.

Enfin, la puissance fait intervenir l'importance culturelle de l'État composée d'un ensemble de savoirs et de pratiques très diversifiées. La culture est devenue, dans le monde contemporain, un enjeu international majeur¹⁶⁰ et l'attrait culturel contribue à la diffusion de la puissance. Il s'agit de « faire connaître la richesse de ses arts, de sa littérature, de ses idées, de son cinéma, de sa musique, de son folklore, de sa cuisine, de sa mode. C'est vouloir donner de soi une image positive, une image de puissance plutôt pacifique »¹⁶¹. Ces trois éléments

¹⁵⁷ ALLAIN, J-C. et FRANK, R., *Op. cit.*, p. 141.

¹⁵⁸ *Ibid.*, pp. 152-153.

¹⁵⁹ ATTAR, F., *Op. cit.*, p. 774.

¹⁶⁰ BEZBAKH, P. et GHERARDI, S., *Op. cit.*, p. 215.

¹⁶¹ ALLAIN, J-C. et FRANK, R., *Ibid.*, p. 159.

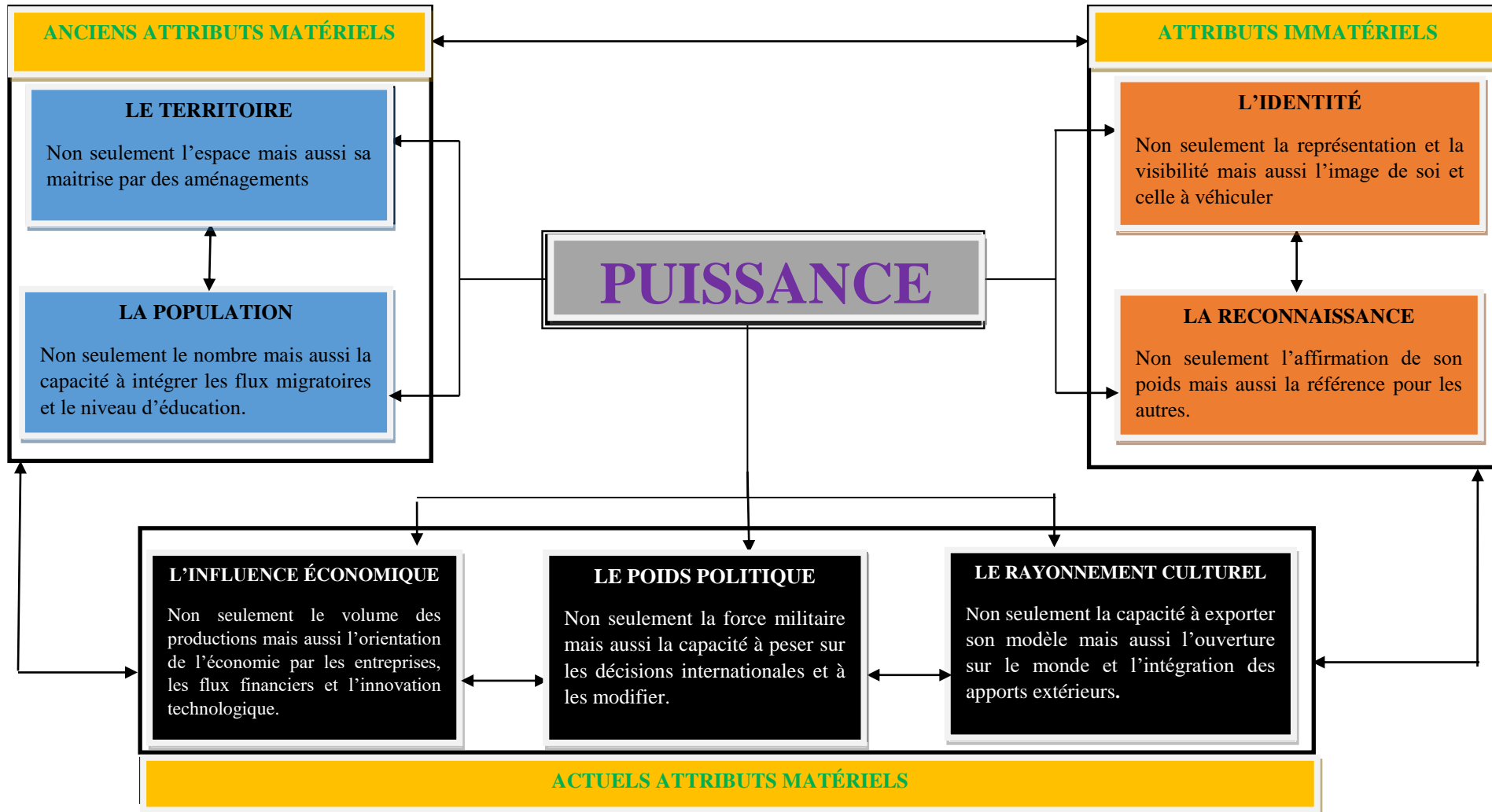
déterminent les domaines dans lesquels se manifestent le hard power et le soft power des États modernes. Ils forment les aspects fondamentaux de la puissance étatique.

Ces fondements classiques de la puissance sont dépassés par l'ajout des facteurs immatériels composés de son identité et de sa reconnaissance. Tous ces attributs matériels et immatériels forment des éléments constitutifs de la puissance. Ceux-ci sont schématiquement représentés dans la figure 2 qui tient compte des interactions permanentes et réciproques entre tous les attributs de la puissance étatique, les facteurs de sa manifestation et les aspects immatériels. Ces interactions entre tous les éléments tangibles et intangibles de la puissance modifient ses anciennes perceptions. Celles-ci n'ont pas considéré ses éléments immatériels. Par conséquent, elles n'ont pas tenu compte de sa représentation et de sa reconnaissance internationale. Elles ont semblé également ignorer son affirmation identitaire et la référence qu'elle constitue pour les autres.

La considération des éléments immatériels permet d'épingler les différentes représentations de la puissance d'un État. Les anciennes ne permettent pas de nuancer l'exercice de la puissance à l'intérieur et à l'extérieur des frontières étatiques. Lorsqu'un État combine les anciens et les actuels attributs de sa puissance au niveau national, il y associe les facteurs immatériels au niveau international. Ensuite, elles n'établissent pas des interactions mutuelles existant entre tous ces attributs. Les nouvelles, par contre, ont un triple mérite. Elles prennent, d'abord, en compte les attributs immatériels dans la projection internationale de la puissance notamment son identité et sa reconnaissance. Elles permettent, ensuite, de distinguer ses deux niveaux de manifestation : le niveau interne et l'échelle internationale. Elles établissent, enfin, les interactions réciproques et permanentes entre ses trois attributs et entre les éléments constitutifs de chacun d'eux en vue de déterminer les facteurs favorisant la construction et l'émergence de la puissance dans un monde mouvant.

Figure 2

LES ATTRIBUTS CONSTITUTIFS DE LA PUISSANCE ÉTATIQUE



Source : La déduction de l'auteur à partir de la théorie sur l'analyse des différents attributs fondamentaux de la puissance étatique.

2.3. LES FACTEURS DE CONSTRUCTION ET D'ÉMERGENCE DE LA PUISSANCE

Bien que les États émergents augurent progressivement une transformation de la géopolitique mondiale et un bouleversement des rapports de force dans la gestion des affaires internationales, la littérature politique et économique, voire les médias s'intéressent de plus en plus aux facteurs de construction et/ou d'émergence de la puissance des pays tels que la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud, la Turquie, le Mexique,... Ils épinglent également les éléments favorisant le retour progressif de la Russie en tant que puissance à vocation mondiale. Certes, la construction ou la réhabilitation de leur statut de puissance n'est pas un processus homogène. Elle marque une disparité évidente entre ces émergents. D'ailleurs, ces pays ne s'appuient pas sur les mêmes éléments fondateurs de leur puissance et chacun d'eux possède non seulement sa zone d'influence immédiate mais aussi ses particularités nationales et régionales¹⁶². En dépit de leur hétérogénéité, ces États possèdent des ressources économiques, politiques et militaires considérables par rapport aux autres pays du Sud. Celles-ci leur confèrent la capacité d'influer sur les décisions internationales¹⁶³. Ces pays ont également accéléré le processus de leur développement à la fin de la bipolarisation du monde.

Ainsi, durant la période post-guerre froide, la plupart d'études¹⁶⁴ sur la puissance se réfèrent au rapport de prospectives de la banque d'investissement Goldman Sachs et mettent l'accent sur des éléments tangibles tels que l'immensité territoriale, l'importance démographique, l'abondance des ressources naturelles, la croissance économique et la participation active dans le commerce international. Néanmoins, elles reconnaissent que l'existence de ces facteurs n'entraîne pas automatiquement la reconfiguration des rapports politiques et économiques au niveau mondial. Celle-ci nécessite la mobilisation consciente et systématique de ces éléments par les acteurs étatiques¹⁶⁵ dans le but de réaliser des actions productives de l'influence à travers l'exercice du pouvoir.

¹⁶² SANTANDER, S., « Puissances 'émergentes': mirage ou réalité ? », *Diplomatie*, n° 45, 2010, pp. 36-39.

¹⁶³ MILANI, C.R.S., « Les puissances 'émergentes' changent-elles l'ordre mondial ? » dans BADIE, B. et VIDAL, D., (sous la dir. de), *Op. cit.*, p. 40.

¹⁶⁴ ALLAIN J-C. et FRANK, R., *Op. cit.*, p. 141 ; SANTANDER, S., (dir.), *L'émergence de nouvelles puissances..... Op. cit.*, pp. 22-23.

¹⁶⁵ SANTANDER, S., (dir.), *Ibid.*, pp. 23-24.

Ces réserves confirment que la construction du statut de puissance d'un État dépasse la diplomatie déclaratoire par la production des règles de droit et la capacité de les faire respecter afin de modifier la géopolitique de l'ancien ordre international. Autrement dit, la mobilisation de ces facteurs doit s'inscrire dans une démarche globale susceptible de changer les rapports de force et d'instaurer des modèles alternatifs. Ceux-ci doivent surmonter l'opposition existant entre « l'invention de la puissance » par l'État et « l'invention de l'État » par la puissance. Dans cette dynamique, certains pays deviennent puissants en ajustant non seulement leur programme à leur environnement mais aussi leur environnement à leur programme¹⁶⁶. Ainsi, l'interaction programme-environnement devient effective, permanente et réciproque.

Dans cette adéquation, la référence est souvent faite à la Chine qui adapte sa politique nationale à l'environnement international. Pour atteindre cet objectif, d'aucuns n'y voient qu'une seule voie, celle de la révolution intellectuelle¹⁶⁷. La poursuite de ce changement l'amène à privilégier l'innovation et à allouer un budget conséquent à la recherche et développement (R&D) en vue de moderniser sa société¹⁶⁸. Le privilège accordé à la R&D transforme la Chine en un important laboratoire scientifique et technologique où travaillent de nombreux chercheurs¹⁶⁹. Par ailleurs, la quête de la modernisation par la recherche et l'adaptation de sa politique nationale à l'environnement international hissent la Chine au rang de grandes puissances mondiales. Elles consolident la théorie évolutionniste de la puissance qui considère la Chine comme un État capable de valoriser ses propres intérêts dans de nombreux domaines et de disposer d'une liberté d'actions sur la scène internationale¹⁷⁰. Cette capacité la soustrait de la catégorie des pays en développement ayant peu de moyen de faire prévaloir leur volonté politique. Ceux-ci sont dans une situation de dépendance internationale

¹⁶⁶ La puissance d'un État est fonction de l'adéquation entre le programme élaboré par ses gouvernants et l'environnement global dans lequel il est exécuté. PERROUX, F., *Dialogue des monopoles et des nations : 'équilibre' ou dynamique des unités actives*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1982, 491 pages.

¹⁶⁷ Certains affirment que la Chine est en proie à une révolution de l'intelligence. La ville de Shanghai est devenue à la fois le chantier et le champ des transformations les plus spectaculaires du pays, avec de nombreux centres de recherche et de développement, des laboratoires et des parcs scientifiques. PERDOLETTI, B., « Matière grise : la nouvelle révolution chinoise », *Le Monde*, 28 septembre 2008.

¹⁶⁸ Lorsqu'on compare les budgets alloués à la recherche et développement par des pays membres des BRIC, « C'est la Chine qui consacre le plus de ressources financières à la recherche et développement. Les dépenses en recherche et développement chinoises avoisinaient 30 milliards de dollars en 2006, contre 24 milliards pour l'Inde, 16 milliards pour le Brésil et seulement 9 milliards pour la Russie ». KATEB, A., *Op. cit.*, p. 176.

¹⁶⁹ Dans ses laboratoires scientifiques et technologiques, sont employés des millions de chercheurs et sont diplômés annuellement plusieurs milliers en science et technologie. *Idem*, p. 177.

¹⁷⁰ FRANK, R., *La hantise du déclin. Le rang de la France en Europe (1920-1960) : finances, défense et identité nationale*, Paris, Belin, 1994, p. 125.

pour leurs intérêts vitaux tels que leur sécurité et leur bien-être¹⁷¹. Son poids économique et son indépendance politique fondent l'efficacité de sa puissance sur la scène internationale.

Dans les mêmes perspectives, d'autres études¹⁷² analysent l'impact de l'industrialisation sur la construction et l'émergence de la puissance chinoise. Elles déduisent que lors de son entrée dans le processus d'industrialisation, la Chine amorce un sprint dans sa course à la puissance et bouleverse l'ordre mondial existant. Aboutissant à une subdivision internationale des États en plusieurs catégories de puissance¹⁷³, ces analyses classent la Chine dans le rang de grandes puissances. Cependant, il n'est pas aisé de classer les pays en fonction du niveau de leur puissance. Celle-ci étant dynamique et dépendante de plusieurs facteurs.

Par ailleurs, les activités économiques et commerciales de la Chine et leurs effets sur les relations internationales diversifient les centres de décision et décentralisent le pouvoir mondial. Elles laissent voir que le monde tend vers un système multipolaire. Ainsi, l'absence d'une classification universelle des puissances renvoie à la manière dont les États modernes combinent les différents facteurs pour leur émergence. Elle peut se justifier aussi par la mobilisation des divers éléments d'ordre politique, discursif, géostratégique ou économique en lien avec leurs intérêts et leurs ambitions internationales.

Néanmoins, la tendance générale du nouvel ordre mondial est tributaire de l'instauration de plusieurs centres des décisions politico-diplomatiques, économico-commerciales et socio-culturelles. Cette réorientation de la politique extérieure des États se base sur l'évolution de l'environnement international et la défense de leurs propres intérêts. Par ailleurs, le changement des discours politiques et médiatiques des puissances traditionnelles et le comportement des autres acteurs internationaux à la suite de l'émergence de nouveaux pays sur la scène internationale tendent à confirmer que le soft power fondé sur l'influence politique, économique, commerciale, financière et/ou culturelle occupe une place non négligeable dans la dynamique de construction et d'émergence de la puissance dans les relations internationales contemporaines.

¹⁷¹ ALLAIN, J-C. et FRANK, R., *Op. cit.*, p. 176.

¹⁷² ORGANSKI, A.F.K., *World Politics*, New York, Alfred A. Knopf, 1958, p. 437 ; BARBARA, M., *Nouveau paradigme stratégique des puissances moyennes*, Note d'analyse 16, Chaire InBev Baillet-Latour, programme « Union européenne-Chine », UCL, Louvain, mars 2011, p. 9.

¹⁷³ Les quatre catégories de puissance étatiques sont la superpuissance, les grandes puissances, les moyennes puissances et les petites puissances. ORGANSKI, A.F.K., *Ibid.*, p. 437.

CONCLUSION PARTIELLE

L'évolution actuelle des Relations internationales caractérisée notamment par l'arrivée de nouveaux acteurs dans l'arène mondiale remet en question les anciennes conceptions de la puissance. Elle élargit notamment la perception wébérienne de la puissance en l'incorporant dans un contexte général des activités étatiques liées à la gestion des affaires mondiales. Si la puissance étatique s'identifie à la force militaire et à la violence légale, elle s'étend également à d'autres domaines d'activités de l'État sur la scène internationale. Par ailleurs, elle reste une notion controversée souvent influencée non seulement par l'environnement international mais aussi par la politique intérieure et extérieure des États. Elle se justifie, dans sa vision réaliste, par la défense des intérêts nationaux.

Bien que le concept de puissance soit étroitement lié à celui du pouvoir dans les Relations internationales, la vision actuelle des rapports interétatiques la perçoit dans sa dimension globale. Celle-ci se base sur les interactions mutuelles et réciproques entre le hard power et le soft power, formant ainsi le smart power. Trouvant le fondement de la puissance dans la dynamique de la coopération entre les acteurs étatiques, elle détermine ses éléments constitutifs. Ceux-ci se composent d'anciens attributs matériels que sont le territoire et la population ainsi que d'actuels attributs matériels formés du poids politique, économique et culturel. À ces éléments matériels, s'ajoutent l'identité et la reconnaissance de la puissance formant ses attributs immatériels et lui conférant son caractère international.

Sa construction et son émergence dépendent des facteurs tangibles et intangibles, d'une part, et de sa capacité à les mobiliser systématiquement en vue de produire des effets qui modifient les rapports de force sur la scène internationale, d'autre part. Cette mobilisation consciente et systématique la fait sortir de la diplomatie déclaratoire pour l'orienter vers une diplomatie agissante à travers la recherche et l'innovation. Elle aboutit à la mise en place d'un nouvel ordre alternatif. Cependant, elle ne facilite pas la catégorisation de certaines entités politiques en fonction du niveau de leur puissance et suscite l'intérêt de l'étude des bases de la stratégie de construction et d'émergence de la puissance d'un État dans un monde en pleine mutation.

Chapitre 3. LES PILIERS STRATÉGIQUES D'ÉMERGENCE DE LA PUISSANCE

Le présent chapitre vise à analyser les stratégies d'émergence de certains États du Sud sur la scène internationale. Il cherche à expliquer les liens existant entre la notion d'émergence et l'évolution politique et économique internationale qui l'assimile au basculement du monde par l'entrée de nouvelles puissances dans un groupe de pays bien déterminé. Autrement dit, il s'efforce à comprendre le processus de transition qu'introduit ce concept dans le contexte actuel de la politique et de l'économie mondiale. Il vise aussi à appréhender les circonstances de son apparition dans le monde des finances et son extension dans le domaine des Relations internationales qui l'assimilent à une remise en cause de l'ordre mondial existant.

Comme le terme « émergence » est utilisé dans plusieurs domaines différents¹⁷⁴, sa perception exacte est difficile à déceler. Il n'est alors pas aisé de se référer à une quelconque théorie générale l'expliquant ni à ses critères préalablement définis sans ambiguïté. L'objectif poursuivi est de voir la manière dont ce concept a évolué à travers les époques et la façon dont il est appréhendé par les différents auteurs afin d'analyser la perception que les États se font de ce processus transitoire. Celui-ci est souvent associé au phénomène du bouleversement de l'ancien ordre par l'arrivée de nouveaux acteurs influents dans l'arène internationale. Ces nouveaux acteurs « changent le monde »¹⁷⁵ et leur émergence, dans la sphère des Relations internationales, est perçue comme la renaissance d'un nouvel ordre institutionnel mondial en rupture avec le statu quo.

Au fil du temps, certains pays en développement tentent de mettre en place des mécanismes fonctionnels pour sortir leur économie de l'état actuel de dépendance en vue d'acquérir leur autonomie. Ainsi, un des débats majeurs des Relations internationales porte sur l'existence d'une ou de plusieurs voies de sortie des États du Sud. L'appréhension de leurs capacités d'actions et de leurs ambitions se focalise autour de leurs potentiels et de leurs caractéristiques. Elle s'oriente également vers la fixation des critères d'émergence et le choix de la voie de sortie à suivre vis-à-vis des acteurs extérieurs. Autrement dit, elle se concentre

¹⁷⁴ Depuis longtemps, le concept d'émergence a été utilisé en biologie, en physique, ou en linguistique. Il l'existait déjà chez les économistes depuis le XIX^{ème} siècle. Ces dernières années, les médias, les finances internationales et les autres sciences sociales en font une notion en vogue. DELANNOY, S., *Géopolitique des pays émergents. Ils changent le monde*, Paris, PUF, 2012, p. 11.

¹⁷⁵ Il s'agit du sous-titre de l'ouvrage publié par Sylvia Delannoy qui analyse les effets économiques et politiques provoqués par la présence des différents pays émergents dans l'arène internationale. *Ibid.*, 178 pages.

essentiellement sur leurs activités économiques basées principalement sur le seul secteur d'exportation. Par conséquent, de nombreuses analyses privilégient l'efficacité économique, la stabilité financière et les réformes institutionnelles¹⁷⁶. Elles laissent voir que la combinaison de ces trois secteurs conduit progressivement à l'émergence de certains pays du Sud dans ce monde multipolaire en gestation.

Dans ce processus de transition, le rôle des pouvoirs publics est déterminant. Appelés à mettre en œuvre des mesures efficaces pour stimuler la croissance économique et favoriser la création des richesses, ils assurent la bonne exécution des réformes publiques susceptibles de garantir la stabilité politico-institutionnelle et financière en vue de faciliter les transactions commerciales internationales. C'est dans ce contexte qu'est révélé le concept d'émergence mettant en évidence les différents piliers capables de soutenir la construction du statut de puissance des États émergents. Ces piliers se composent des réformes politiques et institutionnelles, de la croissance économique ainsi que de la gestion des finances publiques.

3.1. LE CONTEXTE D'APPARITION DE LA NOTION D'ÉMERGENCE

C'est au début du XXI^{ème} siècle que ce concept est davantage employé pour marquer les bouleversements de l'ordre économique et géopolitique existant¹⁷⁷ qu'apportent les pays émergents. Ceux-ci constituent un nouveau groupe d'États essentiellement issus des pays du Sud. D'aucuns précisent que c'est à partir des années 2000 que la notion d'émergence fait l'objet d'une attention accrue « de la part des médias, des pouvoirs économiques et financiers, des cercles diplomatiques et des institutions internationales, des décideurs politiques ou du monde académique »¹⁷⁸. Elle se diffuse grâce à la mondialisation et désigne l'apparition d'un ensemble des pays qui diffèrent des nouveaux pays industrialisés (NPI). Ces derniers fondent leur progrès économique sur la dynamique du commerce international basée principalement sur une industrialisation extravertie au détriment de la consommation locale. Ainsi, Pascal Rigaud constate que l'émergence est donc liée à la situation des pays du Sud qui connaissent

¹⁷⁶ VERCUEIL, J., *Les pays émergents. Brésil-Russie-Inde-Chine... Mutations économiques et nouveaux défis*, Paris, Bréal, 2011, p. 112.

¹⁷⁷ DEGANS, A., *Les pays émergents : de nouveaux acteurs. BRIC'S : Brésil, Russie, Inde, Chine... Afrique du Sud*, Paris, Ellipses, 2011, p. 90.

¹⁷⁸ SANTANDER, S., « Émergence : une notion polysémique » dans WINTGENS, S. et GRANDJEAN, G., (sous la dir. de), *Acteurs émergents. Perspectives pour la gouvernance mondiale*, Liège, Presses Universitaires de Liège, 2013, p. 11.

un niveau élevé de la production et un développement rapide du marché financier¹⁷⁹. Elle privilégie alors le volet économique et commercial favorisé par les acteurs des pays émergents dans leurs relations de coopération avec leurs partenaires.

Toutefois, l'initiative de l'emploi de cette notion revient à l'hebdomadaire anglais « The Economist » qui attribue la paternité de 'emerging markets' à Antoine W. van Agtmael¹⁸⁰. Celui-ci a proposé, en 1981, un 'Third-World Equity Fund' pour investir dans les pays du Sud en suggérant un label positif et dynamique afin de séduire les épargnants : 'Emerging Markets Fund'. D'une part, il a voulu montrer aux bailleurs de fonds que la croissance économique de certains pays du Sud repose sur une main-d'œuvre bon marché, des ressources naturelles abondantes, leur politique protectionniste, les activités diversifiées et compétitives de leurs firmes multinationales dans plusieurs secteurs et la maîtrise technologique. D'autre part, ces pays s'appuient sur l'extension de leurs entreprises dans les marchés des pays du Nord¹⁸¹. Sa préoccupation a tourné autour du financement des marchés émergents du Sud.

D'autres études¹⁸² sont plus explicites lorsqu'elles affirment que le terme de 'marchés émergents' est créé en 1981 où les placements se sont avérés plus rentables sur le long terme. Elles s'intéressent à la productivité industrielle et aux investissements productifs des marchés financiers émergents. Puis, elles analysent les économies émergentes. Dépassant le volet financier de certains pays du Sud, celles-ci envisagent la dynamique d'ensemble de leurs croissances et de leurs perspectives économiques¹⁸³. Cependant, ce concept garde une ambiguïté dans le cadre de la coopération interétatique et se démarque par un certain flou au contenu élastique. À défaut d'une définition précise, l'émergence concerne la diffusion du pouvoir mondial et remet progressivement en cause le monopole de la puissance gardé par le monde occidental¹⁸⁴. Par conséquent, les pays émergents désignent ces acteurs dont l'essor modifie les rapports de force au niveau international¹⁸⁵. L'émergence reste alors un concept

¹⁷⁹ RIGAUD, P., *Les BRIC. Brésil, Russie, Inde, Chine, puissances émergentes*, Paris, Bréal, 2010, p. 11.

¹⁸⁰ Antoine Van Agtmaël est l'économiste de l'*International Finance Corporation* qui incitait les sociétés de placement américaines à investir dans les marchés financiers asiatiques en forte croissance. VERCUEIL, J., *Op. cit.*, p. 9.

¹⁸¹ RIGAUD, P., *Ibid.*, p. 16.

¹⁸² VERCUEIL, J., *Ibid.*, p. 9.

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ SANTANDER, S., (dir.), *Les puissances émergentes : un défi pour l'Europe ? Op. cit.*, p. 10.

¹⁸⁵ SANTANDER, S., *Emergence : une notion polysémique ... Op. cit.*, p. 11.

mouvant qui se rattache soit à l'économie, soit aux finances ou encore aux organisations étatiques.

Néanmoins, le concept d'émergence, qui se fait d'actualité dans le domaine des médias, de la politique et de l'économie, n'est pas récent. Il est souvent utilisé pour manifester le risque de basculement lorsque le leadership des pays qui dominent l'ordre international est bousculé par l'arrivée de nouvelles puissances. Par ailleurs, il a déjà été évoqué, à la fin du XIX^{ème} siècle, par la Grande Bretagne qui redoutait l'émergence de l'Allemagne¹⁸⁶. Certes, il en a été de même lors de la montée de la puissance américaine face à l'hégémonie britannique soldée par le remplacement de la « pax britannica » par la « pax americana ». L'émergence est alors liée au progrès réalisé dans le domaine politique, économique ou financier et à sa reconnaissance internationale remettant en cause l'ordre mondial existant.

Par ailleurs, la transnationalisation des finances internationales facilitée notamment par les entreprises multinationales et les NTIC donne une nouvelle impulsion au concept d'émergence. Liée à la mondialisation financière, l'émergence fournit une double information. D'une part, elle exprime les possibilités d'expansion géographique que les marchés émergents offrent aux investisseurs pour leurs placements au rendement élevé et au risque limité et pour leurs investissements dans des entreprises possédant des marchés en croissance. D'autre part, elle facilite le regroupement des acteurs du monde de la finance internationale et devient un moyen au service du capital mondial¹⁸⁷.

Cependant, elle soulève une question fondamentale concernant la mesure de la croissance et l'appréciation des progrès réalisés. Ainsi, la perception d'émergence faite de certains pays du Sud est-elle devenue universelle ou reste-t-elle une notion occidentalisée ? Ne révèle-t-elle pas une nouvelle inquiétude provoquée par l'arrivée de certains pays en développement en tant qu'acteurs concurrentiels dans l'arène internationale ? Contrairement aux différentes opinions défendues notamment par les tenants du courant « après développement »¹⁸⁸, les diverses déclinaisons du 'développementalisme' étudient la

¹⁸⁶ La crainte de l'effondrement hégémonique de « la pax britannica » au XIX^{ème} siècle à la suite de la renaissance allemande avait permis l'emploi du terme d'émergence. WILLIAMS, E.E., *Made in germany*, (1896) Hard Press Ltd, 2013, 232 pages.

¹⁸⁷ RIGAUD, P., *Op. cit.*, p. 16.

¹⁸⁸ Il s'agit d'une approche qui soutient que « le développement n'est qu'une tentative permanente de domination des peuples et des gens du Sud, une volonté de les soumettre, par la force, par la persuasion ou la corruption, à un ordre des choses, dont la logique, imposé de l'extérieur, ne peut qu'aboutir à la destruction de la culture, de

croissance économique des États durant la période post-guerre mondiale alors que l'émergence de certains pays du Sud se réalise à l'ère de la mondialisation¹⁸⁹. Ainsi, l'itinéraire de leur émergence et les moyens qu'ils mettent en œuvre diffèrent selon les circonstances et les impératifs du changement.

Tous ces facteurs complexifient la lisibilité et l'appréhension de la diplomatie économique qui classe les pays en fonction de certains critères dont le PIB ou l'indice du développement humain. Certes, ces critères sont favorables à certains pays au détriment des autres. D'aucuns n'hésitent plus à affirmer que « ces classements officiels sont le résultat des luttes politiques »¹⁹⁰. Ainsi, les pays industrialisés remplissent les conditions pour être bénéficiaires de ce système qui favorise les regroupements de moins en moins compréhensifs des dynamismes qu'apporte le processus de la mondialisation.

Ces groupements d'États, issus des critères complexes élaborés notamment par les institutions de Bretton Woods, se réfèrent aux données chiffrées telles que la production et la consommation nationale, la croissance économique,... L'analyse de l'évolution de ces données statistiques permet de déterminer l'émergence ou la décroissance de l'économie d'un pays. Elle renforce l'opinion qui soutient que l'émergence ne s'intéresse qu'aux éléments quantifiables comme le taux de croissance ou la participation au commerce international. Par conséquent, elle rend ce concept statique¹⁹¹. Néanmoins, à travers cette quantification, elle a le mérite d'épingler trois situations économiques : la progression, la stagnation et la régression. Bien que polysémique, seule la progression économique est liée à l'émergence.

3.2. LA PERCEPTION POLYSÉMIQUE DU CONCEPT D'ÉMERGENCE

Dans un contexte mondial caractérisé par la diffusion rapide des phénomènes internationaux, l'arène mondiale se trouve dans une transition où les faits se propagent

l'identité et de la vie même ». PEEMANS, J-P., *Le développement des peuples face à la modernisation du monde. Les théories du développement face aux histoires du développement « réel » dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle*, Louvain-la-Neuve/Paris, Academia-Bruyant/L'Harmattan, 2002, p. 229.

¹⁸⁹ Si le contexte d'émergence des NPI et des pays émergents est différent, le moment l'est aussi. DEGANS, A., *Op. cit.*, p. 91.

¹⁹⁰ Certains affirment que « l'appartenance à une catégorie de pays peut ouvrir des droits ou des avantages (prêts avec intérêts bonifiés, voire sans intérêts ; dons, conditions préférentielles d'accès aux marchés, période de transition plus longue, etc.) dans les organisations multilatérales, comme l'OMC, la Banque mondiale ou les regroupements régionaux comme l'UE ». RIGAUD, P., *Op. cit.*, p. 15.

¹⁹¹ SANTANDER, S., (dir.), *L'émergence de nouvelles puissances. Vers un système ... Op. cit.*, p. 10.

rapidement à la suite de la mondialisation. L'ordre international devient dynamique et rend difficile l'appréhension du phénomène d'émergence. Celui-ci sous-entend la période transitoire de la sortie des économies de certains pays du Sud de la dépendance en vue de rejoindre celles des États puissants. Ainsi, aucun pays n'a la vocation de demeurer émergent. Cette période marque une étape intermédiaire et passagère rendant le statut de puissance mouvant et évolutif. Elle accorde la priorité à l'industrialisation et au décollage économique qui reposent sur « les cinq 'E' : État, éducation, entreprise, épargne et exportation »¹⁹².

Bien que la notion d'émergence se prête difficilement à la compréhension, elle est souvent assimilée à l'apparition subite d'un nouveau phénomène. Un pays émergent est alors perçu comme un État du Sud qui dispose des capacités nécessaires à enregistrer notamment une croissance économique élevée par rapport aux autres pays de sa catégorie. Cependant, la littérature des Relations internationales ne retient pas une définition officielle qui permet de désigner, sans controverse, les pays émergents. Ainsi, les nouvelles appellations et leurs qualificatifs se multiplient selon que l'accent est mis sur la croissance de la production nationale ou sur la nature des politiques économiques. Ils se fondent également sur la détermination des modèles adoptés, les trajectoires suivies pour le développement ou encore les processus de transition engagés¹⁹³. Par conséquent, lorsque les médias parlent des pays émergents, la géoéconomie et l'économie politique internationale insistent sur les marchés émergents, les économies émergentes, etc.

L'absence d'une définition peut être palliée par des interprétations qui édifient la compréhension du concept d'émergence. Elles partent, d'abord, des approches économiques et financières qui se réfèrent au marché émergent caractérisé par une croissance économique. Ce marché attire les investissements privés pour soutenir son décollage en stabilisant les institutions et en luttant contre la corruption. Ensuite, elles appréhendent l'émergence dans sa vision sociologique en récusant la notion de la puissance et de la polarisation du monde à cause de la mondialisation. Cette dernière réduit le rôle de l'État et consacre la montée des acteurs sociaux qui le concurrencent sur la scène internationale. Enfin, elles se fondent aussi sur des approches politologiques considérant que l'émergence des acteurs se construit à partir de la mobilisation systématique et consciente des ressources matérielles et immatérielles

¹⁹² DEGANS, A. et CHANCEL, C., « Emergences : le basculement du monde ? » *La revue géopolitique*, le 15 juillet 2011.

¹⁹³ RIGAUD, P., *Op. cit.*, p. 15.

susceptible d'aboutir à une reconfiguration des rapports de force au niveau mondial¹⁹⁴. Ces interprétations ouvrent la voie à des mobilisations complexes et variées de ce concept par les acteurs internationaux.

C'est dans ce contexte que certaines analyses¹⁹⁵ proposent des définitions qui n'apportent aucune compréhension explicite du phénomène d'émergence. Telle est le cas de celle suggérée par la Société financière internationale (SFI), une des filiales spécialisées de la BM, utilisant le concept de marché émergent pour « lui permettre d'identifier les pays qui ont des marchés financiers en mutation : hausse de leur taille 'capitalisation', augmentation de l'activité 'flottant' et degré de sophistication 'intégration de nouveaux instruments financiers au comptant ou à terme' »¹⁹⁶. Forte de ses propres indices de valeur et de ses convictions libérales, elle a publié, en 2009, les trente-deux économies¹⁹⁷ qu'elle a considérées comme des marchés émergents repartis géographiquement dans les quatre zones qu'elle a préalablement délimitées.

D'autres sociétés privées telles que MSCI Barra ou FTSE Group considèrent plutôt le degré de risques encourus pour les investissements étrangers dans ces nouveaux marchés. Ainsi, MSCI Barra se réfère aux trois groupes de risques pour diviser les différentes économies en trois groupes de marchés : les marchés développés, les marchés émergents et les marchés frontières. De son côté, FTSE Group définit les marchés émergents sur base de ses quinze critères de qualité des marchés nationaux. Il regroupe alors les pays émergents en deux catégories : les pays émergents avancés et les pays émergents secondaires¹⁹⁸. La multitude des critères élaborés par ces sociétés et leurs diverses perceptions d'émergence ne facilitent pas la compréhension de ce phénomène économique transitoire.

¹⁹⁴ SANTANDER, S., « Emergence : une notion polysémique ... *Op. cit.*, pp. 12-15.

¹⁹⁵ Certains soutiennent que les pays émergents sont ceux qui bouleversent l'équilibre mondial et se développent rapidement en constituant une nébuleuse. DELANNOY, S., *Op. cit.*, pp. 15-18. D'autres assimilent l'émergence à « une réussite économique susceptible d'entraîner un nouvel ordre mondial ». JAFFRELOT, C., « Emergents (pays et puissances) », dans GHORRA-GOBIN, C., (sous la dir. de), *Dictionnaire critique de la mondialisation*, Paris, Armand Colin, 2012, pp. 242-245.

¹⁹⁶ RIGAUD, P., *Op. cit.*, pp. 16-17.

¹⁹⁷ Les trente-deux économies que la SFI considère comme des marchés émergents sont réparties dans les quatre zones géographiques. Pour la « zone Afrique », il y a l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Maroc, le Nigeria, le Zimbabwe. En Amérique latine, on retrouve l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Mexique, le Pérou, le Venezuela. En Asie, on note l'Arabie saoudite, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde, l'Israël, l'Indonésie, la Jordanie, la Malaisie, le Taïwan, la Thaïlande, les Philippines, le Pakistan, le Sri Lanka. En Europe, on mentionne la Grèce, la Hongrie, la Pologne, la Tchéquie, la Russie, la Slovaquie et la Turquie.

¹⁹⁸ RIGAUD, P., *Ibid.*, p. 18.

Toutefois, la prise en considération de l'évolution économique récente de certains pays du Sud laisse voir qu'ils attirent de plus en plus les investissements étrangers à la suite de leurs performances économiques, leurs importantes ressources naturelles et leur participation active dans le commerce international. Elle montre également que leur développement s'accélère durant ces dernières décennies en les muant en exportateurs des capitaux en lieu et place de simples récepteurs des investissements directs étrangers (IDE)¹⁹⁹. Ils intègrent désormais leurs économies dans le marché mondial.

Bien que la notion d'émergence reste polysémique et ses références moins précises, sa compréhension renvoie à l'image qu'elle projette et à sa perception au niveau mondial. Cependant, les finances internationales privilégient la dimension monétaire en se référant au capitalisme boursier, aux conditions macroéconomiques, à la dimension des entreprises et au PIB. C'est dans ce cadre que le Fonds monétaire international (FMI) insère sa conception monétariste en considérant les marchés émergents comme étant « les marchés de capitaux des pays en développement qui ont libéralisé leurs systèmes financiers pour promouvoir les flux de capitaux avec les non-résidents et qui sont largement accessibles aux investisseurs étrangers »²⁰⁰. De son côté, le Centre d'études prospectives et d'informations internationales considère que seuls deux éléments doivent entrer en ligne de compte pour parler de l'émergence d'un État : la croissance des agrégats économiques qui incorporent l'augmentation du PIB et les politiques d'ouverture commerciale avec la capacité d'exporter sur les marchés des pays industrialisés²⁰¹. Cette perception se base sur les transactions commerciales internationales des États du Sud considérées comme le levier de leur croissance économique.

Dans une perspective globale, les analyses géoéconomiques montrent que les pays émergents ont réussi à réaliser des progrès économiques qui tendent à les extraire progressivement de la catégorie des pays en développement. En d'autres termes, malgré leurs spécificités, ces pays ne poursuivent pas seulement leur croissance économique et l'accumulation des capitaux mais aussi l'affirmation de leur identité et la visibilité de leur puissance sur la scène internationale. Leur démarche est vue comme une tendance générale à

¹⁹⁹ SANTANDER, S., (dir.), Les puissances émergentes : un défi pour l'Europe ?... *Op. cit.*, p. 11.

²⁰⁰ RIGAUD, P., *Op. cit.*, p. 18.

²⁰¹ CEPII, Recherche et expertise sur l'économie mondiale, les contributions du Centre d'études prospectives et d'informations internationales sur les économies émergentes, Paris, 2016, [en ligne], <http://www.cepii.fr/CEPII/fr/recherche/domaine.asp?idTheme=6>, consulté le 27 février 2013.

la révision d'anciennes considérations internationales des puissances²⁰² à la suite de la désuétude de l'ordre mondial issu de la seconde guerre, de l'accession à la souveraineté internationale d'anciennes colonies et de la disparition des équilibres bipolaires. Par ailleurs, leur transformation interne laisse voir que ces pays développent aussi d'autres facteurs de puissance tels que des éléments culturels et immatériels ayant un impact non négligeable sur leurs relations de coopération avec des partenaires extérieurs.

En somme, le concept d'émergence se répand rapidement grâce aux différents discours qui sous-tendent la mondialisation économique. Sur ce sujet, Pascal Rigaud affirme que trois types de discours contribuent à la diffusion de cette notion. Si celui qui tient au taux de croissance économique est descriptif, l'autre qui préconise des réformes institutionnelles est prescriptif. Cependant, le retard de développement et les efforts du rattrapage forgent un discours prospectif²⁰³. La complémentarité de ces rhétoriques et leur chevauchement caractérisent non seulement le phénomène d'émergence mais consolident aussi l'interaction mutuelle entre ses piliers politique, économique et financier qui en déterminent ses critères.

3.3. LES CARACTÉRISTIQUES ET LES CRITÈRES D'ÉMERGENCE

En dépit des crises internationales multiformes de ces dernières années, le volume des échanges entre les pays du Sud ne cesse d'augmenter. Certaines de leurs économies connaissent une croissance rapide et émergent parmi tant d'autres. Depuis plus d'une décennie, le nombre des pays émergents est en augmentation et la manière de leur émergence est complexe. Les modalités de leur identification demeurent variables. Il n'est pas aisé de les catégoriser à la suite du manque des critères clairement définis permettant de les différencier. De même qu'il n'y a pas un modèle unique d'émergence. Cependant, si ces États du Sud n'ont pas émergé de la même manière, Jean Coussy souligne que leur quasi-totalité renferme

²⁰² DEGANS, A., *Op. cit.*, p. 92.

²⁰³ Certains analystes affirment que « l'usage du qualificatif 'émergent' se diffuse donc grâce à trois types de discours, non exclusifs l'un de l'autre. Le premier est descriptif, il rend compte du taux de croissance. L'expression 'économie en croissance rapide' est parfois utilisée comme synonyme. Le deuxième est prescriptif, il invite à la réforme, à la libéralisation des activités économiques et au désengagement de l'État. L'idée de 'transition' est ici complémentaire : certains 'pays émergents' sont aussi des 'pays en transition', c'est-à-dire qu'ils connaissent une évolution de leurs structures économiques d'une économie dirigée vers une économie de marché ouverte aux échanges internationaux de marchandises, de services et de capitaux (...). Le troisième type de discours est prospectif, ces pays vont combler leur retard, ils sont dans la dernière phase du rattrapage. Ce retard n'est pas seulement économique, il est aussi financier ». RIGAUD, P., *Op. cit.*, pp. 17-18.

les mêmes caractéristiques : une économie extravertie, une volonté unanime de puissance et des inégalités sociales très prononcées²⁰⁴.

Les critères de leur identification sont nombreux parmi lesquels deux restent prédominants. Les pays émergents se composent des États du Sud qui possèdent une forte croissance économique, d'une part, et qui accélère la transformation dans le mode de financement de leur développement, d'autre part. Par conséquent, l'émergence renvoie à la fois au monde de la finance et de l'économie réelle²⁰⁵. Néanmoins, cette perception omet le volet politique et institutionnel de ce phénomène transitoire.

Ainsi, le développement économique reste l'ultime préoccupation des pays émergents. Ceux-ci misent notamment sur le faible barème salarial dans les secteurs de l'emploi à main-d'œuvre élevée pour leur rattrapage économique. Cette accumulation du capital est favorisée également par la compétitivité de leurs exportations due entre autres à la sous-évaluation de leur monnaie entraînant l'augmentation de leurs réserves de change et leurs investissements. En plus de ce déterminisme économique, certains de ces émergents sont caractérisés par une série des réformes internes²⁰⁶. Par ailleurs, ils ne possèdent pas uniquement des potentialités économiques et financières importantes mais disposent également de large superficie faisant d'eux des « pays-continent » avec un poids démographique considérable et une capacité militaire non négligeable.

Ces émergents sont, pour l'essentiel, des pays se réclamant du Sud. Ils se définissent d'abord par leur décollage économique et leur insertion accélérée dans l'économie mondiale à travers l'accroissement de leurs exportations et l'attrait des investissements étrangers. Ensuite, ils ont une relative stabilité institutionnelle leur permettant de disposer d'instances de régulation des marchés. Cependant, leur croissance économique est réalisée dans un contexte social inégal. Enfin, ils sont animés d'une ambition politique nouvelle basée sur leur puissance économique et leur dynamisme diplomatique. Ces pays émergents s'affirment sur la

²⁰⁴ COUSSY, J., « Un essai de typologie » dans JAFFRELOT, C., (sous la dir. de), *L'enjeu mondial. Les pays émergents*, Paris, Presses de Sciences Po.-L'Express, 2008, pp. 69-79.

²⁰⁵ RIGAUD, P., *Op. cit.*, p. 15.

²⁰⁶ À titre illustratif, la Chine s'engage dans un changement institutionnel irréversible fondé sur « une réforme agraire qui libère la main-d'œuvre pour les besoins de l'industrialisation, une épargne nationale qui finance cet effort, un nationalisme économique qui soude un peuple derrière un pouvoir étatique fort ». DEGANS, A., « Ces pays émergents qui font basculer le monde », *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, n° 24, Sept-Oct-Nov. 2011.

scène internationale aux dépens d'anciennes grandes puissances issues de l'essor euro-américain²⁰⁷. Néanmoins, si cette perception épingle leurs ambitions politiques et économiques, le rayonnement culturel présentant aussi leurs clichés positifs ne peut être ignoré dans leur stratégie globale de séduction.

Par ailleurs, certaines études de Jean Coussy²⁰⁸ sur les puissances émergentes révèlent l'opposition entre l'évolution économique de ces pays liée à leurs marchés et celle relative à leurs puissances. D'après ses analyses, la jonction de ces deux tendances permet de déduire qu'il existe des pays qui sont arrivés en retard dans le processus du développement de l'économie mondiale. Par conséquent, leur taux de croissance élevé ne garantit pas leur degré de rattrapage par rapport aux économies développées et leur évolution reste menaçante de l'ancien ordre établi par les puissances traditionnelles. Elles confirment également que la multidimensionnalité de l'émergence reste transitoire et évolutive en la désignant comme l'étape précédant le statut de puissance. Elles proposent, enfin, la voie de sortie des pays du Sud de la dépendance et accordent la prédominance à la dimension évolutive de l'économie nationale sur les autres aspects de l'action étatique. Une telle vision donne une connotation occidentale au phénomène d'émergence et montre que les pays émergents sont sur la piste du rattrapage de leur retard économique par rapport aux pays développés.

Cependant, cette conception occidentalisée de l'émergence n'est pas partagée par de nombreuses analyses²⁰⁹ qui considèrent que le processus de croissance est lent et progressif. Lorsque cette vision intègre la notion d'émergence dans les différentes théories du développement et établit le schéma évolutionniste du système économique²¹⁰, elle ne tient compte que de la relance des économies du Sud à l'aide de l'apport financier extérieur et du modèle d'industrialisation occidental en ignorant les initiatives locales. Son rattachement au développement économique réserve la paternité des projets et des décisions aux institutions

²⁰⁷ JAFFRELOT, C., (dir.), *Op. cit.*, pp. 13-22.

²⁰⁸ COUSSY, J., Un essai de typologie ... *Op. cit.*, pp. 69-79 ; COUSSY, J., « La place des pays tard venus au développement en économie politique internationale » dans BERTHAUD, P. et KEBABDJIAN, G., (sous la dir. de), *La question politique en économie internationale*, Paris, La Découverte, 2006, pp. 261-272.

²⁰⁹ Ces critiques viennent notamment des études de certains auteurs tels que BRAUDEL, F., *Grammaire des civilisations*, Paris, Flammarion, 2008, 752 pages ; HUNTINGTON, S.P., *Le choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 2009, 545 pages ; DELANNOY, S., *Op. cit.*, 178 pages.

²¹⁰ La vision occidentalisée d'émergence « s'ancre donc dans l'idéologie du développement qui veut que l'objectif de chaque nation soit de suivre un schéma menant à un mode de vie et à un système économique occidental suivant une logique proche de l'évolutionnisme social d'un Lewis Morgan ou de la pensée économique de Jean-Baptiste Say ». *Ibid.*, pp. 14-15.

financières occidentales²¹¹ qui n'accordent que peu d'importance au volet socio-démographique au profit de la rentabilité économique. Il en ressort que les dimensions sociales et politiques ne concernent pas les facteurs d'émergence préconisés par ces institutions financières internationales (IFI).

Par conséquent, cette transition économique occidentalisation basée sur le mimétisme est différente de celle de nouvelles puissances. Le processus d'émergence moderne semble se caractériser notamment par le rejet des contraintes politiques et économiques étrangères. Il se fonde sur des discours à connotation tiers-mondiste et un modèle de coopération Sud-Sud, constituant les stratégies « australes » des émergents en vue d'accroître leurs échanges économiques et commerciaux en incorporant les aspects sociaux, politiques et culturels. Ainsi, quelles que soient les limites des diverses perceptions d'émergence, son interprétation théorique fait apparaître la compatibilité entre ses piliers et leurs objectifs. Elle ne peut être appréhendée que dans un système global caractérisé par une interaction mutuelle et permanente entre la libéralisation économique, la stabilité financière et la restructuration institutionnelle. À ces facteurs, s'ajoutent le progrès social et le rayonnement culturel soutenus notamment par l'évolution technologique, la recherche scientifique et l'innovation.

3.4. LES STRATÉGIES D'ÉMERGENCE DE LA PUISSANCE

Le basculement des économies mondiales vers les années 1980 marque un tournant dans les politiques économiques des pays émergents. Bien que la progression économique de chacun d'eux et le choix de leurs priorités soient différents, Julien Vercueil note que la promotion des exportations, les réformes institutionnelles, l'ouverture à l'économie mondiale sont considérées comme des mécanismes mis en œuvre pour aboutir à leur émergence économique²¹². Pourtant, ces mesures stratégiques entrent également en ligne de compte dans de nombreuses politiques économiques instaurées par les IFI et les capitales occidentales. Elles finissent même par constituer des préalables à leurs échanges extérieurs notamment dans les pays africains.

²¹¹ Cette vision souligne que ce sont les institutions de Bretton Woods « qui ont pensé l'émergence, avec leurs cadres de pensées qui négligent la diversité des peuples et des chemins que peut prendre le progrès. Ces institutions financières réduisent d'ailleurs encore les critères pris en compte pour mesurer l'émergence puisque, pour elles, il s'agit d'offrir une rentabilité maximale aux investisseurs : le bien-être des populations est donc hors de leurs considérations ». DELANNOY, S., *Op. cit.*, p. 15.

²¹² VERCUEIL, J., *Op. cit.*, pp. 73-128.

La promotion des transactions commerciales internationales de ces pays au sein de l'économie mondiale est considérée comme l'une des principales stratégies de leur émergence. Leurs échanges commerciaux apportent les flux économiques et financiers significatifs dans leurs balances commerciales en se basant sur leur politique nationale d'industrialisation. Bien qu'ils soient confrontés aux problèmes sociaux et environnementaux, ces États se fixent des priorités économiques dont l'industrialisation du pays, la modernisation de l'économie et l'intensification des échanges. Toutefois, les politiques d'industrialisation de ces pays du Sud tiennent compte de plusieurs facteurs tels que leurs spécificités géographiques et historiques.

Ainsi, trois voies d'industrialisation ont été retenues. Si, les pays d'obédience « communiste-socialiste » ont choisi une stratégie d'industrialisation centralisée, les États latino-américains ont adopté la stratégie d'industrialisation par substitution aux importations et ceux d'Asie de l'Est ont appliqué une stratégie d'industrialisation par promotion des exportations²¹³. Leur but étant de lutter efficacement contre la pauvreté et la dépendance économique de leur pays. Du progrès industriel basé sur une productivité croissante, se sont créés des entreprises agricoles et commerciales suivies de leur insertion dans l'économie mondiale dont le bilan est resté mitigé²¹⁴. Lorsque certaines analyses soulignent la perte d'efficacité des industries naissantes dues à leur protection excessive, Pierre Salama insiste sur les entraves internes à ces pays entraînant de multiples inégalités et des obstacles externes conduisant à leurs endettements²¹⁵. Ainsi, le succès de la politique d'industrialisation de ces pays dépendait notamment de la compétitivité de leurs exportations.

Cependant, le rôle des autorités publiques était primordial dans le choix des stratégies d'industrialisation et la détermination des méthodes de planification et/ou de financement des entreprises nationales en vue de faire face aux différents problèmes démographiques, sociaux et environnementaux. Par ailleurs, le financement de ces politiques d'industrialisation dépendait largement des investissements extérieurs et concernait des secteurs économiques à faible valeur ajoutée. Ainsi, des réformes agraires et économiques étaient envisagées pour adapter ces trois politiques à l'évolution des taux de croissance de la production

²¹³ ZACHARIE, A., *Mondialisation : qui gagne et qui perd. Essai sur l'économie politique du développement*, Bruxelles, Le Bord de l'Eau-La Muette, 2013, pp. 110-111.

²¹⁴ *Ibid.*, pp. 112-117.

²¹⁵ SALAMA, P., *Les économies émergentes latino-américaines. Entre cigales et fourmis*, Paris, Armand Colin, 2012, pp. 18-21.

manufacturière et des revenus par habitant en combinant leurs diverses stratégies. Cette juxtaposition préconisait le passage des politiques de substitution aux importations à celles de promotion des exportations²¹⁶ afin d'aboutir à la construction et à l'émergence de leur statut de puissance. Celles-ci nécessitaient un effort d'investissement pour moderniser les différents secteurs de l'économie nationale notamment par la hausse de la qualité des productions, la gestion dynamique du taux de change et l'amélioration du climat des affaires. Cette modernisation économique devenait indispensable pour résister contre la concurrence grandissante des entreprises étrangères et adapter le mode de gestion et de production aux effets du changement.

Par la suite, le retour à la réforme démocratique est aussi l'une des stratégies d'émergence qui vise à consolider les structures institutionnelles de la croissance des pays du Sud. Instaurant une politique d'ouverture aux capitaux étrangers favorables à la promotion des exportations, l'État met en place des réformes politiques et institutionnelles nécessaires en s'occupant de la conduite des affaires économiques et de l'ajustement continu des stratégies d'industrialisation retenues. Ces réformes visent à modeler le régime politique à travers notamment la décentralisation territoriale et administrative ainsi que l'autonomie financière. Créant une dynamique de croissance économique, elles développent le marché intérieur²¹⁷. L'émergence permet alors d'identifier le pays ayant un revenu par habitant faible mais possédant une croissance économique rapide en convergeant vers les pays industrialisés dans le but d'intégrer l'économie mondiale²¹⁸. Ces diverses réformes poursuivent un objectif : l'adaptation des institutions publiques aux exigences de la relance économique. Par conséquence, la stratégie d'émergence s'appuie sur la stabilité politique, la restructuration économique et le libéralisme.

L'ouverture au marché extérieur se manifeste notamment par la privatisation des structures de l'économie nationale. Cette dernière permet l'acquisition, par des capitaux étrangers, des entreprises nationales et des autres unités de production. Elle facilite aussi leur restructuration et leur réorientation vers le marché mondial par des exportations en vue de l'accumulation des capitaux. Voulu et entretenu par les pouvoirs publics pour assurer la

²¹⁶ Certains pays du Sud passaient des politiques de substitution aux importations à « une politique agressive de promotion des exportations, qui combine incitations fiscales, subventions aux exportations et sous-évaluation de la monnaie nationale ». VERCUEIL, J., *Op. cit.*, p. 79.

²¹⁷ *Ibid.*, pp. 82-94.

²¹⁸ BARNARD, G., « La Russie : émergente ou réémergente ? » dans JAFFRELOT, C., (sous la dir. de), *Op. cit.*, p. 148.

dynamique des entreprises nationales et l'attrait des IDE, ce libéralisme économique n'est pas incompatible avec la réduction du rôle de l'État. Il poursuit à la fois l'abolition progressive du monopole public et le développement du secteur privé.

Ces diverses stratégies permettent de corriger non seulement les disparités sociales et économiques basées sur les inégalités communautaires qui menacent la prospérité des pays émergents mais également les déséquilibres de leur balance de paiement dus à la dette extérieure et à l'instabilité macro-économique²¹⁹. Elles instituent une transition économique reposant sur trois piliers. D'abord, la libéralisation des activités économiques impliquant la participation des acteurs privés dans la prise des décisions économiques et améliorant le climat des affaires au détriment du contrôle étatique. Ensuite, la stabilisation financière limitant les risques d'inflation en vue d'un équilibre macroéconomique. Enfin, la restructuration institutionnelle découlant de la redéfinition des droits de propriété au sein de l'économie nationale²²⁰.

Par ailleurs, l'émergence de certaines économies en développement rend les trois piliers compatibles et indissociables. Leurs effets sur la croissance économique sont schématisés par les IFI et « leur cohérence permet de maintenir à la fois la soutenabilité économique [attachée à] l'amélioration de l'efficacité économique par augmentation de la productivité globale, la soutenabilité financière [liée au] contrôle de l'inflation et des comptes publics et la soutenabilité politique [fondée sur] la constitution d'une masse critique de citoyens favorables aux réformes, car bénéficiaires nets des changements dans un cadre démocratique »²²¹. Bien que les trois piliers soient étroitement liés les uns aux autres, chacun poursuit un objectif précis dans le processus global d'émergence de la puissance étatique.

Cependant, contrairement à la représentation de ces piliers faite par le FMI²²² montrant que chacun d'eux ne soutient qu'un volet distinct de la transition économique, leur configuration systémique laisse déduire, telle que démontrée dans la figure 3, que l'ensemble

²¹⁹ VERCUEIL, J., *Op. cit.*, pp. 85-86

²²⁰ *Ibid.*, p. 111.

²²¹ La politique de la transition systémique de l'émergence fondée sur ses trois piliers est élaborée notamment par le FMI. *Ibid.*, p. 112.

²²² Cette représentation montre que la libéralisation ne soutient que l'économie, la restructuration sert d'appui à la politique et la stabilité empêche la faillite des finances. *Ibid.*

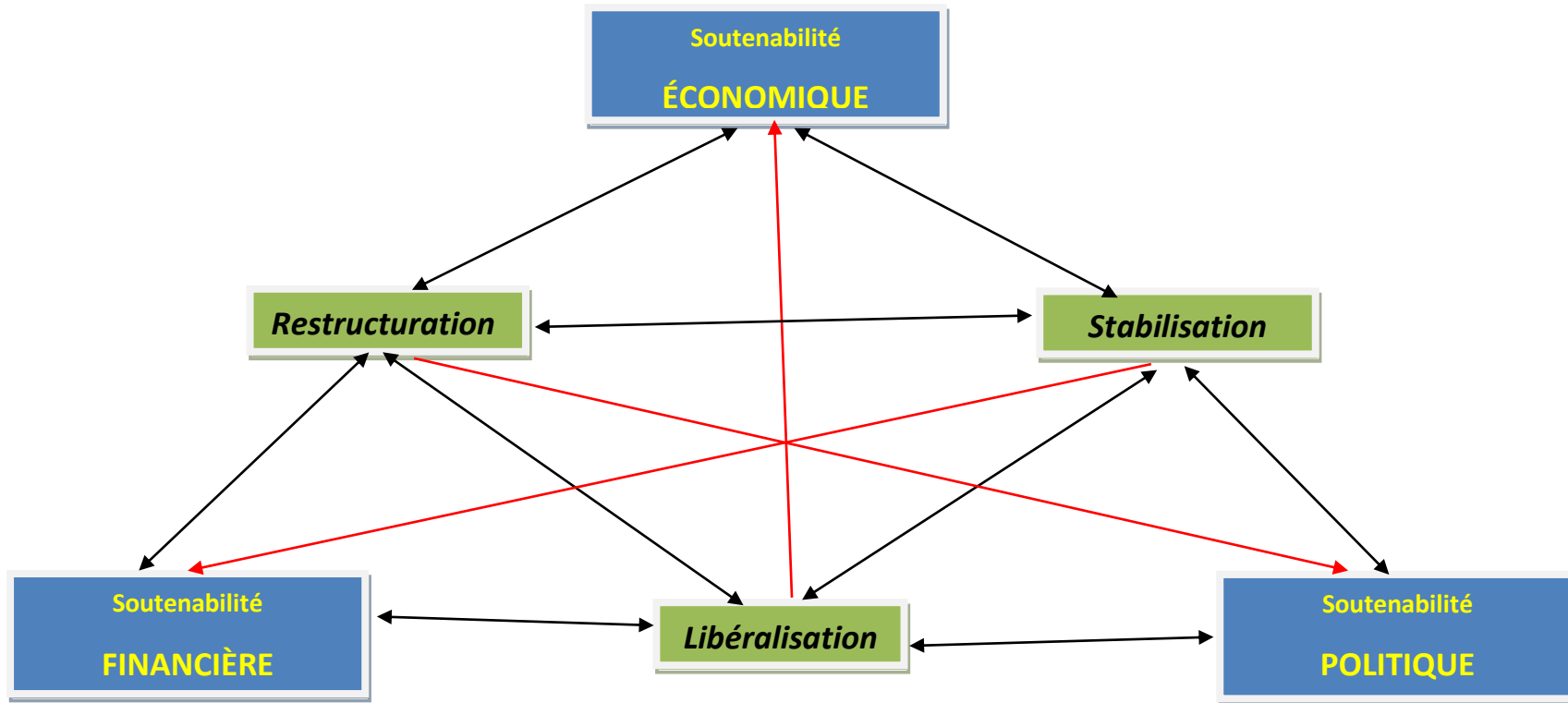
des principaux secteurs d'émergence : l'économie, la finance et la politique sont en interaction permanente et réciproque. Leur chevauchement modifie le schéma traditionnel du processus de transition systémique tel qu'élaboré par les IFI. Tout en omettant l'apport du social et du culturel dans la dynamique de construction et d'émergence de la puissance, celui-ci ne se limite qu'à la contribution de chacun de ces trois secteurs, séparément des autres, à la stratégie d'émergence.

Il indique également que chaque domaine a son propre pilier, sans interférence mutuelle. Par conséquent, cette représentation « occidentalisée » ne permet pas de différencier les économies fortes des économies émergentes, voire des économies faibles. Elle n'établit pas non plus les interactions réciproques existant au sein de toute la structure des économies émergentes. Le nouveau schéma, par contre, considère l'émergence économique comme une transition liée à un changement systémique permanent et global. Il renforce deux convictions : aucune économie ne peut émerger sans une interconnexion entre les effets des trois piliers qui sont la libéralisation, la restructuration et la stabilisation. De même qu'il prend en compte les interactions régulières et réciproques entre les objectifs économiques, financiers et politiques dans la projection internationale d'émergence de la puissance. C'est ainsi qu'il permet de distinguer la structure d'une économie émergente de celle des autres économies nationales, qu'elles soient faibles ou dominantes.

Par ailleurs, aucun pays ne peut prétendre à une transition économique en négligeant l'un des piliers de l'émergence ni leurs interactions réciproques. Ainsi, ce schéma établit une relation fonctionnelle entre les réformes politiques, le libéralisme économique et les équilibres financiers en vue de s'adapter à l'évolution des échanges interétatiques.

Figure 3

LA CONFIGURATION SYSTÉMIQUE DES PILIERS D'ÉMERGENCE



Source : La déduction de l'auteur à partir du schéma des trois piliers du processus de transition systémique élaboré par le FMI. VERCUEIL, J., *Les pays émergents. Brésil-Russie-Inde-Chine... Mutations économiques et nouveaux défis*, Paris, Bréal, 2011, p. 112.

Cette représentation schématique laisse voir qu'il existe une corrélation entre l'émergence économique d'un pays et l'ensemble des normes légales qui règlementent les pouvoirs politiques, les activités économiques et la vie en communauté. De la même manière que la stabilité institutionnelle passe par des structures économiques efficaces basées sur les finances équilibrées. L'interaction entre ces piliers permet à un État de construire son statut de puissance et de l'émerger en bousculant l'ordre existant. La configuration systémique d'émergence économique épingle les diverses stratégies utilisées par un pays du Sud pour acquérir le statut de puissance et se fonde sur la combinaison de ces trois piliers qui facilitent sa projection sur la scène internationale. Cependant, elle ne fait pas allusion à d'autres piliers susceptibles de contribuer également à la construction et à l'émergence de la puissance étatique. Ce sont notamment des piliers social et culturel. Par ailleurs, elle ne s'intéresse pas non plus à d'autres bases qui soutiennent tous les piliers d'émergence économique telles que l'industrialisation, la R&D, le progrès technologique,...

CONCLUSION PARTIELLE

Le concept d'émergence, utilisé dans de nombreux domaines, est associé au phénomène du bouleversement des situations préexistantes. Quoique ses débuts anglo-saxons l'orientent vers les secteurs économique et financier, l'émergence ne cesse de cacher les germes d'une crainte liée au bouleversement dans les domaines d'influence géostratégique et politique. Offrant aux acteurs étatiques la possibilité géographique d'expansion de leurs activités économiques au risque mesurable et limité, elle se diffuse rapidement grâce à la mondialisation et à l'évolution de nouvelles technologies.

Néanmoins, l'absence d'une voie unique d'émergence amène ces acteurs à tenir compte des circonstances et des impératifs du changement. Elle marque alors une étape passagère. Malgré son attachement à la diplomatie économique quantitative au détriment des économies en développement, l'émergence est cernée à partir d'une forte croissance économique et d'une transformation dans le mode de financement du développement. Elle se fonde sur le progrès réalisé. Sa configuration systémique confirme son caractère transitoire et accorde une prédominance à la dimension évolutive de toute économie nationale en progression.

Bien que la croissance économique des pays du Sud et le choix de leurs priorités nationales soient à la base des politiques d'industrialisation de leurs économies, l'émergence de ces pays dépend, certes en partie, de la compétitivité de leurs exportations et de l'amélioration de leur climat des affaires. Elle est conditionnée également par des interactions mutuelles et régulières entre la libéralisation des activités économiques, la stabilité des finances publiques et la restructuration des institutions politico-administratives. La compatibilité de tous ces piliers d'émergence et les objectifs qu'ils poursuivent deviennent le déclic du basculement de l'ordre mondial existant. Celui-ci renforce les ambitions de certains États émergents à insuffler une dynamique nouvelle dans leurs relations de coopération économique et commerciale avec les pays en développement.

Chapitre 4. LES PRINCIPAUX ÉMERGENTS REDYNAMISANT LA COOPÉRATION SUD-SUD

Ce chapitre, qui aborde l'étude des principales puissances émergentes réactivant les relations de coopération entre les États du Sud, vise d'abord à appréhender le contexte général de leur émergence et à déterminer leurs caractéristiques avant de comprendre la manière dont ils jouent un rôle déterminant sur la scène internationale. Ensuite, il veut mettre en exergue les diverses perceptions faites de ces acteurs étatiques devenus des marchés attractifs pour les capitaux occidentaux et évaluer l'importance de la mondialisation dans le retour du rôle de l'État dans le processus de leur émergence qui modifie certains agendas internationaux.

Malgré les difficultés liées à leur identification dues notamment à la diversité des trajectoires de leur émergence et à la multiplicité des fondements de leur croissance pour sortir leurs économies de la dépendance, un effort de compréhension est fourni pour tenter de dégager les éléments communs susceptibles de faciliter leur distinction en vue de les caractériser. Autrement dit, le but poursuivi est de dépasser une certaine opinion qui considère l'étendue territoriale, la croissance démographique et l'importance économique, diplomatique et militaire comme leurs seuls points communs²²³ en vue de saisir la portée exacte de leurs atouts et les stratégies qui leur permettent d'envisager la modification de l'ancien système international.

Tout au long du processus de leur émergence correspondant à la période de leur transition politique et économique, une typologie est établie pour les différencier des premiers marchés émergents. Celle-ci est fondée non seulement sur leur localisation mais aussi sur l'évolution de l'environnement politique international et les éléments économiques ayant facilité leur montée en puissance. Les « nouveaux » pays émergents exigent une réadaptation de la politique mondiale à l'évolution actuelle des relations internationales. C'est dans ce contexte qu'une étude des cas centrée sur les États membres des BRICS²²⁴ est envisagée afin d'analyser leurs atouts. Le choix de ces pays est dicté notamment par leur dynamisme dans la gestion des affaires mondiales et leur activisme en Afrique où certains investissent notamment dans les infrastructures et l'exploitation des ressources naturelles. Octroyant également l'aide

²²³ GAYMARD, H., *Un nouvel usage du monde : rapport au Gouvernement pour une France plus active dans les pays émergents*, Paris, Mille et une nuits, 2006, p. 31.

²²⁴ BRICS est le groupe des pays émergents composé du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud.

au développement non assortie des conditionnalités politiques aux pays de ce continent, ils y négocient des contrats et y établissent des échanges privilégiés en contrepartie de leur appui financier, politique et diplomatique²²⁵ à travers leurs relations de coopération.

Cependant, ce chapitre n'a pas la vocation de passer en revue toutes les puissances émergentes ni d'analyser tous les pays membres des BRICS. Car, seule la Chine intéresse cette thèse dont la seconde partie est consacrée à ses relations de coopération avec le continent africain. Il tient plutôt à déceler les particularités du développement national de la Chine en vue de comprendre son cheminement vers le décollage de son économie et son insertion dans le système mondial en partant du contexte général d'émergence de certains États du Sud.

4.1. LES CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES NOUVEAUX ÉMERGENTS

Le concept de « puissances émergentes » ou de « pays émergents » peut être perçu de diverses manières. Certains comme Jérôme Guillet considèrent trois catégories des pays comme émergents : d'abord, ceux où les multinationales et les banques occidentales peuvent investir et faire du commerce avec les entreprises locales ; ensuite, ceux ayant une main-d'œuvre bon marché permettant à ces firmes de délocaliser leurs activités et, enfin, ceux que l'on aide à rattraper des pays industrialisés²²⁶. Une telle conception s'inscrit dans la logique des finances mondiales qui ont préconisé, vers les années 1980, la notion de marchés émergents et incarne la vision occidentale de l'arrivée de nouveaux acteurs sur la scène internationale. Ceux-ci désignent les marchés les plus attractifs pour les placements des capitaux étrangers²²⁷.

Comme souligné précédemment, lorsque certaines puissances émergentes renforcent leur croissance par le dynamisme de leur environnement, cette vitalité environnementale consacre le rôle primordial de la mondialisation qui exige une relative stabilité des institutions nationales que seuls les pouvoirs publics sont en mesure de garantir. Par conséquent, ces pays disposent d'un appareil étatique efficace assurant l'interdépendance entre les piliers de leur émergence et la modernisation de leur structure économique notamment à travers la

²²⁵ JAFFRELOT, C., (dir.), *Op. cit.*, p. 19.

²²⁶ GUILLET, J., « La Russie : émergence ou réémergence » dans JAFFRELOT, C., *Ibid.*, p. 147.

²²⁷ Les nouveaux marchés émergents servent à identifier une catégorie des pays du Sud qui connaissent une croissance économique spectaculaire en présentant de nouvelles opportunités d'investissement pour les entreprises étrangères. JAFFRELOT, C., (dir.), *Ibid.*, pp. 13-15.

dérégulation, l'ouverture des marchés, l'assainissement des politiques budgétaires et monétaires, la suppression du contrôle des changes²²⁸. Ils renferment des éléments communs qui les caractérisent et les différencient des autres pays du Sud. Par ailleurs, ils sont capables de maîtriser leurs propres ressources naturelles et sécuriser leurs approvisionnements en matières premières²²⁹ au travers des contrats avantageux conclus avec leurs fournisseurs, dont les pays africains.

4.2. LES CARACTÉRISTIQUES COMMUNES DES PAYS ÉMERGENTS

Bien que ces émergents aient leurs spécificités liées notamment à leurs particularités nationales et régionales ainsi qu'à leurs ambitions internationales, ils possèdent néanmoins certaines caractéristiques communes qui les distinguent des autres pays en développement (PED) telles que la compétitivité de leurs économies, l'accumulation du capital et la maîtrise de leur développement. À ces caractéristiques, s'ajoutent le dépassement de l'économie de rente ayant des effets d'entraînement et/ou de domination sur les autres économies en développement et l'existence d'un marché financier institutionnalisé²³⁰.

Par ailleurs, Jean Coussy regroupe ces éléments en trois catégories pour qualifier les pays émergents : ils ont un retard de développement ; ils enregistrent une croissance économique élevée et leur progrès remet en cause l'ancien ordre économique mondial²³¹. Ces traits communs permettent d'identifier leurs économies et leurs stratégies d'insertion dans le marché mondial. Leur politique d'émergence économique se fonde notamment sur la hausse des exportations qui menace les entreprises des pays développés, la course à la compétitivité économique et technologique qui engendre les pertes d'emplois notamment par la délocalisation des entreprises étrangères et l'augmentation du chômage dans certains pays du Nord. Par la suite, ces émergents remettent en question les anciens compromis sociaux à travers les accords avantageux conclus avec les autres PED en se servant de plusieurs outils

²²⁸ Le rôle de l'État reste prépondérant dans la libéralisation de l'économie, la stabilisation des finances et la restructuration des institutions communes à tous les pays émergents. DARBON, D., « L'Afrique du Sud : une puissance au seul regard des autres ? » dans JAFFRELOT, C., *Op. cit.*, p. 139. Dans ce contexte, « ils se sont par exemple dotés d'instances de régulation des marchés performants ». *Ibid.*, p. 14.

²²⁹ DELANNOY, S., *Op. cit.*, p. 41.

²³⁰ COUSSY, J., *Op. cit.*, p. 74.

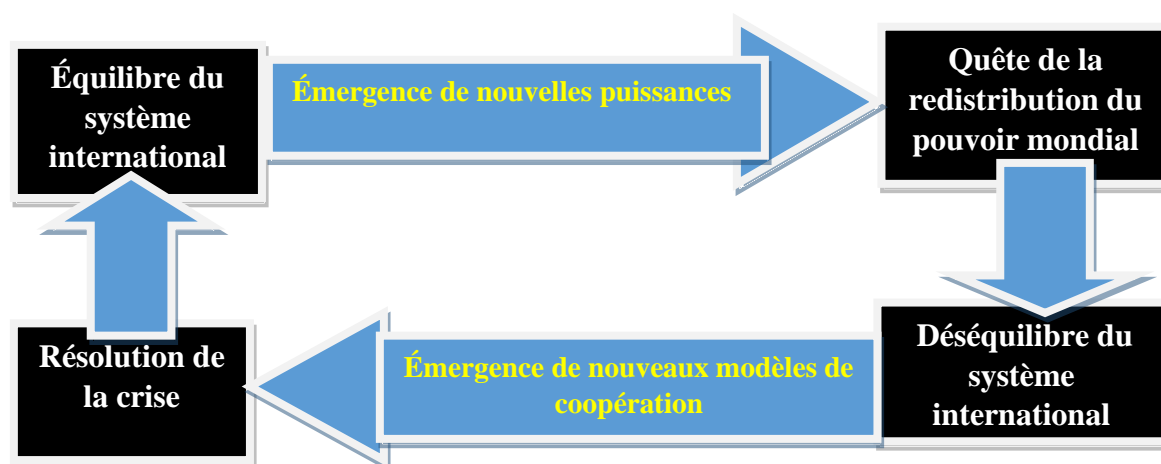
²³¹ Jean Coussy qualifie « d'émergents, les pays possédant trois caractéristiques : ce sont des pays venus tardivement au développement ; ils enregistrent des taux de croissance élevés de l'ordre de 10 % sans que leur décollage ne permette d'affirmer qu'ils rejoindront les pays développés ; leur croissance met en question, voire menace, la situation économique des pays développés ». *Ibid.*, p. 69.

politiques, discursifs et économiques tels que les anciens modèles de transactions basés sur l'échange des biens contre biens et les atouts historiques.

Somme toute, l'émergence de ces pays et leur quête de rééquilibrage du pouvoir mondial prouvent que le système mondial actuel est en crise ou tend vers sa caducité. Plongé dans une désarticulation générale, Robert Gilpin soutient que le processus de sa normalisation suit le cycle systémique de régulation des puissances²³² tel que détaillé dans la figure 4. Celle-ci montre que les États émergents sont à la recherche permanente de la puissance pour briser le statu quo. Leur accumulation des ressources et le renforcement de leurs attributs de puissance sont indissociables à la reconfiguration du pouvoir mondial et au changement de l'ordre existant. Par conséquent, ce système s'expose à des adaptations continues chaque fois qu'il est confronté aux nouvelles dynamiques des forces réformatrices. Celles-ci ne conduisent pas impérativement à une confrontation armée. Lorsque les anciens équilibres mondiaux assurent la stabilité du système, l'émergence de nouvelles puissances entraîne des ajustements. Le déséquilibre qui s'en suit engendre une crise systémique dont le rétablissement crée une stabilité dynamique quasi cyclique.

Figure 4

LA DYNAMIQUE DU CYCLE DE L'ÉQUILIBRE DE PUISSANCE MONDIALE



Source : La déduction de l'auteur à partir de la configuration systémique du cycle de la puissance établie par GILPIN, R., *War and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, p. 12.

²³² GILPIN, R., *War and Change in World Politics*, *Op. cit.*, 288 pages.

L'analyse de cette dynamique laisse voir que la fin des luttes idéologiques Est/Ouest a fait passer le monde d'un système d'équilibre bipolaire à celui dominé par l'instauration de la superpuissance américaine. Celle-ci, en déclin relatif, se voit concurrencer par la montée en puissance de certains pays émergents sur la scène internationale. Ces émergents plongent le système international dans une crise qui oblige les EU à revoir leurs priorités dans certains secteurs notamment la géostratégie. À ce sujet, Zbigniew Brzezinski affirme que « la priorité géostratégique [américaine] est donc de gérer l'émergence de nouvelles puissances mondiales de façon à ce qu'elles ne mettent pas en péril la suprématie américaine »²³³. Bien que tous ces émergents ne peuvent être classés dans une même catégorie, cet objectif réaliste constitue un des fondements de la politique étrangère américaine. Il sacralise la réadaptation du système mondial et la prise en compte du poids global des pays émergents sur la scène internationale.

4.3. LA TYPOLOGIE DES PUISSANCES ÉMERGENTES

Certains pays du Sud, qualifiés de nouvelles puissances, se sont différenciés des premiers marchés émergents des années 1970 et n'ont pas suivi la même trajectoire lors de la sortie relative de leurs économies de la dépendance extérieure. Par ailleurs, le processus de leur émergence n'a pas été amorcé au cours de la même période. Cette diversité de trajectoires et d'époques a justifié, en partie, leur insertion différenciée dans l'économie mondiale. Lorsque certains pays d'Asie ont tiré profit des avantages comparatifs du commerce international de leurs produits et du progrès de la régulation boursière, d'autres, par contre, ont misé sur la rente pétrolière et l'exportation minière.

Ainsi, les « dragons asiatiques » composés de la Corée du Sud, du Hong-Kong, du Singapour et de Taiwan ont fondé la stratégie d'émergence de leurs marchés sur le modèle du développement japonais. Accordant la priorité à la politique industrielle et à la promotion des exportations, celui-ci s'est appuyé sur les attributs de l'État afin de rattraper leur retard vis-à-vis des économies industrialisées. Par conséquent, ces pays ont monté des filières industrielles de production des biens manufacturés et celles des biens à haute technologie grâce à l'apport des investissements américains et japonais²³⁴. Ils sont suivis par des « tigres asiatiques » regroupant l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande. Ceux-ci ont appliqué, quelques années plus tard, les mêmes stratégies que les dragons pour faciliter leur intégration

²³³ BRZEZINSKI, Z., *Op. cit.*, p. 253.

²³⁴ DELANNOY, S., *Op. cit.*, p. 31.

dans l'économie mondiale. Ne prenant aucun engagement pour la restructuration de leur système bancaire et le renforcement de leur cohésion sociale, ces tigres ont appuyé leur développement sur leurs réformes agraires sans référence aux avantages comparatifs qui les ont régulées tels qu'exigés notamment par la BM et l'OCDE.

Si ces deux premières catégories regroupent uniquement les pays d'Asie ayant bénéficié de l'aide occidentale dans le cadre de leur lutte idéologique, le troisième groupe, par contre, est constitué des puissances émergentes réparties dans quatre continents dont l'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie et l'Europe. Dans cet ensemble, les principaux émergents mobilisant la coopération avec les autres pays du Sud sont les États membres des BRICS²³⁵ dont certains profitent des effets de la mondialisation pour assurer leur croissance économique, émerger sur la scène internationale, proposer la redistribution du pouvoir mondial en fonction de leur poids et sortir progressivement leurs économies de la dépendance extérieure²³⁶ qui caractérise la quasi-totalité des PED. Bouleversant l'orientation générale de l'économie mondiale²³⁷, leur émergence facilite l'instauration de plusieurs centres de décisions suivant l'évolution actuelle des relations internationales.

4.4. LES NOUVEAUX ÉMERGENTS MOBILISANT LA COOPÉRATION SUD-SUD

Les dragons et les tigres asiatiques ne sont pas abordés dans cette section. Car, les réformes structurelles pilotées par leurs autorités publiques et leur insertion dans l'économie mondiale à partir des apports extérieurs ont joué un rôle déterminant dans le processus de leur émergence sans exigence d'une redistribution du pouvoir mondial.

C'est dans la même optique que cette étude ne traite pas de certains pays émergents tels que le Mexique et/ou la Turquie. Le Mexique évolue « sous l'ombre des EU » sans une zone d'influence autonome à cause de la présence des acteurs américains dans les activités

²³⁵ La Russie ne fait pas partie des États du Sud qualifiés des pays émergents. Ayant bénéficié des attributs de puissance de l'ex-URSS, elle est prise pour une puissance réémergente. GUILLET, J., *Op. cit.*, p. 147.

²³⁶ La dépendance économique des PED est à la base de leur sous-développement marqué notamment par la pauvreté due à l'augmentation de la population résultant du taux élevé de natalité, la faiblesse du PIB et du revenu par habitant, l'absence de la formation du capital par l'épargne nationale, la désarticulation de l'économie nationale et le bas niveau de la productivité globale. COUSSY, J., *Op. cit.*, pp. 70-73.

²³⁷ Dans ce bouleversement, les pays industrialisés « ont vu leur poids relatif diminuer, enregistré de nombreuses pertes d'emplois et assisté à la disparition de secteurs industriels ou de services au profit des pays émergents. Ils ont parfois dû abandonner des normes sociales bien établies ou été tentés de ne pas respecter les normes internationales ». *Ibid.*, p. 70.

commerciales, politiques et militaires en Amérique centrale. Par ailleurs, ce pays n'établit pas de véritables relations de coopération avec l'Afrique après l'instauration de la politique de nationalisation, notamment de son pétrole ayant abouti à la création de l'entreprise nationale : la PEMEX²³⁸. D'autre part, sa proximité avec les EU lui est bénéfique pour son développement économique et commercial autant qu'elle lui est fatale. Le Mexique souffre de la fuite des cerveaux qui le prive de sa main-d'œuvre qualifiée²³⁹. Fondant son émergence sur un État caractérisé par son pluralisme démocratique, son intégration régionale et sa diaspora, David Recondo constate que le Mexique est miné de l'intérieur par des inégalités sociales et territoriales, des cartels de la drogue et une rente pétrolière mal gérée²⁴⁰. Ces défis entravent son développement économique et sa projection internationale loin de son territoire.

De son côté, la Turquie ne fait pas non plus l'objet de cette analyse à cause, d'une part, de l'absence des liens historiques expliquant les entraves de ses relations de coopération avec le continent africain et, d'autre part, des difficultés de la mise en œuvre du plan turc dénommé « le plan d'ouverture et d'action sur l'Afrique » d'Ismail Cem²⁴¹. Elle privilégie son intégration au sein de l'UE considérée comme la source de ses investissements, le lieu d'émigration de sa population et le marché de sa production nationale. Bien qu'elle reste écartelée entre l'Europe, l'Afrique et les Balkans, la Turquie s'efforce d'établir un partenariat stratégique avec les pays africains à travers la diplomatie des Sommets²⁴². Ainsi, sa projection internationale dans les Balkans et l'extension de ses ambitions en Afrique font partie de sa nouvelle politique étrangère. Avec sa dynamique nationale extravertie, Ahmet Insel remarque que le décollage économique de la Turquie est freiné par la faiblesse de ses investissements,

²³⁸ Le pétrole mexicain fut nationalisé, en 1938, par le président Lazaro Cardenas. DELANNOY, S., *Op. cit.*, p. 29.

²³⁹ JAFFRELOT, C., « Emergents (pays et puissances) ... *Op. cit.*, p. 243.

²⁴⁰ RECONDO, D., « Le Mexique, un émergent dans l'ombre de la superpuissance » dans JAFFRELOT, C., *Op. cit.*, pp. 117-128.

²⁴¹ Ismail Cem fut le Ministre turc des affaires étrangères ayant élaboré, dans les années 1998, le plan d'ouverture et d'action sur l'Afrique. Celui-ci est un programme de coopération et de partenariat avec le continent africain. PANNETIER, M., *La Turquie en Afrique, une stratégie globale*, Rapport du séminaire Turquie contemporaine, Institut français d'études anatoliennes, Université de Garatasaray, 2012, p. 11.

²⁴² Le premier Sommet Turquie-Afrique a été tenu en 2008 à Istanbul avec tous les pays africains à l'exception du Lesotho, du Mozambique et de la Swaziland et la quasi-totalité des organisations régionales. Cette rencontre a été suivie de l'ouverture des missions diplomatiques turques en Afrique ainsi que de l'établissement de ces lignes aériennes. La deuxième rencontre de 2011, qualifiée de « Turkey-Africa Cooperation Senior Official's Meeting » a réuni le Ministre turc des affaires étrangères avec des représentants de l'UA, du NEPAL et des communautés économiques africaines pour déterminer les objectifs de leur partenariat dont la lutte contre le terrorisme et le renforcement de leur coopération économique. Le troisième Sommet s'est tenu, en 2013, à Sipopo en Guinée équatoriale pour consolider le partenariat Turquie-Afrique.

son instabilité institutionnelle et ses incertitudes politiques²⁴³. Cependant, elle apparaît comme le « dernier » des pays émergents à nouer des relations de coopération économique avec le continent africain.

Les préoccupations abordées dans cette section visent plutôt à analyser les nouvelles puissances émergentes redynamisant les relations de coopération avec l’Afrique. Elles ont le mérite de mettre en lumière les politiques économiques tendant à reconfigurer les rapports de force internationaux à leur profit. Certaines d’entre elles revitalisent les anciens atouts commerciaux du XVIII^{ème} siècle tels que les exploits maritimes de la Chine et de l’Inde ainsi que le passé nostalgique des luttes héroïques anticoloniales qu’ont connues l’Afrique, l’Amérique latine et l’Asie. Autrement dit, cette partie cherche à comprendre les atouts et les faiblesses de ces pays membres des BRICS²⁴⁴ qui sont à la quête des stratégies originales pour leur insertion dans le système mondial à partir de la mobilisation des échanges Sud-Sud, de leurs atouts historiques et de l’implication de leur pouvoir public dans le processus de leur croissance économique.

Par ailleurs, le déterminisme de ces émergents crée un axe austral en marge de l’orientation économique des pays industrialisés et bouscule les anciens équilibres mondiaux. Certains d’entre eux forment un front au sein des organisations multinationales comme l’Organisation mondiale du commerce (OMC) afin de s’opposer notamment à un protectionnisme agricole de certains pays occidentaux. Qualifiée de choc des deux mondes²⁴⁵, cette opposition est vue comme une « confrontation » économique et commerciale, notamment lors de la rencontre de Davos en 2008. À ce sujet, Alain Rouquie considère ce front austral, consolidé par les visites de haut niveau et des échanges médiatisés, comme les manifestations de la solidarité périphérique des pays du Sud²⁴⁶. Formant une association hétérogène, ceux-ci se placent souvent à l’opposé de grandes puissances traditionnelles.

Dans leur rayonnement international, ces pays émergents poursuivent leur sortie de la dépendance extérieure. Ils proposent notamment de réformer la gouvernance économique

²⁴³ INSEL, A., « La Turquie : un dynamisme économique mais des incertitudes politiques » dans JAFFRELOT, C., *Op. cit.*, pp. 129-136.

²⁴⁴ Dans ce groupe des BRICS, une démarcation est établie entre la Russie, un « pays du Nord », et les quatre autres pays dont le Brésil, l’Inde, la Chine et l’Afrique du Sud, se reconnaissant comme les États du Sud.

²⁴⁵ JAFFRELOT, C., « Emergents (pays et puissances) ... *Op. cit.*, p. 244.

²⁴⁶ ROUQUIE, A., « Le Brésil, un État sud-américain parmi les grands ? » dans JAFFRELOT, C., *Op. cit.*, p. 113.

mondiale²⁴⁷. D'autres pays, comme ceux du groupe IBSA, composé de l'Inde, du Brésil et de l'Afrique du Sud formant le « G3 », réclament le statut de membre permanent au Conseil de sécurité des Nations unies. Ces nouveaux acteurs influents de la scène internationale se regroupent au sein des BRICS. Forum de dialogue politique, leur regroupement rassemble les pays qui, au-delà de leurs spécificités liées à leur répartition géographique et à leur orientation politique et économique, soutiennent que les relations internationales modernes ne reflètent pas le partage réel du pouvoir mondial²⁴⁸ et proposent des changements adaptatifs du système international.

L'acronyme BRICS est désormais utilisé pour désigner ces pays émergents qui bouleversent les anciennes alliances internationales. Il est employé dans les études de Jim O'Neill²⁴⁹. Ses analyses publiées dans le « Building Better Global Economic BRICs » en 2001, l'ont utilisé en rapport avec les conséquences du développement du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine sur l'économie mondiale. Dans son rapport « Dreaming with BRICs : The patch to 2050 » publié en 2003, il l'a également employé pour symboliser les pays ayant une croissance économique rapide dont le PIB dépassera celui des pays de G7 en 2050. Donnant une nouvelle perception de la dynamique de l'économie mondiale²⁵⁰, cet acronyme est devenu un outil opérationnel mis à la disposition des finances mondiales pour identifier les pays possédant un potentiel de croissance économique et une capacité à valoriser les IDE.

Bien que ces pays proposent la révision de l'ordre mondial existant, ils n'ont pas tous le même niveau de développement²⁵¹ et leur capacité d'absorption technologique reste faible²⁵².

²⁴⁷ Celle-ci octroie généralement la direction de la BM aux américains et celle du FMI aux européens.

²⁴⁸ SANTANDER, S., (dir.) L'émergence de nouvelles puissances. Vers un système ... *Op. cit.*, p. 233.

²⁴⁹ Jim O'Neill est le responsable de la recherche économique à Goldman Sachs et auteur de « Building Better Global Economic BRICs » et d'un rapport « Dreaming with BRICs : The patch to 2050 » en octobre 2003. Il est considéré comme celui qui forgea l'acronyme BRICs désignant les grands pays émergents : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud. O'NEILL, J., « Building Better Global Economic BRICs », *Goldman Sachs Global Economic Papers*, n° 66, Novembre 30th, 2001.

²⁵⁰ RIGAUD, P., *Op. cit.*, p. 24.

²⁵¹ Le rapport des années 2008-2009 du Forum économique mondial de Davos ayant utilisé plusieurs critères notamment les nombres de population provenant du Fond des Nations Unies pour la population (FNUAP), les indicateurs du développement élaborés par la BM (The Economist Intelligence Unit de base de données CountryData), les données macroéconomiques provenant du FMI (World Economic Outlook)... pour déterminer l'indice du développement humain, le revenu par habitant ou le progrès technologique, laisse voir que, sans référence à l'Afrique du Sud, l'Inde est le seul pays de BRIC qui est encore au stade le moins avancé de développement. Les autres pays du groupe se trouvent soit à l'étape de transition entre le premier et le second stade (la Chine), soit au deuxième stade (le Brésil), ou en transition entre le second et le troisième stade (la Russie). Le but étant d'obtenir l'index de la compétitivité mondiale. World Economic Forum, *The Global Competitiveness Report 2008-2009*, WEF, Geneva, 2008, 513 pages.

L'absence d'un modèle unique de développement montre que leur processus d'émergence n'est ni linéaire et ni monolithique. Cependant, l'évolution actuelle des rapports de force issus de leurs réformes consolident leur visibilité et leur reconnaissance internationales. Elle stimule aussi une réflexion d'ensemble sur ces États qui ont de larges superficies territoriales et une démographie importante dont la main-d'œuvre bon marché constitue un des facteurs de leur émergence. Favorisant l'attrait des IDE des pays industrialisés, leur croissance démographique renforce un marché domestique non négligeable pour leur productivité économique.

Par ailleurs, la mondialisation entraîne leur affirmation dans un monde dominé par la triade composée des EU, de l'UE et du Japon. À l'exclusion de l'Afrique du Sud, les récentes dynamiques économiques des pays émergents des BRIC conduisent à une représentation révélatrice de leur complémentarité économique liée à leurs ambitions internationales²⁵³. Leur émergence renforce l'approche réaliste qui soutient que l'immensité du territoire, la croissance démographique et les ressources naturelles constituent un atout majeur à l'éclosion de la puissance étatique. Ainsi, l'étendue géographique devient l'élément stratégique souvent utilisé dans la politique étrangère des pays émergents lors de leurs échanges. Leur croissance économique et l'émergence de leur puissance les remettent « au centre » des politiques de coopération interétatique et marquent leur retour sur la scène internationale.

Dans le contexte post-guerre froide marqué notamment par la disparition du bloc socialiste, le triomphe de l'économie de marché, l'émergence de nouveaux enjeux de puissance et la problématique de la redistribution des pouvoirs sur la scène internationale, Sebastian Santander remarque que ces pays émergents deviennent des acteurs porteurs du potentiel de développement économique et capables de transformer l'état du monde ainsi que ses rapports de force²⁵⁴. Si certains d'entre eux s'affirment comme de grands financiers pour les pays étrangers²⁵⁵, ils sont également de grands « consommateurs-

²⁵² Ces pays sont classés respectivement 69^{ème}, 77^{ème}, 56^{ème} et 67^{ème} position sur un total des 134 pays ayant atteint le niveau élevé du progrès technologique. World Economic Forum, *Op. cit.*

²⁵³ Certains pensent que « la Chine est devenue assez rapidement après son ouverture, à partir de 1979, l'«atelier du monde» (...) alors que l'Inde devenait son 'bureau', la Russie son 'réservoir' et le Brésil son 'garde-manger' ». DEGANS, A., *Op. cit.*, p. 111.

²⁵⁴ SANTANDER, S., (dir), L'émergence de nouvelles puissances. Vers un système ...*Op. cit.*, p. 9.

²⁵⁵ La Chine, devenant le « premier créancier des États-Unis, finance les déficits occidentaux, [et] s'impose aussi auprès des pays pauvres comme une Banque mondiale bis ». MEYER, C., *La Chine, banquier du monde*, Paris, Fayard, 2014, 350 pages.

demandeurs » des matières premières dont le pétrole, les minerais, les produits agricoles et forestiers.

Bien qu'ils soient considérés comme les grands bénéficiaires de la mondialisation, l'incertitude des prochaines décennies reste le fondement international de la nouvelle configuration géopolitique : sera-t-elle une libre concurrence économique et stratégique ou un renforcement du multilatéralisme basé sur la réforme des Nations Unies²⁵⁶ ? Si Maxime Lefebvre reconnaît que les exigences juridiques et l'usage de la coercition ont toujours coexisté en Relations internationales dans « le jeu du droit et de la puissance »²⁵⁷, Alexandre Kateb, par contre, imagine un scénario consistant à une « paix froide » caractérisée par le statu quo à géométrie variable du droit et de la force²⁵⁸. L'avenir des Relations internationales demeure alors un défi à relever notamment par le chevauchement des échanges basés sur la coopération Nord-Sud et celle Sud-Sud.

Néanmoins, l'une des ambitions de ces pays peut se résumer en leur volonté d'équilibrer le poids géostratégique et économique du G-7²⁵⁹. Par ailleurs, Zhang Hong-Ming affirme que cet objectif devient l'une des priorités de la diplomatie chinoise²⁶⁰. C'est dans ce contexte que des études prospectives sur la croissance des marchés émergents déduisent que la tendance de l'économie mondiale et les projections du PIB placent la Chine en première position devant les EU²⁶¹. D'autres analyses aboutissent aux estimations chiffrées, pour l'année 2050, du PIB des pays les plus riches du monde telles que reprises à l'annexe 2. Ces prévisions permettent de visualiser la capacité économique de ces nouveaux acteurs à transformer la géoéconomie mondiale en attirant les IDE tant publics que privés et en déployant des stratégies politiques et diplomatiques communes dans les fora internationaux en vue de constituer un contrepois aux anciennes grandes puissances.

²⁵⁶ KATEB, A., *Op. cit.*, p. 226.

²⁵⁷ C'est un titre révélateur de l'ouvrage de Maxime Lefebvre consacré aux mécanismes et aux enjeux des relations internationales contemporaines. LEFEBVRE, M., *Op. cit.*, 520 pages.

²⁵⁸ KATEB, A., *Ibid.*, p. 226.

²⁵⁹ Étant éjectée du G8, la Russie fait partie des pays membres des BRICS qui cherchent à équilibrer le poids géostratégique et économique du G7. MILANI, C.R.S., « Les puissances 'émergentes' changent-elles l'ordre mondial ? » dans BADIE, B., et VIDAL, D., *Op. cit.*, p. 37.

²⁶⁰ Zhang Hong-Ming, un membre de l'Académie chinoise des sciences, a expliqué, en 2004, sa perception de la politique étrangère de son pays en soutenant que « le but de la politique étrangère chinoise est d'établir un nouvel ordre mondial qui lui permettrait d'occuper une place favorable, lui donnant plus de voix dans les affaires internationales. Par conséquent, (...) même si la Chine poursuit sa stratégie de non-alignement, elle souhaite rééquilibrer l'ambition unipolaire des États-Unis ». HONG-MING, Z., « A politica externa chinesa : o lugar do Brasil » dans BELLUCCI, B., (sous la dir. de), *Abrindo os olhos para a China*, Rio de Janeiro, Educac, 2004, p. 260.

²⁶¹ HAWKSWORTH, J. and COOKSON, G., *Op. cit.*, p. 2.

Lors de la défense de leurs intérêts et la coordination de leurs actions dans la gestion des affaires mondiales, Carlos Milani constate que ces émergents préconisent l'intergouvernementalité²⁶² de leur « association ». Il en résulte une harmonie entre la sphère cosmopolite mondiale, la souveraineté étatique et la solidarité périphérique au niveau international. Par ailleurs, les membres des BRICS tentent de sauvegarder leur autonomie en surmontant leur différence et leur spécificité nationale pour promouvoir l'union australe. Toutefois, chacun garde ses ambitions politiques, géostratégiques et économiques en fonction de ses propres intérêts. Ainsi, la diversité de leur champ d'actions facilite leur complémentarité et chacun d'eux s'efforce d'adopter une spécialisation volontariste dans un secteur économique : la Russie se spécialise dans les ressources énergétiques et gazières ; le Brésil privilégie les produits agricoles ; les innovations technologiques dans la fabrication des produits manufacturés intéressent la Chine ; les produits informatiques et pharmaceutiques font les atouts de l'Inde et l'Afrique du Sud se contente du montage automobile et de la télécommunication.

Par conséquent, leur complémentarité économique et la mise en œuvre de leurs politiques étrangères constituent, en partie, l'expression de leur volonté de prendre une part active dans la gestion des affaires mondiales et de marquer leur présence dans les grands fora où sont organisées les négociations internationales. Le pragmatisme diplomatique de certains d'entre eux s'exerce particulièrement dans les domaines économiques et commerciaux afin de redéfinir l'agenda mondial qui altère le statu quo et réoriente les relations internationales contemporaines²⁶³. Une telle perception masque les limites de leurs actions en montrant le déplacement de la trajectoire du centre des décisions économiques mondiales vers l'Orient et en « vantant » leurs potentialités et leurs capacités d'actions.

4.4.1. Les atouts et les faiblesses des BRICS

Les pays membres des BRICS disposent, comme souligné précédemment, des atouts démographiques et territoriaux importants qui les prédisposent au statut de puissance. Leur

²⁶² Ce fut notamment le cas lors de l'annonce, en avril 2010 au sommet de Brasilia, de la création d'une banque interrégionale de développement. MILANI, C.R.S., *Op. cit.*, pp. 35-42.

²⁶³ Dans cette dynamique, certains considèrent que les pays des BRICS s'affirment de plus en plus sur la scène internationale. Si les puissances des vagues de développement du XIX^{ème} siècle furent européennes et celles du XX^{ème} siècle américano-nipponnes, celles du XXI^{ème} siècle pourraient bien être asiatiques. JAFFRELOT, C., « Emergents (pays et puissances) ... *Op. cit.*, p. 245.

démographie, avoisinant les 40 % de la population mondiale²⁶⁴, et l'immensité de leur territoire leur permettent de posséder des réservoirs de la main-d'œuvre bon marché et attractive pour les investisseurs étrangers²⁶⁵. Leurs populations, de plus en plus jeunes²⁶⁶, garantissent la consommation des ménages, augmentent la demande domestique et justifient le dynamisme de leurs économies. Une partie importante de cette masse démographique, en quête de meilleures conditions de travail et de survie, immigre vers l'étranger où elle acquiert l'expérience utile pour leur pays d'origine et y effectue des transferts financiers considérables.

Par ailleurs, ces émergents créent leur propre banque multilatérale : la « Nouvelle banque de développement » dans laquelle la Chine joue un rôle important en contribuant au tiers de son capital et en se confirmant comme la deuxième puissance économique du monde²⁶⁷. Elle révèle également sa puissance financière et ses ambitions internationales. Cette banque poursuit deux missions : financer des projets d'infrastructure dans les pays du Sud et protéger les pays membres contre d'éventuelles crises financières.

Le rythme de leur croissance économique, dépassant la moyenne mondiale, constitue également un autre atout. Malgré la crise financière de 2008 et le ralentissement relatif de l'économie chinoise, ces pays apparaissent comme les moteurs de l'économie mondiale. Leur dynamisme économique est moins perturbé et les prévisions de croissance de leur PIB restent maintenues²⁶⁸. Ainsi, leur participation demeure active dans les échanges commerciaux internationaux. Ceux-ci augmentent aussi à la suite de l'intégration de leur production dans le marché mondial et de la délocalisation de certaines industries des pays de la triade. Par conséquent, les flux de capitaux, le prix des matières premières et le commerce extérieur des pays membres des BRICS dominent les données chiffrées des statistiques de Goldman Sachs²⁶⁹. C'est dans ce contexte que Lin Yue Qin constate que ces pays émergents ont

²⁶⁴ Selon les données démographiques de 2008 des Nations unies, la Chine a une population de 1,35 milliard d'habitants, l'Inde de 1,2 milliard, le Brésil de 200 millions, la Russie de 127 millions et l'Afrique du Sud de 50 millions. FNUAP, *La population mondiale*, ONU-UNdata, New-York, 2008.

²⁶⁵ DEGANS, A., *Op. cit.*, p. 97.

²⁶⁶ L'âge moyen des populations des BRICS varie entre 24 et 32 ans. DELANNOY, S., *Op. cit.*, p. 39.

²⁶⁷ NICOLAS, F., « Chine et ordre économique mondial, une contestation feutrée mais assumée », *Perspectives chinoises*, vol. 2, 2016, pp. 7-14.

²⁶⁸ Bien qu'en baisse, la prévision de croissance de leur PIB reste positive. En 2011, elle était de 9,2 % en Chine, 8,4 % en Inde, 4,4 au Brésil, 4,2 % en Russie et 3,5 % en Afrique du Sud. HSBC, *Investir sur les marchés émergents avec HSBC*, [en ligne], <http://www.hsbc.fr/1/2/hsbc-france/particuliers/epargner-et-investir/produits/bourse-et-opcvm/en-detail-pays-emergents>, consulté le 16 février 2013.

²⁶⁹ O'NEILL, J., « Les BRICS, nouvelles grandes puissances dans le futur ? », *Revue internationale et stratégique*, n° 4, 2008.

représenté 22 % de l'économie mondiale en 2015 et ont contribué au tiers du PIB mondial²⁷⁰. La croissance de leur production n'a cessé d'accroître leur poids politique, économique et commercial dans ce monde en pleine mutation.

L'abondance des ressources naturelles composées essentiellement des matières premières constitue aussi un autre atout important favorisant la construction de leur statut de puissance et leur émergence sur la scène internationale. Ainsi, le Brésil est la principale puissance économique de l'Amérique du Sud dont le développement est basé sur l'agriculture, l'énergie et l'aéronautique. Lorsque la Russie se maintient comme une puissance militaire mondiale avec son uranium et ses ressources gazières et pétrolières, l'Inde, quatrième réserve mondiale du charbon, est un pays où les industries pharmaceutiques et informatiques ainsi que les services destinés à l'exportation jouent un rôle important. De son côté, avec ses ressources énergétiques, minières et ses exportations des biens de grande consommation, la Chine devient la deuxième puissance économique du monde. Elle s'affirme à la fois comme une puissance économique, financière, militaire et culturelle²⁷¹. L'Afrique du Sud est l'une des économies dynamiques du continent africain. Avec ses ressources minières, ses industries métallurgiques et ses assemblages automobiles, elle se considère comme la représentante de l'Afrique²⁷² au sein des émergents.

Par ailleurs, tous ces pays émergents sont des géants régionaux. Avec l'immensité de leur territoire, leur poids économique doublé de leur importance démographique²⁷³, ils jouent chacun le rôle du leadership de sa région. Si certains pays d'Amérique latine sont rattachés aux EU par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le Brésil exerce son dynamisme diplomatique et économique au sein du MERCOSUR. De son côté, l'Inde revendique le statut du leader régional en tant que la première économie de l'Asie du Sud. Malgré la position de l'économie nipponne, la Chine s'affirme de plus en plus dans son rôle de leadership régional en usant de sa diplomatie multidirectionnelle au sein de l'Association des

²⁷⁰ YUE QIN, L., *Rapport annuel sur le développement économique et social du BRICS. Livre bleu*, Pékin, Social Sciences Academic Press of China, 2011.

²⁷¹ CGV, « la puissance chinoise », *Le Monde politique*, Economie/Finances, 2007-2014.

²⁷² HERVIEU, S., « En intégrant l'Afrique du Sud, les BRIC s'affirment comme un club politique des pays émergents », *Le Monde*, le 15 avril 2011.

²⁷³ Une réserve doit être émise pour l'Afrique du Sud. Bien qu'elle soit l'économie la plus dynamique de l'Afrique australe, cette généralisation des BRICS doit être comprise sous réserve de sa situation démographique (5^{ème} pays avec +/- 50 millions d'habitants en 2011) et de sa superficie territoriale (9^{ème} pays avec +/- 1,2 millions de Km²). United Nations, Statistics Division, Demographic Yearbook, Table 3 : Population by sex, rate of population increase, surface area and density, [en ligne], <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/dyb/dyb2008/Table03.pdf>, consulté le 28 décembre 2014.

nations d'Asie du Sud-Est plus la Chine, la Corée du Sud et le Japon (ASEAN + 3). Sa puissance économique la transforme en premier partenaire commercial de la région. Lorsque la position géostratégique du territoire russe ouvert sur l'Europe et l'Asie avec une interface sur l'Arctique fait de la Russie un géant régional aussi bien en Europe orientale, en Caucase qu'en Asie centrale, l'Afrique du Sud, depuis la fin de l'apartheid en 1990 et à travers son pouvoir économique, son poids politique, sa puissance militaire et son « autorité morale », joue le rôle du chef de fil régional en Afrique australe, voire celui du représentant mondial des intérêts du continent africain.

Les pays membres des BRICS représentent également des marchés économiques et financiers en continuelle progression. Leurs marchés intérieurs sont devenus des places monétaires et boursières incontournables pour les industries occidentales. Par ailleurs, à travers leur diplomatie économique, leurs entreprises s'installent un peu partout dans le monde soit en achetant les firmes locales ou étrangères existantes, soit en participant dans leur capital social, soit en créant des sociétés mixtes. Parmi leurs entreprises multinationales qui s'internationalisent, Axelle Degans cite les chinoises China Mobile, Lenovo ; les indiennes Tata, Essar, Suzlon ; les russes Gazprom, Severstal ou Rouge Steel et les brésiliennes Vale, Gerdau ou Embraer²⁷⁴. Cette stratégie économique renforce leur ancrage local dans les pays riches en ressources naturelles.

Bien que ces émergents soient considérés comme le marché d'avenir²⁷⁵, ils renferment certaines faiblesses qui limitent la dynamique interne de leur groupe. Ces entraves sont considérées comme des défis à relever pour leur émergence collective. Leurs différences, formées notamment des fortes disparités régionales, des inégalités sociales séculaires entretenant la pauvreté, l'inefficacité des infrastructures de transports, constituent quelques obstacles²⁷⁶ à surmonter pour leur développement national et régional.

Par ailleurs, certains de leurs défis sont historiques et territoriaux. Parmi ceux-ci, figurent notamment la faiblesse d'affinités collectives marquée par l'absence de leur proximité historique, culturelle et civilisationnelle ; leurs antagonismes renouvelés ravivant leurs rivalités régionales territoriales telles que le conflit frontalier entre l'Inde et la Chine

²⁷⁴ DEGANS, A., *Op. cit.*, pp. 109-110.

²⁷⁵ *Ibid.*, p. 112.

²⁷⁶ ROUQUIE, A., *Op. cit.*, p. 113.

pour le contrôle de l'Himalaya, le différend territorial entre la Russie et la Chine pour l'occupation de l'île Zhenbao, l'alliance indo-russe contre la Chine et/ou l'attente sino-pakistanaise contre l'Inde pour l'administration du Cachemire²⁷⁷. À ces défis, s'ajoute la réticence de la Chine à l'octroi du statut de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies aux autres pays émergents. Sa position se justifie notamment par son refus de la concurrence entre les pays membres des BRICS au sein des organisations multilatérales et la transposition de leurs conflits régionaux au niveau mondial²⁷⁸ au détriment de leur rapprochement. Elle laisse voir que leurs ambitions internationales et leurs objectifs communs ne masquent pas leurs spécificités nationales ni leurs rivalités régionales.

4.4.2. Les particularités nationales de la Chine

Le progrès économique de la Chine et l'évolution de ses relations bilatérales et multilatérales permettent de déduire qu'elle récuse des ingérences extérieures en incarnant implicitement le leadership des pays du Sud. Les facteurs de sa relance économique sont multiples. La maîtrise de ses expéditions commerciales maritimes²⁷⁹, l'importance de sa démographie, l'immensité de sa superficie territoriale, le dynamisme de son économie avec d'importantes réserves de change et sa diplomatie multidirectionnelle soutenue par des visites de ses dirigeants font partie de ses nombreux atouts²⁸⁰. Elle dispose ainsi des attributs matériels et immatériels favorables à la construction et à l'émergence de son statut de puissance mondiale capable de concurrencer la suprématie américaine.

À travers son modèle de développement volontariste basé sur la modernisation des infrastructures, le commerce, le rôle de l'État et le paiement du bas salaire dû à l'abondance de sa main-d'œuvre, d'une part, et l'assemblage des engins provenant des pays tels que le Japon, les EU ou la Corée de Sud avant leur réexportation, d'autre part, la Chine est qualifiée de « l'atelier du monde »²⁸¹. Par ailleurs, ses entreprises répondent aux exigences de leur expansion spécifiées dans le X^{ème} plan quinquennal qualifié de « going out »²⁸². En plus de

²⁷⁷ DEGANS, A., *Op.cit.*, pp. 142-143.

²⁷⁸ *Ibid.*

²⁷⁹ ATTALI, J., *Demain, qui gouvernera le monde*, Paris, Fayard, 2011, pp. 77-80.

²⁸⁰ LAFRAGUE, F., « La Chine en Afrique. Une utile mais encombrante présence » dans SANTANDER, S., (sous la dir. de), *L'Afrique, nouveau terrain de jeu des émergents... Op. cit.*, pp. 19-20.

²⁸¹ JAFFRELOT, C., « Émergents pays et puissances)... *Op. cit.*, p. 243.

²⁸² République Populaire de Chine, Ministère du Commerce, « Le X^{ème} Plan quinquennal (2001-2004), *Mofcom*, Pékin, 2004.

l'excédent commercial et l'accumulation des réserves financières, Axelle Degans remarque que leur internationalisation se fonde sur trois facteurs : la sécurisation d'accès aux matières premières devenues stratégiques pour le maintien de la croissance économique, l'acquisition de nouvelles compétences afin de diminuer la dépendance technologique et la quête de nouveaux débouchés en vue d'éviter le risque de la surproduction²⁸³.

L'exportation à bon marché de ses produits manufacturés²⁸⁴, la mobilisation des ressources inutilisées, les envois financiers de sa diaspora,... font que la Chine développe un mercantilisme industriel qui dépend des importations des matières premières et des exportations des produits finis. Sa croissance repose également sur une politique de priorité accordée au progrès économique et technologique basé sur les « quatre modernisations : de l'industrie, de l'agriculture, de la science et de la défense »²⁸⁵. Par conséquent, la Chine ne cesse d'utiliser ses relations économiques et commerciales à ses fins de puissance.

Lorsque la diplomatie économique chinoise est jugée de multidimensionnelle, ses actions sont qualifiées tantôt d'agressives, tantôt de brutales. Le développement de la Chine est agressif quand elle s'intéresse prioritairement aux secteurs économiques exploités par les entreprises étrangères. Il devient brutal lorsque ses activités ne s'accompagnent pas de la contrepartie notamment en matière de l'environnement et/ou de la protection sociale²⁸⁶. Toutefois, il se fonde sur une série des mesures du rattrapage économique²⁸⁷. Autrement dit, la Chine s'intéresse au développement des infrastructures et à l'intégration de son modèle dans l'économie mondiale par l'ouverture de son marché intérieur à un capitalisme encadré par le parti communiste chinois (PCC) et l'État.

Ce « capitalisme étatique » fait que les finances publiques et privées jouent un rôle important dans l'internationalisation de ses ambitions économiques. Si la Banque chinoise de développement prête « aux quatre coins de la planète » pour financer les plans de recherche et d'exploitation des matières premières et secourt les pays du Sud en difficulté de trésorerie, les

²⁸³ DEGANS, A., *Op. cit.*, p. 110.

²⁸⁴ Les exportations des biens manufacturés chinois concernent majoritairement « les tracteurs, les montres et les jouets (85 % du marché mondial), les appareils photographiques et les ordinateurs portables (55 % du marché), les téléviseurs et les machines à laver (30 %), l'acier (15 %) ». JOLLY, J., *Les chinois à la conquête de l'Afrique*, Paris, Pygmalion, 2011, p. 25.

²⁸⁵ DOMENACH, J-L., « Peut-on parler d'émergence chinoise ? » dans JAFFRELOT, C., *Op. cit.*, p. 81.

²⁸⁶ COUSSY, J., *Op. cit.*, pp. 71-72.

²⁸⁷ DOMENACH, J-L., *Ibid.*, p. 82.

entreprises multinationales chinoises achètent des industries locales et les firmes étrangères pour renforcer leur présence dans le monde²⁸⁸. Ces actions économiques sont coordonnées par les pouvoirs publics et laissent voir que la Chine « incarne un nouveau modèle de capitalisme parfois qualifié de ‘capitalisme sans entrepreneurs’, tant le rôle de l’État et du parti est important »²⁸⁹. Il idéalise le modèle chinois et le transforme en cadre de référence pour les nouveaux bailleurs de fonds internationaux²⁹⁰.

Son modèle vise également à s’adapter aux nouvelles réalités internationales. Liant les entreprises et les finances à l’administration publique sous le contrôle du parti, il se concentre sur la capacité d’ajustement basée sur ses réformes économiques²⁹¹ pour lutter contre les inégalités afin de maintenir la cohésion sociale et la stabilité politique. Enfin, il apporte un changement de stratégie économique par l’innovation en vue de stimuler le secteur tertiaire, augmenter les revenus des ménages pour bousculer les structures de consommation et de production. Réformant l’économie chinoise, il l’adapte prioritairement à ses propres intérêts et à ses ambitions internationales.

L’ensemble de ces mesures fait que, depuis les années 2003, la diplomatie chinoise applique une politique d’émergence qu’elle qualifie de « pacifique » dans ses relations bilatérales, régionales ou multilatérales pour les ramener vers un partenariat stratégique dont le discours de solidarité est dénué de toute idée d’exploitation et de domination. C’est dans ce contexte que Jean-Luc Domenach affirme que la politique étrangère de la Chine facilite sa croissance économique et lui accorde un poids politique lié à son dispositif tactique, à son discours diplomatique et à la perception qu’elle est capable de contester légitimement la superpuissance américaine²⁹². Cependant, sa rhétorique tourne autour de ses trois enjeux majeurs : ses ambitions économiques visant à sécuriser ses accès aux ressources naturelles dans le but d’élargir ses sources d’approvisionnement en matières premières, ses intérêts commerciaux en vue de garantir les débouchés extérieurs pour ses produits finis et ses visées

²⁸⁸ Si la Banque chinoise de développement a prêté 7 milliards d’euros au Brésilien Petrobras pour ses exploitations pétrolières contre 200.000 barils de pétrole par jour, la Sinopec a acheté la société suisse Addax Petroleum Corporation pour 6 milliards d’euros et le fonds souverain chinois a racheté 45 % des actions de la compagnie russe Nobel oil Group, etc. JOLLY, J., *Op. cit.*, p. 26.

²⁸⁹ JAFFRELOT, C., « Emergents (pays et puissances) ... *Op. cit.*, p. 245.

²⁹⁰ Ce sont des investisseurs émergents notamment brésiliens, indiens, coréens, turcs. MICHEL, S. et BEURET, M., *La chinafrique. Pékin à la conquête du continent noir*, Paris, Grasset & Fasquelle, 2008, 348 pages.

²⁹¹ Il s’agit notamment « de fermer les usines obsolètes à bas salaires, de déplacer des productions vers l’intérieur du pays pour mieux répartir la croissance ». JOLLY, J., *Ibid.*, p. 30.

²⁹² DOMENACH, J-L., *Op. cit.*, p. 83.

politiques afin de consolider l'isolement international de Taiwan. Ainsi, la Chine passe pour une véritable puissance économique et commerciale capable de renverser les anciennes tendances de l'économie mondiale.

Bien que la Chine ait réuni les conditions d'une puissance mondiale et ses entreprises aient la capacité d'égaliser les firmes occidentales, Jean-Pierre Cabestan affirme qu'elle n'y est pas encore parvenue. Elle est dans une étape transitoire, celle de son rattrapage économique. Celui-ci consiste à promouvoir le transfert de technologie, la relance de son économie, la régulation de son marché intérieur et l'amélioration de sa politique sociale pour lutter contre la corruption et les inégalités sociales qui la fragilisent²⁹³. La réussite de cette transition dépend, en partie, de deux conditions dont l'une est relative à l'aptitude du PCC à s'adapter au changement et l'autre est liée à la conjoncture internationale dont bénéficie l'économie chinoise²⁹⁴. Ainsi, l'activisme de sa diplomatie économique dans un environnement international favorable tend à hisser la Chine au rang de grandes puissances mondiales.

Cependant, de nombreux obstacles à la construction de la puissance chinoise peuvent contribuer à l'élimination progressive de ces atouts. À ce sujet, Jean-Luc Domenach affirme que ceux-ci disparaîtraient au moment où la Chine cessera de constituer le réservoir de la main-d'œuvre bon marché pour devenir une puissance concurrente en matière de haute technologie. Lorsqu'elle deviendrait moins économique et plus politique, ses ambitions mondiales rencontreront des entraves plus substantielles. Quand elle userait de la force dans la résolution du problème taiwanais, elle créerait une antipathie générale à ses ambitions internationales²⁹⁵. Par conséquent, le réalisme économique et diplomatique de la Chine dans un monde en mutation et le climat interne au sein de sa société constituent quelques piliers parmi tant d'autres qui sous-tendent la construction et l'émergence internationale de sa puissance.

²⁹³ La persistance du régime autoritaire et nationaliste chinois confère un caractère inachevé à son intégration au sein de la communauté internationale et entraîne un ralentissement de sa croissance économique qui risque de menacer sa stabilité sociale, celle de son régime politique et de sa politique extérieure. CABESTAN, J-P., *Op. cit.*, 639 pages.

²⁹⁴ Pour le succès de la transition chinoise, il faut « tout d'abord que la conjoncture internationale dont Pékin bénéficie depuis près de trente ans ne se retourne pas complètement. Investissements abondants, accords de coopération, importations massives (...). [Ensuite], l'aptitude du Parti communiste chinois, mafieux et bureaucrates inclus, à se ranger en ordre de bataille derrière ses dirigeants centraux, et surtout la capacité du parti, peu aimé et peu respecté par la population, à lui faire cependant accepter la nécessité de réduire le rythme et de changer la nature de la croissance ». DOMENACH, J-L., *Op. cit.*, p. 89.

²⁹⁵ *Ibid.*

CONCLUSION PARTIELLE

Les pays émergents sont ceux qui privilégient la compétitivité de leurs économies, malgré les particularités liées à leur situation géohistorique et régionale. Dépassant leurs économies de rente par l'accumulation du capital, l'institutionnalisation du marché financier et la maîtrise de leur développement, ils se différencient des NPI qualifiés des premiers marchés émergents. Cette catégorie est constituée des « dragons et tigres » asiatiques qui ont fondé l'émergence de leurs économies sur la politique industrielle et la promotion des exportations grâce aux investissements étrangers ayant facilité leur insertion dans l'économie mondiale.

Si ces États asiatiques ont été les premiers pays du Sud à industrialiser leurs économies, les nouvelles puissances émergentes se retrouvent en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe où elles mobilisent leur modèle de coopération avec les autres pays en développement. Profitant des effets de la mondialisation pour assurer la croissance et l'intégration de leurs échanges dans l'économie mondiale notamment par le commerce, elles se regroupent au sein des fora de concertation et de dialogue tels que les BRICS considérés comme un front austral. Elles visent la redistribution du pouvoir mondial en fonction du poids des États afin de l'adapter à l'évolution des relations internationales. Par conséquent, elles instaurent une pluralité des centres de décisions mondiales et bousculent l'échiquier politique et économique international. Ces pays se distinguent par de larges superficies territoriales, une démographie importante, une consommation des ménages non négligeable, une croissance économique rapide et d'importantes ressources naturelles. Ainsi, ils possèdent des attributs matériels et immatériels nécessaires qui les prédisposent au statut de puissance.

Par ailleurs, certains de ces pays émergents dont la Chine font revivre leurs anciens atouts civilisationnels et commerciaux et leur passé héroïque anticolonial ainsi que l'interventionnisme de leur pouvoir public dans la gestion de leurs activités économiques pour construire et/ou réhabiliter leur statut de puissance. Malgré leurs disparités nationales et régionales, ils ne cessent de renforcer leurs relations de coopération dont certains les appuient par des visites officielles de leurs dirigeants perçues comme la concrétisation de la solidarité périphérique. Mobilisant notamment la coopération Sud-Sud, ils insufflent une dynamique nouvelle dans les échanges interétatiques visant la construction et l'émergence de leur puissance sur la scène internationale. Cependant, le succès de leur stratégie d'émergence dû à

la mondialisation ne détermine pas le fondement international de la reconfiguration géopolitique actuelle entre la libre concurrence économique et la consolidation du multilatéralisme à travers la réforme des institutions multilatérales existantes.

Chapitre 5. L'APPORT DE LA MOBILISATION DE LA COOPÉRATION SUD-SUD DANS LA DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION ET D'ÉMERGENCE DE LA PUISSANCE

Le dernier chapitre de cette partie vise à appréhender la contribution du modèle de coopération que les pays du Sud entretiennent entre eux pour accélérer le processus de construction et d'émergence de leur puissance. Il cherche à comprendre comment les échanges entre ces États, qui connaissent une nouvelle impulsion durant ces dernières décennies, permettent à certains pays du Sud de construire leur statut de puissance et d'émerger sur la scène internationale. Ainsi, il tente de saisir la manière dont les « nouveaux » acteurs mobilisent leurs échanges politiques, diplomatiques, économiques, commerciaux, culturels,... pour construire leur statut de puissance aux côtés d'anciennes grandes puissances. Autrement dit, le but est d'épingler la façon dont les transactions entre les « Suds », qualifiées de « gagnant-gagnant » par les puissances émergentes, permettent à ces dernières d'augmenter leur influence dans les fora mondiaux, notamment lors de l'élaboration des cadres juridiques communs ou la détermination des agendas internationaux en faveur de leurs propres intérêts.

Les échanges commerciaux qui sous-tendent ce modèle de coopération sont plus manifestes notamment entre les pays membres des BRICS et l'Afrique. Ceux-ci ne cessent de croître et de se renforcer²⁹⁶. Ils offrent aux pays émergents de nouvelles opportunités susceptibles d'accompagner leurs efforts de croissance économique, de développement durable, de participation active dans la gestion des affaires internationales et une meilleure intégration dans l'économie mondiale²⁹⁷. Cependant, Julien Vercueil précise²⁹⁸ que le processus de leur émergence et ses effets font l'objet de diverses interprétations²⁹⁸. Si les uns pensent qu'il ne s'agit que de la matérialisation d'une politique de rattrapage de leur retard économique par rapport aux États industrialisés, les autres constatent que les étapes franchies par ces pays opèrent des mutations profondes qui consolident leurs actions et modifient les

²⁹⁶ Les données statistiques sur les importations et exportations entre les pays membres des BRICS et l'Afrique allant des années 2000 à 2011, fournies par la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies qui se réfère à l'UNCTADStat de 2013, montrent que le volume de leurs échanges commerciaux sont de plus en plus croissants. CEA, *Coopération entre les BRICS et l'Afrique: conséquences sur la croissance, l'emploi et la transformation structurelle en Afrique*, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, 2013, pp. 12-15.

²⁹⁷ ASSANVO, W.T., « Rétrospective 2011 des relations économiques et commerciales entre l'Afrique et ses partenaires émergents », *Observatoire de la vie diplomatique en Afrique*, OVIDA, Abidjan, 2011, pp. 1-2.

²⁹⁸ Il s'agit du débat que soulève l'émergence des nouvelles puissances qui bousculent l'hégémonie de la Triade sur la scène internationale. Cette controverse est renouvelée par le processus de la mondialisation et reste liée à l'opposition des orientations économiques entre le protectionnisme et le libre-échange, d'une part, et l'interventionnisme étatique et la libre concurrence, d'autre part. VERCUEIL, J., *Op. cit.*, pp. 176-192.

anciennes orientations économiques mondiales²⁹⁹. Ceux-ci observent un basculement de l'économie mondiale vers les nouveaux acteurs mobilisant les échanges Sud-Sud et élaborant un cadre relationnel qu'ils mettent en œuvre pour modifier la géostratégie mondiale et réorienter les activités économiques interétatiques.

Dans cette réorientation économique, le rôle que jouent ces acteurs dans la gouvernance mondiale renforce leurs engagements mutuels. Bien que les échanges entre les pays du Sud ne soient pas nouveaux et que les premiers contacts des populations d'Afrique de l'Est, d'Asie du Sud et d'Amérique latine soient antérieurs à l'occupation coloniale européenne³⁰⁰, ce modèle de coopération, consolidé ces dernières années par l'émergence de certains pays de ces continents et les rencontres diplomatiques de leurs dirigeants, aboutit aux échanges fondés sur un dialogue permanent³⁰¹. Si le profit qu'ils en tirent repose sur la défense de leurs intérêts nationaux, il conduit également à la construction du statut de puissance des pays émergents.

Les facteurs stimulant la mobilisation de ce modèle de coopération sont multiples et variés. D'aucuns les regroupent en trois catégories. Les premiers portent sur la convergence d'intérêts communs aux acteurs et les gains dont ils bénéficient. Les seconds concernent le nombre d'acteurs et leur influence sur les règles communes. Enfin, les derniers sont liés aux mécanismes institutionnels précisant leurs interactions stratégiques et influençant la propension de leurs actions³⁰². Cependant, l'omission de certains éléments historiques fondant les relations entre ces pays du Sud et le renforcement du dialogue permanent redynamisant ce modèle de coopération apportent des réserves à cette catégorisation. Toutefois, leur diplomatie des Sommets et autres fora de rencontre stabilisent les enjeux de ces pays en modifiant difficilement leurs objectifs. Ceux-ci répondent prioritairement à leurs propres intérêts et à la quête de leur statut de puissance à travers le libéralisme économique et le partenariat public-privé.

²⁹⁹ VERCUEIL, J., *Op. cit.*, pp. 176-192.

³⁰⁰ L'Afrique orientale a connu l'arrivée des commerçants et des marins chinois depuis les débuts de l'ère chrétienne et les premières mentions africaines sont apparues dans les textes chinois au troisième siècle après Jésus-Christ. De DIANOUX, H.J., « Les relations historiques de la Chine avec l'Afrique », *Ethiopiennes*, n° 12, Octobre 1977. En outre, les premiers contacts entre l'Inde et l'Afrique datent d'avant l'ère chrétienne lorsque « des commerçants d'Asie du Sud profitaient des vents de la mousson sur l'océan Indien pour commercer tout au long de la côte orientale de l'Afrique ». PHAM, J.P., « Inde-Afrique, un mariage discret », *Actualité Géopolitique*, Décembre 2011, pp. 10-13.

³⁰¹ C'est le cas des différentes rencontres institutionnalisées entre les puissances émergentes et le continent africain tels que les forums 'Chine-Afrique', 'Inde-Afrique', 'BRICS-Afrique',...

³⁰² SMOUTS M-C., BATTISTELLA, D. et VENNESSON, P., *Op. cit.*, pp. 76-77.

Il devient alors important d'analyser les effets de la coopération Sud-Sud, mobilisée par les émergents comme un outil politique, sur les attributs matériels et immatériels de puissance étatique à travers notamment le commerce, l'investissement et l'aide afin d'appréhender son apport dans la dynamique de construction et d'émergence du statut de puissance de ces émergents. En d'autres termes, il s'agit d'examiner la manière dont ce modèle de coopération est mobilisé par ces pays émergents pour rapprocher les populations et les territoires des États du Sud afin de constituer un des atouts sur lesquels se fondent leurs ambitions économiques et leurs soutiens politiques sur la scène internationale. L'objectif étant aussi de déceler le mécanisme d'élaboration de leur discours et la gestion de l'image qu'ils véhiculent et qui révèle une nouvelle perception de leur coopération au sein de la gouvernance mondiale.

5.1. LA PERCEPTION DE LA COOPÉRATION SUD-SUD DANS UN MONDE EN MUTATION

Les transactions économiques et commerciales croissantes, depuis plus d'une décennie, axées sur des exportations et/ou des importations des marchandises, des services et des capitaux entre les puissances émergentes et les autres pays en développement³⁰³, sont à la base de la coopération Sud-Sud. Caractérisée ces dernières années par un regain de la marge des manœuvres économiques et financières de certains acteurs émergents, celle-ci favorise l'intensification de leurs échanges commerciaux et l'affirmation de leur puissance au niveau régional et mondial. Son émergence a poussé, en 2006, Hugo Chavez à déclarer que « ¡ El Sur también existe ! »³⁰⁴. Loin des visées idéologiques, cette existence est perçue comme l'émergence d'un modèle de coopération alternatif marquant le retour politique et économique des pays du Sud sur la scène internationale. Se situant aux antipodes des relations Nord-Sud, ce modèle de coopération montre l'activisme politique et économique des pays émergents et tend à confirmer que le monde est en pleine mutation.

³⁰³ Le volume des échanges commerciaux entre notamment les pays membres des BRICS et l'Afrique a doublé en 2007. Établi à 340 milliards de dollars américains en 2012, il était passé à environ 500 milliards de dollars en 2015. CEA, *Op. cit.*, p. 1.

³⁰⁴ L'ancien président vénézuélien, Hugo Chavez, a soutenu que « ¡ El Sur también existe ! : Le Sud aussi existe ! » lors du Sommet des pays non alignés tenu à La Havane du 11 au 16 septembre 2006, en se référant au poème du poète uruguayen Mario Benedetti.

Trouvant son fondement historique dans les recommandations de la conférence afro-asiatique tenue à Bandoeng en 1955³⁰⁵, la coopération Sud-Sud vise à promouvoir notamment leurs échanges politiques, économiques et culturels sur base des intérêts mutuels et du respect de leur souveraineté nationale. Cette rencontre a consacré l'instauration de « l'autonomie collective »³⁰⁶ afin de redynamiser leur coopération. Depuis lors, cette autonomie est remplacée par la coopération Sud-Sud³⁰⁷ pour légitimer les actions des émergents dans les autres pays du Sud. Devenue l'une des principales tendances du nouvel apport économique de l'Afrique dans l'économie mondiale, elle stimule ses exportations et lui donne l'accès aux produits de consommation de masse et à de nouvelles sources de financement extérieur.

Toutefois, c'est le plan d'actions de Buenos Aires, adopté en 1978, qui a élaboré son cadre stratégique de référence pour consolider l'interdépendance économique, politique et socio-culturelle des pays du Sud ; accélérer leur développement et corriger l'asymétrie du système international³⁰⁸. Ce plan a préparé la mise en place du cadre d'éclosion de leurs échanges multisectoriels.

Par ailleurs, le récent développement de ces échanges est consécutif notamment à la substitution des visées mercantiles aux objectifs sécuritaires liés au système bipolaire, au reflux relatif de la coopération de certains pays de l'UE, à l'arrivée de nouveaux acteurs sur la scène internationale et à l'émergence d'un modèle de coopération rapprochant davantage les zones australes. Réorientant l'économie mondiale, ces échanges bousculent les anciennes alliances interétatiques et les structures de leurs rapports de force.

Cependant, il faudra attendre les années 2009 pour que les pays du G77 dont la Chine définissent les principes généraux de cette coopération. Se fondant sur leur développement mutuel, le respect réciproque, la souveraineté étatique, la non-ingérence dans leurs affaires

³⁰⁵ CVCE, « Communiqué final de la Conférence Afro-Asiatique de Bandoeng (24 avril 1955) », *Documentation française*, du 28 avril 1955, n° 0200, Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe, 21 octobre 2012, [en ligne] http://www.cvce.eu/obj/communique_final_de_la_conference_afro_asiatique_de_bandoeng_24_avril_1955-fr-676237bd-72f7-471f-949a-88b6ae513585.html, consulté le 26 septembre 2013.

³⁰⁶ ONU, La résolution 3202 S-VI (Titre VII) relative au programme d'action sur l'établissement d'un nouvel ordre économique international (NOEI), Assemblée générale, 2229^{ème} séance plénière, mai 1974.

³⁰⁷ RIST, G., *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Les Presses des Sciences Po, 2007, p. 157.

³⁰⁸ CEA-AN, *L'Afrique du Nord et la coopération Sud-Sud dans un contexte de gouvernance régionale*, Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du Nord, Rabat, 2011, p. 3.

internes et l'autosuffisance collective³⁰⁹, ces principes constituent le sous-bassement de leurs échanges multisectoriels. Par ailleurs, la prise en compte de leurs problèmes communs justifie, en partie, l'activisme de ce modèle de coopération. Passant par une approche globale des échanges interétatiques combinant le commerce, l'investissement et l'aide, Pascal Chaigneau constate que cette coopération se place aux antipodes d'anciennes orientations économiques dans lesquelles « la logique politico-institutionnelle l'emporte sur la logique purement technique et sectorielle »³¹⁰. Elle poursuit des objectifs ambitieux mobilisant les ressources humaines, matérielles et financières des pays du Sud afin de marquer leur participation active dans la gestion des affaires mondiales.

Dans le contexte actuel de la mondialisation, les puissances émergentes mobilisent la coopération Sud-Sud pour intensifier leurs échanges. Poursuivant le partage équilibré du pouvoir mondial et la mise en œuvre des relations socio-économiques et stratégiques entre elles et avec les autres pays du Sud, loin de leurs zones d'influence, ces émergents profitent de leur position économique et politique au sein de certaines organisations multilatérales, comme le remarque Alexandre Kateb, pour aspirer, en leur faveur, la nouvelle orientation géopolitique et économique mondiale³¹¹. Privilégiant leurs échanges de biens, de services et de capitaux³¹², ils envisagent la modification du modèle de coopération « Centre-périphérie » et de la division internationale du travail.

L'augmentation du volume de leurs échanges est la résultante de la croissance de leur demande intérieure et de leur productivité économique. Certains de ces émergents sont devenus des zones d'attrait des IDE, de grands « producteurs-consommateurs » des ressources naturelles, d'importants clubs financiers, des ateliers technologiques, etc. Par ailleurs, les échecs d'anciennes politiques de coopération au développement consolident les échanges notamment entre le continent africain et les autres pays du Sud. À ce sujet, Arnaud Zacharie observe qu'ils se matérialisent de trois manières : la coopération bilatérale entre un pays

³⁰⁹ Étant des principes régulateurs de la Conférence de Bandoeng, ces dispositions communes sont considérées comme les codes de bonne conduite des pays du Sud dénommée « Pan Shila » et repris par Ministers of Foreign Affairs of the Group of 77 and China, *Ministerial Declaration*, New York, 25 September 2009, [en ligne], <http://www.g77.org/doc/Declaration2009.htm>, consulté le 12 juin 2013.

³¹⁰ CHAIGNEAU, P., *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Economica, 1998, p. 83.

³¹¹ Les pays émergents cherchent à réorienter, « en leur faveur, de grands équilibres géostratégiques hérités de l'après Seconde Guerre mondiale et de l'après-guerre froide ». KATEB, A., *Op. cit.*, p. 243.

³¹² À titre illustratif, le rapport de la BAD et ses organismes partenaires précise que les échanges commerciaux annuels entre l'Afrique et les pays émergents étaient évalués à 673,4 milliards de \$US en 2011. OCDE, BAD, CEA, PNUD, *Perspectives économiques en Afrique 2011. L'Afrique et ses partenaires émergents*, Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 2011, p. 97.

africain comme la RDC et un autre pays du Sud, l'échange triangulaire entre un pays africain, asiatique et sud-américain tel est le cas de l'IBSA et, enfin, la coopération régionale intercontinentale comme le partenariat Asie-Afrique de 2005, l'initiative Afrique-Amérique du Sud de 2006, la coopération arabo-africaine de 1977, relancée en 2010³¹³.

Cependant, ce modèle de coopération rapprochant les pays du Sud est désigné par des concepts qui résument les diverses idéologies qu'il soutient. Lorsque l'unilatéralisme et l'asymétrie sont utilisés pour l'aide au développement, l'assistance internationale insiste sur la prise en charge d'un pays du Sud en difficulté. Bien que limitée dans le temps, elle couvre la logique de la dépendance et de l'irresponsabilité politique. La coopération, par contre, consacre l'interdépendance des États. Mettant en place des stratégies d'attentes communes, elle entraîne des contraintes réciproques sur les acteurs et permet de rapprocher des zones entières ayant des intérêts variés. Se fondant sur le dialogue et la compréhension mutuelle, elle peut être orientée vers les objectifs de développement ou des échanges internationaux.

Toutefois, la démarcation entre la coopération au développement et la coopération internationale réside sur les buts poursuivis. À ce sujet, Jean-François Bijon considère que la coopération au développement insiste sur la mise des moyens nécessaires à la disposition des pays pauvres pour répondre à leurs besoins³¹⁴. Elle renferme la politique et les actions des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux des pays riches mises en œuvre au moyen des instruments reconnus par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. De son côté, Guillaume Devin affirme que la coopération internationale est liée à la collaboration entre deux ou plusieurs acteurs internationaux dans les divers domaines dépassant les seuls enjeux de développement à travers des actions collectives³¹⁵. Elle conduit notamment les pays émergents à mobiliser leur ressources matérielles et humaines, leurs capitaux et leurs services dans la dynamique de construction de leur puissance. Par ailleurs, si la coopération au développement nécessite la maîtrise des objectifs du développement et de la dépendance des pays du Sud, la coopération internationale, par contre, concerne l'interdépendance mutuelle des acteurs officialisée soit par un traité, un accord ou une déclaration commune.

³¹³ ZACHARIE, A., *Coopération Sud-Sud et déclin du monopole occidental... Op. cit.*, p. 121.

³¹⁴ BIJON, J-F., *Coopération au développement. Les raisons de persévérer*, Paris, Charles Léopold Mayer, 2011, p. 25.

³¹⁵ DEVIN, G., *Un seul monde : l'évolution de la coopération internationale*, Paris, CNRS, 2014, p. 26.

Les échanges Sud-Sud s'insèrent dans le contexte général de la coopération internationale et lient les puissances émergentes avec les autres pays en développement. Dans ce contexte, John Ruggie constate que la coopération Sud-Sud implique la conclusion des accords économiques faisant apparaître le régime international³¹⁶. Par conséquent, les mécanismes institutionnels ne se mettent en place que s'ils répondent prioritairement aux intérêts des pays émergents. Ce modèle de coopération est alors pris pour un outil politique qui facilite l'application des stratégies communes conduisant à la formation des alliances entre les pays du Sud à travers leurs relations économiques et commerciales. Privilégiant le dialogue et le consensus pour harmoniser leurs positions, il se sert des ressources politiques, économiques et socioculturelles disponibles afin de permettre aux pays du Sud – et plus particulièrement les émergents – de défendre leurs intérêts, de consolider leurs acquis commerciaux, de promouvoir leur industrialisation en établissant des liens en amont et en aval des secteurs de la production, de la transformation et de la consommation de leurs produits.

Ce modèle de coopération permet également aux puissances émergentes de renforcer leur capital humain et d'améliorer les conditions d'accès aux biens, aux services et aux investissements. Facilitant la modification de la structure des économies du Sud, la création des emplois, l'élaboration d'un plan de transfert des connaissances,... en vue de lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales³¹⁷, il stimule l'union des pays du Sud en utilisant des canaux d'actions mutuels tels que le jumelage territorial ou la création de joint-venture.

L'usage de ces canaux permet aux pays émergents d'augmenter le volume de leurs échanges économiques et commerciaux dans le but d'obtenir des bénéfices politiques. C'est à travers le réalisme économique que peut se comprendre la manière dont ces émergents insèrent la coopération Sud-Sud dans la nouvelle perception de l'économie politique internationale. Prise sous l'angle de deux interactions réciproques et dynamiques dans un monde en mutation dont l'une est la recherche du bien-être des populations et de la puissance étatique et l'autre est l'existence parallèle de l'État et du marché³¹⁸, il la place à l'intersection de l'économie et de la politique sur la scène internationale. Par ailleurs, la mise en œuvre des dynamiques entre les forces du marché et les pouvoirs publics constituent l'une des tendances

³¹⁶ Depuis les années 1970, John G. Ruggie considérait le régime international comme une série des règles et de régulations communes liées aux engagements acceptés par un ensemble de pays. RUGGIE, J.G., « International Responses to Technology. Concepts and Trends », *International Organization*, vol. 29, n° 3, 1975, pp. 557-583.

³¹⁷ CEA, *Op. cit.*, p. 3.

³¹⁸ GILPIN, R., *US Power and the Multinational Corporation*, New York, Basic Books, 1975, p. 40.

modernes de la coopération entre les pays du Sud³¹⁹. Ceux-ci cherchent à maximiser leurs intérêts en agissant suivant la logique de coûts et profits. Cette option est à la base du bouleversement de l'équilibre économique mondial que certains pays émergents dont la Chine provoquent, ces dernières années, au niveau des échanges interétatiques.

Mobilisant ce modèle de coopération, ces émergents construisent leur statut de puissance et garantissent leur reconnaissance internationale en déployant une diplomatie multidirectionnelle pour diversifier leurs relations politiques, économiques et socioculturelles. Dans leur pratique, Philippe Marchesin remarque qu'ils présentent une série d'opportunités convergeant vers la défense de leurs propres intérêts en vue d'instaurer un nouvel ordre favorable à leurs ambitions mondiales³²⁰. Par conséquent, l'intensification de leurs échanges multisectoriels les transforme en un groupe de pression politique et diplomatique afin d'adapter la gouvernance mondiale à l'évolution des Relations internationales.

Par ailleurs, la récente évolution des échanges Sud-Sud est plus marquée par l'apport de la Chine. Devenue le premier partenaire économique de nombreux pays du Sud en matière de commerce, de l'IDE et de l'aide, elle tend à concurrencer les anciennes puissances occidentales en Afrique et consolide son rôle de principal destinataire des exportations de ce continent. Ses actions se concentrent sur ses investissements dans les infrastructures, l'exploitation des matières premières et le commerce. Son émergence économique, à l'instar des autres pays émergents, laisse voir que ce modèle de coopération a un impact non négligeable sur les différents attributs matériels et immatériels de sa puissance.

5.2. LA COOPÉRATION SUD-SUD ET L'ACCROISSEMENT D'ANCIENS ATTRIBUTS MATÉRIELS DE LA PUISSANCE

5.2.1. L'extension géo-territoriale rapprochant les superficies nationales des pays du Sud

La mobilisation de la coopération Sud-Sud par les pays émergents leur permet de se focaliser sur les avantages à tirer dans leurs échanges avec les autres pays en développement notamment à travers leurs transactions économiques et commerciales. Encouragée par la

³¹⁹ Les imbrications des relations politiques et économiques sur la scène internationale sont analysées notamment dans les travaux de Robert Gilpin, Charles Kindleberger, Susan Strange, Robert Keokane, Sebastian Santander. SANTANDER, S., « L'économie politique internationale » dans TELO, M., *Op. cit.*, pp. 69-76.

³²⁰ MARCHESIN, P., *La Revanche du Sud*, Paris, L'Infini, 2010, p. 9.

mondialisation, elle conduit progressivement à l'ouverture des frontières étatiques, à la baisse des mesures de protection tarifaire et des restrictions quantitatives ainsi que d'autres obstacles non tarifaires en vue de favoriser les négociations qui aboutissent aux accords sur la mise en place d'un marché intégré. La circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux sous-tendant ce modèle de coopération suscite la formation des alliances entre les pays du Sud et renforce la création des zones de libre-échange.

La tendance à créer un marché commun est l'expression de leur objectif économique qui consiste à accroître leur demande intérieure en rapprochant leurs pays pour étendre leurs superficies en vue d'élargir leur débouché. Cette expansion géo-territoriale leur procure un atout politique et économique dans la dynamique de construction de leur statut de puissance et renforce les mécanismes des échanges Sud-Sud. Tel est le cas des pays émergents membres des BRICS qui améliorent leur climat des affaires au profit des investissements extérieurs. Ils adaptent leur politique macroéconomique, leur droit du travail, leur sécurité sociale et leurs législations sur l'environnement à leurs ambitions internationales. Lors de leurs différentes rencontres, leurs dirigeants adoptent des déclarations communes militant pour la relative liberté des pays du Sud dans plusieurs domaines³²¹ dont celui des politiques commerciales.

Par ailleurs, dans le cadre des évaluations de leur politique de coopération, ces émergents se rendent compte des retombées positives de l'étendue de leur marché intérieur sur leur croissance économique³²². Ayant environ 40.138.320 Km², représentant la superficie totale de leurs étendues territoriales, ces pays membres des BRICS occupent près du tiers de la surface mondiale³²³. Augmentant relativement leur consommation domestique³²⁴, ils participent à la modification de la trajectoire des échanges économiques internationaux en les orientant vers les régions australes de la planète.

³²¹ L'expression de cette volonté est perceptible dans la « Déclaration commune » des représentants des BRICS à leur 3^e Sommet tenu en avril 2011 à Sanya en Chine. IST, « Full text of the BRICS declaration in Sanya », *Reddiff Business*, 14 avril 2011, [en ligne], <http://www.reddiff.com/business/report/full-text-of-the-brics-declaration-in-sanya/20110414.htm>, consulté le 12 juin 2013.

³²² Ce constat a été fait notamment lors de la troisième rencontre des dirigeants des BRICS, le 14 avril 2011 à Sanya en Chine, où ils ont remarqué que la croissance de leur poids économique est évaluée à plus de 18 % du PIB mondial, de plus de 15 % du commerce mondial et de plus de 50 % de la croissance mondiale. *Ibid.*

³²³ Beijing Information, « Expansion des BRICS avec la participation de l'Afrique du Sud », *Beijing Information*, édition française du 29 décembre 2011, [en ligne], http://french.beijingreview.com.cn/zt/txt/2011-12/29/content_417477.htm, consulté le 03 juin 2013.

³²⁴ En croissance continue, le niveau et la diversité de leur consommation interne ont extirpé près d'un milliard de personnes de la pauvreté. ROY, J-L., « Situation économique actuelle des pays du BRICS et autres émergents », *Partenariat international*, 12 mai 2015, [en ligne], <http://www.partenariat-international.com/1942/actualites/situation-economique-actuelle-des-pays-du-brics-et-autres-emergents/>, consulté le 6 septembre 2015.

L'extension de leurs relations de coopération loin de leur zone d'influence et la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement en matières premières et en produits énergétiques les conduisent vers le continent africain qui couvre près de 6 % de la surface terrestre et 20 % des terres émergées. Avec une superficie d'environ 30.353.212 Km² répartie sur 54 pays indépendants, l'Afrique, retrouvant son unicité territoriale à la fin des rivalités idéologiques Est/Ouest, offre un atout supplémentaire à ces émergents qui élargissent le champ opérationnel de leur commerce, investissement et aide³²⁵. Ainsi, l'intégration économique et commerciale plus grande créée par la coopération BRICS-Afrique s'étend sur près de 70.491.532 Km², représentant environ la moitié de la superficie mondiale. Il accroît la marge des manœuvres politiques et économiques des émergents dans leur quête des politiques de développement et des stratégies de construction de leur puissance en encourageant des retrouvailles visant l'harmonisation de leurs positions et la défense de leurs intérêts au sein des organisations multilatérales.

Cependant, l'expansion de ce champ opérationnel constitue à la fois leur force et leur faiblesse. À ce sujet, Dot Keet affirme que si leur nombre est un contrepois considérable pour les États du Nord, la divergence de leurs orientations politiques et économiques ainsi que leurs spécificités nationales et régionales ne leur permettent pas de s'accorder facilement sur des objectifs communs³²⁶. C'est ainsi que ces pays émergents multiplient des Sommets, des réunions et des fora avec les autres pays en développement afin de créer des plateformes de dialogue et d'interaction pour canaliser leurs revendications³²⁷. Le but étant d'aplanir pacifiquement leurs différends afin de consolider le bloc hétérogène du Sud capable de défendre les mêmes objectifs et de parler d'une seule voix lors des rencontres internationales.

5.2.2. La croissance démographique augmentant la demande domestique des pays du Sud

Elle est la conséquence de l'expansion géo-territoriale des économies de ces pays – et plus particulièrement des États membres des BRICS – à la suite de la mobilisation de leur

³²⁵ FERRAS, P., *L'impact du partenariat entre les BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) et les pays africains sur l'évolution du régionalisme sécuritaire*, Paris, Institut de recherche stratégique de l'école militaire (IRSEM), 2012, p. 29.

³²⁶ KEET, D., « Alternatives stratégiques Sud-Sud au système économique et politique mondial » dans CETRI, *Alternatives Sud : Coalitions d'États du Sud. Retour de l'esprit de Bandung ? Point de vue du Sud*, vol. 14, n° 3, Paris, Syllepse, 2007, p. 46.

³²⁷ Pour éviter la dissidence et pérenniser leur unité et leur concorde, les pays du Sud ont créé des plateformes de discussion et de dialogue telles que les groupes E7, G5, G3 ou IBSA,...

modèle de coopération. Leurs relations économiques et commerciales ont tendance à créer un espace démographique commun. Possédant un taux de croissance élevé et nécessitant des politiques adéquates en matière de l'emploi, la sécurité sociale, la protection de l'environnement et la consommation des ménages, les pays émergents mobilisent cet outil politique pour rapprocher davantage leurs populations afin d'augmenter la consommation domestique de leurs produits³²⁸ et constituer un réservoir de la main-d'œuvre indispensable pour leurs entreprises.

Se produisant à la suite des combinaisons complexes, ces transformations se fondent sur les pressions politiques des acteurs non étatiques tels que les forces économiques et les contraintes du marché, d'une part, et le progrès lié au développement technologique, d'autre part. Elles poussent les pays membres des BRICS de poursuivre les objectifs politiques. Ainsi, leurs échanges économiques réorganisent une nouvelle forme de gouvernance mondiale adaptée à leurs ambitions réformatrices.

Leurs réformes s'appuient notamment sur une démographie croissante estimée à plus du tiers de la population mondiale³²⁹. Cette démographie joue un rôle important dans la restructuration et la réorientation économiques des BRICS au profit du commerce, de l'industrialisation et de l'IDE considérés comme le levier de construction de leur puissance et d'émergence de leurs économies. À ce sujet, Sylvia Delannoy constate que le poids démographique des pays émergents dans la population mondiale leur garantit une reconnaissance et une visibilité internationale³³⁰. Si l'accroissement de leurs populations entraîne l'abondance de la main-d'œuvre, l'augmentation de leur consommation domestique nécessite la croissance de leur productivité, dépassant le besoin des ménages et ouvrant les portes des marchés intérieurs des autres pays en développement dont les États africains.

Au travers de leurs transactions commerciales, ces émergents prennent conscience des motivations stratégiques déséquilibrées avec les pays occidentaux et visent à entretenir des relations économiques privilégiées notamment avec l'Afrique afin d'attirer ses

³²⁸ ROY, J-L., Situation économique actuelle des pays du BRICS et autres émergents... art. cité

³²⁹ Le nombre total d'habitants des pays membres des BRICS était estimé à 2.892.851.955 en 2015 tels que repris en annexe 3. Il représentait 43 % de la population mondiale. Beijing Information, art. cité.

³³⁰ DELANNOY, S., *Op. cit.*, p. 37.

consommateurs³³¹. Ils bénéficient ainsi de nouveaux débouchés pour leurs produits et de l'appui politique et diplomatique des pays africains en vue de proposer des amendements à certains accords internationaux. Dans cette perspective, Dot Keet constate que le modèle de coopération Sud-Sud devient « un exutoire économique pour écouler les excédents de production et les capitaux accumulés (...) et également un puissant levier pour poursuivre des objectifs plus larges tant sur le plan économique que sur le plan politique »³³². Sa mobilisation éveille l'intérêt économique des pays émergents en faveur de leurs populations et entraîne une diplomatie critique d'anciennes stratégies de coopération avec les pays industrialisés³³³ grâce à des concertations préalables et innovantes.

Leurs échanges encouragent aussi les mouvements migratoires des jeunes à la recherche de meilleures conditions de vie et d'emploi. Ce capital humain se renforce grâce à l'éducation et/ou la formation et a un impact sur la croissance économique et la productivité de leurs entreprises. Se mettant à la page de l'évolution technologique, il constitue un facteur important dans la dynamique de construction et d'émergence de leur puissance. Se fondant sur l'idée qu'une population bien formée contribue efficacement au processus de développement et une jeunesse qualifiée constitue un gage pour le progrès, certains pays du Sud consacrent des moyens nécessaires pour la performance de cet atout démographique. Par conséquent, les besoins des jeunes en termes de formation, d'apprentissage et du bien-être s'insèrent dans certains accords que ces pays concluent pour assurer la durabilité de leurs échanges et l'augmentation de leur poids politique, économique et socio-culturel.

5.3. LA COOPÉRATION SUD-SUD ET LE RENFORCEMENT D'ACTUELS ATTRIBUTS MATÉRIELS DE LA PUISSANCE

5.3.1. L'accroissement de l'influence économique lié à l'intensification du commerce

La circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services, engendrée par les transactions entre les pays du Sud, est facilitée notamment par l'ouverture de leurs frontières. La mobilisation de ce modèle de coopération entraîne une réadaptation des

³³¹ En 2015, la population africaine était estimée à +/- 1.075.615.883 habitants. Statistiques Mondiales, *Afrique. Les pays : Populations, superficies et densités (2009-2014)*, [en ligne], <http://www.statistiques-mondiales.com/afrique.htm>, consulté le 6 juin 2016.

³³² KEET, D., *Op. cit.*, p. 34.

³³³ *Ibid.*, p. 36.

structures économiques existantes et facilite la mise en place de nouveaux mécanismes du commerce extérieur. Ceux-ci conduisent à la croissance des échanges Sud-Sud à travers notamment les économies d'échelle liées aux profits des monopoles de production et des gains en efficacité réduisant les coûts par la concurrence étrangère. L'intensification de ces échanges est aussi le résultat de la maîtrise de l'inflation et du cycle technologique liée à l'utilisation de nouvelles techniques dans le processus de la production locale³³⁴ pour accroître les exportations.

La productivité de ces pays et leurs nouvelles orientations économiques renforcent le libre-échange. Elles stimulent leur croissance économique et redynamisent leurs échanges interétatiques et intercontinentaux. Soutenus par leurs mécanismes financiers tels que les aides-projets, les prêts, les crédits et les dons susceptibles d'améliorer leurs infrastructures en vue d'accroître leur poids économique³³⁵, ces échanges modifient les rapports économiques internationaux et adaptent les stratégies commerciales des pays émergents en renforçant leurs capacités de négociation, la détermination de leurs besoins, la définition de leurs objectifs et la stimulation de leur production pour intensifier leurs échanges.

Par ailleurs, ces acteurs réorientent leurs activités dans des domaines où ils disposent des compétences spécifiques fondées sur leurs propres expériences de développement. Ainsi, la mobilisation de la coopération Sud-Sud engendre une spécialisation volontariste de leurs économies et renforce leur complémentarité. Créant des emplois générateurs des revenus, elle a un impact sur la consommation des ménages, la croissance économique et les échanges commerciaux. C'est dans ce contexte que John Peter Pham constate que les émergents membres des BRICS représentent plus du cinquième de la production et des transactions commerciales mondiales³³⁶ et le volume de leurs échanges avec l'Afrique ne cesse d'augmenter³³⁷. Certaines estimations³³⁸ ont tablé sur un dépassement des 500 milliards de dollars en 2015 avec environ 60 % des échanges entre les pays africains et la Chine³³⁹.

³³⁴ CEA, *Op. cit.*, p. 8.

³³⁵ *Ibid.*, p. 2.

³³⁶ PHAM, J.P., *Op. cit.*, p. 1.

³³⁷ Entre 2007 et 2012, les échanges commerciaux entre les pays des BRICS avec le continent africain ont doublé « pour atteindre l'équivalent de 340 mille milliards de dollars américains ». CEA, *Ibid.*, p. 8.

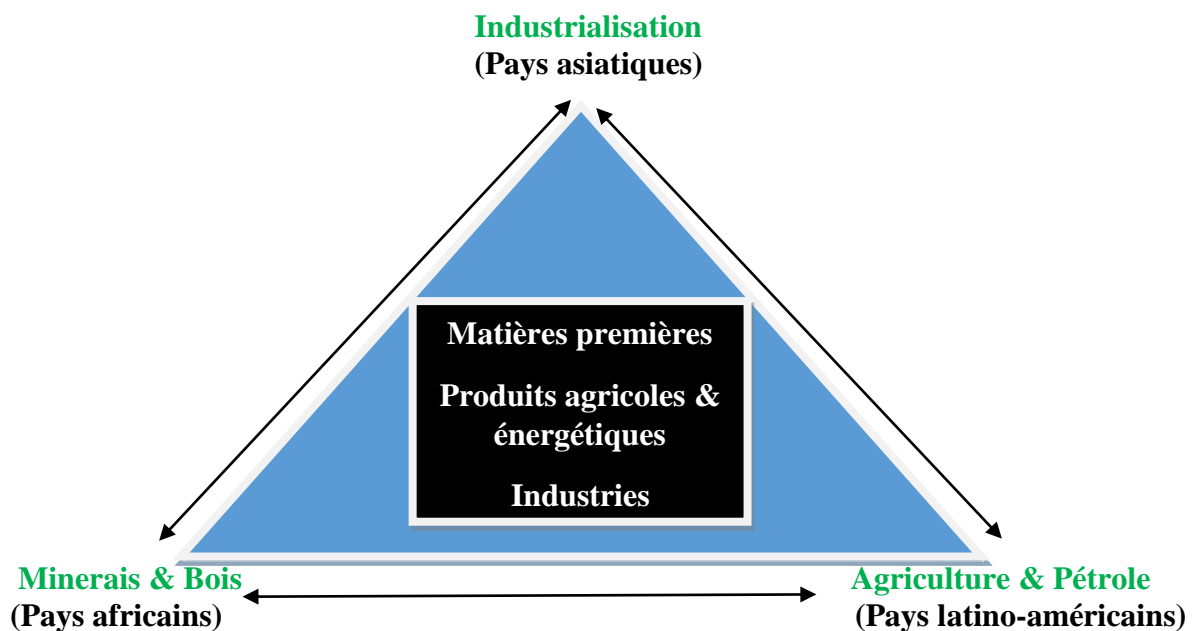
³³⁸ FREEMANTLE S. et STEVENS, J., *BRICS Trade Is Flourishing, and Africa Remains a Pivot*, Africa Macro, EM10 and Africa Standard Bank, Economics, South Africa, 2013, [en ligne], <https://m.research.standardbank.com/Research?view=16715e15d65cf1904d22850b65e04864fc94-1>, consulté le 20 février 2013.

³³⁹ PHAM, J.P., *Ibid.*, p. 12.

L'augmentation de ces échanges tend à modifier la dynamique du commerce international et stimule la complémentarité économique entre les pays producteurs africains des matières premières, les pays agricoles d'Amérique latine et les États industrialisés d'Asie³⁴⁰. Débarrassées du trafic des êtres humains lié à l'esclavage, leurs relations économiques et commerciales forment une logique triangulaire comme le montre la figure 5. Créant une division tricontinentale des échanges entre ces pays du Sud, elles consolident leur interdépendance économique en combinant leurs principaux secteurs d'activités dont les ressources naturelles, l'agriculture et l'industrie.

Figure 5

LA LOGIQUE TRIANGULAIRE DES ÉCHANGES SUD-SUD



Source: La déduction de l'auteur à partir du constat de COUSSY, J., « Un essai de typologie » dans JAFFRELOT, C., *L'enjeu mondial. Les pays émergents*, Paris, Presses de Sciences Po.-L'Express, 2008, p. 77.

Bien que la mobilisation de ce modèle de coopération par les pays émergents augmente le volume de leurs transactions commerciales et leur influence économique sur la scène internationale, le schéma de la division tricontinentale de leurs échanges est moins explicite, non réaliste et non évolutif³⁴¹. Il ne tient pas compte du coût des biens et services entre les pays du Sud alors que celui-ci joue un rôle important dans l'accroissement de leurs échanges. La différence des prix de leurs produits se situe dans la logique de l'offre entraînant les écarts

³⁴⁰ COUSSY, J., Un essai de typologie ... *Op. cit.*, p. 77.

³⁴¹ Ce schéma ne tient pas compte des ressources naturelles des pays asiatiques, des produits agricoles et énergétiques des États africains et des efforts d'industrialisation de certains pays d'Amérique latine.

du coût de production entre les pays émergents et les autres pays en développement. Dans cette perspective, ceux qui possèdent les ressources naturelles veulent sortir leurs économies de la dépendance pour émerger sur la scène internationale à la suite de l'augmentation du prix des matières premières sur le marché mondial³⁴². Ainsi, l'intensification de leurs échanges engendre l'augmentation de la consommation interne et l'amélioration des termes de l'échange en contribuant également à leur stabilité macroéconomique.

Cependant, ces émergents accumulent les capitaux et renforcent leur épargne susceptible de stimuler l'investissement et le progrès technologique. Basés sur l'innovation, ceux-ci entraînent de nouveaux emplois, la productivité et la croissance à travers la maîtrise de nouvelles connaissances par le biais de la formation professionnelle, l'acquisition des compétences scientifiques et techniques, l'usage de récentes pratiques de gestion et d'organisation. C'est dans cette optique que les IDE des émergents membres des BRICS en Afrique ont évolué en restant concentrés dans les pays riches en ressources naturelles pour renforcer leur capacité de production et d'exportation³⁴³. Ainsi, l'existence des minerais, des produits énergétiques et agro-forestiers destinés à l'échange est considérée comme l'une des motivations de la présence des pays émergents au sein du continent. Néanmoins, les facilités offertes par le secteur tertiaire attirent aussi les bailleurs de fonds émergents dont certains investisseurs chinois.

Ainsi, les échanges issus de la mobilisation de cette coopération favorisent la croissance économique et la conclusion des accords entre les acteurs publics et privés des pays du Sud. Diversifiant les besoins économiques au-delà des intérêts stratégiques des acteurs, ils transforment certains pays émergents en courroie d'évacuation de leurs produits et en terre d'immigration pour leurs populations. Tel est le cas de l'Afrique du Sud dont ses ports maritimes sont des portes de sortie des produits de plusieurs pays du continent et son territoire transformé en eldorado de nombreux migrants africains³⁴⁴. La dimension multisectorielle vers

³⁴² Jean Coussy constate que « le prix des matières premières pèse également sur les relations qu'entretiennent entre eux les pays émergents dont les intérêts sont parfois divergents. La hausse de la demande sur les marchés internationaux donne aux États détenant des gisements l'espoir de sortir eux aussi des cercles vicieux du sous-développement ». COUSSY, J., Un essai de typologie ... *Op. cit.*, p. 74.

³⁴³ Les flux de l'IDE des pays membres des BRICS à destination de l'Afrique « sont passés de 18 % du total pour la période entre 1995 et 1999, à 21% pour la période de 2000 à 2008 ». CEA, *Op. cit.*, p. 10.

³⁴⁴ L'Afrique du Sud est devenue la « porte de sortie des productions de plusieurs pays d'Afrique australe, et même de la République Démocratique du Congo, avec ses grands ports de Durban, Port Elizabeth ou Le Cap, mais aussi [son] territoire gagné par des migrations en provenance de tous ses voisins ». DELANNOY, S., *Op. cit.*, p. 42.

laquelle s'oriente ce modèle de coopération reste le prototype de la nouvelle dynamique des échanges économiques interétatiques qui mettent en place des associations capables d'accroître l'influence politique des émergents sur l'arène internationale.

5.3.2. L'augmentation du poids politique par la formation des alliances Sud-Sud

Les échanges entre les pays du Sud créent les conditions d'attente mutuelle stimulant le dialogue et la formation des alliances au travers de leurs soutiens politiques réciproques. Ils forgent le discours de la solidarité périphérique en accordant implicitement à certains pays émergents – et plus particulièrement à la Chine – la légitimité de défendre leurs intérêts face aux visées hégémoniques de grandes puissances occidentales. À ce sujet, Audrey Lauriello remarque que cette solidarité se manifeste par des appuis politiques et diplomatiques mutuels au sein des institutions multilatérales³⁴⁵. Elle se consolide par des déclarations de leurs politiques étrangères et l'organisation des Sommets ou des fora³⁴⁶. Caractérisant la tendance moderne de la coopération interrégionale, ces rencontres renforcent le poids politique des émergents et leurs relations tendent vers l'institutionnalisation de leurs entrevues à travers l'intensification des échanges entre les Communautés économiques régionales (CER) tout en préservant leur souveraineté politique et leur indépendance économique.

Dans le cadre de la consolidation de leurs alliances, ces pays émergents défendent leurs intérêts communs devant la divergence d'opinions lors de l'élaboration des agendas internationaux. Leur adhésion à la position commune prouve qu'ils cherchent à participer collectivement dans le processus de la prise des décisions mondiales. C'est dans ce contexte que certains pays membres des BRICS ont manifesté leur abstention lors du vote de la « Résolution 1973 » du Conseil de sécurité des Nations Unies contre la Lybie³⁴⁷. Leur position est perçue comme un rejet des prétextes politiques visant à légitimer l'intervention

³⁴⁵ LAURIELLO, A., « Les rapports de force entre l'UE et les pays de l'IBSA au sein de l'OMC : quelles opportunités ? » dans SANTANDER, S., (sous la dir. de), *Puissances émergentes ... Op. cit.*, pp. 73-96.

³⁴⁶ Ceux-ci se tiennent à haut niveau politique pour consolider leurs engagements tels que le Sommet des pays de l'IBSA, le Forum on China-Africa cooperation, le Forum Inde-Afrique, le nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique ou Afrique-Amérique du Sud. CEA-AN, *Op. cit.*, pp. 21-24.

³⁴⁷ Sur les cinq pays membres des BRICS, seule l'Afrique du Sud avait voté pour la Résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU en 2011 alors que le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine se sont abstenus. ONU, Conseil de sécurité des Nations Unies (CS/10200), « Libye : Le Conseil de sécurité décide d'instaurer un régime d'exclusion aérienne afin de protéger les civils contre des attaques systématiques et généralisées », *Résolution 1973*, 6498^{ème} séance, Département de l'information, Service des informations et des accréditations, New York, 17 mars 2011.

armée occidentale contre un pays africain³⁴⁸. Elle peut également justifier, en partie, le succès de l'intransigeance de la diplomatie sino-russe sur la crise syrienne.

Le rapprochement et les retrouvailles que facilite la mobilisation de ce modèle de coopération restent bénéfiques pour les émergents au sein des institutions multilatérales dans lesquelles elles reçoivent l'appui diplomatique notamment des pays africains. Ceux-ci constituent une force importante au sein de l'Assemblée générale des Nations unies. Bien qu'ils représentent un « moindre » intérêt économique, la logique électorale de « un pays égale une voix » de l'ONU leur confère un rôle politique et diplomatique non négligeable.

C'est dans cette perspective que l'Inde, à l'instar de la Chine, continue de renforcer ses actions politiques et sécuritaires sur le continent africain afin de marquer sa présence active dans la gestion des problèmes internationaux. Elle y accomplit ses ambitions politiques notamment à travers ses activités militaires au Golfe d'Aden contre les pirates pour libérer les chalutiers et autres navires étrangers³⁴⁹. Par ailleurs, son activisme diplomatique d'associer sa candidature à celle de l'Afrique du Sud lui permet de bénéficier de l'appui de certains pays africains pour un poste de membre permanent au Conseil de sécurité des Nations unies³⁵⁰. Cette option indienne s'inscrit dans la continuité de la vision du premier chef du gouvernement indien, Jawaharlal Nehru, qui a lié le sort du continent africain à celui de l'Inde³⁵¹. Bien que les gains politiques qu'elle en tire ne masquent pas l'asymétrie de ses échanges avec l'Afrique, l'Inde, à l'instar des autres pays émergents, profite aussi de ce modèle de coopération pour envisager de nouveaux mécanismes de diffusion de sa culture.

5.3.3. Le rayonnement culturel grâce à l'implantation des centres de formation

La vulgarisation de la culture fait partie de la stratégie des pays émergents visant à accroître leur puissance. Celle-ci ne se mesure plus uniquement par leur capacité à exporter

³⁴⁸ BAENDA FIMBO, Z., « La guerre contre la Lybie : protection des civils ou domination impérialiste ? », *Revue de l'IRSA*, n° 16, Août 2012, pp. 1-22.

³⁴⁹ L'arsenal militaire indien composé de 26 bateaux de guerre lui a permis d'empêcher 34 tentatives de prises d'otage, d'arrêter plus de 120 pirates présumés, d'escorter 1.731 navires marchands et de libérer 73 marins pris en otage. PHAM, J.P., *Op. cit.*, p. 13.

³⁵⁰ Appuyée formellement par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Inde a décidé de coordonner sa candidature au Conseil de sécurité de l'ONU avec celle de l'Afrique du Sud qui souhaite y représenter l'Afrique. *Ibid.*, p. 12.

³⁵¹ Bien que l'Afrique soit séparée de l'Inde, Jawaharlal Nehru ne cessait de soutenir que, dans une perspective historique, les intérêts indiens ont toujours été de plus en plus liés à la croissance de l'Afrique. *Ibid.*, p. 10.

leur modèle de gouvernance mais aussi par leur ouverture sur le monde. À ces facteurs, s'ajoute leur aptitude à intégrer, dans leur modèle, des apports extérieurs tels que les découvertes scientifiques, les innovations intellectuelles,... À travers la mobilisation de la coopération Sud-Sud, la diffusion de leur culture devient l'une des bases de la diplomatie douce qui pérennise les effets de leur puissance notamment par l'organisation des manifestations culturelles telles que les jeux olympiques (J.O), des expositions universelles ou l'implantation des instituts d'enseignement et des centres de formation à l'étranger. C'est dans ce contexte que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) affirme que la coopération Sud-Sud accélère « la diffusion des idées productives, l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies, ainsi qu'une meilleure absorption des savoirs et tous éléments essentiels pour la création de richesse »³⁵².

Le rayonnement culturel des émergents est également facilité par le développement des NTIC et les mass médias. Leur émergence culturelle permet de déduire qu'à travers ce modèle de coopération, ces pays émergents s'engagent dans une nouvelle ère caractérisée par la diffusion des valeurs civilisationnelles et se forment une image particulière d'acteurs influents sur la scène internationale. Tel est le cas de la Chine qui développe plusieurs canaux culturels dans le monde notamment ses instituts Confucius et un large éventail d'activités et de produits culturels. Comptant aussi sur le succès de son modèle d'émergence fondé sur le pacifisme de ses ambitions internationales et l'harmonie de sa croissance économique avec son parti unique, la Chine attire notamment l'admiration de nombreux pays africains à la quête d'une meilleure approche capable de combiner le régime autocratique et l'économie de marché.

Par ailleurs, la Chine profite des rencontres festives, sportives et commerciales pour démontrer son poids et véhiculer sa culture. C'est dans cette perspective que la tenue, à Shanghai du 1^{er} mai au 31 octobre 2010, « d'Expo 2010 » sous le thème de « une meilleure ville, une meilleure vie », lui a permis d'exposer ses valeurs culturelles et civilisationnelles aux pays et organisations participants ainsi qu'au monde entier. À ce sujet, Benoît Guivellie précise que cet événement s'est transformé en une opportunité pour la démonstration internationale de sa puissance³⁵³. La diffusion des éléments culturels chinois a permis aussi de

³⁵² CEA, *Op. cit.*, p. 34.

³⁵³ À travers des rencontres festives de Shanghai, « les autorités [chinoises], désireuses de renvoyer l'image d'un pays fort, ont tout fait pour que leur Expo soit celle de tous les superlatifs ». GUIVELLIC, B., « L'exposition universelle de Shanghai se termine sur un succès chiffré », *Aujourd'hui la Chine*, le 26 octobre 2010.

rompre avec la nature autoritaire de son régime vue comme une pratique en marge de l'évolution mondiale et à lui donner une nouvelle perception internationale.

À l'instar de la Chine, la mobilisation de la coopération Sud-Sud permet notamment à l'Inde de diffuser sa culture en se servant de ses industries cinématographiques comme les studios de Mumbai ou l'India Institutes of technology ainsi qu'à la Russie au travers du Roszaroubejcentre³⁵⁴. Dans les mêmes perspectives, ces pays émergents utilisent également l'un des principaux canaux de la diffusion de leur culture qu'est la diaspora³⁵⁵, souvent sollicitée lors des manifestations chorégraphiques ou musicales et des cérémonies festives telles que le carnaval ou les danses folkloriques. L'une des plus célèbres est le carnaval de Rio ou la danse « Samba » du Brésil. Ce cérémonial contribue à la vulgarisation de la culture brésilienne et participe à la dynamique de construction de sa puissance. Si la capacité de séduction de ces émergents liée au rayonnement culturel devient l'un des éléments de leur politique étrangère³⁵⁶, elle tend aussi à les transformer en modèle de référence pour les autres pays en développement et à valoriser un discours du type tiers-mondiste en vue de façonner une nouvelle perception de leur modèle d'échanges.

5.4. LA COOPÉRATION SUD-SUD ET LA CONSOLIDATION DES ATTRIBUTS IMMATÉRIELS DE LA PUISSANCE

5.4.1. L'élaboration d'une rhétorique officielle à connotation tiers-mondiste

Le message, accompagnant les échanges entre les pays du Sud, forge l'élaboration discours qui crée une dynamique d'unité et d'intérêt de leurs peuples³⁵⁷. Présenté par les pays émergents comme une volonté de rompre avec l'ancien modèle de coopération Nord-Sud qualifiée d'inégalitaire, il se fonde sur leur diplomatie multidirectionnelle privilégiant leurs transactions économiques et commerciales en vue de concurrencer les ambitions mercantiles

³⁵⁴ Roszaroubejcentre sont des centres russes spécialisés dans la coopération scientifique et culturelle internationale. Présents dans plusieurs pays et placés sous la tutelle de l'Agence fédérale pour la Communauté des Etats indépendants, ces centres proposent des enseignements de la langue russe et organisent des activités culturelles. RIGAUD, P., *Op. cit.*, p. 103-104.

³⁵⁵ SAPIRO, G., « Entre volontarisme et mondialisation. Les échanges culturels entre la France et Israël », dans DULPHY A. et al. (sous la dir. de), *Les relations culturelles internationales au XXème siècle : De la diplomatie culturelle à l'acculturation*, Bruxelles, P.I.E Peter Lang, 2010, p. 212.

³⁵⁶ *Ibid.*, p. 100.

³⁵⁷ Le discours qui accompagne la coopération Sud-Sud tourne autour d'un message de positionnement collectif du type « win-win », « solidarité périphérique », « revanche du Sud », « partenariat d'égal à égal », « échanges équitables », « échanges paritaires », « coopération horizontale », « bénéfice mutuel »,...

d'anciennes grandes puissances. Masquant les objectifs politiques et économiques de ces émergents, cette rhétorique élabore des tournures et des expressions présentant leurs aspirations internationales comme un acte de bienveillance, de solidarité et d'équité en consolidant la nouvelle perception de leurs relations interétatiques vulgarisées par le progrès technologique³⁵⁸. Le message véhiculé laisse croire que la coopération Sud-Sud est bénéfique pour toutes les économies – émergentes et partenaires – afin de leur faciliter l'accès aux ressources naturelles et de contribuer au maintien de leur croissance économique.

Par ailleurs, avec les NTIC, ces émergents se rendent compte que la mondialisation les plonge dans un nouveau cycle évolutif basé sur une rhétorique officielle susceptible de soutenir leur modèle de coopération et de changer leur image. Tournant notamment autour de l'assistance technique pour faciliter le transfert des compétences, l'échange des pratiques et la formation du personnel, ce discours met notamment l'accent sur la sécurité alimentaire par la promotion de l'agriculture et la lutte contre les subventions occidentales. Rappelés souvent lors de leurs rencontres, ces objectifs entrent dans la logique réactionnaire des pays émergents pour consolider leur rapprochement et construire leur statut de puissance.

Par conséquent, ils mobilisent ce modèle de coopération à travers un discours plus rassembleur et plus acceptable révélant leurs intérêts communs. Se fondant sur des avantages réciproques, ils rassurent leurs partenaires – et plus particulièrement les pays africains – qu'à l'aide de la coopération Sud-Sud, leurs ressources naturelles se transforment en un levier économique pour leur développement. Cette rhétorique diffuse la vertu du dialogue et repose sur le respect mutuel. Légitimant les ambitions internationales des pays émergents et le profit de leurs échanges commerciaux, elle stimule les économies partenaires à intensifier leurs exportations afin de renforcer leur complémentarité économique.

Bien que des considérations mercantiles et stratégiques motivent aussi les engagements des pays émergents, le message véhiculé à travers ce modèle de coopération vise à adapter leurs économies aux récentes évolutions des relations interétatiques. Solidifiant la

³⁵⁸ STRUYE DE SWIELANDE, T., *La Chine et le « Soft power » : une manière douce de défendre l'intérêt national*, Note d'analyse 2, Chaire InBev Baillet-Latour, programme « Union européenne-Chine », UCL, Louvain, 2009, p. 12.

collaboration interne entre leurs secteurs public et privé³⁵⁹ pour coordonner leurs activités économiques et assurer la cohérence avec leurs objectifs, ce message produit les faits attendus, surtout auprès des élites considérées comme la catégorie de la population ciblée. Ces « collaborateurs » l'adoptent et défendent ce modèle de coopération en le justifiant par certains principes tels que l'horizontalité du partenariat, la lutte commune contre la dépendance et la domination étrangère, l'autonomie collective, etc. Par conséquent, ce discours de solidarité périphérique aboutit souvent à une propagande économique et diplomatique antioccidentale³⁶⁰ et aux impératifs du changement.

Visant à établir des relations susceptibles de stimuler l'échange d'expériences à travers la coopération Sud-Sud, cette rhétorique encourage l'élaboration des projets financés notamment par des prêts aux taux préférentiels ou assortis des conditions de faveur, des crédits et des dons. À ces modes de financement, s'ajoutent les diverses formes d'aides que les émergents mettent en place dans le cadre de leur politique étrangère. C'est dans ce contexte que les pays membres des BRICS privilégient certains types d'aides accordées notamment au continent africain dont le prêt concessionnel³⁶¹ destiné à financer les infrastructures et à améliorer les secteurs sociaux à partir de l'assistance technique de leurs agences de coopération³⁶². En médiatisant leurs rencontres, ces États émergents permettent de visualiser la communauté de leurs ambitions et la vertu du dialogue dans leurs échanges.

5.4.2. Des représentations révélant une nouvelle perception des échanges interétatiques.

La diffusion médiatique des échanges entre les pays du Sud en général et les puissances émergentes en particulier véhicule une série de messages à partir des représentations

³⁵⁹ Bien que les actions de l'État dans la promotion du commerce et de l'investissement soient encore dominantes, l'apport du secteur privé n'est plus négligeable dans le renforcement de la coopération Sud-Sud. CEA, *Op. cit.*, p. 22.

³⁶⁰ À titre illustratif, avec ses entreprises pharmaceutiques *Cipla, Ranbaxy, Aurobindo Pharma*, l'Inde affirme qu'elle assure « des soins de santé du premier monde au prix du tiers-monde » afin d'améliorer son image de « la polyclinique du monde » au détriment des médicaments occidentaux. PHAM, J.P., *Op. cit.*, p. 12.

³⁶¹ Il s'agit des prêts, non assortis des conditions traditionnellement en matière de garanties, qui offrent un certain nombre d'avantages au niveau du taux d'intérêt. Celui-ci est faible ou nul. En outre, sous certaines conditions, les pays africains bénéficient d'une exonération temporaire des remboursements. Ainsi, ces prêts comportent un élément de donation. CEA, *Op. cit.*, pp. 21-22.

³⁶² Il s'agit de leurs agences de coopération spécialisées dans l'assistance technique telles que l'Agence brésilienne de coopération technique, le South African development Partnership Agency, le programme indien de coopération économique et technique,....

visuelles³⁶³. Devenues l'un des enjeux de leur politique étrangère, celles-ci révèlent une nouvelle perception de leurs relations de coopération. Bien qu'elles masquent les ambitions politiques et économiques des émergents, Ariel Colonomos soutient que ces images visent à moraliser les échanges Sud-Sud³⁶⁴ en exprimant tantôt la communauté d'intérêts et l'égalité dans les échanges, tantôt l'affirmation du respect mutuel, tantôt la coordination des politiques et la mise en commun des stratégies d'action australe. Elles traduisent non seulement la vertu du consensus sous-tendant ce modèle de coopération mais aussi les enjeux liés à l'appropriation des projets de développement par les bénéficiaires.

Présentant virtuellement l'idéologie sur laquelle se fonde la coopération Sud-Sud, ces reproductions améliorent la perception internationale de leurs transactions économiques et orientent leurs enjeux de puissance vers un changement de la gouvernance mondiale. Malgré certaines pratiques mercantiles³⁶⁵, ces images s'identifient à la nouvelle ère de la coopération interétatique liée à la mondialisation et à la gestation de la multipolarité dans les relations internationales et illustrent l'option des émergents à consolider leur rapprochement autour de leurs objectifs. À partir de ces représentations visuellement orientées³⁶⁶, ces émergents – et plus particulièrement les pays membres des BRICS – diffusent régulièrement les résolutions, les projets et les plans d'action de leurs Sommets et fora afin de sacraliser leur union, approfondir leurs concertations et accroître leur capacité à défendre leurs intérêts au sein des organisations multilatérales.

Ne tenant pas compte de leur niveau de développement, la projection internationale de ces émergents requiert de nouvelles politiques de coopération. C'est dans ce contexte que Philippe Marchesin souligne que la coopération Sud-Sud assure la coordination de leurs stratégies réformatrices considérées comme une prise de conscience fondée sur la volonté de changement³⁶⁷ dans la gestion des affaires mondiales en diffusant leurs informations, leurs

³⁶³ MEUNIER, J-P., *Des images et des mots : Cognition et réflexivité dans la communication*, Louvain-la-Neuve, Academia, 2013, 280 pages.

³⁶⁴ Certains soulignent que ces pays émergents marquent un tournant qui « tient à un changement drastique des perceptions et des visions du monde ». COLONOMOS, A., *La morale dans les relations internationales. Rendre des comptes*, Paris, Odile Jacob, 2005, p. 99.

³⁶⁵ Il s'agit des pratiques du modèle « Centre/Périphérie » caractérisées par l'échange inégal des matières premières à faible valeur ajoutée des pays du Sud contre les biens manufacturés à haute valeur ajoutée des pays industrialisés.

³⁶⁶ JERVIS, R.L., *The logic of images international relations*, Princeton, Princeton University Press, 1970, 281 pages.

³⁶⁷ La réforme proposée par les pays émergents est vue comme une « revanche qui s'accomplit progressivement et dont le rythme, [qui] s'accélère actuellement, repose essentiellement sur la volonté d'effacer l'empreinte de la

idées et leurs objectifs communs. Ainsi, ces pays émergents s'affirment comme les tenants et les aboutissants de ce modèle de coopération et contribuent à la construction et à l'émergence de leur statut de puissance sur la scène internationale.

Leur approche entraîne la quasi-totalité des pays du Sud – et plus spécialement les États africains – dans une dynamique commerciale qui valorise l'ancien système d'échanges des biens, adapté à leur situation économique et financière caractérisée par l'abondance des ressources naturelles et la rareté des capitaux. Par ailleurs, ces émergents se servent également des atouts historiques tels que l'idéologie tiers-mondiste considérée comme « un transfert d'expériences, notamment révolutionnaires »³⁶⁸ et la doctrine du non-alignement³⁶⁹ pour se rapprocher davantage des autres pays en développement. Créant de nouvelles dynamiques australes, ces représentations forment une nouvelle perception des relations économiques interétatiques, renforcent les ambitions de puissance des pays émergents et consolident leur statut des leaders capables de drainer leurs partenaires du Sud.

Somme toute, la mobilisation de la coopération Sud-Sud par les pays émergents a un impact non négligeable sur les différents attributs de leur puissance comme le démontre la figure 6. Elle accroît d'abord les anciens attributs matériels en rapprochant leurs territoires et leurs populations pour élargir leurs débouchés et augmenter leur demande domestique. Renforçant ensuite les actuels attributs matériels en stimulant les échanges commerciaux pour augmenter leur influence économique, les soutiens diplomatiques mutuels et la formation des alliances pour accroître leur poids politique, l'implantation des centres et instituts de formation pour assurer le rayonnement de leur culture, elle consolide enfin leurs attributs immatériels en forgeant un discours rassembleur et révolutionnaire ainsi qu'une représentation visuelle susceptible de révéler une nouvelle perception de leurs échanges interétatiques. Par conséquent, elle élargit le champ d'actions des pays émergents et augmente leur marge des manœuvres politiques et économiques sur la scène internationale.

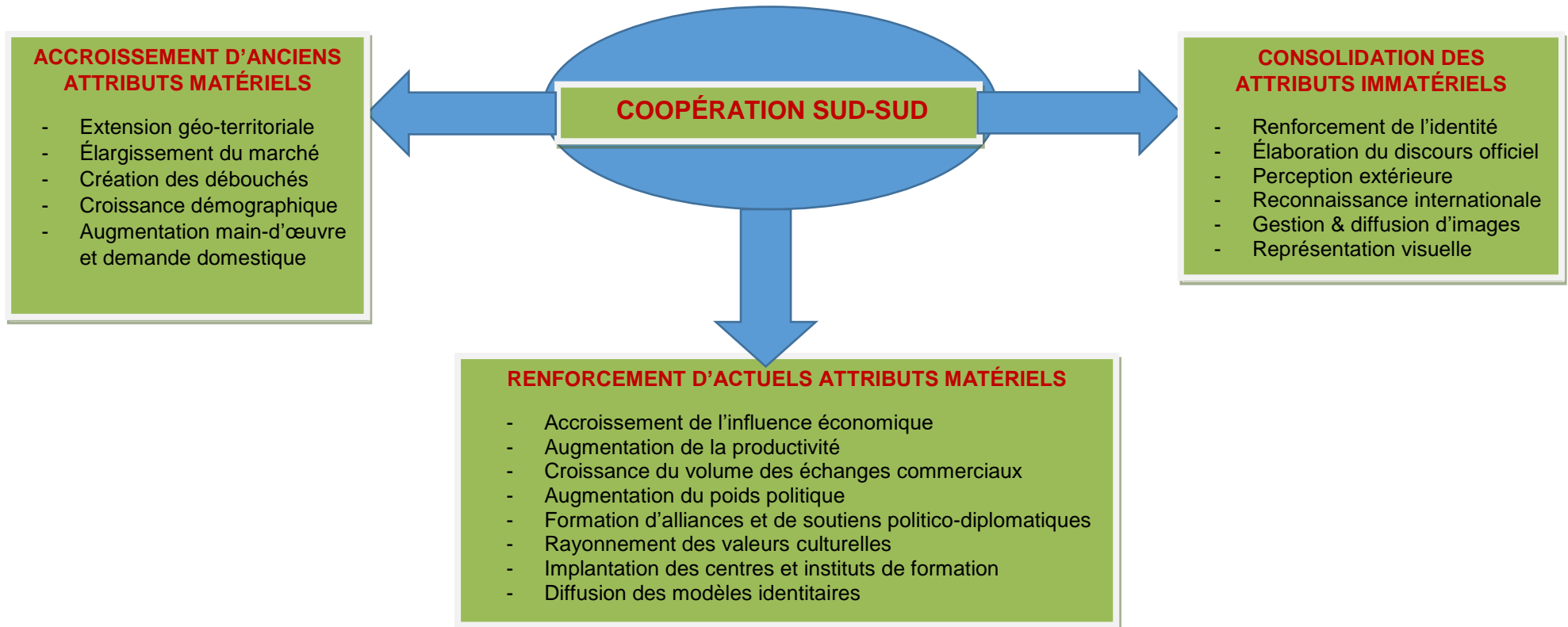
domination étrangère et le désir de renouer les fils de l'histoire tranchés par l'intrusion coloniale ». MARCHESIN, P., *Op. cit.*, p. 10.

³⁶⁸ SZCZEPANSKI-HUILLERY, M., « L'idéologie tiers-mondiste. Constructions et usages d'une catégorie intellectuelle en crise », *Raisons politiques*, n° 18, Paris, Presses de Sciences Po., 2005, pp. 27-48.

³⁶⁹ Fondée sur la politique nationaliste des pays du Sud, cette doctrine autonomiste s'appuie sur les cinq principes de la coexistence pacifique : la non-ingérence dans les affaires intérieures, la non-agression, le respect réciproque de la souveraineté, l'indépendance, l'égalité et le bénéfice mutuel. JHA, C.S., « Le non-alignement dans un monde en évolution », *Politique étrangère*, vol. 32, n° 4-5, 1967, pp. 349-367.

Figure 6

LES RETOMBÉES DE LA MOBILISATION DE LA COOPÉRATION SUD-SUD SUR LES ATTRIBUTS DE LA PUISSANCE



La redynamisation des échanges entre les pays du Sud contribue efficacement à la dynamique de construction du statut de puissance des pays émergents. Elle leur offre des opportunités géo-démographiques, politico-économiques et socio-culturelles susceptibles de faciliter leur émergence sur la scène internationale. Ces échanges stimulent leur productivité et augmentent leurs transactions commerciales. Ils consolident également leurs attentes mutuelles et renforcent leur identité en leur procurant une visibilité extérieure dans la gestion des affaires mondiales.

CONCLUSION PARTIELLE

La coopération Sud-Sud peut être considérée comme un outil politique dont sa mobilisation par les pays émergents met en place un modèle d'échanges qu'ils qualifient d'alternatif aux anciennes alliances économiques. Bien que ces échanges ne soient pas nouveaux, ce modèle de coopération est utilisé pour rapprocher davantage les pays du Sud et réorienter leurs transactions économiques et commerciales afin de modifier la gouvernance mondiale au profit des ambitions politiques et économiques internationales des puissances émergentes. Renforçant leurs engagements à travers l'instauration d'une division tricontinentale des échanges, il favorise la production et l'exportation manufacturière des émergents comme la Chine. Par conséquent, il est souvent mobilisé par ces émergents pour remettre en cause les anciennes politiques de coopération au développement et conduire à la conclusion des contrats économiques et commerciaux basés sur des stratégies australes ayant un impact sur les différents attributs matériels et immatériels de leur puissance.

Diffusé notamment par la mondialisation et les NTIC, ce modèle de coopération conduit à l'ouverture des frontières et à l'assouplissement des obstacles au commerce interétatique en vue de favoriser le libre-échange. Il élargit le marché intérieur des pays émergents en instituant de nouveaux débouchés. Garantissant leur approvisionnement en matières premières, la mobilisation de la coopération Sud-Sud crée de nouvelles sources de financement pour les autres pays en développement, détenteurs de ressources naturelles. Elle rapproche leur espace géo-territorial et leurs populations en les transformant en consommateurs domestiques de leurs produits et en réservoir de la main-d'œuvre pour leurs entreprises qui augmentent leur productivité. Dépassant le besoin des ménages, celle-ci leur ouvre les portes des marchés extérieurs.

Ainsi, les échanges entre les « Suds » amènent à une réadaptation des structures économiques existantes et mettent en place de nouveaux mécanismes du commerce extérieur. Augmentant l'influence économique des pays émergents, ils modifient les rapports de force au niveau international et entraînent une complémentarité économique et commerciale entre les pays du Sud. Ils renforcent également leur discours de solidarité périphérique, encouragent le respect des engagements pris lors de leurs rencontres et augmentent leur poids politique au sein des institutions multilatérales. Comme les IDE des pays émergents conduisent à l'asymétrie du gain, ils ne favorisent pas l'émergence de toutes les économies – émergentes et partenaires – et permettent aux bailleurs de fonds émergents de révéler une nouvelle perception de leurs relations de coopération et d'utiliser leurs atouts économiques et financiers à des fins de puissance.

C'est dans ce contexte que ces émergents mobilisent la coopération Sud-Sud en véhiculant une rhétorique à connotation tiers-mondiste rapprochant les pays du Sud et des représentations visuelles de leurs Sommets et fora afin de masquer leurs ambitions politiques et économiques mondiales. Présentant des transactions économiques et commerciales fondées notamment sur la communauté d'intérêts, l'horizontalité des échanges, l'affirmation du respect mutuel, la coordination des politiques et des stratégies, la vertu des concertations et du dialogue, l'appropriation locale des projets de développement, ce modèle de coopération améliore la perception des échanges entre les « Suds » et ses retombées ont un impact non négligeable sur la dynamique de construction du statut de puissance des pays émergents et de leur émergence sur la scène internationale.

CONCLUSION

L'ouverture des frontières nationales et la suppression des obstacles aux échanges interétatiques impulsées par le processus de la mondialisation produisent des adaptations dans les modèles de coopération ayant un impact sur la dynamique de construction du statut de puissance de certains États du Sud. Elles favorisent l'émergence de nouveaux acteurs sur la scène internationale. Ceux-ci redynamisent leurs relations de coopération économique et commerciale, qualifiée de « gagnant-gagnant », en participant à la montée en puissance des pays émergents. Ils visent la redistribution du pouvoir mondial en fonction du poids politique et économique des États et la modification des rapports de force dans les relations internationales. Ces acteurs émergents se rapprochent davantage des autres pays en développement et concluent des accords tendant à consolider la transition vers un monde multipolaire.

La première partie de cette étude a épinglé l'apport des échanges entre les pays du Sud dans la dynamique de construction du statut de puissance des émergents. Elle a analysé les diverses théories de puissance en Relations internationales afin d'identifier celle qui explique l'émergence de certains États du Sud comme la Chine sur la scène internationale et la perception moderne de la puissance étatique en vue de l'appréhender au travers de ses attributs. Sur cette base, elle a examiné les piliers de l'émergence étatique et les atouts des pays émergents membres des BRICS dans le but de comprendre leur attrait vers la mobilisation de la coopération Sud-Sud dans leurs transactions économiques et commerciales. Ainsi, elle est vue comme un apport à l'étude de la contribution de ce modèle de coopération dans la dynamique de construction de la puissance des pays émergents et de leur émergence dans un monde en mutation.

Elle a abouti à un constat qui permet de déduire que la perception faite de la puissance d'un État a évolué en fonction des objectifs poursuivis et de l'environnement politique et économique international. Cette perception est à la base des différentes approches théoriques de puissance dont chacune présente une vision particulière de ce qu'elle se fait de ce phénomène social. Si les tenants du marxisme soutiennent que les États mettent leur puissance à la disposition des capitalistes pour l'exploitation de la main-d'œuvre ouvrière, le libéralisme y voit plutôt un moyen utilisé par les acteurs étatiques pour développer leurs activités

commerciales alors que les réalistes placent en avant la défense des intérêts nationaux des États. Les fonctionnalistes et les institutionnalistes se rejoignent au niveau de la pacification internationale facilitée par la coopération à travers les institutions qui exercent des fonctions visant la convergence des intérêts étatiques. Les constructivistes, par contre, la considèrent comme une représentation sociale basée sur les idées qui influencent la politique étrangère des États. Par conséquent, l'appréhension de l'apport des échanges Sud-Sud dans la dynamique de construction du statut de puissance des États émergents et la compréhension de la coopération chinoise en Afrique en général et en RDC en particulier passent par la juxtaposition des approches réaliste, constructiviste et libérale dont le libéralisme économique et commercial se met au service du *realpolitik*³⁷⁰ des pays émergents comme la Chine.

Par ailleurs, elle a également montré que la puissance étatique est composée de deux types d'attributs. Si les uns sont matériels, les autres, par contre, restent immatériels. Les premiers sont constitués de ses anciens attributs matériels que sont la population et le territoire où s'exerce le pouvoir, d'une part, et de ses actuels attributs matériels formés de l'influence économique, du poids politique et du rayonnement culturel, d'autre part. Les seconds font apparaître ses attributs immatériels qui se manifestent à travers non seulement la représentation de l'État forgeant son identité et sa visibilité internationale mais aussi sa reconnaissance extérieure fondée sur son affirmation dans l'arène mondiale et la référence dont il fait l'objet. Ainsi, sa construction et son émergence dépendent de sa capacité à mobiliser systématiquement tous ses attributs afin de modifier les rapports de force existant sur la scène internationale.

L'analyse de la polysémie du concept d'émergence, caractérisée par son passage du monde des finances internationales à celui de la politique étrangère des États, a appréhendé les facteurs favorisant la montée en puissance de nouveaux acteurs qui bouleversent les anciennes alliances interétatiques. À travers cette mutation qui l'insère dans le domaine de l'économie politique internationale, ces acteurs émergents tendent à structurer la quasi-totalité des relations économiques et commerciales autour de leurs ambitions mondiales. Ils mobilisent les relations de coopération entre les pays du Sud basées, depuis les années des

³⁷⁰ Il s'agit de « la politique étrangère fondée sur le calcul des forces et l'intérêt national ». KISSINGER, H., *Diplomacy*, New York, Simon and Schuster, 1994. Traduit de l'anglais par Marie-France Paloméra, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1996, p. 123 ; MOULIN, N., « Qu'est-ce que la *realpolitik* ? », *Les Yeux du monde*, 10 novembre 2013.

indépendances, sur l'idéologie tiers-mondiste et la politique du non-alignement issues du processus de la décolonisation. S'efforçant d'instituer un modèle de coopération « alternatif » fondé sur un système d'échanges adapté à leurs économies, ces pays émergents remettent en question les anciennes politiques de coopération au développement. Cependant, la notion d'émergence garde un caractère transitoire, passager et évolutif lié à la restructuration politique, à la libéralisation économique et à la stabilité financière.

L'existence d'un lien étroit entre la mobilisation des échanges Sud-Sud et le renforcement des différents attributs de la puissance des émergents est constaté à travers l'enthousiasme de leurs dirigeants. En plus de l'asymétrie du profit qu'il entraîne, ce modèle de coopération contribue à la construction du statut de leur puissance et au processus de leur émergence sur la scène internationale. Par ailleurs, il encourage le rapprochement de leurs territoires en vue de créer un marché intégré et de leurs populations afin de les transformer en un réservoir de la main-d'œuvre pour leurs entreprises et en un potentiel important des demandes domestiques pour la consommation de leurs produits.

Cette croissance géo-démographique et l'instauration de nouveaux débouchés constituent un atout économique qui entraîne l'augmentation de la productivité des pays émergents et l'intensification de leurs échanges commerciaux. La mobilisation de ce modèle de coopération leur permet aussi d'envisager des mécanismes des soutiens politiques et diplomatiques mutuels à travers le discours de solidarité périphérique qui accroît leur poids politiques sur la scène internationale et encourage la diffusion de leurs valeurs culturelles. Réorientant leurs transactions économiques et commerciales vers la modification de la gouvernance mondiale en faveur de leurs ambitions politiques et économiques internationales, ces émergents forgent également l'élaboration d'une rhétorique à connotation tiers-mondiste et gèrent les représentations visuelles révélant une nouvelle perception de leurs relations de coopération interétatique.

Dans la quête de leur positionnement international, ces puissances émergentes mobilisent la coopération Sud-Sud comme un outil politique qui leur offre des atouts économiques et commerciaux non négligeables. Bien que la différence des gains ne permette pas l'émergence de toutes leurs économies partenaires, ce modèle de coopération devient l'élément fédérateur des alliances nouvelles à travers l'intergouvernementalité dans laquelle

se développe une diplomatie économique multidimensionnelle et réaliste favorisant leur attente mutuelle et encourageant la défense de leurs intérêts au sein des institutions multilatérales. Sacralisant la complémentarité économique entre les pays d’Afrique, d’Asie et d’Amérique latine, il instaure une virtuelle division tricontinentale de leurs échanges. C’est dans ce contexte que, depuis les années 2000, des Sommets, des fora et des conférences se succèdent notamment entre les pays émergents comme la Chine et les États africains pour élaborer, structurer et évaluer les stratégies communes d’intensification de leurs échanges.

Se basant sur un discours anti-occidental et une pratique économique fondée sur le principe de non alignement international, la coopération Sud-Sud devient un outil politique efficace mobilisé par les émergents pour renforcer les différents attributs de leur puissance et accélérer les mutations structurelles dans les relations économiques et commerciales contemporaines. Par conséquent, ces pays émergents – et plus particulièrement la Chine – la mobilisent à des fins de puissance pour atteindre leurs ambitions politiques et économiques internationales et participer activement dans la gestion des affaires mondiales. Dans cette perspective, la contribution de ce modèle de coopération dans la dynamique de construction et d’émergence de leur statut de puissance s’explique, en partie, au travers d’une approche réaliste, constructiviste et libérale des échanges interétatiques. Elle devient plus perceptible dans l’évolution des relations de coopération que la Chine entretient avec les pays africains en vue de promouvoir ses ambitions économiques et commerciales internationales.

DEUXIÈME PARTIE : LES RELATIONS DE COOPÉRATION SINO-AFRICAINE : DES INTERVENTIONS POLITIQUES ET IDÉOLOGIQUES AUX ÉCHANGES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX

INTRODUCTION

Les relations économiques et commerciales entre la Chine et l’Afrique se sont considérablement accrues durant ces dernières décennies³⁷¹. Mobilisant la coopération Sud-Sud pour la construction et l’émergence de la puissance chinoise, elles dépassent les anciennes réalisations de la Chine au sein du continent et deviennent l’un des enjeux contemporains de l’économie politique internationale. Elles tendent à permettre aux acteurs chinois de maintenir la croissance économique de leur pays grâce aux échanges commerciaux. La préoccupation principale de cette seconde partie est de vérifier si l’intérêt que la Chine manifeste pour les États africains et leurs ressources naturelles peut s’expliquer par la solidarité entre les pays du Sud exprimée à la conférence afro-asiatique de Bandoeng en 1955, ou bien par les ambitions mercantiles des acteurs chinois ou encore par la combinaison de ces deux facteurs. Elle conduit à la quête des explications historiques de la percée économique et commerciale de la Chine en Afrique.

Celle-ci évolue d’année en année malgré la crise financière de 2008 et le ralentissement de la croissance économique chinoise des années 2015 ayant entraîné la diminution de la demande mondiale des matières premières³⁷². À travers cette évolution, la présente étude examine la manière dont la Chine mobilise notamment les recommandations économiques de la conférence de Bandoeng et se sert d’une rhétorique anti-occidentale pour conquérir le marché africain des infrastructures par rapport aux anciens partenaires du continent. C’est dans ce contexte que les analyses de Liu Qingjian rejoignent celles de Jean-Pierre Cabestan en affirmant que la Chine utilise un « discours idéologique recentré autour d’une coopération Sud-Sud plus gagnante-gagnante que désintéressée et fondée sur la non-ingérence dans les affaires intérieures dans le but de mieux affaiblir le poids relatif de l’Occident dans les affaires mondiales et d’y consolider le sien »³⁷³. N’ayant plus rien de militant ni de

³⁷¹ CHUN, Z., « The Sino-Africa Relationship: Toward a New Strategic Partnership », *Emerging Powers in Africa - Ideas Reports - Analysis*, South African Institute of International Affairs, SR016, June 2013, pp. 10-15.

³⁷² TIEZZI, S., « The New China-Africa Relations: 4 Trends to Watch », *The Diplomat*, December 06, 2015.

³⁷³ Les études de Liu Qingjian et Jean-Pierre Cabestan soutiennent qu’il s’agit de la spécificité des relations sino-africaines. CABESTAN, J-P., *Op. cit.*, pp. 478-479.

communiste, cette rhétorique chinoise instaure une nouvelle perception des relations sino-africaines et une nouvelle dynamique économique manifestée par l'engouement de ses acteurs au sein du continent dans le cadre des échanges Sud-Sud.

C'est dans cette même perspective qu'est abordée l'analyse de la coopération sino-africaine pour déterminer les motivations de la présence chinoise en Afrique durant les différentes périodes de son évolution. Elle vise à appréhender le rôle joué par la Chine aux côtés des africains pendant leur lutte de libération nationale et la guerre froide. Masquant ses visées économiques, les réalisations de ses acteurs au sein du continent continuent de faire passer la Chine pour un État « défenseur » des pays africains³⁷⁴. Elle y matérialise ses ambitions mondiales à travers ses prises de position au sein des institutions multilatérales et dans la mise en œuvre de ses stratégies de coopération par ses acteurs. Bien que les économies africaines soient butées à plusieurs défis, les données empiriques laissent voir que les activités chinoises au sein du continent apparaissent comme l'affirmation de sa politique extérieure fondée sur le soft power³⁷⁵ en vue de la rapprocher davantage des États africains pour y enraciner sa diplomatie douce et consolider les bases de la « chinafrique ». Cependant, cette pratique montre ses limites³⁷⁶ et ne s'intéresse qu'aux rapports bilatéraux forgeant des relations d'État à État.

Toutefois, la nouvelle stratégie d'implantation chinoise s'explique, en partie, par la volonté de ses entreprises étatiques ou proches de l'État, appuyées par leur gouvernement, d'accéder aux matières premières africaines pour accroître leur influence économique et

³⁷⁴ C'est à ce niveau d'analyses que les études de Julien Duval et Tanguy Struye de Swielande se rejoignent lorsqu'ils affirment notamment que derrière des objectifs moraux à des fins humanitaires, pacifiques ou économiques, la Chine est l'adepte du réalisme dans la définition de sa politique africaine pour contrer l'hégémonie américaine en faveur de ses intérêts nationaux. Cette stratégie n'est pas une protection désintéressée, c'est plutôt une volonté d'étendre son aire d'influence pour accroître sa puissance. DUVAL, J., « Le tout-réalisme dans les relations internationales ? » dans STRUYE DE SWIELANDE, T., *La Chine et le « soft power »...* *Op. cit.*, p. 11.

³⁷⁵ D'une manière large, le concept de soft power se définit comme l'ensemble des outils non coercitifs mobilisés par un État et les autres acteurs sous son contrôle pour atteindre ses objectifs. Il désigne aussi les stratégies et les méthodes que l'État développe sur base des éléments idéologiques ou culturels en écartant la violence, en vue de satisfaire ses intérêts légitimes pour sa crédibilité. Il se matérialise sous diverses formes d'incitation, de séduction ou d'influence concernant ses choix politiques et économiques prioritaires. NYE, J.S., *The powers to lead*, USA, Oxford University Press, 2008, 241 pages.

³⁷⁶ La diplomatie douce chinoise considère l'Afrique comme une entité homogène en s'intéressant à ses élites et en négligeant le rôle joué par des acteurs non étatiques locaux. BLANCHARD J-M., LU, F., « Thinking Hard about Soft Power: A Review and Critique of the Literature on China and Soft Power », *Asian Perspective*, vol. 36, n° 4, October-december 2012 ; DUTTA, A., « The Concept of Soft Power. A Critical Analysis », *International Affairs and Economics Around the World*, Scholarly Papers, January 8th, 2015 ; KEARN, D.W., « The hard truths about soft power », *Journal of Political Power*, vol. 4, n° 1, March 30, 2011, pp. 65-85.

d'intégrer le marché intérieur africain. Elles sont suivies notamment par des entrepreneurs privés et individuels. De cette évolution économique, découle la dynamique liée au passage des réalisations politiques et idéologiques des années des indépendances aux ambitions mercantiles de la présence de nouveaux acteurs chinois dans la quasi-totalité des pays africains. Sur cette base, l'étude vise à déceler le mode opératoire qu'utilisent les entreprises multinationales chinoises pour gagner la confiance des dirigeants africains en suscitant leur intérêt dans les grands travaux d'infrastructures en vue d'octroyer aux acteurs chinois les droits à l'exploration et/ou à l'exploitation des ressources naturelles du continent.

Bien que la Chine focalise la nouvelle orientation de sa coopération avec l'Afrique vers les échanges Sud-Sud, elle vise plutôt à garantir prioritairement ses propres intérêts économiques. Ceux-ci tournent essentiellement autour des objectifs commerciaux liés à la diversification de ses sources d'approvisionnements en matières premières et en produits énergétiques ainsi qu'à l'élargissement de son débouché, d'une part, et de ses visées politiques fondées sur l'appui des partenaires africains au niveau international et l'isolement diplomatique de Taiwan, d'autre part. L'analyse de ses objectifs économiques permet de comprendre la portée mercantile de la pénétration chinoise dans de nombreux pays du continent ainsi que les mécontentements qu'elle suscite auprès de certains gouvernements africains et de leurs populations.

Elle aboutit à la controverse qui tend à opposer deux logiques : celle de la loi du marché soutenue par les officiels chinois suivant leur principe de « gagnant-gagnant » contre celle de la survie des populations locales face aux ambitions économiques chinoises. Si la première vise le développement des échanges sino-africains et la modernisation des infrastructures du continent, la seconde, par contre, défend le mode de vie des populations africaines et engendre souvent des manifestations antichinoises. L'institutionnalisation des rencontres entre les dirigeants chinois et africains permet, en partie, de pacifier leur coopération, de redynamiser leurs relations, d'élaborer des plans d'action communs et d'intensifier leurs transactions commerciales. Ainsi, l'instrumentalisation des recommandations économiques de la conférence de Bandoeng par les acteurs chinois peut apparaître comme le point de départ de leur rapprochement actuel avec les pays et les peuples africains.

Chapitre 6. L'APPROPRIATION CHINOISE DES RECOMMANDATIONS ÉCONOMIQUES DE LA CONFÉRENCE AFRO-ASIATIQUE DE BANDOENG

Dans ses contacts avec les partenaires africains, la Chine se réfère souvent aux différentes résolutions politiques, économiques et culturelles de la rencontre afro-asiatique de Bandoeng pour fonder ses relations de coopération. Le but poursuivi dans ce chapitre est d'appréhender la manière dont les acteurs chinois mobilisent les recommandations économiques de cette conférence pour redynamiser leurs échanges avec les pays africains. Cette appréhension passe par l'élucidation des ambitions chinoises et l'analyse de l'environnement politique international dans lequel cette réunion s'est tenue³⁷⁷. Elle met en lumière les divers apports étatiques dont celles de Pékin ayant contribué à la réussite de ses assises en vue de forger un nouvel ordre économique mondial³⁷⁸. À la suite de cette rencontre, la Chine se démarque par son soutien aux pays et aux peuples colonisés d'Afrique.

Malgré la division du monde en blocs idéologiques antagonistes, cette conférence a eu le mérite d'épingler la manière dont les États afro-asiatiques, sous impulsion de la Chine, ont envisagé l'instauration des conditions favorables pouvant leur permettre de se définir comme un des acteurs majeurs des Relations internationales. Ils ont tenté d'harmoniser leurs positions afin de poursuivre les mêmes objectifs face au colonialisme et au racisme. À ce sujet, Arthur Conte précise que le triple but de cette rencontre a été la décolonisation et l'émancipation politique de leurs peuples afin de garantir leur autonomie, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures pour maintenir leur neutralité politique et la coexistence pacifique en vue d'accélérer le développement économique et socioculturel de leurs pays³⁷⁹. En dépit de la persistance de leurs divergences d'opinions et d'intérêts, le déterminisme politique et économique de la Chine a constitué, en partie, l'un des piliers ayant contribué à reclasser notamment le continent africain sur l'échiquier politique et économique mondial en vue de son repositionnement face aux idéologies dominantes.

³⁷⁷ Après la rencontre des gouvernements de la Birmanie, de l'Inde, de l'Indonésie, du Pakistan et du Sri Lanka à Colombo du 5 avril au 2 mai 1954, la Conférence afro-asiatique de Bandoeng fut convoquée sur l'île de Java en Indonésie du 18 au 24 avril 1955. VIOLLET, R., « Histoire de la conférence de Bandung », *L'internaute*, L'internaute-Histoire-Dossier, histoire de la conférence de Bandung, [en ligne], http://www.linternaute.com/histoire/conference_de_bandung/5027/a/1/1/2/, consulté le 26 septembre 2013.

³⁷⁸ SENG, T.S. and ACHARYA, A., *Bandung Revisited : The Legacy of the 1955 Asian-African Conference for International Order*, Singapour, Singapore University Press, 2008, 248 pages.

³⁷⁹ CONTE, A., *Bandoeng, tournant de l'histoire (18 avril 1955)*, Paris, Robert Laffont, 1965, 326 pages.

Bien que la lutte pour la libération nationale des pays colonisés soit l'une des principales causes de la tenue de cette rencontre, celle-ci a légitimé la création à terme d'un groupe hétérogène des pays désireux de constituer un troisième monde³⁸⁰. Ainsi, certains pays dont la Chine se sont désolidarisés des dirigeants russes. Par ailleurs, la Chine a instrumentalisé les recommandations de cette réunion pour enraciner sa diplomatie économique au sein du continent africain. Ses initiatives ont contribué à renforcer l'interventionnisme des pouvoirs publics dans l'élaboration des politiques du développement des pays africains. Malgré leurs contradictions internes, le réalisme du soutien politique et idéologique chinois à ces pays les a encouragés à intensifier leurs échanges politiques, économiques et culturels afin de garantir l'autonomie de leurs institutions et l'indépendance de leurs économies.

Certes, les aspirations « promotionnelles » des acteurs chinois ont milité notamment pour l'expansion de leurs actions et ont stimulé la prise des mesures qui ont sous-tendu les diverses coalitions des nations du Sud. Par la suite, leurs alliances, bousculant l'ordre mondial défendu par les grandes puissances, ont permis de comprendre le lien existant entre le développement économique des pays afro-asiatiques et l'émergence de la coopération Sud-Sud, sans envisager la formation d'un bloc régional homogène durable.

Par conséquent, cette rencontre a consolidé la vision autonomiste de certains dirigeants du Sud. Considérant la conférence de Bandoeng comme le début de l'association de leurs peuples contre l'exploitation de leurs pays, ceux-ci ont mis en place de nouvelles formes de coopération. Malgré la tenue de cette réunion en pleine période des conflits idéologiques, le développement des échanges commerciaux entre les pays afro-asiatiques a constitué la principale motivation économique de leurs dirigeants. Celle-ci a justifié la contribution de la Chine à la réussite de ces assises et l'intérêt de ses ambitions économiques en Afrique.

6.1. LES APPORTS INTÉRESSÉS DE PEKIN À LA CONFÉRENCE DE BANDOENG

L'accession à la souveraineté internationale de certains pays africains et asiatiques a constitué le contexte historique particulier dans lequel est convoquée, du 18 au 24 avril 1955, la conférence afro-asiatique de Bandoeng en Indonésie. En pleine guerre froide, ces États,

³⁸⁰ GUITARD, O., *Bandung et le réveil des peuples colonisés*, Paris, PUF, 1961, 128 pages ; ZACHARIE, A., *Op. cit.*, p. 106.

écartelés entre les grandes puissances et exposés au danger d'une nouvelle guerre nucléaire, sont confrontés à plusieurs défis liés à leur développement politique, économique et socio-culturel. Malgré leur divergence, ils ont manifesté l'intention de résister à l'équilibre de la terreur issue du conflit idéologique Est-Ouest pour établir des relations internationales durables et équilibrées³⁸¹. Cet environnement international d'incertitude leur a imposé la neutralité politique. Dans ce « nouveau » monde en gestation, Maurice Vaisse note que la Chine est apparue comme une référence et a insufflé l'idée du rejet de toutes les anciennes voies³⁸² afin d'instaurer des modèles autonomes de développement.

Au terme de cette rencontre, les dirigeants des pays d'Asie et d'Afrique³⁸³ ont proclamé leur anticolonialisme, l'émancipation de leurs peuples, le non alignement de leurs pays et la coopération économique. Malgré leur appartenance aux courants politiques opposés, leurs différents rapports avec les métropoles occidentales, leurs idéologies divergentes et leurs visions sociales contradictoires sur l'avenir de nouvelles sociétés afro-asiatiques, l'importance des questions débattues et la portée des résolutions retenues ont forgé leur unité. Celle-ci s'est fondée sur le Panch Shila³⁸⁴ recommandé notamment par la Chine dans l'accord sur le Tibet et considéré comme une nouvelle base de leurs relations interétatiques. Parmi les ténors de cette « révolution » afro-asiatique, ont figuré Ahmed Sukarno d'Indonésie, Gamal Abdel Nasser Hussein d'Égypte, Jawaharlal Nehru de l'Inde, Josip Broz Tito de la Yougoslavie et Zhou Enlai de Chine.

Néanmoins, les différentes délégations ne se sont pas accordées sur la procédure à suivre et les actions prioritaires à entreprendre pour assurer leur développement. La mise en

³⁸¹ À l'issue de la Conférence, Jawaharlal Nehru affirmait que « la plus importante des décisions de la conférence est la déclaration sur la paix du monde et la coopération ». GIBARTI, L., « La volonté de survie de l'humanité » (juin 1955) dans « 50 années qui ont changé notre monde », *Manière de voir*, n° 74, avril-mai 2004, p. 19 ; *Id.*, « C'est sur la volonté de survie de l'humanité que doivent être fondés nos plans politiques », *Le Monde diplomatique*, juin 1955, pp. 1-3.

³⁸² VAISSE, M., *Les relations internationales depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 55.

³⁸³ Les États d'Asie et d'Afrique indépendants, ceux engagés dans les mouvements de libération nationale et le seul pays industrialisé ayant participé à la Conférence de Bandoeng sont : l'Afghanistan, l'Algérie, l'Arabie Saoudite, la Birmanie, le Cambodge, le Ceylan (Sri Lanka), la Chine, la Côte d'Or (Ghana), l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, l'Irak, le Japon, la Jordanie, l'Égypte, l'Éthiopie, le Laos, le Liban, le Libéria, la Libye, le Népal, les Philippines, le Pakistan, le Siam (Thaïlande), le Soudan, la Syrie, la Turquie, l'État du Vietnam, la République populaire du Vietnam, le Yémen, la Yougoslavie. LARANE, A., « 18 avril 1955. Le Tiers-monde se réunit à Bandoeng », *Hérodote*, le 18 juillet 2013, [en ligne], http://www.herodote.net/18_avril_1955-evenement-19550418.php, consulté le 25 septembre 2013.

³⁸⁴ Il s'agit des cinq principes qui guident notamment les relations de coopération entre la Chine et les pays africains dont la RDC : le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale, la non-agression, la non-ingérence dans les affaires intérieures, la réciprocité des avantages dans les contrats et la coexistence pacifique. VAISSE, M., *Op. cit.*, p. 55.

œuvre de leurs relations de coopération économique et culturelle les a divisées en deux catégories. Si la majorité a privilégié l'interdépendance dans une perspective d'intégration à l'économie mondiale³⁸⁵, la minorité, par contre, a préconisé la sortie du camp capitaliste. Sous l'impulsion de la Chine, ce dernier groupe a visé la création d'un camp socialiste mondial³⁸⁶. La position chinoise est justifiée, en partie, par la multiplicité des voies de sortie de leurs économies de la dépendance extérieure. Liées aux idéologies dominantes soutenues par les vainqueurs de la seconde guerre mondiale, ces différentes voies ne leur ont pas permis d'opter unanimement pour une stratégie commune. Ainsi, face à ces deux blocs, sont dressés les non-alignés³⁸⁷ qui ont proclamé leur neutralité en vue de préserver leur indépendance politique.

Malgré la divergence de leurs positions face aux enjeux de l'époque, Sylvie Bredeloup et Brigitte Bertonecello remarquent que cette réunion a offert à la Chine une opportunité d'actions, placée sous le signe de la solidarité sino-africaine, pour défendre les nations et les peuples « opprimés » du continent africain³⁸⁸. Par ailleurs, Pékin a exploité son triple atout politico-diplomatique pour sa visibilité extérieure. Se servant d'une tribune internationale pour entrer officiellement en contact avec les dirigeants des pays africains, la Chine a apporté « légalement » son soutien aux leaders indépendantistes engagés dans la lutte contre le colonialisme et a fait asseoir progressivement sa nouvelle diplomatie afin de se distancer d'anciennes pratiques soviétiques³⁸⁹. À travers ses actions, elle a concrétisé ses ambitions politiques et économiques en vue de stimuler les pays du Sud à proclamer leur indépendance et leur neutralité vis-à-vis des visées hégémoniques des deux blocs idéologiques.

Cependant, ses objectifs se sont buttés contre les intérêts nationaux de certains pays participants. Leur désaccord a été à la base de la divergence d'opinions défendues au Caire, deux ans plus tard, à la suite de la présence des représentants russes. Celle-ci a entraîné une nouvelle dissension et a montré, à suffisance, l'orientation générale fondée sur le rejet russe

³⁸⁵ RIST, G., *Op. cit.*, p. 115.

³⁸⁶ AMIN, S., « Il y a 50 ans : la conférence de Bandoeng », *Fondation Gabriel Péri*, 2005, [en ligne], <http://www.gabrielperi.fr/Il-y-a-50-ans-La-conference-de>, consulté le 25 septembre 2013.

³⁸⁷ Si les pays d'obédience « socialiste-communiste » étaient sous la direction de la Chine et du Nord Vietnam, les alliés de l'Occident étaient sous l'influence du Pakistan et de la Turquie. Les non-alignés, par contre, se trouvaient sous l'impulsion de l'Inde et de l'Égypte.

³⁸⁸ BREDELOUP, S. et BERTONCELLO, B., « La migration chinoise en Afrique : Accélérateur du développement ou 'sanglot de l'homme noir' ? », *Afrique contemporaine*, vol. 2, n° 218, 2006, pp. 199-224.

³⁸⁹ CISSE, M., *L'affirmation d'une stratégie de puissance : La politique africaine de la Chine*, Paris, Collège interarmées de défense (CID), 14^{ème} Promotion, 2006-2007, [en ligne] <http://www.diploweb.com/forum/chine07102.htm>, consulté le 29 janvier 2014.

que la Chine a insufflé aux rencontres des pays du Sud³⁹⁰. La controverse entre les « pro-russes » et les « anti-russes » a préparé l'échec de ce Sommet et la tenue de la conférence de Belgrade sous l'impulsion chinoise, en septembre 1961, sans la participation de l'URSS.

Avec l'absence de la délégation russe, le terrain est devenu favorable pour la Chine. Elle a disposé des atouts susceptibles de la rapprocher davantage des pays africains. Après plusieurs années de domination étrangère, ceux-ci se sont libérés du colonialisme et ont proclamé leur indépendance politique³⁹¹. L'éviction russe a consolidé la « suprématie » chinoise. Elle a sacralisé la réunification des pays du Sud et la neutralité des non-alignés derrière la Chine en légitimant progressivement sa place dans l'échiquier politique et économique mondial. À terme, la réunion de Belgrade a eu le mérite de leur permettre de s'affirmer comme un bloc hétérogène qui n'est ni à gauche, ni à droite, ni même au centre.

Consacrant la proclamation d'un courant anticolonialiste et la volonté d'émancipation des peuples afro-asiatiques, cette affirmation a légitimé leur neutralité idéologique et leur engagement dans la lutte contre le sous-développement. Si l'autonomie décisionnelle a constitué le leitmotiv de leur prise de position dans le domaine politique, c'est plutôt le développement des échanges commerciaux qui a été à la base de leurs recommandations économiques. Celles-ci sont régulièrement rappelées par les acteurs chinois dans leur relation de coopération avec les pays du continent africain.

6.2. LA MOBILISATION CHINOISE DES RECOMMANDATIONS ÉCONOMIQUES DE LA CONFÉRENCE DE BANDOENG EN AFRIQUE

La conférence afro-asiatique de Bandoeng a facilité l'adoption d'une série des mesures économiques considérées comme le sous-bassement de la coopération économique et commerciale entre les pays du Sud. Établissant les lignes directrices des diverses alliances conclues entre les pays émergents dont la Chine et les États africains, ces recommandations ont visé notamment à garantir la paix dans un monde divisé et à encourager les échanges entre tous les peuples sans discrimination de race ni du niveau de développement. Par conséquent, elles ont exprimé aussi bien la volonté d'indépendance que le refus d'instrumentalisation de

³⁹⁰ JOYAUX, F., « La politique extérieure de la Chine », *Pouvoirs*, n° 81, 1997, p. 71-79.

³⁹¹ GAYE, A., *Chine-Afrique : le dragon et l'autruche : Essai d'analyse de l'évolution contrastée des relations sino-africaines : saint ou impie alliance du XXIe siècle ?* Paris, L'Harmattan, 2006, p. 52.

ces pays dans la rivalité idéologique des blocs dominants afin de renforcer leur participation active dans la gestion des affaires mondiales.

Parmi ces mesures³⁹², figurent la nécessité d'encourager le développement économique de la zone afro-asiatique, la redynamisation de leur coopération économique sur base d'intérêts réciproques, le respect de leur souveraineté nationale, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et l'accord mutuel d'assistance technique. D'autres objectifs sont la mise sur pied des projets communs, le renforcement des échanges commerciaux, la prise des actions collectives pour équilibrer leur offre à la demande internationale, la diversification de leurs exportations, la création des institutions financières,...

Ces différentes recommandations sont régulièrement évoquées par la Chine pour cimenter ses relations de coopération avec l'Afrique³⁹³. Par ailleurs, elle y renforce ses échanges commerciaux à travers la mobilisation de la coopération Sud-Sud et du P.P.P en vue de consolider l'alternance aux échanges Nord-Sud. Elle y actionne également des mécanismes alternatifs pour stimuler les transferts des capitaux et réguler les investissements étrangers dans les pays partenaires. Ainsi, la position chinoise apparaît comme un bouleversement progressif de l'ordre économique mondial établi par les institutions de Bretton Woods.

Bien qu'ils n'envisagent guère des mesures poussant les pays africains à rompre avec leurs anciens modèles de coopération ou à remplacer leurs partenaires traditionnels, les acteurs chinois projettent néanmoins que les nouvelles formes d'échanges économiques s'ajoutent aux relations existantes, qu'ils reforment les anciens modes de collaboration et d'assistance négociés dans le cadre des accords bilatéraux et/ou multilatéraux. C'est dans ce contexte que Tan See Seng et Amitav Acharya précisent que les actions chinoises ont une influence normative relativement durable sur les relations régionales contemporaines³⁹⁴ et incitent les pays africains à promouvoir leurs exportations, devenues leur principale source du financement, en adaptant leur modèle d'échanges économiques à l'évolution des Relations internationales.

³⁹² Ces mesures renferment notamment les douze recommandations économiques retenues dans le communiqué final par les délégués des pays participant à la conférence de Bandoeng. KAHIN, G.M.T., *The Asian-African Conference, Bandung, Indonesia, April 1955*, Michigan, Cornell University Press, 1956, 88 pages.

³⁹³ BART, F., « Chine et Afrique. Une longue histoire, une nouvelle donne géographique », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 253-254, Janvier-Juin 2011, pp. 193-208.

³⁹⁴ SENG, T.S. and ACHARYA, A., *Op. cit.*, 248 pages.

L'intensification des transactions commerciales sino-africaines, la quête des matières premières du continent par les entreprises chinoises, la diversification de leurs sources d'approvisionnement et la création de nouveaux débouchés pour leurs productions tentent ces acteurs chinois à instrumentaliser les recommandations économiques de Bandoeng au profit de leurs intérêts économiques et des ambitions internationales de leur pays. La modernisation des infrastructures africaines par ces entreprises chinoises contribue, en partie, à la réussite de leurs objectifs. Cette stratégie accroît leurs échanges dans plusieurs domaines de coopération et renforce le soutien mutuel entre la Chine et l'Afrique dans leurs projets d'amendement de certaines normes régissant le fonctionnement des institutions multilatérales³⁹⁵ afin d'accroître leur poids politique et économique sur l'échiquier mondial.

L'engagement des entreprises multinationales chinoises sur le terrain conduit les pays africains à diversifier leurs exportations et à organiser des foires commerciales interétatiques et intercontinentales. Stimulant les échanges commerciaux et le partage d'informations et d'échantillons, ces activités foraines facilitent aussi le transit des marchandises provenant de leurs pays. Par ailleurs, les projets de construction des infrastructures routières, ferroviaires et portuaires africaines par ces entreprises, financés notamment par des prêts bonifiés, entrent dans le programme d'aménagement des voies de communication pour faciliter le transport de leurs cargaisons en vue d'accroître le volume de leurs transactions commerciales.

Dans cette perspective, l'une des recommandations économiques liée à l'amélioration des infrastructures joint le programme de la reconstruction du gouvernement congolais sur le désenclavement de certaines régions du pays. Justifiant l'attrait des acteurs chinois vers des zones riches en ressources naturelles afin d'accéder aux sites d'exploitation des minerais, ces infrastructures jouent un rôle important dans l'évacuation et l'acheminement des matières premières congolaises vers les ports maritimes de sortie avant d'atteindre les centres chinois de transformation. Contribuant à la réduction du coût d'exploitation, ces entreprises chinoises participent aussi à l'élargissement des marchés régionaux, à l'accroissement de la rentabilité des entreprises locales³⁹⁶ et au soutien technique de leurs partenaires. Par ailleurs, Ellen Lammers constate que la Chine élargit ses activités en apportant son soutien technique au développement de l'agriculture, à l'amélioration des services médicaux et au renforcement des

³⁹⁵ Il s'agit notamment du soutien chinois à la représentation du continent africain au Conseil de sécurité des Nations Unies, de sa représentation au sein de la direction du Fonds monétaire international,...

³⁹⁶ HANAUER, L. and MORRIS, L.J., « China in Africa. Implications of a Deepening Relationship », *Objective Analysis. Effective Solutions*, Santa Monica, Rand Corporation, 2014.

capacités par l'octroi des bourses d'études et de formations professionnelles³⁹⁷ aux étudiants et travailleurs africains.

La réalisation de ces objectifs économiques dépend, en partie, du partage des données sur la disponibilité des ressources naturelles entre les pays africains et la mise en œuvre des stratégies visant à relancer leurs économies en vue d'exploiter les facilités proposées par les entreprises multinationales chinoises. Ces précautions sont perçues comme une opportunité offerte aux partenaires chinois de pénétrer le marché intérieur africain des matières premières dont le pétrole, monopolisé par les opérateurs économiques occidentaux³⁹⁸, en concluant des contrats avantageux avec les fournisseurs africains. Par ailleurs, les acteurs chinois élargissent leurs demandes aux produits agricoles et forestiers du continent en poursuivant également des objectifs politiques. Ainsi, loin de limiter ses besoins aux ressources naturelles, Larry Hanauer et Lyle Morris constatent que la Chine poursuit quatre intérêts stratégiques en Afrique : la quête des matières premières, l'accès au marché intérieur, la légitimation de ses ambitions politiques internationales, la sécurisation et la stabilisation de ses intérêts économiques internationaux³⁹⁹.

Cependant, le suivi des mesures économiques élaborées par les pays africains, considérées comme le fondement de leurs politiques de développement, est préconisé par les autorités chinoises afin de pérenniser leurs relations de coopération. C'est dans ce contexte que leurs représentations diplomatiques et consulaires jouent un rôle important en facilitant l'échange d'informations sur les différentes questions d'intérêts communs. Ainsi, deux voies sont souvent retenues : la mise à profit des institutions multilatérales existantes pour la défense de leurs intérêts collectifs et les rencontres permanentes de consultation, de dialogue et d'évaluation au niveau interétatique en vue de garantir la poursuite de leurs objectifs économiques. La seconde voie, la plus usitée par la Chine pour intensifier ses échanges commerciaux avec l'Afrique, est à la base de la création du « Forum on China-Africa Cooperation » (FOCAC) réunissant les dirigeants chinois et africains.

³⁹⁷ LAMMERS, E., « China and Africa : How will the Beijing Consensus benefit Africa ? », *The Broker*, n° 1, March 22th, 2007.

³⁹⁸ À titre illustratif, les principales compagnies pétrolières occidentales œuvrant en Afrique sont notamment Shell, BP, Total, Elf, Fina. BANGUI, T., *La Chine : un nouveau partenaire de développement pour l'Afrique. Vers la fin des privilèges européens sur le continent noir ?*, Paris, L'Harmattan, 2009, 294 pages ; D'ABOVILLE, R. et SUN, Q., *Investissements pétroliers chinois en Afrique : Conséquences géopolitiques*, Paris, L'Harmattan, 2010, 189 pages.

³⁹⁹ HANAUER, L. and MORRIS, L.J., art. cité.

Prônant une coopération multisectorielle sur base d'intérêts réciproques au sein des organisations intergouvernementales, ce regroupement sino-africain privilégie la résolution pacifique des différends⁴⁰⁰ afin de perpétuer leurs échanges économiques et sauvegarder la paix mondiale. Il justifie, en partie, le choix de la diplomatie chinoise de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays africains et le respect de leurs intégrités territoriales. Certes, il a le mérite d'insérer le modèle chinois dans les politiques de développement des pays partenaires⁴⁰¹ sans envisager la formation d'un bloc interrégional homogène.

6.3. LA PLACE DU MODÈLE CHINOIS DANS LES POLITIQUES AFRICAINES DE DÉVELOPPEMENT

Bien que la décolonisation soit considérée comme l'un des principaux objectifs politiques de la conférence de Bandoeng, l'autre préoccupation essentielle a été la recherche des mécanismes de sortie de leurs économies de l'état de dépendance et de domination extérieures. Celle-ci est centrée sur les stratégies d'industrialisation dans le but d'assurer notamment leur autosuffisance alimentaire en passant d'une économie coloniale à une économie nationale suivant les résolutions de la conférence tenue en 1947 à New Delhi⁴⁰². Loin de suivre les traces des « tigres » ou des « dragons » asiatiques, Richard Schière constate que la Chine a encouragé les États africains à s'engager dans des voies « alternatives et autonomes » telles que la modernisation des infrastructures nationales pour réduire les goulots d'étranglement de l'offre⁴⁰³ et le développement du commerce afin d'augmenter le volume des échanges entre les pays du Sud. Néanmoins, le rôle de l'État a été déterminant dans le choix de toute politique de développement économique des pays afro-asiatiques.

Leur divergence sur le choix des politiques nationales de développement et des voies à suivre par leurs économies ont conduit les dirigeants africains vers la mise en place d'un consensus consacrant le monopole des pouvoirs publics en vue de réguler leurs relations de coopération et d'éviter les échanges inégaux. Ainsi, le protectionnisme chinois est considéré

⁴⁰⁰ Parmi les voies pacifiques retenues par ces pays figurent notamment la négociation, la conciliation, la médiation, l'arbitrage, le règlement devant des tribunaux ainsi que d'autres moyens pacifiques au choix.

⁴⁰¹ ANSHAN, L., « Why the Forum on China-Africa Cooperation-Analysing China's Strategy in Africa », *Foreign Affairs Review*, vol. 29, n° 3.

⁴⁰² Cette conférence fut convoquée par Jawaharlal Nehru à New Delhi du 23 mars au 2 avril 1947. RIST, G., *Op. cit.*, p. 149.

⁴⁰³ SCHIERE, R., « China and Africa: An Emerging Partnership for Development? – An overview of issues », *Working Paper*, n°. 125, African Development Bank Group, May 2011, p. 17.

par certains pays africains comme l'un des modèles adaptés à leurs ambitions économiques nationales⁴⁰⁴. Bien que celles-ci comportent des mesures prohibitives susceptibles de protéger les industries naissances à travers la modernisation de l'État, l'environnement international de l'époque n'a pas permis aux dirigeants africains de consolider le développement économique de leurs pays et le progrès social de leurs peuples. Par conséquent, ce protectionnisme économique chinois a été vite délaissé par les autorités africaines.

Malgré les spécificités géo-historiques des États africains, le choix de leur modèle institutionnel a dicté la mise en œuvre d'une politique nationale de développement. Ainsi, certains d'entre eux⁴⁰⁵ ont suivi la voie latino-américaine élaborée par la Commission économique pour les pays d'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL). Ils ont adopté le mode d'industrialisation basé sur la substitution des importations industrielles étrangères par les productions locales renforcées par l'épargne et l'industrie nationales et encadrées par l'État⁴⁰⁶. D'autres comme les pays d'obédience marxiste-léniniste⁴⁰⁷ ont suivi la voie socialiste. Ceux-ci ont appliqué la stratégie de développement à planification centralisée et leur industrialisation a été limitée. La plupart de ces pays ont connu de problèmes de sous-production et l'ont abandonnée vers les années 1970. Cependant, la Chine, sous l'impulsion de Deng Xiaoping, a décidé de renoncer au maoïsme et d'envisager des réformes susceptibles d'intégrer l'économie chinoise au marché mondial. Ainsi, lorsque la Chine s'est engagée en Afrique, elle a tenu compte des circonstances locales⁴⁰⁸ et a adapté ses activités en fonction des programmes de développement national. Ses entreprises multinationales se sont efforcées aussi de respecter la gouvernance locale et sont devenues « complices » de l'environnement politique et économique africain.

Par ailleurs, l'interventionnisme des acteurs chinois dans la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures et dans le commerce visant à soutenir les politiques de

⁴⁰⁴ COHEN, D., *Trois leçons sur la société post-industrielle*, Paris, Seuil, 2006, p. 42.

⁴⁰⁵ Les pays d'Afrique ayant adopté la stratégie d'industrialisation par substitution aux importations sont notamment l'Éthiopie, le Ghana, le Nigéria et la Zambie.

⁴⁰⁶ BRESSER-PEREIRA, L.C., *Mondialisation et compétition. Pourquoi certains pays émergents réussissent et d'autres non*, Paris, La Découverte, 2009, p. 69.

⁴⁰⁷ Ces pays sont notamment l'Angola, le Bénin, le Cap Vert, le Congo-Brazzaville, la Guinée Bissau, le Mozambique, la Somalie.

⁴⁰⁸ À titre illustratif, the Friendship Farm Gaza-Hubei a été créée lorsque la province du Hubei en Chine produisant le grain a signé un accord avec la province de Gaza au Mozambique, menant à plusieurs projets agricoles. La Zone de libre-échange Ogun-Guangdong à l'Igbesa, au Nigeria est le résultat d'un partenariat entre la province du Guangdong et Ogun. Young China Watchers, « Understanding China-Africa Relations, "Even as public interest in China-Africa grows, the nature of the relationship changes, often overnight." », *The diplomat*, June 21, 2016.

développement des pays africains conduit leurs dirigeants à adopter des mesures d'incitations administratives, économiques, fiscales et douanières en vue d'attirer les investissements chinois. Leur objectif est de bénéficier de la rapidité dans l'exécution des travaux de construction et de la bonne tarification des projets pour désenclaver certaines régions de leurs pays et de valoriser leurs ressources naturelles. C'est dans ce contexte que Deborah Brautigam soutient que la construction des infrastructures par des entreprises chinoises en Afrique sert de catalyseur au développement économique et industriel local⁴⁰⁹ dans le but de favoriser les activités commerciales.

En dépit des résultats mitigés des retombées de la modernisation de leurs infrastructures et de la promotion de leurs exportations sur le développement national, aucun pays africain n'a choisi la stratégie de développement adoptée par les pays d'Asie de l'Est⁴¹⁰. Néanmoins, l'implication du modèle chinois dans les politiques de développement africain garde le mérite de replacer l'État au centre de l'action publique en accomplissant ses fonctions régaliennes et en régulant les relations de coopération avec l'extérieur. Ses limites⁴¹¹ ne masquent pas les effets pervers de l'interventionnisme des pouvoirs publics dans le domaine économique, social et environnemental, vu comme un levier du développement des pays africains.

Cependant, le rôle de l'État dans les différentes politiques nationales de développement au sein du continent n'a pas accordé beaucoup d'importance aux initiatives privées. Il a facilité la mise en place du marché intérieur et la modernisation du pays. Ainsi, les leaders africains, qu'ils soient socialistes ou nationalistes, de droite ou de gauche, ont reconnu l'importance de l'interventionnisme des pouvoirs publics dans le choix, l'élaboration, l'exécution et le suivi de leurs politiques de développement. Par conséquent, aucune politique nationale de développement n'est généralisable et les institutions publiques déterminent le cadre opérationnel et les règles du jeu des différents acteurs.

⁴⁰⁹ BRAUTIGAM, D., « Close encounters: Chinese business networks as industrial catalysts in sub-Saharan Africa », *African Affairs*, n° 102, 2003, pp. 447-467.

⁴¹⁰ La stratégie de développement des pays d'Asie de l'Est était fondée sur une industrialisation basée sur la promotion des exportations nationales en facilitant l'importation des intrants industriels en vue de rendre leurs produits plus compétitifs sur le marché mondial. ZACHARIE, A., *Op. cit.*, p. 111.

⁴¹¹ Les politiques nationales de développement influencées par le modèle chinois connaissent notamment la perte d'efficacité et de compétitivité pour les industries protégées, le surendettement dû aux importations des intrants et des biens d'équipement. SALAMA, P., *Op. cit.*, pp.18-21.

Plus tard, les réformes introduites par les leaders chinois consacrent le triomphe du réalisme économique basé sur l'émergence d'un capitalisme d'État. Fondé sur l'importance du secteur public et le dynamisme du secteur privé sous le monopole politique du Parti, Marie-Claire Burgere soutient que celui-ci rend le modèle chinois hybride⁴¹² en ouvrant l'économie chinoise aux capitaux extérieurs et en élaborant une politique de développement national basée sur le commerce et l'investissement dans les infrastructures. Il est à la base de la conclusion des accords de coopération entre la Chine et de nombreux pays africains riches en ressources naturelles comme la RDC disposant notamment d'importants gisements miniers. Faisant évoluer les ambitions économiques chinoises en Afrique, il facilite la signature des conventions de collaboration mobilisant les échanges entre les pays du Sud.

6.4. DE LA CONFÉRENCE DE BANDOENG À LA COOPÉRATION SUD-SUD

Dans la conception tiers-mondiste⁴¹³, la conférence afro-asiatique de Bandoeng est considérée comme le début du regroupement des pays du Sud qui réclament leur autonomie politique, économique et socioculturelle. Elle exprime la volonté d'émancipation des populations d'Afrique et d'Asie. Leurs revendications nationalistes remettent en cause le système capitaliste colonial fondé sur l'occupation territoriale, la domination politique et l'exploitation des richesses de leurs pays. Avec l'évolution, certains soutiennent que cette union australe se transforme et prend diverses formes⁴¹⁴. Ses manifestations multiformes se justifient notamment par la divergence des trajectoires suivies par ces pays dans leur lutte pour la souveraineté nationale et l'indépendance économique.

La conférence de Bandoeng est alors vue comme la genèse du rassemblement anti capitaliste des pays issus des révolutions socialiste et nationaliste pour affirmer leur

⁴¹² Le modèle chinois montre comment les réformes économiques des années 1970-1980 ont été conduites par une élite dont l'objectif était de se servir du marché pour créer la richesse, de renforcer sa puissance, de préserver le monopole politique du Parti et non de créer un système capitaliste. BURGÈRE, M.-C., *Chine, le nouveau capitalisme d'État*, Paris, Fayard, 2013, 312 pages

⁴¹³ Il s'agit de la conception « de non appartenance aux deux blocs idéologiques » défendue par les pays du Sud qui accordaient la priorité à l'indépendance nationale, au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, à l'intégration dans l'ordre juridique international et à l'établissement des équilibres économiques interétatiques dans le commerce mondial. GALLIE, M., « Les théories tiers-mondistes du droit international (twail) : Un renouvellement ? », *Etudes internationales*, vol. 39, n° 1, mars 2008, pp. 17-38.

⁴¹⁴ Le regroupement des pays d'Afrique et/ou d'Asie prend « tantôt des accents tiers-mondistes et militants, tantôt des formes plus pragmatiques et mêle bien souvent les deux registres ». POLET, F., « Retour d'une perspective Sud-Sud. Contexte, stratégies et portée », dans CETRI, *Alternatives Sud : Coalitions d'Etats du Sud...Op. cit.*, pp. 7-26.

neutralité⁴¹⁵. Elle peut être considérée comme la première mondialisation des peuples du Sud. Malgré leurs revendications politiques fondées sur leur nombre, leurs ressources naturelles et leurs ambitions d'union et de changement, Sylvia Delannoy souligne que ce sont leurs indépendances et la première conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) de 1964 qui ont stimulé l'émergence de la volonté commune d'équilibrer leurs relations de coopération économique avec les pays du Nord à travers la mise en place des normes protégeant notamment leur commerce⁴¹⁶. La quête de leur liberté politique et économique a contribué à intensifier leurs échanges pour résister collectivement aux ingérences extérieures dans leurs affaires intérieures. Elle a débouché sur la consécration de leurs relations économiques et commerciales à travers la coopération Sud-Sud.

Bien que cette dynamique ne soit pas univoque, les dirigeants chinois et africains reconnaissent que la visibilité de leurs actions passe notamment par la « déstabilisation » de l'hégémonie d'anciennes puissances et la mise en place d'un nouvel ordre mondial. C'est dans le contexte de la légitimation internationale des États nouvellement indépendants qu'ils précisent le désidérata de leurs gouvernements et de leurs peuples. Ceux-ci poursuivent l'instauration d'un système mondial basé sur la reconnaissance des droits des nations dominées et leurs efforts sont couronnés de succès au sein de l'ONU avec la formation de G77 et l'adoption du Nouvel ordre économique international (NOEI) en 1974. Avec ce changement, la rencontre de Bandoeng a le mérite d'opérer un basculement du monde en le conduisant vers les indépendances des pays colonisés à la suite de la déclaration relative aux territoires non autonomes⁴¹⁷ faite à l'Assemblée générale des Nations Unies.

À ce sujet, la charte de l'ONU mentionne que les États membres de cette organisation, assumant la responsabilité de gérer des territoires dont les populations ne s'administrent pas elles-mêmes, reconnaissent la primauté des intérêts de leurs habitants. Elle accorde aux Nations unies la mission de favoriser leur prospérité dans la paix et la sécurité

⁴¹⁵ Ce sont des États constitués aux lendemains de la victoire de la révolution socialiste ou de mouvements de libération nationale. BRIDEL, R., *Neutralité: Une voie pour le Tiers Monde?*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1968, p. 9.

⁴¹⁶ DELANNOY, S., *Op. cit.*, 28.

⁴¹⁷ Il s'agit de la déclaration sur le principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, consacré au point 2 de l'article 1^{er} de la Charte des Nations Unies. Elle évoque un ensemble des droits comprenant le droit des peuples à la reconnaissance de leur spécificité, le droit des peuples à l'indépendance, le droit des peuples à l'autodétermination, le droit des peuples au règlement pacifique des différends, le droit des peuples à la protection de leurs droits,... ONU, Charte des Nations Unies et statut de la cour internationale de justice, *Op. cit.*, p. 3.

internationale⁴¹⁸. Par conséquent, la réunion de Bandoeng consacre l'entrée des peuples du Sud dans la « civilisation » moderne. Elle est alors perçue comme un bond en avant des populations afro-asiatiques dans plusieurs domaines tels que l'éducation, la santé, la construction de l'État de droit ou la lutte contre les inégalités sociales. Cet élan unit les nations et les peuples du Sud en favorisant leur émancipation afin qu'ils participent activement à la gestion des affaires du monde.

Cependant, leur unité n'a pas résisté au bouleversement de l'environnement international caractérisé notamment par la disparition du bloc communiste, le virage à gauche de certains pays latino-américains, la croissance économique des « tigres » et des « dragons » asiatiques, les échecs des différentes politiques de coopération au développement et les multiples guerres interafricaines. Ainsi, de nombreux États afro-asiatiques se sont vus en retard de développement et ont mis en place des politiques de rattrapage économique et de « personnalisation » du pouvoir. La misère, la pauvreté et la malnutrition dues à la croissance démographique et à la baisse de revenu, le volontarisme étatique dans la mise en œuvre des réformes démocratiques et d'une véritable stratégie de développement en vue de moderniser le pays et d'industrialiser l'économie au détriment des structures agraires, l'instabilité institutionnelle sont autant des facteurs qui ont contribué à la désunion des pays du Sud.

À ces facteurs, s'ajoute aussi leur division économique à la suite des crises pétrolières des années 1970. Celles-ci laissent voir que les pays exportateurs du pétrole ne se soucient guère de l'impact de leurs actions sur les autres économies du Sud. Par la suite, il se dessine plusieurs « mondes » en développement et chaque pays privilégie ses propres intérêts au détriment de la solidarité afro-asiatique. Il s'en suit la création des associations des pays du Sud en fonction des critères variés et complexes. Ainsi, les NPI émergent entre les riches États de l'Organisation des pays exportateurs du pétrole (OPEP) et les États pauvres regroupés au sein des pays les moins avancés (PMA)⁴¹⁹, majoritairement situés en Afrique subsaharienne.

⁴¹⁸ Les précisions sur ce sujet sont données à l'article 73 du chapitre XI de la Charte des Nations Unies. . ONU, Charte des Nations Unies et statut de la cour international de justice, *Op. cit.*, p. 41.

⁴¹⁹ BOURRINET, J., « Influence de l'émergence des nouveaux pays industriels dans le commerce mondial sur les échanges Est-Ouest : Le cas des échanges extérieurs de la communauté européenne », *Études internationales*, vol. 17, n° 3, 1986, pp. 599-619.

Devenant des pays « alignés », la quasi-totalité de ces États assujettissent leurs politiques nationales aux exigences des institutions multilatérales. Ils brisent leur élan nationaliste et effritent la solidarité des pays du Sud. Leur alignement derrière les puissances industrialisées conduit progressivement à la dissolution de leur union. Celle-ci se justifie aussi par leurs différents héritages historiques et la diversité des trajectoires pour leur libération nationale. Lorsque certains États afro-asiatiques se soumettent à l'échange inégal, la Chine opte pour une révolution radicale afin de résister aux puissances étrangères. Leurs réactions contre les visées hégémoniques de grandes puissances ne sont pas également identiques. À ce sujet, Pierre Gentelle remarque que le ralliement du Brésil et de l'Inde au libéralisme occidental est aux antipodes de la révolution chinoise⁴²⁰. Il porte un coup dur à l'émergence du front commun des pays du Sud. Malgré la politique de nationalisation basée sur les stratégies de développement appliquées par certains pays afro-latino-américains⁴²¹, cette adhésion au libéralisme mondial laisse voir que ces États abandonnent la politique de non-alignement en intégrant le bloc capitaliste. La réorientation de leurs économies les conduit à consolider le libéralisme économique qui s'impose aux sociétés modernes.

Cependant, avec l'instauration de « l'hégémonie économique » euro-américaine, le modèle libéral engendre notamment les inégalités sociales, la paupérisation des campagnes, l'exploitation illégale des ressources naturelles, la pollution de l'environnement, la crise de l'énergie et des finances mondiales, l'instabilité institutionnelle et le chaos politique avec des conflits armés notamment au Moyen-Orient et en Afrique, l'intensification des activités informelles⁴²². Ses effets néfastes ne facilitent pas l'attachement de tous les pays du Sud au système économique dominant et militent progressivement pour la consolidation d'un modèle alternatif fondé sur des échanges commerciaux adaptés à leurs économies.

Par ailleurs, l'évolution politique et économique dans certains pays d'Amérique latine avec l'arrivée au pouvoir des gouvernements de gauche, l'émergence des pays tels que le

⁴²⁰ L'Inde et le Brésil sont membres de l'OMC depuis le 1er janvier 1995 et membres du GATT depuis respectivement le 8 et le 30 juillet 1948 alors que l'entrée de la Chine à l'OMC a été entérinée lors de la conférence ministérielle qui s'est tenue à Doha (Qatar) du 9 au 14 novembre 2001. GENTELLE, P., *Chine, un continent... et au-delà ?*, Paris, La Documentation Française, 2001, 175 pages.

⁴²¹ Tels furent les cas de la nationalisation du pétrole mexicain par Lazaro Cardenas dès 1938 ; la nationalisation du canal de Suez égyptien par Gamal Abdel Nasser en 1956 ; la nationalisation des mines de cuivre chilien par Eduardo Frei Montalva en 1970 ; la nationalisation du pétrole vénézuélien par Carlos Andrés Pérez Rodriguez en 1975 ; la zaïrianisation « la nationalisation à la zaïroise » des biens, des entreprises et des propriétés foncières par Mobutu Sese Seko en 1974,...

⁴²² OSORIO, R.C., *Les limites du libéralisme latino-américain*, Paris, L'Harmattan, 2010, 194 pages.

Brésil, l'extension des activités des entreprises multinationales chinoises en Afrique montrent que l'accumulation du capital devient un frein à la production des richesses et au développement nationale. Elle constitue un défi que les pays du Sud veulent relever par la formation des alliances capables de mettre en œuvre des stratégies communes susceptibles de construire une alternative au libéralisme occidental. La réussite de ce projet exige la consolidation d'une nouvelle forme de coopération fondée sur la détermination des différentes étapes de son évolution et la clarification des objectifs à court, moyen et long termes afin de mobiliser la quasi-totalité des énergies du Sud autour des actions communes. Ce modèle de coopération a l'avantage de remettre à niveau leurs échanges économiques et commerciaux dans le but de remodeler les Relations internationales.

L'intensification des transactions commerciales entre ces pays et la réadaptation de leurs relations de coopération économique avec les États industrialisés laissent voir que les forces sociales et politiques, à travers lesquelles s'expriment leurs intérêts nationaux, œuvrent pour la mise en place d'un nouvel ordre mondial. Elles se matérialisent à travers la montée des mouvements de résistance au capitalisme, la victoire politique de la « Gauche » en Amérique latine, les revendications de certains gouvernements du Sud⁴²³ au sein de l'OMC,... Elles constituent également le gage de la remise en question progressive d'anciennes alliances en vue de promouvoir les réclamations australes. Par conséquent, elles tendent à bouleverser les anciens rapports de force et à favoriser l'émergence des échanges Sud-Sud.

Par ailleurs, ces pays du Sud orientent leurs relations de coopération vers des actions susceptibles de rétablir leur unité afin de jouer collectivement leur rôle dans la nouvelle configuration du système mondial. À ce sujet, François Polet observe que cette démarche aboutit à l'institutionnalisation des rapports Asie-Afrique-Amérique latine, fondement de la « tricontinentale »⁴²⁴. Leur rapprochement renforce les forces sociales et économiques relayant leurs aspirations nationales en développant des actions collectives et en stimulant les échanges commerciaux suivant leurs particularités économiques. C'est sur cette base que les

⁴²³ Il s'agit notamment de l'opposition des pays membres de l'IBSA contre la subvention accordée aux agriculteurs du Nord par leurs pays. LAURIELLO, A., Les rapports de force entre l'UE et les pays de l'IBSA*Op. cit.*, pp. 73-96.

⁴²⁴ Ouvertement anti-impérialiste et dominée par le courant socialiste, la tricontinentale renvoie aux différents accords de coopération entre les trois continents, d'une part, et à la mise en place des relations stratégiques entre leurs puissances émergentes, d'autre part. Ainsi, des rapprochements stratégiques sont établis entre le Brésil pour l'Amérique latine ; l'Inde et la Chine pour l'Asie et l'Afrique du Sud pour le continent africain. POLET, F., *Op. cit.*, p. 8.

puissances émergentes créent des plates-formes capables de canaliser les revendications des pays du Sud au sein des fora internationaux. Cette « réconciliation australe » inhibe leur rôle d'acteurs passifs sur la scène internationale où les émergents manifestent leurs ambitions de devenir des acteurs actifs capables de contribuer au réaménagement du système mondial.

La spécificité de la coopération entre les « Suds » réside dans la formation d'un front d'opposition constitué des initiatives matérialisant les diverses contestations de l'ordre mondial et basé sur trois dynamiques de déstabilisation des alliances existantes : d'abord, la dynamique des pays émergents remettant en question le poids politique et économique des États développés au sein des organisations multilatérales ; ensuite, celle des PMA élargissant les mécanismes de traitement spécial en vue de faciliter leur participation diversifiée au commerce mondial et ; enfin, celle « bolivarienne » visant l'intégration du Sud débarrassé de l'interventionnisme américain⁴²⁵. Si cette dernière est ancrée dans la politique étrangère de certains pays latino-américains tels que le Venezuela, la dynamique des PMA concerne la majorité des États africains subsahariens.

La combinaison de ces dynamiques produit des résultats plus visibles, surtout dans les pays émergents, qui renversent les anciennes tendances économiques mondiales. Parmi ces pays, Paul Kennedy cite la Chine qui réalise, à l'instar de grandes puissances, sa « triple prouesse »⁴²⁶ afin de préserver sa croissance économique, son indépendance politique et sa stabilité sociale sous l'impulsion de l'État et du PCC. Elle mobilise les recommandations économiques de la rencontre afro-asiatique et le succès de son « économie sociale de marché »⁴²⁷ réside dans sa capacité à agencer ses ambitions politiques et ses visées économiques. Ainsi, l'émergence chinoise est le résultant de ses réformes politiques et économiques ayant contribué à reconsidérer les enjeux du capitalisme afin d'élaborer son « propre » modèle économique.

Malgré des retombées économiques contrastées, le modèle chinois ne cesse d'inspirer les stratégies de développement de nombreux pays du Sud. Son originalité favorise la création

⁴²⁵ POLET, F., *Op. cit.*, pp. 15-19.

⁴²⁶ La Chine tient à « assurer sa sécurité militaire ou autre forme de sécurité viable, à satisfaire les besoins socioéconomiques et à garantir la poursuite de la croissance ». KENNEDY, P., *Op. cit.*, pp. 492-499.

⁴²⁷ Elle se fonde sur le libéralisme économique qui n'entraîne pas le dépérissement de l'Etat et impose une consolidation technocratique et un encadrement du marché. Il s'agit de l'application des pratiques libérales d'un système de marché là où l'État et le politique conservent un rôle décisif. BART, D., « Le modèle chinois à la recherche d'un nouveau souffle ? » dans BADIE, B. et VIDAL, D., *Op. cit.*, p. 238.

d'un front contre la suprématie économique occidentale. Quoiqu'il n'apporte pas toujours des résultats escomptés, la consolidation de ce front contribue à encourager les échanges politiques, économiques et socio-culturels entre les pays émergents, d'une part, et entre ces émergents et les autres pays en développement, d'autre part. Ainsi, la mobilisation de la coopération Sud-Sud est perçue comme une solution alternative au contraste économique entre les États industrialisés et ceux en développement.

Cette coopération est présentée par les acteurs chinois comme celle qui stimule les échanges « gagnants-gagnants » notamment entre la Chine et les pays africains⁴²⁸ dont la RDC en vue d'agir collectivement pour élaborer des projets convergents malgré la diversité de leurs intérêts. Les rencontres de leurs dirigeants aboutissent à la définition des objectifs communs⁴²⁹ pour construire de nouvelles alliances politiques et socio-économiques visant le succès de leurs revendications. À travers ces dialogues souvent favorables à la Chine, les pays africains pensent y trouver des solutions aux problèmes qui entravent le développement de leurs relations économiques afin de rééquilibrer leurs balances commerciales avec les partenaires extérieurs. Par ailleurs, certains dirigeants africains soutiennent que la Chine et l'Afrique ont des besoins économiques réciproques⁴³⁰ susceptibles de faciliter la mise en place des stratégies communes.

Cependant, la coopération entre les pays du Sud n'est pas perçue comme une source de croissance économique par tous les acteurs des États africains⁴³¹. Elle fait l'objet de débats et de controverses intenses tant dans les médias et les IFI qu'au sein de certaines organisations de la société civile africaine⁴³². Bien qu'elle soit considérée comme une revitalisation de la

⁴²⁸ De VERGERON, K.L., « Forces et faiblesses de la Chine », *Question d'Europe*, n° 235, 2 avril 2012.

⁴²⁹ Parmi ces objectifs, figurent notamment « l'exclusion de l'agriculture de l'agenda de l'OMC, l'abrogation des décisions imposées par les grandes puissances concernant les droits de propriété intellectuelle et industrielle, l'abrogation des décisions qui entravent le développement de méthodes de gestion non marchande des ressources naturelles et des services publics, l'abrogation des interdictions de régulation concernant les mouvements de capitaux, la proclamation du droit des États à répudier les dettes qui, après audit, s'avèreraient immorales ou odieuses ». AMIN, S., De Bandung la 5^e Internationale.... *Op. cit.*, pp. 194-196.

⁴³⁰ Le président ougandais, Yoweri Museveni, déclare que « les chinois ont besoin des marchés, nous avons également besoin des marchés ; ils ont besoin de matières premières, nous avons aussi besoin de coopérer avec eux dans le traitement de ces matières ; c'est donc une formule gagnant-gagnant pour les africains et les chinois ». DAMOME, E., « Cette Chine qui divise les africains », *Outre Terre*, vol. 4, n° 30, 2011, pp. 343-350.

⁴³¹ Il s'agit notamment de la majorité des acteurs non étatiques tels que les organisations syndicales, les communautés paysannes, des mouvements étudiants, les groupes d'opposants politiques... NAIDI, S., « China-African Relations in the 21st Century: A "Win-Win" Relationship » dans LEE, M.C., MELBER, H., NAIDU, S. and TAYLOR, I., « China in africa », *Current african*, issues n° 33, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 2007, pp. 41-46.

⁴³² MPUTU, J-C. et BAENDA FIMBO, Z., « Quelles stratégies africaines face aux émergents ? » dans SANTANDER, S., (sous la dir. de), *L'Afrique, nouveau terrain de jeu ...Op. cit.*, p. 246.

collaboration politico-économique et historique entre les « Suds », certaines de ses manifestations l'assimilent à de nouvelles formes de dépendance. Cette ambivalence nécessite des réponses appropriées de la part des responsables politiques des pays partenaires et infléchit le cours de la « nouvelle » mondialisation. Elle crée une « distance » vis-à-vis des acteurs chinois sur le terrain africain. Cette méfiance exige le renforcement de la capacité des leaders africains à coordonner leurs actions, à renégocier leurs stratégies et à peser sur le processus décisionnel aussi bien dans les rencontres Sud-Sud qu'au sein des organisations multilatérales afin de défendre leurs intérêts nationaux et sauvegarder leur souveraineté.

CONCLUSION PARTIELLE

L'évolution de l'environnement politique international a légitimé la rencontre afro-asiatique de Bandoeng. Perçue comme un forum de mise en commun des politiques de libération des États du Sud de la domination étrangère, celle-ci est également considérée comme une opportunité offerte à la Chine de ficeler notamment les stratégies de ses relations économiques et commerciales avec les autres pays en développement. Bien que la lutte contre le colonialisme et le racisme soit vue par ces États comme un moyen politique d'aboutir à l'émancipation de leurs peuples et à leur neutralité diplomatique, leur ultime objectif est constitué des préoccupations économiques à travers l'augmentation du volume de leurs échanges commerciaux. Dans ce cadre, l'apport des leaders chinois a été déterminant. Ils se sont approchés davantage des dirigeants indépendantistes afro-asiatiques et leurs ambitions ont comblé le vide laissé par les idéologies dominantes.

Malgré leurs divergences internes, ces pays afro-asiatiques poursuivent la redynamisation de leurs relations politiques, économiques et socioculturelles afin de replacer leurs continents parmi les acteurs majeurs des Relations internationales en remettant en question les anciens modèles de coopération. Adoptant diverses voies de sortie de la dépendance économique, ils réhabilitent l'État dans ses fonctions régaliennes et dans le processus d'élaboration, d'exécution et d'évaluation de leurs politiques de développement national.

Par la suite, la mobilisation des recommandations économiques de la rencontre de Bandoeng par la Chine enracine sa diplomatie économique multidirectionnelle et réaliste dans

les pays africains pour accroître ses échanges commerciaux. Ceux-ci s'orientent vers la quête des mécanismes alternatifs susceptibles de la rapprocher du continent africain en vue de promouvoir la coopération Sud-Sud et d'envisager l'instauration d'un nouvel ordre économique international. La poursuite de ses activités commerciales en Afrique consolide la rhétorique véhiculée à travers la mobilisation de ce modèle de coopération jugé bénéfique par les acteurs chinois. La pérennisation de ces échanges passe soit par des mesures d'adaptation aux règles de fonctionnement des institutions multilatérales existantes soit par des rencontres intergouvernementales permanentes d'évaluation privilégiant leurs intérêts nationaux.

Néanmoins, leurs retombées politiques et économiques n'entraînent pas la formation d'un bloc régional homogène ni n'engendrent pas le même élan de croissance économique dans tous les pays partenaires. Malgré ces résultats mitigés, le discours à connotation tiers-mondiste est de plus en plus complété par un pragmatisme économique que privilégie la Chine à travers les échanges des matières premières contre les infrastructures. Cette évolution se réalise prioritairement au profit des ambitions économiques mondiales de la Chine et consacre le retour des pays du Sud sur la scène internationale. Ses visées mercantiles sont à la base de la conclusion de ses accords de coopération avec les pays africains riches en ressources naturelles comme la RDC dont le but avoué est la mise en place d'un modèle d'échanges « alternatif » dans leurs relations interétatiques en vue de stimuler les transactions commerciales adaptées à leurs économies.

Chapitre 7. LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE SINO-AFRICAINE

Le commerce avec le continent africain est devenu, durant plus d'une décennie, au centre de la politique économique chinoise dite « Go global »⁴³³. Par conséquent, les échanges commerciaux entre la Chine et les pays africains deviennent de plus en plus importants⁴³⁴. Malgré la crise financière de 2008 et le ralentissement relatif de l'économie chinoise, ces transactions tendent à constituer un des enjeux géostratégiques et économiques majeurs du monde moderne⁴³⁵. Se matérialisant notamment par le ballet diplomatique au Sommet et l'augmentation du nombre d'entreprises chinoises opérant au sein du continent africain⁴³⁶, elles entraînent aussi une diversité des modes opératoires utilisés par les acteurs chinois pour atteindre leurs objectifs.

Sur le terrain africain, la coopération chinoise se visualise, durant ces dernières années, notamment par l'octroi, en 2004, d'une ligne de crédit de 2 milliards de dollars à l'Angola ; la conclusion, en 2007, pour un montant initial de 9 milliards de dollars, des « contrats chinois » en RDC ; le rachat de 20 % des parts de la banque sud-africaine « Le Standard » par Industrial and Commercial Bank of China Limited (ICBC) ; la croissance des investissements dans les exploitations du cuivre en Zambie, du pétrole au Soudan du Sud et au Gabon, du charbon au Zimbabwe ; l'acquisition des terres au Cameroun, en Ouganda, en RDC et en Éthiopie ; la construction des barrages en Zambie et au Ghana ; le lancement des projets d'infrastructures dans plusieurs pays africains⁴³⁷, la mise en place des liaisons aériennes directes notamment avec Luanda et Harare⁴³⁸. C'est dans ce contexte que Jean-Pierre Cabestan considère que les

⁴³³ Appelée également « *Go out policy* », la politique économique de « *Go global* » est la stratégie chinoise de la conquête économique du monde lancée par Jiang Zemin à partir de 1999 afin d'encourager leurs entreprises à s'internationaliser en investissant à l'étranger. BRAUTIGAM, D., « Chinese Development Aid in Africa : What, Where, Why and How Much ? », *Rising China : Global Challenges and Opportunities*, Jane Golley and Ligang Song, eds, Canberra : Australia National University Press, 2011, pp. 203-223 ; UNReport, « China becoming major investor abroad », *UNCATD's Statistics*, January 07, 2004.

⁴³⁴ Les échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique ont atteint 198,49 milliards des dollars américains en 2012. GAUDE, L., « Les enjeux de la puissance chinoise en Afrique », *Géopolitique africaine*, le 23 septembre 2006 ; XUEFEI, Z. et YING, L., « La coopération économique et commerciale sino-africaine en pleine croissance malgré la morosité de l'économie mondiale », *Xinhua*, Beijing, 14 novembre 2013.

⁴³⁵ STRUYE DE SWIELANDE, T., *Offensive chinoise en Afrique*, Note d'analyse 3, Chaire InBev Baillet-Latour, programme « Union européenne-Chine », UCL, Louvain, Avril 2009, pp.15-22.

⁴³⁶ Si l'agence de presse « *Xinhua* » de Beijing dénombre plus de 2.500 entreprises chinoises qui opèrent dans les différents secteurs économiques en Afrique, certains notent que plus de 520 entreprises publiques et privées chinoises se sont implantées dans 49 pays africains. GAUDE, L., *Ibid.* Ce nombre est en recul depuis 2015.

⁴³⁷ DELCOURT, L., « La Chine en Afrique : enjeu et perspectives » dans CETRI, *Alternatives Sud, La Chine en Afrique. Menace ou opportunité pour le développement ?*, vol. 18, n° 2, Paris, Syllepse, 2011, pp. 7-34.

⁴³⁸ NIQUET-CABESTAN, V., « La stratégie africaine de la Chine », *Politique Etrangère*, n° 2, février 2006, pp. 361-374.

récentes activités économiques chinoises sont plus orientées vers l'Afrique⁴³⁹. Bien que le discours qui accompagne ces échanges se fonde sur les intérêts des parties, il ne dévoile pas clairement les motivations politiques et économiques de la présence chinoise en Afrique.

L'enthousiasme que manifestent certains dirigeants chinois et africains⁴⁴⁰ lors de la signature des contrats de coopération contraste avec la réticence et les craintes des autres pays et institutions internationales⁴⁴¹. Leurs inquiétudes sont apaisées notamment par des promesses et des assurances officielles exprimées au travers des déclarations politiques des autorités chinoises. Celles-ci se réfèrent aux principes historiques des relations sino-africaines⁴⁴², considérés comme le sous-bassement de la politique africaine de la Chine. Elles rassurent les dirigeants africains sur le traitement que la Chine réserve aux pays du continent et leur garantissent l'égalité dans le partenariat et le respect du choix de leur modèle de développement. Cependant, d'autres invitent les pays africains à jouer leur rôle et les appellent à réfléchir sur les stratégies capables de définir la nature de leurs relations avec la Chine en vue de défendre efficacement leurs intérêts⁴⁴³.

Malgré le gage des autorités chinoises, certains milieux politiques africains et étrangers ainsi que d'autres analystes soutiennent que ce rapprochement se justifie de plusieurs manières notamment par les exigences d'investir de nouveaux marchés pour exploiter les ressources naturelles de l'Afrique; la quête d'alliances et de soutiens au sein des institutions multilatérales; le besoin d'accroître son influence économique et d'assurer sa reconnaissance

⁴³⁹ L'Afrique bénéficie de 51,8 % de l'assistance chinoise, plus que l'Asie (30,5 %), l'Amérique latine et Caraïbe (8,4 %) et l'Océanie (4,2 %). CABESTAN, J-P., *Op. cit.*, p. 486.

⁴⁴⁰ À titre illustratif, le président zimbabwéen, Robert Mugabe, rappelle à ses pairs africains qu'il « nous faut nous tourner vers l'Est, là où se lève le soleil ». HILSUN, L., « We love China », *Granta : The View of Africa*, Granta, n° 92, 2005.

⁴⁴¹ Les E.U, la Belgique, le FMI et la BM se classent parmi les acteurs extérieurs qui se méfient de l'émergence de la coopération entre la Chine et l'Afrique.

⁴⁴² C'est au cours de la visite du premier ministre chinois Zhou Enlai en Afrique (décembre 1963 - février 1964) qu'il a énuméré les cinq principes du développement des relations sino-africaines tournant autour du soutien à la lutte des pays africains pour l'indépendance nationale ; à leur politique pour la paix, la neutralité et le non-alignement ; à leur unification et leur solidarité ; au règlement pacifique de leurs conflits ; au rejet de toute ingérence étrangère dans leurs affaires intérieures. Il a aussi présenté les huit principes liés à l'aide économique et technologique chinoise se résumant en l'égalité et avantages mutuels ; le respect de la souveraineté nationale; la libre utilisation des prêts et aides sans intérêt ; l'autonomie et le développement économique ; l'augmentation des revenus et l'accumulation du capital pour développer l'investissement ; la fourniture de l'équipement et des matériaux chinois ; l'assistance technique pour la formation du personnel ; l'égalité de traitement des experts chinois dans leur pays et à l'étranger. TING'EN, L. and KUNYUAN, P., *General history of Africa: Modern Times*, Shanghai, Huadong Normal University Press, 1995, pp. 675-676.

⁴⁴³ STREMLAU, J.J., « China and Africa : there's strategy but the search for substance goes on », *The Conversation*, December 8, 2015.

internationale⁴⁴⁴. Les visées de la Chine sont alors dictées par le souci de maintenir sa croissance économique, de développer son commerce et de légitimer ses actions dans la gestion des affaires mondiales. Devenues une des priorités de sa politique étrangère, ses motivations politiques et économiques permettent d'épingler le fondement de la coopération sino-africaine, de rechercher l'explication liée à l'engouement de ses acteurs en Afrique et d'appréhender les défis économiques des pays africains dans leurs échanges avec la Chine.

Par conséquent, le second chapitre de cette deuxième partie vise à déterminer les bases historiques et économiques justifiant la présence chinoise au sein du continent. Facilitant la compréhension du mode opératoire des entreprises multinationales chinoises qui s'enracinent davantage dans de nombreux pays africains, cette motivation permet d'identifier les obstacles économiques à surmonter par les pays africains dans leurs échanges avec les acteurs chinois. La persistance de ces entraves et les réactions qu'elles suscitent sont à la base de la controverse qui entoure l'émergence de la coopération économique et commerciale entre la Chine et l'Afrique.

7.1. LE CADRE HISTORIQUE DES ÉCHANGES SINO-AFRICAINS

La mise en œuvre des recommandations de la conférence de Bandoeng n'a pas entraîné une évolution spectaculaire dans les relations sino-africaines. De la même manière, les indépendances africaines n'ont pas donné immédiatement un élan décisif à la coopération économique entre les pays d'Afrique et d'Asie malgré l'appui politique et idéologique de la Chine à plusieurs mouvements de libération nationale au sein du continent africain⁴⁴⁵. Ceux-ci ont mené une lutte soit contre le colonialisme⁴⁴⁶ soit contre ses transformations actuelles : le néocolonialisme⁴⁴⁷. Malgré de « bons » rapports politiques entretenus par de nombreux dirigeants africains avec le leader chinois Mao Zedong, il a fallu attendre les années 1990 pour voir la Chine s'intéresser davantage aux ressources naturelles du continent. Elle y

⁴⁴⁴ SANTANDER, S., (dir), L'Afrique, nouveau terrain de jeu des émergents..... *Op. cit.*, p. 7.

⁴⁴⁵ SNOW, P., *The Star Raft : China's Encounter with Africa*, New York, Grove Press, 1988, 250 pages ; BOUZANDA, D.K., « La Chine en Afrique : quel soutien aux mouvements de libération nationale ? », *La revue géopolitique*, le 16 juillet 2012.

⁴⁴⁶ Les mouvements de libération qui menaient la lutte contre le colonialisme en Afrique sont notamment l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), le Front national de libération de l'Angola (FNLA), le Front de libération du Mozambique (FRELIMO), le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap Vert (PAIGC), l'African National Congress (ANC),...

⁴⁴⁷ Parmi les mouvements de libération nationale luttant contre le néocolonialisme en Afrique, figurent la Zimbabwe African National Unity (ZANU), l'Union des populations du Cameroun (UPC), l'Union des forces populaires (UDFP) au Niger, le Mouvement national congolais/Lumumba (MNC/L),...

développe ses relations bilatérales, tantôt avec l'UA, tantôt avec chacun de ses pays membres, en poursuivant des échanges commerciaux dont le volume ne cesse d'augmenter d'année en année. Ceux-ci tendent à concurrencer les apports des partenaires traditionnels de l'Afrique.

Cependant, les relations sino-africaines ont évolué en trois phases au cours des six dernières décennies dont la première a commencé vers les années 1950 avec des soutiens politiques et idéologiques aux mouvements de décolonisation jusqu'aux réformes politiques des années 1970. Au cours de cette période, Zhang Chun affirme que la Chine a fourni un appui politique et militaire aux pays africains pour consolider leurs indépendances⁴⁴⁸. Puis, elle a financé et construit le chemin de fer reliant la Zambie à la Tanzanie, Tanzania-Zambia Railway Authority (TAZARA), devenu la principale route commerciale vers l'Océan Indien. La deuxième couvre la période allant des réformes politiques chinoises au renforcement de ses relations bilatérales avec le continent, vers les années 1980, après l'acquisition de son capital financier et de son expérience de développement⁴⁴⁹. La dernière phase coïncide avec la fin de la guerre froide des années 1990, la recherche d'appui extérieur pour sa reconnaissance internationale et l'intensification de ses échanges économiques⁴⁵⁰ pour poursuivre son développement. Durant cette période, la coopération sino-africaine a privilégié le volet économique, commercial et les investissements. Elle a sacralisé l'année 2006 considérée comme celle de l'Afrique⁴⁵¹.

Pourtant, les contacts entre les peuples chinois et africains sont antérieurs à la rencontre de Bandoeng et lient notamment la côte chinoise de Guangzhou aux côtes tanzaniennes de Kunduchi, près de Dar-es-Salaam et kenyanes autour de Malindi et Lamu. Ils laissent voir que ces peuples ont tissé des liens commerciaux depuis la plus haute antiquité⁴⁵². Certaines

⁴⁴⁸ Pendant cette période, l'objectif des interventions chinoises en Afrique était d'apporter un soutien politique, idéologique et militaire aux leaders anticolonialistes et anti-impérialiste. CHUN, Z., *Op. cit.*, pp. 9-18. Pourtant, une réserve peut être émise pour l'Angola. JACKSON, S.F., « China's Third World Foreign Policy: The Case of Angola and Mozambique, 1961-1993 », *The China Quarterly*, vol. 142, 1995, pp. 388-422.

⁴⁴⁹ De LOOY, J.V., « Africa and China : A Strategic Partnership ? », *Working Paper African Studies Center*, vol. 67, Leiden, The Netherlands, 2006.

⁴⁵⁰ TAYLOR, I., « China's foreign policy towards Africa in the 1990s », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 36, n° 3, United Kingdom, Cambridge University Press, 1998, pp. 443-460.

⁴⁵¹ L'année 2006 est une période importante dans l'approfondissement des relations sino-africaines. Elle marque notamment le 50^{ème} anniversaire de leurs relations formelles, l'accroissement de leurs échanges bilatéraux, l'élaboration du 1^{er} Livre blanc sur la politique africaine de la Chine, la tenue du 3^{ème} Sommet du FOCAC à Beijing et la visite des trois dirigeants chinois sur le continent. NAIDI, S., *China-African Relations in the 21st Century: A "Win-Win" Relationship ...Op. cit.*, pp. 41-46.

⁴⁵² Les relations sino-africaines font partie d'une histoire multiséculaire de contacts maritimes, au gré des moussons et des alizés, à travers l'océan Indien où les navigateurs reliaient la côte de la Chine à Guangzhou et de la façade Est du continent africain au niveau de Tanzanie et du Kenya. LELIEVRE, D.P., *Voyageurs chinois à la*

affirment que « le commerce sino-africain remonte au II^{ème} siècle avant Jésus-Christ et est devenu plus visible dans l'histoire économique du XV^{ème} siècle »⁴⁵³. Ce constat est corroboré par d'autres analyses qui précisent que depuis l'époque han au II^{ème} siècle avant notre ère, les navires chinois ont commercé avec les côtes orientales de l'Afrique. Les échanges du riz, des bijoux ou de la porcelaine contre la peau de léopard, les ivoires ou les cornes de rhinocéros se sont poursuivis⁴⁵⁴, sans un intérêt spécifique pour l'une ou l'autre partie, à travers des intermédiaires arabes, grecs, perses, indiens ou indonésiens.

La situation a changé avec l'arrivée des Ming au pouvoir après l'éviction de la dynastie mongole des Yuan⁴⁵⁵. Ainsi, les nouvelles relations sino-africaines sont organisées sous le règne de Zhu Yuanzhang, premier empereur Ming connu sous le nom de Hongwu. C'est à cette époque que l'amiral navigateur chinois Zheng He a conduit sept expéditions militaires, commerciales et scientifiques dont la quatrième a atteint les côtes de l'Afrique orientale, plus précisément au Mozambique, en Somalie et plus tard en Egypte⁴⁵⁶. À travers ce contact, les liens commerciaux entre la Chine et l'Afrique se sont relativement consolidés.

Facilitant le développement des relations économiques chinoises et des connaissances géographiques du continent africain, ces expéditions sont suivies de la croissance des échanges commerciaux et scientifiques. Ce passé commun est fréquemment évoqué comme le sous-bassement de la coopération sino-africaine et l'un des fondements de la rhétorique tiers-mondiste cimentant la « Chinafrique ». C'est dans ce contexte que les dirigeants chinois rappellent que « l'amitié sino-africaine plonge ses racines dans la profondeur des âges et ne cesse de s'approfondir au fil des ans »⁴⁵⁷. Profitant de l'absence d'une histoire coloniale pour

découverte du monde de l'Antiquité au XIX^e siècle, Genève, Olizane, 2004, 472 pages; MENZIES, G., 1421: *The Year China Discovered the World*, Batam, New Ed., 2002, 656 pages.

⁴⁵³ CACID, *La Chine et l'Afrique : les faits et les chiffres. Évaluation des relations commerciales, de l'investissement et de l'aide publique au développement*, Centre africain pour le commerce, l'intégration et le développement, Dakar, 2012, p. 16.

⁴⁵⁴ PHILIPPE, H., « La Chine en Afrique, néocolonialisme ou opportunités pour le développement ? », *Revue internationale et stratégique*, vol. 4, n° 72, 2008, pp. 219-230.

⁴⁵⁵ LELIEVRE, D.P., *Le dragon de lumière: les grandes expéditions des Ming au début du XV^e siècle*, Paris, France-Empire, 1996, 423 pages.

⁴⁵⁶ C'est au cours de ces expéditions que l'amiral navigateur chinois Zheng He a rapporté des girafes et des zèbres en Chine où ils y sont devenus les symboles de la chance. YAMASHITA, M., *Zheng He : sur les traces du premier navigateur chinois des océans*, Hardcover, White Star, 2006, 447 pages ; DREYER, E.L., *Zheng He. China and the Oceans in the Early Ming Dynasty, 1405-1433*, New York, Pearson Longman, 2007, 236 pages.

⁴⁵⁷ À ce sujet, il sied de se référer au discours du président chinois Hu JINTAO à la cérémonie d'ouverture du 3^{ème} Sommet tenu en 2006 à Beijing par le FOCAC. Agence de Presse Xinhua, « Hu Jintao prononce un discours à la cérémonie d'ouverture du Sommet du FCSA », *Xinhua*, Beijing, 4 novembre 2006, [en ligne], http://www.french.xinhuanet.com/french/2006-11/04/content_340017.htm, consulté le 31 janvier 2014.

mettre en place des stratégies qui légitiment ses actions au sein d'un continent africain, la Chine s'appuie aussi sur le principe de non alignement et sa présence aux côtés des peuples africains durant la période de la décolonisation et de la guerre froide.

Cependant, l'isolement international de la Chine, doublé des enjeux de la bipolarisation du monde, a entraîné l'alignement des pays africains dans l'un ou l'autre bloc idéologique. Leurs économies sont divisées entre le « socialisme-communisme » et le capitalisme. Durant plus d'une décennie, l'Afrique a connu une stagnation, voire une régression de sa croissance économique due notamment aux effets pervers du paiement de sa dette extérieure, aux échecs des politiques de coopération au développement, aux interventionnismes des IFI et à la mise en œuvre des divers programmes d'austérité. Cette situation a enfermé plusieurs pays africains dans le giron de l'Occident et transformé le continent en sa « chasse gardée ». Il faudra attendre plus d'un demi-millénaire pour assister au renouvellement des relations sino-africaines et au ballet diplomatique des dirigeants chinois au sein du continent⁴⁵⁸. Cette évolution est facilitée notamment par les réformes institutionnelles et économiques en Chine

Par ailleurs, la fin de la bipolarisation du monde a libéré le continent africain qui redevient « une terre d'avenir » présentant des opportunités économiques. Celles-ci sont liées notamment à son potentiel en ressources naturelles et humaines, au changement de ses politiques macro-économiques et à la création d'un environnement propice à l'entrepreneuriat. À ces facteurs, se sont ajoutés l'amélioration des indicateurs socioéconomiques liée à la mondialisation, l'émergence de sa classe moyenne, le besoin de la reconstruction nationale et la volonté politique de résolution pacifique des conflits. Du coup, l'Afrique est devenue un enjeu économique-diplomatique et un allié politique non négligeable au sein des institutions multilatérales⁴⁵⁹.

À la suite de cette évolution, le continent africain connaît une renaissance sociale et le changement de sa conjoncture politique et économique, au cours de ces dernières décennies, ne cesse d'attirer les investisseurs chinois dont les entreprises multinationales qui s'enracinent dans les secteurs des infrastructures, des matières premières et des produits énergétiques. Loin

⁴⁵⁸ BREDELOUP, S. et BERTONCELLO, B., La migration chinoise en Afrique : accélérateur du développement ou 'sanglot de l'homme noir' ?..... *Op. cit.*, pp. 199-224.

⁴⁵⁹ Les pays africains réunifiés représentent le tiers des membres de l'ONU et deviennent incontournables lors des votes et/ou des négociations au sein des institutions internationales. XIONG, G., « China's Defense Policy and Sino-African Relations », *International Strategic Studies*, n° 3, 1997.

de la solidarité afro-asiatique de Bandoeng et des réalisations politico-idéologiques liées à la guerre froide, les considérations mercantiles tendent à justifier l'engouement des acteurs chinois en Afrique et le poids économique de leur pays y devient important⁴⁶⁰. Par ailleurs, la présence chinoise au sein du continent africain constitue un moyen efficace pour ses entreprises de bénéficier des avantages commerciaux accordés par l'UE aux exportations africaines à travers l'accord de Cotonou et celui du partenariat économique⁴⁶¹. S'adaptant aux conditions sociales et économiques de l'Afrique, ces acteurs chinois concluent des contrats d'échanges des infrastructures contre l'exploitation des ressources naturelles⁴⁶² en masquant leurs ambitions politiques et économiques internationales. Les prêts qu'ils octroient gardent aussi un caractère commercial. Les rencontres de haut niveau et les contacts officiels qui accompagnent leurs échanges offrent des opportunités pour la signature des accords de coopération entre les partenaires chinois et africains⁴⁶³. Officialisant les contrats signés entre les parties, ils légitiment leur relation de collaboration et assurent le respect réciproque de leurs engagements.

⁴⁶⁰ Ces acteurs interviennent « dans des pays pauvres disposant de ressources naturelles et distribuent une aide au développement qui présente l'avantage de ne pas être accompagnée de conditionnalités politiques et sociales, en termes de gouvernance ou de droits de l'homme ». JAFFRELOT, C., « Emergents (pays et puissances) » dans GHORRA-GOBIN, C., (sous la dir. de), *Op. cit.*, p. 244.

⁴⁶¹ Certains soulignent que « pour le géant asiatique, s'installer en Afrique avec sa main-d'œuvre importée lui permet de produire toujours avec des coûts très faibles et d'exporter ses produits vers l'UE sans subir toutes les restrictions douanières imposées par l'UE à la Chine ». TOURRE, B., *Op. cit.*, pp. 119-120.

⁴⁶² CACID, *Op. cit.*, pp. 59-60.

⁴⁶³ À titre illustratif, la visite du président chinois Hu Jintao auprès de son homologue nigérian Olusegun Obasanjo s'est terminée par la signature d'une série de contrats accordant quatre licences d'exploitation pétrolière dans la zone du delta du Niger en échange d'un investissement de 4 milliards de dollars dans la raffinerie de Kaduna. GARCIA, A., « Chine-Afrique. La boulimie pétrolière de Hu Jintao », *RFI*, Lagos, le 27 avril 2006, [en ligne], http://www1.rfi.fr/actufr/articles/076/article_43353.asp, consulté le 24 janvier 2015. De même, la visite d'État du président kenya, Uhuru Kenyatta, en 2013, a été mise à profit par la Chine et le Kenya pour conclure des contrats dans le domaine de l'énergie et de la construction d'une ligne ferroviaire reliant le port de Mombasa à la frontière avec l'Ouganda dont l'objectif est de traverser le Kenya d'Est à l'Ouest, de la côte de l'Océan Indien à la frontière ougandaise pour assurer l'accessibilité aux marchés des biens de la région du Kenya, de l'Ouganda, du Rwanda, du Burundi et de la RDC. RTBF, « Le président kenyan, inculpé par la CPI, signe des contrats en Chine », *RTBF Info Monde*, Bruxelles, le jeudi 22 août 2013, [en ligne], http://www.rtb.be/info/monde/detail_le-president-kenyan-inculpe-par-la-cpi-signe-des-contrats-en-chine?id=8072000, consulté le 10 février 2014. Profitant de ce partenariat pour mettre en place une chambre de compensation pour les opérations financières en yuan, la Chine élargit sa coopération dans l'agro-industrie, la production d'engrais ou de la technologie. Jeune Afrique, « Le Kenya signe pour 5 milliards de dollars de contrats avec la Chine », *Jeune Afrique*, du 20 Août 2013, [en ligne], <http://economie.jeuneafrique.com/regions/international-panafricain/19092-le-kenya-signe-pour-5-milliards-de-dollars-de-contrats-avec-la-chine.html>, consulté le 15 mars 2014. De son côté, la visite du président congolais, Joseph Kabila, en Chine, ouvrait son pays et ses potentialités économiques aux investisseurs chinois qui lui octroyaient un prêt sans intérêt de 30 millions de yuan en 2002, le matériel roulant d'une valeur de 20 millions de yuan à titre gracieux en 2003 ; un arrangement financier avec la Banque chinoise de développement et les travaux de réfection de l'hôpital général de référence de N'djili en 2006 et, une année plus tard, la signature du contrat de réfection de la salle de conférences du Ministère congolais des Affaires étrangères. Ministère des Affaires étrangères, *Aide-mémoire sur la République populaire de Chine*, Archives de la direction Amérique, Asie et Océanie, Kinshasa, 2007, p. 5.

7.2. LES AMBITIONS POLITICO-DIPLOMATIQUES ET ÉCONOMIQUES CHINOISES EN AFRIQUE

Le continent africain reste toujours un enjeu diplomatique majeur entre la Chine et Taiwan. À ce sujet, Ian Taylor constate qu'aucune présence significative de Pékin ne peut être visible dans un pays africain sans que celui-ci ne rompe ses relations avec Taïpei⁴⁶⁴. Cette rupture, visant l'isolement extérieur de Taiwan et la reconnaissance d'une seule Chine, est vue comme une conditionnalité politico-diplomatique avant tout rétablissement de la coopération bilatérale avec la Chine. Elle laisse voir que les motivations économiques chinoises en Afrique ne s'écartent pas de ses ambitions politiques et diplomatiques internationales.

Par ailleurs, le soutien chinois aux leaders indépendantistes et anticolonialistes africains des années 1950-1970 a été essentiellement politique, idéologique et militaire. Cependant, Pékin n'a jamais cessé de privilégier les relations commerciales avec ses partenaires africains. Le lancement du programme des « quatre modernisations »⁴⁶⁵ sous l'impulsion de Deng Xiaoping et les réformes de l'économie chinoise dans les années 1990 ont consacré la diversification de la coopération chinoise en Afrique par l'ajout du volet économique⁴⁶⁶ et la mise en place notamment du Forum bilatéral de discussion sino-africain. Constituant un cadre de concertation et de négociation visant à redynamiser leurs liens historiques en vue d'intensifier leurs échanges commerciaux⁴⁶⁷, cette rencontre bilatérale a permis à la Chine d'élaborer sa politique africaine tant au niveau du continent qu'à celui de ces États.

Sur base de sa politique extérieure de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays partenaires⁴⁶⁸, la Chine développe des activités économiques en Afrique et s'attire la confiance de ses dirigeants qui lui facilitent l'accès aux ressources naturelles de leurs pays. Elle s'appuie également sur les réseaux de ses commerçants pour fonder l'ancrage local de sa

⁴⁶⁴ TAYLOR, I., art. cité.

⁴⁶⁵ Il s'agit du programme de la modernisation de l'industrie et du commerce, de l'éducation, de la défense et de l'agriculture.

⁴⁶⁶ SHIM D.H. et EISENMAN, J., *Op. cit.*, 544 pages. SUN, Y., *Africa in China's Foreign Policy*, Washington (D.C), Brookings Institution, avril 2014, pp. 6-7.

⁴⁶⁷ GRIMM, S., « The Forum on China-Africa Cooperation - Its Political Role and Functioning », *CCS Policy Briefing*, May, 2012.

⁴⁶⁸ Le Premier ministre chinois Wen Jiabao déclare « We believe that people in different regions and countries, including those in Africa, have their right and ability to handle their own issues ». JIANG, W., « China's Emerging Partnerships in Africa » dans ROTBERG, R.I., *China into Africa : Trade, Aid and Influence*, Washington DC, Brookings Institution Press, 2008, p. 55.

coopération, la pénétration de ses produits et de sa culture au sein du continent en lui permettant d'y étendre son aire d'influence⁴⁶⁹.

Ses commerçants y jouent un triple rôle : celui de permettre à la Chine de disposer des points d'accès dans presque toutes les capitales africaines, d'y accroître les débouchés de ses produits et d'y constituer une de ses sources de revenus et d'investissements⁴⁷⁰. Leur nombre fait l'objet d'estimation à cause notamment de l'inefficacité des politiques africaines d'immigration, l'absence d'un système cohérent de contrôle des frontières et la corruption facilitant les entrées illicites⁴⁷¹. Ainsi, certains estiment à plus de 2.000.000 de chinois vivant ou travaillant au sein du continent et ce nombre ne cesse de croître⁴⁷². Soutenue par le Conseil d'État chinois⁴⁷³, cette migration est aussi facilitée par la porosité des frontières africaines et la politique d'importation des ouvriers chinois pratiquée par leurs firmes internationales. Celles-ci font souvent appel à leur expertise et à leur main-d'œuvre ouvrière bon marché.

Cependant, une démarcation peut être établie au sein des groupes migratoires chinois entre ceux dus à une stratégie de l'État et ceux issus des logiques commerciales. Ainsi, certains migrants chinois sont liés à l'aide publique et à leur politique gouvernementale⁴⁷⁴. Ceux-ci travaillent souvent dans les entreprises publiques. L'autre catégorie est constituée de ceux qui sont arrivés en Afrique grâce aux réseaux des commerçants. Créant leurs propres entreprises, ils travaillent souvent dans le secteur privé⁴⁷⁵. C'est dans ce contexte que Philippe Hugon les considère comme les nouveaux acteurs de la coopération contribuant à la mise en place d'une appartenance territoriale transnationale et gardant une importance économique en Afrique tout en restant attachés à leur pays⁴⁷⁶.

⁴⁶⁹ LAM, K.N., « Chinese Adaptations : African Agency, Fragmented Community and Social Capital Creation in Ghana », *Journal of Current Chinese Affairs*, vol. 44, issue 1, 2015, pp. 9-41.

⁴⁷⁰ PICQUART, P., *L'empire chinois. Mieux comprendre le futur n° 1 mondial : Histoire et actualité de la diaspora chinoise*, Paris, Favre, 2004, 224 pages.

⁴⁷¹ Les faibles estimations fixent l'effectif des chinois en Afrique entre 500.000 et 800.000 personnes. JUNG PARK, Y., « Les chinois résidant temporairement en Afrique », *Hommes et migration*, 2009, pp. 126-138.

⁴⁷² Aucune statistique sur le nombre des migrants chinois en Afrique n'est fiable à cause notamment de la défaillance des services africains de migration. DIOP, D., *Op. cit.*, p. 8.

⁴⁷³ L'Export Import Bank, l'organe officiel du financement extérieur du Conseil d'État « soutient financièrement les paysans chinois expropriés de leurs terres souhaitant s'installer en Afrique ». TOURRE, B., *Op. cit.*, p. 87.

⁴⁷⁴ LAM, K.N., « La mobilité sociale des migrants chinois au Ghana: The making of Chinese entrepreneurs » dans GIESE, K. et MARFAING, L., (sous la dir. de.), *Entrepreneurs Africains et Chinois: Les impacts sociaux d'une rencontre particulière*, Paris, Karthala, 2016, 384 pages.

⁴⁷⁵ CHAPONNIERE, J-R., « Un demi-siècle de relations Chine-Afrique. Évolution des analyses », *Afrique contemporaine*, vol. 4, n° 228, 2008, pp. 35-48.

⁴⁷⁶ HUGON, P., « Les nouveaux acteurs de la coopération en Afrique », *Revue internationale de politique de développement*, n° 1, 2010, pp. 99-118.

Néanmoins, la répartition des migrants chinois au sein du continent africain reste inégale. Celle-ci est dictée notamment par les opportunités d'investissement et d'emploi, les facilités d'adaptation et d'intégration, la création des débouchés pour leurs produits comme le démontre le tableau n° 1. Bien que les statistiques sur la présence chinoise en Afrique ne soient pas faciles à réaliser, ce tableau reprend les estimations dynamiques de sa répartition par pays d'accueil. Il montre que les régions riches en ressources naturelles accueillent un nombre élevé des migrants chinois. Parmi ceux-ci, se trouvent l'Afrique du Sud et la RDC dont le sous-sol regorge des précieuses matières premières ainsi que le Nigéria, un des grands exportateurs africains des hydrocarbures. Ils sont talonnés par d'autres pays fournisseurs des produits énergétiques tels que l'Algérie, l'Angola ou le Soudan du Sud. Par ailleurs, d'autres acteurs chinois s'intéressent aux terres arables notamment du Cameroun ou de Mozambique.

Tableau n° 1

LE NOMBRE DES MIGRANTS CHINOIS PAR PAYS AFRICAIN

N°	Nombre d'habitants chinois	Pays d'accueil
01	Plus de 50.000	Afrique du Sud, Nigéria, RDC.
02	Entre 10.000 – 50.000	Algérie, Angola, Madagascar, Soudan, Egypte.
03	Entre 3.000 – 10.000	Cameroun, Congo, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Malawi, Mozambique, Sénégal, Zimbabwe.
04	Moins de 3.000	Burundi, Côte d'Ivoire, Kenya, Libye, Niger, Ouganda, Ruanda, Tanzanie, Tchad.

Source : Ces nombres sont compilés du Master Monde chinois des affaires - Année 2010-11, de la CEDEAO-CSAO/OCDE©2006 - décembre 2006 ; du Chaire InBev Baillet-Latour, programme « Union européenne-Chine », 2009 ; de la carte interactive sur la RFI, « Les chinois en Afrique », RFI, publiée le 26 octobre 2010 et modifiée le 23 octobre 2012, [en ligne], <http://www.rfi.fr/afrique/20101026-chinois-afrique/>, consulté le 14 juillet 2014.

Dans les mêmes perspectives économiques, les pays africains plus peuplés comme le Nigéria, l'Ethiopie, l'Egypte, la RDC ou l'Afrique du Sud constituent un vaste marché de consommateurs des produits chinois. À l'instar des commerçants africains en Chine⁴⁷⁷, ces

⁴⁷⁷ MATHEWS, G., « Les traders africains à Kong Hong et en Chine. L'abondance (du faux) à domicile », *Les Temps Modernes*, vol. 657, n° 1, 2010, pp. 110-124.

débouchés attirent de nombreux marchands et entrepreneurs chinois. Par ailleurs, Karsten Giese et Laurence Marfaing remarquent que la présence de ces acteurs chinois en Afrique et leur capacité d'adaptation aux identités socio-culturelles africaines incarnent la mondialisation par le bas⁴⁷⁸. Elles favorisent leur ancrage local par des pratiques économiques transnationales, la reconnaissance de leurs valeurs et le rayonnement de leur culture consacrant ainsi leur enracinement au sein du continent.

Par ailleurs, cette adaptation privilégie la rencontre des cultures notamment à travers l'organisation par la Chine, en 2004, de trois manifestations culturelles : un festival international intitulé « Rendez-vous à Beijing », une tournée de la culture chinoise et un festival de la jeunesse chinoise et africaine⁴⁷⁹. Ces cérémonies culturelles sont suivies de l'implantation, en 2006, de sa première station radio, la Radio Chine International au Kenya en vue d'assurer l'échange d'informations entre les partenaires⁴⁸⁰.

Toutefois, si le mode de dispersion territoriale des acteurs privés chinois en Afrique est complexe et varié, celui des officiels peut se résumer en quatre stratégies⁴⁸¹. La première est la participation aux différentes opérations de l'ONU. Ainsi, la présence chinoise est signalée notamment au sein des Missions des Nations Unies au Sahara occidental (Minurso), au Libéria (Minul), en Somalie (Minusom), en Côte d'Ivoire (Minuci), au Soudan (Minus) et en RDC (Monuc/Monusco). En plus de ses missions diplomatiques, elle renforce sa visibilité internationale et constitue une des manières de défendre ses intérêts géostratégiques en Afrique. La seconde concerne son rapprochement avec les exportateurs africains des hydrocarbures tels que la Libye, le Nigéria, le Soudan du Sud, l'Angola ou la République du Congo.

Si l'un des objectifs de la politique économique de la Chine est le suivi de ses investissements dans les pays bénéficiaires tels que l'Afrique du Sud, la Zambie, le Soudan, le Nigéria, l'Algérie ou la RDC, il constitue aussi sa troisième stratégie de la dispersion de ses acteurs sur le continent africain. La dernière, enfin, est liée à l'augmentation des échanges

⁴⁷⁸ GIESE, K. et MARFAING, L., (dir), *Entrepreneurs africains et chinois...* *Op. cit.*, 384 pages.

⁴⁷⁹ CISSE, M., *Op. cit.*

⁴⁸⁰ La Radio Chine Internationale est installée à Nairobi en 2006 et rediffuse les éditions CCTV et China Daily Afrique. TIEZZI, S., « The New China-Africa Relations: 4 Trends to Watch », *The Diplomat*, December 06, 2015.

⁴⁸¹ LAFARGUE, F., « la Chine en Afrique : une réalité à nuancer », *La revue géopolitique*, le 20 août 2009, [en ligne], <http://www.diploweb.com/La-Chine-en-Afrique-une-realite-a.html>, consulté le 20 mars 2014.

avec ses trois principaux groupes de partenaires commerciaux⁴⁸². Néanmoins, les entrepreneurs chinois ne sont pas signalés dans les pays africains qui entretiennent des relations diplomatiques et/ou des rapports de coopération avec Taiwan⁴⁸³.

Ce mode d'occupation territoriale permet de déduire que les enjeux liés à l'accès aux matières premières, aux produits énergétiques et au marché intérieur africain, doublés de l'isolement extérieur de Taiwan, contribuent à l'implantation des entreprises chinoises en Afrique dont l'internationalisation est un phénomène récent⁴⁸⁴. Par ailleurs, l'exploitation des minerais et des hydrocarbures africains met la Chine en compétition économique avec certains partenaires traditionnels du continent tels que les EU qui considèrent son pétrole comme un de leurs objectifs stratégiques⁴⁸⁵. Cependant, dans sa diplomatie énergétique en Afrique, la Chine construit et/ou réhabilite des usines de raffinage et des infrastructures de transport des hydrocarbures tels que des oléoducs et des gazoducs, de routes, de chemins de fer et de ports afin d'accroître la production et l'exportation pétrolière africaine⁴⁸⁶. Le but étant de contourner les contraintes liées à sa situation géologique, doublée des difficultés de construction des oléoducs, des usines de raffinage et des voies de transport des hydrocarbures.

Bien que les entreprises chinoises telles que la China National Petroleum Corporation (CNPC) soient en pleine conquête du marché africain des hydrocarbures, Catherine Fiankan Bokonga reconnaît que les grandes réserves du pétrole africain restent détenues par les cinq principales firmes euro-américaines : le français Total, l'anglaise British Petroleum Company, l'anglo-néerlandaise Royal Dutch Shell et les américaines Chevron Corporation et Exxon

⁴⁸² Les trois principales catégories des partenaires commerciaux africains de la Chine sont d'abord les pays exportateurs du pétrole tels que l'Algérie, l'Angola, le Congo-Brazzaville, la Guinée équatoriale, la Libye, le Nigéria, le Soudan ; ensuite, les pays fournisseurs des minerais comme l'Afrique du Sud et la RDC ; et enfin, les plus grands « consommateurs » de ses produits tel que l'Égypte. LAFARGUE, F., « La Chine, une puissance africaine », *Perspectives chinoises*, n° 90, juillet-août 2005.

⁴⁸³ En 2014, il y avait trois pays africains qui continuaient à avoir des relations avec Taiwan : Swaziland, de Sao Tomé et Príncipe ainsi que du Burkina Faso et, en 2017, il ne reste que le Swaziland.

⁴⁸⁴ Accenture, *China spreads its wings. Chinese companies go global*, Accenture, Report Series, 2005, 12 pages.

⁴⁸⁵ Ces considérations sont exprimées par Walter Kansteiner, Secrétaire d'État adjoint américain pour l'Afrique, qui a considéré, en 2002, que « le pétrole de l'Afrique occidentale est devenu un objectif d'intérêt stratégique national » en vue de réduire la dépendance de son pays vis-à-vis du Moyen Orient. ENGDahl, F.W., « Darfur ? It's the Oil, Stupid... China and USA in New Cold War over Africa's oil riches », *Geopolitics – Geoeconomics*, May 20, 2007, [en ligne], http://www.engdahl.oilgeopolitics.net/Geopolitics_Eurasia/Oil_in_Africa/oil_in_africa.html, consulté le 20 mars 2014. Par ailleurs, la mise en œuvre de sa diplomatie énergétique concurrence ses entreprises avec celles des États-Unis au Nigéria et en Angola, celles de la France en Algérie, au Congo-Brazzaville, au Gabon, en Guinée équatoriale, en Libye et au Tchad,...

⁴⁸⁶ À titre illustratif, la compagnie China Petroleum Technology and development Corporation, filiale de la CNPC, a construit, en 2007, l'oléoduc devant acheminer le pétrole des blocs 1, 2 et 4 du Soudan du Sud jusqu'au Port-Soudan sur la mer Rouge. En 2008, la CNPC a construit aussi la raffinerie d'Al Geli. MORIN-ALLORY, R., « Chine-Soudan, une amitié à l'ombre des derricks », *Outre terre*, vol. 3, n° 20, 2007, pp. 227-243.

Mobil Corporation⁴⁸⁷. Elles conservent plus de la moitié des réserves et de la production africaines du pétrole. Cependant, la Chine classe ses fournisseurs africains des hydrocarbures dans sa zone d'internationalisation des sources d'approvisionnement en produits énergétiques. Elle la confie au groupe pétrolier et chimique la China Petroleum and Chemical Corporation (SINOPEC), la Petrochina et la CNPC. Ces entreprises y placent la Chine en seconde position après les EU⁴⁸⁸. Les autres entreprises pétrolières chinoises conduisent leur pays vers l'Asie centrale, la mer Caspienne et la Sibérie. Par conséquent, elles œuvrent dans ses zones continentales.

Cependant, le pétrole n'est pas le seul produit intéressant les bailleurs de fonds chinois en Afrique comme le démontre le tableau n° 2 énumérant les dix principaux secteurs d'activités économiques exploités par les acteurs chinois au sein du continent. Bien que le montant des investissements les classe après les industries extractives et les finances⁴⁸⁹, les infrastructures occupent la première place dans leur stratégie d'intégration du marché intérieur africain. Construites dans plusieurs pays du continent, elles servent d'échanges avec leurs matières premières. Elles sont suivies des exploitations pétrolières, minières et forestières. Ensuite, viennent les activités industrielles, commerciales et agricoles. C'est dans ce contexte que les entrepreneurs chinois se retrouvent en RDC dans les domaines de la construction des infrastructures, de l'exploitation minière et agro-forestière ainsi que le commerce et la télécommunication.

⁴⁸⁷ FIANKAN BOKONGA, C., « La Chine à Genève pour le pétrole africain », *InfoSud*, le 22 mars 2010, [en ligne], <http://www.infosud.org/La-Chine-a-Genève-pour-le-pétrole,7633>, consulté le 20 mars 2014.

⁴⁸⁸ Il est à noter que « l'Afrique possède 8,9 % des réserves mondiales et assure 11 % de la production mondiale des hydrocarbures. La Chine, avec 28,7 % de son pétrole importé d'Afrique, est le deuxième importateur de pétrole africain derrière les États-Unis ». *Ibid.*

⁴⁸⁹ République Populaire de Chine, Bureau d'Information du Conseil d'Etat, Livre blanc 2013, *Op. cit.*

Tableau n° 2

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA CHINE EN AFRIQUE

N°	Secteurs d'activités	Pays africains partenaires
01	Construction des infrastructures	Algérie, Angola, Cameroun, Congo, Egypte, Ethiopie, Guinée Conakry, Guinée équatoriale, Maroc, Mozambique, Niger, Nigéria, RDC, Soudan, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.
02	Exploitation pétrolière	Algérie, Angola, Cameroun, Congo, Egypte, Ethiopie, Gabon, Guinée équatoriale, Kenya, Libye, Mali, Madagascar, Mauritanie, Niger, Nigéria, RDC, Sénégal, Soudan du Sud, Tchad.
03	Raffinerie du pétrole	Algérie, Niger, Nigéria, Soudan
04	Industrie	Angola, Afrique du Sud, Kenya, Nigéria, Zambie.
05	Exploitation minière (Mines)	Gabon, Guinée Conakry, Kenya, Mali, Mozambique, Niger, RDC, République centrafricaine, Sénégal, Zambie.
06	Exploitation forestière (Bois)	Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Liberia, Mozambique, RDC.
07	Textile	Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Niger, République centrafricaine, Tchad, Togo.
08	Télécommunication	Afrique du Sud, Egypte, Ethiopie, RDC, Tanzanie.
09	Commerce	Afrique du Sud, Cameroun, Congo, Nigéria, RDC, Zimbabwe.
10	Agriculture et pêche	Kenya, Mauritanie, Mozambique, Serra Léone, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

Source : Ce tableau est compilé du Master Monde chinois des affaires - Année 2010-11, de la CEDEAO-CSAO/OCDE©2006 - décembre 2006 ; du Chaire InBev Baillet-Latour, programme « Union européenne-Chine », 2009 ; de la carte interactive sur la RFI, « Les chinois en Afrique », RFI, publiée le 26 octobre 2010 et modifiée le 23 octobre 2012, [en ligne], <http://www.rfi.fr/afrique/20101026-chinois-afrique/>, consulté le 14 juillet 2014 ; United Nations Statistics division, [en ligne], <http://unstats.un.org/unsd/databases.htm>, consulté le 14 juillet 2014.

Ce tableau laisse voir qu'en plus des produits énergétiques, l'exploitation des minerais d'uranium, de cuivre, de l'or, de cobalt, de la bauxite, des phosphates, de fer, de platine, de manganèse,... que regorge l'Afrique constitue l'autre pivot justifiant la présence chinoise

en « Afrique minière ». Ainsi, dans certains pays comme le Niger, les entreprises multinationales chinoises détiennent la totalité de participations dans les activités d'exploitation minière⁴⁹⁰. Cette exclusivité fait partie des préalables aux investissements chinois et s'apparente à une conditionnalité économique. Suivie du monopole chinois, elle écarte toute concurrence avec les autres exploitants nationaux et étrangers.

Par ailleurs, la Chine augmente ses échanges avec l'Afrique dans les domaines des médias, de l'éducation et des écosystèmes⁴⁹¹ décidés lors de la conférence ministérielle de 2009 à Charm El-cheikh. Ses investissements s'accompagnent également d'un soutien technique pour l'agriculture, les services médicaux, le renforcement des capacités⁴⁹² ainsi que la sécurité et la criminalité internationale⁴⁹³. En outre, les espèces de bois rares de la forêt équatoriale et plusieurs hectares des terres arables africaines non encore mises en valeur ainsi que d'immenses réserves d'eau que renferment de nombreux pays africains attirent aussi la convoitise des exploitants forestiers et agricoles chinois⁴⁹⁴. En plus de la production de biocarburant, ces entreprises chinoises exploitent des grumes et occupent de vastes zones agricoles pour répondre aux besoins en produits alimentaires tant du pays d'accueil, de leur pays que du marché extérieur⁴⁹⁵. Elles se distinguent par des achats de terres fertiles notamment en RDC où la compagnie chinoise des télécommunications, Zhongxing Telecom International a acheté 2,8 millions d'hectares pour cultiver les palmiers élaeis, le maïs et autres denrées alimentaires et a conclu un partenariat avec le programme alimentaire mondial (PAM)⁴⁹⁶. La possession économique chinoise des terres africaines va de la location des espaces agricoles à leur achat définitif.

⁴⁹⁰ OBAJI ORI, K., « Japan and China in Botswana follow French example in Niger ? Asian resource hunt hits Botswana », *Afrik.news*, Tuesday June 30, 2009, [en ligne], <http://www.afrik-news.com/article15849.html>, consulte le 20 mars 2014.

⁴⁹¹ Dans le secteur des medias, les entreprises chinoises gagnent des parts de marché dans les télécommunications et la télévision par satellite. Dans le domaine éducatif, la Chine a promis de construire cinq centres culturels en Afrique, de fournir un financement pour 200 chercheurs africains et plusieurs bourses d'études, de faire visiter la Chine à 500 étudiants africains,... Elle s'engage aussi dans la conservation de la faune et de la flore sauvages afin de contrer les crimes organisés transnationaux liés au trafic des espèces sauvages menacées. TIEZZI, S., art. cité.

⁴⁹² LAMMERS, E., art. cité.

⁴⁹³ HANAUER, L. and MORRIS, L.J., art. cité.

⁴⁹⁴ Certains observateurs constatent qu'à travers divers accords sino-africains, la Chine prend le contrôle de terres cultivables du continent. AREION Group, « La Chine achète la terre africaine », *Diplomatie*, n° 42, Janvier-février 2010, 92 pages.

⁴⁹⁵ Les exploitations agricoles chinoises se localisent au Cameroun, au Kenya, en Sierra Léone, en Tanzanie, en Zambie, en RDC, au Mozambique, en Ouganda et au Zimbabwe. NIQUET-CABESTAN, V., *Op. cit.*, p. 372.

⁴⁹⁶ HOU, L., « Un land grab chinois en Afrique sub-saharienne ? », *Outre-Terre*, vol. 4, n° 30, 2011, pp. 151-170.

Bien que les entreprises multinationales chinoises aient des stratégies et des modes opératoires particuliers en Afrique, les intérêts commerciaux des autres acteurs chinois s'étendent au trafic d'ivoires, de la drogue et autres produits tels que les cornes de rhinocéros. Participant activement à alimenter les réseaux locaux de corruption et de contrebande, ceux-ci mettent en place des filières d'immigration illégales et des opérations illicites de blanchissement d'argent au sein du continent⁴⁹⁷. Ces transactions échappent souvent au contrôle des instances compétentes locales de régulation.

7.3. LES STRATÉGIES DES MULTINATIONALES CHINOISES EN AFRIQUE

La Chine dispose de plusieurs acteurs de coopération⁴⁹⁸ lui facilitant la conquête du marché pétrolier, minier ou agro-forestier africain. Ces acteurs procèdent de diverses manières dont l'exploitation des failles constatées dans les relations euro-africaines fondées sur les influences politiques et économiques. À ce sujet, Jean-Jacques Gabas note qu'ils appliquent des stratégies différentes pour permettre à leur pays d'atteindre ses objectifs en Afrique : la sécurisation de ses approvisionnements en pétrole et en matières premières, l'implantation locale de ses entreprises, la signature des accords commerciaux, la coopération au développement et la collaboration militaire⁴⁹⁹. Parmi ces acteurs, figurent les entreprises multinationales chinoises qui occupent une place importante dans la mise en œuvre de sa politique économique en Afrique⁵⁰⁰. Devenues les grands bailleurs de fonds qui investissent dans les infrastructures et l'exploitation des matières premières africaines, elles transforment leur pays en premier partenaire commercial du continent.

Elles se servent des banques publiques et privées⁵⁰¹ pour financer des projets en Afrique, y accorder des facilités financières⁵⁰² et y vendre leurs divers produits dont les

⁴⁹⁷ L'introduction d'argent de provenance douteuse dans l'économie formelle africaine fait partie des méthodes d'actions de nombreux bailleurs de fonds extérieurs. BROYER, P., « Le blanchissement de l'argent. Nouveaux enjeux internationaux », *Etudes*, Tome 396, n° 2, 2002, 611-621.

⁴⁹⁸ Il s'agit des acteurs étatiques comme les ministères chinois des Affaires étrangères, du Commerce, de la Santé, de l'Agriculture et d'autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux comme les sociétés d'États, des organismes provinciaux, des entreprises publiques provinciales, les entrepreneurs privés, les investisseurs individuels, les institutions financières et la diaspora chinoise.

⁴⁹⁹ GABAS, J.-J., « Les pays émergents et la coopération internationale » dans JAFFRELOT, C., *Op. cit.*, p. 225.

⁵⁰⁰ Parmi ces entreprises, figurent la CNPC, la SINOPEC, la China National Offshore Oil Corporation (CNOOC), la China Railways Engineering Corporation (CREC),...

⁵⁰¹ Les institutions bancaires dont se sert la Chine sont notamment l'Export-Import Bank of China (Exim Bank), la China Development Bank (CDB), Agriculture Development Bank of China (ADB),...

⁵⁰² Les facilités financières qu'elles accordent sont constituées des « accords de troc, des prêts à taux zéro ou des rémunérations en nature ». HUGON, P., *Op. cit.*, pp. 99-118.

armes⁵⁰³. Cependant, le montant de leurs investissements dans les industries extractives africaines dépasse celui des autres activités économiques⁵⁰⁴. Par ailleurs, elles y recourent aux diverses pratiques financières dont l'achat des parts du capital des compagnies existantes ou l'association avec les industries locales pour former des sociétés mixtes. Liant les partenaires chinois et africains, celles-ci permettent à toutes les parties de bénéficier du soutien politique et diplomatique de leurs pays en institutionnalisant leurs relations de collaboration.

Ainsi, depuis plus d'une décennie, les investissements chinois en Afrique ne cessent de croître. Augmentant d'année en année, ces IDE ne sont pas répartis équitablement au sein du continent africain. Les sommes investies diffèrent d'un État à un autre suivant les critères variables tels que les potentialités et les opportunités économiques comme démontrées au tableau n° 3 regroupant les bénéficiaires africains des IDE chinois en cinq catégories⁵⁰⁵ allant des pays qui reçoivent plus de 5 milliards de dollars américains et à ceux recevant au moins un million. Malgré l'absence des rapports financiers d'acteurs privés chinois à la suite de l'opacité qui entoure leurs « arrangements » avec les autorités locales, Sarah Raine souligne que les plus importants investissements publics chinois se concentrent dans les pays africains riches en ressources naturelles⁵⁰⁶. Ils concernent leurs activités agro-industrielles, les services, la construction des infrastructures, l'exploitation minière et pétrolière.

⁵⁰³ Bien que marginal, l'enjeu militaire chinois, basé notamment sur la vente de ses armes légères, frégates, garde-côtes, avions, hélicoptères,... fait partie des stratégies de la pénétration chinoise en Afrique. BARRY, M.A., *Guerres et trafics d'armes en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2006, 408 pages. Par ailleurs, « de 1955 à 1977, la Chine a vendu pour 142 millions de dollars de matériel militaire à l'Afrique ». SERVANT, J-C., « China's Trade Safari in Africa », *Le Monde diplomatique*, Paris, mai 2005, pp. 6-7.

⁵⁰⁴ Les investissements chinois dans les industries extractives pétrolières et minières (30,6%) dépassent ceux consacrés aux finances (19,5%), à la construction (16,4%), aux manufactures (15,3%) ou à l'agriculture (2,5%). République Populaire de Chine, Bureau d'information du Conseil d'Etat, Livre blanc 2013.... *Op. cit.*

⁵⁰⁵ La dernière catégorie, composée des pays africains recevant des montants ne dépassant pas un million de dollars américains n'est pas reprise dans ce tableau.

⁵⁰⁶ RAINE, S., *China's African Challenges*, London, Routledge, 2009, 273 pages.

Tableau n° 3

LE MONTANT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS CHINOIS EN AFRIQUE

N°	Montants des IDE (en \$ US)	Principaux pays bénéficiaires
01	Plus de 5 milliards	Afrique du Sud, Algérie, Nigéria, Zambie, Soudan, RDC.
02	Entre 1 – 5 milliards	Angola, Congo, Ethiopie, Gabon, Mozambique, Niger, Egypte.
03	Entre 440 – 999 millions	Cameroun, Guinée Conakry, Sierra Léone, Tchad.
04	Entre 1 – 439 millions	Egypte, Zimbabwe.

Source : La liste actualisée des bénéficiaires et les montants en \$ US sont compilés du Master Monde chinois des affaires - Année 2010-11, de la CEDEAO-CSAO/OCDE©2006 - décembre 2006 ; du Chaire InBev Baillet-Latour, programme « Union européenne-Chine », 2009 ; de la carte interactive de la RFI, « Les chinois en Afrique », *RFI*, publiée le 26 octobre 2010 et modifiée le 23 octobre 2012, [en ligne], <http://www.rfi.fr/afrique/20101026-chinois-afrique/>, consulté le 14 juillet 2014.

Dans la plupart des pays partenaires, les capitaux chinois s'associent aux industriels locaux pour créer des sociétés de joint-venture⁵⁰⁷. Étant des entreprises mixtes dont les parts sont constituées par des actions publiques et/ou privées locales et étrangères, celles-ci permettent aux entrepreneurs chinois d'obtenir les droits d'exploration sur des ressources naturelles africaines avant leur exploitation. Elles les encouragent à diversifier leurs activités en Afrique en ouvrant des filiales qui facilitent l'importation de leurs produits, de leur expertise et de la main-d'œuvre chinoise, d'une part, et consolident l'ancrage local de leurs investissements, d'autre part. Cette stratégie d'enracinement permet aux entreprises chinoises de lutter, en partie, contre le chômage de leurs ouvriers et d'exporter les compétences de leurs experts et techniciens. En plus de l'approvisionnement en produits miniers et/ou énergétiques, l'augmentation du volume des échanges commerciaux et les longues échéances accordées aux partenaires africains pour la remise des prêts rassurent les bailleurs de fonds chinois sur la capacité locale du remboursement des investissements consentis.

⁵⁰⁷ Ces sociétés de joint-venture sont formées notamment en Angola : Sonangol Sinopec International Ltd (SSI), en RDC : Sino-Congolaise des mines (Sicomines), au Bénin : Société des industries textiles (Sitex), en Zambie : Zambia-China Mulungushi Textiles (ZCMT). DIOP, D., *Op. cit.*, p. 23.

Bien que les entreprises multinationales chinoises s'intéressent aussi à l'agriculture africaine⁵⁰⁸, le continent demeure l'importateur de la quasi-totalité des produits agricoles. Cette situation s'explique, en partie, par la libéralisation du commerce extérieur détruisant la paysannerie locale et les effets pervers de la politique d'ajustement structurelle des IFI sur les économies africaines. À ces causes externes, s'ajoutent la sécheresse, la désertification, la rareté d'engrais ainsi que la priorité accordée à la culture d'exportation et de biocarburant au détriment de la culture vivrière. Néanmoins, Ellen Lammers constate que les entreprises chinoises ont instauré des placements de fonds et créé des centres de formation en faveur des agriculteurs africains. Elles envoient aussi leurs agronomes et experts agricoles en Afrique⁵⁰⁹.

La stratégie de ces entreprises dans les différents secteurs économiques africains – et plus particulièrement les secteurs pétrolier et minier – peut se résumer globalement en six étapes consécutives comme le détaille la figure 7 expliquant le mode opératoire général de leur implantation et de leur enracinement sur le sol africain. Commencant souvent par des négociations avec des autorités locales, elles aboutissent à l'élaboration collective des textes de l'accord⁵¹⁰. Ceux-ci intègrent la création des sociétés de joint-venture, l'octroi des prêts à des taux préférentiels et autres formes d'aide. Ces outils économiques leur procurent des soutiens politiques des dirigeants locaux.

L'implantation de ces sociétés mixtes facilite l'ouverture des filiales et entraîne la diversification de leurs activités économiques sur le terrain. Cependant, le programme de cette collaboration répond prioritairement aux attentes des entreprises multinationales chinoises qui s'enracinent dans les pays d'accueil en gagnant la confiance des autorités locales. Celles-ci accordent l'importance à l'expertise étrangère et octroient le marché de grands travaux publics aux acteurs chinois. Par conséquent, ces entreprises garantissent le remboursement de leurs investissements et résolvent, en partie, le problème du chômage et de sous-emploi en Chine par l'exportation de sa main-d'œuvre ouvrière. L'exécution des clauses contractuelles donne la liberté à la partie chinoise d'exporter ses produits et aux pays africains de bénéficier

⁵⁰⁸ À travers ses entreprises multinationales telles que Zhongxing Telecom International, China International Water and Electric, la Chine loue et achète des terres arables africaines. TOURRE, B., *Op. cit.*, p. 83.

⁵⁰⁹ LAMMERS, E., art. cité.

⁵¹⁰ Les négociations entre les entreprises multinationales chinoises et les autorités locales aboutissent à la signature soit d'un protocole d'accord, soit d'un pré-accord ou d'une convention de collaboration, ou encore d'un avenant. Si certains de ces documents précèdent la conclusion du contrat définitif, d'autres comme les avenants le complètent ou le modifient.

des infrastructures modernes pour leur progrès socio-économique en augmentant leurs exportations.

Bien que l'arrivée des ouvriers chinois augmente le chômage en Afrique, l'échange des infrastructures telles que des hôpitaux, des routes, des chemins de fer, des ports et aéroports, des palais, des stades et des centres de conférences, contre l'exploitation des matières premières et des produits énergétiques accroît le volume de leurs transactions aux gains réciproques. Exprimés en valeur monétaire, Antoine Brunet et Jean-Paul Guichard observent que ceux-ci apparaissent asymétriques et témoignent des rapports déséquilibrés entre les parties⁵¹¹. L'évaluation de leurs échanges étalés sur plusieurs années, prête difficilement à l'analyse économique à cause notamment des fluctuations intempestives du coût des minerais et de baril de pétrole sur le marché mondial. Si la coopération sino-africaine ne permet pas aux économies du continent de sortir de la dépendance, elle contribue, par contre, au maintien de la croissance économique de la Chine et participe à son émergence parmi les pays disposant d'excédent des capitaux.

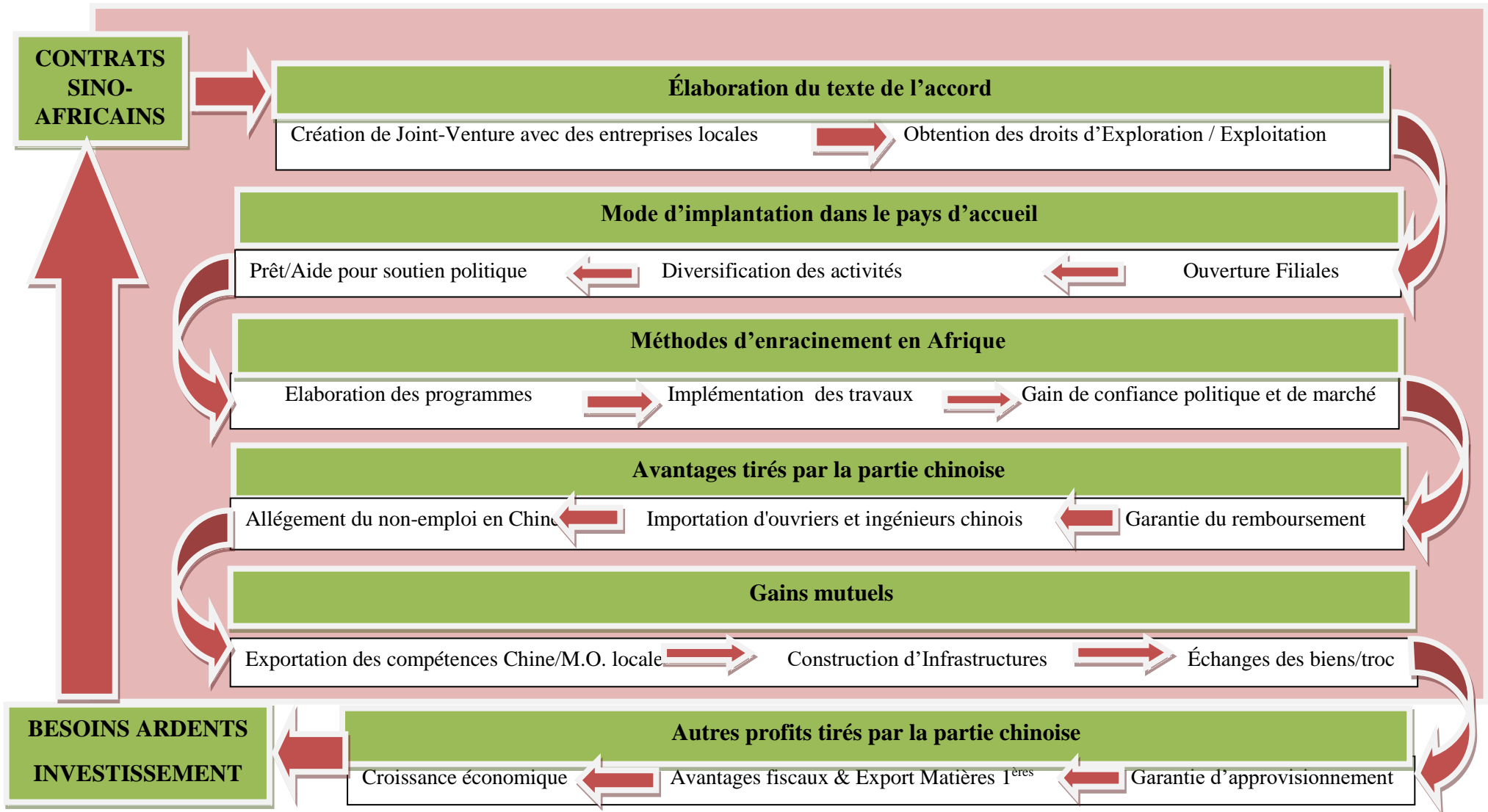
Malgré certaines spécificités nationales des pays africains dues notamment à leur contexte géo-historique et politico-économique ainsi qu'aux modalités particulières de leurs relations avec la Chine, le mode opératoire général des entreprises multinationales chinoises, dont les différentes activités au sein du continent vont de l'acquisition des terres à l'extraction des minerais, de la construction des infrastructures de communication à celles de centrales hydroélectriques et des oléoducs, des échanges commerciaux des produits de consommation de masse au renforcement de la capacité de production⁵¹², peut être schématisé dans un processus continu et dynamique reprenant leurs objectifs et le profit qu'elles en tirent. Cet enchaînement d'opérations est mis en œuvre en fonction des matières premières à exploiter et des particularités politiques et économiques de l'État partenaire. Cependant, il contribue à l'efficacité de la diplomatie économique favorisant la pénétration du marché intérieur africain des matières premières par les entreprises multinationales chinoises.

⁵¹¹ BRUNET, A. et GUICHARD, J-P., *La visée hégémonique de la Chine*, Paris, L'Harmattan, 2011, 208 pages.

⁵¹² CACID, *Op. cit.*, p. 10.

Figure 7

LE MODE OPÉRATOIRE GÉNÉRAL DES ENTREPRISES MULTINATIONALES CHINOISES EN AFRIQUE



Il ressort de ce processus que le mode opératoire général des entreprises multinationales chinoises tend à engendrer une relation économique déséquilibrée. Suivie d'une coopération asymétrique, il crée des débouchés pour leurs produits et permet à la Chine d'étendre son influence économique en s'assurant du remboursement des prêts et de son approvisionnement en matières premières. Il laisse les emplois de direction et de commandement à l'expertise chinoise au détriment de la compétence locale. Outre leurs investissements, ces entreprises octroient également des prêts sans intérêt ou avec des taux préférentiels et des aides aux pays d'accueil et aux entrepreneurs locaux. Considéré comme des investissements indirects, ce transfert de fonds joue deux fonctions : permettre à la Chine de gagner la confiance des dirigeants africains et faciliter ses acteurs d'intégrer le marché africain des matières premières et des infrastructures⁵¹³. Leur profit forme le fondement économique de l'inconditionnalité de ces prêts. Il a poussé, en pleine crise financière de 2008, le gouvernement chinois, avec l'accord de la State-owned Assets Supervision and Administration Commission of the State Council (SASAC) et de la National Development and Reform Commission (NDRC), à encourager ses entreprises étatiques d'acquérir des actifs de certaines sociétés étrangères en difficulté de trésorerie au sein du continent africain⁵¹⁴.

Par ailleurs, les visées socialistes de la Chine⁵¹⁵ constituent également l'une des stratégies de l'arrivée de ses entreprises dans certains pays du continent en proie à des guerres et rebellions. Elles y font la promotion et la vente de leurs armes et de leur technologie à travers la coopération militaire que la Chine développe avec des États africains⁵¹⁶ tels que le Soudan ou l'Angola. Ces transactions commerciales spéciales, destinées prioritairement aux acteurs gouvernementaux, sont effectuées notamment par les compagnies chinoises North

⁵¹³ À titre illustratif, la CNPC s'est servie de l'Eximbank pour octroyer, en 2004, deux milliards de dollars américain au gouvernement soudanais afin de faciliter l'obtention des droits d'exploration et l'exploitation pétrolière sur un bloc off-shore. GAUDE, L., art. cité.

⁵¹⁴ C'est le cas notamment des actifs miniers de Chambishi en Zambie acquis par les entreprises chinoises à la suite de la récession mondiale. EDINGER, H. and PISTORIUS, C., « Aspects of Chinese investment in the African resources sector », *Journal of the Southern African Institute of Mining and Metallurgy*, vol. 111, n° 7, Johannesburg, July 2011, pp. 501-510.

⁵¹⁵ THI MINH-HOANG, N., *Doit-on avoir peur de la Chine ? Le communisme chinois et l'Occident*, Paris, L'aube, 2013, 128 pages.

⁵¹⁶ Dans ses échanges avec l'Afrique, la Chine est devenue le principal fournisseur d'armes aux gouvernements locaux et aux groupes armés qui déchirent ce continent. Elle a ouvert des usines de fabrication d'armes et munitions au Soudan, au Zimbabwe et au Mali. NIQUET-CABESTAN, V., *Op. cit.*, pp. 364-365. Ainsi, la Chine « coopère avec l'Afrique dans les domaines suivants : le terrorisme, l'échange d'informations, les crimes organisés, le trafic des drogues et des armes légères. De plus, la Chine fait donations de matériels et vend des armes (...) La Chine a conclu des accords de fourniture de matériels militaires avec la Namibie, l'Angola, l'Erythrée, le Zimbabwe ». AHMAD, W., AMRANI JOUTEY, M. et SANFO, O., *Accords sino-africains. Le développement des pays africains est-il susceptible de se réaliser en coopération avec la Chine plus qu'il ne l'a été avec la France ?*, ESSEEC Business School, 2012, p. 11.

Industry Corporation (NORINCO) et Polytech Industries⁵¹⁷. À ce sujet, des experts militaires africains précisent que la vente des armes chinoises concernent des avions dérivés des Mig-21 du modèle soviétique, des avions de transport Y-8 dérivés des Antonov, des blindés légers et d'autres équipements militaires⁵¹⁸. Visant à accroître la capacité de défense des pays partenaires, elles consolident également leur dépendance en équipement militaire chinois.

La Chine accorde aussi des bourses d'études susceptibles d'attirer les futurs dirigeants africains à se former dans ses écoles et universités. À long terme, ceux-ci pérennisent les échanges sino-africains et influencent l'avenir politique et économique du continent. L'appui chinois à la formation de l'élite africaine, doublé de ses apports économiques et militaires, est fait en contrepartie du soutien politique et diplomatique des pays africains à la Chine au sein des institutions multilatérales comme les Nations Unies. Dans ce même contexte, la Chine mise aussi sur les privilèges liés à son statut de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Ils lui garantissent l'efficacité de ses actions dans la gestion des affaires mondiales et lui assurent une visibilité internationale en contribuant à la promotion de ses ambitions mercantiles au sein du continent africain.

Par ailleurs, la position de la Chine au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies constitue un atout supplémentaire qui lui accorde implicitement la légitimité de défendre les intérêts de ses partenaires africains. C'est dans cette orientation défensive qu'elle s'est abstenue au vote de la résolution 1973 contre la Lybie⁵¹⁹ et a envisagé l'usage unilatéral de son droit de veto en faveur du régime d'Omar El-Béchar au Soudan⁵²⁰. Ces deux pays africains, exportateurs du pétrole, font partie de la zone d'internationalisation de ses approvisionnements en hydrocarbures. Ainsi, son soutien diplomatique à ses partenaires africains couvre, en partie, le volet idéologique et économique de leurs relations en donnant un caractère institutionnel à leurs échanges commerciaux.

⁵¹⁷ Si la première est un important conglomérat de 157 usines de production d'armes et munitions, la seconde est la plus importante entreprise chinoise de ventes d'armes. WOETS, L., « Les enjeux de la puissance chinoise en Afrique », *Géopolitique africaine*, 23 septembre 2006.

⁵¹⁸ *Ibid.*

⁵¹⁹ La Chine s'est abstenue au vote de la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations Unies contre la Lybie de Mouammar Kadhafi. ONU, Conseil de sécurité des Nations Unies (CS/10200), « Libye : Le Conseil de sécurité décide d'instaurer un régime d'exclusion aérienne *Op. cit.*

⁵²⁰ La Chine « a menacé à deux reprises d'user de son droit de veto (juillet et septembre 2004) pour s'opposer à l'adoption de sanctions politiques et pétrolières contre le Soudan en réaction au génocide du Darfour ». Elle s'est aussi abstenue à la saisine, en 2005, de la Cour pénale Internationale (CPI) pour le jugement des auteurs des crimes au Darfour. WOETS, L., art. cité.

7.4. L'INSTITUTIONNALISATION DE LA COOPÉRATION SINO-AFRICAINE

La Chine et ses partenaires africains organisent des fora, des Sommets et des conférences tant au niveau ministériel qu'à celui des chefs d'État et de gouvernement pour officialiser et légitimer leurs relations de coopération. À ce sujet, Zhang Chun souligne que celles-ci ont atteint quatre dimensions représentant leurs principales lignes directrices : la sincérité, l'amitié et l'égalité pour la dimension politique ; l'avantage mutuel, la réciprocité et la prospérité collective pour le volet économique ; le soutien réciproque et la coordination étroite au niveau international ; l'apprentissage mutuel et la recherche du développement commun pour la dimension culturelle⁵²¹. Ces différents domaines révèlent le volet idéologique non négligeable de la coopération sino-africaine conduisant à son institutionnalisation.

Devenue l'une des stratégies qui permet aux acteurs chinois de s'implanter et de s'enraciner en Afrique, celle-ci a conduit à la création, en 2000, du FOCAC symbolisant la politique d'engagements de la Chine au sein du continent. Ce cadre de concertation résulte de la volonté des parties de fonder une coopération stratégique durable issue de leurs différentes rencontres, d'orienter leurs échanges économiques et commerciaux, de chercher les voies et moyens communs reflétant les ambitions de la Chine et des pays africains⁵²². Il s'est alors transformé en une plate-forme de dialogue collectif et en un mécanisme de renforcement de la collaboration dans leurs relations bilatérales⁵²³.

Trois ans plus tard, est tenue la deuxième rencontre sino-africaine à Addis-Abeba sous le thème de « se prêter à la coopération pragmatique et s'orienter à l'action ». L'évaluation du niveau d'exécution des recommandations de la première réunion a abouti à l'élaboration du plan d'actions 2004-2006, renfermant une série des mesures économiques et sociales⁵²⁴.

⁵²¹ CHUN, Z., *Op. cit.*, pp. 10-15.

⁵²² République populaire de Chine, Bureau d'Information du Conseil d'État, Livre blanc 2013.... *Op. cit.*

⁵²³ GRIMM, S., art. cité.

⁵²⁴ Le communiqué conjoint de la 2^{ème} Conférence ministérielle du FOCAC tenue à Addis-Abeba du 15 au 16 décembre 2003 mentionne les engagements pris par la Chine en faveur de l'Afrique notamment l'accroissement de l'aide à l'Afrique ; le renforcement de la coopération en matière d'exploitation des ressources humaines et de formations multisectorielles ; l'ouverture du marché et l'application du tarif zéro à l'importation de certains produits en provenance des pays africains les moins avancés ; l'élargissement de la coopération touristique en accordant le statut de destination approuvée à 8 pays africains : l'Éthiopie, le Kenya, la Tanzanie, la Zambie, l'Île Maurice, les Seychelles, le Zimbabwe et la Tunisie ; l'organisation du festival international 'Rendez-vous à Beijing' avec l'Afrique comme hôte d'honneur et 'Tournée en Afrique de la culture chinoise' ; l'augmentation des échanges entre les peuples en organisant en 2004 à Beijing le Festival des jeunes chinoise et africaine ».

Celles-ci ont constitué l'une des stratégies chinoises de rapprochement avec les pays du continent riches en matières premières.

Par la suite, leur troisième conférence ministérielle a coïncidé avec le Sommet de Beijing en 2006 sous le thème de la paix, l'amitié, la coopération et le développement. Au cours de cette rencontre, la Chine a promis de faciliter les relations politiques d'égalité et de confiance mutuelle ; d'élargir la coopération économique gagnant-gagnant ; d'étendre l'échange pour l'enrichissement culturel ; de promouvoir un développement global équilibré et harmonieux ; de renforcer la collaboration et la compréhension mutuelle dans les affaires internationales⁵²⁵. L'analyse des résolutions de ce forum a montré que l'objectif poursuivi par les autorités chinoises a été de réunir les pays africains dans une structure qui leur a permis de négocier en « acteur collectif » et de les transformer en « interlocuteurs unis » en vue de légitimer leurs interventions au sein du continent africain.

C'est dans ce contexte que la « Déclaration de Beijing » et le « Programme de la coopération pour le développement socio-économique sino-africain » ont défini les orientations générales de leurs relations et ont officialisé les engagements chinois au sein du continent⁵²⁶. Appréciés par les parties, ils ont voulu établir un nouveau type de coopération stratégique basé sur la confiance réciproque tant sur le plan politique qu'économique et sur les échanges et les inspirations mutuelles au niveau culturel.

Les objectifs de la conférence ministérielle de 2009 à Charm El-cheikh ont été d'approfondir cette coopération stratégique et de la faire progresser sur la voie du développement durable⁵²⁷. Sa « Déclaration » et son « Plan » d'actions ont établi un programme triennal d'échanges pour 2010-2012 dans les domaines politique, économique, social, culturel et humain. Il s'est étendu aux secteurs de l'agriculture, de la protection de

FOCAC, « Forum on China-Africa Cooperation », Addis-Abeba, December 2003, [en ligne] <http://www.focac.org/eng/ltada/dejbjzjhy/DOC22009/t606801.htm>, consulté le 07 février 2014.

⁵²⁵ FOCAC, « Forum on China-Africa Cooperation », Beijing, January 2006, [en ligne], <http://www.focac.org/eng/zt/zgdfzccwj/t203479.htm>, consulté le 07 février 2014.

⁵²⁶ Il s'agit des « 8 mesures politiques visant à renforcer la coopération pragmatique sino-africaine et à soutenir le développement des pays africains, comprenant notamment l'augmentation de son aide à l'Afrique, l'accord des prêts préférentiels et des crédits acheteurs préférentiels à l'exportation, la création d'un fonds de développement sino-africain, la construction du Centre de conférence de l'Union africaine, l'allègement de la dette, l'accès au marché en franchise de droits, la mise en place de la zone de coopération économique et commerciale, le renforcement de la mise en valeur des ressources humaines dans les domaines de l'éducation et de la santé ». *Ibid.*

⁵²⁷ FOCAC, « « Forum on China-Africa Cooperation », Sharm El Sheikh, November 2009, [en ligne], <http://www.focac.org/eng/ltada/dsjbjzjhyhywj/t626388.htm>, consulté le 08 février 2014.

l'environnement, de la promotion des investissements, de l'accès aux marchés, de l'allègement de la dette, de la lutte contre le changement climatique, de la coopération scientifique et technique, de la santé, de l'éducation et des échanges humains⁵²⁸. Ses résultats ont montré qu'à ses ambitions économiques et commerciales, la Chine ajoute la dimension humaine assortie des engagements sociaux.

Sous le thème de « Consolider les acquis et ouvrir de nouvelles perspectives pour le nouveau partenariat stratégique sino-africain », la conférence ministérielle de 2012 à Beijing a permis l'adoption de sa « Déclaration » et de son « Plan » d'actions. Ayant eu le mérite de planifier les nouvelles orientations des relations entre les deux parties suivant l'évolution de l'environnement international, elle a délimité leurs principaux domaines d'action⁵²⁹. L'un de ses objectifs a été la préparation de la rencontre de 2015 en Afrique du Sud.

Celle-ci a été tenue à Johannesburg sous le thème de « l'Afrique et la Chine avancent ensemble : Coopération gagnant-gagnant pour un développement commun ». Ayant sacralisé l'unité et le dynamisme dans leur coopération en renforçant le dialogue et les échanges intergouvernementaux à tous les niveaux, en respectant leurs intérêts nationaux, en encourageant le développement partagé et l'entraide dans tous les domaines⁵³⁰, elle a conduit aussi à l'adoption d'un plan d'actions triennal pour sauvegarder leurs intérêts communs notamment au sein des institutions multilatérales.

De ces différentes rencontres organisées dans le cadre du FOCAC, il ressort que l'institutionnalisation de la coopération sino-africaine aboutit aux déclarations et aux plans d'actions détaillant les engagements de la Chine envers l'Afrique. Son pic est atteint avec la mise en place d'une chambre de commerce sino-africaine ayant six bureaux dont cinq sont localisés au sein du continent africain⁵³¹. Ces réunions révèlent, d'une part, les ambitions mercantiles des acteurs chinois sur les ressources naturelles des pays africains à travers l'intensification des échanges commerciaux, l'augmentation de leurs investissements et la

⁵²⁸ FOCAC, « « Forum on China-Africa Cooperation », Sharm El Sheikh, November 2009, *Op. cit.*

⁵²⁹ Parmi les engagements pris lors de cette rencontre, l'on peut épinglez notamment celui d'intensifier les consultations politiques et le dialogue stratégique, de renforcer les échanges et la coopération, d'encourager les intégrations régionales et sous régionales. FOCAC, « Forum on China-Africa Coopération », Beijing, July 2012, [en ligne], <http://www.focac.org/eng/ltada/dwjbzjjhys/hywj/t954245.htm>, consulté le 07 février 2014.

⁵³⁰ FOCAC, « Forum on China-Africa Cooperation », Johannesburg, December 2015, [en ligne] http://www.focac.org/eng/ltada/dwjbzjjhys_1/hywj/t1327960.htm, consulté le 07 février 2016.

⁵³¹ Les pays africains abritant les cinq bureaux de la chambre de Commerce sino-africaine sont le Cameroun, le Ghana, le Mozambique, le Nigeria et la Tanzanie. Un seul bureau se trouve à Pékin.

diversification des domaines de leurs activités. Elles montrent, d'autre part, que l'ère du monopole économique des métropoles occidentales en Afrique est révolue et les objectifs des relations sino-africaines tendent à se réaliser. Néanmoins, si l'enthousiasme de certains dirigeants africains et chinois⁵³² se manifeste à travers leurs déclarations, la présence chinoise au sein du continent soulève également la question de la capacité des économies africaines à relever les défis que pose cette forme de coopération dans un monde en pleine mutation.

Avec l'élargissement de ses domaines de coopération et la fréquence des visites officielles de ses dirigeants, la Chine actionne une nouvelle stratégie de ses activités en Afrique. Consistant à instaurer « des forums divisionnaires en matière de l'agriculture, de la science et technologie et dans les secteurs juridique, financier, culturel, (...) des centres de réflexion pour les jeunes, les femmes, les médias et la société civile ainsi que les autorités locales »⁵³³, elle contribue à adapter ses approches de coopération suivant les bénéficiaires et à faciliter l'ancrage de ses acteurs dans leurs pays d'accueil.

Par ailleurs, la Chine a créé le Fonds de développement Chine-Afrique (CADFund), géré par la China Development Bank⁵³⁴. Attestant son appartenance australe⁵³⁵ et ses « bonnes intentions », elle ne s'écarte pas de sa politique « protectrice » des pays africains face aux visées dominatrices de grandes puissances au sein des institutions multilatérales. Teintée d'idéologie tiers-mondiste, la coopération sino-africaine se consolide autour d'une démarche

⁵³² À titre illustratif, le Président algérien Abdelaziz Bouteflika soutient que : « la Chine, qui s'impose comme la quatrième puissance économique mondiale, dispose d'atouts inédits en Afrique et sa relation avec cette dernière se fonde sur plusieurs éléments porteurs [d'espoir]. Ces deux entités peuvent, en effet, tableer sur un partenariat de type nouveau, mutuellement avantageux et qui n'a pas à pâtir des conséquences de l'histoire coloniale et de celles, dommageables, induites par une aide au développement de type paternaliste ». APS, « Activités présidentielles. Visite du Chef de l'Etat en Chine », *El mouradia*, Pékin, le 06 novembre 2006, [en ligne] <http://www.el-mouradia.dz/francais/president/activites/PresidentActi.htm>, consulté le 07 février 2014. De son côté, l'Ambassadeur de Chine au Sénégal en 2009, Lu Shaye déclarait : « nous pouvons dire avec fierté que la Chine a fait plus au Sénégal en quatre ans que des pays occidentaux en 10 ou 20 ans ». SUNU TV, « La Chine a fait plus au Sénégal en 4 ans que l'Occident en 20 ans », *Leral*, le 23 septembre 2009, [en ligne], http://www.leral.net/La-Chine-a-fait-plus-au-Senegal-en-4-ans-que-l-Occident-en-20-ans_a5887.html, consulté le 20 mars 2014.

⁵³³ FOCAC, « Forum on China-Africa Cooperation », 2012,*Op. cit.*

⁵³⁴ Ce Fonds de développement sino-africain, dont le montant est passé de 1 à 5 milliards de dollars américains, fut lancé en avril 2007. Il est géré par la China Development Bank en faveur des entreprises chinoises œuvrant en Afrique et leurs partenaires constitués essentiellement de sociétés de joint-venture. BRAUTIGAM, D., *China's African Aid, Transatlantic Challenges*, International Development Program, School of International Service, American University, Washington DC, April 2008, p. 17.

⁵³⁵ À travers la faiblesse de son PIB par habitant qui la classait à la 128^{ème} position au monde en 2009, la Chine se considère comme un pays du Sud. BART, D., « Le modèle chinois à la recherche d'un nouveau souffle ? » dans BADIE, B. et VIDAL, D., *Op. cit.*, p. 241.

réaliste centrée sur les intérêts économiques de la Chine et ses ambitions politiques et diplomatiques internationales.

Par conséquent, elle proclame son unité interne en intégrant notamment Taiwan pour assurer sa stabilité politique. D'aucuns soutiennent que les deux bases de la stratégie de construction de sa puissance : le réalisme économique et le pragmatisme diplomatique constituent les leviers sur lesquels s'appuie Pékin pour enraciner sa diplomatie économique en Afrique⁵³⁶. En contrepartie, de nombreux pays africains reconnaissent une seule Chine et lui facilitent l'accès à leur marché intérieur ainsi qu'à l'exploitation de leurs ressources naturelles. Cependant, les divers engagements pris par les parties n'accélèrent pas le développement des pays africains, ni la sortie de leurs économies de la dépendance extérieure. Ainsi, le continent africain se trouve devant ses responsabilités afin de surmonter les obstacles liés à sa gouvernance globale et à son unité face aux pratiques mercantiles chinoises.

7.5. LES DÉFIS DES ÉCONOMIES AFRICAINES DANS LA « CHINAFRIQUE »

Les échanges entre la Chine et l'Afrique créent de nombreuses perspectives pour les entrepreneurs et les consommateurs africains ainsi que les opportunités de les exploiter⁵³⁷. Cependant, ils se butent contre des obstacles⁵³⁸ dans les trajectoires de croissance et de développement considérés comme des défis à relever par les économies africaines face aux partenaires chinois. De diverses natures, ceux-ci sont d'ordre socio-économique et politico-juridique⁵³⁹. Ces facteurs entravent la capacité du continent africain dans son affirmation d'acteur capable de participer activement à la revanche du Sud et freinent l'éclosion de ses initiatives économiques internationales. Par ailleurs, le rapport de l'OMC sur les engagements en matière de politique commerciale de 2009 confirme l'orientation des économies africaines

⁵³⁶ CISSE, M., *Op. cit.*,

⁵³⁷ OCDE, BAD, CEA, PNUD, Perspectives économiques en Afrique 2011. L'Afrique et ses partenaires émergents... *Op. cit.*, 316 pages.

⁵³⁸ Les obstacles à la croissance des économies africaines sont nombreux notamment les inégalités sociales entraînant la pauvreté et la misère des populations, l'exclusion et la marginalisation sociale, l'insécurité alimentaire, la mauvaise répartition des terres, les difficultés juridiques freinant des initiatives privées, la corruption et le trafic d'influence, la mauvaise gouvernance, l'insuffisance de voies de communication, les structures de ces économies, les agendas des leaders nationaux,...

⁵³⁹ DIATTA, A., « les défis de l'économie africaine », *Agora Vox*, le 20 octobre 2005, [en ligne], <http://www.agoravox.fr/actualites/economie/article/les-defis-de-l-economie-africaine-3960>, consulté le 22 juillet 2014.

vers l'exportation des matières premières et des produits agricoles⁵⁴⁰ et leur dépendance tant aux fluctuations des prix sur le marché mondial qu'à la productivité nationale.

Dans le but de promouvoir leurs relations économiques et commerciales avec la Chine, les pays africains s'efforcent de résoudre ces difficultés susceptibles de transformer leur continent en une éternelle région à conquérir à cause de ses ressources naturelles et de ses potentialités en termes de marché d'exploitation⁵⁴¹. Ces obstacles économiques obligent l'Afrique à surmonter le paradoxe consistant à abriter des populations pauvres dans des pays qui regorgent d'immenses ressources du sol et du sous-sol. Il s'en suit la question agraire caractérisée notamment par le déplacement des populations rurales, la mauvaise répartition de terres agricoles et l'aliénation, à grande échelle, des concessions paysannes au profit des entrepreneurs chinois pratiquant des cultures d'exportation ou de bio-carburant⁵⁴². Sa résolution est à la base des initiatives visant la bonne gouvernance foncière dans la gestion des ressources minières telles que les Extractives Industry Transparency Initiative (EITI)⁵⁴³, dans la protection de la faune et de la flore comme la Forest Law Enforcement, Governance and Trade Action Plan (FLEGT)⁵⁴⁴ et dans le recouvrement des avoirs telle que la Stolen Asset Recovery Initiative (STAR)⁵⁴⁵.

Cependant, le besoin d'autonomie économique des acteurs africains, les potentialités différenciées en ressources naturelles de leurs pays et la diversité de leurs projets de développement nationaux ne favorisent pas leur unité économique, ni l'établissement d'une taxation extérieure commune (TEC). Le nombre et le montant de leurs impôts et autres taxes diffèrent selon les États et les partenaires. Ainsi, chaque pays africain est à la quête des IDE

⁵⁴⁰ OMC, *Rapport sur le commerce mondial 2009. Les engagements en matière de politique commerciale et les contingentes*, Genève, Organisation mondiale du commerce, 2009, p. 9.

⁵⁴¹ En termes de réserves mondiales, l'Afrique dispose entre autres de « 97 % du chrome, 85 % du platine, 80 % de la bauxite, 65 % du cobalt, 64 % de l'or, 60 % du diamant, 40 % du manganèse, 20 % de l'uranium,... ». PERI, G., « Afrique et Europe : néocolonialisme ou partenariat ? », *L'Afrique et l'Europe dans la nouvelle géopolitique mondiale*, Acte du colloque, Dakar, du 24 au 26 janvier 2008, Paris, 2008, 364 pages ; GAYE, A., *Chine-Afrique..... Op. cit.*, p. 271.

⁵⁴² PIGEAUD, F., « Les multinationales se ruent sur les terres africaines », *Alternatives internationales*, Hors-série, n° 011, juillet 2012.

⁵⁴³ Extractives Industry Transparency Initiative (EITI) sont des initiatives pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)

⁵⁴⁴ Forest Law Enforcement, Governance and Trade Action Plan (FLEGT) est la loi relative à la réglementation forestière, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour renforcer les contrôles internationaux sur le commerce illégal de bois et de l'ivoire.

⁵⁴⁵ Stolen Asset Recovery Initiative est l'initiative lancée par la Banque mondiale pour faciliter le recouvrement des avoirs volés.

pour exploiter ses potentialités économiques en vue de réaliser son propre programme de développement.

Par conséquent, la coopération bilatérale que chaque pays africain entretient avec la Chine lui offre de nouvelles opportunités économiques. Entraînant l'augmentation des exportations de certains pays riches en hydrocarbures et/ou en minerais, cette coopération les conduit vers une compétition interafricaine dans laquelle chaque pays prend des mesures économiques en faveur des bailleurs de fonds chinois pour bénéficier de leur IDE. Engendrant leur flagellation, cette concurrence se manifeste sous diverses formes dont les modifications intempestives de leurs législations nationales sur les mines et les hydrocarbures en vue de garantir des avantages fiscaux, administratifs et financiers aux investisseurs chinois.

Ainsi, la coopération sino-africaine crée de nouveaux problèmes résultant de la concurrence intra-africaine pour attirer les investissements chinois⁵⁴⁶. L'ouverture croissante des économies africaines aux capitaux étrangers intensifie la compétition entre leurs gouvernements pour obtenir les IDE. Imputée, à tort ou à raison, à leurs efforts de développement national, cette concurrence a des effets pervers non négligeables sur leurs économies. À ce sujet, François Paul Yatta dénonce une course financière des dirigeants africains vers l'abîme au détriment des projets nationaux et régionaux⁵⁴⁷. Garantissant excessivement des conditions favorables aux entrepreneurs chinois, ceux-ci finissent par tirer la majeure partie des bénéfices de leur coopération en rendant les échanges asymétriques.

Cependant, l'analyse de la concurrence entre les gouvernements africains pour attirer les IDE chinois révèle des effets positifs et/ou négatifs sur leurs économies. D'un côté, elle procure des avantages nets aux investisseurs chinois et aux pays d'accueil. S'agissant d'un jeu économique à somme positive, les entrepreneurs chinois choisissent le site d'un projet d'investissement et attachent beaucoup d'importance à certains objectifs fondamentaux, leur permettant de récupérer les capitaux investis, tels que la stabilité politique et macroéconomique des pays partenaires, l'accès à leurs marchés, la croissance à long terme, la

⁵⁴⁶ OCDE, Perspectives du développement mondial 2010. *Op. cit.*, p. 93.

⁵⁴⁷ La concurrence entre les pays africains pour attirer les IDE chinois par des mesures d'incitation économique peut réduire dramatiquement le revenu d'un État tiré de l'exploitation de ses ressources naturelles. YATTA, F.P., *La décentralisation fiscale en Afrique. Enjeux et perspectives*, Paris, Karthala, 2009, p. 70.

formation du personnel, l'amélioration des infrastructures existantes⁵⁴⁸. Elle les incite aussi à poursuivre les politiques de croissance économique et à augmenter l'offre globale de leurs investissements.

De l'autre côté, cette pratique conduit à un jeu économique à somme négative dans la plupart des pays africains. Ce déséquilibre se manifeste lorsque les dirigeants du continent s'engagent à accroître les mesures d'incitations fiscales et/ou financières au profit des investisseurs chinois. Ainsi, certains pays africains offrent de nombreuses faveurs économiques à ces bailleurs de fonds chinois de peur qu'ils détournent leurs IDE vers ceux qui leur en proposent davantage⁵⁴⁹. Leur manque à gagner augmente le gain des entrepreneurs chinois. Par conséquent, ces derniers négocient les avantages et autres conditions d'incitations économiques avec les dirigeants locaux comme des préalables à leurs investissements.

Ces différentes mesures économiques entraînant des faveurs incitatives et mettant les pays africains en concurrence pour satisfaire la demande des acteurs chinois peuvent être regroupées en trois catégories. Les premières proviennent des avantages fiscaux, les secondes résultent des incitations financières et les dernières se fondent sur les réglementations locales. Les mesures fondées sur les avantages fiscaux les plus usitées sont la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices, les exonérations temporaires d'impôt et taxe, les exonérations des droits de douane, les amortissements accélérés, les abattements pour réinvestissement, les déductions spécifiques sur les bénéfices bruts, les déductions des prélèvements de la sécurité sociale. Les secondes faveurs concernent les mesures d'incitations financières dont les plus courantes sont les subventions, les prêts bonifiés, les garanties de prêts pour les lignes de crédit, les tarifs préférentiels d'eau et d'électricité, la gratuité du site. Enfin, les dernières mesures se fondent sur les règles administratives couvrant les adaptations des législations sociales, la protection de l'environnement, la protection du droit de propriété intellectuelle, la création des zones économiques spéciales, la privatisation des entreprises publiques, la dérèglementation des marchés, les politiques d'échanges et d'investissements⁵⁵⁰.

L'usage différencié de ces diverses mesures laisse voir que les pays africains ne constituent pas un bloc homogène capable de redynamiser collectivement leurs échanges avec

⁵⁴⁸ OMAN, C., *Quelles politiques pour attirer les investissements directs étrangers ? Une étude de la concurrence entre gouvernements*, OCDE, Etude du Centre de Développement, 2000, pp. 17-22.

⁵⁴⁹ *Ibid.*, p. 19.

⁵⁵⁰ *Ibid.*, pp. 21-22.

les partenaires chinois. Ils se retrouvent face à un nouveau défi pour la quête des IDE. Par la suite, la coopération sino-africaine se transforme en un facteur de leur division⁵⁵¹ et l'appréhension de cette pratique montre que la Chine applique le principe du « plus offrant gagne l'investissement » qui mine l'unité des pays africains. Suivie de la méfiance interétatique, cette situation renforce leur souveraineté nationale et compromet la dynamique de leur solidarité et de leurs intégrations régionales et sous-régionales. Elle s'accompagne souvent des difficultés liées aux tracées des frontières issues de la colonisation et au partage des ressources naturelles transfrontalières. Par conséquent, chaque pays africain défend ses propres intérêts et son indépendance économique⁵⁵². Ceux-ci semblent primer sur les objectifs du régionalisme africain et les activités économiques chinoises contribuent à la consolidation des structures extraverties des économies africaines.

Ces entraves compliquent non seulement l'élaboration d'un programme sous-régional, régional ou continental de développement mais aussi la mise en œuvre d'une stratégie collective et consensuelle des pays africains vis-à-vis des acteurs chinois. Favorisés notamment par les différents plans nationaux de développement et la multiplicité d'intervenants publics et privés – africains et étrangers – façonnant les diverses politiques économiques du continent africain⁵⁵³, ils empêchent les économies africaines de jouer collectivement leur rôle dans les négociations bilatérales avec la Chine afin de bénéficier des avantages offerts par la mondialisation. C'est dans ce contexte que les dirigeants de la Banque africaine de développement (BAD) soutiennent que la lutte contre l'autodestruction des économies africaines constitue l'un des plus grands défis à surmonter par le continent pour son développement⁵⁵⁴. Par conséquent, ils encouragent toutes les initiatives visant à mettre en place des synergies économiques des pays du continent autour des objectifs communs.

⁵⁵¹ DAMOME, E., « Cette Chine qui divise les Africains », art. cité.

⁵⁵² Le GOURIELLEC, S., « L'Afrique noire en mal de champion » dans GAUCHON, P. et HUISSOUD, J.-M., *Les grandes puissances du XXI^{ème} siècle*, Paris, PUF, 2007, p. 403.

⁵⁵³ Les États africains, l'UA, les organisations sous régionales, la société civile, les partenaires traditionnels, les IFI, ... sont autant d'acteurs qui façonnent les différentes politiques économiques de l'Afrique. MPUTU, J.-C. et BAENDA FIMBO, Z., *Quelles stratégies africaines face aux émergents...* *Op. cit.*, pp. 245-265.

⁵⁵⁴ Le président de la BAD, Donald Kaberuka, pense que la solution passe par l'attente des africains afin « de serrer les rangs pour peser davantage. ' Toute action qui consiste à nous rassembler sur le plan économique, par des routes, des chemins de fer, de la fibre optique (...) est capital' ». AFP, « Pourquoi l'Afrique ne sera pas dès demain la nouvelle Chine », *La Voix du Nord*, 07 décembre 2013, [en ligne], <http://www.lavoixdunord.fr/economie/pourquoi-l-afrique-ne-sera-pas-des-demain-la-nouvelle-chine-ia0b0n1756090>, consulté le 30 novembre 2014.

Cependant, la méfiance mutuelle des pays africains maintient leurs économies dans la dépendance face aux entrepreneurs chinois. Ainsi, depuis les indépendances africaines jusqu'au début du XXI^{ème} siècle, l'Afrique vit des décennies perdues caractérisées par une faible croissance économique et la pauvreté⁵⁵⁵ l'empêchant de s'affirmer comme un acteur collectif dans la Chinafrique. Par ailleurs, les indicateurs écologiques et agricoles⁵⁵⁶ sur la renégociation de la place de l'Afrique dans ses relations avec la Chine montrent que le changement climatique et la déforestation, entraînant la désertification de nombreux pays du continent, ne favorisent pas leur développement agricole. Aggravant leur misère, ils les enferment dans le giron chinois pour ses importations des biens de consommation de masse.

D'autres défis sont liés à la mobilité matérialisés par la rareté des moyens de communication, le manque d'infrastructures adéquates, la vétusté du réseau routier, le coût élevé de transport,... limitant les transactions commerciales sino-africaines⁵⁵⁷. Ils consolident la dépendance des pays africains vis-à-vis des capitaux et des entrepreneurs chinois pour la construction de leurs infrastructures. Doublées de l'absence des techniques modernes de production, ces entraves apparaissent comme une barrière non tarifaire plaçant l'Afrique dans une position vulnérable de « receveur-consommateur » de la mondialisation. Faisant craindre l'incapacité des économies africaines à résister contre les pressions économiques des entreprises multinationales chinoises, ils renforcent des inquiétudes qui alimentent la controverse autour des conséquences réelles qu'engendrent les échanges sino-africains.

7.6. LA PERCEPTION CROISÉE DES RETOMBÉES DE LA COOPÉRATION CHINOISE EN AFRIQUE

Les échanges économiques et commerciaux entre la Chine et l'Afrique font l'objet d'études et analyses diverses⁵⁵⁸ basées soit sur leurs volumes et/ou leurs structures. La plupart

⁵⁵⁵ Elles sont la conséquence de la priorité accordée aux exportations et la faiblesse de la productivité nationale enfermant le continent dans l'économie de rente. CNUCED, *Le développement économique en Afrique : endettement viable : oasis ou mirage ?* ONU, New York et Genève, 2004, p. 10. Celles-ci entraînent la misère des masses, les inégalités sociales, l'instabilité politique et institutionnelle et la xénophobie qui ouvrent la voie aux guerres civiles et au blocage de tout progrès économique et social. MANDELA, N., « Tant que régnera l'injustice », *Géopolitique Africaine*, n° 25, Janvier-mars 2007, p. 269 ; OLOA ZAMBO, A., *L'intégration africaine en question*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 133.

⁵⁵⁶ BINIAMA, B.F., *Écologie, traditions africaines et développement. Enjeux environnementaux en Afrique Subsaharienne*, Paris, Karthala, 2015, 384 pages.

⁵⁵⁷ Dans plusieurs pays africains, les routes sont concentrées dans les grandes villes ou vers les ports d'évacuation des produits. Construites à l'époque coloniale dans le but d'exporter les richesses des colonies africaines vers les métropoles européennes, nombreuses d'entre elles sont devenues impraticables.

⁵⁵⁸ SANDREY, R. et EDINGER, H., « China-Africa merchandise trade : what was the impact of the 2009 commodity price decline ? », *Tralac Working Paper*, n° 2, Stellenbosch, Tralac, 2010 ; RENARD, M-F., art. cité

d'elles concluent que les acteurs chinois ne s'intéressent qu'à l'exploitation des matières premières africaines en contrepartie de chantiers d'infrastructures exécutés par leurs entreprises multinationales. Celles-ci considèrent l'Afrique comme une terre vierge possédant les possibilités d'affaires très florissantes⁵⁵⁹. Par conséquent, les relations entre les acteurs chinois et africains favorisent leur coopération à travers la signature des accords dans plusieurs domaines. Si certains considèrent la Chine comme une nouvelle source de financement mobilisant des crédits en faveur des pays africains, d'autres soutiennent que leurs échanges contribuent à la construction du statut de puissance de la Chine et à sa visibilité internationale⁵⁶⁰, au détriment de la visée promotionnelle du continent africain.

Dès lors, les transactions sino-africaines constituent une source des débats et des contradictions dans les milieux politiques et économiques africains et internationaux. Cette polémique est née des diverses appréciations des retombées de leur coopération. Lorsque les uns insistent sur la croissance des économies africaines grâce aux investissements chinois⁵⁶¹, les autres craignent l'augmentation de leur dette extérieure et la détérioration de leur cadre macro-économique⁵⁶². L'ambiguïté de ce modèle de coopération pousse Christ Alden à se demander si la Chine est un partenaire de développement, un concurrent économique ou une puissance dominatrice⁵⁶³. De son côté, Eric de la Maisonneuve constate que l'offensive chinoise dans la plupart des pays africains est une réalité économique récente et ses entreprises tentent d'y concurrencer les firmes étrangères⁵⁶⁴. Dans ce contexte, d'aucuns soutiennent que la Chine fonde sa diplomatie multidirectionnelle sur une triple négation : non à l'expansionnisme, à l'hégémonie et aux alliances avec les anciennes puissances⁵⁶⁵. Cette stratégie lui procure la confiance de certains dirigeants africains.

; AJAKAIYE, O., OYEJIDE, A.T., NZUE, F.F. and MANDA, D.K., « Analysis of China-Africa Trade Relations : Insights from AERS Scoping Studies », *Policy Issues Paper*, n° 3, African Economic Research Consortium (AERC), December 2008 ; VILLORIA, N.B., « China and the Manufacturing terms-of-Trade of African Exporters », *Journal of African Economies*, March 25th, 2009.

⁵⁵⁹ MICHEL, S. et BEURET, M., *Op. cit.*, 58.

⁵⁶⁰ MARCHESIN, P., *Op. cit.*, pp. 168-169.

⁵⁶¹ YING, L., « La majorité des africains satisfaits des investissements massifs chinois sur le continent », *Xinhua*, Beijing, 26 mars 2014.

⁵⁶² YING, L., « Pékin en Afrique du Sud », *Outre-terre*, vol. 4, n° 30, 2011, pp. 257-260.

⁵⁶³ ALDEN, C., *China in Africa: Partner, Competitor or Hegemon?*, London, Zed Books, 2007, 157 pages.

⁵⁶⁴ De la MAISONNEUVE, E., *Op. cit.*, 221 pages.

⁵⁶⁵ La Chine préconise un « non à l'expansion (ne pas suivre la voie des puissances coloniales) ; non à l'hégémonie (pas de domination mondiale) et non aux alliances avec une ou des puissances afin d'éviter de provoquer une nouvelle guerre froide ». MULUMBA KABUAYI, F., art. cité.

L'enthousiasme que provoque ce modèle de coopération laisse voir que certains dirigeants africains s'enferment dans « la bulle » des discours et des déclarations des autorités chinoises alors que le reste de la société vit la réalité quotidienne : la concurrence déloyale, la maltraitance ouvrière, la négligence des normes de sécurité professionnelle, la violation de la législation sociale et environnementale, la mainmise sur les ressources naturelles, l'achat des terres, le mépris des coutumes locales⁵⁶⁶. Dans ces conditions, la masse ouvrière et paysanne locale s'organise, parfois en marge du pouvoir public, contre les entrepreneurs et les migrants chinois. Il se crée un pessimisme social et un sentiment « antichinois » qui conduisent souvent à des manifestations violentes dans plusieurs pays africains⁵⁶⁷. Néanmoins, les autorités chinoises ne cessent de souligner que les malentendus qui entourent certains de leurs projets en Afrique sont des effets d'une crise de croissance. Elles rassurent qu'elles n'y commettront par les erreurs du colonialisme européen⁵⁶⁸. Cette vision dichotomique entre les dirigeants politiques qui sont les « acteurs du dedans » et la masse populaire formée des « acteurs du dehors » divise la société africaine et les pays étrangers en courants opposés : les développementalistes et les dépendantistes.

Le premier camp, composé d'une partie des dirigeants africains et chinois⁵⁶⁹, considère que la Chine, qui adopte de nouvelles formes et stratégies de développement, transforme la coopération sino-africaine en une opportunité pour le continent. Lui donnant la capacité de diversifier ses partenaires extérieurs et d'accéder à de nouvelles sources de financement, cette coopération permet à l'Afrique de disposer des infrastructures pour mettre en valeur ses potentialités économiques afin de réduire ses écarts de développement avec les pays industrialisés⁵⁷⁰. À travers des discours très orientés, ses tenants la qualifient de salutaire en mettant l'accent sur un modèle de développement basé sur l'amélioration des infrastructures

⁵⁶⁶ HANAUER, L. and MORRIS, L.J., art. cité.

⁵⁶⁷ Ces mouvements de contestation sont signalés en Zambie, au Nigeria, en Sierra Leone, au Mozambique, en Éthiopie, en Algérie, à Madagascar, en Éthiopie, en Afrique du Sud, en RDC, ... Elles sont suivies des violences, parfois avec mort d'hommes. LAFRARGUE, F., « La Chine, une puissance africaine », art. cité.

⁵⁶⁸ Reuters, « Li Keqiang : 'La Chine n'empruntera jamais la voie du colonialisme en Afrique' », *Jeune Afrique*, le 05 mai 2014, [en ligne], <http://economie.jeuneafrique.com/regions/international-panafricain/21989-li-keqiang-la-chine-n-empruntera-jamais-la-voie-du-colonialisme-en-afrique.html>, consulté le 15 mars 2015.

⁵⁶⁹ En marge de la session de l'Assemblée populaire nationale, le Ministre chinois des affaires étrangères, Yang Jiechi, déclare qu'il ne voit « aucune raison d'écarter la Chine de l'exploration des ressources africaines, sur une base juste et profitable à tous. La coopération chinoise permet de transformer les ressources africaines en projets concrets de développement ». YAN, Z., « Yang Jiechi : 'Développement sain' des relations Chine – Afrique », *Xinhua*, du 07 mars 2010. Plus tard, le président angolais, José Eduardo Dos Santos d'Angola a salué le rôle de la Chine dans son pays lors de la visite du Premier ministre chinois Wen Jiabao, en juin 2006, et a demandé le renforcement de leur coopération bilatérale. HAREL, X., *Op. cit.*, p. 231.

⁵⁷⁰ Groupe l'Avenir, art. cité.

et les échanges commerciaux bénéfiques pour toutes les parties⁵⁷¹. Ils se fondent sur le principe de gains et de confiance existant entre les partenaires.

À l’opposé se dresse le courant dépendantiste composé notamment de quelques milieux politiques et financiers locaux et étrangers ainsi que d’une couche de la société civile africaine⁵⁷². Se méfiant de l’émergence de la coopération sino-africaine, ceux-ci accusent la Chine de vouloir étendre ses débouchés et garantir son approvisionnement en matières premières pour soutenir sa croissance économique et sa stabilité sociale au détriment des pays africains. Ils considèrent la présence des acteurs chinois en Afrique comme une menace contre les intérêts nationaux et euro-américains⁵⁷³ et un élément déstabilisateur de leurs relations. Ils craignent un basculement du centre de gravité de l’économie mondiale et une concurrence susceptible d’entraîner d’importants bouleversements sur l’échiquier économique international⁵⁷⁴.

Ainsi, les objectifs mercantiles liés à ce modèle de coopération remettent en cause le principe de « gagnant-gagnant » qui sous-tend les relations entre la Chine et les pays africains. Cette perception est contredite par Gu Xiaojie lors de l’évaluation des engagements chinois en faveur du continent⁵⁷⁵. Cependant, ses constats ne tiennent compte que du volet financier de leurs échanges en écartant l’analyse de leurs retombées sur les économies africaines caractérisées notamment par les transactions économiques et commerciales asymétriques.

CONCLUSION PARTIELLE

Les contacts entre la Chine et le continent africain remontent à une époque lointaine de notre ère. Ils sont antérieurs à la conférence afro-asiatique de Bandoeng. Cependant, les récentes relations de coopération chinoise en Afrique évoluent en trois étapes distinctes dont

⁵⁷¹ Le gain mutuel présenté comme le fondement de la coopération Sud-Sud constitue la base des discours officiels des autorités chinoises adoptés par certains dirigeants africains. République populaire de Chine, Bureau d’information du Conseil d’Etat, « Livre blanc 2013... *Op. cit.*

⁵⁷² Ce sont les syndicats, les mouvements étudiants, les associations des agriculteurs,... Par ailleurs, dès le début du siècle, le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (Codesria) cherche à comprendre les retombées de la coopération entre la Chine et l’Afrique sur le quotidien des africains. CODESRIA, *L’Afrique et les défis du XXI^{ème} siècle*, 13^{ème} assemblée générale, Rabat, 5-9 décembre 2011.

⁵⁷³ MULUMBA KABUAYI, F., art. cité.

⁵⁷⁴ BUCHALET, J-L. et SABATIER, P., *La Chine, une bombe à retardement. Bulle économique, déséquilibres sociaux, menace environnementale : la fin d’un système ?*, Paris, Eyrolles, 2012, 162 pages.

⁵⁷⁵ L’ambassadeur chinois auprès de l’UA, Gu Xiaojie affirme que tous les engagements pris par la Chine en faveur des pays africains lors du premier FOCAC notamment l’annulation de la dette, le doublement de l’aide directe, les exemptions douanières,... ont été atteints. GOUJON, E., art. cité.

la première se base sur les soutiens politiques, idéologiques et militaires chinois des années 1950, la seconde vient des réformes internes engendrant le renforcement de leurs relations bilatérales fondées sur l'égalité, le bénéfice mutuel, la quête des résultats pratiques, la diversification de la coopération et le développement économique et, enfin, la dernière, mise en place après la guerre froide, vise l'appui des pays africains pour la reconnaissance internationale d'une seule Chine et le maintien de sa croissance économique.

Cette évolution conduit à l'augmentation du volume de leurs échanges économiques et commerciaux. Ceux-ci peuvent se résumer en besoin d'approvisionnement en matières premières et en produits énergétiques, la recherche des débouchés pour les produits manufacturés chinois et l'établissement des alliances politiques en échange des infrastructures, des capitaux et des biens de consommation de masse. Ainsi, certains axes de la politique extérieure de la Chine éclairent ses stratégies économiques au sein du continent. Accompagnés des rencontres diplomatiques de haut niveau, ces échanges revitalisent leurs liens historiques et engendrent l'enthousiasme de certains dirigeants africains.

Cependant, cet élan est brisé par l'isolement diplomatique de la Chine et le conflit idéologique divisant non seulement les pays africains en blocs opposés mais créant aussi leur alignement derrière des idéologies dominantes. Cette situation a entraîné la régression de leurs économies nationales et l'interventionnisme des institutions multilatérales.

Toutefois, le changement de l'environnement international, doublé de l'amélioration de la conjoncture politique et économique africaine, stimule les échanges sino-africains à travers les multiples accords de coopération. Ceux-ci justifient la présence des acteurs chinois en Afrique et leurs motivations politiques et idéologiques laissent progressivement la place à leurs objectifs mercantiles. Cependant, l'émergence de la coopération sino-africaine se bute contre de nombreuses entraves politiques, économiques et juridiques qui empêchent les économies africaines de jouer collectivement leur rôle dans la Chinafrique.

Malgré ces obstacles, la Chine ne cesse d'intensifier ses échanges avec les pays africains en s'appuyant notamment sur l'institutionnalisation de leurs relations bilatérales, la diversité de ses acteurs disséminés à travers le continent, la capacité financière de ses banques, l'ancrage local de ses entreprises multinationales, la mise en place de sa diplomatie

économique multidirectionnelle, la reprise des discours aux résonnances tiers-mondistes. Tous ces atouts facilitent la pénétration des acteurs chinois dans la quasi-totalité des pays africains et la conquête de leur marché intérieur par les entreprises multinationales chinoises.

Néanmoins, l'émergence des transactions commerciales sino-africaines contraste avec l'état des économies du continent. Cette situation justifie la controverse qui entoure l'appréhension des retombées de la coopération chinoise au sein des pays partenaires. Bien que les échanges entre la Chine et l'Afrique contribuent à la diversification des intervenants sur la scène internationale et à la visibilité du positionnement mondial de la Chine afin de « multipolariser » les relations internationales, ses ambitions économiques et ses activités mercantiles ne sont pas perçues de la même manière par tous les acteurs africains, chinois et étrangers.

Chapitre 8. LE MERCANTILISME DES ÉCHANGES SINO-AFRICAINS

Les acteurs de la coopération sino-africaine ne se perçoivent pas de la même manière. Malgré leurs soutiens politiques et diplomatiques mutuels, la Chine considère le continent africain comme un réservoir de produits miniers, énergétiques et agro-forestiers et un vaste débouché pour ses productions manufacturières⁵⁷⁶. L'Afrique, de son côté, la prend pour un partenaire commercial et un fournisseur « alternatif » des capitaux. De cette perception, découle l'engagement de la Chine fondé sur ses quatre préoccupations fondamentales : l'accès aux ressources naturelles du continent, l'appui politico-diplomatique de l'Afrique au sein des institutions multilatérales, l'isolement international de Taiwan et la quête des débouchés pour ses produits finis⁵⁷⁷. Ces objectifs sont conçus dans un réalisme économique lié à la mondialisation. Constituant un des axes prioritaires de l'économe chinoise⁵⁷⁸, celle-ci joint les coûts à consentir aux bénéfices à tirer en formant le sous-bassement des intérêts de ses entreprises multinationales au sein du continent.

Ainsi, la coopération Chine-Afrique, que les autorités chinoises fondent sur leur discours désintéressé, accroît la clientèle désireuse des matières premières du continent africain. À ce sujet, Luc Guyau constate que l'augmentation de la demande extérieure des minerais, des produits énergétiques et agro-forestiers épuisables de l'Afrique entraîne la hausse de leurs cours sur le marché mondial⁵⁷⁹. Visant la promotion du commerce, l'amélioration du climat des affaires, l'exploitation des ressources naturelles, la construction d'infrastructures et la promotion de la coopération multilatérale⁵⁸⁰, ce modèle d'échanges tend à replacer le continent africain au centre des activités économiques et commerciales internationales.

Par ailleurs, l'arrivée des acteurs chinois permet aux pays africains de valoriser leurs ressources naturelles et d'augmenter leurs exportations. Certains d'entre eux – et plus

⁵⁷⁶ NIQUET-CABESTAN, V., *Op. cit.*, p. 366.

⁵⁷⁷ HANAUER, L. and MORRIS, L.J., art. cité ; WINTGENS, S. et KABAMBA, B., « Le 'péril jaune' en RDC : mythe ou réalité ? », *Op. cit.*, p. 39.

⁵⁷⁸ BRAUD, P-A., « La Chine en Afrique, anatomie d'une nouvelle stratégie chinoise », *Analysis*, octobre 2005.

⁵⁷⁹ Le cours des matières premières est volatile. Il dépend de certains événements qui entraînent les variations de la production, de la consommation ainsi que l'inélasticité de l'offre et de la demande par rapport au prix. GUYAU, L., *Les marchés des matières premières : Evolution récente des prix et conséquences sur la conjoncture économique et sociale*, Rapport du CESE n° 33, Paris, Les éditions des journaux officiels, 2008, pp. 81-85.

⁵⁸⁰ République populaire de Chine, Bureau d'Information du Conseil d'Etat, « Livre blanc 2013....*Op. cit.*

particulièrement les pays exportateurs du pétrole – enregistrent une croissance économique appréciable⁵⁸¹ et leurs échanges ne se limitent pas qu’aux seules relations commerciales. Cette tendance, qui tend à se poursuivre, ne s’explique pas uniquement par l’émergence de l’économie chinoise en quête des matières premières mais également par une conjonction d’autres facteurs favorables aux économies africaines⁵⁸². À ceux-ci, s’ajoutent des prêts octroyés sans conditionnalités politiques en termes de démocratie et/ou de gouvernance allégeant les contraintes qui pèsent sur ces économies. Par conséquent, leurs transactions financières abolissent implicitement certaines exigences politiques des IFI et des autres organismes de financement extérieur pour le développement. Elles raccourcissent la longue procédure administrative et la lourde bureaucratie mises en place par ces bailleurs de fonds traditionnels pour l’octroi des prêts et les remplacent par le pragmatisme économique et le réalisme commercial des acteurs chinois.

Loin d’abus et d’embarras que créent les entreprises multinationales chinoises sur le terrain⁵⁸³, plusieurs dirigeants des pays africains reconnaissent qu’elles y réhabilitent leurs infrastructures et changent la physionomie de leurs économies. Ainsi, la Chine devient leur principal investisseur dans la construction des infrastructures en vue d’améliorer leurs capacités d’exportation, de développer leur commerce et de renforcer leur potentiel de développement. C’est dans ce contexte que certaines populations locales apprécient les échanges avec la Chine et parlent des produits « made in China » à portée de toutes les bourses⁵⁸⁴. Elles notent que chaque partie tire profit du commerce sino-africain. À court terme, la présence chinoise est perçue comme une alternative au mercantilisme occidental. Entraînant la hausse du coût des matières premières, elle engendre l’augmentation des investissements à travers les sociétés de joint-venture et la diversification des partenaires commerciaux. Cependant, la rhétorique entourant ces échanges assimile les désidératas des dirigeants africains à l’intérêt national. Elle contrarie une certaine opinion soutenant que

⁵⁸¹ C’est le cas notamment de la croissance économique de l’Algérie établie à plus de 6,8 % et du Nigéria à plus de 10 % en 2004. MEIDAN, M., « Le pétrole et la Chine-Afrique : plus qu’une relation commerciale », *Afrique contemporaine*, vol. 4, n° 228, 2008, pp. 95-104.

⁵⁸² Parmi ces facteurs, figurent notamment le développement du commerce intra-africain, la conclusion des accords commerciaux régionaux et la dynamique du secteur privé. CNUCED, *Le développement économique en Afrique. Le commerce intra-africain : Libérer le dynamisme du secteur privé*, Rapport ONU, 2013, pp. 49-62.

⁵⁸³ NERDJE, G., « La présence chinoise en Afrique: Les Africains dans l’embarras », *Parlons Afrique*, 2011, [en ligne], <http://bantambenerdje.mondoblog.org/2011/01/18/la-presence-chinoise-en-afrique-est-%E2%80%93-elle-une-menace-pour-les-africains/>, consulté le 08 juin 2014.

⁵⁸⁴ MALAM MOUSSA, T.A., SOULE, B.G. et AFOUDA, A.S., *Echanges et réseaux marchands en Afrique*, Paris, Karthala, 2010, p. 181.

« l'ambition de la Chine est de faire du business en Afrique »⁵⁸⁵ et le mercantilisme des échanges sino-africains n'est pas statique. Récusant que la présence des acteurs chinois en Afrique est guidée par la recherche du profit, elle affirme que leurs activités sont dynamiques et évoluent aussi vers le domaine social dans des régions pauvres du continent.

8.1. LA DYNAMIQUE MERCANTILE DE LA COOPÉRATION SINO-AFRICAINE

Depuis plus d'une décennie, la Chine ne se contente plus du soutien aux mouvements indépendantistes pour diffuser ses déterminants structurels liés à son régime au sein du continent. Développant ses relations économiques avec les pays africains, elle mise notamment sur ses capacités financières à octroyer des crédits, sa flexibilité aux règles de la gouvernance démocratique et économique ainsi que sur son modèle de coopération dans un continent où la demande de biens de consommation est forte et la concurrence est faible⁵⁸⁶. Elle s'y donne au commerce lié à l'exploitation des ressources naturelles et à l'investissement dans le domaine des infrastructures telles que la ligne de chemin de fer Tazara⁵⁸⁷ en Afrique de l'Est, l'hôpital général de Luanda, la sucrerie de Yawenda à Lotokila, le stade des martyrs et le palais du peuple à Kinshasa.

Son activisme économique au sein du continent se manifeste aussi par l'octroi, dans le cadre des recommandations du FOCAC de 2006, d'accès préférentiel à plus de 440 produits d'exportation des PMA au marché chinois afin de garantir la diversité de ses lignes de produits d'exportation⁵⁸⁸. Il s'explique par une série de facteurs notamment sa perception réaliste des relations interétatiques basée sur ses propres intérêts, sa capacité d'organiser sa société en harmonisant les efforts de coopération entre son gouvernement, ses entreprises et ses institutions financières. À ces atouts, s'ajoutent les actions séductrices de sa diplomatie, la synergie entre ses acteurs publics et privés, la création des réseaux économiques en fonction de ses connaissances sur des potentialités africaines, l'esprit de risque en investissant dans les

⁵⁸⁵ MICHEL, S. et BEURET, M., *Op. cit.*, p. 65.

⁵⁸⁶ La Chine considère l'Afrique comme un continent où « tout est bon pour faire fructifier rapidement l'argent ». *Ibid.*, p. 58.

⁵⁸⁷ La ligne de chemin de fer dénommée Tanzania-Zambia Railway Authority (Tazara) reliant Lusaka à Dar es Salaam, fut construite en 1975 par la coopération chinoise.

⁵⁸⁸ FOCAC, « Forum on China-Africa Coopération », 2006..... *Op. cit.*

régions instables du continent⁵⁸⁹. De leur côté, les pays africains contribuent au renforcement de cet activisme par leur disponibilité à fournir aux acteurs chinois les matières premières, les produits énergétiques et agro-forestiers. Leur contribution se justifie notamment par la quête de financement extérieur et leur volonté de reconstruction nationale en considérant la Chine comme un partenaire économique alternatif.

Par ailleurs, les investisseurs et les migrants chinois, dont certains bénéficient de l'appui de leur gouvernement⁵⁹⁰, s'installent un peu partout dans les villes africaines où ils possèdent un ancrage local allant jusqu'à former des « quartiers chinois »⁵⁹¹. Ceux-ci sont souvent situés à côté des champs pétroliers ou miniers, des chantiers de construction, de leurs boutiques et cliniques ou dans les coins de rues exhibant les produits « made in China » à des prix défiant toute concurrence⁵⁹². Quoiqu'ils soient accusés de déstructurer le secteur formel et de méconnaître le terrain⁵⁹³, leur enracinement dans les pays d'accueil intensifie leurs activités commerciales. Dans l'entretemps, les entreprises multinationales chinoises y concluent des accords de collaboration et y accroissent leurs investissements.

À la suite de la dynamique de leurs relations économiques, Zhang Chun constate que les investissements chinois en Afrique ont évolué en trois phases dont la première a commencé vers les années 1980 au cours de laquelle les entreprises chinoises ont investi plus de 51,19 millions de dollars dans 102 projets parrainés par leur gouvernement en vue de conquérir le marché intérieur africain. La deuxième a coïncidé avec l'émergence de ses entreprises et l'amélioration du climat des affaires au sein du continent vers les années 1990. À partir des années 2000, c'est la dernière phase caractérisée par l'amélioration des politiques gouvernementales et de leurs marchés⁵⁹⁴. Ainsi, dans les années 2010, la Chine a investi 2,1 milliards de dollars en Afrique qui est devenue l'une des principales destinations de ses

⁵⁸⁹ Les acteurs chinois ne privilégient aucune zone d'activités en Afrique. Ils déterminent les ressources, évaluent les moyens et s'engagent là où ils peuvent tirer profit. FOCAC, « Forum on China-Africa Coopération », 2006..... *Op. cit.*

⁵⁹⁰ De nombreux chinois déclarent : « Notre gouvernement, lui, nous aide par tous les moyens. Des informations, des conseils juridiques, des prêts sans intérêts. Et quand on rentrera en Chine, il nous vendra des terrains au rabais, pour les services qu'on a rendus en Afrique ». MICHEL, S. et BEURET, M., *Op. cit.*, p. 65.

⁵⁹¹ Il s'agit des quartiers réservés au commerce ou au logement chinois. Ils sont habités principalement par les petits commerçants, marchands, aventuriers ou entrepreneurs chinois. À titre illustratif, le quartier situé entre la BCAA et le monument de l'indépendance à Dakar au Sénégal, le quartier Klematte le long des avenues El Nimérie et Charles De Gaulle à N'Djamena au Tchad.

⁵⁹² Ces produits sont notamment des vêtements, des chaussures, des appareils téléphoniques, électroménagers et industriels, des jouets,... NERDJE, G., art. cité.

⁵⁹³ MBABIA, O., *La Chine en Afrique. Histoire, géopolitique, Géoeconomie*, Paris, Ellipses, 2012, 160 pages.

⁵⁹⁴ CHUN, Z., *Op. cit.*, pp. 10-15.

investissements dans les infrastructures, l'exploitation des matières premières, l'électronique, les télécommunications, les transports⁵⁹⁵ et le troisième bénéficiaire des IDE chinois après l'Asie et l'Europe.

Par ailleurs, le volume des échanges sino-africains, qui était de 12,39 milliards de dollars en 2002 est passé à 100 milliards en 2008 pour atteindre plus de 200 milliards en 2013⁵⁹⁶. Si l'investissement direct dans le secteur public atteint plus de 5 milliards de dollars, Djibril Diop affirme que le secteur privé, par contre, enregistre plus du double⁵⁹⁷. Par conséquent, certains dirigeants africains expriment leur satisfaction et affirment que cette performance est le résultat de l'amitié et de la coopération stratégique sino-africaine⁵⁹⁸, faisant de la Chine le plus grand partenaire commercial du continent.

C'est dans ce contexte qu'une série de mesures sont prises par le gouvernement chinois pour accroître davantage ce commerce notamment par la signature des accords multisectoriels favorables aux investissements en évitant la double imposition et en renforçant le soutien à ses entreprises investissant en Afrique. Ainsi, il met en place un fonds de développement sino-africain et crée des zones spéciales de coopération économique et commerciale au sein du continent⁵⁹⁹. À ce sujet, Valérie Niquet-Cabestan remarque que ces mesures permettent aux entreprises multinationales chinoises d'augmenter leurs activités lucratives en s'enracinant dans leurs pays d'accueil en vue de conclure des accords tels que celui « de libre-échange avec le Common Market for Eastern and Southern Africa (Comesa) »⁶⁰⁰.

Malgré l'absence des données commerciales fiables et exhaustives dans plusieurs pays africains, ce continent devient le deuxième marché chinois des contrats de construction des

⁵⁹⁵ CHUN, Z., *Op. cit.*, pp. 9-18.

⁵⁹⁶ En 2013, le président chinois Xi Jinping déclarait : « Les échanges sino-africains ont franchi pour la première fois la barre de 200 milliards de dollars américains ». La Tribune, « Chinafrique : les échanges commerciaux ont atteint un record en 2013 », *La tribune*, 20 février 2014, [en ligne], <http://www.latribune.fr/actualites/economie/international/20140220trib000816383/chinafrique-les-echanges-commerciaux-ont-atteint-un-record-en-2013.html>, consulté le 14 mars 2015.

⁵⁹⁷ DIOP, D., *Op. cit.*, p. 20.

⁵⁹⁸ Nombreux sont qui affirment que la croissance des investissements chinois en Afrique est liée non seulement à la vitalité de l'amitié sino-africaine, de l'importance du potentiel de coopération et de belles perspectives du partenariat sino-africain mais aussi aux stratégies d'approvisionnement et d'intégration verticale, de sécurité énergétique et de coentreprises des multinationales chinoises au sein du continent. DZAKA-KIKOUTA, T., « L'investissement chinois en Afrique centrale », *Outre-Terre*, vol. 4, n° 30, 2011, pp. 207-226.

⁵⁹⁹ République Populaire de Chine, Bureau d'information du Conseil d'État, « Livre blanc 2010. La Chine-Afrique : coopération économique et commercial », *Xinhua*, Beijing, le 23 décembre 2010, p. 3.

⁶⁰⁰ NIQUET-CABESTAN, V., *Op. cit.*, pp. 366.

infrastructures⁶⁰¹. Ainsi, François Lafargue constate que les entreprises multinationales chinoises rivalisent les anciens investisseurs européens tels que les groupes français Dumez ou Bouygues dans le domaine des bâtiments et des travaux publics⁶⁰². Dans les mêmes perspectives, la création des sociétés de joint-venture à travers l'association des firmes chinoises et locales est devenue un mécanisme interne d'aide aux entrepreneurs chinois de pénétrer le marché intérieur africain et de bénéficier des faveurs fiscales⁶⁰³ en vue de relancer certaines économies africaines.

Dans le même contexte, la mise en place par la Chine d'un fonds de développement et d'un prêt spécial pour les petites et moyennes entreprises africaines vise notamment à augmenter les échanges par l'octroi de prêts et d'aides « sans intérêts » en vue de promouvoir leurs activités commerciales. Ce fonds, passé de 1 milliard de dollars américains à 5 milliards, et le prêt établi à 1,213 milliards sont des instruments financiers chinois pour maintenir leur taux de croissance commerciale à 19,3 % par an⁶⁰⁴. À ces mesures, s'ajoutent l'annulation de la dette, d'environ 31 pays africains, pour un montant total de 1,4 milliard de dollars américains et le doublement, depuis les années 2009, de l'aide au développement destinée aux États du continent⁶⁰⁵.

Par ailleurs, dans cette dynamique commerciale, les hydrocarbures jouent un rôle important dans la mise œuvre de la stratégie chinoise de rapprochement avec le continent africain. Seul le pétrole représente 30 % des importations chinoises et attire le plus d'investissements⁶⁰⁶. Ce choix se justifie notamment par des tensions multiformes quasi

⁶⁰¹ À titre indicatif, il y a la construction d'un réseau téléphonique en Ethiopie, d'un terminal aéroportuaire en Algérie, du barrage de Méroé au Soudan, du barrage hydro-électrique d'Imboui au Congo-Brazzaville, du Palais des Congrès et du barrage de Lagdo au Cameroun, du Palais de la Culture en Côte d'Ivoire, du bâtiment de l'Assemblée nationale au Gabon, de l'hôpital de la cinquantenaire en RDC, du stade de l'Amitié et l'usine de cigarettes et des allumettes au Benin, ... République Populaire de Chine, Bureau d'information du Conseil d'Etat, « Livre blanc 2010...*Ibid.*

⁶⁰² LAFARGUE, F., « La Chine, une puissance africaine », art. cité.

⁶⁰³ La création des sociétés de joint-venture, est devenue « un mécanisme de soutien pour aider ses propres entreprises à pénétrer le monde des affaires africain et encourager l'octroi d'investissements concomitants par les sociétés commerciales d'État et privées chinoises, tout en favorisant les activités de développement dans les pays hôtes ». CACID, *Op. cit.*, p. 55.

⁶⁰⁴ République Populaire de Chine, Bureau d'information du Conseil d'Etat, « Livre blanc 2010... *Op. cit.*

⁶⁰⁵ L'aide au développement octroyée par la Chine « reste mal connue (...) oscillant, de 2005 à 2006, entre 1 et 2 milliards de dollars américains. La statistique officielle ne prendrait en compte que les données du ministère du Commerce extérieur. La part consacrée à l'Afrique constituerait entre 30 et 50 % du total ». GABAS, J-J., « Les pays émergents et la coopération internationale » dans JAFFRELOT, C., *Op. cit.*, p. 224.

⁶⁰⁶ Bien qu'en 2006, la China National Offshore Oil Corporation ait acheté 45 % du champ offshore d'Akpo, au Nigeria, pour 2,3 milliards de dollars, l'Angola et le Soudan restent les pays africains où la China National Petroleum Corporation effectue ses importantes transactions commerciales sur le pétrole africain.

permanentes entre les pays pétroliers du Moyen Orient. Il est suivi des minerais qui transforment la RDC en principal partenaire minier africain de la Chine.

Dans ces échanges, plus de deux tiers des transactions commerciales sino-africaines sont constituées d'exportations des matières premières. Elles sont dues à la forte demande occasionnée notamment par la croissance de l'économie chinoise et l'ouverture des marchés intérieurs africains. À ce sujet, Jean-Pierre Angelier observe que l'émergence de l'économie chinoise augmente sa productivité industrielle, sa consommation intérieure et ses exportations sur le marché mondial⁶⁰⁷. Permettant aussi à certains pays africains riches en ressources naturelles de trouver d'autres marchés pour leurs productions, elle contribue à l'augmentation de leurs rentrées budgétaires et entraîne leur progrès économique⁶⁰⁸.

Cependant, l'importance économique croissante de la Chine au sein du continent africain ne cesse d'interroger le « péril jaune »⁶⁰⁹ s'il est un mythe ou une réalité. Dans ce contexte, certaines populations africaines soutiennent que la coopération commerciale avec la Chine améliore leurs moyens de survie et la croissance économique diversifiée de leurs pays. Fournissant un appui au progrès économique de la Chine, elle contribue aussi à promouvoir le commerce entre les deux partenaires⁶¹⁰ et à intensifier les échanges Sud-Sud. Par conséquent, l'accroissement de ces échanges commerciaux réduit la dépendance chinoise vis-à-vis de l'Occident en lui évitant le risque d'un ralentissement économique brutal.

Ainsi, la politique africaine de la Chine apparaît comme une stratégie intégrée de son programme de développement et inclut une dimension de son soft power en vue d'user des principes de coexistence pacifique⁶¹¹ pour augmenter son influence sur le continent. Ses objectifs renferment trois aspects dissuasifs : la construction d'un groupe « d'amis », l'éloignement du concurrent taiwanais et le développement économique, sans remplacer les

⁶⁰⁷ Ce fut le cas notamment de la consommation chinoise de l'acier qui a progressé de 20 %, entre 1992 et 2002, alors que la moyenne mondiale est de 4 %. La valeur moyenne de la tonne de Nickel ayant atteint 16.255 euros, en 2005 à Londres, contre 3.725 euros en 1998. ANGELIER, J-P., « Croissance chinoise et marchés mondiaux de matières premières », *Politique étrangère*, vol. 69, n° 2, 2004, p. 317.

⁶⁰⁸ C'est le cas des pays tels que l'Afrique du Sud dont le taux de croissance est passé de 3,6 % en 2002 à 3,7 % en 2004 ; l'Algérie à 6,8 % en 2003 et le Nigeria à 10 % en 2003. LAFARGUE, F., « La Chine, une puissance africaine..... *Op. cit.*, pp. 2-10.

⁶⁰⁹ WINTGENS, S. et KABAMBA, B., « Le 'péril jaune' en RDC : mythe ou réalité ? *Op. cit.*, pp. 37-58.

⁶¹⁰ République Populaire de Chine, Bureau d'information du Conseil d'Etat, « Livre blanc 2010..... *Op. cit.*

⁶¹¹ FOCSANEANU, L., « Les 'cinq principes' de coexistence et le droit international », *Annuaire français de droit international*, vol. 2, n° 2, 1956, pp. 150-180.

anciens partenaires des pays africains⁶¹². Dans ce contexte, les échanges sino-africains exigent de profonds changements à l'économie chinoise⁶¹³ et tendent à devenir le pilier du développement des transactions économiques mondiales.

Cependant, les entreprises multinationales chinoises continuent de maximiser leurs atouts économiques et leurs avantages comparatifs en Afrique avec des produits manufacturés de consommation de masse, des investissements dans les pays à risque, des projets ambitieux et coûteux, des prêts à taux préférentiels,... Élargissant leurs activités dans plusieurs domaines économiques, elles évitent de s'immiscer directement dans les affaires intérieures des pays d'accueil qui gardent leur souveraineté et leur indépendance. Elles encouragent leur gouvernement à prendre des mesures pour stimuler leurs échanges avec les pays du continent telles que la baisse des droits de douane et l'exonération totale sur certains produits africains. Elles visent aussi à moderniser les infrastructures de transport pour faciliter l'évacuation des matières premières africaines vers la Chine en masquant l'asymétrie de leurs échanges.

8.2. LES ÉCHANGES DÉSÉQUILIBRES SINO-AFRICAINS

8.2.1. Le volume des transactions commerciales chinoises au niveau mondial

Les entreprises multinationales chinoises ne s'intéressent pas uniquement à la clientèle africaine mais elles cherchent aussi à conquérir le marché américain et européen, en plus de l'Asie où leurs activités sont quasi permanentes. Elles sont en quête des débouchés pour leurs productions dont la valeur totale des transactions sont passées de 18,09 milliards de dollars américains en 1980 à 4.160 milliards en 2013⁶¹⁴. Avec sa productivité accrue, la Chine

⁶¹² SECK, B., « Les relations Chine-Afrique : La stratégie chinoise », *L'Afrique des idées*, [en ligne], <http://terangaweb.com/les-relations-chine-afrique-2-la-strategie-chinoise-2/>, consulté le 13 août 2014.

⁶¹³ Dans ce cadre, la Chine envisage « de réformer le code de conduite des sociétés d'État partenaires au développement de l'Afrique (...), d'abolir des méthodes de moins en moins acceptées parce que relevant du capitalisme sauvage et d'adopter les vertus du management normal (...) dans le cadre des joint-ventures ». SOUDAN, F., « Chinafrique : donner un poisson ou apprendre à pêcher ? » *Perspectives chinoises*, du 27 septembre 2013.

⁶¹⁴ Avec cette évolution, les uns pensent que la Chine devient le premier acteur du commerce mondial. AFP, « La Chine au premier rang du commerce mondial », *Le Devoir libre de penser*, du 11 janvier 2014, [en ligne], <http://media1.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/397016/la-chine-au-premier-rang-du-commerce-mondial>, consulté le 27 avril 2014. Les autres, par contre, soutiennent que les EU occupent toujours la première place alors que la Chine vient à la septième position pour les exportations et la huitième pour les importations. LEGAULT, A., LALIBERTE, A. et BASTIEN, F., *Le triangle Russie/États-Unis/Chine. Un seul lit pour trois ?*, Québec, Les Presses de l'Université de Laval, 2004, p. 42.

devient le premier producteur mondial du riz et de blé⁶¹⁵. Sa production porcine a aussi quadruplé, en vingt ans, et représente plus de la moitié de l'offre mondiale. L'évolution des échanges commerciaux chinois⁶¹⁶ dans le monde peut être visualisée dans le tableau n° 4. Celui-ci donne une idée de la valeur absolue totale des importations et des exportations mondiales annuelles de la Chine ainsi que de sa balance commerciale⁶¹⁷.

Bien que ces données chiffrées illustratives ne précisent pas les régions concernées par ces opérations commerciales, leur analyse laisse voir que la crise financière mondiale de 2008 n'a pas influencé les transactions commerciales chinoises et la valeur absolue totale de ses échanges commerciaux est en progression. Celle-ci est consécutive à la croissance de son économie et à l'internationalisation de ses entreprises. Malgré cette augmentation, la lenteur dans la reprise des économies partenaires a eu des conséquences négatives sur sa balance commerciale pour les années 2010 et 2011. Néanmoins, l'évolution de cette valeur absolue montre que la Chine vend plus à ses partenaires qu'elle n'achète⁶¹⁸. Elle reste excédentaire et l'écart import-export rend les échanges commerciaux déséquilibrés. Cette tendance se justifie, en partie, par la fluctuation des taux de change entre le yuan et le dollar.

La reprise progressive de la croissance de l'économie mondiale permet à la Chine d'atteindre le record de ses transactions commerciales et de confirmer sa supériorité économique. Par ailleurs, les responsables des douanes chinoises affirment qu'en termes d'échanges commerciaux et de PIB, la Chine dépasse les EU⁶¹⁹. Il se crée ainsi une concurrence entre ces deux grandes puissances économiques dans le classement des pays les plus riches du monde et dans l'exploitation des ressources naturelles africaines.

⁶¹⁵ Avec une production de 91 millions de tonnes de blé, la Chine devance l'Inde, la Russie, les États-Unis et la France. Sa production de 176 millions de tonnes du riz la place devant l'Inde et l'Indonésie. LAFARGUE, F., Une puissance africaine.....art. cité.

⁶¹⁶ Ils concernent les importations et les exportations effectuées par la Chine dans le monde durant la période allant de 2007 à 2013.

⁶¹⁷ Celles-ci sont reprises dans les statistiques de son Ministère de Commerce. République Populaire de Chine, Ministère de Commerce, « Statistiques : Importations et Exportations », *Mofcom*, Pékin, 2013, [en ligne], http://french.mofcom.gov.cn/article/statistique/economy/201308/2013080025_0771.shtml, consulté le 15 août 2014.

⁶¹⁸ BRIDIER, G., « Sur le commerce, l'Union européenne doit mieux assurer ses barrières », *Slate-économie*, le 24 mai 2014.

⁶¹⁹ En 2013, le porte-parole des douanes chinoises, Zheng Yuesheng souligne qu'il « est presque confirmé que la Chine a détrôné les États-Unis pour la première fois (...) au premier rang mondial en termes d'échanges commerciaux de biens ». En 2014, le PIB chinois était de 17.632 milliards de dollars contre 17.416 milliards aux États-Unis. IMF, *Data and Statistics*, World Economic Outlook Database, October 2014, p. 5, [en ligne], <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2014/02/weodata/weorept.aspx?pr>, consulté le 24 janvier 2015 ; AFP, « La Chine au premier rang du commerce mondial », art. cité.

Tableau n° 4

L'ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS MONDIALES DE LA CHINE

Années & Unité monétaire	Valeur absolue totale de l'import- export	Valeur absolue des exportations	Valeur absolue des importations	Valeur absolue de la balance de l'import-export
2013 (en milliards \$ US)	4.1606	2.210	1.950	260
2012 (en milliards \$ US)	3.866,76	2.048,93	1.817,83	231,10
2011 (en milliards \$ US)	3.642,06	1.898,60	1.743,46	155,14
2010 (en milliards \$ US)	2.972,76	1.577,93	1.394,83	183,10
2009 (en milliards \$ US)	2.207,27	1.201,66	1.005,60	196,06
2008 (en 100 millions \$ US)	25.616,3	14.285,5	11.330,9	2.954,6
2007 (en 100 millions \$ US)	21.738,3	12.180,2	9.558,2	2.622,0

Source : Les chiffres des exportations et des importations mondiales de la Chine sont compilés des statistiques du Ministère du Commerce de la RPC et de l'OMC. République Populaire de Chine, Ministère de Commerce, « Statistiques : Importations et Exportations », *Mofcom*, Pékin, 2013, [en ligne], <http://french.mofcom.gov.cn/article/statistique/economy/201308/20130800250771.shtml>, consulté le 15 août 2014 ; OMC, *Statistiques du commerce international*, 2014, [en ligne], https://www.wto.org/french/res_f/statis_f/its2014_f/its2014_f.pdf, consulté le 24 janvier 2015.

8.2.2. Le volume des importations et des exportations sino-africaines

Les échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique suivent la même tendance que les transactions chinoises dans le monde et ne cessent d'augmenter depuis plus d'une décennie. Bien que ceux-ci mettent tous les pays africains dans un même bloc sans considération de leurs réalités politiques et économiques⁶²⁰, ce sont les pays riches en pétrole et en matières premières qui exportent plus vers la Chine et s'efforcent à équilibrer leurs balances commerciales. Les États pauvres sont plus dépendants de la Chine. Les autres, encore, se classent entre les deux catégories. Ainsi, les spécificités économiques locales font du continent africain un acteur multiple ayant des stratégies et des particularités différentes⁶²¹ vis-à-vis des partenaires chinois.

Bien que ces transactions commerciales ne soient pas réparties de manière équitable dans tous les secteurs économiques et dans tous les pays africains⁶²², elles se sont accrues rapidement, passant de plus de 1 milliards de dollars américains en 1980 à 10 milliards en 2000 avant d'atteindre plus de 100 milliards en 2008⁶²³. Quatre ans plus tard, en 2012, le volume total du commerce sino-africain a atteint 198,49 milliards de dollars dont 85,319 milliards sont constitués des exportations de la Chine vers l'Afrique et 113,171 milliards de dollars sont versés pour les importations chinoises en provenance de l'Afrique⁶²⁴. Depuis, elles n'ont cessé d'augmenter d'année en année et ont rendu la balance commerciale déséquilibrée au détriment de nombreux pays africains.

⁶²⁰ Young China Watchers, art. cité.

⁶²¹ MPUTU, J-C. et BAENDA FIMBO, Z., Quelles stratégies africaines face aux émergents ?.... *Op. cit.* pp. 246-265.

⁶²² Plus de 70 % des exportations africaines destinées à la Chine sont constituées du pétrole, du cuivre, de cobalt, du coton et du bois provenant principalement de l'Angola, du Nigéria, de l'Afrique du Sud, du Soudan et de la RDC... De l'autre côté, environ 60 % des produits manufacturés importés de la Chine sont destinés à l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Nigéria, l'Algérie, le Maroc, la RDC,.... SCHIERE, R., « La Chine et l'Afrique : Un nouveau partenariat pour le développement ? » dans SCHIERE, R., NDIKUMANA, L. et WALKENHORST, P., *La Chine et l'Afrique : Un nouveau partenariat pour le développement ?*, Tunis, Centre du Savoir et des Ressources Virtuelles, BAD, 2011, p. 3.

⁶²³ Le volume du commerce chinois en Afrique est croissant : « de 2000 à 2008, le commerce sino-africain a connu une croissance moyenne annuelle de 33,5 % ; sa part dans le commerce extérieur de la Chine est passée de 2,2 % à 4,2 % et sa part dans le commerce extérieur de l'Afrique est passée de 3,8 % à 10,4 % ». République Populaire de Chine, Bureau d'Information du Conseil d'Etat, Livre blanc : 2010, *Op. cit.*

⁶²⁴ République Populaire de Chine, Bureau d'Information du Conseil d'Etat, Livre blanc : 2013, *Op. cit.*

Par ailleurs, les données officielles des douanes chinoises tendent à confirmer l'asymétrie du commerce sino-africain⁶²⁵ et contredisent la tendance générale des transactions commerciales chinoises au niveau mondiale. Elles permettent de déduire que les achats de la Chine en Afrique sont supérieurs à ses ventes. D'autres analyses montrent qu'entre 2000 à 2012, le volume du commerce sino-africain est passé de 3,82 % à 16,13 %. Il est constitué des exportations africaines vers la Chine passées de 3,76 % à 18,07 % et des importations africaines en provenance de la Chine évoluées de 3,88 % à 14,11 %⁶²⁶. Le déséquilibre de ce commerce laisse voir que l'Afrique a vendu plus à la Chine qu'elle y a acheté.

La quasi-totalité des exportations chinoises est constituée essentiellement des biens de consommations de masse tels que les vêtements, les chaussures, les produits alimentaires, les ustensiles de cuisine, les matériels électroménagers, les appareils téléphoniques,... C'est dans ce contexte que Sean Carey justifie la croissance des exportations de la Chine vers l'Afrique par la modernisation technologique de ses unités de production⁶²⁷. À ce facteur, s'ajoute la volonté de ses entreprises d'exporter leur savoir-faire pratique. Cependant, les raisons militent pour l'augmentation des exportations chinoises sont contredites notamment par la valeur de ses importations en provenance de l'Afrique liées aux avantages comparatifs différents et au commerce inter-branches. Celles-ci montrent que les acteurs chinois achètent plus en Afrique qu'ils y vendent.

Par ailleurs, les importations chinoises en provenance du continent africain sont croissantes et tournent autour du pétrole, des minerais, des ivoires et du bois. Cette tendance se justifie notamment par le nombre élevé d'entreprises chinoises qui y investissent et leur ancrage local⁶²⁸, l'accroissement du stock d'investissement destiné aux pays africains⁶²⁹, la

⁶²⁵ Les douanes chinoises précisent que « de 2000 à 2012, la proportion du volume du commerce Chine-Afrique, comme une partie du volume total du commerce extérieur de la Chine, a augmenté de 2,23 % à 5,13 % ; la proportion constituée des importations chinoises en provenance de l'Afrique est passée de 2,47 % à 6,23 % alors que celle des exportations de la Chine vers l'Afrique est passée de 2,02 % à 4,16 % ». République Populaire de Chine, Ministère de Commerce, Statistiques : Importations et Exportations 2013....art. cité.

⁶²⁶ République Populaire de Chine, Bureau d'Information du Conseil d'Etat, Livre blanc 2013, *Op. cit.*

⁶²⁷ L'une des raisons de la croissance des exportations chinoises en Afrique est qu'un « nombre croissant d'entreprises chinoises ont acquis une technologie suffisante pour fournir aux africains une gamme de biens et services à des prix nettement inférieurs à ceux des sociétés d'Amérique du Nord, d'Europe et du Pacifique ». CAREY, S., « China to kick start consumer revolution in Africa », *Newstatesman*, Londres, 25 janvier 2010.

⁶²⁸ La Chine répertorie « à ce jour, 2.000 entreprises chinoises [qui] ont investi dans plus de 50 pays et régions d'Afrique, couvrant les industries [dans le domaine de] l'agriculture traditionnelle, l'exploitation minière, la construction, le traitement des ressources, la fabrication industrielle, la finance, la logistique commerciale et l'immobilier ». République Populaire de Chine, Bureau d'information du Conseil d'État, Livre blanc 2013, *Ibid.*

⁶²⁹ Ce stock d'investissement est passé de 491,23 millions de dollars américains en 2003 à 21.729,71 millions de dollars en 2012 tel que détaillé à l'annexe 4.

mise en place d'un « Plan spécial sur le commerce avec l'Afrique »⁶³⁰, l'augmentation du nombre des migrants chinois dans les grandes villes africaines, l'abondance de ressources naturelles africaines et la découverte de nouveaux gisements⁶³¹. Malgré la crise financière de 2008 dont les effets sur le volume des échanges commerciaux sino-africains⁶³² sont enregistrés en 2009, la Chine est devenue, depuis cette année, le plus grand partenaire commercial du continent, dépassant les pays occidentaux – et plus particulièrement les EU.

Cependant, l'absence des données chiffrées exhaustives sur les transactions commerciales et financières des acteurs chinois et les difficultés d'accès à celles qui sont disponibles laissent penser que la Chine soumet ses partenaires africains aux nouvelles conditionnalités dont celle du « secret économique ». Dans ce domaine, Jean-Raphael Chaponnière affirme que la discrétion qui entoure les échanges sino-africains permet de déduire que la Chine inclut implicitement la clause de non publication des données numériques sur ses activités et ses apports financiers dans les différents contrats qu'elle conclut avec les pays du continent⁶³³. Concrétisant ainsi le refus de diffuser les montants de ses actions et de divulguer les conditions d'octroi de ses prêts, elle bloque tout effort lié à leur transparence et à leur actualisation.

Néanmoins, la valeur absolue de la balance commerciale des transactions entre la Chine et l'Afrique apparaît asymétrique et déséquilibrée telle que démontrée par les données chiffrées totales des exportations et des importations chinoises. Celles-ci sont condensées et représentées dans le graphique de la figure 8 qui reprend à titre illustratif, durant la période allant de 2000 à 2012, le volume total du commerce sino-africain, le volume des exportations chinoises vers l'Afrique, celui des importations chinoises provenant de l'Afrique ainsi que la balance commerciale de leurs échanges évalués en millions de dollars américains.

⁶³⁰ République Populaire de Chine, Bureau d'information du Conseil d'État, Livre blanc 2013,.... *Op. cit.*

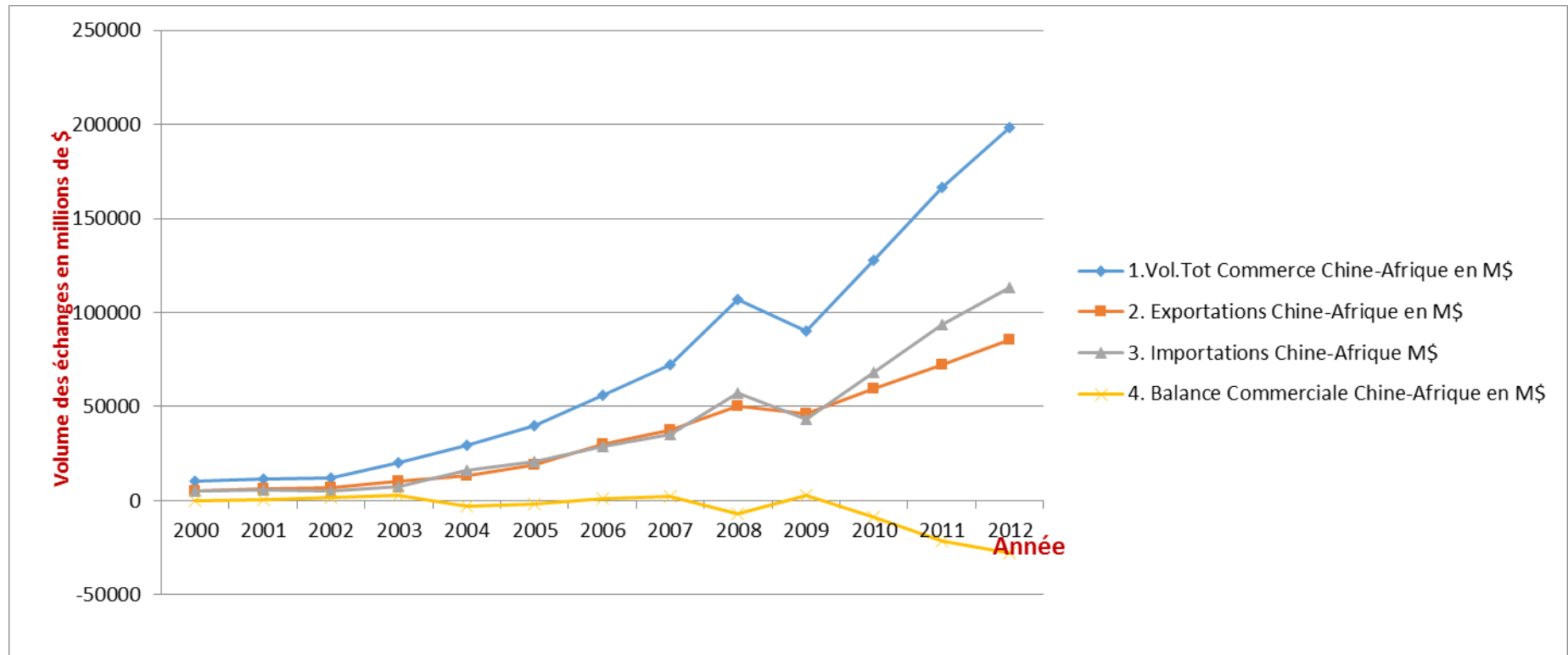
⁶³¹ Il s'agit notamment des gisements de pétrole découvert récemment à Hassi Messaoud en Algérie, à Saphir en Côte d'Ivoire, à Lamu au Kenya, en Ituri en RDC, de l'uranium à Firawa en Guinée Conakry, de l'or à Djado au Niger, du fer à Tizaghaf en Mauritanie.

⁶³² Le volume du commerce sino-africain a chuté à 91,07 milliards de dollars en 2009 par rapport à 2008. République Populaire de Chine, Bureau d'Information du Conseil d'Etat, Livre blanc 2010,..... *Op. cit.*

⁶³³ La Chine ne communique pas le montant de ses aides au CAD et ne publie pas les statistiques de ses activités financières en Afrique. CHAPONNIERE, J-R., Un demi-siècle de relations...*Op. cit.*, p. 40.

Figure 8

LE VOLUME DES ÉCHANGES SINO-AFRICAINS DE 2000 À 2012



Source : Les données statistiques ayant facilité l'élaboration de cette graphique proviennent du calcul des volumes des importations et exportations à partir de l'histogramme reprise dans le livre blanc de la Chine. République Populaire de Chine, Bureau d'Information du Conseil d'Etat, « Livre blanc 2013. La Chine-Afrique : coopération économique et commerciale », *Xinhua*, Beijing, le 29 Août 2013.

Si la coopération sino-africaine est un facteur encourageant la Chine d'accroître ses importations en provenance de l'Afrique en accordant des exemptions tarifaires à certains produits⁶³⁴, la faiblesse du revenu de la quasi-totalité des ménages africains constitue un atout supplémentaire pour la permanence du débouché de ses exportations au sein du continent. Malgré l'appréciation mitigée de la qualité des produits importés de la Chine, ceux-ci sont souvent à la portée de toutes les bourses et de toutes les couches sociales africaines⁶³⁵.

Par ailleurs, ces échanges permettent également aux exportateurs africains d'accéder à un marché étranger « stable » et de bénéficier de certains avantages commerciaux. Ils mettent en place des centres d'exposition et le traitement douanier préférentiel pour leurs produits⁶³⁶. À ces mesures économiques et fiscales, s'ajoutent l'accessibilité aux infrastructures de transport, la croissance de la demande intérieure chinoise, l'abondance des produits africains et l'utilisation de nouveaux circuits de commercialisation. À la suite de cette conjoncture, les investisseurs chinois s'intéressent à plusieurs domaines d'activités et permettent à leurs partenaires africains de diversifier leurs exportations.

8.3. LES INVESTISSEMENTS CHINOIS ET LEURS DESTINATIONS AFRICAINES

8.3.1. Les secteurs d'investissements chinois en Afrique

Les flux financiers chinois, composés principalement des IDE, deviennent une source de financement des infrastructures liées à l'exploitation des ressources naturelles dans de nombreux pays africains. Après la crise financière de 2008, ils passent non seulement de 1,44 milliards de dollars américains à 2,52 milliards en 2012, avec un taux de croissance annuelle de 20,5 %⁶³⁷ mais aussi deviennent multisectoriels⁶³⁸. Ces transferts financiers constituent les montants des investissements chinois dans les différents domaines d'activités économiques au sein du continent.

⁶³⁴ République Populaire de Chine, Bureau d'Information du Conseil d'Etat, Livre blanc 2013,..... *Op. cit.*

⁶³⁵ De nombreux produits chinois exportés sont moins chers et moins durables. Les consommateurs africains ont un bas pouvoir d'achat et aiment les produits bon marché au détriment de la qualité. GABAS, J-J. et CHAPONNIERE, J-R., (sous la dir. de), *Le temps de la Chine en Afrique. Enjeux et réalités au sud du Sahara*, Paris, Karthala et Gemdex, 2012, 207 pages.

⁶³⁶ Le livre blanc chinois de 2013 mentionne que « depuis 2012, les 30 pays africains les moins développés, qui ont établi des relations diplomatiques avec la Chine, ont bénéficié d'un traitement douanier zéro pour 60 % de leurs produits exportés ». République Populaire de Chine, Bureau d'Information du Conseil d'Etat, Livre blanc 2013, *Ibid.*

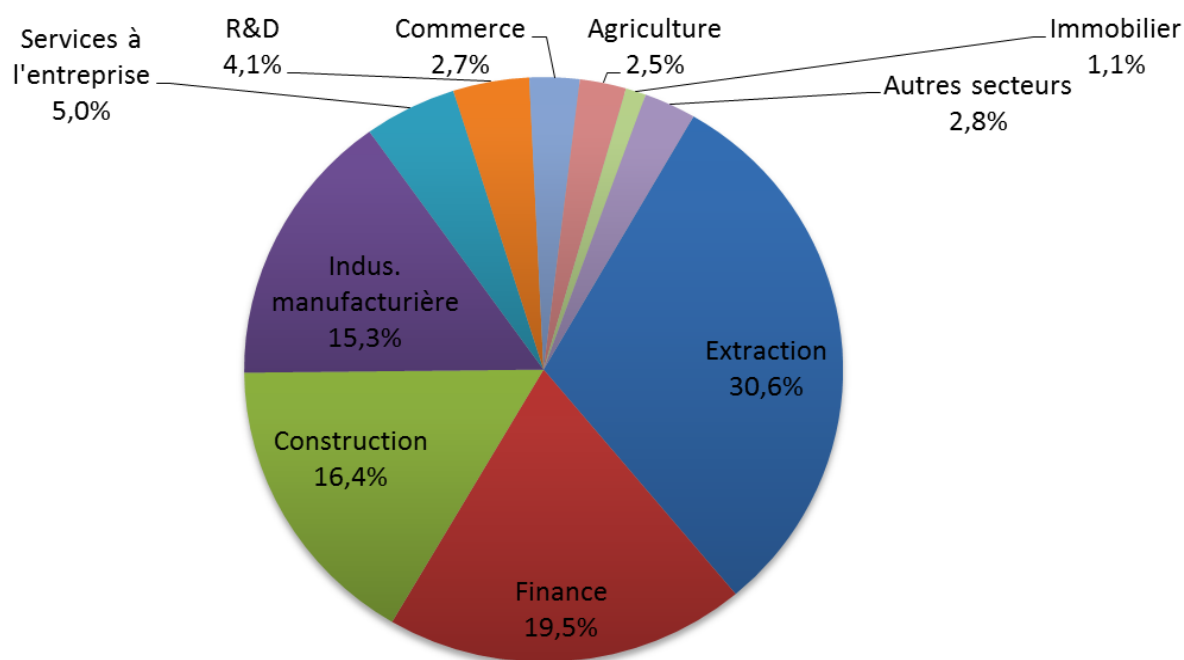
⁶³⁷ *Ibid.*

⁶³⁸ Les champs d'activités des capitaux chinois sont de plus en plus vastes et variés. WOETS, L., art. cité.

Ils se caractérisent notamment par une croissance des fonds disponibles, une large couverture de l'espace territorial, une diversité de formes des sociétés à capitaux étrangers et mixtes, une association des bailleurs de fonds publics et privés, une pluralité de secteurs économiques comme le montre la figure 9 énumérant les domaines d'activités des IDE chinois en Afrique à la fin des années 2011⁶³⁹. Ces capitaux chinois s'unissent avec les acteurs locaux dans des sociétés de joint-venture pour accroître les exportations africaines. Ces associations économiques sont souvent l'œuvre des entreprises multinationales chinoises qui privilégient la complémentarité économique en soutenant les industries locales par leur technicité et leur expertise. Cet appui passe notamment par la formation du personnel et l'organisation des stages de perfectionnement⁶⁴⁰ pour vulgariser les expériences et le savoir-faire dans les secteurs intéressant prioritairement la croissance de l'économie chinoise.

Figure 9

LE DOMAINE D'ACTIVITÉS DES IDE CHINOIS EN AFRIQUE



Source : République Populaire de Chine, Bureau d'information du Conseil d'Etat, « Livre blanc 2013. La Chine-Afrique : coopération économique et commerciale », traduction du texte intégral en chinois du 29 août 2013, [en ligne], <http://www.scio.gov.cn/zfbps/ndhf/2013/Document/1344913/1344913.htm>, consulté le 12 juillet 2014.

⁶³⁹ Ce graphique reprend la figure 2 du livre blanc de 2013. République Populaire de Chine, Bureau d'Information du Conseil d'Etat, Livre blanc 2013, *Op. cit.*

⁶⁴⁰ En 2010, la Chine « a offert un stage à plus de 30.000 africains travaillant dans une vingtaine de secteurs ». République populaire de Chine, Bureau d'Information du Conseil d'Etat, Livre blanc 2010, *Ibid*, p. 5.

Bien que cette figure prête à confusion sur le nombre des projets réalisés ou à réaliser, elle donne néanmoins une idée sur la « clé » de répartition et l'importance, en 2011, des investissements chinois dans les différents secteurs de l'économie africaine. Elle laisse voir que les travaux d'exploitation pétrolière, minière et forestière englobent environ le tiers des IDE chinois. Si le secteur financier reçoit près du cinquième de ces investissements, les travaux d'infrastructures notamment la construction et/ou la réhabilitation des routes, des chemins de fer, des aéroports et des ports, des oléoducs absorbent plus du dixième de ces montants. Ainsi, elle permet de déduire qu'une telle répartition dépend de plusieurs facteurs tels que le volume des IDE, l'importance du secteur d'activités dans la croissance de l'économie chinoise, la disponibilité des ressources naturelles et le besoin du marché.

Le choix de ces différents secteurs d'activités par la Chine consolide sa diplomatie multisectorielle et a un impact sur ses stratégies économiques en Afrique. Celles-ci participent à la perception que les autres acteurs se font de ses relations de coopération au sein du continent africain et de ses engagements internationaux. C'est dans ce contexte que Chietigi Bajpae affirme que les entreprises chinoises transforment les pays africains en un « marché test »⁶⁴¹ pour leurs produits au détriment non seulement des autres investisseurs étrangers tels que les libanais, les pakistanais ou les grecs mais aussi des entrepreneurs locaux.

De leur côté, les investissements directs africains en Chine suivent la même tendance. Ils totalisent 14,242 milliards de dollars américains, en 2012, soit une augmentation de 44 % par rapport à l'année 2009⁶⁴². Ce transfert des fonds africains couvre souvent les industries pétrochimiques. Cependant, si la Chine dispose des atouts financiers facilitant son intégration rapide dans plusieurs pays du continent, la pénétration des entreprises africaines dans le marché intérieur chinois est très étroite à la suite notamment de leur manque de compétitivité.

8.3.2. Les principaux pays africains bénéficiaires des IDE chinois

Comme mentionné précédemment, la coopération sino-africaine est dynamique et évolue rapidement. Cette évolution montre qu'en 2012, la Chine a signé plusieurs traités

⁶⁴¹ L'Afrique reste un marché expérimental pour « tester un matériel qui demeure rudimentaire. C'est en Afrique que la RPC trouve un marché pour ses avions d'entraînement K8 fournis à la Namibie, au Soudan et au Zimbabwe (...) démontrant l'adéquation entre l'offre chinoise et les besoins des forces armées locales ». BAJPAEE, C., « Sino-US Energy Competition in Africa », *Global Policy Forum*, 7 octobre 2005.

⁶⁴² République populaire de Chine, Bureau d'information du Conseil d'Etat, Livre blanc 2013, ... *Op. cit.*

bilatéraux d'investissement et a établi des mécanismes de commissions économiques conjointes avec de nombreux pays africains⁶⁴³. Ces instruments juridiques se sont référés aux engagements pris par la Chine au Sommet du FOCAC à Beijing notamment celui d'investir 2.385 milliards de dollars américains dans 61 projets éparpillés à travers 30 États du continent⁶⁴⁴ dans le but d'y créer, entre autres, des zones économiques spéciales.

Par ailleurs, une enquête de « The Heritage Foundation » sur la concentration des investissements chinois en Afrique épingle les principaux pays exportateurs du pétrole comme les premiers bénéficiaires des IDE chinois⁶⁴⁵. Leur choix fait partie des stratégies économiques de la Chine visant à diversifier ses sources d'approvisionnement et à implanter ses entreprises multinationales en « Afrique pétrolière ». Ainsi, le Nigéria occupe la première place des destinations africaines privilégiées par les investisseurs chinois s'intéressant à son secteur énergétique, immobilier et de transport, suivi de l'Algérie. L'Afrique du Sud, avec ses minerais, vient en troisième position. Malgré ses potentialités énergétiques, minières et agro-forestières, la RDC se retrouve en cinquième position après l'Éthiopie. Cette classification se fonde sur le montant des investissements dans le domaine des hydrocarbures, des mines, de transport, de l'immobilier, de l'agriculture, des finances et des technologies. Quoique dynamique, elle ne reprend pas les prêts, les aides, les bons du trésor, les opérations financières et boursières⁶⁴⁶ ainsi que les investissements cuprifères de la Zambie.

Cependant, d'autres études qui analysent l'évolution des IDE chinois au sein du continent placent l'Afrique du Sud en première position des pays africains où sont concentrés d'importants investissements chinois. Tel est le cas de celle menée par Zhang Chun qui a déterminé, en 2010, les principaux bénéficiaires africains des IDE chinois⁶⁴⁷. Il a constaté que les États riches en ressources naturelles se sont partagés plus ou moins 76 % des IDE chinois investis en Afrique.

⁶⁴³ La Chine a signé des traités bilatéraux d'investissement avec 32 pays africains et a établi des mécanismes de commissions économiques conjointes avec 45 pays d'Afrique. République populaire de Chine, Bureau d'information du Conseil d'Etat, Livre blanc 2013, ... *Op. cit.*

⁶⁴⁴ FOCAC, « Forum on Chine-Africa Coopération » 19-20 juillet 2012, ... *Op. cit.*

⁶⁴⁵ Cette enquête menée en 2005 sur les 750 transactions commerciales chinoises d'au moins 100 millions de dollars américains en Afrique et publiée en 2013 par la fondation américaine « The Heritage foundation » prend en compte les résultats globaux. The Heritage Foundation, « China global investment tracker », *China's global research*, [en ligne], <http://www.heritage.org/research/projects/china-global-investment-tracker-interactive-map>, consulté le 08 février 2014.

⁶⁴⁶ *Ibid.*

⁶⁴⁷ Cette étude de Zhang Chun montre que « les 10 principaux bénéficiaires africains sont l'Afrique du Sud (31,8 %), le Nigéria (9,3 %), la Zambie (7,2 %), l'Algérie (7,2 %), la RDC (4,8 %), le Soudan (4,7 %), le Niger (2,9 %), l'Éthiopie (2,8 %), l'Angola (2,7 %), et l'Égypte (2,6 %) ». CHUN, Z., *Op. cit.*, pp. 9-18.

Par ailleurs, les stocks annuels des investissements chinois repris à l'annexe 4 confirment partiellement les résultats de l'enquête menée par The Heritage Foundation. Néanmoins, ils montrent que l'Afrique du Sud, retenant plus d'un cinquième du total de ces investissements dans son secteur financier notamment avec le rachat de Standard Bank par le groupe chinois ICBC et dans ses minerais dont les mines du Groupe METOREX rachetées par le chinois Jinchuan, est le plus grand bénéficiaire des IDE chinois devant la Zambie et le Nigéria. La RDC se retrouve à la septième position après les pays exportateurs du pétrole tels que l'Algérie, le Soudan du Sud et l'Angola⁶⁴⁸. Si le cuivre zambien attire le dixième de ces investissements, le Nigéria engrange plus d'une dizaine de milliards de dollars pour ses hydrocarbures où les actifs du Groupe Total sont rachetés par la Sinopec alors que ceux de South African Petroleum sont vendus à la Cnooc⁶⁴⁹.

Les autres fournisseurs africains des hydrocarbures tels que le Soudan du Sud, l'Angola ou le Congo Brazzaville attirent également d'importants montants d'investissement chinois pour l'exploitation de leur pétrole⁶⁵⁰, bien devant les exploitations minières effectuées par China Railway Engineering, China Metallurgical, Sinohydro et Minmetals financées par la China Eximbank en RDC et les exploitations agricoles du Zimbabwe ou du Cameroun. Si l'Éthiopie oriente sa coopération dans le domaine de l'énergie, des transports et de la technologie, l'Île Maurice, par contre, concentre ses principales activités dans le tourisme et la télécommunication avec le groupe chinois Huawei et ZTE. Ainsi, la classification de ces stocks permet de déduire que les IDE chinois sont plus orientés vers les pays africains exportateurs des produits pétroliers et miniers.

C'est dans ce contexte que l'exploitation du pétrole africain a nécessité un investissement chinois de 31 milliards de dollars américains en 2005 et de 34,31 milliards pour son transport. Les immobiliers ont reçu 21,6 milliards de dollars et la mise en valeur des gisements miniers de la RDC, de l'Afrique du Sud et de la Sierra Leone a requis 16,3 milliards de dollars⁶⁵¹. Néanmoins, ces investissements n'ont pas repris les montants

⁶⁴⁸ Les chiffres du stock d'investissement chinois en Afrique pour la période allant de 2003 à 2012 sont compilés des statistiques reprises dans le livre blanc de 2013 sur la coopération économique et commerciale sino-africaine.

⁶⁴⁹ Jeune Afrique, « Les 10 pays africains qui attirent le plus d'investissements chinois », *Jeune Afrique*, du 5 avril 2013, [en ligne], <http://economie.jeuneafrique.com/regions/international-panafricain/16404-les-10-pays-africains-qui-attirent-le-plus-d-investissements-chinois.html>, consulté le 27 avril 2014.

⁶⁵⁰ D'ABOVILLE, R. et SUN, Q., *Op. cit.*, 189 pages.

⁶⁵¹ Jeune Afrique, Les 10 pays africains qui attirent le plus d'investissements art. cité.

consacrés à l'achat et/ou à la location des terres agricoles camerounaises, zimbabwéennes ou congolaises qui ont attiré également les bailleurs de fonds chinois.

Bien que les données chiffrées sur la répartition des IDE chinois au sein du continent ne soient pas facilement accessibles, sa cartographie épingle les dix pays africains dans lesquels « l'argent chinois » est attiré soit par le pétrole, soit par les minerais et les transports, ou encore par les finances et les infrastructures⁶⁵². Elle donne une idée de l'importance de chaque secteur économique et de son apport dans la croissance de l'économie chinoise. Cependant, elle est sujette à la conjoncture géopolitique et économique internationale.

Par ailleurs, le Conseil d'État chinois, organe officiel de décision sur le financement extérieur de la Chine, poursuit la défense des intérêts nationaux en utilisant plusieurs institutions bancaires étatiques⁶⁵³ telles que l'Export-Import Bank of China (China Exim Bank), la China Development Bank (CDB) et l'Agriculture Development Bank of China. À ces organismes financiers, s'ajoutent le ministère des Affaires étrangères et celui du Commerce qui structurent la politique extérieure chinoise autour de l'application des législations africaines lorsque des relations économiques interétatiques sont établies⁶⁵⁴. Bien que la Chine recourt aussi à ses ministères de santé et de l'agriculture, elle coordonne les activités africaines de ses acteurs afin d'harmoniser leurs objectifs avec ses ambitions politiques et économiques internationales. Cependant, ceux-ci ne respectent pas toujours les principes d'impartialité politique et de protection économique des pays partenaires⁶⁵⁵ et violent les lois locales, les textes conventionnels et les déclarations officielles.

En outre, certains accords conclus par les acteurs chinois exigent des engagements exclusifs de leurs partenaires africains. Tel est le cas notamment de l'accord sur l'exploitation minière contre la construction des infrastructures signé par un consortium d'entreprises

⁶⁵² L'analyse publiée par Jeune Afrique montre que « L'Afrique a recueilli 108 milliards de dollars depuis 2005. Durant cette période, l'importante part de ce montant était investie dans les transports (34,31 milliards de dollars), l'énergie dont le pétrole (31), l'immobilier (21,6) et les mines (16,3) ». Jeune Afrique, Les 10 pays africains qui attirent le plus d'investissements ... art. cité.

⁶⁵³ La Chine s'appuie sur son potentiel financier caractérisé par d'importantes réserves de change afin de bien mener sa diplomatie du chéquier dans les pays partenaires. AHMAD, W., AMRANI JOUTEY, M. et SANFO, O., *Op. cit.*, p. 14 ; CACID, *Op. cit.*, p. 46.

⁶⁵⁴ GEGOUT, C., *Op. cit.*, p. 64.

⁶⁵⁵ La Chine « ne présente donc pas de problèmes institutionnels au sens d'une hétérogénéité de ses positions diplomatiques. Elle a néanmoins des problèmes 'idéels' parce qu'elle n'applique ni systématiquement son principe de non-ingérence, ni le principe de [la] responsabilité de protéger des Nations unies ». *Ibid.*

chinoises en RDC⁶⁵⁶, du contrat sur le droit de pêche dans d'importantes zones maritimes du Sénégal, de la Sierra Léone ou du Libéria⁶⁵⁷. C'est dans ce contexte qu'ils fournissent aux pays africains des équipements pour lutter efficacement contre la pêche illicite en vue de garantir leurs intérêts économiques. Cette exigence d'exclusivité contractuelle est perçue comme une conditionnalité supplémentaire dans la poursuite des échanges sino-africains et la sauvegarde du profit économique chinois dans les différents marchés du continent.

8.4. LA LOGIQUE MARCHANDE DE LA COOPÉRATION CHINOISE EN AFRIQUE

Les pays africains estiment que l'arrivée des acteurs chinois au sein du continent met un terme au monopole économique de leurs anciens partenaires extérieurs. Leur présence y est perçue comme un moyen de stimuler la concurrence économique et la compétitivité des entreprises en contournant les circuits commerciaux traditionnels. Ils améliorent les infrastructures routières et ferroviaires locales afin d'acheminer des produits africains vers les marchés régionaux et internationaux. Par conséquent, d'aucuns affirment que ces acteurs chinois jouent un rôle important dans le financement des travaux d'infrastructures⁶⁵⁸ en vue d'augmenter les exportations des pays partenaires.

Bien que les deux parties poursuivent certains objectifs politiques, leurs récentes relations de coopération concernent plutôt les échanges commerciaux, qualifiées de « business »⁶⁵⁹ fondés sur les préoccupations énergétiques et minières de la Chine. Ses transactions commerciales se concentrent principalement dans les trois domaines suivant une logique de l'offre et de la demande : le marché pétrolier et minier pour son profit financier, le marché intérieur africain pour son bénéfice économique et l'appui diplomatique pour son gain politique.

⁶⁵⁶ L'article 10 du point VIII sur l'exclusivité du protocole d'accord entre les entreprises chinoises et la RDC stipule que « le Gouvernement [congolais] s'engage à ne pas conclure avec les tiers une convention portant sur des projets faisant l'objet du (...) protocole ». RDC, Protocole d'accord de 2007 ...*Op. cit.*, p. 7.

⁶⁵⁷ Les filiales de la China National Fisheries Corporation (CNFC) ont rachetés, en 1984, les sociétés Sénégal Pêche et Sénégal Armement et ont étendu leurs zones de pêche jusqu'en Guinée Bissau. AUREGAN, X., *Les enjeux géopolitiques de la percée chinoise au Sénégal*, Paris, Institut français de Géopolitique, 2007. Par ailleurs, la moitié des bateaux de pêche enregistrés en Sierra Leone appartient aux armateurs chinois. CROS, M-F., « Le nouvel ordre chinois en Afrique », *La Libre Belgique*, 26 avril 2006.

⁶⁵⁸ STRANGE, A. et al., « China's Development Finance to Africa : A media-Based Approach to Data collection », *Working paper*, Issue 323, Center for Global Development, Washington, DC, avril 2013.

⁶⁵⁹ Mauro de Lorenzo de *think tank American Enterprise Institute* soutient que « les chinois sont en train de nous montrer qu'on peut faire des affaires en Afrique, des affaires rentables. (...) Ils y vont faire du business ». MICHEL, S. et BEURET, M., *Op. cit.*, pp. 59-60.

8.4.1. Le marché pétrolier et minier africain

Il se développe à partir de la dépendance énergétique de la Chine⁶⁶⁰. Celle-ci constitue un obstacle à sa croissance économique. À ce sujet, Serguei Trough précise que cette dépendance est à la base de la diplomatie énergétique chinoise fondée sur la croissance de sa demande intérieure et de ses importations⁶⁶¹. Bien qu'en quantité insuffisante, sa consommation fait passer ses importations d'hydrocarbures de 27 % en 1999 à 45 % en 2005 auprès de ses principaux fournisseurs asiatiques⁶⁶². Cependant, l'augmentation de sa demande domestique coïncide avec la diminution des réserves pétrolières de l'Indonésie, son principal exportateur pétrolier et nécessite de nouvelles sources d'approvisionnement. Elle justifie ainsi son attrait vers les gisements africains⁶⁶³. Dès lors, le marché énergétique du continent constitue un enjeu commercial important, à hauteur de 30 % de l'approvisionnement pétrolier de la Chine⁶⁶⁴ qui en devient son deuxième importateur après les États-Unis.

Par ailleurs, la signature de nombreux accords de coopération⁶⁶⁵ par les trois grandes firmes pétrolières chinoises⁶⁶⁶ avec plusieurs pays africains fournisseurs des hydrocarbures confirme son intérêt pour le marché énergétique africain. Par conséquent, les échanges commerciaux sino-africains sont dominés par les produits pétroliers. Ils représentent 70 % des importations totales de la Chine en provenance de l'Afrique. Trois pays africains

⁶⁶⁰ Cette dépendance est relevée dans le rapport de l'Agence internationale pour l'énergie. AIE, *China's Worldwide Quest for Energy Security*, Rapport, Agence internationale de l'énergie, Paris, OCDE, 2000.

⁶⁶¹ TROUGH, S., « China's Changing Oil Strategy and Its foreign policy implications », *CNAPS Working Paper*, Washington DC, Brookings Institution, 1999.

⁶⁶² Les principaux fournisseurs pétroliers asiatiques de la Chine sont l'Indonésie, le sultanat d'Oman et l'Iran.

⁶⁶³ L'Afrique renferme 8,9 % des réserves mondiales de pétrole représentant 11 % de la production mondiale. Les pays comme la Libye, le Nigeria, l'Algérie et l'Angola détiennent 90 % des réserves pétrolières du continent. BP, *Statistical Review of World Energy*, 2005.

⁶⁶⁴ Dans son rapport de 2000, l'Agence internationale de l'énergie atomique souligne que l'Afrique représente plus du quart de l'approvisionnement pétrolier de la Chine. AIEA, *China's worldwide quest for Energy...Op. cit.*

⁶⁶⁵ À titre illustratif, Hu Jintao et Omar Bongo ont signé un accord de prospection et d'exploitation de pétrole et un contrat de vente d'un million de tonnes de pétrole brut de la société Total-Gabon au groupe chinois Sinopec en 2004 à Libreville. À Alger, la Sinopec a signé un contrat de 420 millions d'euros, en 2002, pour l'exploitation du gisement de Zarzaitine au Sahara et la China National Oil and Gas Exploration construit une raffinerie dans le désert d'Adrar. À Brazzaville, le groupe chinois Sinopec a signé, depuis 2005, un contrat d'exploitation des gisements pétroliers dénommés « marine 12 » et « haute mer C ». À Khartoum, la China National Petroleum Company détient 40 % des parts dans l'exploitation pétrolière du bassin de Muglad. À Luanda, la Chine a obtenu, en 2004, la participation de 50 % dans l'exploitation du gisement dénommé « le bloc 18 » en échange d'un prêt de 2 milliards de dollars américains et la Sinopec reçoit de Sonangol le droit l'exploitation du bloc 3/80 de la ville de Soyo. LAFARGUE, F., « La Chine. Une puissance africaine » ...art. cité.

⁶⁶⁶ Les trois grandes firmes pétrolières chinoises qui dominent le marché africain du pétrole sont la China National Offshore Oil Company (CNPC) présente en Algérie et au Soudan du Sud ; la China Petroleum and Chemical Corporation (SINOPEC) œuvre au Gabon et au Soudan du Sud ; la China National Petrochemical Corporation (CNOOC) au Nigeria, en Angola, en Guinée Equatoriale, au Soudan du Sud et au Kenya. AHMAD, W., AMRANI JOUTEY, M. et SANFO, O., *Op. cit.*, pp. 9-10.

exportateurs du pétrole : le Soudan du Sud, l'Angola et le Nigéria lui fournissent plus d'un quart de ses importations en hydrocarbures⁶⁶⁷. Néanmoins, ceux-ci ne sont pas les seuls produits qui intéressent les entreprises multinationales chinoises au sein du continent.

Ainsi, les activités commerciales des bailleurs de fonds chinois s'orientent aussi vers les minerais et bois tropicaux. Ceux-ci font souvent l'objet d'échanges avec les infrastructures et le savoir-faire chinois ainsi qu'avec des prêts et des avantages financiers accordés aux fournisseurs africains. Dans ce contexte, Parag Khanna souligne que la Chine considère l'Afrique comme un marché de matières premières indispensables pour son développement industriel et un débouché pour ses productions pouvant lui permettre de remodeler l'équilibre de l'économie mondiale⁶⁶⁸ et d'entraîner les autres pays du Sud dans son sillage.

8.4.2. Le marché intérieur africain

Le volume des transactions commerciales entre la Chine et les pays africains est encore faible. À ce sujet, François Lafargue précise que l'Afrique n'a représenté que 3,3 % du commerce extérieur de la Chine en 2007. Une année plus tard, il est passé à 4,1 %⁶⁶⁹. Bien que ces échanges ne cessent de croître, ils laissent voir que la Chine n'accorde qu'une importance commerciale secondaire au continent africain. Cependant, l'appréciation mitigée de la qualité et la sûreté de ses produits par les consommateurs africains permet de déduire que les entreprises chinoises perçoivent l'Afrique comme un marché moins exigeant et un important débouché pour leurs produits manufacturés à bas prix. Dans ce contexte, Antoine Kernén note que de nombreux ménages africains constatent que les produits chinois démocratisent le coût de certains articles réservés aux plus aisés tels que les appareils électroménagers et électroniques ou les matériels électriques⁶⁷⁰. À ces produits s'ajoutent notamment les fleurs en plastique, les jouets, les décorations de Noël projetant l'Afrique dans l'ère de la consommation de masse.

⁶⁶⁷ D'ABOVILLE, R. et SUN, Q., art. cité. ; CHAPONNIERE, J-R., art. cité.

⁶⁶⁸ KHANNA, P., *The Second World Empires and Influences in the New Global Order*, New York, Random House, 2008, 466 pages.

⁶⁶⁹ François Lafargue note que « Le continent noir ne représente que 3,3 % du commerce de la Chine populaire en 2007, puis 4,1 % en 2008 ». LAFARGUE, F., *La Chine en Afrique. Une réalité...* art. cité.

⁶⁷⁰ KERNEN, A., « L'Afrique face à la puissance économique de la Chine », *Politique africaine. China, Ltd. Un business africain*, n° 134, Paris, Karthala, 2014, pp. 5-20.

Par ailleurs, Yun Sun souligne que la coopération sino-africaine offre également à la Chine l'opportunité de mettre en œuvre ses multiples initiatives socio-économiques notamment son « plan spécial pour le commerce avec l'Afrique » visant à étendre les exemptions tarifaires à 97 % des lignes de produits exportés par les PMA, son « African Talent program » destiné à former plusieurs africains dans des domaines allant de l'agriculture au secteur de la santé et son « Brightness Action » consistant à dépêcher les professionnels de santé au sein du continent pour administrer des soins médicaux gratuits aux patients⁶⁷¹. D'autres acteurs chinois tendent aussi à monopoliser certains secteurs économiques tels que celui du textile et de la télécommunication. C'est dans ce cadre que la société chinoise Zhongxing Telecom investit dans les pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne⁶⁷² en vue de contrôler le marché africain de la télécommunication.

La Chine s'appuie aussi sur ses ressortissants installés dans plusieurs villes africaines pour étendre ses activités économiques. C'est dans ce contexte que Françoise Verges cite notamment le cas de ceux qui habitent Nairobi et Dar-es-Salaam où ils sécurisent le remboursement des investissements chinois et développent leurs activités commerciales en Afrique orientale⁶⁷³. Par ailleurs, la China Road and Bridge Corporation installe son siège régional au Kenya pour servir de base à l'expansion du commerce des entrepreneurs chinois. De son côté, la China Exim Bank accorde des prêts à des taux préférentiels au profit des pays africains et négocie des contrats pour les investisseurs chinois afin d'accroître les échanges sino-africains et de moderniser leur secteur de transport. Bien que les conditions d'octroi de ses crédits soient opaques, elle a accordé, entre 2001 et 2010, un montant de 67,2 milliards de dollars américains aux partenaires africains⁶⁷⁴. Avec ses pratiques, Barthélémy Courmont affirme que la Chine se sert de cette banque dans sa « diplomatie du carnet de chèques »⁶⁷⁵. Ses prêts, qui la placent devant la BM avec 55 milliards de dollars, contribuent à l'élargissement du champ commercial des acteurs chinois, à l'affirmation de la suprématie

⁶⁷¹ SUN, Y., *Op. cit.*, pp. 17-23.

⁶⁷² LAFARGUE, F., La Chine, une puissance africaine art. cité.

⁶⁷³ VERGES, F., « Maputo, Canton, Antananarivo, Port Louis, Durban,... Diasporas Sud-Sud », *Africultures*, vol. 1, n° 72, 2008, pp. 58-63.

⁶⁷⁴ En décembre 2011, l'Agence de notation Fitch Ratings a estimé à « 67,2 milliards de dollars le montant total des prêts de China Exim Bank en Afrique entre 2001 et 2010 ». BALLONG, S., « China Exim Bank : la première 'banque' du continent », *Jeune Afrique*, le 21 Août 2012, [en ligne], <http://economie.jeuneafrique.com/dossiers-2/472-chine-afrique--entre-mythes-et-realites/12270-china-exim-bank-la-premiere-lnbanquenr-du-continent.html>, consulté le 08 novembre 2014.

⁶⁷⁵ Il s'agit d'une pratique visant à soutenir financièrement les États partenaires en échange du soutien diplomatique et autres avantages économiques et politiques. COURMONT, B., « La Chine se rappelle au bon souvenir de la 'diplomatie du chéquier' », *Asialyst*, 11 avril 2016.

financière de la Chine, à la permanence et à l'ancrage de ses entreprises au sein du continent, à la consolidation de ses alliances politiques et diplomatiques avec les dirigeants africains.

8.4.3. L'appui politique et diplomatique mutuel

Le volet politique et diplomatique accompagne également les échanges sino-africains. À ce sujet, Jiang Chung-Lian constate qu'il est constitué de la défense des intérêts de la Chine et des pays africains au sein des institutions multilatérales et de l'isolement diplomatique de Taiwan sur la scène internationale⁶⁷⁶. De son côté, Jean-Christophe Servant remarque que la Chine se présente à la fois comme un « protecteur » des intérêts de l'Afrique et comme un acteur « désintéressé » à sa gouvernance politique et à l'utilisation de ses crédits financiers⁶⁷⁷. Bien qu'elle masque les réelles ambitions économiques de la Chine, sa multiface amène Jian-Ye Wang et Abdoulaye Bio-Tchane à affirmer que la Chine symbolise « un donateur mais aussi un marché, un financier, un investisseur, un maître d'œuvre et un maître d'ouvrage essentiels »⁶⁷⁸ pour le développement du continent africain.

Par ailleurs, au travers de ses divers soutiens à certains régimes africains et à leurs dirigeants, la Chine menace de recourir à son droit de veto contre certaines résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies⁶⁷⁹. Elle se soustrait également de certaines restrictions internationales en matière de fourniture d'armes et de munitions de guerre⁶⁸⁰. En échange à ses actions politiques et militaires, elle s'attend à l'appui diplomatique de nombreux pays africains non seulement pour isoler Taiwan mais aussi pour soutenir ses projets régionaux et internationaux notamment ses revendications territoriales en mer de Chine. Ainsi, l'orientation de sa politique étrangère et de sa diplomatie économique en Afrique est dictée par la sauvegarde de ses intérêts nationaux.

⁶⁷⁶ CHUNG-LIAN, J., « Pékin et Taïpeh : les enjeux africains », *Géopolitique africaine*, n° 10, 2003, pp. 239-254.

⁶⁷⁷ SERVANT, J.-C., *Op. cit.*, pp. 6-7.

⁶⁷⁸ Ye WANG, J. et BIO-TCHANE, A., *Op. cit.*, pp. 44-47.

⁶⁷⁹ Dans ce domaine, il faut mentionner notamment les Résolutions 1556 (2004) du 30 juillet 2004 sur le Soudan et 1973 (2011) du 17 mars 2011 sur la Lybie du Conseil de sécurité de l'ONU.

⁶⁸⁰ À titre illustratif, la Chine a livré au Soudan des avions de surveillance F-7 et des avions de transport Y-8 en 1996. Elle est aussi accusé d'avoir fourni, en 2005, à l'armée de l'air soudanaise six avions d'entraînement et d'assaut K-8. SHICHOR, Y., GETZ, J. et GETZ, E., « Influence sans ingérence : les relations de la Chine avec le Soudan », *Les Temps Modernes*, vol. 1, n° 657, 2010, pp. 52-72.

CONCLUSION PARTIELLE

Les relations de coopération sino-africaine évoluent dans le temps et font partie des jeux d'influence de la Chine et de ses enjeux stratégiques internationaux en les situant dans des rapports économiques asymétriques. Si ses actions politiques et idéologiques ont eu une importance durant les premières décennies des indépendances africaines, elles en ont perdue progressivement au profit de ses échanges économiques et commerciaux. Bien que l'Afrique ne contribue que faiblement dans son commerce extérieur, les ambitions mercantiles de ses acteurs au sein du continent sont perçues comme un facteur qui augmente la demande internationale des matières premières et des produits énergétiques des pays africains. Par conséquent, la Chine accroît leurs coûts sur le marché mondial et encourage les pays du continent de valoriser davantage leurs ressources naturelles à travers leurs exportations. Elle y facilite également l'évacuation de leurs produits vers l'extérieur en réalisant la construction et/ou la réhabilitation de leurs infrastructures de transport.

Par ailleurs, dans le but d'intensifier les échanges commerciaux sino-africains, les investissements chinois visent notamment à soutenir les entreprises locales pour qu'elles augmentent leur productivité et leur capacité d'exportation. C'est dans ce cadre que la Chine se considère, auprès de nombreux pays africains, comme un potentiel investisseur qui leur permet de diversifier leurs productions et leurs partenaires extérieurs. Il se crée alors une corrélation économique entre les visées promotionnelles africaines et les avantages comparatifs chinois, d'une part, et une concurrence entre les entreprises chinoises et les autres firmes étrangères sans qu'elles cherchent à les remplacer, d'autre part.

Malgré la diversité des partenaires économiques au sein du continent, le commerce sino-africain contraint l'Afrique de vendre à la Chine ce qu'elle veut acheter pour garantir la pérennité de leurs échanges et la croissance économique chinoise afin de disposer des infrastructures nécessaires à son développement. Ainsi, les exportations africaines vers la Chine se composent principalement des produits miniers, énergétiques, agricoles et forestiers alors que la Chine s'intéresse aux travaux d'infrastructures et à l'exploitation des ressources naturelles du continent. Ses exportations des biens manufacturés intègrent les pays africains dans l'ère de la consommation de masse. Par ailleurs, leurs transactions commerciales sont accompagnées des visites officielles de leurs dirigeants et des facilités économiques

qu'accorde la Chine à certains produits africains contre des avantages fiscaux octroyés aux investisseurs chinois et aux sociétés de joint-venture dans lesquelles leur capital est majoritaire. Malgré la diplomatie économique chinoise du chéquier, la structure des échanges commerciaux sino-africains s'apparente implicitement au « business » entraînant non seulement une concurrence interafricaine mais aussi avec les anciens partenaires extérieurs du continent.

Bien que les relations sino-africaines augmentent les transactions commerciales entre les deux parties, celles-ci restent faibles, déséquilibrées et asymétriques au détriment des pays africains. Par ailleurs, les investissements chinois dans les mines privent les petits exploitants locaux de leurs sources de revenu. Ils laissent voir que les visées mercantiles de la Chine permettent à ses acteurs de tirer divers profits dans les pays d'accueil, allant du profit financier issu des échanges pétroliers et miniers aux avantages économiques liés au contournement des circuits commerciaux traditionnels et aux gains politico-diplomatiques avec l'isolement international de Taiwan. Confirmant la « suprématie » économique de la Chine en achetant plus de matières premières en Afrique qu'en y vendant ses produits manufacturés, ils ne favorisent pas le développement de certaines activités vivrières susceptibles d'assurer la survie des populations locales et entretiennent leur pauvreté. Par conséquent, ils engendrent souvent des revendications populaires antichinoises dans plusieurs pays du continent africain.

Chapitre 9. LA COOPÉRATION CHINOISE FACE À LA LOGIQUE AFRICAINE DE « LA LUTTE POUR LA SURVIE »

Les acteurs chinois investissent dans un continent où les conditions dans lesquelles vivent de nombreuses populations locales, caractérisées notamment par la misère, imposent implicitement la mise en place d'une véritable stratégie individuelle et collective de survie, parfois loin du cadre étatique. Ces populations se débrouillent dans l'économie informelle et défendent souvent leur mode de vie face aux entrepreneurs étrangers⁶⁸¹. Élaborant leurs plans d'actions, elles les coordonnent en mettant en œuvre des moyens locaux contre ceux qui « s'accaparent » de leurs activités économiques et de leurs richesses. Elles les accusent de piller les ressources naturelles de leurs pays et les maintiennent dans la pauvreté. Elles résistent également contre certaines de leurs pratiques extraverties et luttent pour leur survie. Ainsi, Denis Tull remarque que leur résistance engendre un sentiment de mécontentement non seulement contre les investisseurs étrangers mais aussi contre certains responsables politiques locaux⁶⁸². Par conséquent, ces résistants forgent une tendance générale à la xénophobie répandue dans plusieurs pays africains contre les ambitions mercantiles des acteurs chinois. Suivie d'une hostilité et d'une méfiance orientées vers la désapprobation de leur présence, elle justifie des reproches à leur encontre et des manifestations violentes qui en découlent.

Ce chapitre vise à mettre en exergue les réactions de certaines couches de la population africaine, qui contrastent avec l'enthousiasme de certains de leurs dirigeants, à la suite de l'implantation des entreprises multinationales et de la présence des commerçants chinois au sein du continent⁶⁸³. Constatant que les pratiques économiques des partenaires chinois ne se diffèrent pas foncièrement de celles des bailleurs de fonds occidentaux, ces « acteurs du dehors » n'apprécient guère l'émergence et l'intensification des activités économiques et commerciales chinoises dans leur pays. Par ailleurs, ils soutiennent que certains investisseurs chinois s'intéressent au secteur informel et les privent de leurs moyens de survie⁶⁸⁴. Leurs activités lucratives sont souvent à la base de certains mouvements de protestation antichinois.

⁶⁸¹ KUMA NDUMBE III, A., (dir), *Stratégies de survie des populations africaines dans une économie mondialisée : l'expérience camerounaise*, Douala, AfricAvenir/ Exchange & dialogue, 2007, 180 pages.

⁶⁸² TULL, D.M., « China's engagement in Africa: Scope, significance and consequences », *Journal of Modern African Studies*, vol. 3, n° 44, 2006, pp. 459-466.

⁶⁸³ HANAUER, L. and MORRIS, L.J., art. cité.

⁶⁸⁴ YAW BAAH, A. et JAUCH, H., « Chinese Investments in Africa : A labour Perspective », *Africa Labour Research Network*, May 2009, pp. 52-65.

9.1. LE FONDEMENT DES RÉACTIONS POPULAIRES LOCALES VIS-A-VIS DE LA PRÉSENCE DES ACTEURS CHINOIS AU SEIN DU CONTINENT AFRICAIN

Le dynamisme des relations économiques et commerciales sino-africaines est considéré comme une menace croissante pour certaines autorités politiques nationales, entrepreneurs locaux et commerçants africains. Leur sentiment d’insatisfaction, suivi des critiques qu’ils adressent à la Chine, se répand rapidement dans d’autres couches de la population. Il s’accroît avec les reproches et les accusations de certains pays et des médias étrangers qui dénoncent la conquête du marché intérieur africain ainsi que le pillage des ressources naturelles de ce continent par les entreprises multinationales chinoises⁶⁸⁵. Produisant les richesses en Afrique, celles-ci les exportent⁶⁸⁶ et n’accordent que peu d’importances aux valeurs sociales et environnementales des pays d’accueil⁶⁸⁷. D’autres acteurs économiques comme certains migrants chinois créent leurs entreprises et envisagent la maximisation de leur profit en exploitant les différents avantages commerciaux locaux. À ce sujet, Katy Lam examine la mobilité sociale chinoise et constate qu’un grand nombre de migrants chinois créent leurs propres entreprises au Bénin et au Ghana afin d’améliorer leurs conditions de vie. Ensuite, ces « migrants-entrepreneurs » retournent en Chine pour visiter leurs familles et acheter les produits chinois à revendre en Afrique⁶⁸⁸. Si leur capital financier est important, il leur faut du temps pour créer le capital social afin de consolider leur ancrage local.

Cependant, leur présence ne rassure pas certaines organisations sociales africaines qui fondent leurs inquiétudes sur les accords de prêts que les entreprises multinationales chinoises conditionnent non seulement à l’exclusivité des contrats mais aussi à la consommation de leurs produits et services⁶⁸⁹. D’autres insistent sur la pratique de ces entreprises consistant à recourir à la main d’œuvre étrangère⁶⁹⁰, au dumping social, à l’opacité de leurs comptes⁶⁹¹, au

⁶⁸⁵ DAVID, E. et LEFEVRE, G., *Juger les multinationales*, Bruxelles, Mardaga-GRIP, 2015, pp. 143-144.

⁶⁸⁶ *Ibid.*, p. 98.

⁶⁸⁷ HANAUER, L. and MORRIS, L.J., art. cité.

⁶⁸⁸ LAM, K.N., « La mobilité sociale des migrants chinois au Ghana: The making of Chinese entrepreneurs » dans GIESE, K. et MARFAING, L., (sous la dir. de.), *Op. cit.*, 384 pages.

⁶⁸⁹ Les acteurs économiques chinois subordonnent implicitement certains prêts à « l’utilisation de services et d’entrepreneurs des firmes chinoises, en offrant un traitement et un appui préférentiels à ces opérateurs ». CACID, *Op. cit.*, p. 65 ; RICHER, P., *Op. cit.*, p. 116.

⁶⁹⁰ Certains constatent que la Chine « ne fait pas qu’acheter des matières premières et vendre ses produits manufacturés : elle investit, elle s’installe, elle exporte aussi la main d’œuvre qu’elle ne trouve pas à employer ». HOCHET, X. et De JAEGERE, A-B., *Triggers : Transformer l’entreprise pour prendre un temps d’avance*, Paris, Odile Jacob, 2010, p. 196. D’autres, encore, affirment que « de nombreux contrats chinois sont d’ailleurs accompagnés d’une clause exigeant que 70 % des travaux soient exécutés par des ouvriers chinois ». STRUYE DE SWIELANDE, T., offensive chinoise en Afrique.... *Op. cit.*, p. 23.

déplacement forcé de certaines populations rurales⁶⁹² et à la dégradation de l'environnement⁶⁹³. Bien plus, l'acquisition des terres arables africaines⁶⁹⁴ par ces entreprises et la mise en place de l'agriculture intensive d'exportation⁶⁹⁵ au détriment de la culture vivrière locale exacerbent le mécontentement au sein des paysans et d'autres masses rurales. De leur côté, certains dirigeants des finances africaines soutiennent qu'en transformant rarement les matières premières sur place et qu'en y vendant ses produits manufacturés, la Chine freine l'industrialisation des pays du continent⁶⁹⁶ et la création de nouveaux emplois.

Ces remous sociaux sont à la base de la divergence d'opinions nationales et internationales sur l'incidence réelle « coût-bénéfice » de la coopération sino-africaine et suscitent des éclaircissements permanents des autorités chinoises⁶⁹⁷. Ainsi, l'appréciation de la présence chinoise au sein des pays africains reste mitigée à la suite notamment de l'absence d'impacts significatifs sur les conditions de vie de nombreux ménages des pays d'accueil⁶⁹⁸ et

⁶⁹¹ Les reproches faits aux entreprises multinationales chinoises tournent plus autour de leur méthode d'actions que de leurs conditions de travail en Afrique. YAW BAAH, A. et JAUCH, H., *Op. cit.*, pp. 52-65.

⁶⁹² Certaines activités économiques chinoises conduisent à des abus sociaux. L'expropriation et la perquisition des terres deviennent une composante de l'extraction minière et entraînent le déplacement des communautés paysannes. Tel est le cas des Boshiman au Botswana, des populations de Tarkwa au Ghana, des habitants de certains villages du Nord et Sud-Kivu en RDC. CRIEKINGE, J.V., « Africa : conflicts and mining-induced displacement », *The Broken Rifle*, n° 77, February 2008.

⁶⁹³ Le Parlement européen considère qu'avec les activités forestières chinoises au sein du continent, l'Afrique est la région qui souffre plus de la déforestation, de la désertification, de la fragmentation, de la diminution et/ou de la disparition de la biodiversité, de la pollution de l'eau et de l'air à la suite notamment de l'abattage des bois. Parlement européen, Résolution du 23 avril sur la politique de la Chine et ses effets sur l'Afrique (2007/2255(INI)), Bruxelles, 2008.

⁶⁹⁴ Néanmoins, les autorités chinoises affirment que « la Chine n'a pas de visées sur les terres agricoles africaines (...) ». Elles soutiennent qu'elles ne vont « ni acheter, ni louer, ni acquérir des terres africaines pour produire des aliments afin de satisfaire [leurs] propres besoins (...) ». GAYE, A.S., « La Chine n'a pas de visées sur les terres agricoles africaines », *Agence de presse sénégalaise*, Dakar, Août 2009.

⁶⁹⁵ À titre illustratif, la Chine et le Mozambique ont conclu un contrat afin de faciliter l'arrivée de 10.000 exploitants chinois dans les rizières en vue de la production et l'exportation du riz vers la Chine. Le Sénégal a cédé 60.000 hectares à un exploitant chinois, Ouyang Riping, qui vise à y installer un grenier à sésame pour la Chine et plus de 400 exploitants chinois sont déjà opérationnels en Ouganda. Des projets agricoles sont aussi en cours d'exécution dans d'autres pays dont le Zimbabwe, le Kenya, la Côte d'Ivoire. BARRAUD, D., « La Chine et l'Afrique : cela ne fait que commencer », *Les Afriques*, n° 79, 15 juin 2009.

⁶⁹⁶ Le Gouverneur de la Banque centrale du Nigéria, Sanusi Lamido, souligne que « la Chine achète les matières premières africaines et vend des produits manufacturés, en [les] transformant trop rarement sur place, empêchant ainsi toute industrialisation de l'Afrique ». AUDE, B., « Quand l'Afrique s'éveillera contre la Chine... », *Le Monde*, 14 août 2013.

⁶⁹⁷ Ces autorités chinoises affirment notamment que « ce que nous souhaitons faire en Afrique, c'est de réaliser le transfert de technologies et de partager nos expériences d'agriculture avec les pays africains, afin d'aider ces derniers à satisfaire les besoins d'aliments à leurs peuples ». GAYE, A.S., art. cité.

⁶⁹⁸ L'absence de cette incidence est due à la politique des entreprises chinoises investissant souvent dans les secteurs qui créent peu d'emploi local et ne permettant pas le transfert de technologie. DIABY, F.S., *Les stratégies des entreprises chinoises en Afrique : quels objectifs, quelle coopération ?*, Economies et finances, Université de Nice, Sophia Antipolis, 2014, 312 pages.

le risque des manifestations populaires grandit par manque d'emplois locaux durables⁶⁹⁹. Lorsque certains parlent de l'opportunité de développement pour le continent, Harry Broadman observe plutôt sa domination par les acteurs chinois⁷⁰⁰. Du coup, la situation change et Karsten Giese constate que l'arrivée des entreprises et des migrants chinois devient une menace à l'équilibre socio-économique de nombreux pays africains⁷⁰¹. Dans l'entretemps, les commerçants chinois cristallisent la méfiance des populations locales qui les accusent d'inonder leurs marchés avec des produits contrefaits⁷⁰², de fraude douanière, de violation aux législations nationales, de concurrence à l'économie locale et informelle⁷⁰³. Cependant, ces produits sont vendus autant par des commerçants africains et européens que chinois.

S'écarter des préoccupations sociales et environnementales africaines, les activités des entreprises multinationales chinoises créent la désolation auprès d'une franche importante de la classe ouvrière locale et de la masse paysanne qui font pression sur leurs gouvernements au risque de perdre leur légitimité⁷⁰⁴. Par ailleurs, Dirk Kohnert constate que l'afflux de commerçants chinois est accueilli avec résistance de la part de certains revendeurs locaux qui perdent leur avantage concurrentiel en raison des traits distinctifs des produits importés⁷⁰⁵. Cette résistance constitue la base de la crise de confiance issue de la prise de conscience des mouvements sociaux locaux et justifie l'apparition du sentiment d'hostilité, d'agressivité et de xénophobie⁷⁰⁶ observé dans certaines villes africaines.

Lorsque les uns remarquent que le mécontentement des populations africaines se fonde sur les ambitions des entreprises multinationales chinoises à exploiter leurs ressources

⁶⁹⁹ Certains constatent que « la perception de la Chine chez nombre d'africains se dégrade (...). Plus [ses investissements] prendront d'ampleur dans les économies africaines, sans créer d'emplois durables et sans transformer localement les matières premières, plus le risque de révolte des populations grandira ». GAYE, A.S., art. cité.

⁷⁰⁰ BROADMAN, H., *Op. cit.*, 39 pages.

⁷⁰¹ GIESE, K., « Perceptions, Practices and Adaptations : Understanding Chinese-African Interactions in Africa », *Journal of Current Chinese Affairs*, vol. 43, n° 1, 2014, pp. 3-8.

⁷⁰² BERTONCELLO, B. et BREDELOUP, S., « Chine-Afrique ou la valse des entrepreneurs-migrants », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n° 1, 2009, pp. 45-70.

⁷⁰³ HUGON, P., « La Chine en Afrique, néocolonialisme ou opportunités pour le développement ? », *Revue internationale et stratégique*, vol. 4, n° 72, 2008, pp. 219-230.

⁷⁰⁴ Tel est le cas des agriculteurs ougandais et camerounais qui cherchent à changer la situation et améliorer leur condition de vie. NAIDI, S., « China-African Relations in the 21st Century: A "Win-Win" Relationship » dans LEE, M.C., MELBER, H., NAIDU, S. and TAYLOR, I., *Op. cit.*, pp. 41-46.

⁷⁰⁵ KOHNERT, D., « Are the Chinese in Africa More Innovative than the Africans ? Comparing Chinese and Nigerian Entrepreneurial Migrants. Cultures of Innovation », *GIGA Works Papers*, Issue 140, July 2010.

⁷⁰⁶ Les manifestations les plus violentes de la xénophobie sont souvent observées en Afrique du Sud. JUNG PARK, Y., « Living in between : The Chinese in South Africa », *Migration Policy Institute*, January 4, 2012.

naturelles en favorisant leurs propres intérêts⁷⁰⁷, les autres, par contre, notent l'absence du transfert de la technologie contribuant au maintien du continent africain dans la dépendance technique en le transformant en un réservoir des matières premières et un déversoir de son excédant démographique⁷⁰⁸. Ces diverses motivations tournent autour du devenir des pays et des peuples africains dans un monde en mutation. Celui-ci nécessite la mise en œuvre des stratégies locales pour défendre leurs intérêts. Par conséquent, dans plusieurs pays africains, des mouvements de solidarité naissent et prennent de l'ampleur, des actions de revendications se préparent et se précisent, des manifestations dégènèrent et leurs actions convergent vers la seule logique de la lutte pour la survie des populations africaines. Cette lutte peut être considérée comme la capacité qu'ont les manifestants de revendiquer leurs droits afin de légitimer leurs actions pour leur existence face aux enjeux multiformes des acteurs extérieurs.

Suivi de l'antipathie et du sentiment d'hostilité, ce mécontentement s'est notamment intensifié, en 2005, avec l'expiration de l'accord multifibre libéralisant le commerce du textile. Bien que la croissance économique chinoise entraîne la hausse de la demande du textile et de son cours mondial, la libéralisation de son commerce inquiète les agriculteurs de nombreux pays africains où le textile occupe une place non négligeable dans l'économie nationale. La perte de débouchés par les producteurs locaux conduit à la suppression d'emplois et à l'augmentation du chômage⁷⁰⁹. Malgré certaines initiatives internationales⁷¹⁰ visant le renforcement de la bonne gouvernance au sein du continent, la présence des entrepreneurs chinois en Afrique limite ses efforts dans la manufacture et les services, la création de nouveaux emplois et le transfert de technologie⁷¹¹. Elle favorise également la concurrence avec des produits locaux moins compétitifs tant sur le marché intérieur africain⁷¹²

⁷⁰⁷ Il s'agit de la sécurisation des ressources naturelles, l'obtention des marchés d'infrastructures, la création des coentreprises. SUN, Y., « China's Aid to Africa : Monster or Messiah », *Bookings*, February 7th, 2014.

⁷⁰⁸ ANICH, R. and al., « A New Perspective on Human Mobility in the South », *Global Migration*, Issue 3, Springer, New-York, 2014, p. 32.

⁷⁰⁹ Les industries chinoises proposent des prix allant de 50 à 60 % moins chers que les tissus fabriqués notamment dans des usines locales au Maroc qui représentent 45 % d'emplois industriels du pays. La perte du marché africain accroît le nombre des sans-emplois. MUTUME, G., « Loss of textile market costs African jobs », *Africa Renewal*, April, 2006, p. 18.

⁷¹⁰ Parmi celles-ci, figurent des initiatives préconisées par la Banque Mondiale, en 2009, en instituant une plateforme de partage du savoir-faire entre l'Afrique subsaharienne, la Chine, la Malaisie et Singapour dans le cadre de Zones Économiques Spéciales (ZES). BARRAUD, D., art. cité.

⁷¹¹ Pour Yejoon Kim, l'arrivée des acteurs chinois en Afrique réduit les efforts d'industrialisation du continent et le transfert de technologie reste insuffisant. Il soutient aussi que l'Afrique n'est pas prête à tirer profit de cette opportunité et de ses retombées en termes de création de nombreux emplois. KIM, Y., « China-Africa technology transfer : a matter of technology readiness », *Center for Chinese Studies*, 17 february 2014.

⁷¹² Les produits africains concernés par la concurrence avec les produits chinois au sein du continent sont ceux de la consommation courante. KERMEN, A. et KHAN MOHAMMAD, G., « La révolution des produits chinois

qu'à l'exportation. Conduisant au rejet de la présence chinoise, cette compétition économique justifie des agressions et des stigmatisations dont certains acteurs chinois sont l'objet auprès des populations de plusieurs pays d'accueil.

Par ailleurs, certains ouvriers locaux mécontents se réfèrent aux pratiques des entreprises chinoises qui créent leur affliction et détériorent leurs relations socio-professionnelles. Cherchant notamment à empêcher de nombreux abus dont leurs licenciements massifs, ils encouragent la mise en place des mouvements nationaux de résistance contre ces entrepreneurs étrangers⁷¹³. Leurs revendications sont exacerbées par le chômage et le sous-emploi des jeunes, rendant difficile la cohabitation entre les acteurs chinois et les populations africaines⁷¹⁴. Ainsi, des manifestations antichinoises sont enregistrées un peu partout en Zambie, au Nigeria, en Sierra Leone, au Mozambique, en Éthiopie, en Algérie, à Madagascar, aux Iles Maurice, en RDC, en Afrique du Sud,... dont certaines tournent à la violence, suivie des morts⁷¹⁵ et d'importants dégâts matériels.

C'est dans ce contexte que certains dirigeants africains soulignent que la romance entre la Chine et l'Afrique est terminée⁷¹⁶. Dès lors, ils encouragent « l'affrontement » économique sino-africain en vue de corriger le déséquilibre de leurs échanges commerciaux, d'une part, et la différence des salaires et les mauvaises conditions de travail des ouvriers locaux, d'autre part. Cette tendance à la confrontation économique et sociale affecte non seulement les rapports interétatiques mais aussi les relations professionnelles et humaines. Ainsi, devant l'opposition de certains dirigeants de ces entreprises chinoises, leurs travailleurs africains usent de leur droit aux revendications socio-professionnelles pour paralyser les activités au sein de leurs firmes⁷¹⁷. Ces manifestations perturbent l'ordre public et obligent les autorités locales à intervenir pour le rétablir en garantissant la stabilité des institutions nationales et la

en Afrique. Consommation de masse et nouvelle culture matérielle » dans KERNEN, A., « China, Ltd. Un business africain », *Politique africaine*, vol. 2, n° 134, Paris, Karthala, juin 2004, pp. 111-132.

⁷¹³ Dans de nombreux pays, apparaissent des mouvements de résistance professionnels contre la présence chinoise au sein du continent. BEURET, M. et MICHEL, S., « La Chine a-t-elle un plan en Afrique ? », *Afrique contemporaine*, vol. 4, n° 228, 208, pp. 49-68.

⁷¹⁴ OLANDER, E. and STADEN, C.V., « Ghana Resident : Why does China send Workers to Africa when so many here are unemployed ? », *The World Post*, August 12th, 2016.

⁷¹⁵ DIOP, D., *Op. cit.*, pp. 16-17.

⁷¹⁶ C'est le cas du Gouverneur de la Banque centrale du Nigeria, Sanusi Lamido qui pense qu'il « est temps pour [les africains] d'ôter les lunettes teintées de rose à travers lesquelles [ils] voient la Chine. (...) La Chine s'empare de [leurs] matières premières et [leur] vend des biens manufacturés. C'est l'essence du colonialisme ». LAMIDO, S., « Africa must get real about Chinese ties », *Financial Times*, 22 mars 2013.

⁷¹⁷ Les mauvaises conditions de travail et les pratiques antisociales utilisées dans les entreprises multinationales chinoises sont souvent à la base des mouvements de grève des ouvriers africains. DENG, Z., « Chinese Companies' labor dilemma in Kenya », *Chinafrica Project*, June 19, 2014.

survie de l'État afin d'assurer l'équilibre dans les rapports socio-économiques sino-africains. À la suite de ces mécontentements, les dirigeants chinois demandent à leurs entreprises de garantir des réformes socio-professionnelles⁷¹⁸ pour pérenniser les relations sino-africaines.

Par ailleurs, les décisions de certains dirigeants politiques africains encouragent la Chine à adapter sa diplomatie économique pour apaiser les inquiétudes de ses partenaires. Ainsi, elle réajuste ses ambitions pour assurer la durabilité dans ses relations commerciales, la promotion de son soft power et la diversité de ses activités⁷¹⁹. Ces réajustements tendent à améliorer son image dans les pays d'accueil. Renforçant notamment les liens de coopération économique entre les parties, ces dirigeants africains améliorent le climat des affaires favorable aux investissements étrangers et ouvrent la voie à l'exploration des ressources naturelles du continent aux acteurs chinois sans inhiber les mécontentements antichinois.

9.2. QUELQUES MANIFESTATIONS ANTICHIINOISES EN AFRIQUE

Le sentiment de méfiance contre les pratiques des acteurs chinois dans leurs pays d'accueil remplace progressivement l'enthousiasme suscité par leur arrivée au sein du continent. Bien que certains pays soient moins touchés par la gronde économique et sociale que d'autres, les manifestations antichinoises tendent à se généraliser dans toutes les sous-régions africaines. Elles se reproduisent dans les pays africains exportateurs du pétrole et fournisseurs de minerais ainsi que dans les États détenteurs des terres arables. Remettant en cause la portée réelle de la perception chinoise de la coopération Sud-Sud, elles exigent la mise en place des mécanismes locaux de rééquilibrage des relations économiques et commerciales avec les partenaires chinois.

9.2.1. Les revendications antichinoises dans les pays africains producteurs des hydrocarbures

Les mécontentements antichinois dans ces pays n'ont pas les mêmes motivations. Ils se justifient soit par des raisons économiques, sociales et/ou religieuses comme en Algérie, soit par des motifs purement économiques comme au Nigéria, au Gabon, au Niger ou encore au

⁷¹⁸ BATES, G. et REILLY, J., « The Tenuous Hold of China inc. in Africa », *The Washington Quarterly*, Summer 2007, pp. 37-52.

⁷¹⁹ HANAUER, L. and MORRIS, L.J., art. cité.

Tchad. C'est dans ce différent contexte que Muhamad Olimat observe que ces revendications tendent à provoquer une crise diplomatique entre ces exportateurs africains du pétrole et la Chine⁷²⁰. Si Zhiqun Zhu souligne que le contact entre les entrepreneurs chinois et la population algérienne est souvent émaillé de violences et d'affrontements à la suite du refus de la création de « Chinatown » à Alger par les migrants chinois et d'autres abus sociaux⁷²¹, la présence chinoise inquiète également les insurgés du Mouvement pour l'émancipation du Delta du Niger (MEND) au Nigéria. Ceux-ci continuent de secouer le pays par des explosions des voitures piégées devant les raffineries de pétrole dont celle de Warri et les prises d'otages chinois libérés contre le paiement de rançon⁷²². Soutenus dans leurs revendications par le monde des finances nigérian, ils dénoncent le déséquilibre des relations économiques et commerciales sino-nigérianes obligeant leur pays à troquer ses ressources naturelles contre des devises et des produits chinois⁷²³. Ces actions amènent leurs dirigeants à entreprendre des réformes économiques et des modifications de la législation locale sur l'octroi des licences d'exploitation du pétrole aux entreprises chinoises.

Par ailleurs, malgré le soutien de la Chine à la candidature du Nigeria pour un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU en vue d'accéder à ses gisements pétroliers⁷²⁴, le MEND ne cesse de bloquer l'accès dans les installations pétrolières du pays aux investisseurs chinois. Ces insurgés contraignent leurs autorités à la politique de « local content » afin de créer de nouveaux emplois et de mettre en œuvre les programmes socio-économiques de soutien au développement local⁷²⁵.

Si la crise sino-nigériane est souvent résolue par le dialogue et la négociation, le bras de fer entre les entrepreneurs chinois et les autorités gabonaises conduit souvent à des poursuites judiciaires et à des mesures de nationalisation. Tel est le cas, d'abord, du contentieux minier

⁷²⁰ OLIMAT, M.S., *China and The Middle East : From Silk Road to Arab Spring*, London and New York, Routledge, 2013, p. 188.

⁷²¹ Zhiqun Zhu rappelle les violences qui ont duré pendant deux jours, du 3 au 4 août 2009 et occasionné des dégâts humains et matériels considérables. Il note aussi d'autres abus tels que de la dépravation des mœurs locales, des valeurs religieuses et de l'importation des antivaleurs sociales. ZHU, Z., *China's New Diplomacy : Rationale, Strategies and Significance*, Bucknell University USA, Ashgate, 2010, p. 200.

⁷²² MICHEL, S. et BEURET, M., *Op. cit.*, p. 56.

⁷²³ WATTS, M., « Petro-insurgency or criminal syndicate ? Conflict, Violence and Political Disorder in the Niger Delta », *Working Paper*, n° 16, University of California, Berkeley, 2008, 36 pages.

⁷²⁴ D'aucuns constatent que le prix à payer par la Chine pour accéder aux ressources pétrolières du Nigéria est le soutien à sa candidature de membre permanent au Conseil de sécurité des Nations unies en tant que représentant de l'Afrique. SEBILLE-LOPEZ, P., *Géopolitique du pétrole*, Paris, Armand Colin, 2006, 480 pages.

⁷²⁵ BALOUGA, J., « Nigerian Local Content : Challenges and Prospects », *International Association for Energy Economics*, Third Quarter 2012, pp. 23-26.

avec les entreprises chinoises China Machinery Engineering Corporation et Pangang Group ayant abouti à la reprise de la compagnie minière de Belinga⁷²⁶ en vue de relancer la production nationale de fer. Ensuite, du litige avec la société Addax petroleum, une filiale du Sinopec exploitant le champ pétrolier d'Obangue⁷²⁷ à la suite du manquement à ses obligations contractuelles ayant entraîné le retrait de son permis d'exploitation et la création de la compagnie nationale « Gabon Oil Company ». Régulé devant la cour arbitrale de la Chambre internationale de commerce de Paris par la condamnation de l'Addax petroleum, la résolution de ce différend justifie la signature d'un accord de fin du contentieux⁷²⁸.

Par contre, si l'enlèvement des ingénieurs chinois dans les mines d'uranium de Niamey par les rebelles Touaregs est la matérialisation du mécontentement antichinois au Niger⁷²⁹, à N'Djamena, ce sont les syndicats et le gouvernement tchadien qui sont à la base des manifestations antichinoises. Ainsi, contre le consortium d'entreprises pétrolières chinoises, les organisations syndicales tchadiennes dénoncent leurs mauvaises conditions de travail et réclament des augmentations salariales en appelant à la grève générale. De son côté, le gouvernement tchadien reproche à la China National Petroleum Corporation International Tchad (CNPCIC), la filiale locale du groupe chinois CNPC, de polluer le bassin de Bongor et de détruire l'écosystème local⁷³⁰. Ayant fermé le site pétrolier de Koudalwa, il impose une compensation financière et une participation étatique dans toutes les exploitations pétrolières⁷³¹ en contrepartie de la suspension des poursuites judiciaires contre ce groupe pétrolier chinois.

⁷²⁶ VIRCOULON, T. et MADONNA, V., « Chine-Afrique : La fin de la lune de miel », *L'Afrique en question*, n° 22, juillet 2015.

⁷²⁷ FARGE, E., « China's Addax locked in \$ 1 billion oil dispute with Gabon-sources », *Market News*, June 5, 2013.

⁷²⁸ Etienne Dieudonné Ngoudou, le ministre gabonais du pétrole déclare que « l'accord de fin du contentieux qui vient d'être signé met un terme définitif à toutes les procédures judiciaires en cours entre l'État gabonais et Sinopec Addax Petroleum ». Agence de presse Xinhua, « Gabon : Sinopec Addax Petroleum et le gouvernement signent un accord de fin de contentieux », *Xinhua*, 16 janvier 2014.

⁷²⁹ DEYCARD, F., « Le Niger entre deux feux. La nouvelle rébellion touarègue face à Niamey », *Politique africaine*, n° 108, décembre 2007, pp. 127-144.

⁷³⁰ Les ministres tchadiens de l'environnement, Mahamat Issa Halikimi, et du pétrole, Djérasssem Bémadjjèlè, précisent que cette filiale locale de CNPC a creusé des tranchées pour déverser le pétrole brut dans les zones du Mayo-Kebbi Est et Mayo-Boneye sans aucun respect de la législation nationale en matière de la protection de l'environnement. BATE, F., « Tchad suspends China's CNPC unit over environment », *Reuters environment*, August 14, 2013, [en ligne], <http://www.reuters.com/article/us-chad-china-cnpc-idUSBRE97D0VN20130814>, consulté le 19 novembre 2014.

⁷³¹ Le gouvernement tchadien a imposé une amende de 1,2 milliard de dollars américains à la CNPCIC pour de graves atteintes à l'environnement et sa participation à hauteur de 10 % dans tous ses champs de production, en plus de l'accord de 400 millions de dollars américains conclu avec la CNPC contre la suspension de l'action judiciaire intentée devant la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce de Paris et la restitution du permis d'exploration à sa filiale. *Ibid.*

Dans le même contexte, l'opacité qui entoure le contrat d'exploitation du gisement pétrolier d'Agadem au Niger contre un prêt chinois et la construction de la raffinerie de Zinder dans la région de Diffa par la même firme chinoise⁷³² engendrent un mécontentement au sein du gouvernement nigérien. Par ailleurs, les abus liés au remboursement du coût des infrastructures et le non-respect des engagements sociaux envers les populations locales⁷³³ poussent les manifestants à réclamer la renégociation de ces accords. Celle-ci amène à la révision du taux d'intérêt des prêts par leur gouvernement⁷³⁴ au détriment de la CNPC.

Ces mouvements de mécontentement ne se limitent pas uniquement aux pays africains exportateurs des hydrocarbures. Ils affectent aussi les producteurs africains des minerais et des autres pierres précieuses.

9.2.2. Les manifestations antichinoises dans les pays africains fournisseurs des minerais

Les motivations économiques et politiques justifient globalement les agitations antichinoises dans les pays africains exportateurs des matières premières tels que la Zambie, la RDC et le Ghana où leurs populations manifestent contre la présence des acteurs chinois dans leur pays. Si les accidents de travail dans les entreprises minières chinoises entraînant la mort des ouvriers locaux constituent l'un des principaux facteurs déclenchant les manifestations antichinoises à Lusaka, c'est plutôt l'exploitation illégale des minerais par des migrants chinois qui justifie le mécontentement d'Accra. À Kinshasa, par contre, des pratiques chinoises considérées comme un soutien aux dirigeants congolais⁷³⁵, favorisant la corruption et le paiement illicite de taxes pour leur maintien au pouvoir, ont transformé les

⁷³² Les ONG nigériennes dénoncent les implications des commissions de rétrocession dans le cadre de la signature du contrat de construction de la raffinerie de Zinder. HICKS, C., « Recent troubles at Niger's only oil refinery in Zinder show importance of transparency », *Publish What You Pay*, December 8, 2015, [en ligne], <http://www.publishwhatyoupay.org/recent-troubles-at-nigers-only-oil-refinery-in-zinder-show-importance-of-transparency/>, consulté le 10 janvier 2016.

⁷³³ L'audit de la dette publique nigérienne effectué par le cabinet Ernst & Young a relevé le « gonflement » de la facture par l'entreprise chinoise, le taux élevé d'emprunt, le « bonus » illégal et discret perçu par le chef de l'État ainsi que l'absence d'indemnisation des populations locales à la suite de l'expropriation de leurs terres. ROSEN, A., « An oil dispute in Niger is exposing big problem with Chinese investment in Africa », *Business Insider*, UK, September 30, 2015, [en ligne], <http://uk.businessinsider.com/niger-oil-and-chinese-investment-in-africa-2015-9?r=US&IR=T>, consulté le 20 novembre 2015

⁷³⁴ NOSSITER, A., « China Finds Resistance to Oil Deals in Africa », *The New York times*, 17 Septembre 2013.

⁷³⁵ La jeunesse estudiantine chinoise accuse les acteurs chinois de soutenir leurs dirigeants politiques notamment à travers le paiement illicite d'impôts et taxes, la corruption pour accéder au commerce des détails réservés aux nationaux, ... Entretiens avec certains manifestants à Kinshasa en août-septembre 2015.

émeutes de janvier 2015 en un règlement de compte contre les commerçants et les migrants chinois⁷³⁶.

Ce soulèvement populaire congolais, occasionné officiellement par le retard dans la mise en place des réformes démocratiques et la tentative de modification de la loi électorale, est précédé par des accusations contre la Chine d'alimenter l'insécurité dans le pays notamment par la vente des armes⁷³⁷ à la suite de la délocalisation d'une partie de ses installations militaires du Soudan à Kamina et de l'ouverture d'une base interarmées à Matadi⁷³⁸. À ces griefs, s'est ajoutée la pollution de l'environnement⁷³⁹. Ces abus ont entraîné des violences causant la mort et les arrestations des exploitants miniers chinois notamment en Ituri⁷⁴⁰ et leur transfert à Kinshasa.

En Zambie, par contre, la négligence des normes de sécurité professionnelle dans les firmes chinoises dont l'usine d'explosifs de l'institut de recherche général des mines et de la métallurgie African Mining of China, du groupe chinois Non Ferrous Metal Mining, à Chambishi⁷⁴¹ ayant causé la mort des mineurs zambiens en 2005, a justifié le mécontentement des ouvriers locaux⁷⁴². Soutenus par les opposants politiques⁷⁴³, les employés du textile⁷⁴⁴ et

⁷³⁶ OLANDER, E., STADEN, C.V et MALM, J., « Flash of Anti-Chinese Xenophobia in the DR Congo », *ChinaFile*, February 5, 2015.

⁷³⁷ En 2005, 17 % des 1.100 armes de 'Type 56' saisies à Bunia lors d'une opération de la MONUC étaient des copies de kalachnikovs fabriquées par la compagnie chinoise Norinco, le leader mondial de la fabrication des fusils d'assaut, mitraillettes et mitrailleuses. SHINN, D.H. and EISENMAN, J., *Op. cit.*, p. 177.

⁷³⁸ Certains constatent que « la Chine dispose des installations militaires à Omdurman au Soudan dont une partie est transférée à Kamina en RDC. En mai 2008, les dirigeants congolais ont autorisé Pékin à ouvrir une base interarmées à vocation continentale à Matadi ». HUGON, P., *La Chine en Afrique, néocolonialisme.... Op. cit.*, p. 228.

⁷³⁹ Au Katanga, l'entreprise chinoise Kaipen Mining est accusée de polluer la rivière Mura et la source Kyantete dans la ville de Likasi. Au même moment, la rivière Dikanga est polluée par la jointe venture créée par la China Overseas Engineering Corporation, la filiale de China Railway Engineering Corporation, et la Minière de Kalumbwe Myunga. NTUMBA, A., KANZ, T. et BWENDA, C., *Les investissements miniers chinois au Katanga et la détresse des communautés locales. Cas de la Minière de Kalumbwe Myunga, Premicongo*, Octobre 2015, pp. 16-18.

⁷⁴⁰ Radio Okapi, « Ituri : 2 exploitants miniers chinois et un policier congolais abattus sur la rivière Ituri », *RadioOkapi*, le 23 septembre 2013, [en ligne], <http://radiookapi.net/actualite/2013/09/23/ituri-2-exploitants-miniers-chinois-policier-congolais-abattus-sur-la-riviere-ituri/>, consulté le 25 octobre 2013. Deux ans plus tard, sur les 34 étrangers exploitants illégaux des minerais arrêtés et transférés dans la capitale, 31 sont chinois. NGONGO, H., « 34 expatriés exploitants illégaux des minerais en district de l'Ituri acheminés à Kinshasa », *Portail officiel de la Province Orientale*, 21 février 2015, [en ligne], <http://provinceorientale.cd/sec/?p=3132>, le 22 février 2015.

⁷⁴¹ Les activités des quatre filiales de la China Non-Ferrous Metals Mining Corporation « incriminées » en Zambie sont analysées dans les différentes contributions reprises dans « Africa Connects ». FRASER, A. and LAMER, M., *Zambia, Mining, and Neoliberalism. Boom and Bust on the Globalized Copperbelt*, New York, Palgrave Macmillan, 2010, 321 pages.

⁷⁴² Après la mort de 45 ouvriers en 2005 et de 5 manifestants antichinois tués par la police en 2006, un mouvement de protestation a été organisé dans le pays au cours duquel l'opposition avait promis de prendre le

les organisations des droits de l'homme⁷⁴⁵, ces ouvriers ont organisé des manifestations antichinoises ayant conduit à l'annulation de la visite officielle du Président chinois Hu Jintao à Lusaka⁷⁴⁶.

Si ces revendications n'aboutissent pas à la chasse des acteurs chinois de la Zambie, le gouvernement ghanéen, par contre, décrète une campagne d'expulsion des mineurs illégaux chinois se trouvant dans le champ d'exploitation des minerais⁷⁴⁷ ainsi que la création, à partir des recettes pétrolières, de « Ghana Stabilization Fund » pour la stabilisation de l'économie nationale et de « Ghana Heritage Fund »⁷⁴⁸ procurant des revenus pour les générations futures. Ces décisions politiques réservent également les privilèges d'exploiter les petits gisements miniers aux nationaux. Les contrevenants chinois, dont la majorité vient des villages environnants de la ville de Changlin et exploitant la mine d'or à Dunkwa-on-Offin, sont expulsés⁷⁴⁹. Cette mesure s'accompagne de certains abus de la police locale : la corruption, la confiscation des biens et l'emprisonnement. Visant à réglementer l'arrivée des migrants chinois, elle limite la dégradation de l'environnement.

Dans le même contexte, les conflits économiques, sociaux et ethniques sont à la base des manifestations antichinoises en Afrique du Sud. Celles-ci sont le résultat non seulement

pouvoir pour expulser tous les Chinois. LEE, C.K., « Raw Encounters : Chinese Managers, African Workers and the politics of Casualization in Africa's Chinese Enclaves » *The China Quarterly*, n° 199, September 2009, pp. 647-666.

⁷⁴³ Les partisans du leader de l'opposition et candidat aux présidentielles, Michael Sata, scandaient des slogans hostiles à la Chine tels que « la Zambie n'est pas une province de la Chine », « China, go home ! ». PERROT, S. et MALAQUAIS, D., « Penser l'Afrique à l'aune des globalisations émergentes » dans PERROT, S. et MALAQUAIS, D., (coord.), « Afrique, la globalisation par les Suds », *Politique africaine*, n° 113, Paris, Karthala, 2009, p. 12.

⁷⁴⁴ Le mécontentement de ces manifestants s'est intensifié, en 2007, avec la décision de la Zambia-China Mulungushi Textiles, une société de joint-venture dans laquelle 66% du capital sont détenus par la société chinoise Qingdao Textile et 34 % par l'Etat zambien, de licencier près d'un millier d'employés. LEE, C.K., *Ibid.* pp. 647-666.

⁷⁴⁵ Human Right Watch, *You'll Be Fired If You Refuse: Labor Abuses in Zambia's Chinese State-owned Copper Mines*, United States of America, November 2011, 130 pages.

⁷⁴⁶ TROFIMOV, Y., « In Africa : China's expansion begins to stir resentment », *Wall Street Journal*, February 2, 2007.

⁷⁴⁷ Le service d'immigration ghanéen précise que plus de 4.500 orpailleurs clandestins illégaux chinois ont été rapatriés dans leurs pays. HIRSCH, A., « Ghana deports thousands in crackdown on illegal Chinese goldminers », *The Gardian*, July 15th, 2013, [en ligne], <http://www.theguardian.com/world/2013/jul/15/ghana-deports-chinese-goldminers>, consulté le 15 novembre 2014.

⁷⁴⁸ AYENSU, F., « Managing Ghana's Oil Revenue : Ghana Petroleum Funds », *Asian Journal of Humanities and Social Sciences*, vol. 1, issue 2, August 2013, pp. 148-161.

⁷⁴⁹ Bien que l'accord entre le Ghana et la Chine ait permis le retour volontaire de plusieurs clandestins chinois, cette campagne a abouti notamment à l'expulsion forcée de beaucoup autres illégaux chinois. SANTHEBENNUR, M., « Illegal Chinese miners leave Ghana by the thousands », *Australian Mining*, July 15, 2013, [en ligne], <https://www.australianmining.com.au/news/illegal-chinese-miners-leave-ghana-by-the-thousands/>, consulté le 27 octobre 2014.

de la frustration des populations locales contre les étrangers mais aussi des tensions ethniques entre deux groupes linguistiques chinois : les cantonais et le hakka de la province du Guangdong⁷⁵⁰. Ainsi, les descendants d'anciens migrants chinois se réclamant de la citoyenneté sud-africaine se considèrent toujours comme des étrangers. Ces « sud-africains chinois » se distinguent de nouveaux venus qualifiés des taiwanais. Ils se liguent souvent avec les autochtones contre ces « taiwanais » qu'ils accusent de violer les lois nationales. De ce litige, naît un véritable problème identitaire et générationnel rendant difficile la cohabitation entre les différents groupes ethniques chinois dans leur pays d'accueil.

Ces problèmes socio-ethniques ont commencé depuis l'arrivée de ces deux communautés chinoises en Afrique du Sud. Si l'apartheid les a contraintes à coexister en les identifiant comme une population minoritaire ni blanche, ni noire, ni métisse⁷⁵¹, leur mutuelle antipathie ne facilite pas leur ancrage local et les oblige à une nouvelle migration vers les EU ou le Canada. Cependant, cette question identitaire n'est pas la principale cause des revendications sud-africaines contre les entrepreneurs chinois. Celles-ci ont une motivation économique. L'inquiétude nationale issue du déséquilibre de la balance commerciale sino-sud-africaine est à la base des accusations antidumping contre la Chine auprès des institutions multilatérales⁷⁵². À leurs échanges économiques asymétriques, s'ajoutent l'implication des chalutiers chinois dans la pêche au filet maillant illégal, la vente illicite d'ormeau et d'ivoire, le trafic illégal des cornes de rhinocéros et de drogue, la concurrence déloyale, les mauvais traitements professionnels et le chômage des jeunes⁷⁵³. Malgré son ancienneté migratoire, ces abus économiques consolident l'exclusion de la communauté chinoise au sein de la société sud-africaine et l'arrivée de ses membres n'est pas également bien perçue dans certains pays africains où les populations locales exploitent la terre et pratiquent de l'agriculture vivrière.

9.2.3. Les révoltes antichinoises dans les pays africains abritant des terres arables

Les malentendus politiques et économiques, l'exclusion des populations locales lors des négociations sur leurs terres ainsi que l'insécurité foncière et alimentaire engendrent les

⁷⁵⁰ JUNG PARK, Y., *A Matter of Honour. Being Chinese in South Africa*, Johannesburg, Jacana, 2008, 220 pages.

⁷⁵¹ JUNG PARK, Y., Living in between : The chinese in South Africa art. cité.

⁷⁵² L'Afrique du Sud a souvent accusé la Chine de dumping social auprès de l'OMC. NIQUET-CABESTAN, V., *Op. cit.*, p. 373.

⁷⁵³ JUNG PARK, Y., Living in between : The chinese in South Africa art. cité.

violences contre les investisseurs chinois notamment au Cameroun et en Ouganda. Si le premier différend sino-camerounais est lié aux relations de coopération entre le Cameroun et Taïwan⁷⁵⁴, l'achat et/ou la location des terres arables par les exploitants agricoles chinois dans les villages de Ndjoré et de Nanga-Eboko au Cameroun ou de Rwamutunga en Ouganda est à la base des récentes manifestations antichinoises à Yaoundé et à Kampala.

À travers ces revendications, les paysans camerounais et ougandais réagissent contre ce qu'ils qualifient de « l'expropriation » de leurs patrimoines fonciers⁷⁵⁵. Par ailleurs, la fondation allemande Freidrich Ebert Stiftung insiste sur la fragilité de l'économie camerounaise sous les effets des entreprises chinoises⁷⁵⁶ et épingle l'asymétrie de leurs échanges. Ceux-ci engendrent des manifestations qui dégénèrent en violents affrontements.

Dans le même contexte, les manifestations antichinoises en Ouganda n'ont qu'une motivation socio-économique. Elles se fondent sur la crise alimentaire⁷⁵⁷ aggravée par l'acquisition de vastes terres agricoles par des entreprises multinationales chinoises, suivies des autres exploitants agricoles du Sud⁷⁵⁸, pour pratiquer l'agriculture d'exportation afin de satisfaire les besoins de leurs pays⁷⁵⁹. Cette situation entraîne la hausse du prix des denrées alimentaires et exacerbe le mécontentement social, suivi des soulèvements populaires pour protéger les producteurs locaux et soutenir l'agriculture vivrière. S'appuyant également sur les résolutions de la conférence de Paris sur la promotion de l'agriculture en Afrique⁷⁶⁰, ces

⁷⁵⁴ Ce litige était une réaction chinoise au soutien de Taïwan à l'Union des populations du Cameroun (UPC). Il fut réglé, en 1973, lors de la visite officielle de l'ancien président camerounais Amadou Ahidjo à Pékin avec la reconnaissance d'une seule Chine, et suivi de la normalisation de leurs relations de coopération. GWETH, G., « La stratégie de la puissance chinoise en Afrique vue du Cameroun », *Diplogéostratégies*, le 24 janvier 2011.

⁷⁵⁵ En 2006, l'État camerounais a cédé 10.000 ha de terres agricoles pour une durée de 99 ans à Sino Cam Iko, une entreprise multinationale chinoise spécialisée dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles installée à Ndjoré et à Nanga-Eboko. *Ibid.*

⁷⁵⁶ Le rapport de la fondation allemande Freidrich Ebert Stiftung publié en 2007 sous le titre « Comment les Chinois fragilisent l'économie camerounaise » met en évidence l'asymétrie des relations commerciales entre la Chine et le Cameroun. GWETH, G., *70 chroniques de guerre économique : 7 ans de veille et d'intelligence stratégique en Afrique*, Paris, Books on Demand, 2015, p. 95.

⁷⁵⁷ CNUCED, *La technologie et l'innovation : Renforcer la sécurité alimentaire en Afrique grâce à la science, à la technologie et à l'innovation*, Rapport, New York et Genève, 2010, p. 46.

⁷⁵⁸ Outre les exploitants agricoles chinois, les terres ougandaises intéressent aussi les investisseurs de l'Arabie saoudite, la Jordanie, le Koweït, le Qatar, l'Égypte. Sandrine Perrot et Dominique Malaquais, « Penser l'Afrique à l'aune des globalisations émergentes » dans PERROT, S., et MALAQUAIS, D., *Op. cit.*, p. 13.

⁷⁵⁹ GRAIN, *Main basse sur les terres agricoles en pleine crise alimentaire et financière*, Rapport, le 25 octobre 2008, p. 12.

⁷⁶⁰ La conférence de Paris fut tenue du 8 au 9 décembre 2008 pour réfléchir sur les investissements dans l'agriculture en Afrique Sub-saharienne afin de montrer que les partenaires extérieurs doivent tenir compte des besoins des populations locales. UE, Forum de Haut Niveau sur « Investir pour l'agriculture en Afrique subsaharienne », Synthèse, Paris, 8-9 décembre 2008, 14 pages.

« mécontents » ougandais réclament leurs droits à l'autosuffisance alimentaire et à la propriété foncière.

Par ailleurs, l'expansion des manifestations antichinoises ne cesse de créer également des inquiétudes et des remous sociaux dans d'autres pays du continent africain. Ceux-ci engendrent des réactions différentes auprès de dirigeants politiques locaux et de leurs populations.

9.2.4. Les réactions populaires antichinoises dans quelques autres pays africains

Dans de nombreux pays d'accueil des migrants chinois, les relations de coopération économique et commerciale avec la Chine entraînent des réactions diverses. Si elles conduisent à des revendications violentes dans certaines capitales africaines comme Nairobi ou Dakar, elles se caractérisent plutôt par des mouvements de résistance pacifique et de résignation de la part des producteurs et des populations d'Harare. Néanmoins, toutes ces diverses manifestations constituent l'expression d'un mécontentement populaire caractérisé soit par la méfiance, soit par la résistance, ou encore par la xénophobie.

Ainsi, l'ambiguïté des réactions zimbabwéennes face aux activités des entreprises multinationales chinoises est due à la situation socio-économique « catastrophique »⁷⁶¹ que traverse ce pays, accentuée par les pratiques illégales des acteurs chinois⁷⁶². Doublées des mauvaises conditions de travail et de l'asymétrie de leurs échanges, Stéphanie Farjon remarque que ces pratiques entraînent deux réactions économiques. D'une part, elles conduisent à une série de mesures de sensibilisation constituées des campagnes de conscientisation des consommateurs nationaux dénommées « Buy zimbabwean » menées principalement par le syndicat « Zimbabwean textile works union » contre les produits importés chinois. D'autre part, elles aboutissent à la prise des mesures d'adaptation des produits locaux aux biens importés chinois par des usines nationales en alliant les matériaux

⁷⁶¹ Malgré les efforts des autorités de Zimbabwe tournant autour de la réforme agraire et la redistribution des terres, la situation socio-économique de ce pays est caractérisée notamment par l'hyperinflation, les inégalités sociales, le chômage des jeunes. MOYO, S., « The Political Economy of Land Acquisition and Redistribution in Zimbabwe, 1990-1999 », *Journal of Southern African Studies*, vol. 26, Issue 1, August 2000, pp. 5-28.

⁷⁶² Sur le terrain africain, les entreprises multinationales chinoises mènent une politique marquée par le refus de placement local des bénéfiques réalisés, l'hostilité envers les organisations syndicales, le non-respect des droits des travailleurs, la négligence des normes de sécurité professionnelle et les diverses discriminations salariales. YAW BAAH, A. et JAUCH, H., « Investissement chinois en Afrique : conditions de travail et relations professionnelles » dans CETRI, Alternatives Sud, La Chine en Afrique. Menace ou opportunité...*Op. cit.*, p. 74.

chinois et locaux suivant le besoin du marché⁷⁶³. Ainsi, certains produits fabriqués localement portent les marques chinoises et d'autres fabriqués en Chine possèdent des logos locaux.

Cependant, ces manifestations « pacifiques » zimbabwéennes se situent aux antipodes des réactions violentes kenyanes contre la présence chinoise en Afrique orientale. Celles-ci sont les conséquences du mécontentement populaire contre le braconnage et la contrebande entretenus par les marchands chinois qui favorisent l'abattage des espèces protégées et le trafic illicite⁷⁶⁴ dans cette région du continent africain. Violant les lois nationales et internationales sur la protection de la faune⁷⁶⁵, ce commerce illégal entraîne des violences contre les acheteurs chinois. À la suite de ces réactions, le gouvernement kenyan instaure des sanctions judiciaires pour traquer tous les acteurs impliqués dans ce commerce⁷⁶⁶ en vue d'inciter les autres pays de la région à durcir leurs réglementations pour mettre un terme à ce trafic illégal dans le but de protéger les espèces menacées. Malgré toutes ces mesures, les propriétaires des cargaisons illicites d'espèces protégées, leurs destinataires, leurs expéditeurs et d'autres intermédiaires sont souvent difficiles à identifier afin de les sanctionner.

Dans d'autres contextes, les manifestations antichinoises à caractère économique dans certains pays africains masquent les anciennes vellétés politiques et idéologiques. Tel est le cas du Sénégal où le litige politique né de la reconnaissance de Taïpeh par le gouvernement socialiste dakarais justifie la méfiance sino-sénégalaise⁷⁶⁷. Cependant, Eilert Stamm observe que les récentes revendications sénégalaises ont des motivations économiques et se fondent sur le déséquilibre des échanges commerciaux dû à l'abondance des produits chinois sur le marché local⁷⁶⁸. Rendant la cohabitation difficile entre les commerçants chinois et locaux, ces

⁷⁶³ FARJON, S., *Les relations sino-zimbabwéennes. Menaces et opportunités d'une coopération win-win*, Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2011, p. 45.

⁷⁶⁴ Le braconnage et le faux et usage de faux utilisés par les braconniers kenyans et les marchands chinois favorisent le trafic illicite d'ivoires, des cornes de rhinocéros, d'écailles de pangolin. KIJIMWANA MHANGO, H., « Illegal poaching under pressure as ivory demand grows in China », *This is Africa. A Global Perspective*, April 25, 2016, [en ligne], <http://www.thisisafricaonline.com/News/Illegal-poaching-under-pressure-as-ivory-demand-grows-in-China?ct=true>, consulté le 18 août 2016.

⁷⁶⁵ Le commerce illicite d'espèces sauvages par des trafiquants chinois est dénoncé dans de nombreux pays africains dont l'Ouganda, la Tanzanie, la RDC, le Kenya. IFAW, *La nature du crime. Répercussion du commerce illicite d'espèces sauvages sur la sécurité mondiale*, International Fund for Animal Welfare, septembre 2013, p. 9.

⁷⁶⁶ Parmi les principaux acteurs impliqués dans le commerce illégal d'espèces sauvages, IFAW identifie les mafias, les insurgés, les milices, les militaires et policiers corrompus. IFAW, *Op. cit.*, pp. 11-25.

⁷⁶⁷ STAMM, E., « L'engagement de la Chine au Sénégal. Bilan et perspectives, un an après la reprise des relations diplomatiques », *Friedrich Ebert Stiftung pour la démocratie, la justice sociale et la paix*, Dakar, Décembre 2006, p. 5.

⁷⁶⁸ *Ibid.*, p. 6.

échanges asymétriques aboutissent aux agressions et intimidations contre les acteurs chinois⁷⁶⁹. À ce sujet, Patrice Correia souligne qu'elles dégénèrent parfois en manifestations violentes entraînant la mort de certains commerçants chinois⁷⁷⁰ et en journées « villes mortes » paralysant toutes les activités économiques du pays. Elles se transforment également en règlement de compte et finissent souvent devant les cours et tribunaux.

CONCLUSION PARTIELLE

L'asymétrie des échanges économiques et commerciaux sino-africains, doublée des motivations politiques, socio-professionnelles et religieuses, se trouve aux antipodes de la rhétorique de solidarité des dirigeants chinois et entraîne un sentiment de mécontentement de la part de certains gouvernements africains et de leurs peuples. Contrastant avec l'enthousiasme suscité par l'arrivée des acteurs chinois au sein du continent, elle engendre des inquiétudes basées sur les pratiques des entrepreneurs chinois et leurs méthodes d'actions sur le terrain. Cette appréhension socio-économique se justifie notamment par le déséquilibre des échanges, la concurrence déloyale, le dumping social, l'opacité des opérations financières, la fraude douanière, le traitement différencié des ouvriers, la contrebande, la violation des normes sociales et environnementales,... Ainsi, les activités des entreprises chinoises ne favorisent pas l'amélioration de la gouvernance politique et économique des pays africains et suscitent la méfiance de certaines de leurs populations.

Suivie de leur mécontentement, cette méfiance est à la base de la crise de confiance exacerbée par le chômage et le sous-emploi des jeunes. Elle ne facilite pas la cohabitation pacifique entre les acteurs chinois et locaux, d'une part, et entraîne l'exclusion des migrants chinois au sein des communautés africaines, d'autre part. Par conséquent, elle aboutit à la prise de conscience des mouvements sociaux africains et de certains de leurs dirigeants. Engendrant des revendications qui légitiment leur « lutte pour la survie » face aux enjeux complexes des bailleurs de fonds et autres acteurs chinois, elle entraîne des manifestations

⁷⁶⁹ À la suite des dénonciations de nombreux abus socio-économiques des commerçants chinois, l'Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal et de l'association patronale « Groupements économiques du Sénégal » organisent des manifestations de rue pour revendiquer la protection des commerçants et des entrepreneurs locaux surtout dans les secteurs de textiles et de l'électroménager. BREDELOUP, S., « Les entrepreneurs migrants chinois au Sénégal. La métaphore du jeu de go ? » dans DIOP, M-C., (sous la dir. de), *Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés*, Paris, Karthala, 2008, pp. 344-345.

⁷⁷⁰ Les manifestations antichinoises qui dégénèrent à Dakar sont souvent le résultat du discours xénophobe de l'Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal. Elles s'étaient soldées, en 2009, par l'assassinat de deux commerçants Chinois. CORREIA, P., « Dakar-Pékin : une réconciliation opportuniste mais problématique », *Outre-Terre*, vol. 4, n° 30, 2011, pp. 351-358.

populaires qui conduisent parfois aux réactions violentes et/ou au slogan du type « go home, China » dans plusieurs pays du continent.

Dans ce contexte, les relations de coopération sino-africaine sont perçues comme une menace à l'équilibre socio-économique de nombreux pays africains et forgent leur prise de conscience afin qu'ils ne se transforment pas définitivement en terre d'exploitation des ressources naturelles ni de dépendance économique vis-à-vis de la Chine. Cette prise de conscience encourage la mise en place d'une résistance populaire exigeant la protection des producteurs africains et l'élaboration des mécanismes locaux de rééquilibrage des échanges commerciaux avec la Chine. Elle stimule également le dynamisme des stratégies locales de réciprocité économique à l'égard des acteurs chinois.

Si certains pays africains enregistrent des affrontements sanglants entre les partenaires chinois et les populations locales, d'autres, par contre, recourent à la politique de nationalisation, à l'instauration des fonds compensatoires ou à des poursuites judiciaires. D'autres encore appliquent des programmes d'expulsion des contrevenants et illégaux chinois, des campagnes de sensibilisation en faveur de la consommation des produits locaux et des méthodes d'adaptation des législations nationales. À la suite de ces multiples formes de manifestations antichinoises, des mesures de régulation en matière des droits des travailleurs locaux, du respect de l'environnement et des standards internationaux sont souvent recommandées par les autorités chinoises à leurs entreprises multinationales en Afrique en vue de pérenniser les échanges économiques sino-africains.

CONCLUSION

Le nouveau rapprochement de la Chine avec le continent africain illustre l'ère de l'émergence d'un monde en mutation et permet aux États africains de diversifier leur partenariat extérieur. Ayant une origine lointaine, l'intérêt chinois sur les ressources naturelles de l'Afrique et son marché intérieur contribue à accroître les échanges économiques et commerciaux entre les deux parties. La tendance à la mondialisation exprimée lors de la rencontre afro-asiatique à la veille des indépendances africaines et le développement économique mondial des dernières décennies ainsi que l'émergence de l'économie chinoise fournissent les premières explications de l'engouement que les acteurs chinois manifestent envers les pays africains. L'augmentation des investissements et des flux financiers entre les entrepreneurs chinois et leurs partenaires africains renforce leurs liens commerciaux et tend à réorienter les activités économiques des anciens partenaires extérieurs de l'Afrique. Bien que la présence des acteurs chinois au sein du continent africain se justifie par des raisons de *realpolitik*, les motivations réelles de la Chine aux côtés des africains tout au long de leur évolution politique et économique varient suivant l'environnement international.

Certes, les anciens contacts sino-africains, basés sur des connaissances géographiques et scientifiques, datent d'avant la conférence de Bandoeng. Cependant, les récents échanges économiques et commerciaux entre la Chine et l'Afrique connaissent un élan décisif avec la substitution des objectifs politiques et idéologiques des années des indépendances africaines par les visées mercantiles des entreprises chinoises. Attirant la confiance de certains dirigeants africains par des prêts bonifiés et des projets ambitieux portés par ces entreprises, mêmes dans certaines zones à risque, ils créent leur enthousiasme qui se fonde sur leurs ambitions politiques, économiques et socio-culturelles manifestées lors des diverses rencontres sino-africaines au cours desquelles sont prises des résolutions pour intensifier leurs échanges.

Par ailleurs, avec la mobilisation des recommandations économiques de Bandoeng par les acteurs chinois, le volume des transactions commerciales entre la Chine et l'Afrique accroît considérablement. Ces relations se concentrent principalement sur l'échange des infrastructures et des biens de consommation de masse contre les produits miniers, énergétiques et agro-forestiers africains. Elles insèrent leurs échanges économiques dans la logique du marché et les rendent asymétriques au profit des bailleurs de fonds chinois. Par

conséquent, la politique chinoise d'investissement en Afrique n'apparaît pas désintéressée. Elle améliore les conditions d'implantation et d'ancrage des acteurs chinois dont les entreprises multinationales au sein du continent en vue de s'assurer notamment du remboursement des prêts, de retrouver l'investissement consenti dans les infrastructures et d'alléger le chômage en Chine. Ainsi, les soutiens politiques, idéologiques et militaires chinois dans les pays africains sont substitués par les ambitions mercantiles de la Chine à travers la quête de son profit financier, économique et diplomatique.

Cependant, suivant les particularités économiques des pays d'accueil, les résultats de leurs relations de coopération avec la Chine restent mitigés, surtout qu'elles évoluent en fonction de certains facteurs endogènes tels que l'abondance de ressources naturelles locales. Si certains dirigeants africains soutiennent que les échanges économiques et commerciaux sino-africains sont mutuellement profitables aux deux parties, d'autres soulignent plutôt des retombées nuancées. Bien que les entreprises multinationales chinoises tirent profit de l'exploitation des ressources naturelles du continent, elles y construisent les infrastructures et permettent aux pays africains de valoriser leur potentiel économique. Dans l'entretemps, elles diversifient leurs sources d'approvisionnement en matières premières à travers leur commerce et leurs investissements en se transformant en bailleurs de fonds « alternatif » pour l'Afrique. Néanmoins, l'asymétrie de leurs relations montre que les transactions commerciales chinoises sont guidées par la recherche des bénéfices dans une logique marchande. Par conséquent, la coopération sino-africaine permet à la Chine d'en tirer le profit économique et financier ainsi que le gain politique en isolant Taiwan sur la scène internationale.

Ses entreprises multinationales mettent en pratique le système d'échange des biens basé sur leur valeur et de nouvelles stratégies économiques à travers la création des sociétés de joint-venture pour conquérir le marché intérieur africain. Ces sociétés à capitaux mixtes leur permettent d'obtenir les droits d'exploitation des matières premières dans les pays partenaires. Disposant de nombreux atouts économiques notamment leur expertise et leur technicité dans le secteur de construction des infrastructures, d'exploitation pétrolière et minière ainsi que leur maîtrise technologique, ces entreprises insufflent un nouveau dynamisme économique aux relations de coopération sino-africaine et le profit qu'elles en tirent contribuent à l'accroissement de leurs échanges commerciaux au sein du continent.

La percée économique des acteurs chinois dans leurs pays d'accueil peut s'expliquer aussi par la combinaison des facteurs historiques et idéologiques entre les peuples chinois et africains ainsi que par des ambitions économiques et commerciales de ces entreprises. C'est dans ce contexte que la Chine se sert d'une rhétorique du type tiers-mondiste et d'un modèle d'échanges qualifié de « gagnant-gagnant » pour « séduire » ses partenaires africains. Elle modernise les infrastructures africaines d'extraction et de transport des matières premières afin d'accroître les exportations du continent dont les retombées sont favorables à la croissance de son économie et à sa stabilité socio-politique. Il s'en suit une coopération asymétrique dans laquelle la Chine est perçue à la fois comme un « bon » partenaire économique et un « dangereux » investisseur qui maintient les économies africaines dans le secteur primaire d'exploitation des ressources naturelles.

Cette asymétrie se matérialise également à travers l'échange de biens manufacturés chinois à forte valeur ajoutée contre les matières premières africaines à faible valeur ajoutée. Défavorisant le continent africain, elle tend à le transformer en une zone de production des matières premières destinées à l'exportation. Malgré la rhétorique chinoise anti-occidentale soutenant le profit mutuel des relations de coopération Sud-Sud, l'orientation économique des échanges sino-africains garde les germes des rapports « Centre/périphérie ». Ainsi, le déséquilibre de la balance commerciale de certains pays africains laisse voir que les pratiques économiques des acteurs chinois dans leurs pays d'accueil ne sont pas foncièrement différentes de celles utilisées par les autres partenaires extérieurs de l'Afrique.

De leur modèle de coopération, découle aussi une forme de spécialisation économique volontariste des pays du continent. Celle-ci pérennise les anciennes pratiques commerciales interétatiques et laisse apparaître le décalage entre le vécu quotidien des masses ouvrières et paysannes africaines à travers des manifestations antichinoises et le discours médiatique et politique de certains officiels chinois et africains. Ceux-ci soutiennent qu'avec la redynamisation des échanges commerciaux et la modernisation des infrastructures, l'Afrique transforme ses ressources naturelles en projet concret de développement et permet à ses populations d'accéder aux biens de consommation de masse. Cependant, certaines couches de la population africaine constatent que le problème des échanges sino-africains réside dans son caractère économique inégal et déséquilibré. Ils favorisent notamment la concurrence des produits locaux peu compétitifs, l'acquisition des terres agricoles, la dépendance économique du continent et sa déstabilisation par la vente d'armes.

Toutefois, la vision dichotomique de la présence chinoise en Afrique soulève la question des retombées de leurs échanges sur le vécu quotidien des populations locales. Cette problématique apparaît dans les réactions de certains dirigeants africains et de leurs peuples. Ainsi, les revendications et les violences enregistrées dans de nombreux pays du continent démontrent la nécessité d'un rééquilibrage des rapports économiques entre les acteurs chinois et africains. Autrement dit, la méfiance de certaines populations des pays d'accueil à l'égard des entrepreneurs et migrants chinois vise à contraindre leurs autorités politiques à envisager des mesures dont la mise en œuvre permet la réalisation des projets de développement national à la hauteur de l'exploitation de leurs ressources naturelles par les acteurs chinois.

Par conséquent, cette perception de la coopération entre la Chine et l'Afrique ne se fonde pas sur l'entre-aide afro-asiatique de Bandoeng ni sur les relations d'amitié Sud-Sud. Elle montre plutôt que leurs échanges poursuivent des objectifs mercantiles permettant à la Chine de mobiliser tous ses acteurs et ses facilités économiques pour maximiser ses avantages comparatifs au sein du continent. Par ailleurs, la faiblesse de leurs transactions commerciales réside dans la prédominance des exportations des produits pétroliers, miniers, agricoles et forestiers bruts africains par rapport aux biens manufacturés chinois. Reproduisant les mécanismes de dépendance des économies africaines, elle est aussi à la base du mécontentement contre la présence chinoise dans plusieurs villes africaines pour renégocier certains contrats conclus avec les acteurs chinois en vue d'équilibrer la balance commerciale sino-africaine. Ainsi, bien que la Chine se réclame être un partenaire austral extracontinental de référence, elle tire profit de sa coopération en jouant sur son double statut d'un pays du Sud ayant un modèle de développement différent et d'une grande puissance économique susceptible de réorienter les décisions mondiales.

Cependant, une des erreurs de la littérature sur les relations sino-africaines est de considérer le continent africain comme un bloc monolithique et/ou de partir de quelques similitudes économiques pour les généraliser à tous les pays africains. Pourtant, leurs échanges se basent sur une coopération diversifiée, leurs acteurs poursuivent des intérêts variés et leurs modes opératoires diffèrent selon les partenaires. Il devient alors important de considérer leurs particularités nationales afin d'éviter toute généralisation. Dans cette perspective, les ambitions économiques et commerciales des acteurs chinois renferment des enjeux complexes dans les différents pays du continent riches en ressources naturelles dont notamment les fournisseurs africains des minerais comme la RDC.

TROISIÈME PARTIE : LA COOPÉRATION SINO-CONGOLAISE ET SES ENJEUX ASYMÉTRIQUES

INTRODUCTION

La présence des acteurs chinois en RDC entre dans le contexte général de la pénétration chinoise en Afrique. Elle ne passe plus inaperçue et marque un tournant majeur dans les relations que la Chine entretient avec ce pays sub-saharien. Celui-ci occupe géographiquement une position stratégique au centre du continent africain et regorge d'importantes ressources naturelles. Il est souvent qualifié de « scandale géologique »⁷⁷¹. Le changement dans ses relations avec la Chine, intégrant une vision globale des échanges interétatiques, montre une évolution dans la perception des réalisations chinoises par les autorités congolaises. Laissant voir que leurs échanges s'orientent progressivement vers la mise en place de nouvelles stratégies politiques et économiques liées aux enjeux actuels des relations internationales, il tend à assigner des ambitions géostratégiques et économiques variées à leurs différents acteurs dictées par l'évolution de leurs intérêts nationaux.

Bien que l'arrivée des travailleurs chinois dans cette partie de l'Afrique ne soit pas récente, trois facteurs majeurs peuvent justifier la présence chinoise au sein du territoire congolais. Il y a d'abord la volonté politique des dirigeants du pays d'accueil visant à atteindre leurs objectifs, ensuite l'abondance de ressources naturelles congolaises attirant la convoitise des entreprises et autres acteurs chinois et, enfin, l'émergence de l'économie chinoise nécessitant d'importantes matières premières. Si la première variable est plus politique, les deux autres sont économiques et commerciales.

Partant de ces facteurs, la dernière partie de cette étude vise à appréhender les enjeux des échanges économiques et commerciaux sino-congolais et la manière dont ces échanges génèrent une relation de pouvoir asymétrique en favorisant la mise en place d'une politique nationale variable vis-à-vis des ambitions internationales de la Chine. Considérant également l'ambiguïté politique des autorités belges et congolaises face à la présence de la main-d'œuvre chinoise pour l'exécution des travaux d'exploitation économique en vue de mettre en valeur

⁷⁷¹ Les potentialités économiques de la RDC couvrent les ressources pétrolières, minières, forestières et agricoles ; les richesses hydrographiques et hydro-énergétiques ainsi que la diversité de sa faune et de sa flore. CROS, M-F. et MISSER, F., *Op. cit.*, pp. 15-32.

ce vaste territoire africain, cette étude analyse aussi les différentes étapes de l'évolution des relations entre les gouvernements chinois et congolais. Passées de la méfiance à la normalisation, ces relations montrent que les acteurs chinois y ont été perceptibles depuis l'État indépendant du Congo (EIC) et le Congo-Belge. Cependant, leur appui politico-idéologique et militaire aux révolutionnaires et indépendantistes congolais n'a pas contribué au raffermissement des liens de coopération entre les deux États.

Malgré cette crise, le rétablissement de leurs relations diplomatiques vers les années 1972, suivi de la rupture de la coopération avec Taiwan⁷⁷², est matérialisé avec l'échange des ambassadeurs et la réalisation des travaux d'infrastructures effectués par les ingénieurs chinois dans la capitale zaïroise. Par ailleurs, le dynamisme de « nouveaux » acteurs économiques chinois dans les différentes provinces de la RDC semble se référer aux recommandations de Mao Zedong sur le développement des échanges avec ce pays⁷⁷³. C'est dans ce cadre que cette partie de la thèse examine également la mise en œuvre de leurs échanges durant les différentes républiques qu'a connues ce pays africain.

Diversement appréciée, la présence des acteurs chinois dans les provinces congolaises engendre des opportunités économiques et soulève des inquiétudes suivies des protestations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Ce sentiment mitigé s'accroît à la suite de la signature des accords de collaboration entre le groupement d'entreprises chinoises et le gouvernement congolais⁷⁷⁴. À travers ces contrats, Colette Braeckman pense que la Chine a une main mise sur les ressources naturelles de son partenaire africain⁷⁷⁵. Entrant dans le cadre de l'économie politique internationale⁷⁷⁶, toutes ces réflexions conduisent vers la recherche

⁷⁷² Après plus d'une demi-décennie de méfiance mutuelle, la réunion de réconciliation sino-zaïroise fut tenue le 19 novembre 1972 à Paris. RDC, Aide-mémoire sur les relations diplomatiques *Op. cit.*, p. 2.

⁷⁷³ La citation : « If we can take the Congo, we can have all of Africa » prononcée en 1964 est attribuée à Mao Zedong. BEHAR, R., « Mineral Wealth of the Congo », *Fast Company Magazine*, June 2008, [en ligne], <https://www.fastcompany.com/849680/mineral-wealth-congo>, consulté le 18 mai 2015.

⁷⁷⁴ MARYSSE S. and GEENEN, S., « Win-win or unequal exchange ? The case of the Sino-Congolese cooperation agreements », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 47, Issue 03, 2009, pp. 371-396.

⁷⁷⁵ Colette Braeckman affirme que « les chinois pourraient, au terme de leur accord de troc avec la RDC - des prospections minières contre des infrastructures - être tentés de se payer sur la bête ». BRAECKMAN, C., « Le Congo et ses amis chinois », *Le Monde Diplomatique*, septembre 2009.

⁷⁷⁶ Celle-ci est perçue à deux niveaux. D'abord, au niveau de l'analyse des partenaires étatiques comme étant « l'étude de l'interaction réciproque et dynamique de la recherche du bien-être et de la puissance ». GILPIN, R., *US Power and the Multinational**Op. cit.*, p. 40. Ensuite, au niveau du système international comme « l'étude de l'existence parallèle et l'interaction mutuelle de l'État et du marché dans le monde moderne ». GILPIN, R., *The political Economy of International Relations*...*Op. cit.*, p. 8.

des retombées liées à l'intensification des relations économiques et commerciales entre la Chine et la RDC.

Bien que l'influence économique de la Chine dans cet État d'Afrique centrale soit la conjonction de la pratique d'internationalisation de ses entreprises multinationales et de sa politique africaine de rapprochement et d'enracinement, cette thèse vise enfin à appréhender la façon dont les échanges sino-congolais engendrent des enjeux complexes et instaurent une relation de pouvoir asymétrique en faveur des acteurs chinois pendant la décennie retenue⁷⁷⁷. Autrement dit, la dernière partie de notre étude ne cherche pas uniquement à comprendre les motivations historiques, politiques et économiques des relations entre la Chine et la RDC mais aussi à analyser l'impact de l'évolution de leurs échanges sur la marge des manœuvres politiques et économiques des dirigeants congolais. C'est dans ce cadre qu'elle s'efforce aussi d'établir la co-responsabilité des autorités locales afin de démontrer comment les retombées de leurs échanges sont le résultat des stratégies économiques appliquées par les acteurs chinois et le produit de leur réappropriation par les autorités congolaises.

Cette préoccupation conduit notamment à la détermination des acteurs chinois impliqués dans les échanges sino-congolais, de leurs domaines d'activité et des facteurs favorisant leur émergence dans le marché intérieur congolais. Par ailleurs, l'interpénétration des ambitions mercantiles des entreprises multinationales chinoises avec les objectifs de la reconstruction du gouvernement congolais intègre leurs échanges dans le contexte global des relations économiques interétatiques. Liant la construction des infrastructures à l'exploitation minière, elle consolide leur interdépendance économique et justifie non seulement la diversité de leurs modes opératoires mais aussi l'usage de certains outils politiques, économiques et discursifs en vue de tirer profit des investissements consentis et de garantir le remboursement des prêts octroyés. Bien que les échanges entre les partenaires chinois et congolais soient dynamiques et déséquilibrés, ils évoluent en dents de scie suivant l'évolution de l'environnement national et international.

⁷⁷⁷ La coopération économique et commerciale sino-congolaise n'est pas perçue dans le cadre de l'aide au développement d'un État riche envers un État pauvre. Elle se réfère plutôt au contexte global des relations internationales dans lequel les acteurs de ces deux pays sont interdépendants et mettent en œuvre une série de stratégies pour intensifier leurs échanges et défendre leurs intérêts nationaux.

Chapitre 10. L'ÉVOLUTION DES RELATIONS SINO-CONGOLAISES

Les relations de coopération entre la Chine et la RDC connaissent de moment des « turbulences » et d'accalmie. Elles évoluent au travers de nombreuses péripéties de sympathie et d'antipathie caractérisant leurs périodes de rapprochement, d'attente et de méfiance. Cette situation s'explique notamment par des facteurs politiques et économiques, d'une part, et l'ambiguïté de la diplomatie chinoise face aux « révolutions », parfois violentes, que connaît ce pays africain, d'autre part. Si la mise en valeur des richesses de l'EIC a nécessité la présence de la main-d'œuvre chinoise pour la construction des chemins de fer des Cataractes et des routes du Bas- fleuve⁷⁷⁸, les années de la colonisation belge sont plutôt marquées par le rejet de la pénétration ouvrière chinoise au Congo Belge⁷⁷⁹. Ce refus n'a pas permis de consolider les liens de coopération entre les deux pays et a été à la base de l'antipathie envers des dirigeants chinois à la suite de leurs ambitions économiques sur les ressources naturelles de la colonie.

Par ailleurs, l'immixtion de la Chine dans les affaires intérieures du Congo indépendant, à travers son soutien aux mouvements insurrectionnels et rebelles nationaux⁷⁸⁰, a orienté le choix diplomatique de certains dirigeants congolais vers Taiwan⁷⁸¹, rendant toute présence chinoise indésirable auprès des autorités gouvernementales. Cependant, l'évolution de l'environnement politique mondial, caractérisé notamment par l'expansion du communisme russe au sein du continent, a rendu le changement d'alliances inévitable. Comme le constate Chang Ailing, elle a conduit les pays africains, avec l'aide de l'Occident, à mettre en place de nouvelles stratégies diplomatiques au sein des Nations unies ayant abouti à la reconnaissance internationale de Pékin⁷⁸² au détriment de Taïpeh, d'une part, et à l'affaiblissement de l'influence soviétique en Afrique, d'autre part. Ce changement a contribué au rapprochement entre les dirigeants chinois et zaïrois et à l'attente entre la Chine et le Zaïre.

⁷⁷⁸ BLANCHART, C., DE DEURWAERDER, J., NEVE, G., ROBEYNS, M. et VAN BOST, P., *Le Rail au Congo Belge. 1890 – 1920*, Tome 1, Bruxelles, G. Blanchart & Cie, 1993, 400 pages.

⁷⁷⁹ COLLET, O.J.A., *Contre l'introduction de la main-d'œuvre chinoise au Congo-Belge*, Bruxelles, Hayez, 1914, 51 pages.

⁷⁸⁰ SHINN, D.H., « Military and Security Relations » dans ROTBERG, R.I., *Op. cit.*, p. 157.

⁷⁸¹ De SAINT-PAUL, M.A., « Les relations Taiwan-Afrique : entre continuité et rupture », *Géostratégiques*, n° 25, 2009, pp. 267-283.

⁷⁸² AILING, C., *From 'brothers' to 'partners': China, Africa building strategic ties*, Embassy of the People's Republic of China in the Arab Republic of Egypt, 2006, [en ligne], <http://eg.china-embassy.org/eng/zagx/t274327.htm>, consulté le 03 juillet 2015.

Se ressemblant dans plusieurs domaines comme le souligne Joseph-Désiré Mobutu⁷⁸³, les deux pays ont fondé leur réconciliation sur des facteurs historiques et démographiques afin de faciliter la consolidation de leurs relations de coopération. Prise pour référence, la Chine est devenue un modèle de gestion étatique zaïrois. Le mimétisme qui en a découlé a favorisé l'instauration de certaines pratiques de gouvernance maoïste au Zaïre⁷⁸⁴ et la déification du leader de sa révolution⁷⁸⁵. Par conséquent, le gouvernement chinois a bénéficié de l'estime du pouvoir zaïrois, à l'instar de ses partenaires occidentaux.

Malgré les tentatives des autorités taiwanaises de renouer leurs liens de coopération avec la RDC, les dirigeants congolais semblent vouloir mettre un terme à l'évolution cyclique dans leurs relations avec la Chine. Leur détermination laisse voir que la position de Kinshasa est guidée notamment par le principe de la non-ingérence dans les affaires internes chinoises, l'attachement à l'unité territoriale de la Chine, la commémoration des anciennes alliances politiques et l'isolement diplomatique de Taipei. Renforçant des échanges sino-congolais au travers des rencontres institutionnalisées, elle contraste avec l'attitude équivoque des dirigeants belges vis-à-vis des ouvriers chinois dans cette partie du continent africain.

10.1. L'AMBIGUÏTÉ DES POLITIQUES BELGES FACE À LA MAIN-D'ŒUVRE CHINOISE AU CONGO

Sous le règne du roi Léopold II, souverain de l'EIC, un décret est signé pour organiser la nationalité congolaise accordée aux natifs de ce territoire⁷⁸⁶ et aux belges qui en font la demande. Par la suite, une délégation composée notamment du baron de Vinck et d'Emile Francqui, titulaires des passeports nationaux après avoir acquis la nationalité congolaise, est envoyée en Chine pour finaliser des transactions foncières royales et le financement des travaux du chemin de fer entre Pékin et Hankow⁷⁸⁷. Plus tard, le roi y a envoyé aussi

⁷⁸³ MOBUTU, J.-D., *Discours, allocutions et messages*, Tome 2, Paris, Jeune Afrique, 1975, pp. 288-289.

⁷⁸⁴ Durant cette période, les autorités zaïroises avaient instauré notamment le « salongo » ; le travail collectif d'intérêt général inspiré de Yukong, le principe « d'un seul père, un seul chef et une seule nation », la doctrine de l'authenticité, le port de l'abacost (abat le costume), la zaïrianisation, le système du « Parti-État », etc.

⁷⁸⁵ À l'instar de Mao Zedong en Chine, le maréchal Mobutu Sese Seko fut déifié et le mobutisme devenu la philosophie et l'idéologie politiques de la révolution zaïroise. MAMBWINI KIVUILA-KIAKU, J., *Le combat d'un congolais en exil : réveils douloureux*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 25.

⁷⁸⁶ L'article 1^{er} du décret de 1892 conférait la nationalité congolaise à « tout enfant né au Congo des parents congolais ». RDC, Décret du 27 décembre 1892 sur la nationalité congolaise.

⁷⁸⁷ Les envoyés du roi Léopold II furent accueillis, en 1897, par le vice-roi chinois *Li Hing Tchang* qui avait visité la Belgique en 1884 et 1896. YABILI, M., *Le Géant d'Afrique, le géant d'Asie. Histoire d'un combat méconnu*, Paris, L'Harmattan, 2012, pp. 117-118.

l'ingénieur Jean Jadot⁷⁸⁸ pour superviser la construction d'un pont sur le fleuve Jaune, dont le fonds est venu de l'exploitation des richesses de son État en Afrique⁷⁸⁹, avant la réalisation de la liaison ferroviaire Bukama-Port Francqui au Congo belge⁷⁹⁰. Les engagements chinois du roi des belges sont justifiés par ses projets d'achat de l'île de Formose et d'expansion de sa Majesté sur les provinces chinoises du Setchouan et de Kansu⁷⁹¹.

Par conséquent, la main-d'œuvre chinoise est bien accueillie à l'intérieur de son territoire⁷⁹². Sur le terrain, des centaines d'ouvriers chinois ont travaillé dans les chantiers de chemin de fer entre les villes de Matadi et Léopoldville ainsi que de Boma et la province angolaise de Cabinda. À peine que le rail de cette dernière voie ait atteint la ville de Tshela, est né un enfant « métis chinois » du couple noir Mvubu Tsiku et Mavangu Mpoba⁷⁹³ qui a bouleversé le mode de cohabitation sino-congolais. Cependant, Charles Blanchart et Jacques Deurwaerder soulignent que les mauvaises conditions de travail, suivies du traitement dérisoire et inhumain, les ont fait désertier les chantiers⁷⁹⁴.

⁷⁸⁸ La ville de Likasi au Katanga portait le nom de Jadotville en mémoire de l'ingénieur belge Jean Jadot.

⁷⁸⁹ Bien que les méthodes utilisées pour la mise en valeur de son État fussent décriées notamment par le clergé et la marine britannique, les missionnaires et les voyageurs occidentaux, le souverain des belges voulait garder l'image d'un roi bâtisseur. HOCHSCHILD, A., *King Leopold's Ghost : A Story of Greed, Terror, and Heroism in Colonial Africa*, New York, Mariner Books, 1999, 400 pages.

⁷⁹⁰ Long de 1.123 Km, le chemin de fer Bukama-Port Francqui (actuellement Ilebo) fut construit de 1923 à 1928 sous la supervision de Jean Jadot. JADOT, J. et ALBERT 1^{er}, *BCK : Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga. Inauguration de la ligne Port-Francqui-Bukama*, Bruxelles, J.E. Goossens, 1928, 76 pages.

⁷⁹¹ Ministère belge des Affaires étrangères, *Tentatives d'expansion belge en Extrême-Orient, 1840 à 1890*, Note autographiée, Archive de la bibliothèque du Ministère, Bruxelles, 1955, pp. 72-75.

⁷⁹² Les ouvriers chinois furent bien accueillis à l'EIC et, en 1888, le roi Léopold II écrivait à Lambermont : « Je voudrais un traité entre la Chine et le Congo (...) Je voudrais préparer un Macao chinois au Congo et un Macao congolais en Chine ! Partout, on repousse les chinois. Je voudrais les accueillir ! ». *Ibid.*, p. 73.

⁷⁹³ L'histoire nous apprend que cet enfant, né du lien « adultérin » entre un ouvrier chinois et Mavangu Mpoba, empoisonnait son lien marital avec son époux Mvubu Tsiku et faisait « parler » tout le village. Les sages Bayombe lui donna les noms en langue du Mayumbe de *Kasa* signifiant poison et de *Mvumbu* interdisant l'ingérence du village dans les affaires familiales. Il fut baptisé au prénom de *Joseph* et devenu Joseph Kasavubu. Ainsi, la Chine serait la nation d'origine d'un des parents du premier président congolais. YABILI, M., *Ibid.*, pp. 124-127. Cette version est contredite par « La conscience » selon laquelle son père Mvubu-Tsiku, « ayant acquis dans sa jeunesse des notions de portugais, avait émigré vers le Cabinda durant plusieurs années en y faisant l'interprète des commerçants ambulants de sa région. Il y fit fortune et rentra à Tshela, où il se maria à Mavangu Mpoba qui lui donna une abondante progéniture dont Joseph Kasa-Vubu. Sa situation prospère suscitant de fortes jalousies qu'il se retira du village. Les médisances ayant accru du fait qu'une esclave qui vivait chez lui était gravement malade, il se résolut de défier l'opinion qui lui attribuait des pratiques sorcières. Il demanda de boire du poison rituel des mains du chef du village. Il vomit abondamment sans trépasser : il était innocent. Ce même jour, son épouse donna naissance à un beau bébé à qui le père, en souvenir de ce qu'il venait de vivre, donnera le nom de Kasa qui signifie poison, (...) L'orthographe correcte est Nkasa et Mvumbu, qui implique l'idée de 'ce dont il s'agit ne vous regarde pas'. Le beau bébé avait une peau 'si anormalement claire' que l'on soupçonne sa mère de s'être méconduite. Il s'en suivit une enquête coutumière qui ne révéla rien de délictueux dans le chef de la mère ». La Conscience, « Joseph Kasa Vubu », *La Conscience*, [en ligne], <http://www.laconscience.com/Joseph-Kasa-Vubu.html>, consulté le 04 août 2015.

⁷⁹⁴ BLANCHART, C., et De DEURWAERDER, J., *Op. cit.*, p. 113.

À la fin de l'EIC, les contextes et les politiques ont changé. Les « bonnes » relations professionnelles existant entre la Chine et le roi Léopold II sont stoppés par la colonisation belge au Congo. Bien que la mise en valeur des gisements miniers du Katanga et l'exploitation forestière de Mayumbe nécessitent la présence d'une main-d'œuvre suffisante, William Perier affirme que les ouvriers chinois sont devenus indésirables auprès du pouvoir colonial⁷⁹⁵. Celui-ci a renfermé les antichinois et les partisans de la continuité des politiques royales. Lorsque les uns ont misé sur le travail des ouvriers locaux pour valoriser les richesses de la colonie, les autres, composés principalement d'anciens résidents belges en Chine, ont proposé la poursuite du recrutement des travailleurs chinois sur base de leur expérience dans la construction d'infrastructures et l'exploitation minière⁷⁹⁶. L'incitation à l'utilisation des coolies chinois dans les colonies africaines s'est fondée notamment sur l'appréciation de leur assiduité au travail à l'instar des ouvriers hindous⁷⁹⁷. Le choix de la Chine s'est justifié également par la disponibilité de sa main-d'œuvre bon marché et son efficacité dans les travaux manuels.

Cependant, Octave Collet précise que cette perception est réfutée par les gestionnaires de la colonie à la suite du « nationalisme » chinois⁷⁹⁸. Cette antipathie laisse voir que les mœurs asiatiques et les philosophies européennes ont comporté des éléments incompatibles susceptibles de faire triompher les ambitions économiques chinoises issues d'une civilisation disposant d'un choix de moyens et d'acteurs. Malgré les retombées économiques appréciables de la présence chinoise et l'urgence de la mise en valeur des ressources de la colonie, ces gestionnaires n'ont pas voulu remplacer les travailleurs locaux par les ouvriers chinois de peur de créer un précédent racial et professionnel nuisible à la puissance coloniale⁷⁹⁹. Ils ont motivé aussi leur refus par les difficultés matérielles d'élaborer des lois capables de maintenir les migrants chinois dans les couches sociales inférieures⁸⁰⁰ aux populations locales.

⁷⁹⁵ PERIER, W., *Le problème de la main-d'œuvre en Afrique*, Liège, Société belge d'études et d'expansion, 1914, 21 pages.

⁷⁹⁶ PERIER, W., « La question de la main-d'œuvre jaune au Congo belge. Jaunes ou Noirs », *Expansion belge*, février 1914, 8 pages.

⁷⁹⁷ Le choix des ouvriers chinois était motivé, entre autre, par le fait « qu'à l'île Maurice, des condamnés hindous qui y avaient été déportés punitivement en 1815, s'étaient montrés aptes aux travaux agricoles auxquels les noirs se refusaient désormais et que le blanc était physiquement incapable d'accomplir sous ce climat tropical ». COLLET, O.J.A., *Contre l'introduction de la main-d'œuvre chinoise au Congo-Belge... Op. cit.*, p. 13.

⁷⁹⁸ Les colons belges n'appréciaient pas « l'attachement si absolu du chinois pour son sol, sa famille et ses coutumes ancestrales ». *Ibid.*, p. 2.

⁷⁹⁹ *Ibid.*, pp. 2-3.

⁸⁰⁰ La méfiance des colons belges se justifiait également par les difficultés « de maintenir par une législation ad hoc les chinois dans les basses couches sociales et de les empêcher de grimper à l'échelle économique (...) [car]

Ces dirigeants coloniaux ont constaté également que les mineurs chinois n'ont pas masqué leur « dangerosité » économique. Celle-ci n'a pas permis aux autorités coloniales belges de leur confier les travaux d'exploitation minière et forestière de la colonie⁸⁰¹. Leur crainte s'est fondée aussi sur la capacité des migrants chinois non seulement de concurrencer le colonisateur belge mais aussi de lui ravir progressivement la gestion économique de sa colonie. Par ailleurs, la tendance générale à la méfiance et au rejet provoquée par la présence chinoise est constatée également dans plusieurs pays d'Amérique latine⁸⁰² dont certains ont élaboré des législations d'exception tendant vers l'instauration du protectionnisme afin de lutter contre la menace économique chinoise. Ils ont adopté des lois discriminatoires en vue de restreindre l'immigration chinoise et la concurrence « jaune ».

Dans le même contexte, Octave Collet souligne que ces dispositions nationales restrictives ont interdit les marchands chinois qui ont commercé avec les autres peuples de s'enrichir aux dépens des populations locales en exploitant leur dénuement⁸⁰³. Cette précaution réglementaire a eu pour but de « défendre » l'intérêt des nationaux face à la supériorité économique et financière chinoise. Par ailleurs, plusieurs autres facteurs⁸⁰⁴ ont aussi justifié la méfiance envers les immigrés chinois tels que leur lucidité au travail et leur capacité de thésaurisation. Sur cette base, les autorités coloniales belges ont estimé que le choix entre l'immigration avec l'autorisation de résidence ultérieure et celle avec l'obligation de rapatriement n'a pas été la solution au danger économique chinois⁸⁰⁵ dont le pays s'est servi d'une communication diplomatique ambiguë afin de mettre en péril les administrations coloniales.

les mangeurs de viande ne peuvent lutter contre les mangeurs de riz dont l'unique idéal est de s'enrichir et dont la moralité toute spéciale a annihilé tout espoir de relèvement économique ». Les belges sont identifiées aux « mangeurs de viande » alors que les chinois sont « les mangeurs de riz ». COLLET, O.J.A., Contre l'introduction de la main-d'œuvre chinoise au Congo-Belge... *Op.cit.*, p. 7.

⁸⁰¹ HOOVER, H.C., *Transactions of the Institution of Mining and Metallurgy*, Tome X, London, Arthur Claudet, 1902, pp. 426-427.

⁸⁰² Les mesures discriminatoires et les lois d'exception contre les chinois furent prises notamment par la Colombie en 1892, le Mexique en 1894, le Costa Rica en 1897, l'Équateur en 1899, le Panama en 1904.

⁸⁰³ COLLET, O.J.A., Contre l'introduction de la main-d'œuvre chinoise au Congo-Belge..... *Ibid.*, p. 27.

⁸⁰⁴ Raja Charles Brooke, souverain de Sarawak (1868-1917) justifiait sa méfiance envers les immigrés chinois par « leur merveilleuse énergie et leur capacité de travail, leur pouvoir de thésaurisation, leur résistance physique, leur prolificité, [qui] en font une race s'adaptant à toutes les conditions, même climatiques, entièrement différentes de celles sous lesquelles leurs ancêtres sont nés ». BROOKE, C., « Sarawak Government », *La Gazette coloniale*, 17 novembre 1897.

⁸⁰⁵ Les gestionnaires coloniaux soutenaient que la présence des chinois à l'extérieur de leur territoire constitue en elle-même un problème d'autant plus que « dans tous les pays où ils ont émigré, les chinois ont causé, à de nombreuses reprises, des désordres profonds et des agitations parfois dangereuses ». COLLET, O.J.A., Contre l'introduction de la main-d'œuvre chinoise au Congo-Belge..... *Ibid.*, p. 35.

Fortes de l'expérience des autres pays en matière d'interdiction de la main-d'œuvre chinoise afin de protéger leurs intérêts économiques, les autorités coloniales belges ont décrété une série des mesures d'exclusion allant jusqu'à restreindre la liberté de résidence et de circulation à l'instar de la législation des Indes orientales néerlandaises. Elles ont subordonné l'entrée en vigueur de tout contrat de travail à l'homologation de l'administration coloniale. Au cas contraire, le rapatriement de l'ouvrier chinois est resté à charge du recruteur sous peine des sanctions⁸⁰⁶. La clause du rapatriement des ouvriers chinois, après l'embauche sous un régime de travail contractuel non interné, a montré que la politique coloniale belge n'a pas poursuivi que les gains économiques immédiats, elle a préconisé aussi la défense des intérêts et le « bien-être » des populations locales en vue de promouvoir les actions de soutien à l'œuvre civilisatrice de la colonisation.

Par conséquent, une aversion envers les travailleurs chinois s'est installée auprès des autorités coloniales au sujet de leur utilisation dans les travaux d'exploitation minière et forestière en vue de les écarter des ressources naturelles de la colonie. Celles-ci n'appartenant qu'aux colonisateurs et aux colonisés⁸⁰⁷. Comme le constate Marcel Yabili, cette antipathie a conduit à la mise en place des conditions de travail parallèles pour les ouvriers chinois dans lesquelles leur ambassade à Bruxelles et leur ministère des Affaires étrangères à Pékin sont considérés comme leurs ultimes recours contre les injustices sociales et les pratiques professionnelles discriminatoires dont ils sont victimes⁸⁰⁸. Ces démarches diplomatiques ont eu le mérite d'améliorer leurs conditions de vie et de travail ainsi que l'égalité de traitement avec les autres travailleurs étrangers.

Les diverses approches envisagées par ces ouvriers chinois, orientées vers l'implication des officiels de leur pays, ont montré que leurs visées économiques sont appuyées par leur gouvernement. Plus tard, celui-ci a conditionné l'arrivée de ses ouvriers au Congo Belge par

⁸⁰⁶ Sans permis de travail, l'ouvrier chinois est « renvoyé aux frais de l'embaucheur à l'endroit où le recrutement a eu lieu, à moins qu'il préfère rester sur place et prouve, dans ce cas, qu'il a des moyens de subsistance suffisants ». COLLET, O.J.A., Contre l'introduction de la main-d'œuvre chinoise au Congo-Belge... *Op. cit.*, pp. 20-21.

⁸⁰⁷ Les autorités coloniales belges soutenaient que « les richesses minérales du Katanga, propriété d'une collectivité comprenant les indigènes et la puissance dominatrice, [ne] seraient exploitées à l'aide d'une troisième race qui nous hait, nous exclut de son territoire et de son commerce (...), se défie de nous, devient chaque jour un facteur plus important et plus terrible pour les destinées morales, politiques et économiques du monde européen ». *Ibid.*, p. 32.

⁸⁰⁸ YABILI, M., *Op. cit.*, pp. 122.

l'octroi des mêmes avantages que les travailleurs belges⁸⁰⁹. À la suite des exigences chinoises, les gestionnaires coloniaux ont exprimé leur crainte de voir la riche province du Katanga dirigée par les chinois⁸¹⁰ alors que les retombées de l'exploitation des minerais de la colonie sont réservées principalement à la puissance dominatrice.

Cependant, les migrants chinois se sont appuyés également sur leurs organisations telles que le « Siang Boh ou Siang Hwee » dont les objectifs ont consisté à défendre leurs intérêts économiques. Masquant toute ambition politique, ces groupements informels ont eu le mérite de converger les efforts de leurs membres vers le seul objectif commercial. À ces associations, s'est ajoutée la « Soe Po Sia »⁸¹¹ dont la tâche a été de motiver les chinois à se libérer et à dominer les colonies européennes. L'ensemble de ces structures associatives ont poursuivi notamment l'appropriation des richesses de la colonie par les acteurs chinois. Ceux-ci n'ont pas hésité d'importer leur mode de travail et leurs capitaux en prenant des risques économiques afin de devenir les riches commerçants dans les pays d'accueil. Par conséquent, ils se sont présentés comme les artisans de la prospérité économique de la Chine à l'étranger en « détruisant » le tissu économique local par la concurrence.

Rejetant la mise en place de ces associations chinoises, certains dirigeants coloniaux ont adopté des législations spéciales aux travaux d'exploitation des ressources naturelles. Sous prétexte de sauvegarder les intérêts des nationaux, ces nouvelles lois ont eu pour but de promouvoir les ambitions politiques et économiques coloniales au détriment des pratiques chinoises afin de les empêcher de s'accaparer de l'armature économique locale⁸¹². L'immigration chinoise est alors perçue comme la négation de l'œuvre civilisatrice du pouvoir colonial belge⁸¹³. Cette perception a milité pour l'établissement d'une « association »

⁸⁰⁹ La Chine confirmait qu'elle « ne consentira à une immigration contractuelle au Congo que si ses nationaux sont assurés d'obtenir des avantages égaux à ceux dont y jouissent les citoyens belges ». COLLET, O.J.A., « Les dangers de l'invasion jaune au Congo-Belge », *Bulletin de la Société d'Études coloniales*, Bruxelles, 1914.

⁸¹⁰ À partir des exigences des dirigeants chinois, les autorités coloniales pensaient que « dans ces conditions, elles pourront, d'ici à quelques années, voir leur Katanga administré exclusivement au profit de la communauté jaune qu'elles y auront introduite ». *Ibid.*

⁸¹¹ Il s'agit, en réalité, d'un club de propagande et d'une agence révolutionnaire, créé par *Sun-Yat-Sen*, dont l'objectif est de répandre l'idée que « dans toutes les colonies où l'européen est dominateur, il n'exerce qu'une usurpation tyrannique dont le chinois doit se libérer pour devenir et rester le seul maître ». COLLET, O.J.A., Contre l'introduction de la main-d'œuvre chinoise*Op. cit.*, p. 41

⁸¹² COLLET, O.J.A., *L'Étain. Étude minière et politique sur les États fédérés malais*, Bruxelles, Falk, 1902, 196 pages.

⁸¹³ Les gestionnaires coloniaux considéraient que « le rôle d'une puissance dominatrice en même temps que colonisatrice en Afrique n'est pas de superposer à la population noire une race supérieure à celle-ci, et, par conséquent, de faire économiquement de ses sujets les esclaves d'étrangers ». COLLET, O.J.A., Contre l'introduction de la main-d'œuvre chinoise... *Ibid.*, p. 50.

d'intérêts des colonisateurs avec ceux des colonisés contre les ambitions économiques chinoises.

Par ailleurs, l'alliance d'intérêts belgo-congolais s'est consolidée contre les visées dominatrices chinoises sur les terres de la colonie à la suite de l'infertilité de certaines régions australes de la Chine. À ce sujet, Octave Collet souligne que les chinois appartiennent à la race colonisatrice et s'adaptent à toutes les circonstances si les conditions économiques leur sont favorables⁸¹⁴. De son côté, Erika Lee constate que les migrants chinois sont dénoncés partout où ils se sont installés comme une menace publique en créant des établissements commerciaux à caractère permanent et en apparaissant tantôt comme des banquiers et armateurs, tantôt comme des investisseurs et commerçants au détriment des populations locales⁸¹⁵. Ce constat s'est confirmé par la tentative chinoise de s'approprier certaines activités commerciales réservées aux nationaux afin de dominer le secteur financier en organisant le travail intra-communautaire et en n'obéissant qu'à leurs supérieurs. Ainsi, leurs intérêts économiques ont été aux antipodes des objectifs des dirigeants coloniaux belges.

Malgré certaines propositions ultérieures favorables à la présence de la main-d'œuvre chinoise au Congo Belge, la priorité économique avouée des gestionnaires coloniaux a été d'encourager le recrutement des ouvriers nationaux, la réalisation des promesses du développement de la colonie, l'assurance du « bien-être » des populations locales⁸¹⁶ et le rapatriement des ouvriers aux termes de leur engagement. Ces préférences ont encouragé le respect des clauses contractuelles en vue d'atteindre les objectifs de l'occupation coloniale. Au besoin, à la place de la main-d'œuvre chinoise, l'option alternative a été de recourir aux mineurs belges capables non seulement de mettre en valeur les ressources naturelles de la colonie mais aussi d'encadrer et de former les ouvriers locaux dans leur lieu de travail. Il s'est agi alors d'une mesure de précaution devant conduire à l'adaptation de la politique coloniale belge à l'évolution de l'environnement politique et économique international.

⁸¹⁴ COLLET, O.J.A., Contre l'introduction de la main-d'œuvre chinoise*Op. cit.*, p. 4.

⁸¹⁵ Ce constat a été également fait et dénoncé par les avocats de l'État de Californie à la suite du Traité sino-espagnol du 17 octobre 1877 interdisant l'immigration chinoise aux États-Unis. LEE, E., « The Chinese Exclusion Example: Race, Immigration, and American Gatekeeping, 1882–1924 », *Journal of American Ethnic History*, vol. 21, n° 3, 2002, pp. 36-62.

⁸¹⁶ Les autorités coloniales belges avaient créé le Fonds du bien-être indigène (FBI) pour soulager la misère des populations de la colonie et du Territoire mis sous tutelle placés sous la direction du commissaire provincial honoraire Bougnet. VINCK, H., « Le Fonds du Bien-être indigène », *Aequatoria*, 12^{ème} année, n° 3, Bruxelles, 1949, pp. 107-109.

Bien que cette prudence soit considérée comme une mise en garde contre l'introduction des travailleurs chinois au sein de la colonie, les précédents travaux de chemin de fer Matadi-Léopoldville, Kayes-Niger et du canal de Panama ont convaincu le ministre des Colonies Maginot d'y envoyer un contingent de coolies chinois pour la construction des chemins de fer⁸¹⁷ contre la volonté de certains gestionnaires coloniaux. À l'indépendance du Congo Belge, tous les leaders politiques congolais, assurant la « relève » du colonisateur, n'ont pas eu une même perception de la présence chinoise. Lorsque certains ont voulu perpétuer la politique coloniale d'exclusion des ouvriers chinois sur le sol congolais, d'autres en ont été favorables. Ils ont entretenu alors une confusion politique et une ambiguïté diplomatique face à la Chine.

10.2. LE BIFACE DES POLITIQUES CONGOLAIS VIS-À-VIS DE LA PRÉSENCE CHINOISE AU CONGO INDÉPENDANT

À l'accession du Congo à la souveraineté internationale en 1960, il y a eu « deux » Chine : la « petite », insulaire, libérale et nationaliste et la « grande », continentale, communiste et populaire. Seule l'île de Formose, appelée Taiwan, sous le règne de Tchang Kai-check a eu des relations de coopération avec le gouvernement congolais aux dépens de la Chine. Léopoldville a coopéré étroitement avec Taïpeh à cause de sa légitimité politique et de son poids international au sein des Nations Unies⁸¹⁸ ainsi que de l'héritage de la politique coloniale belge. Le choix diplomatique congolais n'a cessé de créer un malentendu entre le Congo indépendant et la Chine.

À la suite de l'insécurité et le désordre des premières années de l'indépendance du Congo, que certains qualifient d'échec d'une décolonisation⁸¹⁹, jusqu'au coup d'État du Haut commandement militaire (30 juin 1960-24 novembre 1965), une ambiguïté diplomatique a caractérisé les relations de coopération sino-congolaises. Si en octobre 1960, la République du Congo-Léopoldville a reconnu la légalité de Taiwan, en février 1961, elle a changé sa position

⁸¹⁷ SAUTTER, G., « Notes sur la construction du chemin de fer Congo-Océan (1921-1934) », *Cahiers d'études africaines*, vol. 7, n° 26, Paris, 1967, p. 254.

⁸¹⁸ Malgré la conquête de la Chine continentale par Mao Zedong, c'est Taiwan qui détenait la souveraineté internationale et occupait un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies.

⁸¹⁹ BRAECKMAN, C., GERARD-LIBOIS, J., KESTERGAT, J., VANDERLINDEN, J., VERHAEGEN, B. et WILLAME, J-C., *Congo 1960. Echec d'une décolonisation*, Bruxelles, GRIP, 2010, 158 pages ; EYSKENS, G., *Mémoires*, Bruxelles, CRISP, 2012, pp. 575-738.

pour reconnaître la Chine, avant de revenir sur sa décision en reconnaissant à nouveau Taiwan en septembre de la même année⁸²⁰.

En réaction à cette versatilité diplomatique congolaise, la Chine, fidèle à ses idéologies communistes et anti-impérialistes, a décidé de soutenir les sécessionnistes kasaiens contre le gouvernement central⁸²¹ à la suite de l'évolution des événements politiques du pays caractérisée notamment par l'assassinat du Premier ministre Emery Patrice Lumumba⁸²² et la création des mouvements insurrectionnels. Plus tard, elle a ouvert sa mission diplomatique à Stanleyville⁸²³ après la reconnaissance du gouvernement d'Antoine Gizenga⁸²⁴. Son appui à la sécession de la province minière du Kasai a abouti à la proclamation de l'État autonome du Sud-Kasai présidé par Albert Kalonji Ditunga⁸²⁵ qui s'est autoproclamé l'Empereur des Baluba du Kasai. Suivi du chaos institutionnel, son soutien a exacerbé la tension politique et diplomatique entre les gouvernements chinois et congolais jusqu'en 1972. Ainsi, la Chine, sous la direction de Mao Zedong, n'a cessé d'apporter son appui aux rebelles congolais basés à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales pour renverser le gouvernement central appuyé par l'Occident⁸²⁶. C'est dans ce contexte que la Chine est accusée de vouloir instaurer un État communiste et anti-occidental au centre du continent africain.

Un peu plus tard, l'ancien secrétaire général du parti solidaire africain (P.S.A), Pierre Mulele⁸²⁷ est allé suivre une formation militaire en Chine. Il y est resté jusqu'en août 1963. Après sa « spécialisation » en méthodes de maquisard et de guérilla révolutionnaire basées sur

⁸²⁰ The Rockefeller Fondation, « Évaluation des engagements de la Chine en Afrique dans le cadre du FOCAC et cartographie des perspectives d'avenir », *Centre d'études chinoises*, Université de Stellenbosch, 2010, p. 55.

⁸²¹ YOULOU, F., *J'accuse la Chine*, Paris, De la Table Ronde, 1966, 255 pages ; MOBUTU, J-D., *Op. cit.*, pp. 287-293.

⁸²² De WITTE, L., *L'Assassinat de Lumumba*, Paris, Karthala, 2000, 416 pages.

⁸²³ Ville du Nord-Est de la RDC et capitale de la Province de la Tshopo, Stanleyville (nom attribué en mémoire du journaliste et explorateur anglais Henri Morton Stanley) est l'ancienne appellation de la ville de Kisangani.

⁸²⁴ OGUNSANWO, A., *China's Policy in Africa 1958-71*, Cambridge, Cambridge University Press, 1974, p. 104.

⁸²⁵ Albert Kalonji Ditunga fut le cofondateur, avec Emery Patrice Lumumba, du Mouvement national congolais (MNC). Autoproclamé « Empereur des Baluba du Kasai » sous le nom d'Albert 1^{er} en 1961, il opta pour le titre de « Mulopwe » (roi) du « Royaume fédéré du Sud-Kasai ». Il meurt en 2015 à Mbuji-Mayi au Kasai-Oriental. MWAKIKAGILE, G., *Africa 1960-1970. Chronicle and Analysis*, Dar-es-Salaam, New Africa Press, 2009, pp. 37-38.

⁸²⁶ CURTIS, D., « Partner or Predator in the Heart of Africa? China's Engagement with the DRC » dans AMPIAH, K. and NAIDU, S., *Crouching Tiger, Hidden Dragon?*, South Africa, University of du KwaZulu Natal Press, 2008, p. 89 ; KOMESAROFF, M., « China Eyes Congo's Treasures », *Far Eastern Economic Review*, April 2008, p. 40.

⁸²⁷ Pierre Mulele fut le ministre de l'Éducation dans le gouvernement Lumumba et le représentant au Caire du gouvernement Gizenga. Parti vers les pays de l'Est, il fut accueilli en avril 1962 au Liban par l'Ambassade de Chine à Beyrouth. NDAYWEL à NZIEM, I., *Nouvelle histoire du Congo : Des origines à la République Démocratique*, Bruxelles, Le Cri, 2009, pp. 493-496.

le peuple, et s'inspirant des techniques maoïstes, il est rentré au pays, précédé par son collaborateur Théodore Bengila, pour former les cadres devant servir aux maquis de Kwilu. Les rencontres de sensibilisation sont organisées à Léopoldville notamment par Felix Mukulubundu qui a été l'ancien attaché militaire de l'Ambassade du Congo en Chine. Le projet politique de Mulele a été de contrôler la région de Kwilu et, progressivement de ville en ville, s'emparer du pouvoir central afin d'y installer un régime révolutionnaire, socialiste et populaire⁸²⁸. Face aux mulélistes soutenus par la Chine, le gouvernement de réconciliation nationale dirigé par Moïse Tshombe⁸²⁹ a publié le « catéchisme du nationaliste congolais »⁸³⁰ pour dénoncer les ennemis extérieurs du Congo, principalement la Chine et ses alliés arabes. Les actions du gouvernement chinois au Congo sont menées à partir de ses missions diplomatiques à Brazzaville et à Bujumbura.

L'ambassade de Chine au Burundi et celle du Cuba en Tanzanie ont été les plus actives dans le second front rebelle ouvert, en 1964, à l'Est du pays. Un Conseil National de Libération (CNL) dirigé par Christophe Gbenye et Gaston Soumialot est créé avec comme mission principale le renversement du gouvernement central de Cyrille Adoula par la force⁸³¹. En référence à la République populaire de Chine, ils ont fondé la République populaire du Congo à Stanleyville. Une année plus tard, son ministre de la défense Gaston Soumialot a effectué son premier voyage à Pékin pour consolider leurs relations de coopération militaire. Il y a reçu le soutien politique de Mao Zedong suivi de l'appui militaire de Che Guevara.

Cependant, l'indiscipline des maquisards du CNL et le désordre interne ont entraîné le départ de Che Guevara qui a quitté définitivement le territoire congolais, d'une part, et le renoncement de Pékin à tous ses engagements, d'autre part⁸³². À la suite de sa déception, Che Guevara a déclaré qu'il a appris beaucoup sur le Congo et ses révolutionnaires et qu'il a commis d'erreurs qu'il ne répétera plus. Il a justifié sa décision par le manque du « droit » de

⁸²⁸ BEYS, J., GENDEBIEN, P-H. et VERHAEGEN, B., *Congo 1963*, Les Dossiers du CRISP, Bruxelles/Léopoldville, CRISP/INEP, 1964, p. 280 ; BULA-BULA, T., *Pierre Mulele et le maquis du Kwilu en RD Congo. Témoignage d'un survivant du maquis*, Paris, L'Harmattan, 2010, 96 pages.

⁸²⁹ Moïse Antonin Kapend Tshombe, fondateur du parti « Confédération des Associations du Katanga » (CONAKAT), fut le dirigeant de la sécession katangaise, soutenue notamment par la Belgique et la France, ayant abouti à la proclamation de l'État indépendant du Katanga dont il devient le président (1960-1963). Après la réunification du pays, il fut nommé Premier ministre du Congo unifié (1964-1965). IKOS RUKAL DIYAL, J.E., *Moïse Tshombe. Sécessionniste ou nationaliste?*, Paris, L'Harmattan, 2014, 309 pages ; TSHOMBE, M., *Quinze mois de gouvernement du Congo*, Paris, La Table ronde, 1966, 139 pages.

⁸³⁰ LIBOIS, J.G. et Van LIERDE, J., *Congo 1965*, Bruxelles, CRISP/INEP, 1966, pp. 38-39 ; NDAYWEL à NZIEM, I., *Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la république démocratique*, Louvain, Duculot, 1998, pp. 662-665.

⁸³¹ KAMBA, P., *Violence politique au Congo-Kinshasa*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.176.

⁸³² YABILI, M., *Op. cit.*, p. 133.

propriété de la terre et l'absence de sa défense par les révolutionnaires congolais contre les impérialistes⁸³³. Son constat permet de déduire que tous les insurgés locaux et leurs pistons extérieurs ne se sont pas appropriés les objectifs du CNL.

Par ailleurs, le soutien de la Chine aux révolutionnaires congolais a constitué l'aspect visible de son « combat » diplomatique en Afrique. L'ultime but de Pékin a été plutôt la quête du soutien de « ses amis » africains en vue d'isoler Taïpeh au sein des institutions multilatérales et de s'approprier son siège de membre permanent au Conseil de sécurité des Nations unies. Par conséquent, à travers le gouvernement congolais et ses rebelles interposés, la Chine et Taïwan se sont livrés à une intense compétition diplomatique en Afrique centrale. Lorsque Pékin a fourni l'appui militaire et idéologique aux dirigeants rebelles congolais et les a reçus sur son territoire, Taïpeh, de son côté, a construit la Cité de la N'Sele, en 1966, au profit des autorités gouvernementales⁸³⁴. L'existence de « deux » Chine et la transposition de leur rivalité dans cette région du continent africain ont renforcé le biface politique et l'ambiguïté diplomatique des dirigeants congolais et ont contribué à la balkanisation du Congo indépendant.

Cependant, à cette époque où Taïpeh est soutenu par Washington, le choix de Taïwan par les autorités légales congolaises a semblé légitime et moins conflictuel. Ainsi, la présence chinoise aux côtés des sécessionnistes et des rebelles congolais n'a pas favorisé la réunification de ce pays ni la réconciliation entre ses leaders politiques. Si Taïwan a été indésirable pour les différents mouvements nationalistes et révolutionnaires congolais, la Chine est devenue infréquentable pour le gouvernement central jusqu'à l'éviction du Président Joseph Kasa-vubu et la prise du pouvoir par le Haut-commandement militaire, en 1965, sous la direction du Colonel Joseph-Désiré Mobutu⁸³⁵, devenant le deuxième Président de la République. Face aux tentatives de la Chine d'intégrer les Nations unies, le « nouveau » Chef de l'État congolais s'y est opposé. Placé par la CIA, il a suivi la position américaine en se référant aux événements sanglants des années de l'indépendance dus aux multiples

⁸³³ Che GUEVARA, E., *Journal du Congo : Souvenirs de la guerre révolutionnaire*, Paris, Mille et une Nuits, 2009, pp. 335-338.

⁸³⁴ YABILI, M. *Op. cit.*, p. 134.

⁸³⁵ AUZIAS, D. et LABOURDETTE, J-P., *République Démocratique du Congo 2012-2013*, Paris, Petit Futé, 2012, p. 78 ; MWAYILA, T. et al., *Afrique centrale : Les Congos dans la tourmente*, Paris, Karthala, 2000, p. 39.

interventions militaires chinoises aux côtés des insurgés congolais⁸³⁶. Ces douloureux souvenirs ont influencé la politique étrangère du Congo indépendant et de ses dirigeants face à la Chine et à ses ambitions internationales.

Toutefois, le pouvoir congolais, rattaché aux intérêts occidentaux, n'a pas exclu l'évaluation ultérieure de ses relations avec Taiwan en fonction de l'évolution de l'environnement politique international. Plus tard, malgré la rencontre entre les présidents congolais et taiwanais en 1970 à Taïpeh, l'extension du conflit idéologique lié à la guerre froide et l'augmentation de l'influence communiste en Afrique centrale⁸³⁷ ont rendu le renversement des alliances géostratégiques et diplomatiques internationales inévitable. Les métropoles occidentales se sont rendues progressivement compte de la menace qu'a représentée la coalition communiste sino-russe contre leurs intérêts politiques et économiques dans cette partie du continent africain. Les nouvelles stratégies diplomatiques euro-américaines sont alors envisagées au sein des Nations unies en vue de mettre l'Afrique à contribution dans le but d'opposer les deux grands pays communistes et de lâcher la Chine nationaliste au profit de la Chine populaire⁸³⁸.

Ainsi, la coalition anti-taiwanaise s'est mise en place lors de la 26^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies et a abouti à l'adhésion de la Chine continentale en tant que membre effectif de cette organisation mondiale. L'admission de Pékin s'est concrétisée au 21^{ème} vote à l'ONU aux dépens de Taïpeh. Rendue possible grâce notamment aux voix des dirigeants africains, elle a entraîné l'exclusion de Taiwan⁸³⁹. Le soutien électoral des pays africains en faveur de la Chine a enchanté le président Mao Zedong⁸⁴⁰. Cependant, la

⁸³⁶ Contre l'intégration de la Chine à l'ONU, Mobutu déclarait : « nous entretenons des relations diplomatiques avec la Chine nationaliste de Tchang Kai-Cheik qui est représentée au Congo depuis plus de six ans. D'autre part, moi personnellement, en tant que responsable de la diplomatie à qui la Constitution donne le droit de diriger et de contrôler la politique extérieure du pays, je donnerai l'ordre qu'on vote « non ». Non ; parce que, d'abord, je suis ancien commandant en chef de l'ANC et nous avons vraiment souffert et trop perdu d'hommes de troupe à cause de l'immixtion de la Chine continentale dans nos affaires. Nous détenons un stock de plusieurs dizaines de milliers d'armes d'origine chinoise. Nous ne pouvons encore oublier ça. Nous dirons « non » devant les Nations Unies. Plus tard nous verrons : notre position évoluera peut-être ». GERARD-LIBOIS, J., (dir.), *Congo 1966*, Les Dossiers du CRISP, Bruxelles/Léopoldville, CRISP/INEP, 1967, p. 518.

⁸³⁷ En Afrique centrale et australe, le communisme sévissait en République populaire d'Angola entre 1975 et 1992 ainsi qu'en République populaire du Congo-Brazzaville entre 1969 et 1992.

⁸³⁸ THRALL, L., *China's Expanding African Relations: Implications for U.S. National Security*, California, Rand Corporation, 2015, p. 5.

⁸³⁹ KISSINGER, H., *Op. cit.*, pp. 702-734.

⁸⁴⁰ Le Président Mao Zedong affirmait que « We were brought back into the United Nations by our black African friends ». MING, W., « Person Selected Right Before the Journey : Lord Qiao's first visit to the UN », *World Affairs : Diplomats in the UN*, Beijing, Chinese Overseas Publishing House, 1995, p. 9

reconnaissance internationale de la Chine s'est préparée à l'avance par l'Europe occidentale et les E-U en vue d'affaiblir l'influence russe en Afrique centrale et de permettre à la Chine de diffuser un « autre » modèle du communisme que celui prôné par les soviétiques. Elle a facilité aussi la normalisation des relations diplomatiques entre la Chine et de nombreux pays africains dont la RDC.

10.3. LA NORMALISATION DES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA CHINE ET LE ZAÏRE

L'arrivée au pouvoir du président Joseph-Désiré Mobutu n'a pas changé immédiatement l'orientation générale de la politique extérieure de son pays vis-à-vis de la Chine durant le premier quinquennat de son règne. Cependant, quelques années plus tard, il a marqué une rupture avec le passé nostalgique. En octobre 1971, il a débaptisé le pays qui est devenu le Zaïre⁸⁴¹ et en novembre 1972, il a rétabli les relations diplomatiques avec la Chine lors de la rencontre de Paris suivi d'échange des ambassadeurs et de la signature de plusieurs accords de coopération⁸⁴². Désormais, Pékin s'est mis du côté de Kinshasa qui a reconnu une seule et unique Chine alors que Taïpeh est diplomatiquement isolé. Bien que mort en 1976, le président chinois Mao Zedong a laissé son pays sur la voie de « prendre » le Zaïre en vue « d'avoir » toute l'Afrique. Ses successeurs ont continué dans la même direction et ont consolidé les « bonnes » relations de coopération entre la Chine et son partenaire africain.

Cette évolution est liée notamment à l'attente entre les dirigeants et les peuples de ces deux pays⁸⁴³ et au changement intervenu dans l'environnement politique international⁸⁴⁴.

⁸⁴¹ Le 27 octobre 1971, c'est la naissance des « 3 Z » : Z comme Zaïre (nom du pays à la place du Congo), Z comme Zaïre (nom du fleuve au lieu du fleuve Congo) et Z comme Zaïre (nom de la monnaie nationale au lieu du franc congolais). Les prénoms sont abolis au profit des post-noms, l'hymne national la « zaïroise » remplace le « debout congolais ». Cette débaptisation du pays est considérée par Mobutu comme la décolonisation mentale à travers sa politique du recours à l'authenticité. MPR, *La décision du 27 octobre 1971*, archive inédit, Bureau politique, Kinshasa, IMK, 1971.

⁸⁴² Ministère des Affaires Etrangères, *Op. cit.*, p. 2.

⁸⁴³ Lors de la visite du Président Mobutu à Pékin, le 10 janvier 1973, il a déclaré devant le Premier Ministre chinois Chou En-lai que « lorsque, le 25 novembre 1972 à Kinshasa, j'ai annoncé aux militantes et aux militants du Mouvement Populaire de la Révolution, dans un stade archicomble, la normalisation des relations diplomatiques entre nos deux pays, le tonnerre d'applaudissement qui a salué cette décision prouve à suffisance que, malgré l'incompréhension et les malentendus qui nous avaient divisés dans le passé, les dirigeants et le peuple zaïrois ont toujours eu l'honnêteté intellectuelle de reconnaître la valeur et l'importance de votre révolution. (...) Car, partout en Afrique où nous avons été en visite officielle ou de passage, vos représentants dans ces pays nous ont toujours réservé un accueil chaleureux et sympathique. Enfin, l'invitation que vous nous avez faite et l'accueil que vous-même, vos principaux collaborateurs et le Peuple chinois, à travers les habitants

C'est dans ce contexte que Robert Sutter précise qu'à cette période, la Chine et le Zaïre ont partagé les mêmes objectifs politiques en Afrique central notamment la lutte contre l'expansion du pouvoir soviétique à travers le soutien militaire et matériel aux mouvements de résistance angolais⁸⁴⁵. Si les forces angolaises du Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) ont reçu l'appui militaire russe et cubain, les gouvernements chinois et zaïrois ont fourni et canalisé secrètement de l'aide en troupes et en matériels militaires à l'Union national pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA)⁸⁴⁶ de Jonas Savimbi.

Par ailleurs, le soutien militaire chinois a constitué la base de l'alliance entre les forces armées zaïroises (FAZ) et la branche armée du Front national pour la libération de l'Angola (FNLA) fondé en 1956 par Holden Roberto⁸⁴⁷, puis avec l'UNITA. À ce sujet, Roland Marchal constate que cette alliance a facilité également la coopération politique et militaire tripartite Chine-Afrique du Sud-Zaïre⁸⁴⁸. Celle-ci a justifié la création de leur axe militaire pour appuyer les mouvements anticoloniaux angolais dans leurs luttes contre la colonisation portugaise. Le but avoué de leur soutien a été l'instauration d'un régime pro-sino-zaïrois en Angola, mais sans succès. Néanmoins, les relations entre les deux gouvernements se sont consolidées davantage au travers des visites officielles entre leurs dirigeants politiques⁸⁴⁹ et l'octroi des dons du gouvernement chinois aux autorités zaïroises tels que la ferme agricole et le bétail à N'Djili financés par un institut agricole de la province chinoise de Hebei.

L'intensification des échanges sino-zaïrois est passée par la mise en place d'un cadre juridique composé d'une quarantaine d'accords couvrant leurs relations de coopération dans

de votre belle capitale, nous avez réservé depuis notre arrivée, confirment notre opinion que la Chine et le Zaïre sont bien partis pour une coopération durable et féconde ». MOBUTU, J-D., *Op. cit.*, p. 288.

⁸⁴⁴ Le Chef de l'État zaïrois le reconnaît et déclare devant les délégués réunis en Assemblée générale de l'ONU que « nombreux sont les pays parmi ceux que vous représentez ici qui ont compris que, malgré les faux premiers pas des uns et des autres et les malentendus qui ont pu diviser tous les acteurs du drame congolais, seule la préservation des intérêts du Congo devait constituer notre unique préoccupation ». *Ibid.*, p. 53.

⁸⁴⁵ La Chine et le Zaïre visaient à empêcher que le communisme russe et cubain qui sévissait en Angola s'étende dans toute l'Afrique centrale. SUTTER, R., *Historical Dictionary of Chinese Foreign Policy*, Lanham, Scarecrow Press, 2011, p. 169.

⁸⁴⁶ Lorsque la Chine donnait la formation militaire, les armes et l'argent à l'« União Nacional para a Independencia Total de Angola - UNITA », le Zaïre l'appuyait par ses troupes. Ses matériels militaires venant de Chine transitaient par Gbadolite. SUTTER, R., *Foreign Relations of the PRC : The legacies and constraints of China's International Politics since 1949*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2013, p. 280.

⁸⁴⁷ VALENTA, J., « The Soviet-Cuban Intervention in Angola : Politics, Naval Power, Security Implications » dans ROSEFIELD, S.S., *World Communism at the Crossroads: Military Ascendancy, Political Economy, and Human Welfare*, Boston, Springer Science & Business Media, 1980, p. 91.

⁸⁴⁸ MARCHAL, R., *Op. cit.*, p. 237.

⁸⁴⁹ Entre 1973 et 1994, Mobutu rendit cinq visites officielles aux dirigeants chinois et de 1978 à 1995, huit leaders chinois visitèrent le Zaïre. Ministère chinois des Affaires étrangères, *Congo (DRC)*, le 10 octobre 2006, [en ligne], <http://www.city.china.com.cn/english/features/focac/183553.htm>, consulté le 25 mai 2015.

des domaines vastes et variés⁸⁵⁰. Dans cet élan, la coopération militaire entre les deux partenaires s'est matérialisée notamment par le programme de formation des officiers et soldats zaïrois⁸⁵¹, l'assistance militaire, l'octroi des matériels logistiques et des équipements de communication à l'armée zaïroise, la double intervention militaire chinoise aux côtés des FAZ contre les « ex. gendarmes katangais », en 1977, et les « tigres » du Front national de libération du Congo (FNLC) de Mbumba Nathanaël, en 1978, venus de l'Angola pour « libérer » la province minière du Katanga⁸⁵². Qualifiée de haute trahison par les alliés socialistes angolais et cubains⁸⁵³, la présence militaire chinoise a sauvé le régime du président Mobutu et a suscité la protestation des rebelles katangais. Cependant, ce soutien militaire et logistique de la Chine au gouvernement zaïrois lui a offert l'opportunité non seulement de vendre ses armes et ses véhicules de transport des troupes⁸⁵⁴ mais aussi de « moderniser » l'armée nationale zaïroise.

Malgré leur coopération militaire et les dons chinois, les relations bilatérales établies, après la réconciliation entre les autorités chinoises et zaïroises, ont tenu compte des clivages idéologiques Est-Ouest liés à la guerre froide. Poursuivant des objectifs politico-idéologiques avec des ambitions économiques limitées, les réalisations de la coopération chinoise au Zaïre ont été divisées en trois volets identifiés par leur domaine d'activités économiques et financières, agricoles et industrielles et la construction des infrastructures. Bien que les retombées de cette coopération ne soient pas facilement quantifiables dans le pays d'accueil, elles ont marqué la présence de la Chine en Afrique centrale. Ainsi, les premiers accords de coopération⁸⁵⁵ entre les deux pays ont été signés notamment dans les domaines économiques et financiers afin de relancer leurs échanges commerciaux.

⁸⁵⁰ Les domaines concernés par le renforcement des relations de coopération sino-zaïroise comprenaient l'agriculture, les infrastructures, les techniques, l'économie, la navigation maritime, la défense, le commerce, le transport aérien, la culture, la protection des investissements. Ministère des Affaires Etrangères, *Op. cit.*, pp. 2-3.

⁸⁵¹ La Chine dispensait, à l'instar des officiers nord-coréens et français, la formation militaire aux soldats d'élite des FAZ, particulièrement ceux de la division Kamanyola et les commandos de « choc » de l'infanterie zaïroise du camp Lubunga situé dans la rive gauche de Kisangani. TODD, T. and WEBB, J., *Military Combative Masters of 20th Century*, Dunedin, Lulu, 2006, p. 101.

⁸⁵² La guerre de 1977 est connue sous le nom de « *Shaba I* ». YOUNG, C. et EDWIN TURNER, T., *The Rise and Decline of the Zairian State*, London, University of Wisconsin Press, 2013, p. 255 ; O'BALLANCE, E., *The Congo-Zaire Expérience 1960-96*, New York, Springer, 1999, pp. 113-127.

⁸⁵³ GIZENGA, A., *Ma vie et mes luttés*, Paris, L'Harmattan, 2011, 405 pages.

⁸⁵⁴ La vente des matériels militaires chinois concernait notamment les bateaux de patrouille, des chars, les MIG-17s, -19s, et -21s, des canons antiaériens, les armes légères. Outre le Zaïre, elle intéressait aussi plusieurs pays africains dont la Tanzanie, le Soudan, le Cameroun, le Congo-Brazzaville, la Guinée équatoriale, la Tunisie, le Botswana, la Somalie, l'Éthiopie. ROTBERG, R.I., *Op. cit.*, p. 159.

⁸⁵⁵ Il s'agit notamment d'une quarantaine d'accords et protocoles constituant le cadre juridique des relations bilatérales sino-zaïroises. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale...*Op. cit.*, pp. 2-3.

Commencée au lendemain de l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral établissant leurs relations diplomatiques, la coopération financière sino-zaïroise est constituée des crédits remboursables, des prêts sans intérêts et des dons du gouvernement chinois aux autorités zaïroises. Par la suite, un crédit de 200 millions de yuan remboursables en dix tranches, après un délai de grâce de dix ans, est accordé aux dirigeants zaïrois pour réaliser leurs différents projets locaux⁸⁵⁶. Le remboursement de la première tranche de ce crédit est intervenu en 1983 en monnaie nationale.

Cependant, si leurs échanges financiers des années 1980 sont caractérisés principalement par des prêts sans intérêts accordés par le gouvernement chinois, ceux des années 1990 ont combiné les prêts sans intérêts, les prêts à taux préférentiels, les dons en numéraire et en nature⁸⁵⁷. À la suite de cette évolution, les apports financiers chinois des années 2000, avant la conclusion du protocole d'accord de 2007 pour la réalisation des projets minier et d'infrastructures, sont dominés par des aides à titre gracieux destinées notamment aux projets économiques, à la fourniture des matériels et des articles de bureau ainsi qu'à la livraison des engins de maintenance portuaire⁸⁵⁸.

Dans ce contexte, le volet économique de cette coopération est plus « symbolique » et sans un impact durable sur l'économie nationale. Consacré principalement à l'acquisition des différents produits manufacturés chinois de consommation de masse, l'accent est mis sur les projets agricoles⁸⁵⁹ destinés à la vulgarisation des cultures vivrières. Par conséquent, les échanges économiques entre les deux partenaires ont consisté d'abord à consolider leurs relations « amicales » et à renforcer la présence chinoise au centre du continent. Ils ont visé ensuite à créer un débouché pour les productions manufacturières chinoises au Zaïre tout en accordant de l'importance aux activités agro-industrielles.

Ainsi, le développement de ces activités agricoles et industrielles s'est matérialisé notamment par l'aménagement de la plantation des cannes à sucre à Yawenda en 1978, l'implantation de l'usine des matériels agricoles du Zaïre (UMAZ) à Kinshasa en 1979, l'installation des stations de vulgarisation de la riziculture à Kinshasa, Lubumbashi,

⁸⁵⁶ Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale...*Op. cit.*, p. 3.

⁸⁵⁷ *Ibid.*, pp. 3-4.

⁸⁵⁸ *Ibid.*, p. 4.

⁸⁵⁹ MOKILI DANGA KASSA, J., *Op. cit.*, pp. 365-376.

Gbadolite, Mbanza-Ngungu et Kikwit⁸⁶⁰. Ces réalisations agricoles se sont étendues avec la création des fermes pilotes dont celle de la culture pluviale et de la culture du riz à N'Djili disposant aussi d'une usine des fertilisants⁸⁶¹, des potagers à Kinshasa et à Lubumbashi⁸⁶². Elles ont stimulé la mise en place de plusieurs ateliers de fabrication de matériels agricoles implantés aux côtés de ces fermes dans le but de soutenir les activités promotionnelles chinoises dans les secteurs agricole et industriel.

Par ailleurs, les travaux de production horticole sont effectués par les experts agricoles chinois et encouragés par les autorités zaïroises à travers la création du Service national d'appui au développement de l'horticulture urbaine et périurbaine (SENAHUP)⁸⁶³. Sa mission a consisté à accompagner les maraichers et les arboriculteurs dans leurs activités agricoles afin d'assurer l'approvisionnement du pays en fruits et légumes. Bien que placé sous la direction du Secrétariat général au développement rural et bénéficiant du soutien gouvernemental, ce service s'est heurté à plusieurs obstacles⁸⁶⁴ l'empêchant de développer le secteur horticole congolais.

Par ailleurs, l'implantation du Complexe sucrier de Lotokila, dans la province orientale du pays, est la plus importante des réalisations agro-industrielles sino-zaïroises⁸⁶⁵. Ainsi, à la suite de l'accord de coopération bilatérale signé à Beijing en 1981 par les deux gouvernements⁸⁶⁶, les travaux de construction de la sucrerie de Lotokila ont démarré en 1985 à côté de la plantation des cannes à sucre de Yawenda. Elle est une usine agroalimentaire dont la production sucrière alimente les deux Congo⁸⁶⁷. Elle produit aussi de l'alcool éthylique destiné aux sociétés brassicoles du pays. Dans le cadre de l'expansion de ses activités

⁸⁶⁰ MOKILI DANGA KASSA, J., *Op. cit.*, p. 6.

⁸⁶¹ PUTZEL, L. et al., *Op. cit.*, p. 33.

⁸⁶² YABILI, M., *Op. cit.*, p. 148.

⁸⁶³ SENAHUP fut créé par un arrêté de 1996 du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural qui déterminait sa mission. RDC, Arrêté n° 026/CAB/MIN/AGRIDRAL/96 du 18 septembre 1996 créant le SENAHUP modifié et complété par l'Arrêté n° 005/CAB.MINIDER/01/06 du 31 janvier 2006.

⁸⁶⁴ Le secteur d'horticulture urbaine et périurbaine zaïrois fut caractérisé par « l'absence de politiques et de stratégies claires des pouvoirs publics à l'appui du secteur, l'absence de statut d'occupation sur des terres servant à la production de légumes, l'accès limité à l'eau et les insuffisances de l'irrigation et du drainage, la faible production et le nombre limité d'espèces et de variétés, les maraichers mal organisés et l'absence de services d'appui ». FAO, *Développer des villes plus vertes en République Démocratique du Congo*, Rome, Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation, 2010, p. 5.

⁸⁶⁵ Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, *Op. cit.*, pp. 4-6.

⁸⁶⁶ *Ibid.*, p. 2.

⁸⁶⁷ Par sa production annuelle estimée à plus de 15.000 tonnes du sucre, l'usine de Lotokila alimentait la Province Orientale, l'Equateur, Kinshasa et Brazzaville. MOKILI DANGA KASSA, J., *Politiques agricoles et promotion rurale au Congo-Zaïre (1885-1997)*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 365-376.

industrielles et commerciales, elle projette de créer une bonbonnerie, une fonderie, une usine de purification d'eau mais la politisation de sa gestion, après le départ des partenaires chinois, la précipite dans la faillite⁸⁶⁸. Après sa liquidation en 2013, elle est rachetée par le gouvernement provincial qui peine à la réhabiliter en vue de pérenniser l'héritage économique de la coopération chinoise de cette époque dans la partie orientale du pays.

Cependant, les réalisations chinoises au Zaïre sont plus visibles dans le domaine des infrastructures notamment à travers la construction de l'hypermarché du groupe Congo-Frigo, devenu la « Société générale d'alimentation » (SGA) Tembe na Tembe⁸⁶⁹. Par la suite, une série de contrats dans ce secteur sont signés⁸⁷⁰ et suscitent, auprès de la population zaïroise, « intérêt, perplexité et même inquiétude »⁸⁷¹. Ces sentiments mitigés des zaïrois se fondent notamment sur l'ignorance des réelles ambitions chinoises dans leur pays⁸⁷².

Bien que les intérêts politiques et économiques de la Chine soient orientés vers la confirmation de sa présence en Afrique centrale, la construction des bâtiments publics par ses ingénieurs et architectes, durant les années 1970-1980, a été un moyen efficace lui permettant d'atteindre cet objectif. Ces infrastructures ont consolidé les liens bilatéraux sino-zaïrois. C'est dans ce cadre que Roland Marchal soutient que cette période est marquée par la construction des édifices devenus les symboles de la souveraineté étatique abritant les services de la présidence, du parlement ou des autres institutions publiques⁸⁷³. Ces bâtiments se composent du centre de tri postal à N'Djili et celui de négoce à Kinshasa. À ces centres, s'ajoutent les travaux de réfection du réseau routier, de réhabilitation des écoles et des centres

⁸⁶⁸ La sucrerie de Lotokila employait, entre 1985 et 1993, plus de trois mille travailleurs et ses activités se sont arrêtées avec la chute du régime de Mobutu et le départ des partenaires chinois. BASSAY, J., « Qui sauvera la sucrerie de Lotokila », *Mongongo*, n° 41, 31 juillet 2011, p. 2.

⁸⁶⁹ D'une superficie de 30.000 mètres carrés dont 12.500 mètres carrés de vente, Congo-Frigo, devenu la « SGA Hypermarket Tembe na Tembe » fut construite dans l'ancien cimetière des Bateke à côté du camp Léopold (actuellement camp Kokolo) et du palais de la culture (devenu palais du peuple). À la suite de la zaïrianisation, il fut acquis par Litho Moboti. WILLAME, J.-C., *L'automne d'un despotisme : pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt*, Paris, Karthala, 1992, p. 36.

⁸⁷⁰ Il s'agit notamment des accords de coopération entre la Chine et le Zaïre ayant permis la construction du Palais du peuple en 1975, du Complexe sucrier de Yawenda/Lotokila en 1981 et du stade Kamanyola (actuellement le stade des Martyrs de la Pentecôte ou Stade des Martyrs) en 1988.

⁸⁷¹ VIRCOULON, T., « La Chine, nouvel acteur de la reconstruction congolaise », *Afrique contemporaine*, vol. 3, n° 227, 2008, pp. 107-118.

⁸⁷² À l'instar des autres pays du continent africain, les réelles ambitions de la Chine au Zaïre n'étaient pas bien comprises par la population locale. ANSHAN, L., « China and Africa : Policy and Challenges », *China Security*, vol. 3, n° 3, 2007, pp. 69-93.

⁸⁷³ MARCHAL, R., « La Chine et l'Afrique : des retrouvailles aux faux-semblants » dans JAFFERLOT, C., *Op. cit.*, p. 237.

de santé tant dans la capitale que dans les provinces⁸⁷⁴. Cependant, les deux édifices les plus remarquables de la coopération sino-zaïroise de cette époque sont le palais du peuple et le stade omnisport des Martyrs de la Pentecôte à Kinshasa.

Le palais du peuple est un bâtiment construit sur le terrain voisin du palais de la culture dans la Commune de Lingwala à Kinshasa de 1975 à 1979 par les ingénieurs chinois et zaïrois. D'un coût de 42,3 millions de dollars américains, il est la concrétisation des promesses du président Mao Zedong⁸⁷⁵ à la suite de la visite du président zaïrois Mobutu en Chine en 1973. Abrisant actuellement le siège du Parlement congolais, il est l'un des principaux ouvrages réalisés par le gouvernement chinois et livrés aux partenaires congolais en 1983. L'autre édifice est le Stade omnisport des Martyrs de la Pentecôte⁸⁷⁶. Celui-ci est le résultat de l'exécution du protocole d'accord du 13 mai 1987 entre la Chine et le Zaïre⁸⁷⁷. Inauguré en 1994, les travaux de sa construction ont commencé en 1988 par la China State Construction Engineering Corporation (CSCEC) et ont duré cinq ans⁸⁷⁸. D'un coût de construction estimé à 38 millions de dollars américains, sa forme et sa capacité d'accueil le placent en troisième position des infrastructures sportives africaines⁸⁷⁹. La multiplicité de ses activités sportives permet de déduire qu'il tend à remplacer le stade Tata Raphael dans la ville-province de Kinshasa.

Bien que ces réalisations chinoises aient un impact économique limité, elles ont eu le mérite de renforcer la présence de Pékin au centre du continent africain en y marginalisant les actions extérieures de Taipei. Cependant, le changement politique intervenu en RDC, vers les années 1997, a entraîné un réajustement des objectifs poursuivis par le gouvernement

⁸⁷⁴ Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, *Op. cit.*, pp. 4-5.

⁸⁷⁵ Le don de Mao Zedong d'une valeur de 42,3 millions de dollars américains avait servi aux travaux de construction du palais du peuple, exécutés par une équipe d'ingénieurs sino-zaïrois sous la supervision des architectes chinois Lin Kay Wu et zaïrois Seka Fwatuyisa. Ce complexe immobilier de 18.000 mètres carrés compte 3.500 places en salle polyvalente des congrès et de spectacles, 1000 en salle de banquet, 800 en salle de spectacles et 150 en restaurants. Il est entouré de parkings et d'esplanades. YABILI, M., *Op. cit.*, p. 147.

⁸⁷⁶ D'une capacité de 80.000 places, il fut appelé le Stade Kamanyola sous le régime du président Mobutu. Il se nomme actuellement le stade des Martyrs sous le règne des Kabila

⁸⁷⁷ Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, *Ibid.*, p. 2.

⁸⁷⁸ MUMPASI LUTUTALA, B., « Intra- and Extraregional Migration in the South : The case of Africa » dans ANICH, R. and al., *Op. cit.*, p. 32.

⁸⁷⁹ Suivant leurs capacités d'accueil, les cinq premiers stades africains sont : le Soccer City Stadium de Johannesburg (94.700 places), le stade Borg El Arab Stadium d'Alexandria (86.000 places), le Stade des Martyrs de Kinshasa (80.000 places), le Cairo International Stadium du Caire (74.100 places) et le King Senzangakhona Stadium Durban en Afrique du Sud (70.000 places). KURT SALMON, J.M., art. cité.

congolais et ses partenaires chinois lors de leurs échanges multisectoriels. Ces objectifs « réajustés » se sont greffés principalement sur les intérêts nationaux des deux partenaires.

CONCLUSION PARTIELLE

La présence de la Chine en RDC est consécutive à l'arrivée des belges en Afrique centrale. Elle se manifeste à travers l'utilisation des coolies chinois dans les travaux de construction des chemins de fer et d'exploitation des ressources naturelles congolaises. Suivie de l'établissement des relations de coopération bilatérale entre les deux pays, cette présence se résume par des objectifs politico-idéologiques et économiques. Son évolution peut être divisée en quatre phases successives dont les deux premières coïncident avec la domination belge. Les deux dernières, par contre, se réalisent sous les différentes républiques qu'a connues ce pays africain depuis son accession à l'indépendance. Cette évolution, en dents de scie, connaît des périodes de méfiance, d'accalmie, de rapprochement et de coopération.

La première phase est liée au souhait du roi des belges d'exploiter les ressources minières et forestières de son État. Ainsi, le roi Léopold II s'est montré favorable au recrutement des ouvriers chinois afin de mettre en valeur les richesses de l'E.I.C. Justifiant ses engagements par ses visées économiques, il a voulu aussi réaliser ses ambitions politiques d'étendre son règne en Chine en y achetant certains territoires et/ou en y dominant d'autres. Cependant, cette politique royale d'accueil est suivie d'une période de méfiance de certaines autorités coloniales belges. Mettant un terme à ce « privilège » chinois, celles-ci ont été défavorables à la présence de la main-d'œuvre chinoise au sein de la colonie. Par conséquent, la cohabitation a été difficile entre les deux communautés étrangères au Congo Belge.

Cette méfiance est également instaurée, après l'indépendance, par certains dirigeants politiques congolais et aggravée par le soutien de la Chine aux leaders indépendantistes et nationalistes locaux contre le pouvoir central. Son appui politique, idéologique et militaire aux rebelles congolais a rendu la Chine indésirable à Kinshasa et fréquentable dans les provinces sécessionnistes. Il n'a pas facilité le rapprochement entre les deux pays, ni entre tous les leaders politiques congolais. Cependant, l'évolution de l'environnement politique international et les facteurs historiques et démographiques ont eu le mérite de favoriser la réconciliation entre la Chine et le Zaïre. Leur attente a abouti à la normalisation de leurs

relations de coopération et à l'isolement diplomatique de Taiwan. Elle a été également le résultat des efforts fournis par les puissances occidentales pour limiter l'expansion du communisme russe en Afrique centrale.

C'est dans ce contexte que les réalisations chinoises de cette période ont respecté la logique des clivages politiques et idéologies liés à la bipolarisation du monde en fournissant notamment son appui militaire aux forces indépendantistes angolaises avec le concours des autorités zaïroises. Suivant l'évolution de leurs relations diplomatiques, les activités de la Chine au Zaïre ont concerné prioritairement les domaines économiques et financiers, agro-industriels et la construction des infrastructures. Bien que constitués de l'importation des différents produits manufacturés de consommation de masse, des prêts sans intérêts ou à des taux préférentiels, des dons en numéraire, des aides à titre gracieux, les échanges économique-financiers sino-zaïrois n'ont pas eu un impact durable sur l'économie congolaise. Si le développement des activités agricoles, industrielles et techniques ont consolidé les relations de coopération entre les deux pays, la construction des édifices dont le palais du peuple et le stade omnisport des martyrs ont été des réalisations les plus visibles de la coopération bilatérale sino-zaïroise de cette époque. Néanmoins, l'évolution récente de leurs relations interétatiques fait intervenir plusieurs acteurs publics et/ou privés dans divers domaines de coopération et leurs échanges s'adaptent à leurs propres intérêts.

Chapitre 11. LA MISE EN ŒUVRE DES ÉCHANGES MULTISECTORIELS CHINOIS EN RDC

L'époque de l'utilisation de la main-d'œuvre chinoise dans les travaux de construction des chemins de fer et d'exploitation des richesses congolaises pour le compte des tiers est révolue. La Chine s'engage à établir ses propres relations de coopération tant directe qu'indirecte et à promouvoir ses activités politiques, économiques et commerciales, techniques et culturelles avec la RDC. Ses réalisations y sont nombreuses et « palpables » dans plusieurs domaines⁸⁸⁰. Elles sont accomplies par une série d'acteurs publics et privés dans la quasi-totalité des provinces congolaises. Ayant leurs propres agendas et guidés par leurs intérêts, certains de ces acteurs sont régulièrement rappelés, par leur gouvernement à travers sa mission diplomatique, au respect de la législation du pays d'accueil afin d'éviter les abus. Ainsi, la section économique de son ambassade à Kinshasa permet à Pékin de veiller notamment à la mise en application de ses directives sur le terrain. Contribuant à entretenir les « bonnes » relations multidimensionnelles entre les deux pays, elle défend les intérêts de la Chine et de ses ressortissants en RDC.

Par ailleurs, le soutien diplomatique de la Chine à ses acteurs économiques les incite à diversifier et à intensifier leurs activités à Kinshasa et dans les autres villes congolaises. Leurs actions sont facilitées et coordonnées grâce à l'emprise étatique dans les domaines du commerce, des investissements, du financement et de l'aide en associant les acteurs du secteur public et privé. Constituant une « garantie » officielle pour les prêts consentis dans le pays d'accueil dont le remboursement se fait de manière progressive⁸⁸¹, cet appui étatique chinois entre dans le cadre général du traité de 1997 sur la protection mutuelle des investissements⁸⁸²

⁸⁸⁰ L'Ambassadeur de la Chine à Kinshasa parle notamment « de la construction du Palais du peuple, du stade des Martyrs de la pentecôte, de la raffinerie du sucre à Lotokila, du Centre de triage postal de Kinshasa, de la ferme pilote de riziculture à N'Djili, de la ferme pilote de culture fluviale, de l'Hôpital d'Amitié de N'Djili, d'une école primaire à Kinshasa, d'un complexe scolaire à Kisangani et d'une Chambre de commerce sino-congolais ». ACP, « L'ambassadeur Wu Zexian dresse un bilan positif de la coopération au développement entre son pays la Chine et la RDC », *Agence congolaise de presse*, Kinshasa, le 3 novembre 2010.

⁸⁸¹ Il est établi un système de remboursement différé des infrastructures contre l'exploitation des minerais en l'inscrivant sur un processus de longue durée. Les articles 6 du point IV et 7 du point V concernant respectivement des conditions particulières et des droits et obligations des parties au protocole d'accord de 2007. RDC, Protocole d'accord..... *Op. cit.*, pp. 3-6.

⁸⁸² La convention relative à l'encouragement et à la protection mutuelle des investissements conclue entre les Gouvernements congolais et chinois du 18 décembre 1997 est un traité bilatéral d'investissement (TBI). Fondé sur un accord pour la promotion et la protection de l'investissement (APPI) entre les deux États en vue de protéger les investissements de leurs ressortissants dans leurs pays respectifs, ce traité contient la clause de renvoi prévoyant les modalités pour la nationalisation et l'expropriation, le transfert des capitaux, les standards

et stimule la conclusion de nouveaux accords de coopération. Par conséquent, l'approbation par les gouvernements chinois et congolais des divers contrats signés par leurs investisseurs et entrepreneurs les rassure du respect des engagements mutuels entre les partenaires⁸⁸³. Ces mesures de précaution n'ont pas changé depuis la normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays et encouragent non seulement les différents acteurs chinois à investir davantage en RDC mais consolident aussi les échanges bilatéraux entre leurs gouvernements.

11.1. LES ACTEURS DES ÉCHANGES MULTISECTORIELS SINO-CONGOLAIS

Depuis la fin des malentendus entre les deux pays, la Chine n'a jamais cessé d'intensifier ses échanges avec la RDC. Cependant, le changement politique intervenu en 1997 et l'absence du soutien chinois aux « rebelles » congolais lors de leur marche de Lemera⁸⁸⁴ pour la prise du pouvoir à Kinshasa ont poussé les autorités taiwanaises à tenter de renouer leurs relations de coopération avec la RDC⁸⁸⁵. Manifesté à travers leur communiqué officiel⁸⁸⁶, le refus des dirigeants congolais a affermi le principe de la continuité de l'État. Par conséquent, ils ont réaffirmé l'attachement de leur pays à l'unité du peuple chinois ainsi qu'à l'intégrité territoriale de la Chine, d'une part, et ont confirmé l'existence d'une seule et unique mission diplomatique représentant le gouvernement chinois à Kinshasa⁸⁸⁷, d'autre part. La position de Kinshasa a encouragé notamment les entreprises chinoises à investir davantage dans les provinces congolaises pour valoriser leurs ressources naturelles et à participer activement au programme de reconstruction et de relance économique du pays. Elle a aussi

internationaux de protection des investissements,... RDC, le Traité relatif à l'encouragement et à la protection mutuelle des investissements entre les Gouvernements congolais et chinois, Kinshasa, le 18 décembre 1997.

⁸⁸³ À titre illustratif, l'article 6.2 de la Convention de collaboration de 2008 précise que les conclusions des études de préfaisabilité et de faisabilité effectuées par la Sicominex doivent être soumises à l'approbation du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale de cette entreprise, d'une part, et « l'étude de faisabilité ainsi approuvée devra ensuite être avalisée par les Gouvernements chinois et la RDC ». RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, Convention de collaboration ... *Op. cit.*, p. 9.

⁸⁸⁴ Il s'agit des conquêtes victorieuses de ville en ville, de l'Est à l'Ouest du pays, entreprises d'octobre 1996 à mai 1997 par l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) ayant conduit à la prise du pouvoir à Kinshasa par Laurent Désiré Kabila après les accords secrets conclus à Lemera au Sud-Kivu entre les parties combattantes et leurs alliés. En réalité, cette coalition politico-militaire était mise en place à Gisenyi au Rwanda. NDAYWEL è NZIEM, I., Nouvelle histoire du Congo*Op. cit.*, p. 601.

⁸⁸⁵ Les ambitions de Taiwan en RDC entrent dans le cadre de sa nouvelle stratégie diplomatique de chercher à renouer les relations de coopération avec ses anciens partenaires africains. RICH, T.S. and BANERJEE, V., « Running Out of Time ? The Evolution of Taiwan's Relations in Africa », *Journal of current Chinese Affairs*, vol. 44, n° 1, 2015, pp. 141-161.

⁸⁸⁶ À travers le communiqué de presse du 3 octobre 1998, le gouvernement congolais avait exprimé sa position face à la tentative de Taïpeh de rétablir ses relations diplomatiques avec Kinshasa. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale, *Op. cit.*, p. 2.

⁸⁸⁷ *Ibid.*

rassuré les dirigeants de Pékin et a consolidé non seulement leurs relations bilatérales en augmentant le volume de leurs échanges mais aussi l'isolement international de Taïpeh.

Ainsi, les acteurs chinois analysés dans cette section se composent de certaines institutions politico-administratives telles que le ministère des Affaires étrangères et celui du commerce, l'Ambassade de Chine à Kinshasa. Les autres sont des personnes morales exerçant leurs activités dans le domaine économique comme les entreprises ou les institutions bancaires. Les autres encore sont des « migrants-investisseurs » dont les restaurateurs, les commerçants, etc. Cependant, ne sont considérés comme des coopérants que ceux qui y travaillent dans le cadre des accords bilatéraux signés entre les deux gouvernements.

11.1.1. LES INSTITUTIONS CHINOISES DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE

Cette sous-section s'intéresse aux relations de coopération d'État à État. N'abordant pas le rôle, souvent secondaire, du ministère chinois de la santé et de l'agriculture dans les relations de coopération sino-congolaise, elle analyse les activités extérieures du ministère chinois des Affaires étrangères et du commerce, d'une part, et celles de la représentation diplomatique de la Chine à Kinshasa, d'autre part. Constituant le service extérieur du ministère des Affaires étrangères, cette ambassade est la seule mission diplomatique représentant le gouvernement chinois et ses institutions officielles en RDC.

Placé sous la supervision du Conseil des Affaires d'État à l'instar des autres ministères, commissions et bureaux⁸⁸⁸, le ministère chinois des Affaires étrangères se charge notamment de la mise en application de la politique extérieure de la Chine, de la défense de ses intérêts à l'étranger et de la mise en œuvre des dispositions de la convention de Vienne sur les relations diplomatiques⁸⁸⁹. Il encourage les échanges politiques et diplomatiques avec le ministère congolais des Affaires étrangères à travers des rencontres bilatérales et de « Grandes commissions mixtes sino-congolaises »⁸⁹⁰. Celles-ci se fondent sur les ambitions réciproques

⁸⁸⁸ HOWELL, J., *Governance in China*, Lanhan, Rowman & Littlefield Publishers, 2004, 279 pages.

⁸⁸⁹ Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China, *Main Responsibilities of Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China*, Beijing, 1998 - 2014, [en ligne], http://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/wjb_663304/zyzz_663306/, consulté le 09 février 2017.

⁸⁹⁰ Les « Grandes commissions mixtes sino-congolaises » sont des réunions au cours desquelles les experts des deux gouvernements évaluent et arrêtent de nouvelles orientations à donner à leurs relations multisectorielles. Elles ont été instituées depuis 1984 à Kinshasa et se tiennent alternativement entre leurs deux capitales. Elles ont été organisées notamment à Kinshasa du 15 au 19 décembre 1984, à Beijing du 7 au 9 novembre 1988, à

de leurs gouvernements et définissent les grandes lignes de leurs relations de coopération bilatérale.

Par ailleurs, l'institutionnalisation de ces Grandes commissions mixtes s'insère dans le contexte général du renforcement de la coopération traditionnelle visant à promouvoir le dialogue et l'élaboration des programmes communs sur des questions liées aux relations financières, techniques, économiques et commerciales, militaires ainsi que l'harmonisation de l'agenda des visites de courtoisie de leurs autorités⁸⁹¹. À ce sujet, Jean-Pierre Cabestan souligne que ces rencontres diplomatiques se réfèrent au nouveau cadre de coopération sino-africain appelé « 461 »⁸⁹² qui fonde les récents échanges entre la Chine et les pays africains. Créant de l'enthousiasme mutuel, elles justifient la reprise des engagements élevant les relations bilatérales sino-congolaises au niveau du partenariat stratégique⁸⁹³ et de la consolidation des alliances entre leurs dirigeants basées sur une proximité rhétorique et une coopération amicale.

C'est dans ce contexte que des accords entre les deux pays sont conclus dans plusieurs domaines notamment la défense, l'agriculture, l'enseignement, la santé, l'électricité, etc⁸⁹⁴. Tel est le cas des accords de coopération économique et technique signés dans le secteur de l'agriculture aboutissant à la mise en place des projets de riziculture dans de nombreuses provinces du pays et de la vulgarisation des cultures pluviales dans la Commune de la N'Sele à Kinshasa⁸⁹⁵. D'autres contrats sont conclus dans le domaine de l'éducation conduisant aux échanges interuniversitaires ; à l'octroi des bourses d'études et de formation⁸⁹⁶ et à la remise

Kinshasa du 26 au 28 novembre 1990, à Beijing du 3 au 10 novembre 1992, à Kinshasa du 3 au 6 septembre 1996, à Kinshasa du 15 au 17 octobre 1999, à Beijing du 7 au 9 décembre 2001. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, *Op. cit.*, p. 3.

⁸⁹¹ Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, *Op. cit.*, pp. 3-9.

⁸⁹² Les relations de coopération sino-congolaise sont fondées sur le nouveau cadre « 461 » : quatre principes (égalité, confiance mutuelle, tolérance et innovation) ; six projets de coopération principaux (industrie, finance, lutte contre la pauvreté, protection de l'environnement, échanges civils et culturels, paix et sécurité) et une plateforme (focac). CABESTAN, J-P., *Op. cit.*, pp. 514-515.

⁸⁹³ HELLENDORFF, B., « China and DRC: Africa's Next Top Models? », Note d'analyse 13, Chaire InBev Baillet-Latour, programme « Union européenne-Chine », UCL, Louvain, 2011, 54 pages.

⁸⁹⁴ Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, *Op. cit.*, pp. 2-7.

⁸⁹⁵ Ambassade de la RPC à Kinshasa, « Lancement du projet Vulgarisation des cultures pluviales », *Coopération sino-congolaise*, Kinshasa, Août 2006, [en ligne], <http://cd.china-embassy.org/fra/zghz/commerc/t266303.htm>, consulté le 05 mars 2017.

⁸⁹⁶ Chaque année, la Chine accorde plus ou moins 30 à 40 bourses d'études aux jeunes congolais et prend en charge la formation d'une cinquantaine de fonctionnaires congolais en Chine. Ambassade de la République Populaire de Chine en République Démocratique du Congo, *Aides au développement Chine-RDC*, le 09 juillet 2009, [en ligne], <http://cd.china-embassy.org/fra/zgqx/t572022.htm>, consulté le 13 novembre 2015.

des ordinateurs au ministère congolais de l'enseignement supérieur et universitaire⁸⁹⁷. Cependant, un des accords bilatéraux les plus importants est signé dans le secteur médical avec des dons en médicaments et en matériel médical ainsi que la construction des centres de santé. Il a conduit également à la réhabilitation de l'hôpital de l'amitié sino-congolaise (HASC) de N'Djili⁸⁹⁸, une structure sanitaire de référence construite avec le financement du gouvernement chinois depuis les années 2006.

Par ailleurs, les autorités chinoises accordent aussi de l'importance aux échanges culturels et les élargissent jusqu'au jumelage des villes et provinces telles qu'entre les provinces de Kinshasa et de Jiangxi, du Katanga et de Guandong, de la Province Orientale et de Sanxi ainsi qu'entre les villes de Kinshasa et de Guangzhou⁸⁹⁹. Cette forme de collaboration basée sur le rapprochement territorial a le mérite de favoriser le développement des relations dans le domaine de la gestion administrative de leurs entités et apporte un dynamisme social et culturel dans les liens de coopération bilatérale entre les deux peuples.

Aux côtés du ministère chinois des Affaires étrangères, se trouve celui du commerce. Coordonnant une série d'activités économiques et commerciales officielles à l'étranger, il se charge notamment de la gestion des services commerciaux, de l'administration des investissements et de la coopération économique. Il contrôle les importations et les exportations de la Chine avec la RDC et organise des négociations sur les questions liées à la concurrence en vue d'aboutir à la signature des accords bilatéraux sino-congolais. C'est ce ministère qui gère les relations économiques et commerciales extérieures de la Chine⁹⁰⁰.

Sur le terrain congolais, les instructions officielles des acteurs chinois de la coopération bilatérale sont appliquées par l'ambassade de Chine à Kinshasa. Représentant le gouvernement chinois et ses institutions publiques, celle-ci se situe dans la ville-province de

⁸⁹⁷ Ambassade de la RPC à Kinshasa, « Remise d'un don de la Chine de dix ordinateurs à l'Esurs », *Coopération sino-congolaise*, Kinshasa, Décembre 2007, [en ligne], <http://cd.china-embassy.org/fra/zghz/commerc/t394133.htm>, consulté le 05 mars 2017.

⁸⁹⁸ Cet hôpital fut construit grâce à un don du gouvernement chinois de 6 millions de dollars américains. Ambassade de la RPC à Kinshasa, « Le Président Joseph Kabila procède à l'inauguration de l'hôpital d'amitié sino-congolaise à N'Djili », *Coopération sino-congolaise*, Kinshasa, Septembre 2007, [en ligne], <http://cd.chineseembassy.org/fra/xw/more/t358921.htm>, consulté le 12 juillet 2015.

⁸⁹⁹ Ambassade de la RPC à Kinshasa, *Les échanges culturels*, Kinshasa, Janvier 2015, [en ligne], <http://cd.china-embassy.org/fra/zghz/culture/> consulté le 21 juin 2015.

⁹⁰⁰ Ministry of Commerce of the People's republic of China, Mission, Mofcom, December 2010, [en ligne], <http://english.mofcom.gov.cn/column/mission2010.shtml>, consulté le 04 février 2017.

Kinshasa⁹⁰¹ et placée sous la direction d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire. Elle compte six sections ayant un nombre variable des diplomates⁹⁰² suivant l'importance de leurs activités dans le cadre de la redynamisation des relations politico-diplomatiques et économiques entre les deux pays.

Assurant la mise en œuvre des directives de son gouvernement dans le respect des traités bilatéraux notamment dans les domaines de l'économie et du commerce, de la politique, de la technique, du transport, de la culture et de l'éducation⁹⁰³, cette représentation diplomatique sert de trait d'union entre les autorités chinoises et celles du pays d'accréditation ainsi qu'entre leurs opérateurs économiques dans le respect de leurs législations nationales et du droit international. Elle se montre aussi active dans la réalisation du programme de la reconstruction congolaise en facilitant les négociations et la signature des accords de coopération économique et sociale entre les représentants des deux gouvernements et dans le processus d'octroi des prêts sans intérêt en vue de matérialiser les projets retenus dans le cadre de Grandes commissions mixtes sino-congolaises⁹⁰⁴. Respectant les normes internationales sur des relations diplomatiques, la mise en application de leurs accords bilatéraux ne permet pas d'appréhender l'asymétrie des échanges entre ces deux partenaires. Cependant, l'activisme économique de l'ambassade de Chine à Kinshasa encourage leurs entreprises multinationales et leurs banques à s'investir davantage dans les travaux de reconstruction de la RDC.

L'implication de ces entreprises et institutions bancaires montre que l'évolution des échanges entre les deux pays ne tient plus compte uniquement des projets bilatéraux. Elle est aussi dictée par les intérêts des autres acteurs économiques, le principe de « trade, not aid » et les objectifs de la reconstruction congolaise. Trouvant son fondement dans la signature de nombreux accords qui institutionnalisent leurs engagements avec le gouvernement congolais, elle apporte une nouvelle perception de la politique africaine de la Chine. À ce sujet, Yu

⁹⁰¹ Lorsque la chancellerie de l'Ambassade de Chine à Kinshasa comprenant les sections politique, administrative, consulaire et culturelle; les services du protocole et de l'attaché militaire se trouve au numéro 447 de l'avenue des aviateurs dans la Commune de la Gombe, sa section économique et commerciale se situe plutôt sur l'avenue Père Boka dans la même entité urbaine.

⁹⁰² Les sections politique et économique et commerciale de cette ambassade disposent de quatre diplomates chacune alors que les services administratif, consulaire et culturel en comptent chacun deux diplomates. Le service de défense n'a qu'un seul attaché militaire. Ambassade de la RPC à Kinshasa, *Liste des diplomates*, Kinshasa, Janvier 2015, [en ligne], <http://cd.chineseembassy.org/fra/sgxx/t815890.htm>, consulté le 21 juin 2015.

⁹⁰³ Ministère des Affaires Etrangères, Aide-mémoire sur la RPC....*Op. cit.*, p. 3.

⁹⁰⁴ Ambassade de la République Populaire de Chine en République Démocratique du Congo, Aides au développement Chine-RDC, art. cité.

Xintian précise que ce changement est marqué par le largage de l'héritage maoïste et des velléités idéologiques au profit des intérêts économiques des parties⁹⁰⁵. Par conséquent, la logique marchande sous-tendant leurs échanges se base sur des besoins en matières premières pour la croissance économique de la Chine et la quête des moyens financiers pour la construction des infrastructures et la relance de l'économie congolaise. C'est dans ce contexte que le Centre congolais de recherche et d'analyse des statistiques commerciales note qu'en une décennie, le volume des échanges entre les deux pays est passé de 136,5 millions de dollars en 2004 à 4.177,7 en 2014⁹⁰⁶. Reflétant le niveau d'engagement des acteurs économiques chinois en RDC, leurs échanges s'intensifient et se concentrent sur l'exportation des produits primaires à faible valeur ajoutée tels que les minerais, les produits agricoles et forestiers.

11.1.2. LES NOUVEAUX ACTEURS ÉCONOMIQUES CHINOIS ŒUVRANT EN RDC

Les récents échanges entre la Chine et la RDC se matérialisent notamment à travers les réalisations de plusieurs acteurs économiques publics et/ou privés chinois sur le terrain. N'ayant pas le même impact politique et socio-économique, certains d'entre eux visent à atteindre leurs objectifs économiques en signant les conventions de collaboration avec le gouvernement congolais. D'autres, par contre, cherchent à maximiser leurs profits et leurs avantages comparatifs sans un soutien officiel. Ainsi, la diversité de leurs intérêts et des buts poursuivis ne permettent pas d'élucider facilement les activités entreprises par tous les intervenants des échanges multisectoriels sino-congolais dans le contexte actuel de la reconstruction congolaise post-conflit. Celui-ci paraît propice à l'approfondissement de leurs relations dans le domaine économique et commercial et à l'apport financier extérieur. Par ailleurs, la réadaptation de ces échanges aux nouveaux intérêts des partenaires stimulent l'arrivée des deux groupes d'entreprises chinoises en RDC.

La première catégorie d'entreprises chinoises réactive la coopération indirecte en s'impliquant dans la réalisation des projets minier et d'infrastructures considérés comme le

⁹⁰⁵ XINTIAN, Y., « La Chine doit modifier sa stratégie à l'égard des États du Tiers Monde », *Zhanlue yu guanli*, 3 mars 2003, pp. 40-45.

⁹⁰⁶ Centre de Recherche et d'Analyse des Statistiques Commerciales (CRASCOM) de la Direction des Études et Planification du Ministère congolais du Commerce extérieur, Kinshasa, Novembre 2015.

pilier du programme gouvernemental congolais basé sur les « cinq chantiers » et la « révolution » de la modernité. Soutenues par leur gouvernement, ces entreprises multinationales chinoises sont plus actives dans la construction des infrastructures en échange de l'exploitation minière. Ce groupe se compose des firmes multinationales chinoises ayant conclu, en 2007, le protocole d'accord et, en 2008, la convention de collaboration avec le gouvernement congolais⁹⁰⁷ et bénéficiant de l'appui de leurs institutions bancaires. Le statut juridique de ces entreprises n'est pas facile à déceler à la suite de l'emprise des pouvoirs publics et du Parti dans leur fonctionnement et dans leurs activités économiques⁹⁰⁸. Elles s'engagent à construire et/ou à réhabiliter les édifices, les routes, les chemins de fer, les ponts, les aéroports en échanges des tonnes de cuivre, de cobalt et d'or⁹⁰⁹.

Comme souligné, ces entreprises chinoises bénéficient du soutien financier auprès de l'Export-Import Bank of China (Exim Bank of China) au travers notamment des prêts concessionnels. À ce sujet, Sophie Wintgens et Bob Kabamba constatent que ce double appui étatique et financier les rend plus compétitives et leur permet de gagner le marché congolais des infrastructures et des travaux publics⁹¹⁰. Parmi ces firmes chinoises, figurent la Sinohydro Corporation, la China Railway Engineering Corporation (CREC), la Compagnie Nationale Chinoise des Travaux de Ponts et Chaussées (CNCTPC) et la Zhejiang Huayou Cobalt Nickel Materials Corporation Limited. Leur choix est dicté soit par la signature des différents avenants liés à la convention de collaboration de 2008, soit par leur activisme dans le domaine de la construction des infrastructures et de l'exploitation minière.

Ainsi, la Sinohydro Corporation est une entreprise multinationale publique de droit chinois fondée en 1950 à Beijing et spécialisée dans la construction de barrages et dans l'hydroélectricité⁹¹¹. S'appuyant sur son expérience pour élargir ses activités économiques

⁹⁰⁷ Ces acteurs économiques bénéficient du financement d'Exim Bank of China et leurs ouvriers, pris pour des expatriés, sont enregistrés au Secrétariat général de la Coopération internationale.

⁹⁰⁸ Malgré l'emprise des pouvoirs publics et du parti dans le contrôle des activités économiques, l'État chinois a pris récemment de mesures pour recentrer son influence dans quatre catégories d'entreprises relevant de la défense nationale, de monopoles naturels, d'industries des biens et services importants et de certains secteurs et entreprises des technologies de pointe et nouvelles technologies. OCDE, *La Chine dans l'économie mondiale : Les enjeux de politique économique intérieure*, Paris, OCDE Publishing, 2002, p. 495.

⁹⁰⁹ Le tonnage des minerais pouvant permettre le remboursement des prêts par le gouvernement congolais est détaillé aux annexes 1 et 2 du Protocole d'accord de 2007. RDC, Protocole d'accord ... *Op. cit.*

⁹¹⁰ WINTGENS, S. et KABAMBA, B., *Op. cit.*, p. 51.

⁹¹¹ Son siège social est situé dans le district de Xuanwu à Ertiao au numéro 1 de Baiguang Road à Beijing en Chine. RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, Zhejiang Huayou Cobalt Co., Ltd, *Avenant n° 3 à la Convention de collaboration relative au développement d'un projet minier et d'un projet d'infrastructure en République démocratique du Congo du 22 avril 2008*, Beijing, 2009, p. 1.

dans les travaux de construction des infrastructures, elle s'occupe de la conception du projet, de son financement, de sa mise en exécution, de sa gestion, de ses équipements et de son évaluation⁹¹². Par conséquent, elle assure un service complet dans le secteur de l'énergie et de la construction des infrastructures à ses partenaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de la reconstruction congolaise et à l'aide du financement de l'Exim Bank of China, la Sinohydro Corporation exécute notamment les travaux de construction des barrages et des ponts ; la modernisation des aéroports et des aéroports, la réhabilitation et le bitumage de nombreuses routes nationales et voiries urbaines à Kinshasa, à Lubumbashi et à Kisangani ainsi que la construction des hôpitaux⁹¹³. Elle s'intéresse aussi à l'exploitation minière au Katanga. Ses engagements internationaux en matière de politique environnementale et sociale sont repris dans ses guides⁹¹⁴ et rassurent ses partenaires congolais.

De son côté, la CREC est une entreprise multinationale publique créée en 1950 dans le domaine des travaux publics, plus spécialement dans la construction ferroviaire⁹¹⁵. De droit chinois, elle fait partie de la China Railway Group Limited. Disposant de plusieurs filiales et sociétés holding, la CREC joue un rôle important dans le programme d'expansion des infrastructures en Chine et dans la politique d'internationalisation des entreprises chinoises⁹¹⁶. En plus de l'apport financier d'Exim Bank of China, cette entreprise tire ses revenus de ses travaux de construction des chemins de fer, des routes, autoroutes et des voiries urbaines.

⁹¹² Sinohydro Corporation, *Sinohydro Snapshot*, le profil de la société, Beijing, 2011, [en ligne], <http://fra.sinohydro.com/index.php?m=content&c=index&a=lists&catid=229>, consulté le 27 juin 2015.

⁹¹³ Sur le sol congolais, Sinohydro Corporation exécute les travaux de construction des barrages hydroélectriques à Zongo, du pont Mpozo-Matadi ; la modernisation de l'aérogare et de l'aéroport à N'Djili, la réhabilitation des routes Niania-Beni, Masimanimba-Kikwit, Kikwit-Basthamba ; la construction de l'hôpital du cinquantenaire, ... Entretien avec les agents de l'Agence congolaise des grands travaux, Kinshasa, Août 2015.

⁹¹⁴ Sinohydro, *International activist Guide. Political commitments. Environmental and social Limited corporation*, Pékin, 2009, 6 pages; Sinohydro, *Environmental and Resource Guide. Social policies in the development of hydropower project*, Pékin, 2009, 6 pages.

⁹¹⁵ La CREC a son siège social dans le district de Fengtai à XingHuo Road au numéro 1 dans la ville de Beijing en Chine. RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, Zhejiang Huayou Cobalt Co., Ltd Avenant n° 3 à la Convention de collaboration... *Op. cit.*, p. 1.

⁹¹⁶ D'un effectif de 275.866 travailleurs et d'un chiffre d'affaires de 20,52 milliards de dollars avec un bénéfice de 143 millions de dollars en 2006, la China Railway Group Limited dispose de seize sociétés de construction, de trois bureaux d'études, de trois sociétés de recherche et développement, de cinq sociétés de manufacture et de dix-sept filiales à travers le monde. Il se place en deuxième position de grandes entreprises de construction au monde. China Railway Group Limited, Welcome to CREC, Beijing, 2015, [en ligne], <http://www.crecg.com/en/tabid/1490/Default.aspx>, consulté le 27 juin 2016.

Elle s'intéresse également aux activités économiques et commerciales internationales en signant des conventions de collaboration avec les partenaires extérieurs ainsi qu'à l'exploitation minière⁹¹⁷. Sa présence est signalée dans plusieurs pays riches en ressources naturelles tels que l'Australie, le Laos, le Venezuela⁹¹⁸ et la RDC. Sur le sol congolais, elle participe à la réalisation du projet d'infrastructures⁹¹⁹ à travers la construction, la modernisation, le bitumage et l'élargissement des ponts, des routes et des voiries urbaines à Kinshasa, à Lubumbashi, à Kananga et à Kolwezi où elle extrait aussi les minerais.

Dans le même contexte, une autre firme multinationale chinoise impliquée dans la réalisation de ce programme de la reconstruction est la CNCTPC. Celle-ci est une entreprise publique issue de la Société générale des Routes et Ponts de Chine⁹²⁰. De droit chinois, elle est spécialisée dans la construction des routes, des ponts, des chemins de fer, des tunnels, des aéroports et des ports. Ses activités s'étendent également au commerce, à l'investissement et au secteur tertiaire à l'étranger. Par conséquent, elle sert d'appui aux ambitions économiques internationales de la China Communication Construction Company Limited et ses filiales sont implantées dans plus de 45 pays du monde⁹²¹. Avec l'appui financier de l'Exim Bank of China et le soutien du gouvernement chinois, la CNCTPC a commencé ses activités d'assistance technique en Afrique depuis les années 1958. Elle joue un rôle déterminant dans le renforcement des relations économiques entre la Chine et les pays africains.

Bien qu'elle ne soit pas signataire de la convention de collaboration de 2008, la CNCTPC est présente en RDC où elle réhabilite notamment la route nationale 2 Bukavu-

⁹¹⁷ La CREC se donne à « l'extraction des minéraux, en particulier l'or, le cuivre, le charbon, le cobalt, l'argent, le nickel, le zinc, le plomb et le graphite ». China Brain, *China Railway Engineering Corporation*, Pékin, 2013, [en ligne], <http://www.china-brain.com/Resources/China-Railway-Engineering-Corporation-/157.html#.VY5O50aV13Q>, consulté le 27 juin 2016.

⁹¹⁸ *Ibid.*

⁹¹⁹ Les travaux effectués par la CREC concernent la construction des ponts tel que Penga-Penga à Lubumbashi ; la modernisation des routes Lubumbashi-Kasumbalesa, Kananga-Kalambambuyi, Kananga centre-Kananga aéroport ; le bitumage et l'élargissement des boulevards Triomphal et du 30 juin à Kinshasa ; la modernisation et le bétonnage des voiries urbaines comme l'avenue Kabambare,... Entretien avec les agents de l'Agence congolaise des grands travaux, Kinshasa, Août 2015.

⁹²⁰ La Compagnie Nationale Chinoise des Travaux de Ponts et Chaussées (CNCTPC), dont le siège social est situé au C88 de l'immeuble Zhonglu sur la rue Andingmenwai à Beijing, est issue « du Bureau d'assistance à l'étranger relevant du ministère des Transports en Chine. En 1979, avec l'approbation du Conseil des Affaires d'État, elle est devenue la Société des Travaux de Ponts et Chaussées de Chine. En 1989, elle a changé de nom pour prendre celui de Société générale de Construction des Routes. En 1997, elle est devenue la Corporation (Groupe) des Routes et Ponts de Chine. En 2005, elle a été réorganisée pour devenir la Société nationale des Travaux de Ponts et Chaussées de Chine ». CRBC, *Société Nationale Chinoise des Travaux de Ponts et Chaussées*, Aperçu général de la société, Beijing, 2005, pp. 8-9, [en ligne], <http://www.crbc.com/site/crbc/resources/file/french.pdf>, consulté le 12 août 2016.

⁹²¹ *Ibid.*

Kasongo, Beni-Komanda, Beni-Kisangani et modernise le boulevard Lumumba de l'Aéroport de N'Djili jusqu'au Centre-ville de Kinshasa et la route de l'Aéroport de Bukavu jusqu'au Centre-ville, de Kamanyola à Uvira, de Kasongo à Kindu ainsi que les voiries urbaines de Bukavu⁹²².

Pour sa part, la Zhejiang Huayou Cobalt Nickel Materials Corporation Limited⁹²³ est une entreprise multinationale publique chinoise d'exploitation minière. De droit chinois, elle est spécialisée dans la fonte du cobalt, du cuivre et du nickel. Deuxième fournisseur chinois de tétr oxyde de cobalt⁹²⁴, elle détient le quart du marché mondial de ce minéral.

Dans le cadre des accords économiques de collaboration signés entre le consortium d'entreprises chinoises avec le gouvernement congolais, elle est reprise dans l'avenant n° 2 en remplacement de China Metallurgical Group Corporation à la suite de son désengagement⁹²⁵. C'est ainsi qu'elle bénéficie du financement de l'Exim Bank of China et participe à la réalisation du projet minier en exploitant les gisements de Luiswishi et de Lukuni⁹²⁶ riches en minerais de cuivre et de cobalt.

L'institution bancaire finançant les activités de toutes ces entreprises, l'Exim Bank of China⁹²⁷ est créée en 1994 par le Conseil d'État chinois. Elle est considérée comme l'une des principales banques publiques ayant pour objectif de mettre en œuvre les politiques étatiques en matière d'internationalisation des entreprises chinoises, de son commerce extérieure et de sa diplomatie économique. Placée sous la double tutelle des ministères du commerce et des

⁹²² Entretien avec les agents de l'Agence congolaise des grands travaux, Kinshasa, Août 2015.

⁹²³ Son siège social est situé au n° 18 à Wuzhen East Road, Tongxiang Economic Development Zone City dans la province de Zhejiang en Chine. RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, Zhejiang Huayou Cobalt Corporation Limited, Avenant n° 3 à la Convention de collaboration... *Op. cit.*, p. 1.

⁹²⁴ Les quatre grandes firmes chinoises de raffinage du cobalt sont Jinchuan, Zhejiang Huayou Cobalt Nickel Material Corporation Ltd, Zhejiang Galico Cobalt & Nickel Material Corporation Ltd and Ganzhou Yi Hao Umicore Industries. Geological Survey, *Minerals Yearbook. Metals and Minerals 2008*, vol. 1, Washington, DC, Government Printing Office, 2011, p. 19-21.

⁹²⁵ RDC, Chine Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, China Metallurgical Group Corporation et Zhejiang Huayou Cobalt Co., Ltd, *Avenant n° 2 à la convention de collaboration relative au développement d'un projet minier et d'un projet d'infrastructures en république démocratique du Congo du 22 avril 2008*, Beijing, 2008, p. 3.

⁹²⁶ Ces gisements sont situés respectivement aux abords de la ville de Lubumbashi et au Sud-est du Katanga. KASHISHA, N., « Sur la similitude entre les gisements uranifères (type Shinkolobwe) et les gisements cuprifères (type Kamoto) au Shaba, Zaïre », *Annales de la société géologique de Belgique*, T. 98, Bruxelles, 1975, pp. 449-462.

⁹²⁷ Son siège social se trouve au numéro 30 de FuXingMenNei Street dans le district de XiCheng à Beijing. China Exim Bank, *The Export-Import Bank of China, Brief Introduction*, Beijing, [en ligne], http://english.eximbank.gov.cn/tm/en-TCN/index_617.html, consulté le 28 juin 2015.

Affaires étrangères, elle se positionne comme la branche financière de certaines entreprises multinationales chinoises en RDC. Avec ses vingt et une succursales, l'Exim Bank of China leur fournit un appui financier en vue d'assurer la promotion de leurs activités économiques et commerciales avec leurs partenaires congolais⁹²⁸. Très opaques, ses prêts et ses décaissements ne sont pas toujours rendus publics⁹²⁹ et échappent souvent au contrôle des services congolais de régulation financière.

Sa mission principale se résume en la promotion des importations et des exportations chinoises, des investissements et de l'aide. À ce sujet, Jian-Ye Wang constate qu'elle se distingue des autres institutions bancaires chinoises par son rôle en tant que l'unique bras financier du gouvernement chinois⁹³⁰. Ses activités couvrent les financements concessionnels, les opérations commerciales, les crédits à l'exportation dans les domaines de l'infrastructure, des prêts d'investissement pour les entreprises chinoises établies à l'étranger dans le secteur de l'énergie, de l'exploitation minière et de l'industrie⁹³¹. C'est dans ce contexte que John Copper souligne que cette banque permet à Pékin d'appliquer sa « diplomatie du chéquier »⁹³² en séduisant la quasi-totalité des dirigeants africains au détriment de Taïpeh. Cependant, elle n'a pas le monopole du marché de financement en RDC. D'autres institutions financières chinoises telles que la China Development Bank signe également des contrats multisectoriels dans les domaines de la santé, l'agriculture, l'environnement et les infrastructures et vise à créer une plate-forme financière susceptible de financer des projets de développement en RDC⁹³³. Ces facilités de décaissement encouragent l'arrivée des autres entreprises mixtes, privées et/ou individuelles chinoises dans les différentes provinces du pays d'accueil.

Celles-ci constituent la seconde catégorie d'entreprises chinoises exerçant leurs activités économiques en RDC. Composé essentiellement des firmes chinoises n'ayant pas signé le protocole d'accord de 2007 ni la convention de collaboration de 2008 avec le gouvernement congolais, ce groupe est guidé principalement par la loi du marché. Ces

⁹²⁸ Cette banque réalise un tiers de ses activités financières et commerciales en Afrique. Elle joue un rôle important dans la mise en œuvre du « contrat chinois » en RDC. *Ibid.*

⁹²⁹ Entretien avec les agents de la Banque centrale du Congo (BCC), Kinshasa, Octobre 2015.

⁹³⁰ Ye WANG, J., « What Drives China's Growing Role in Africa? », *IMF Working Paper*, vol. 7, n° 211, International Monetary Fund, African Department, California University, 2007, 32 pages.

⁹³¹ *Ibid.*

⁹³² COPPER, J.F., *China's Foreign Aid and Investment Diplomacy, Volume III : Strategy Beyond Asia and Challenges to the United States and the International Order*, New York City, Palgrave Macmillan, 2016, p. 89.

⁹³³ VIRCOULON, T., « Autopsie d'une controverse internationale. Le partenariat sino-congolais sous le feu des critiques », *Les Temps Modernes*, vol. 1, n° 657, 2010, pp. 73-81.

entreprises poursuivent la maximisation de leur profit en développant leurs activités dans plusieurs secteurs de l'économie congolaise. Parmi ces firmes, figure notamment la Zhongxing Telecommunication Equipment Company Limited (ZTE), une entreprise multinationale mixte ayant des actions à capital limité dans le domaine de la télécommunication et de l'agriculture. Fondée à Shenzhen en 1985, elle est spécialisée dans la téléphonie mobile, les logiciels, les infrastructures-réseaux et la télécommunication. Elle participe à la mise en œuvre de la politique d'internationalisation des entreprises chinoises dans le domaine de la télécommunication⁹³⁴. C'est dans ce cadre que la ZTE est présente en RDC où elle contribue à la réalisation de son programme de reconstruction par sa participation dans plusieurs secteurs économiques.

Elle a été l'actionnaire majoritaire à hauteur de 51 % dans la société de téléphonie mobile « Congo Chine Télécom » (CCT) dont le siège social se situe à Kinshasa⁹³⁵. Bien que bénéficiant d'un prêt destiné au développement du réseau de la téléphonie cellulaire⁹³⁶ en RDC, elle a perdu l'appel d'offre lancé par l'entreprise Oasis pour la fourniture d'équipements téléphoniques au profit de l'entreprise Wuwei⁹³⁷. Après son désengagement dans la CCT, ses parts sociales sont acquises par la France Télécom et la CCT devient la filiale de la société française « Orange ». Malgré la vente de la totalité de ses parts sociales, les entreprises chinoises ne se désintéressent pas du secteur de la télécommunication en RDC. Par ailleurs, la China International Telecommunication Construction Corporation, une filiale de la China Telecom, réalise les travaux de connexion du réseau congolais de télécommunication au câble à fibre optique à Kinshasa⁹³⁸ financés par l'Exim Bank of China.

Les autres d'activités de ZTE en RDC s'orientent vers le domaine agro-forestier. Sa branche ZTE Agribusiness s'intéresse au développement des activités agricoles et à l'exploitation forestière en vue de commercialiser notamment les grumes et les planches⁹³⁹.

⁹³⁴ Le siège social de ZTE se situe au numéro A1810/F dans la City Gate, 1 Jinye Road, Xi'an à Shenzhen dans la province du Guangdong. GUO, H., « 20 Years History of ZTE Corporation », *ZTE Communications*, Current Issue n° 2, 2005.

⁹³⁵ Les suites 801 et 802 de l'immeuble Crown-Tower, abritant le siège social de la société CCT dont l'État congolais gardait 49 % des parts, se trouvent au croisement du boulevard du 30 juin et de l'Avenue Batetela au n° 70 dans la Commune de Gombe à Kinshasa.

⁹³⁶ Il s'agit d'un prêt préférentiel à bonification d'un montant de 32 millions USD accordé par la Chine à la RDC. VIRCOULON, T., La Chine, nouvel acteur de la reconstruction... *Op. cit.*, pp. 107-118.

⁹³⁷ *Ibid.*

⁹³⁸ ROSS, A., « Millions misused in Congo fiber optic line construction: report », *Technology*, May 20, 2015.

⁹³⁹ D'aucuns soutiennent que « ZTE Agribusiness s'intéresse à l'acquisition des terres forestières afin de tirer profit des ventes de bois avant de développer les plantations ». PUTZEL, L. et al., *Le commerce et les*

Elle a aussi signé, en 2007, un contrat d'acquisition de 856 hectares de terre, avec le gouvernement congolais, afin de développer la culture des palmiers élaeis et de réhabiliter les anciennes plantations des palmiers abandonnées dans les provinces de Bandundu et de l'Équateur. Diversifiant ses activités agricoles, elle relance la culture de maïs et de soja sur le plateau de Batéké⁹⁴⁰ et réalise un projet pilote de riziculture dans le domaine agro-industriel et présidentiel de la N'Sele (DAIPN)⁹⁴¹. Ses projets agricoles entrent dans le cadre de la contribution chinoise au programme de la sécurité alimentaire mondiale.

C'est dans ce contexte que le gouvernement chinois développe une « coopération tripartite RDC-Chine-FAO »⁹⁴² dans le domaine de l'agriculture en vue d'assurer sa visibilité internationale. Cette coopération vise à relancer les filières du riz, du soja et la pisciculture avec le déploiement des experts et des techniciens chinois⁹⁴³ afin d'aider les agriculteurs locaux dans la mise en œuvre des projets agro-industriels prioritaires définis par le gouvernement congolais.

Figurent également dans cette catégorie les firmes chinoises Hoi Mor Industrial Limited gérant Kempinski Hotel Fleuve Congo à Gombe avec la chaîne hôtelière suisse Kempinski ; la Société Zhengwei Technique Cooperation (SZTC) ayant construit l'Hotel du gouvernement à Gombe, la Cité Kin Oasis à Bandal et réhabilité l'Hotel Congo Palace à Kisangani, la firme Zhejiang Huayou Cobalt Corporation Limited exploitant le minerai de cobalt au Katanga⁹⁴⁴.

À côté de ces grandes entreprises chinoises, existent les petits entrepreneurs privés s'intéressant aussi au secteur minier congolais tels que la société East China Capital Holdings

investissements chinois, et les forêts du bassin du Congo. Synthèse des études de cadrage réalisées au Cameroun, en République Démocratique du Congo et au Gabon, Situ Gede, Centre de recherche forestière Internationale (CIFOR), 2013, p. 33.

⁹⁴⁰ Au plateau de Batéké, ZTE Agribusiness exploite une ferme de 256 hectares et produit environ 2,7 tonnes de maïs et plus ou moins 10 tonnes de soja, avec des intrants et équipements importés de la Chine tels que les fertilisants, les tracteurs, les charrues, les moissonneuses, les décortiqueuses et les moulins à farine. Elle produit également de la viande, la volaille et les œufs. La grande partie de ses productions agricoles sont vendues au Programme alimentaire mondial (PAM). PUTZEL, L. et al., *Ibid.*, p. 33.

⁹⁴¹ BAENDE, L., « Les chinois reprennent le site de la N'Sele », *L'Avenir*, Kinshasa, le 29 mars 2010.

⁹⁴² JMNK, « Grâce au partenariat Rdc-Chine-FAO. Vers la relance de la filière riz, de la pisciculture et du soja », *Groupe l'Avenir*, 29 mai 2014, [en ligne], <http://www.groupeavenir.org/spip.php?article633>, consulté le 15 avril 2015.

⁹⁴³ *Ibid.*

⁹⁴⁴ La liste des entreprises étrangères œuvrant dans le domaine minier congolais est établie par la Fondation Carter. The Carter Center, « Portail virtuel d'information sur le secteur minier industriel en République Démocratique du Congo », *Congo mines*, Kinshasa, 2015, [en ligne], http://www.congomines.org/drc_companies, consulté le 10 février 2017.

Corporation Limited, Huachin Mining Corporation Limited, Jinchuan Group International Resources Corporation Limited, etc⁹⁴⁵. Se situant entre les creuseurs locaux et les grandes entreprises multinationales, leurs activités économiques se confondent avec celles des revendeurs miniers congolais. À ce sujet, Thierry Vircoulon remarque que si ces entreprises privées n'arrivent pas fréquemment dans les champs d'exploitation des minerais, elles se forcent d'évincer les intermédiaires locaux auprès des creuseurs en jouant le rôle des négociants⁹⁴⁶ ou de se spécialiser dans les autres étapes de la filière allant du traitement des minerais à leur transformation⁹⁴⁷. Cette catégorie ne bénéficie pas du financement de l'Exim Bank of China et exerce ses activités économiques dans le secteur privé.

Pris pour des expatriés, le personnel de ces différentes entreprises chinoises se diffère des migrants. Si leur présence se justifie par la fonction exercée et l'évolution des activités économiques de leurs entreprises, celle des migrants dépend, en partie, de leur adaptation aux conditions du pays d'accueil. Ils cherchent à s'enraciner dans leur milieu de vie, à consolider leur ancrage local et à renforcer leur intégration sociale en vue d'accomplir leurs activités.

11.1.3. LES MIGRANTS CHINOIS EN RDC ET LEUR RÉPARTITION GÉO-TERRITORIALE

Ils constituent une catégorie particulière de membres de la communauté chinoise vivant en RDC et se composent notamment des commerçants, des marchands ambulants, des restaurateurs, des gestionnaires des centres de santé⁹⁴⁸. Ces migrants exercent leurs activités professionnelles dans les secteurs formels et informels de l'économie allant de la vente des matières premières locales au commerce de détail⁹⁴⁹. Leur présence est aussi signalée dans de nombreux pays africains où ils exercent des activités semblables. Ils constituent généralement le surplus de sa population que la Chine ne réussit pas à absorber sur son territoire. C'est dans ce contexte que Mamadou Gazibo et Olivier Mbabia soulignent que ces migrants permettent à

⁹⁴⁵ The Carter Center, « Portail virtuel d'information sur le secteur minier industriel en République Démocratique du Congo », *Op. cit.*

⁹⁴⁶ VIRCOULON, T., La Chine, nouvel acteur de la reconstruction congolaise *Op. cit.*, p. 114.

⁹⁴⁷ STRUYE DE SWIELANDE, T., La Chine et les grandes puissances en Afrique..... *Op. cit.*, p. 33.

⁹⁴⁸ À l'instar du personnel des entreprises chinoises n'ayant pas signé la convention de collaboration de 2008, les acteurs économiques chinois faisant partie de ce groupe sont enregistrés à la DGM. Ils se distinguent de ceux qui ne sont pas connus des services congolais d'immigration.

⁹⁴⁹ Ces migrants chinois travaillent à « Kinshasa et dans les grandes villes provinciales comme tenanciers de restaurants, de boutiques, d'échoppes de beignets ou même comme vendeurs d'eau ambulants ». WINTGENS, S. et KABAMBA, B., *Op. cit.*, p. 46.

la Chine de transformer les pays d'accueil en déversoir de son excédent démographique⁹⁵⁰. Ainsi, la Chine tend à créer « sa seconde patrie » en RDC pour y abriter une partie de ses ressortissants perçus comme des travailleurs assidus.

Sur le terrain, la migration chinoise est faite en trois grandes vagues dont la première, allant de la fin du XIX^{ème} siècle à la moitié du XX^{ème} siècle, peut être considérée comme la migration des coolies chinois répondant à la demande belge de la main-d'œuvre pour la mise en valeur des ressources naturelles du territoire congolais. La deuxième vague des années 1960-1980 est liée à la réalisation des projets d'assistance technique. La dernière, celle des années 1990, encouragée par l'État chinois, se poursuit et s'accélère en raison du dynamisme démographique et de l'activisme économique de la Chine en Afrique⁹⁵¹. Si la première migration a été plus professionnelle, les deux dernières sont techniques et économiques.

Par ailleurs, durant cette dernière vague, se développent deux importants phénomènes migratoires. D'abord, l'arrivée des migrants chinois suit le rythme de la pénétration des entreprises chinoises en RDC et une partie de la main-d'œuvre chinoise ne retourne pas dans son pays d'origine à la fin du contrat de travail. Ensuite, la migration individuelle de petits commerçants, des tenanciers de restaurant⁹⁵², des gérants de centre de médecine traditionnelle, des marchands ambulants ne vient pas exclusivement de la Chine, mais aussi de certains pays africains⁹⁵³. Ils sont différents des « migrants - aventuriers » dont les activités ne sont reconnues par aucune institution officielle.

Si l'effectif de ces migrants chinois reste difficile à déterminer, les différents services congolais chargés de l'enregistrement des étrangers ainsi que de nombreux observateurs constatent que la majorité d'entre eux se retrouve autour des sites d'exploitation minière⁹⁵⁴. Cependant, leur présence est aussi signalée dans d'autres provinces de la RDC ne disposant

⁹⁵⁰ GAZIBO, M. et MBABIA, O., « La politique africaine de la Chine montante à l'ère de la nouvelle ruée vers l'Afrique », *Études internationales*, vol. 41, n° 4, 2010, pp. 521-546.

⁹⁵¹ *Ibid.*

⁹⁵² Les cinq grands restaurateurs chinois à Kinshasa gèrent le Mandarin, le Paradis de Shanghai, la Perle, la Fusion, le New Relais. TripAdvisor, Meilleurs restaurants chinois à Kinshasa, 2018, [en ligne], <https://fr.tripadvisor.be/Restaurants-g294187-c11-Kinshasa.html>, consulté le 09 février 2017.

⁹⁵³ Certains migrants chinois se trouvant en RDC viennent notamment de l'Angola, de la Zambie, du Congo Brazzaville, voire de l'Afrique du Sud. GAZIBO, M. et MBABIA, O., *Ibid.*

⁹⁵⁴ Thierry Vircoulon estime le nombre des migrants chinois habitant la province du Katanga à plus de 4000 personnes. VIRCOULON, T., La Chine, nouvel acteur de la reconstruction congolaise*Op. cit.*, pp. 107-118. Cependant, les autres provinces de la RDC regorgent également un effectif non négligeable des membres de la communauté chinoise. Parmi ces provinces, figurent notamment l'Équateur, le Kasai oriental, le Bas-Congo, le Bandundu et la Province orientale.

pas des gisements miniers telles que la ville-province de Kinshasa où sont effectués plusieurs travaux d'infrastructures et la province du Kongo centrale où sont exploités la forêt de Mayombe, le port en eau profonde et la pêche de Muanda⁹⁵⁵. Ce constat laisse voir que les migrants chinois ne poursuivent pas uniquement le profit économique et financier immédiat lié à la vente des produits miniers.

Par ailleurs, nombreux sont les migrants chinois qui affirment répondre à l'appel des autorités congolaises en vue de contribuer à la mise en œuvre de leur programme des cinq chantiers de la République afin de tirer profit des avantages liés au statut accordé au personnel du groupement d'entreprises multinationales ayant signé les accords avec le gouvernement congolais. Ainsi, ils bénéficient des facilités consulaires et des autorisations de travail en vue de leur permettre d'exercer leurs activités professionnelles dans la légalité⁹⁵⁶. Ces avantages leur permettent d'intensifier leurs activités économiques, de consolider leur ancrage local et d'accroître le volume de leurs transactions commerciales.

11.2. L'INTENSIFICATION DES ÉCHANGES MULTISECTORIELS SINO-CONGOLAIS

Elle est le résultat de nombreux facteurs notamment la réadaptation des échanges sino-congolais aux nouveaux intérêts des acteurs. Si la RDC est à la quête des IDE chinois pour la réalisation de ses objectifs nationaux de reconstruction et de relance économique, les ambitions des entreprises multinationales chinoises d'accéder aux ressources naturelles congolaises sont étroitement liées à leurs projets de maximiser leur profit et de construire les infrastructures. Leurs stratégies économiques contribuent à garantir leur approvisionnement en matières premières et à contrôler l'ensemble du processus d'exploitation et d'exportation des minerais jusqu'à leurs usines de transformation en passant par des ports maritimes africains.

Par ailleurs, le programme congolais de reconstruction du pays post-conflit se réfère au modèle chinois de développement. Celui-ci est basé sur la construction des infrastructures

⁹⁵⁵ Entretien avec le Chef de Division de la « Gestion postes frontaliers et postes frontières » à la Direction Générale de Migration (DGM), Kinshasa, août 2015.

⁹⁵⁶ Les autres avantages offerts par la RDC aux ouvriers des entreprises chinoises dans le cadre de la Convention de collaboration de 2008 sont énumérés au point 14.3.1. RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, Convention de collaboration... *Op. cit.*, p. 20.

susceptibles de faciliter les activités commerciales inscrites dans une perspective régionale à long terme en vue de relancer l'économie nationale⁹⁵⁷. D'aucuns pensent que cette stratégie de développement par le commerce et les infrastructures apparaît comme une réponse à la faillite de l'État congolais⁹⁵⁸. Elle est un processus continu dont la réussite dépend, en partie, de la modernisation du pays afin de permettre au pouvoir public de devenir l'acteur principal dans la nouvelle configuration économique nationale. Celle-ci se résume en cinq chantiers de la République repris dans les différents programmes des gouvernements⁹⁵⁹ et crée une complémentarité économique susceptible d'accroître les échanges entre les acteurs de ces deux pays.

Bien plus, l'augmentation de leurs activités économiques a coïncidé avec l'arrivée au pouvoir de Laurent Désiré Kabila. Ancien maquisard des bords du lac Tanganyika⁹⁶⁰ soutenu par la Chine dans les années 1961, il a entretenu d'excellents rapports avec l'ambassade de Chine en Tanzanie⁹⁶¹ et est considéré par les autorités chinoises comme un ancien allié capable de promouvoir les transactions économiques et commerciales entre les deux pays⁹⁶². À ce sujet, Qian Guoqing affirme qu'avec l'arrivée au pouvoir à Kinshasa de Laurent Désiré Kabila, la Chine et la RDC ont des intérêts réciproques à sauvegarder⁹⁶³. Leur attente a facilité la signature de nombreuses conventions de collaboration⁹⁶⁴, d'une part, et a commémoré les anciennes alliances socialistes nouées durant la période des luttes pour la libération nationale et des révolutions postcoloniales, d'autre part.

⁹⁵⁷ VIRCOULON, T., La Chine, nouvel acteur de la reconstruction congolaise... *Op. cit.*, p. 107-118.

⁹⁵⁸ De HERDT, T. et PONCELET, M., La reconstruction entre l'État et la société ... *Op. cit.*, pp. 7-38.

⁹⁵⁹ La politique de développement national, dite les « cinq chantiers de la République », fut définie dans le discours d'investiture du Président congolais Joseph Kabila Kabange en 2006 et reprise dans le programme des gouvernements d'Antoine Gizenga et de Muzito. RDC, Programme du gouvernement ... *Op. cit.*, pp. 78-88.

⁹⁶⁰ KENNES, E., *Essai biographiques sur Laurent Désiré Kabila : Cahiers 57-58-59*, Paris, L'Harmattan, 2003, 450 pages.

⁹⁶¹ GAUD, M. et PORGES, L., « Dix biographies », *Afrique contemporaine*, n° 183, 1997, pp. 88-108.

⁹⁶² Le président chinois Jiang Zemin considérait Laurent Désiré Kabila comme « un vieil ami du peuple chinois qui apporte, de manière remarquable, des progrès profonds et élargis pour la promotion des relations bilatérales ». YABILI, M., *Op. cit.*, p. 160.

⁹⁶³ Le Vice-directeur de l'Eastern industry Zone, Qian Guoqing, soutient qu'avec Kabila au pouvoir, « les deux parties ont un engagement réciproque, elles disent : tu devras avoir quelque chose, je devrais obtenir quelque chose ». VAUGHAN, J., « Ethiopia shoe factory widens footprint of China in Africa », *The China Post*, 21 mai 2012, [en ligne], <http://www.chinapost.com.tw/business/africa/2012/05/21/341741/Ethiopia-shoe.htm>, consulté le 10 juin 2015.

⁹⁶⁴ Ministère des Affaires Étrangères, *Op. cit.*, pp. 2-3.

Bien qu'assassiné et remplacé par Joseph Kabila Kabange, celui-ci garde de l'estime pour la Chine où il est allé suivre une formation militaire accélérée⁹⁶⁵ et compare l'évolution de son pays avec l'émergence de l'économie chinoise⁹⁶⁶. Ensuite, la nomination d'Antoine Gizenga comme Chef du gouvernement à Kinshasa, après les élections législatives et présidentielles de 2006, a de nouveau raffermi les relations sino-congolaises. Ce premier ministre a été non seulement le chef du gouvernement « légal » de Stanleyville reconnu par plusieurs pays africains et ceux du bloc de l'Est dont la Chine⁹⁶⁷ mais aussi un autre ancien allié socialiste des années 1961. Avec son arrivée à la tête du gouvernement congolais, les dirigeants chinois ont accordé une importance particulière à la RDC gouvernée par ses anciens alliés⁹⁶⁸. Créant un environnement politique et diplomatique de retrouvaille et de renouement d'anciennes alliances socialistes, le Chef de l'État congolais a profité de cette opportunité pour activer le processus de la reconstruction nationale par la mise en œuvre de son programme des « cinq chantiers »⁹⁶⁹ de la République.

L'attente entre les deux pays et l'accroissement du volume de leurs échanges économiques et commerciaux sont la résultante d'une confiance retrouvée entre leurs dirigeants. Ils sont aussi encouragés par leur complémentarité économique⁹⁷⁰ et la disponibilité logistique chinoise, d'une part, et par la capacité congolaise de rembourser les prêts renforcée par l'abondance de ses ressources naturelles et la quête des moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre son programme de reconstruction, d'autre part. Se référant

⁹⁶⁵ LORO, H., « Defense and Military Education : A Dimension of Chinese Power », *Power and Interest News Report*, September 29, 2006.

⁹⁶⁶ Dans une interview au journal « Le Soir », le président congolais Joseph Kabila affiche ses ambitions pour son pays et déclare que « pour moi, le Congo, c'est la Chine de demain. (...) Le Congo va surprendre, car il se redressera beaucoup plus vite que prévu ». BRAECKMAN, C., « Le Kabila nouveau sorti des urnes promet de surprendre », *Le soir*, le 16 novembre 2006.

⁹⁶⁷ MACKERRAS, C. and YORKE, A., *The Cambridge Handbook of Contemporary China*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 155 ; NDAYWEL à NZIEM, I., *Nouvelle histoire du Congo..... Op. cit.*, p. 488.

⁹⁶⁸ Ministère des Affaires étrangères de la République Populaire de Chine, *China and Congo (Kinshasa). Bilateral Relations*, Pékin, 22 août 2011.

⁹⁶⁹ Les chantiers de la République sont les cinq domaines prioritaires annoncés par le président Joseph Kabila Kabange, le 27 octobre 2006, comme le programme quinquennal du gouvernement Gizenga. Ils comprennent les infrastructures (routes, rails, ponts, ...), la création d'emplois par des investissements, l'éducation, l'eau et l'électricité, la santé. RDC, *Programme du Gouvernement*, Kinshasa, Primature, Octobre 2008, p. 68.

⁹⁷⁰ À l'instar des autres économies sub-sahariennes, les économies congolaise et chinoise sont complémentaires. Lorsque la RDC manque d'infrastructures pour son développement, la Chine dispose d'une capacité industrielle de construction. De même, la RDC dispose d'immenses ressources naturelles et exporte des matières premières, la Chine exprime une forte demande des matières premières pour sa croissance économique. FOSTER, V. et al., *Building ridges: China's Growing Role as Infrastructure Financer for Africa*, Trends and Policy Options, n° 5, Washington DC, The World Bank, PPIAF, 2008, p. 23.

aux accords antérieurs⁹⁷¹, les acteurs chinois signent notamment des accords de collaboration et se sentent honorés par le respect de leurs engagements. Ils ne cessent de rassurer les autorités congolaises des avantages liés à leur nouvelle forme de coopération basée sur le principe de « gagnant-gagnant ».

Cependant, les récentes relations économiques sino-congolaises fondées sur le partenariat public-privé sont conclues sur le principe commercial de « gain et perte ». Basées sur les transactions entre les infrastructures construites et/ou réhabilitées contre l'exploitation des minerais, elles laissent voir également la place qu'occupe le secteur minier congolais dans la politique d'approvisionnement des entreprises chinoises en matières premières. Cette considération se traduit par la modernisation de l'exploitation minière à travers la constitution d'une joint-venture sous forme d'une société mixte de droit congolais⁹⁷², la réhabilitation des ateliers de la Générale des carrières et des mines (Gécamines) et l'insertion de la province minière du Katanga dans les grands axes d'évacuation des ressources naturelles africaines⁹⁷³ en la joignant aux Océans Atlantique et Indien. Si le port maritime de Lobito facilite les transactions commerciales et le transport vers l'Europe, ceux de Mombasa et de Dar-es-Salaam sont plus tournés vers les pays asiatiques dont la Chine.

La participation des entreprises chinoises dans le programme de la reconstruction de la RDC illustre le besoin de la Chine en matières premières et celui des infrastructures pour les dirigeants congolais. Marquant une nouvelle ère dans les échanges économiques et commerciaux sino-congolais, elle réactive les visites officielles de haut niveau et redynamise leur coopération multisectorielle. Par la suite, leurs transactions commerciales augmentent d'année en année et d'aucuns constatent qu'elles ont accru de 24.500 % en moins d'une décennie⁹⁷⁴ faisant de la Chine la première destination des exportations congolaises.

⁹⁷¹ Parmi ces accords antérieurs, figure notamment celui de la coopération économique et technique signé le 14 janvier 1973 à Beijing.

⁹⁷² Il s'agit de la création de la Sicominex. RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, ... *Op. cit.*, pp. 7-10.

⁹⁷³ Ces axes sont composés des principaux corridors reliant la RDC aux ports maritimes de Mombasa au Kenya, de Dar-es-Salaam en Tanzanie et de Lobito en Angola. OCDE, « Echanges et structuration de l'espace », *Revue de l'OCDE sur le développement*, vol. 4, n° 4, 2003, pp. 101-108.

⁹⁷⁴ MARYSSE, S. et GEENEN, S., Les contrats Chinois en RDC : L'impérialisme rouge en marche... *Op. cit.*, pp. 287-313.

Cette tendance économique continue et le volume de leurs échanges commerciaux ne cesse d'augmenter⁹⁷⁵. Si les exportations congolaises vers la Chine sont dominées par les minerais tels que le cobalt, le cuivre, le diamant⁹⁷⁶ et le bois⁹⁷⁷, les importations congolaises provenant de la Chine se composent des appareils électro-ménagers, des véhicules, des chaussures, des vêtements, des machines, des produits pharmaceutiques et des denrées alimentaires⁹⁷⁸. Cependant, Ruben de Koning note que l'opacité entourant la livraison chinoise d'armes et des matériels militaires dans les régions fragiles d'Afrique ne permet pas d'appréhender aisément son implication dans l'insécurité des provinces minières de l'Est du pays⁹⁷⁹, particulièrement dans des zones aurifères de Beni et de l'Ituri.

Bien que la valeur absolue totale de leurs échanges commerciaux soit en progression, leur balance commerciale apparaît déséquilibrée et témoigne d'une relation économique asymétrique comme représentée dans le tableau n° 5 ci-dessous. Reprenant le volume total des transactions économiques et commerciales sino-congolaises, celui des exportations congolaises vers la Chine et des importations congolaises provenant de la Chine ainsi que leur balance commerciale, pendant une décennie, soit de 2004 à 2014, ce tableau montre que la Chine achète plus chez son partenaire africain qu'elle y vend. Par conséquent, la balance commerciale de la RDC reste déficitaire et tend à confirmer la supériorité économique et commerciale chinoise.

⁹⁷⁵ D'un montant global de 136,571 millions de dollars en 2004, les transactions commerciales entre les deux pays ont atteint 4,177 milliards en 2014. RDC, Bureau de Coordination et de Suivi du Programme Sino-congolais, *Rapport annuel 2014*, Kinshasa, 2014.

⁹⁷⁶ Pour l'exploitation de diamant congolais, la MIBA a signé plusieurs protocoles d'accord, en 2006, avec une firme chinoise Indo Afrique Mining créant une joint-venture dénommée « Société minière de diamant de Sankuru, SMDS Sprl » ; puis avec Sengamines rachetée par First African Diamonds, en 2007 ; avec la société chinoise CMEC. GEENEN, S. et MARYSSE, S., *La fin des diamants du sang... Un futur brillant pour les diamants du Congo ... Op. cit.*, pp. 331-355. Plus tard, avec la firme chinoise Fametal de Shanghai ayant une filiale en RDC dénommée la société « Mercure- Ressources ». Radiokapi, « RDC : une firme chinoise disposée à relancer les activités de la Miba », *Radiokapi*, Kinshasa, le 08 août 2015, [en ligne], <http://www.radiokapi.net/economie/2015/02/15/rdc-une-firme-chinoise-disposee-relancer-les-activites-de-la-miba#sthash.PRW8ARup.dpuf>, consulté le 10 octobre 2015.

⁹⁷⁷ À titre indicatif, en 2012, plus de 43 % des exportations de bois congolais étaient destinées à la Chine, devenue la première importatrice de bois et autres produits forestiers de la RDC. TCHOUMBA, B. et NJUMBOET, I., « La situation des investissements chinois en République démocratique du Congo », *Briefing-Projet Gouvernance Forestière Chine-Afrique*, WWF, IIED, Juin 2015.

⁹⁷⁸ La liste des produits congolais les plus exportés vers la Chine et ceux provenant de la Chine vers RDC est établie par le Centre de recherche et d'analyse des statistiques commerciales (CRASCOM) de la Direction des Études et Planification du Ministère congolais du Commerce extérieur, Kinshasa, Novembre 2015.

⁹⁷⁹ De KONING, R., *Conflict minerals in the Democratic Republic of the Congo. Aligning Trade and Security Interventions*, Stockholm, SIPRI Policy Paper, 2011, 56 pages.

Tableau n° 5

L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR DES TRANSACTIONS COMMERCIALES SINO-CONGOLAISES DE 2004 À 2014

Années & Unité monétaire (millions \$ US)	Valeur absolue totale de l'import-export	Valeur absolue des exportations congolaises vers la Chine	Valeur absolue des importations congolaises en provenance de la Chine	Valeur absolue de la balance de l'import-export RDC-Chine
2014	4.177,782	2.815,742	1.362,04	1.453,702
2013	3.694,407	2.745,655	948,752	1.796,903
2012	4.364,581	3.527,095	837,486	2.689,609
2011	3.988,673	3.161,988	826,685	2.335,303
2010	2.979,121	2.505,716	473,405	2.032,311
2009	1.457,657	1.136,448	321,209	815,239
2008	1.818,441	1.583,86	234,581	1.349,279
2007	554,187	460,176	94,011	366,165
2006	437,315	368,55	68,765	299,785
2005	225,481	175,772	49,709	126,063
2004	136,571	99,585	36,986	62,599

Source : Les valeurs absolues des échanges commerciaux entre la Chine et la RDC en millions de \$ US sont compilées des différents tableaux statistiques fournis par le Centre de Recherche et d'Analyse des Statistiques Commerciales (CRASCOM) de la Direction des Études et Planification du Ministère congolais du Commerce extérieur, Kinshasa, Novembre 2015 ; RDC, Bureau de Coordination et de Suivi du programme Sino-congolais, *Rapport annuel 2014*, Kinshasa, 2014.

Les données chiffrées de ce tableau révèlent que la valeur absolue des exportations de la RDC est supérieure à celle de ses importations. Si ses exportations vers la Chine passent des millions de dollars américains en 2004 aux milliards de dollars à partir de 2008, ses importations provenant de la Chine évoluent assez lentement, passant d'une trentaine de millions pour n'atteindre plus d'un milliard de dollars qu'en 2014. La croissance rapide de ses exportations se justifie notamment par le nombre élevé d'entreprises chinoises investissant dans le secteur minier congolais⁹⁸⁰, les facilités commerciales et fiscales leur accordées par les autorités locales⁹⁸¹, l'arrivée de plusieurs migrants chinois, l'abondance des ressources naturelles congolaises,...

Par ailleurs, l'écart entre les exportations et les importations congolaises épingle l'asymétrie des échanges entre la Chine et la RDC comme représentée dans la figure 10. Celui-ci reprend schématiquement les valeurs absolues des transactions commerciales sino-congolaises et leurs différences évaluées en millions de dollars américains. Il fournit notamment trois enseignements. D'abord, il montre qu'avant la signature de la convention de collaboration de 2008 entre le groupement d'entreprises chinoises et le gouvernement congolais, les échanges sino-congolais sont faibles. Ensuite, il permet de constater que la crise financière de 2008 dont les effets sont ressentis en 2009 n'a qu'un impact économique limité et n'entraîne pas de grands bouleversements dans la tendance générale des échanges entre les deux pays. Enfin, il permet de déduire qu'en dehors de l'année 2009, les valeurs de leurs transactions commerciales restent croissantes à l'exception des exportations des deux dernières années à cause notamment de la chute du cours des matières premières sur le marché mondial et de la politique du désengagement appliquée par certains acteurs chinois.

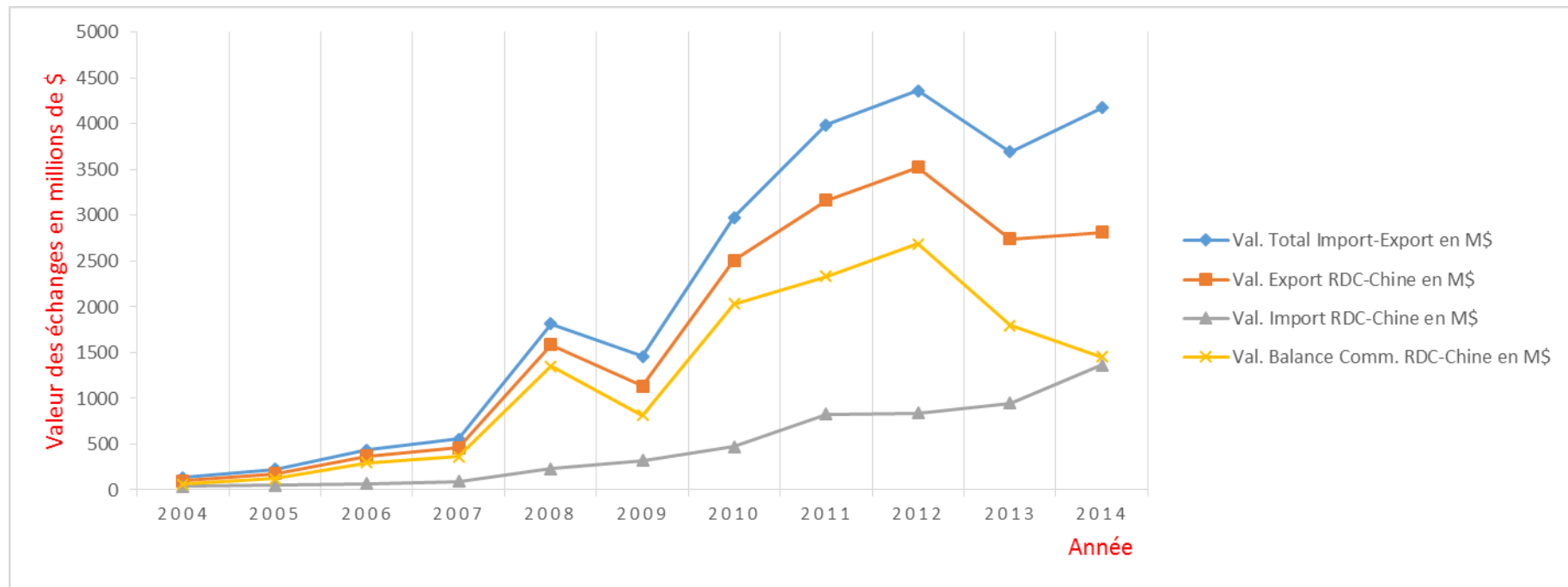
La balance commerciale congolaise suit la même tendance que les exportations nationales. Elle montre que l'augmentation de celles-ci n'entraîne ni l'équilibre des échanges entre les partenaires, ni la croissance proportionnelle de ses importations provenant de la Chine. La faiblesse des importations congolaises résulte notamment du déficit de l'entreprenariat local et de l'absence du capital national destiné à l'investissement. Bien que ces échanges profitent aux acteurs chinois, ils permettent de développer le commerce entre les deux pays.

⁹⁸⁰ The Carter Center, Portail virtuel d'information sur le secteur minier industriel en République Démocratique du Congo, art. cité.

⁹⁸¹ Le point V des engagements et garanties de la RDC stipulés dans la Convention de collaboration de 2008. RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, *Op. cit.*, pp. 16-23.

Figure 10

L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS SINO-CONGOLAISES DE 2004 À 2014



Source : - Centre de Recherche et d'Analyse des Statistiques Commerciales de la Direction des Études et Planification du Ministère congolais du Commerce extérieur, 2015.
 - World Trade Atlas data.
 - Center for Chinese Studies, University of Stellenbosch, August 2009.

Cependant, l'activisme initial des acteurs économiques chinois en RDC et l'évolution de leurs échanges commerciaux se situent aux antipodes de la politique de désistement appliquée par certaines entreprises multinationales chinoises sur le terrain. Ce désengagement se fonde non seulement sur la lenteur de décaissement du montant retenu dans la convention de collaboration⁹⁸² mais aussi sur la levée, vers les années 2013, de la garantie bancaire accordée par l'Exim Bank of China au groupement d'entreprises multinationales chinoises. Ce gage financier est considéré par ces entreprises comme le sous-bassement de leurs contrats avec le gouvernement congolais. Motivée par la diminution du cours des matières premières sur le marché mondial, sa levée hypothèque la capacité de remboursement différé des prêts par les bénéficiaires congolais. Ses effets sont nombreux dont l'abandon des projets inachevés, la moins bonne qualité d'ouvrages, le financement local des chantiers prioritaires,...

11.3. LA POLITIQUE DU DÉSENGAGEMENT DE CERTAINES ENTREPRISES CHINOISES EN RDC

L'évolution de l'environnement économique international caractérisée notamment par la chute du prix des minerais exportés fournit une explication générale à la politique de désistement appliquée par certaines firmes multinationales chinoises en RDC. Cependant, ce désengagement a commencé depuis les années 2008 par la sortie de la China Metallurgical Group Corporation du consortium d'entreprises signataires de la convention de collaboration, remplacée par Zhejiang Huayou Cobalt Corporation Limited⁹⁸³. Il est suivi de la cession de la CCT à l'entreprise française de télécommunication « Orange »⁹⁸⁴ par ZTE Telecom à travers la vente de ses parts sociales.

⁹⁸² Initialement prévu pour 9 milliards de dollars américains puis rabattu à 6,2 milliards, l'Exim Bank of China n'a décaissé que 468 millions de dollars américains. The Carter Center, *La Sino-Congolaise des Mines et l'ITIE. Pistes pour améliorer l'inclusion de la Sicominex dans le rapport ITIE RDC 2011*, Juillet 2013, 17 pages.

⁹⁸³ Dans l'Avenant n° 2 à la Convention de collaboration, la China Metallurgical Group Corporation est remplacée par Zhejiang Huayou Cobalt Corporation Limited. RDC, Chine Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, China Metallurgical Group Corporation et Zhejiang Huayou Cobalt Corporation Limited, Avenant n° 2 à la Convention de collaboration de 2008, ... *Op. cit*, p. 3.

⁹⁸⁴ ZTE Corporation, *ZTE sells 51 % stake in Congo Chine Télécom to France Telecom-Orange*, Shenzhen, Press Center, 21 October 2011, [en ligne], http://www.zte.com.cn/en/press_center/news/201110/t20111021_351198.html, consulté le 19 août, 2016.

La China Metallurgical Group Corporation est une entreprise multinationale publique chinoise fondée en 1982 et basée à Beijing⁹⁸⁵. Elle est spécialisée non seulement dans les constructions métallurgiques d'infrastructures industrielles et civiles, la géotechnique d'ingénierie, les installations électriques, mécaniques et chimiques mais aussi dans l'exploitation des ressources naturelles.

Dans le cadre de la convention de 2008, elle a été acceptée par le gouvernement congolais et ses partenaires chinois pour qu'elle adhère au groupement d'entreprises chinoises en tant que membre du consortium en vue de réaliser les projets miniers et d'infrastructures⁹⁸⁶. À la suite de l'imminence de sa cotation en bourse et dans le but de sauvegarder ses intérêts économiques, la China Metallurgical Group Corporation a exprimé sa volonté de renoncer à ses engagements conventionnels en se retirant des projets sino-congolais⁹⁸⁷. Elle a été remplacée par Zhejiang Huayou Cobalt Corporation Limited.

L'autre forme de désengagement est appliquée par ZTE Telecom en vendant la totalité de ses parts sociales dans la CCT. Issue d'un accord de coopération entre la Chine et la RDC, la CCT a été une joint-venture de téléphonie mobile fondée en 2001 à Kinshasa. La collaboration entre la firme chinoise ZTE Corporation et les autorités congolaises a été facilitée par un prêt préférentiel octroyé par l'Exim Bank of China en vue d'assurer l'indépendance communicationnelle du gouvernement congolais. Par conséquent, elle a matérialisé l'accord intergouvernemental et un protocole d'accord avec les dirigeants de ZTE Corporation a été signé, le 23 février 1998, pour la création de cette entreprise mixte de communication⁹⁸⁸ ayant lancé son réseau de téléphonie mobile en décembre 2001.

Les participations dans le capital social de cette joint-venture ont été de 51 % d'actions pour ZTE Corporation contre 49 % pour le gouvernement congolais. Toutefois, l'ambiguïté entourant l'apport financier du partenaire chinois évalué à 96.960 actions n'est jamais

⁹⁸⁵ De droit chinois, son siège social est situé sur Gaoliangqiaoxiejie au numéro 11 dans le district de Haidian à Beijing en Chine. RDC, Chine Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, China Metallurgical Group Corporation et Zhejiang Huayou Cobalt Corporation Limited, *Ibid.*, p. 1.

⁹⁸⁶ RDC, Chine Railway Group Limited, Sinohydro Corporation et China Metallurgical Group Corporation, *Avenant n° 1 à la convention de collaboration relative au développement d'un projet minier et d'un projet d'infrastructures en république démocratique du Congo du 28 juin 2008*, Beijing, 2008, pp. 1-3.

⁹⁸⁷ Les points B et C de l'exposé des motifs de l'Avenant n° 2 à la convention de collaboration de 2008. RDC, Chine Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, China Metallurgical Group Corporation et Zhejiang Huayou Cobalt Corporation Limited, *Avenant n° 2 ... Op. cit*, p. 2.

⁹⁸⁸ Ministère des Postes et Télécommunications et ZTE Corporation, *Protocole d'accord relatif à la création du Congo Chine Télécom*, Kinshasa, le 23 février 1998.

clarifiée⁹⁸⁹. Après une dizaine d'années de fonctionnement, cette firme chinoise a décidé de vendre ses actions sociales dans la CCT avec un montant des transactions estimé à 90 millions de dollars américains⁹⁹⁰. Cependant, les révélations du rapport sénatorial sur la participation financière de ZTE Corporation dans ce capital social n'ont pas ménagé ses intérêts économiques. Ayant identifié les principales causes de la mauvaise gouvernance nationale du secteur des télécommunications⁹⁹¹, ces révélations sénatoriales peuvent être considérées comme l'une des principales motivations ayant conduit à son désengagement définitif et à la vente de ses parts. Ainsi, le 21 octobre 2011, la société France Telecom-Orange a annoncé l'acquisition de la CCT qui est devenue Orange RDC⁹⁹². Ce rachat a modifié son statut juridique en devenant une société anonyme.

Doublee des effets de l'évolution de l'environnement économique mondial, cette politique du désengagement de certaines entreprises multinationales chinoises en RDC contribue progressivement à la diminution du volume des échanges économiques et commerciaux entre les partenaires. Elle affecte, en partie, le déterminisme des bailleurs de fonds chinois engagés dans les travaux de construction des infrastructures et d'exploitation des ressources naturelles congolaises.

CONCLUSION PARTIELLE

Les relations politico-diplomatiques et économiques entre la Chine et la RDC se réalisent à travers leurs échanges multisectoriels. Ceux-ci sont accomplis par des acteurs publics et/ou privés chinois sur le sol congolais. Comme leurs institutions officielles mènent la coopération bilatérale dont les programmes sont définis lors des rencontres diplomatiques

⁹⁸⁹ Outre les 200 millions de yuan de prêt, la RDC avait apporté une licence GSM évaluée, sans expertise approuvée, à 4,8 millions de dollars américains et ZTE Corporation avait amené des équipements payés par Exim Bank of China qui avait accordé le prêt à la RDC pour le lancement du réseau. Ce qui laisse croire que ZTE Corporation n'aurait rien apporté. RDC, *Rapport de commission sénatoriale sur la politique du gouvernement en matière de télécommunications*, Kinshasa, Sénat, le 4 juin 2008.

⁹⁹⁰ KUEDIASALA, F., « Congo-Kinshasa : La firme chinoise ZTE veut se désengager de Congo Chine Telecom », *Le Potentiel*, Kinshasa, 28 novembre 2008.

⁹⁹¹ RDC, Rapport de commission sénatoriale sur la politique *Op. cit.*

⁹⁹² Avec un montant de 143 millions d'euros, la firme française Orange avait racheté la CCT qui devenait officiellement Orange RDC à partir du 5 décembre 2012. Orange, « The Orange brand arrives in the Democratic Republic of the Congo », *The Magazine for our digital lives*, December 11, 2012. Plus tard, la même firme française rachètera également l'entreprise TIGO de l'opérateur télécoms luxembourgeois Millicom pour un montant de 160 millions de dollars américains. CLEMENCOT, J. et TE-LESSIA, J., « Télécoms : Orange rachète Tigo en RDC », *Jeune Afrique*, le 08 février 2016, [en ligne], <http://www.jeuneafrique.com/300458/economie/telecoms-orange-rachete-tigo-rdc/>, consulté le 12 octobre 2016.

et de Grandes commissions mixtes sino-congolaises, les échanges bilatéraux entre les deux pays, fondés sur le droit international et leurs législations nationales, ne permettent pas d'appréhender aisément l'asymétrie des retombées de leur relation de coopération.

Cependant, les nouveaux acteurs économiques chinois entretiennent la coopération indirecte avec la RDC où y sont perçus comme des partenaires commerciaux alternatifs. Ils constituent une nouvelle source de financement capable de faciliter la relance de son économie et d'accroître ses exportations. À travers leurs activités, ils permettent au gouvernement congolais de disposer des infrastructures nécessaires à la réalisation de son programme de reconstruction en le maintenant dans son statut de « fournisseur-exportateur » des matières premières. Ces infrastructures insèrent les riches provinces congolaises dans les corridors régionaux d'exportation des matières premières africaines. Ainsi, les accords signés entre le groupement d'entreprises chinoises et la RDC relèvent du partenariat public-privé et renferment des clauses consacrant le déséquilibre de leurs échanges en privilégiant les intérêts mercantiles des bailleurs de fonds chinois.

Marquant une évolution dans la perception des relations multisectorielles entre les deux pays, ces échanges augurent une nouvelle ère et créent des opportunités économiques pour augmenter le volume de leurs transactions commerciales. Ils permettent aux acteurs chinois de se positionner dans l'échiquier économique congolais. Leur expertise technique, leurs diverses activités économiques, leurs échanges sans conditionnalité politique,... sont autant d'éléments stimulant l'adhésion des dirigeants congolais aux différents contrats signés avec leurs partenaires chinois. Facilitant la réalisation de leurs ambitions mercantiles, ces derniers maximisent leur profit et participent à la construction du statut de puissance de la Chine.

Bien que l'évolution de ces relations soit tributaire de l'environnement politique et économique international, le changement institutionnel intervenu en RDC, avec l'arrivée au pouvoir d'anciens alliés socialistes, renforce les échanges entre les deux pays dans plusieurs domaines. Cependant, certaines firmes chinoises se libèrent de leurs engagements contractuels en vue de sauvegarder leurs intérêts économiques. Malgré leur politique de désistement, les échanges économiques sino-congolais gardent avant tout une dimension commerciale et laissent voir qu'ils renferment des enjeux complexes au travers des différents modes opératoires qu'utilisent les acteurs chinois dans le pays d'accueil.

Chapitre 12. LES ENJEUX DES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES SINO-CONGOLAIS ET LA CO-RESPONSABILITÉ DES AUTORITES LOCALES

La redynamisation des échanges entre la Chine et la RDC, favorisée par plusieurs facteurs⁹⁹³, apparaît comme le résultat d'un ensemble d'outils de construction et d'émergence de la puissance économique chinoise aux enjeux multiples. Elle est facilitée notamment par l'ouverture des frontières⁹⁹⁴ et la poursuite des priorités nationales liées, d'une part, à la reconstruction congolaise et, d'autre part, à la relance de son économie par des apports financiers extérieurs⁹⁹⁵. Ces réalisations requièrent notamment la conjugaison d'activités de nombreux acteurs économiques étrangers identifiés par leur mode opératoire sur le sol congolais.

Par ailleurs, l'assouplissement des mesures de protection tarifaire et des restrictions quantitatives ainsi que l'octroi des faveurs commerciales, fiscales et autres avantages⁹⁹⁶ augmentent le volume des transactions sino-congolaises. Ils encouragent les acteurs économiques chinois à choisir certains modes opératoires pour exercer leurs activités dans la légalité. Bien que la législation congolaise reconnaisse trois catégories d'entreprises et cinq types de sociétés commerciales⁹⁹⁷, celles-ci fonctionnent de manière individuelle, privée ou sociétale. Si les unes sont personnelles, les autres sont collégiales et concluent des accords dont le P.P.P instaurant un marché intégré à travers la création notamment des sociétés par

⁹⁹³ Parmi ces facteurs, figurent notamment la disparition du conflit politico-idéologique Est-Ouest, la fin de la guerre froide, l'assouplissement des tensions interétatiques en Afrique centrale et les retombées mitigées des anciennes politiques de coopération au développement.

⁹⁹⁴ La RDC applique le principe de la porte ouverte dans sa politique étrangère en vue de faciliter ses contacts avec les autres États et de jouer pleinement son rôle économique et géostratégique au centre de l'Afrique.

⁹⁹⁵ Les promesses d'investissement de la Chine en RDC sont prises pour une source financière alternative par le gouvernement congolais afin de relancer ses activités économiques. WINTGENS, S. et KABAMBA, B., *Le 'péril jaune' en RDC : mythe ou réalité..... Op. cit.*, p. 37.

⁹⁹⁶ À titre illustratif, les avantages commerciaux, fiscaux et autres accordées par la RDC au groupement d'entreprises chinoises sont énumérés dans les articles 14 à 16 de la Convention de collaboration de 2008. RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, *Op. cit.*, pp. 18-23.

⁹⁹⁷ Les trois catégories d'entreprises reconnues en RDC sont les entreprises commerciales, les entreprises personnelles et l'association sans but lucratif. Les cinq types de sociétés commerciales reconnues sont les sociétés en non collectif, les sociétés en commandite simple, les sociétés privées à responsabilité limitée, les sociétés par action à responsabilité limitée et les sociétés coopératives. RDC, *Le code pratique OHADA*, Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, Kinshasa, 2014.

action à responsabilité limitée (SARL)⁹⁹⁸ et/ou les sociétés privées à responsabilité limitée (SPRL)⁹⁹⁹. Engendrant la croissance des flux commerciaux, ces différents modes opératoires contribuent à la mise en place d'une zone de libre-échange interétatique¹⁰⁰⁰. Ils élargissent le débouché des produits chinois et augmentent la demande domestique congolaise. Ces enjeux d'expansion géo-démographique du marché commun¹⁰⁰¹ tendent à procurer un atout commercial considérable aux entreprises multinationales chinoises pour la construction du statut de puissance économique de leur pays.

12.1. LES DIFFERENTS MODES DE GESTION DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES EN RDC

Comme souligné précédemment, la RDC autorise les entrepreneurs étrangers œuvrant sur son sol soit à créer des sociétés individuelles et/ou privées, soit à conclure des contrats de partage de production ou encore à mettre en œuvre le partenariat public-privé. Tous ces modes opératoires déterminent les modalités de gestion de leurs entreprises. Si le premier mode conduit à la mise en place des entreprises personnelles, les deux autres se fondent sur la mise en commun des moyens de production et le partage des revenus d'activités en aboutissant souvent à la création d'une joint-venture.

Ces entreprises individuelles fonctionnent sous le régime d'indépendant et permettent à l'entrepreneur de réaliser ses activités en son nom et pour son propre compte. Il bénéficie de la totalité de gains et assume la responsabilité de toutes les pertes et dettes¹⁰⁰². N'ayant créé aucune personne juridique distincte, le bailleur de fonds est le seul propriétaire de l'entreprise individuelle et en assume la responsabilité de sa faillite. Bien que privées, ces entreprises individuelles se diffèrent des autres entreprises privées constituées par les membres d'une famille ou un groupe de particuliers.

⁹⁹⁸ Les Sociétés par action à responsabilité limitée sont celles dont le capital est constitué par voie de souscription d'actions, appelées des titres librement négociables. Ainsi, la responsabilité de chaque associé est limitée à son apport. RDC, Le code pratique OHADA..... *Op. cit.*

⁹⁹⁹ Les Sociétés privées à responsabilité limitée sont des sociétés formées des personnes physiques qui n'engagent que leur apport et ne font pas publiquement appel à l'épargne. Leurs parts sont obligatoirement uniformes, nominatives et non librement transmissibles. *Ibid.*

¹⁰⁰⁰ UNCTAD, *Building The African Continental Free Trade Area*, A Policy Paper, Unedited version, New York and Geneva, 2015, 22 pages.

¹⁰⁰¹ Le marché intérieur formé par les territoires chinois et congolais couvre une étendue estimée à 12.022.418 Km² représentant la superficie globale de ces deux pays avec une démographie totale d'environ 1.427.433.744 habitants.

¹⁰⁰² RDC, Le code pratique OHADA... *Ibid.*

Par contre, certaines entreprises sociétales concluent le contrat de partage de production (C.P.P). Celui-ci se fonde sur un double principe : la mise en commun des moyens de production et la répartition proportionnelle des dividendes. Il est conclu soit entre les acteurs économiques étrangers, soit entre ceux-ci et leurs partenaires congolais en vue de mobiliser conjointement leurs ressources et leurs outils de production pour les rentabiliser et augmenter leur productivité¹⁰⁰³. N'aboutissant pas impérativement à la création d'une nouvelle unité de production, le C.P.P permet à chaque partie de disposer de son autonomie décisionnelle. Sa longévité est tributaire de la permanence de l'activité économique justifiant son objet social. Ses clauses sont consensuelles et le partage de la production se fait à la proportionnelle des parts.

Utilisé souvent par les autorités congolaises dans les domaines des mines et des hydrocarbures¹⁰⁰⁴, le C.P.P ne concerne pas les récents accords sino-congolais. Ceux-ci ne mentionnent ni le littoral pétrolier de Muanda ni les blocs pétroliers du Graben Albertine. Ainsi, les entreprises multinationales chinoises œuvrant en RDC ne signent pas le C.P.P avec la Congolaise des Hydrocarbures. Par conséquent, ce mode opératoire ne permet pas de dégager les enjeux des échanges économiques entre les acteurs chinois et congolais.

D'autres entreprises sociétales créent des associations économiques revêtant plutôt une collaboration dans le cadre d'un partenariat entre deux acteurs dont l'un est public et l'autre est privé. Justifié par la nécessité de réunir les moyens financiers et matériels importants pour mettre en valeur des ressources naturelles congolaises, ce partenariat public-privé (P.P.P) est défini comme étant « un mode de financement par lequel la puissance publique fait appel à des prestataires privés, dans le cadre d'une convention de collaboration pour financer et gérer des projets publics d'infrastructures, de construction d'ouvrages, d'équipement ou tout autre

¹⁰⁰³ Le contrat de partage de production concerne les secteurs de mines et des hydrocarbures. Au nom du gouvernement congolais, il est généralement signé par les ministres des mines, des hydrocarbures, de finances et du portefeuille en vertu des pouvoirs légaux qui leur sont conférés par l'Ordonnance-loi présidentielle. RDC, l'Ordonnance-loi n° 81-013 du 2 avril 1981 portant législation générale sur les mines et les hydrocarbures.

¹⁰⁰⁴ À titre indicatif, citons le contrat de partage de la production conclu le 5 mai 2010 entre la RDC et l'Association CAPRIKAT Limited et FOXWHELP Limited sur les blocs I et II du Graben Albertine ; Celui conclu le 4 décembre 2007 entre la RDC et l'Association South Africa Congo Oil (Pt y) Limited et La Congolaise des Hydrocarbures sur le bloc 1 H du Graben Albertine ; Celui conclu le même jour entre la RDC et l'Association South Afrita Congo Oil (Pt y) Limited et La Congolaise des Hydrocarbures sur le bloc III du Graben Albertine ; Celui conclu le 5 décembre 2007 entre la RDC et l'Association Dominion Petroleum Congo, 'Soco Exploration-production ROC' et La Congolaise des Hydrocarbures sur le bloc du Graben Albertine ; Celui conclu à la même date entre la RDC et l'Association Dominion Petroleum Congo, 'Soco Exploration-production ROC' et La Congolaise des Hydrocarbures sur le bloc V du Graben Albertine. PPDS, Sommaire Présidence de la République, Partenariat pour le développement social, Leganet.cd, Bruxelles, 2010, [en ligne], <http://www.leganet.cd/Legislation/JO/2010/JOS.22.06.2010.htm>, consulté le 29 avril 2016.

investissement nécessaire au service public sur une longue durée »¹⁰⁰⁵. De son côté, Ghislain Nzinsi le considère comme un contrat conclu entre les acteurs du secteur public et privé dans le cadre de la réalisation d'un projet portant sur la conception, la construction, l'exploitation et le financement d'un ouvrage public¹⁰⁰⁶. Il ouvre l'économie nationale aux apports des investisseurs étrangers et réduit le rôle de l'État congolais dans la gestion de certaines de ses entreprises. Conclu sur base d'une convention de collaboration¹⁰⁰⁷, le P.P.P conduit à la mise en place de nouvelles entités de production. Celles-ci peuvent être considérées comme l'aboutissement d'un accord économique officialisé par une loi fixant notamment le régime fiscal de la société commune en accordant la gestion à la joint-venture.

12.2. LES MODES OPÉRATOIRES DES ACTEURS ÉCONOMIQUES CHINOIS EN RDC

Tous les différents modes opératoires reconnus par la législation congolaise ne sont pas utilisés par les acteurs économiques chinois dans leurs provinces d'accueil. Par ailleurs, celui privilégié par le groupement d'entreprises chinoises ayant signé la convention de collaboration avec le gouvernement congolais diffère des entreprises individuelles et/ou privées. Si les petits investisseurs chinois tels que Huachin et Song Hua à Lubumbashi, Jia Xing à Kolwezi¹⁰⁰⁸, Qi Sheng et Cope Shang à Kinshasa,... sont à la recherche de meilleures conditions d'affaires et créent des entreprises individuelles, les autres bailleurs de fonds privés chinois comme Congo Dong Bang Mining (CDM) et Emmanuel Mining à Kolwezi, Congo Loyal Will Mining et Cota Mining à Lubumbashi, Feza Mining à Likasi, Congo International Mining Corporation Limited à Luisha implantent des entreprises privées d'exploitation minière dans la province du Katanga¹⁰⁰⁹. Bien que les activités de ces entreprises individuelles et privées chinoises contribuent à l'augmentation du volume des

¹⁰⁰⁵ Article 2 de la section 2 de la loi n° 13/005 du 11 février 2014. RDC, Loi n° 13/005 du 11 février 2014 portant régime fiscal, douanier parafiscal des recettes non fiscales et de change applicables aux conventions de collaboration et aux projets de coopération, Kinshasa, le 11 février 2014.

¹⁰⁰⁶ NZINZI, G., « Le partenariat public-privé en République du Congo. A quel prix ? », *Institut de Recherche et d'Enseignement sur la paix*, Note d'analyse politique, n° 16, 2014, p. 2.

¹⁰⁰⁷ La convention de collaboration est définie comme « une convention conclue entre l'État et un groupement d'entreprises, une entreprise ou d'autres institutions portant sur un projet de coopération susceptible de contribuer de façon substantielle au développement économique et/ou social du pays ». Article 2 de la section 2 de la loi n°13/005 du 11 février 2014. RDC, loi n°13/005 du 11 février 2014.....*Op. cit.*

¹⁰⁰⁸ GOETHALS, S. et OKENDA, J-P., « Les entreprises minières chinoises au Katanga République Démocratique du Congo », *Rights and Accountability in Development (RAID)*, Londres, septembre 2009, p. 2.

¹⁰⁰⁹ *Ibid.*, p. 2

transactions commerciales entre les deux pays, elles ne permettent pas de dégager aisément le déséquilibre de leurs échanges économiques.

À côté de ces catégories d'acteurs économiques, se trouvent les firmes multinationales chinoises qui s'associent avec les entreprises publiques congolaises dans un P.P.P et réduisent le monopole étatique dans la gestion de ces entreprises publiques à la suite notamment des difficultés de trésorerie. Celles-ci poussent le gouvernement congolais à ouvrir le capital social de ses entreprises à l'actionnariat privé en vue de réaliser des projets portant sur la construction d'infrastructures, l'exploitation et la commercialisation des minerais.

C'est dans ce cadre que le groupe chinois Chanxi Dikuang Overseas Engineering Construction (SDOC) a conclu un P.P.P avec la Société des Mines d'Or de Kilo-Moto (SOKIMO) en vue de l'exploitation commune des mines d'or à Nizi en Ituri¹⁰¹⁰, la firme chinoise Indo Afrique Mining a signé un protocole d'accord avec la Minière des Bakwanga (MIBA) à Mbuji Mayi créant une joint-venture dénommée « Société minière de diamant de Sankuru (SMDS) pour l'exploration et l'exploitation des gisements diamantifères ainsi que la commercialisation du diamant¹⁰¹¹, la China Machinery Engineering Corporation (CMEC), spécialisée dans la construction et l'ingénierie, a signé un partenariat pour l'exploitation du ferrochrome avec la MIBA à Mbuji Mayi¹⁰¹². D'autres entreprises chinoises telles que Anhua Mining Investment Limited, Titan Mining et China Overseas Engineering Corporation ont conclu également des accords avec les sociétés publiques congolaises et créé des joint-ventures pour s'assurer des droits d'exploitation de certains gisements miniers locaux¹⁰¹³.

Par ailleurs, le P.P.P sino-congolais le plus important est celui conclu sur base du protocole d'accord de 2007 et de la convention de collaboration de 2008. Signés entre le gouvernement congolais et le groupement d'entreprises chinoises, ils portent sur un double projet d'infrastructures et d'exploitation minière susceptible de contribuer au développement

¹⁰¹⁰ NGONGO, H., « Des investisseurs chinois du Groupe SDOC intéressés à l'exploitation d'or en Province Orientale », *Province Orientale*, 16 décembre 2014, [en ligne], <http://provinceorientale.cd/sec/?p=2852>, consulté le 17 décembre 2014.

¹⁰¹¹ La Société minière de Bakwanga, de droit congolais, sis n° 4, Place de la Coopération dans la Commune de la Kanshi à Mbuji Mayi et la Société Indo Afrique Mining, de droit chinois, sis suite 2109, china Ressources Building 26, War Chai, Hong Kong, ont signé leur protocole d'accord du P.P.P à Kinshasa, en mai 2006. RDC, Protocole d'accord Miba-Société Indo Afrique Mining, Kinshasa, 5 mai 2006, [en ligne], http://www.mines-rdc.cd/fr/documents/MIBA_IND0_AFRIQUE_MINING.pdf, consulté le 21 novembre 2015.

¹⁰¹² GEENEN, S. et MARYSSE, S., *La fin des diamants du sang... Un futur brillant pour les diamants du Congo ... Op. cit.*, pp. 331-355

¹⁰¹³ STRUYE DE SWIELANDE, T., *La Chine et les grandes puissances en Afrique : Une approche géostratégique et géoéconomique*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2013, p. 33.

économique de la RDC et au maintien de la croissance économique de la Chine à travers la maximisation du profit de ces entreprises. Dans le cadre de la réalisation du projet minier, la partie congolaise, représentée par la Gécamines, et ses partenaires chinois décident de créer la Sino-congolaise des mines (Sicomines) en vue d'assurer conjointement l'exploitation des minerais, dont le bénéfice contribue notamment au remboursement des prêts consentis pour la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures¹⁰¹⁴.

Cette joint-venture vise à garantir les intérêts économiques des parties et s'assigne un double but : celui de mettre en valeur des ressources minières congolaises et d'assurer l'approvisionnement en matières premières des industries chinoises¹⁰¹⁵. Ses missions couvrent à la fois le volet minier et celui d'infrastructures en protégeant l'environnement à travers l'application du principe de « développement protectif et protection évolutive » privilégié dans son programme de « mine verte et d'émission zéro »¹⁰¹⁶ lors de l'exploitation du cuivre et du cobalt à Kolwezi. Renfermant le prêt d'une valeur de 3,2 milliards de dollars américains¹⁰¹⁷ dont les modalités de répartition sont explicitées dans les clauses de cette convention et de ses avenants 1 et 2 comme détaillées dans le graphique suivant montrant les apports de ses actionnaires, la Sicomines est une entreprise minière de droit congolais ayant les statuts de SARL¹⁰¹⁸. Si le gouvernement congolais participe avec 32 % des parts sociales en nature à travers les 12 % de Simco, une société publique nouvellement créée et les 20 % de la Gécamines, ses partenaires chinoises contribuent à hauteur de 68 % en numéraire repartis entre China Railway Group, Sinohydro et Zhejiang Huayou cobalt Corporation¹⁰¹⁹.

¹⁰¹⁴ SCM, *Rapport général du projet Sicomines*, la Sino-congolaise des mines, Kinshasa, 16 mai 2015, p. 2.

¹⁰¹⁵ Cependant, les entreprises minières chinoises au Katanga apparaissent comme moins avantageuses pour l'économie nationale et moins respectueuses des conditions de travail. Elles ne sont pas exemptes des critiques. GOETHALS, S. et OKENDA, J-P., *Op. cit.*

¹⁰¹⁶ SCM, *Ibid.*, p. 4.

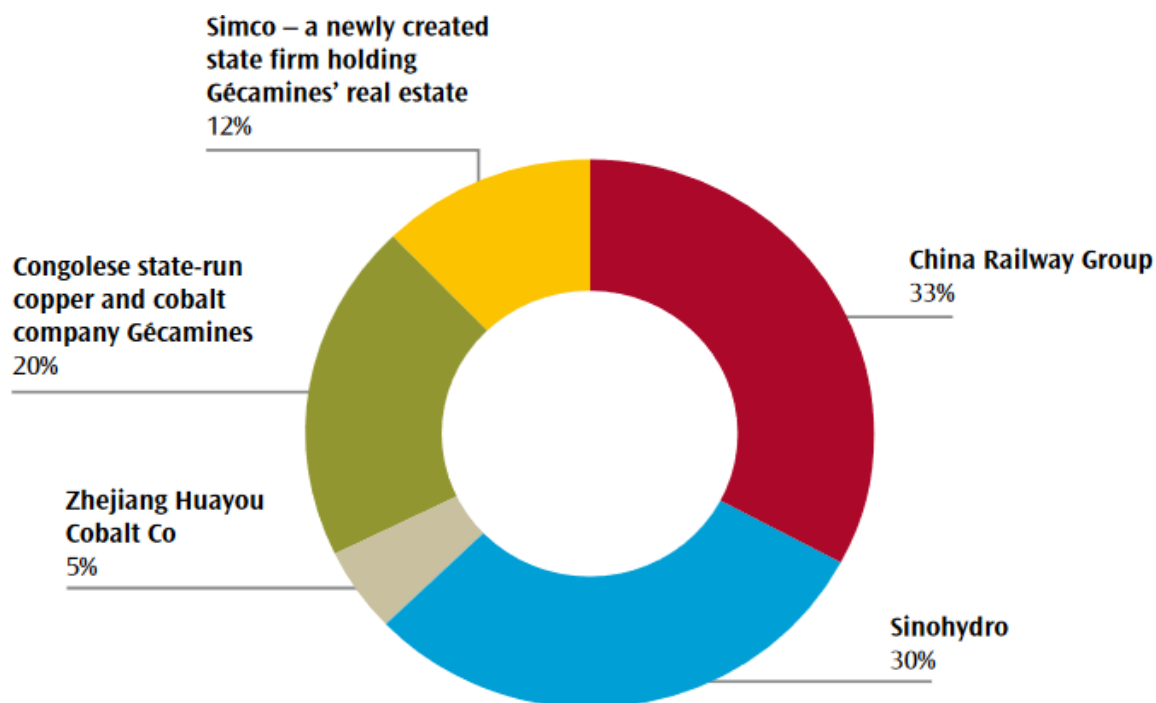
¹⁰¹⁷ Les fonds à emprunter, passés de 9 milliards de dollars américains à 6,2 milliards après le réajustement du montant initial, se divisent en deux parties dont 3 milliards de dollars américains pour les infrastructures et 3,2 milliards de dollars pour la mise en place de la Sicomines. Cependant, sur le total de cette somme, le « Carter Center » ne mentionne qu'un décaissement de 468 millions de dollars américains. Il laisse voir la lenteur de l'Exim Bank of China dans le décaissement des prêts, d'une part, et le retard occasionné dans la mise en exécution des projets retenus, d'autre part. The Carter Center, *Op. cit.*, 17 pages.

¹⁰¹⁸ Son siège social est établi au numéro 12 de l'avenue Lofoi du quartier Golf à Lubumbashi. SICOMINES Sarl, *Acte constitutif et Statuts*, Kinshasa, 2007, p. 4.

¹⁰¹⁹ La contribution des entreprises chinoises dans la réalisation du projet minier est mentionnée au point 3.4 de la Convention de 2008. RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation... *Op. cit.*, p. 7.

Figure 11

LES PARTICIPATIONS AU CAPITAL SOCIAL DE LA SICOMINES



Source : Global Witness, *China and Congo : Friends in Need*, Report, London, March 2011, p. 16.

La Sicominex rassemble alors les contributions en numéraire de la partie chinoise et en nature du gouvernement congolais. Constitués des droits et titres miniers, les apports locaux couvrent les gisements du cuivre et de cobalt inscrits dans les registres ad hoc du Cadastre Minier (CAMI) sous le numéro PE9681 et 9682 situés à Kolwezi dans la Province du Katanga¹⁰²⁰. Par ailleurs, les activités de cette joint-venture se focalisent essentiellement sur l'exploitation des substances minérales valorisables du cuivre et du cobalt et ses usines sont

¹⁰²⁰ Bien que les évaluations figurant dans le protocole d'accord de 2007 et à l'annexe A de la Convention de collaboration de 2008 soient différentes, les gisements de cuivre et de cobalt, concernés par l'exploitation de la Sicominex sont Dikuluwe, Mashamba Ouest, Jonction Dima, cuvette Dima, cuvette Mashamba et Synclinal Dikuluwe Colline Dima, Kolwezi. Ils contiennent des réserves minières estimées à 10.616.070 tonnes de cuivre dont environ 6.813.070 tonnes de cuivres en réserves certaines et 3.802.700 en réserves probables et possibles ; 626.619 tonnes de cobalt dont 426.619 en réserves certaines et 200.000 en réserves probables et possibles ainsi que toutes les autres substances minérales valorisables en tonnage à déterminer. RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, Annexe A à la Convention de collaboration de 2008... *Op. cit.*, p. 30 ; De VILLERS, G., *République Démocratique du Congo : De la guerre aux élections. L'ascension de Joseph Kabila et la naissance de la troisième République (janvier 2001 à août 2008)*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 431.

implantées à côté des gisements cupro-cobaltifères de Kolwezi¹⁰²¹. Son objet social englobe les opérations industrielles allant des études et prospections des minerais à leur traitement métallurgique et chimique et puis à leur commercialisation.

Fonctionnant en deux phases à la suite notamment du déficit énergétique¹⁰²², la Sicomines a commencé avec ses premières usines d'une capacité annuelle de 125 mille tonnes de cuivre. La mise en service des autres usines, tributaire de la fourniture du courant électrique¹⁰²³, pourra doubler sa capacité de production. Elle est conditionnée également par le remboursement de l'intégralité des investissements miniers par ses réalisations commerciales¹⁰²⁴. Cette exigence financière dépend notamment de la fluctuation du prix des matières premières sur le marché mondial et du choix des fournisseurs d'équipements et du personnel qualifié. Cependant, l'absence des compétences locales oriente la Sicomines vers l'importation des matériels et de l'expertise étrangère, et plus particulièrement chinoise. Toutefois, la joint-venture est appelée à respecter la législation nationale en matière de sécurité professionnelle, de protection de la faune et de la flore et à assumer ses responsabilités sociales afin d'éviter les mécontentements et autres revendications ouvrières et paysannes¹⁰²⁵. Dans l'exercice de ses activités, les avantages sociaux qu'octroie la Sicomines sont compensés par les diverses exemptions fiscales lui accordées par le gouvernement congolais¹⁰²⁶. Celles-ci réduisent les rentrées budgétaires et la marge des manœuvres des autorités locales dans le financement des autres projets de développement national.

¹⁰²¹ La Sicomines exploite les gisements du cuivre et de cobalt dont la description géologique et la minéralisation des concessions minières sont établies à l'annexe B de la Convention de collaboration de 2008. RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, Convention de collaboration... *Op. cit.*, pp. 34-36. À ces tonnages de cuivre et de cobalt, s'ajoutent les 372,3 tonnes d'or repris à l'annexe 1 du protocole d'accord de 2007. RDC, Protocole d'accord,... *Op. cit.* Par ailleurs, les deux annexes du protocole d'accord de 2007 détaillent les projets retenus par les deux parties. Si la deuxième annexe explicite le programme congolais de la reconstruction reprenant les projets, leurs descriptions et leurs montants estimatifs, la première, par contre, détermine les gisements et les quantités de minerais faisant partie du projet minier de la convention de collaboration de 2008.

¹⁰²² SCM, *Op. cit.*, p. 2.

¹⁰²³ La mise en service des autres usines de la Sicomines dépend de l'évolution des travaux de construction de la centrale de Busanga. *Ibid.*, p. 2.

¹⁰²⁴ L'article 12 de la Convention de collaboration de 2008. RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, ...*Ibid.*, p. 15.

¹⁰²⁵ La Sicomines est appelée à indemniser les cultivateurs locaux lors de l'expropriation de leur terre et à faciliter l'engagement de certains paysans soit dans son propre personnel ou dans celui de ses sous-traitants. Elle doit également réaliser des projets sociaux d'intégration communautaire. *Ibid.*, p. 8.

¹⁰²⁶ La Sicomines bénéficie des avantages douaniers, fiscaux et parafiscaux énumérés notamment dans l'arrêté interministériel de 2009. RDC, Arrêté interministériel n° 0318/CAB.MIN/MINES/01/2009 et n° 171/CAB/MIN/FINANCES/2009 du 25 juin 2009 portant régime douanier, fiscal et parafiscal applicable aux activités d'exploitation minière de la société Sicomines Sarl, Ministère des Finances & Ministère des mines, Kinshasa, le 25 juin 2009, 4 pages.

Malgré ses actions sociales, l'implantation de cette joint-venture à Kolwezi prive les creuseurs artisanaux de leur source de revenus et les retombées de ses activités défavorisent les acteurs locaux. C'est dans ce contexte qu'Augustin Tshilombo wa Nshimba soutient que les actions sociales de la Sicominex apparaissent comme une compensation économique fondée sur l'absence des mécanismes nationaux de régulation du coût des minerais, de fixation de leurs prix sur le marché mondial et de maîtrise du revenu de leur vente¹⁰²⁷. Bien que ces échanges offrent à la RDC des avantages comparatifs et des facilités de négociation, l'absence de ces mécanismes régulateurs n'inhibe pas les effets des activités de ces entreprises chinoises sur le processus du développement économique congolais.

En somme, la participation des actionnaires privés chinois dans les actifs de certaines entreprises étatiques locales tend à les transformer en sociétés d'économie mixte dans lesquelles le gouvernement congolais perd progressivement son monopole et limite le pouvoir de ses services de contrôle et de régulation des activités économiques et des opérations financières. À ce sujet, Rigobert Minani Bihuro pense que la décadence de l'État congolais risque de transformer le pays en un supermarché dans lequel se croisent les mafieux extérieurs à la quête non seulement du blanchissement d'argent mais aussi de l'enrichissement illicite et rapide au détriment du développement de l'économie nationale¹⁰²⁸. Cette faillite de l'État est perceptible dans plusieurs domaines notamment celui du commerce de détail dont plusieurs enseignes tenues par des commerçants chinois ont des dénominations congolaises en violation des dispositions légales.

12.3. LE CONTOURNEMENT DE LA LOI ET L'USAGE DE PRÊTE-NOMS

Un des moyens illicites occasionnés par la déliquescence des pouvoirs publics congolais utilisé par certains commerçants et restaurateurs chinois est le prête-nom congolais. Il ne s'agit pas d'un mode opératoire mais d'une pratique illégale qui leur permet de contourner la législation nationale pour exercer certaines activités commerciales en RDC. Règlementé par la loi n° 73-009 du 5 janvier 1973 prise à la suite des dispositions antérieures¹⁰²⁹, le commerce

¹⁰²⁷ TSHILOMBO wa NSHIMBA, A., « Plaidoyer pour le troc : Des actifs à valeur externe en vue de l'accroissement des actifs à valeur interne », *Congo-Afrique*, n° 418, Octobre 2007, pp. 583-597.

¹⁰²⁸ MINANI BIHURO, R., « La problématique des ressources minières en RDC : état de lieux et perspectives », *Congo-Afrique*, n° 417, Septembre 2007, pp. 501-518.

¹⁰²⁹ Ces dispositions précédentes comprennent notamment le décret du 6 mars 1951 instituant le registre du commerce; l'ordonnance-loi n° 66/260 du 21 avril 1966 subordonnant l'immatriculation au registre du commerce

de détail est exclusivement réservé aux nationaux¹⁰³⁰. Renforçant les conditions d'exercice du petit commerce dans le but de stimuler l'esprit des affaires chez les congolais et d'encourager des pratiques locales susceptibles de soutenir l'économie nationale¹⁰³¹, cette loi constitue l'instrument juridique dont dispose l'État congolais pour accomplir sa mission de régulation et de contrôle dans le secteur du commerce intérieur.

C'est dans ce contexte que sont déterminées les dispositions générales pour l'exercice de ce commerce et les catégories d'activités concernées¹⁰³². Les contrevenants s'exposent à des sanctions allant jusqu'à l'expropriation de leurs biens et à leur expulsion hors des frontières nationales¹⁰³³. La mise en application de cette loi est confiée au ministère de l'Économie nationale, seule institution publique habilitée à prendre des mesures restrictives et prohibitives à l'importation et à la circulation, au sein du territoire national, de certains produits jugés dangereux pour la santé ou susceptibles de porter atteinte aux bonnes mœurs.

Destinées à lutter contre la prolifération des enseignes étrangères dans les différentes villes congolaises, ces dispositions légales sont contournées par certains restaurateurs et commerçants chinois utilisant le prête-nom congolais afin de travailler en toute légalité¹⁰³⁴. Les cas les plus remarquables sont ceux des dames Masengo, Mamie Kankonde Zhang la Chinoise et Jolie Kenda la Mignonne¹⁰³⁵. Bien que proches de la communauté chinoise, ces deux dernières congolaises s'approprient les établissements identifiés par leurs noms alors que les chinois qui y travaillent sont les véritables propriétaires.

des étrangers, des sociétés étrangères et de certaines sociétés zaïroises à des garanties financières ; l'ordonnance-loi n° 69/016 du 21 janvier 1969 portant mesures d'exécution de l'ordonnance-loi n° 66/260 précitée.

¹⁰³⁰ Aux termes de l'article 1^{er} du titre I de cette loi, ne sont prises en compte que des activités commerciales réservées aux personnes physiques de nationalité congolaise et aux sociétés de droit congolais dont le capital appartient intégralement aux nationaux. RDC, « la loi n° 73-009 du 5 janvier 1973 sur l'exercice du commerce », *Journal officiel de la République*, n° 5, le 1^{er} mars 1973, p. 280.

¹⁰³¹ Cet objectif figure parmi les résolutions n° VIII du Premier Congrès ordinaire du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR) tenu à N'Sele du 21 au 24 mai 1972.

¹⁰³² Les conditions pour exercer les activités commerciales en RDC sont déterminées par les articles 3 et 4 de la loi sur l'exercice du commerce. RDC, la loi n° 73-009 du 5 janvier 1973.... *Ibid.*

¹⁰³³ Ces sanctions sont énumérées dans les articles allant de 21 au 23 de cette loi. *Ibid.*, p. 280.

¹⁰³⁴ WINTGENS, S. et KABAMBA, B., *Op. cit.*, p. 46.

¹⁰³⁵ Si le cas de Mamie Kankonde Zhang la chinoise n'a pas une justification très bien connue et explicitée, ceux des dames Masengo et Jolie Kenda la Mignonne sont « symptomatiques ». La première, Madame Rosine tient le restaurant Madiam au numéro 26 de l'avenue Cadeco dans la Commune de la Gombe à Kinshasa. Elle est l'épouse de Monsieur Masengo, un ancien étudiant congolais en Chine. À la suite de leur mariage, la chinoise a pris le nom de son époux et est devenue Madame Masengo. La seconde, l'Honorable députée Jolie Kenda est l'épouse d'un chinois. Étant Secrétaire générale de l'Alliance sino-congolaise, elle est bien connue du public. Éluë de la circonscription de Lukunga, elle est la présidente de la Fondation portant son nom. Elle se dit propriétaire des « Etablissements la Mignonne » utilisant des commerçants chinois pour attirer les consommateurs congolais. Entretien avec leurs employés, Kinshasa, octobre 2015.

Par ailleurs, la présence des commerçants chinois dans ces magasins et boutiques, les fonctions qu'ils y exercent, les tâches qui y accomplissent et l'origine des produits qui y sont vendus ne rassurent pas de nombreux clients sur l'appartenance congolaise de ces enseignes. Celles-ci exposent et vendent tous les articles manufacturés importés, souvent contrefaits, à un prix défiant toute concurrence. Le prête-nom congolais ne vise qu'à permettre à ces acteurs économiques chinois d'exercer leurs activités commerciales en toute quiétude sur le sol congolais¹⁰³⁶. Leur intrusion dans le « petit commerce » local entraîne l'insécurité socio-professionnelle dont se plaignent de nombreux commerçants congolais.

Cependant, l'impact de cette pratique illicite et des activités de ces acteurs économiques chinois sur les échanges entre la Chine et la RDC n'est pas bien élucidé. Engendrant la concurrence illégale et l'inquiétude socio-professionnelle, l'usage de prête-nom pousse certains commerçants congolais à se regrouper en vue d'acheter directement les produits chinois à partir de leurs usines de fabrication, de les importer et de les revendre en RDC, concurrençant à leur tour les détaillants chinois. Par conséquent, l'utilisation des noms congolais par certains acteurs chinois ne permet pas de déterminer aisément les enjeux complexes des échanges économiques et commerciaux sino-congolais et d'appréhender la manière dont ils génèrent une relation de pouvoir asymétrique entre les deux pays.

12.4. LES ENJEUX DES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES ASYMÉTRIQUES SINO-CONGOLAIS

Il s'agit des enjeux non négligeables liés à la construction et à l'émergence de la puissance économique de la Chine en Afrique centrale et à la dépendance de l'économie congolaise. De plusieurs ordres, ils se déclinent en nombreuses facettes et se regroupent en cinq catégories complémentaires. Cependant, ces enjeux ne peuvent se comprendre que dans un contexte global d'échanges économiques asymétriques entre la Chine et la RDC. Entraînés par les différentes activités des entreprises multinationales chinoises dans les provinces congolaises, ils tournent autour des intérêts nationaux de la Chine. Augmentant son importance économique et sa visibilité internationale, ils réduisent la marge des manœuvres politiques et économiques des acteurs congolais.

¹⁰³⁶ Dans plusieurs communes et quartiers populaires de Kinshasa tels que Ngaba, Lemba, Makala, Victoire, ... de nombreux boutiques et magasins tenus par des commerçants chinois sont identifiés par les noms de Mamie Kankonde Zhang la chinoise et/ou Jolie Kenda la Mignonne.

12.4.1. Les enjeux stratégiques liés à la construction des infrastructures

L'exploitation des minerais congolais, avec leurs impuretés à valeur commerciale, se trouve au centre des projets de coopération sino-congolais liés à la construction, à la réhabilitation et à la mise en place des voies de communication ainsi qu'à la viabilité des ports d'évacuation. Elle est à la base des enjeux de positionnement économique des entreprises multinationales chinoises visant à mettre en valeur les ressources naturelles du pays. D'aucuns affirment que ces ressources naturelles sont au cœur du conflit des ports¹⁰³⁷. Ainsi, les infrastructures construites et/ou réhabilitées par les firmes multinationales chinoises insèrent la RDC dans une perspective régionale de renforcement des corridors Nord de Mombasa, Ouest de Lobito et Central de Dar-es-Salaam. Elles la relient aux différents réseaux ferroviaires et routiers de la région en vue de faciliter notamment l'exportation de ses matières premières¹⁰³⁸ vers l'Asie et l'Europe à moindre coût en contournant notamment le port de Durban dans le but de réduire la durée de leur transit sud-africain.

Par conséquent, l'intégration des provinces minières congolaises du Nord-Est dont l'Ituri, une zone riche en minerai d'or, dans le corridor Nord forme un axe de transport multimodal comprenant les routes, les chemins de fer, les voies fluviales. À ce sujet, Roland Poutier note qu'elle favorise l'alignement de l'économie congolaise sur le modèle existant et vise à initier des politiques de facilitation du commerce et du transport des cargaisons, l'amélioration des infrastructures et l'harmonisation des tarifs douaniers favorables à l'intégration régionale¹⁰³⁹. Dans ce corridor, qui relie le port maritime de Mombasa au Kenya avec le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda, la RDC et le Soudan du Sud, le transport et la circulation des frets sont rapides entre les villes frontalières. Encouragées par la BAD, ces facilités éliminent les barrières aux échanges régionaux, transforment cette voie de sortie en un corridor fluide du commerce¹⁰⁴⁰ et entraînent la diminution des coûts de transport dans la

¹⁰³⁷ Entretien avec l'Attaché commercial de l'Ambassade de la RDC à Dar-Es-Salaam, Liège, juillet 2015.

¹⁰³⁸ TOYA, M., « Want's China's Investment in Africa ? », *Business Enterprise*, New York, 2007, p. 34.

¹⁰³⁹ Ce corridor s'appuie sur des transports multimodaux devant remplir des fonctions complémentaires. Il forme un des outils d'intégration et de désenclavement économique de l'Afrique orientale. POURTIER, R., « Les chemins de fer en Afrique subsaharienne, entre passé révolu et recompositions incertaines », *Belgeo*, n° 2, 2007, pp. 189-202.

¹⁰⁴⁰ MULENGA, G., NEPAD, Regional Integration and Trade Department, « Developing Economic Corridors In Africa. Rationale for the Participation of the African Development Bank », *Regional Integration Brief*, n° 1, April 2013, pp. 1-12.

sous-région des Grands Lacs africains¹⁰⁴¹. Elles justifient la signature de l'accord révisé de transport et de transit du corridor Nord par les autorités congolaises¹⁰⁴² en vue d'intensifier les échanges interétatiques, de normaliser leurs procédures et d'harmoniser leurs taxes.

De leur côté, les cinq pays du corridor central : la Tanzanie, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la RDC s'engagent aussi à faciliter le transport des matières premières dont les minerais du Katanga à partir du port de Dar-es-Salaam en résolvant le problème des infrastructures routières, ferroviaires, lacustres et maritimes à travers la coopération chinoise¹⁰⁴³. Ils visent à éliminer les barrières tarifaires et à harmoniser leurs procédures douanières au niveau des postes frontaliers afin de lutter contre les vols, les tracasseries administratives et la multiplicité de formalités à l'importation et/ou à l'exportation de leurs marchandises à partir des ports tanzaniens en vue de contribuer à leur développement¹⁰⁴⁴.

Enfin, la redynamisation du corridor Ouest de l'Océan Atlantique est liée aux avantages comparatifs offerts par les infrastructures réhabilitées par la China Railway Group après la guerre civile angolaise. Elle est à la base de la rencontre les Chefs d'État de l'Angola, de la Zambie et de la RDC consacrant la reprise officielle du trafic sur la voie ferrée de Benguela¹⁰⁴⁵. Celle-ci relie la zone minière de Dilolo au Katanga au port maritime de Lobito en Angola en passant par la Zambie. L'importance de ce corridor réside dans sa connexion avec les réseaux ferrés d'Afrique du Sud et de Tanzanie, le transformant en une ligne ferroviaire transcontinentale¹⁰⁴⁶. Reliant les ports maritimes des deux océans en traversant le continent africain, il tend à devenir le corridor le plus exploité par les acteurs économiques

¹⁰⁴¹ Les facilités commerciales de ce corridor entraînent la baisse des coûts de transport et regroupent les opérations liées à la gestion des stocks, à l'approvisionnement, au dédouanement, au respect des règles et procédures de transport, de l'ordre de 56 %. De même, celui de transport a baissé de 38 % sur Goma et 37 % de Mombasa à Juba. Par ailleurs, son « Executive Secretary of the transit transport Coordination », Donat Bagula affirme que le chargement des véhicules dans ce corridor est plus respecté et régulier qu'avant. Radio Okapi, « Les marchandises circulent plus rapidement dans le Corridor Nord, selon Donat Bagula », *Radookapi*, Kinshasa, le 11 août 2015, [en ligne], <http://www.radiookapi.net/economie/2015/08/11/les-marchandises-circulent-plus-rapidement-dans-le-corridor-nord-selon-donat-bagula>, consulté le 11 août 2015.

¹⁰⁴² De MATONS, J.G., *A Review of International Legal Instruments. Facilitation of Transport and Trade in Africa*, The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank Group, Washington DC, Second Edition, Africa Transport Policy Program, March 2014, p. 146.

¹⁰⁴³ *Ibid.*, p. 195.

¹⁰⁴⁴ STECK, B., « Introduction à l'Afrique des ports et des corridors : comment formuler l'interaction entre logistique et développement », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 59, n° 168, 2015, p. 447-467.

¹⁰⁴⁵ La cérémonie de lancement du trafic sur ce corridor fut organisée le samedi 14 février 2015 dans la ville congolaise de Luau. KOTA, J.E., « Intégration économique de l'Afrique. Kabila, Dos Santos et Lungu lancent l'espoir », *Congo Panorama*, Bruxelles, n° 013, 2015, pp. 6-11.

¹⁰⁴⁶ POURTIER, R., *Afriques noires*, Paris, Hachette, 2001, p. 127.

chinois et les anciens partenaires extérieurs de la RDC lors du transport international de leurs cargaisons.

Cependant, la fragmentation des voies ferrées d’Afrique centrale et australe, comme le démontre la figure suivante, favorise la complémentarité eau-route-rail. Celle-ci constitue l’ossature interne du système de transport congolais en vue de réduire la dépendance extérieure. Elle forme la voie nationale conçue depuis l’époque coloniale pour le transport et le transit des matières premières du pays par le port d’Anvers¹⁰⁴⁷. Si les routes et les chemins de fer réhabilités par la coopération chinoise assurent l’intégration économique de la RDC dans les régions orientale et occidentale du continent africain, ils mettent en place une organisation multimodale assurant également la complémentarité entre les différentes voies de communication visant à désenclaver certaines zones intérieures, à relancer les activités économiques congolaises et à les intégrer dans l’économie régionale¹⁰⁴⁸. Ils tendent également à réduire leur raccordement aux ports Elisabeth, East London et Durban du réseau ferroviaire austral. Augmentant notamment le volume des échanges avec les acteurs économiques chinois, ils limitent l’influence commerciale de l’Afrique du Sud au centre du continent¹⁰⁴⁹.

Bien que la réhabilitation de ces infrastructures soit financée par le gouvernement congolais sur fonds propre après le désistement financier de l’Exim Bank of China, leur ralliement aux différents corridors africains participe à l’extraversion de l’économie nationale. L’exploitation de ces corridors encourage notamment la ruée des investisseurs chinois vers les ressources naturelles du pays d’accueil et y accroît leur importance économique. Constituant les seules voies légales de sortie des produits exportés, ils favorisent non seulement la porosité des frontières nationales, la contrebande et l’évasion fiscale¹⁰⁵⁰ mais positionnent aussi les acteurs chinois dans l’échiquier économique congolais.

¹⁰⁴⁷ Le grand projet colonial de transport consistait à la construction du chemin de fer Lubumbashi-Ilebo, le transport par barges d’Ilebo-Kinshasa puis le chemin de fer Kinshasa-Matadi. POURTIER, R., *Op. cit.*, pp. 128-129.

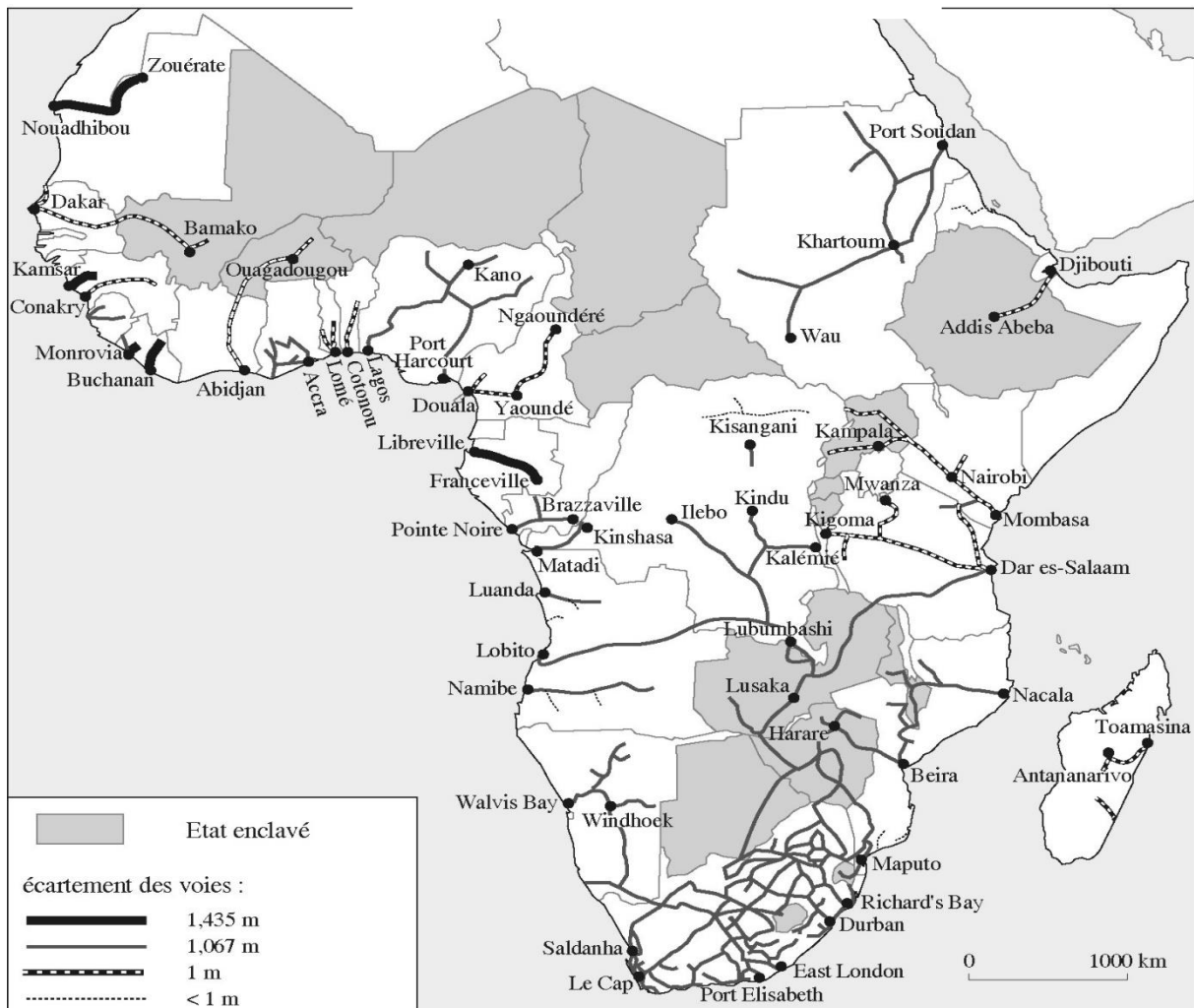
¹⁰⁴⁸ SZYLLOWICZ, J.S., et al., *Multimodal Transport Security. Frameworks and Policy Applications in Freight and Passenger Transport*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 2016. pp. 126-127.

¹⁰⁴⁹ NEPAD, Regional Integration and Trade Département, « Tanzania’s Seaports and Transport Corridors as Development Opportunity for East and Southern Africa », *Regional Integration Brief*, n° 3, July 2014, pp. 1-8.

¹⁰⁵⁰ Elle crée des voies de sortie illicites dans des lieux dépourvus des postes douaniers. Tel est le cas du village frontalier congolais de Lufu où pénètrent illégalement des marchandises et autres produits venant de l’Angola. Radio okapi « RDC: Matata Ponyo promet de démanteler les réseaux maffieux au poste frontière de Lufu », *Radiookapi*, Kinshasa, le 21 août 2015, [en ligne], <http://www.radiookapi.net/2015/08/21/actualite/politique/rdc-matata-ponyo-promet-de-demanteler-les-reseaux-maffieux-au-poste>, consulté le 13 décembre 2015.

Figure 12

LES CORRIDORS AFRICAINS DE TRANSPORT DES CARGAISONS



Source : POURTIER, R., *Afriques noires*, Paris, Hachette, 2001, p. 127.

12.4.2. La prédominance commerciale chinoise liée à l'intensification de leurs échanges

Elle est le résultat de la jonction des riches provinces minières congolaises aux différents corridors les reliant aux trois ports maritimes d'Afrique orientale et australe. Renforçant le positionnement des investisseurs chinois sur le marché intérieur congolais, cette jonction participant à l'augmentation des transactions commerciales entre les deux pays¹⁰⁵¹. À la suite de cette croissance des flux commerciaux, les acteurs chinois investissent notamment

¹⁰⁵¹ L'augmentation du volume des échanges entre la Chine et la RDC peut être visualisée au tableau n° 6 de cette étude.

dans plusieurs projets miniers avec un total de 3,72 milliards de dollars et dans la construction d'une centrale hydroélectrique estimée à 320 millions de dollars¹⁰⁵².

Par ailleurs, leur positionnement économique sur le terrain suit la spécialisation de leurs entreprises dans le domaine d'exploitation minière, la construction d'ouvrages, le commerce, la restauration et/ou la gestion des centres de santé créant parfois une insécurité socio-économique et professionnelle en violation de la législation congolaise. Ce phénomène s'observe également dans plusieurs villes africaines où les lois du pays d'accueil ne sont pas respectées¹⁰⁵³. Bien que certains consommateurs locaux apprécient leur présence et la considèrent comme une opportunité pour diversifier le tissu commercial national, ces acteurs augmentent leur poids économique et réduisent la marge des manœuvres de plusieurs marchands locaux.

Si certains acteurs chinois – et plus particulièrement les commerçants – intègrent facilement les secteurs économiques congolais, d'autres, par contre, y éprouvent de nombreuses difficultés liées notamment à la langue et la culture locale. Celles-ci constituent un facteur d'impopularité et de méfiance justifiant l'insécurité physique et juridique ainsi que des tracasseries administratives et policières auxquelles ils s'exposent¹⁰⁵⁴. Leurs inquiétudes motivent la quête d'appui politique et sécuritaire que cherchent de nombreux acteurs chinois auprès des dirigeants de leur pays et/ou des autorités politiques et militaires locales.

Par contre, les commerçants congolais, à l'instar des autres marchands africains, ayant rejoint les villes chinoises au début de ce millénaire à la suite des réformes politiques et économiques en Chine, rencontrent plusieurs difficultés pour intégrer le marché intérieur chinois¹⁰⁵⁵. S'organisant en deux groupes composés des « commerçants-résidents » et des « marchands-revendeurs », ils circulent entre les places marchandes. Si les premiers assurent l'intermédiaire entre les fournisseurs chinois et les revendeurs, ils rabattent également, sur les

¹⁰⁵² RDC, Centre de Recherche et d'Analyse des Statistiques Commerciales (CRASCOM), Direction des Études et Planification, Ministère du Commerce extérieur, Kinshasa, Novembre 2015.

¹⁰⁵³ À titre illustratif, les marchands chinois concurrencent illicitement les commerçants locaux à Douala au Cameroun et à Dakar au Sénégal. BERTONCELLO, B. and BREDELOUP, S., *China-Africa or the Waltz of Entrepreneurs-Migrants...* art. cité. Par ailleurs, au Sénégal, les « importateurs-commerçants » chinois déclarent des conteneurs de pièces détachées importés pour faire une économie de temps et d'argent afin de payer des taxes réduites. BANGRÉ, H., « Sénégal : pour ou contre les commerçants chinois ? », *Afrik*, le 13 août 2004, [en ligne], <http://www.afrik.com/article7549.html>, consulté le 15 avril 2015.

¹⁰⁵⁴ VIRCOULON, T., *La Chine, nouvel acteur de la reconstruction congolaise...* art. cité.

¹⁰⁵⁵ ONANA, J-B., « Les enjeux de l'immigration africaine en Chine », *Outre-Terre*, vol. 4, n° 30, 2011, 413-418.

places marchandes, les produits fabriqués ou transformés dans les régions voisines destinés aux seconds. Qualifiés de navetteurs à cause de leur déplacement incessant, ceux-ci approvisionnent les consommateurs des autres continents¹⁰⁵⁶. La majorité des commerçants congolais circulent d'une place marchande à une autre, en fonction des avantages comparatifs qu'ils y trouvent. Ainsi, la ville de Hong Kong joue le rôle de leur porte d'entrée et, par voie ferrée, ils rejoignent la ville commerciale de Guangzhou qui leur offre plusieurs enseignes des produits bon marché. Difficiles de se positionner dans les villes asiatiques, ces « marchands-revendeurs » congolais circulent entre Dubaï, Bangkok, Jakarta, Hong Kong, Guangzhou et les capitales africaines¹⁰⁵⁷. La liberté de leur mouvement diminue avec l'intrusion des commerçants chinois dans ces créneaux et le durcissement des politiques migratoires.

Par ailleurs, la dynamique des échanges entre la Chine et les pays africains dont la RDC entraîne, ces dernières années, deux nouvelles catégories de migrants africains en Chine. Le premier groupe, constitué d'étudiants ayant abandonné leurs études, se spécialise dans l'interprétariat pour servir d'interface entre les fournisseurs chinois et les commerçants étrangers. Le second se compose d'individus arrivés en Chine dans la perspective de regagner l'Europe ou les États-Unis. Si les uns comptent sur leurs compétences linguistiques, les autres utilisent tous les moyens informels pour valoriser leur présence en Chine avant un hypothétique voyage vers l'Occident¹⁰⁵⁸. L'activisme professionnel de ces derniers se situe aux antipodes de la réticence des entreprises chinoises à transférer leurs compétences techniques dans les pays d'accueil. Ces firmes participent à la dépendance économique des acteurs locaux. Cependant, la marge des manœuvres de ces migrants africains s'amenuise au fur et à mesure que les autorités chinoises découvrent leurs stratagèmes.

12.4.3. La dépendance logistique liée au non transfert de la technologie

Les travaux de construction d'infrastructures sont exécutés par les ingénieurs chinois qui se servent des engins importés par leurs entreprises. Maîtrisant leur technologie, ces

¹⁰⁵⁶ BERTONCELLO, B. and BREDELOUP, S., China-Africa or the Waltz of Entrepreneurs... art. cité.

¹⁰⁵⁷ En Asie, les commerçants congolais sont à la quête des facilités économiques et commerciales telles que les infrastructures portuaires et aéroportuaires, l'équipement hôtelier adapté, la connexion à une série d'entreprises performantes. S'ils y vendent les pierres précieuses de leur pays, ils y achètent aussi plusieurs produits notamment des vêtements, des bijoux, des électroménagers, des matériaux de construction et d'autres biens de grande consommation. BERTONCELLO, B. et BREDELOUP, S., « De Hong Kong à Guangzhou, de nouveaux « comptoirs » africains s'organisent », *Perspectives chinoises*, n° 1, 2007, pp. 98-110.

¹⁰⁵⁸ BERTONCELLO, B. and BREDELOUP, S., China-Africa or the Waltz of Entrepreneurs... *Ibid.*

firmer importent également de la main-d'œuvre chinoise par manque de compétence et d'expertise locales. Elles l'utilisent souvent dans les chantiers de construction et dans certains services techniques¹⁰⁵⁹ au détriment des ouvriers congolais et de leurs pratiques. Ce choix explique, en partie, l'opacité de certaines de leurs activités et leur fonctionnement en circuit fermé. Révélant la primauté de la technologie chinoise sur les techniques locales, il reproduit les mécanismes de la dépendance logistique des acteurs nationaux. Si la quasi-totalité des contremaîtres présents dans les chantiers sont chinois, les ouvriers congolais occupent des emplois dans lesquels la compétence linguistique locale est indispensable¹⁰⁶⁰. Ceux-ci redoutent leur sous-qualification professionnelle à la suite non seulement des difficultés liées à la mise en application de la politique nationale de la formation et de l'emploi mais aussi au non transfert de la technologie chinoise¹⁰⁶¹. Ainsi, l'importation de la main-d'œuvre chinoise composée d'experts, de techniciens et d'ouvriers « qualifiés » ainsi que de leurs engins augmente l'importance technique de la Chine et entraîne le chômage des travailleurs locaux et/ou leurs sous emplois.

Lorsque le renforcement des capacités locales et la maîtrise de la technologie étrangère sont considérés comme un facteur d'appropriation des projets de coopération par les bénéficiaires, le gouvernement congolais s'efforce d'assurer la formation professionnelle aux travailleurs nationaux à l'Institut nationale de préparation professionnelle (INPP)¹⁰⁶². L'objectif est de lutter contre l'importation de la main-d'œuvre étrangère et la livraison des infrastructures « clés en mains » privilégiées par les entreprises multinationales chinoises¹⁰⁶³. Il le stimule également à former des ouvriers locaux qualifiés pour éviter que ces entreprises

¹⁰⁵⁹ Tel est le cas notamment à l'Hôpital de l'Amitié Sino-congolaise (HASC) de N'Djili où le service technique est exclusivement tenu par les techniciens chinois. Entretien avec l'envoyé du ministère de la Santé Publique au HASC, novembre 2015.

¹⁰⁶⁰ Dans de nombreux chantiers de Kinshasa et de l'arrière-pays, les ouvriers congolais occupent les fonctions secondaires où la maîtrise de la langue française, swahili ou lingala est d'une impérieuse nécessité. Ils exercent des tâches telles que le protocole et l'accueil du public, la traduction et l'interprétariat,... Cette situation professionnelle s'observe également dans les industries textiles tanzaniennes ou dans les mines de cuivre zambiennes tenues par les entrepreneurs chinois. KWAN LEE, C., *Raw Encounters : Chinese Managers, African Workers and the Politics of Casualization in Africa's...* art. cité.

¹⁰⁶¹ HAROZ, D., « China in Africa : Symbiosis or Exploitation ? », *The Fletcher Forum of World Affairs*, vol. 35, n° 2, 2011, pp. 65-88.

¹⁰⁶² L'INPP est une entreprise publique congolaise à caractère technique et social dotée de la personnalité juridique créée par l'ordonnance-loi n° 64-206 du 29 juin 1964. Ses actions sont notamment destinées au perfectionnement et à la promotion professionnelle des travailleurs adultes, à l'apprentissage dans l'emploi. Il est régi par l'ordonnance-loi n° 78-188 du 5 mai 1978 portant statuts d'une entreprise publique dénommée « Institut national de préparation professionnelle », en abrégé: « I.N.P.P. » et la formation qui y est dispensée est réglementée par l'ordonnance n° 71-055 du 26 mars 1971 portant organisation de la formation professionnelle.

¹⁰⁶³ CHAPONNIERE, J-R., « L'aide chinoise à l'Afrique : origines, modalités et enjeux », *L'Économie politique*, vol. 2, n° 38, 2008, pp. 7-28.

détiennent le monopole d'évaluation du niveau d'exécution des projets. Par ailleurs, le soutien aux efforts des autorités congolais dans ce domaine se matérialise par la création des centres de formation et d'apprentissage à Kinshasa en vue de donner la formation technique et d'accroître la présence des ouvriers congolais spécialisés dans les différents chantiers¹⁰⁶⁴. Cependant, le manque des matériels didactiques appropriés constitue un obstacle à ce dessein.

Dans d'autres contextes, le délai assez court de livraison de certains ouvrages impose parfois un calendrier d'exécution des travaux dont certaines tâches sont accomplies rapidement par les techniciens chinois pendant la nuit. Malgré la présence des ouvriers congolais, cette pratique est perçue comme une stratégie chinoise de protection du « secret technique » lié à la manipulation de certains engins en vue de maintenir leur supériorité technologique¹⁰⁶⁵. Bien que Myriam Dahman-Saidi pense que la technologie utilisée par les entreprises multinationales chinoises soit mieux adaptée à celle existant en Afrique¹⁰⁶⁶, elle consolide l'interconnexion de leurs intérêts économiques dans un enjeu de puissance technique chinoise et de dépendance logistique des acteurs locaux.

Cette dépendance technique est favorisée notamment par la faiblesse de l'entrepreneuriat local et de la R&D au niveau national¹⁰⁶⁷ ainsi que le manque des capitaux et des mécanismes d'accès aux crédits. Ces facteurs aboutissent à l'absence d'expertise et de technicité locales et poussent les entreprises chinoises à recourir aux équipements et services de leurs fournisseurs¹⁰⁶⁸. Ainsi, la Chine crée un débouché pour ses engins et bénéficie des retombées commerciales et financières liées à l'approvisionnement de ses propres entreprises œuvrant sur le sol congolais¹⁰⁶⁹. Ces avantages économiques justifient, en partie, l'absence des mesures contractuelles obligeant les firmes multinationales chinoises à transférer leur technologie et leur expertise dans leur pays d'accueil.

¹⁰⁶⁴ Parmi les centres de formation professionnelle fonctionnant dans la capitale congolaise, figurent notamment Batipont, Café Mozart, Kokia, Lacos, Sentsh Technologies, Telesol.

¹⁰⁶⁵ Entretien avec certains ouvriers congolais rencontrés dans les chantiers à Kinshasa, Octobre 2015.

¹⁰⁶⁶ Contrairement à la technologie occidentale, Myriam Dahman-Saidi affirme que celle de la Chine est mieux adaptée aux réalités locales et à la technologie appliquée par les ingénieurs et techniciens africains sur le terrain. DAHMAN-SAIDI, M., « Chinese Investment in Africa (part 2) », *BSI Economics*, November 21, 2013.

¹⁰⁶⁷ DJISTERA, A.A. et DIARRA, B.M., « L'entrepreneuriat comme mécanisme de développement en République Démocratique du Congo », *Dounia, revue d'intelligence stratégique et des relations internationales*, n° 6, Août 2013, pp. 63-75.

¹⁰⁶⁸ Le point 5.2 de la Convention de collaboration de 2008. RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, Convention de collaboration... *Op. cit.*, p. 9.

¹⁰⁶⁹ Le Mofcom ou l'Exim Bank of China procèdent à des appels d'offres restreints aux entreprises chinoises et plus de 70 % de « l'aide » seraient dépensées en biens et services en Chine. CHAPONNIERE, J-R., L'aide chinoise à l'Afrique ... *Op. cit.*, pp. 7-28.

Cependant, la moins bonne qualité d'ouvrages réalisés par ces entreprises dans le cadre du projet d'infrastructures fait l'objet d'interprétations diverses. Lorsque les uns soutiennent que le non transfert de la technologie et l'absence du renforcement des capacités professionnelles des ouvriers locaux sont à la base de leur mauvaise performance dans les travaux de construction¹⁰⁷⁰, les autres la lient aux multiples pratiques locales dont celle des « commissions »¹⁰⁷¹. Ceux-ci se réfèrent aux diverses actions illicites caractérisant la politique économique de ce pays¹⁰⁷² et à la qualité appréciable des infrastructures construites par ces mêmes entreprises chinoises dans les pays voisins tels qu'en Angola et/ou au Congo-Brazzaville. Ils en trouvent ainsi une explication générale fondée sur la mauvaise gouvernance financière locale susceptible d'instaurer des échanges économiques déséquilibrés entre les partenaires.

12.4.4. La supériorité économique chinoise liée aux échanges déséquilibrés

Les projets retenus dans la convention de collaboration ont un lien étroit avec les ambitions économiques des entreprises multinationales chinoises et de leurs partenaires congolais. Si la construction et/ou la réhabilitation des voies de communication vise à favoriser la mobilité des personnes et de leurs biens en facilitant l'évacuation des produits miniers et agro-forestiers vers l'extérieur, la Sicominex exploite les minerais dont le raffinage s'effectue souvent à l'étranger¹⁰⁷³. Cette extraversion de l'économie congolaise consolide la RDC dans sa vocation de « fournisseur-exportateur » de matières premières à faible valeur ajoutée. Bien que le gouvernement congolais encourage ses partenaires extérieurs à installer leurs usines de raffinage au pays pour créer des emplois et accroître la valeur commerciale de ses minerais¹⁰⁷⁴, ceux-ci continuent de les exporter soit à l'état brut ou encore sous forme des concentrés en vue de bénéficier notamment de certaines impuretés minérales ayant une valeur

¹⁰⁷⁰ Entretien réalisé avec des ouvriers congolais, des fonctionnaires de l'État et autres responsables des chantiers de construction à Kinshasa, Kisangani et Moanda, Septembre - Octobre 2015.

¹⁰⁷¹ Dans la quasi-totalité des services publics congolais, la pratique de « commission » consiste à la rétention consensuelle de plus ou moins 10 % sur le montant global du financement des projets à chaque étape de la décision de décaissement. Manifestation déguisée de la corruption, elle menace la gouvernance nationale et le développement économique du pays. KODILA TEDIKA, O., *Corruption en République Démocratique du Congo. Nature et conséquences*, Sarrebruck, Ed. Universitaires européennes EUE, 2012, 92 pages.

¹⁰⁷² MEDARD, J-F., « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », *Politique africaine*, n° 41, Octobre 1991, pp. 92-104.

¹⁰⁷³ Depuis l'époque coloniale, les usines de raffinage de la plupart des minerais congolais notamment le cuivre, le cobalt, l'étain, le radium sont implantées à Hoboken en Belgique. BRION, R. et MOREAU, J-L., *De la Mine à Mars. La genèse d'Umicore*, Tiel, Lanno Uitgeverij, 2006, p. 109.

¹⁰⁷⁴ Certains comme Glencore Plc et China Molybdenum Corporation raffinent déjà le cuivre sur place au pays.

commerciale¹⁰⁷⁵ et d'assurer leur supériorité économique en les revendant après leur transformation. Le manque à gagner qu'entraîne cette pratique amène le gouvernement congolais à prendre des mesures restrictives l'interdisant dans le cadre de sa politique d'assainissement des exploitations minières au sein du territoire national¹⁰⁷⁶.

Ce déséquilibre économique s'accroît à la suite de certains textes légaux et réglementaires congolais¹⁰⁷⁷ accordant des facilités fiscales et douanières aux partenaires extérieurs. À ces dispositions légales, s'ajoutent des clauses conventionnelles particulières visant à attirer les bailleurs de fonds chinois notamment par des faveurs administratives et sécuritaires ainsi que par des privilèges commerciaux et consulaires¹⁰⁷⁸. Considérés comme des mesures incitatives par les autorités congolaises, ces avantages économiques, doublés de la répartition inéquitable du capital social de la Sicominex, renforcent l'asymétrie des échanges sino-congolais en faveur des investisseurs chinois.

Par ailleurs, si le groupement d'entreprises chinoises signataires de la convention de 2008 tirent profit de leurs investissements dans les mines et les infrastructures, les acteurs privés chinois privilégient les secteurs secondaire et tertiaire¹⁰⁷⁹. Ils concentrent leurs activités dans les domaines de l'information et de la technologie, le rachat de certaines industries locales telles que l'usine de textile Congotex à Kinshasa en 2004, la création, en 2006, d'une joint-venture entre le laboratoire Médical et le groupe chinois Fuzhou Huasheng Textile Corporation Limited pour fabriquer des moustiquaires imprégnées, la reprise de la pêche de Muanda par l'entreprise chinoise Bosa, ... Par conséquent, les activités de tous ces acteurs participent à la construction de la puissance économique chinoise en RDC.

¹⁰⁷⁵ Le rapport de la Commission Lutundula à l'Assemblée nationale congolaise souligne que « tous les opérateurs miniers installés au Katanga, qu'ils soient partenaires de la Gécamines ou bénéficiaires de titres miniers, ne produisent et n'exportent aucun produit à l'état métallique. Plusieurs d'entre eux exportent des minerais bruts et les autres produisent des concentrés, des alliages Cu-Co ou des sels de cobalt dont la teneur en métal reste, dans tous les cas, inférieure à 30 % et exceptionnellement à 45 % ». RDC, *Rapport des travaux de la Commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier conclues pendant les guerres de 1996-1997 et de 1998-2003*, Assemblée Nationale, Kinshasa, 2006, p. 168.

¹⁰⁷⁶ L'article 7 de l'arrêté interministériel de 2013 stipule que « Les exportations des concentrés de cuivre et de cobalt sont interdites ». RDC, « Arrêté interministériel n° 0122/CAB.MIN/MINES/01/2013 et n° 782/CAB.MIN/FINANCES/2013 portant réglementation des exportations des produits miniers marchands », *Journal Officiel de la République Démocratique du Congo*, n° 9, 54^{ème} année, 2013, pp. 44-51.

¹⁰⁷⁷ Ces textes sont le Code des investissements de 2002, le Code minier de 2002, le Code forestier de 2002, le Code des douanes de 2010, l'Arrêté ministériel sur les marchés publics à financement extérieur de 2004, ...

¹⁰⁷⁸ Les articles 14 à 16 de la convention de 2008 énumèrent les facilités dont bénéficient les investisseurs chinois telles que l'allègement des conditions d'octroi de visa, du permis de travail, du transfert de fonds, ... RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, Convention de collaboration... *Op. cit.*, pp. 18-23.

¹⁰⁷⁹ FOSTER, V. et al., *Op. cit.*, pp. 16-25.

Par ailleurs, la diversité de leurs activités économiques est aussi favorisée par les attentes du gouvernement congolais. Cherchant à augmenter son budget par les rentrées fiscales¹⁰⁸⁰ dues à ses exportations vers la Chine, il vise également à « améliorer le bien-être de sa population » et la compétitivité de ses industries. Malgré leur asymétrie, les échanges sino-congolais ont un impact positif sur les prix de certains produits et créent des opportunités pour le développement du secteur privé et la relance de certaines activités économiques. Ils permettent de déduire que les deux parties entretiennent des relations intéressées. Si la Chine tient à la sécurisation des matières premières et à l'accès au marché intérieur congolais, la RDC poursuit l'amélioration de ses infrastructures et la valorisation de ses ressources naturelles pour accélérer sa reconstruction et la relance de son économie.

Ces enjeux économiques suscitent aussi de grands espoirs politiques auprès des autorités congolaises¹⁰⁸¹. À la suite de leurs ambitions, ils envisagent la mise en place d'un partenariat stratégique et d'une croissance économique basés sur le modèle chinois de développement industriel. Leur objectif est de créer des zones économiques spéciales (ZES) pour attirer les investissements et la technologie étrangère en vue d'intégrer l'économie congolaise dans la dynamique régionale et internationale des échanges¹⁰⁸² susceptibles de faciliter l'émergence de leur pays. Cependant, leurs échanges augmentent la puissance économique de la Chine et encouragent l'importation de sa main-d'œuvre caractérisée notamment par l'arrivée massive de ses ouvriers et de ses migrants sur le sol congolais.

12.4.5. Les mouvements migratoires liés à une immigration chinoise non maîtrisée

Les activités industrielles, commerciales, agricoles, forestières et la construction des infrastructures développées par les entrepreneurs chinois dans les différentes provinces congolaises engendrent une importante immigration de la main-d'œuvre chinoise. Celle-ci provient aussi bien de la Chine¹⁰⁸³ que des pays africains comme la Zambie, l'Angola, le

¹⁰⁸⁰ Le budget de l'État congolais a connu des augmentations de 20,1 % en 2011 ; 5 % en 2012 ; 9,8 % en 2013 et 14 % en 2014. RDC, Les lois des finances 2011-2014, Ministères du Budget, Kinshasa, 2011-2014.

¹⁰⁸¹ C'est dans ce contexte que le président Joseph Kabila déclarait devant les députés et sénateurs réunis en Congrès que « pour la première fois dans Notre histoire, le peuple congolais pourra enfin voir à quoi aura servi son cobalt, nickel ou cuivre ». KABILA, J., *Discours sur l'État de la nation*, Kinshasa, le 6 décembre 2007.

¹⁰⁸² WINTGENS, S. et KABAMBA, B., *Op. cit.*, p. 50.

¹⁰⁸³ Les principales provinces côtières chinoises d'où venaient ces migrants sont Guangdong, Zhejiang et Fujian. CARLING, J. and HAUGEN, H.O., « How an African outpost is filled with Chinese shops », *Société internationale pour l'étude des Chinois d'outre-mer*, Danemark, 2004, p. 14. De nos jours, en plus des populations côtières, des migrants chinois viennent aussi de grandes villes de Beijing, Tianjin et Shanghai ainsi

Congo-Brazzaville et/ou l’Afrique du Sud. Si certains expatriés chinois considérés comme des « migrants-ouvriers » arrivent dans le cadre des échanges entre les entreprises chinoises et le gouvernement congolais¹⁰⁸⁴, les « migrants-entrepreneurs » suivent la logique migratoire et commerciale fondée sur la solidarité chinoise¹⁰⁸⁵. Si les premiers sont liés à la stratégie de l’État chinois et à l’aide publique, les seconds viennent par leurs « propres » moyens et exercent plusieurs activités dans le secteur privé.

À ces deux groupes migratoires, s’ajoutent un troisième composé de ceux qui ne sont ni recensés par les services compétents congolais ni reconnus par leur ambassade à Kinshasa. Ces « migrants-aventuriers »¹⁰⁸⁶, dont leur nombre est difficile à déterminer, ne forment pas une communauté territoriale transnationale et leur trajectoire n’est pas maîtrisée par les autorités locales. Estimé à plus de 10.000 migrants en 2007¹⁰⁸⁷, l’effectif de différents groupes migratoires augmente sensiblement ces dernières années à la suite de l’implantation des entreprises chinoises en RDC, des largesses locales dans l’octroi de visas et de permis du travail, de la porosité des frontières nationales, etc. Cependant, la démarcation entre ces différents groupes migratoires reste souvent floue, à l’instar de leurs trajectoires et de leurs nombres.

Ne créant pas encore un quartier chinois à Kinshasa comme dans certaines villes africaines¹⁰⁸⁸, ces migrants travaillent dans plusieurs domaines dont l’incidence sociale reste à évaluer. Cependant, leurs activités dans les différents secteurs économiques nationaux laissent

que du centre et du nord-est de la Chine. Ma MUNG, E., « Chinese migration and China’s foreign policy », *Journal of Chinese Overseas*, vol. 4, n° 1, mai 2008, p. 94.

¹⁰⁸⁴ Ces « migrants-ouvriers » sont recrutés par les entreprises multinationales chinoises à la suite de l’absence de la compétence et de l’expertise locale. Enregistrés au Secrétariat Général de la Coopération internationale, ils travaillent dans les secteurs d’infrastructures, de travaux publics et de mines. POLITZER, M., « China and Africa : stronger economic ties mean more migration », *Migration Policy Institute*, August 6, 2008.

¹⁰⁸⁵ Cette catégorie des migrants chinois est enregistrée à la DGM dont la plupart n’a pas intégré le marché congolais du travail salarié mais a créé des entreprises privées ou individuelles utilisant les autres membres de leur communauté. Elle est souvent constituée des grossistes et/ou détaillants en produits chinois, des restaurateurs, des gérants de cliniques spécialisées en médecine traditionnelle, ... CARLING, J. and HAUGEN, H.O., *Op. cit.*, p. 3.

¹⁰⁸⁶ Ces migrants, ne disposant pas des documents de voyage valables ou détenant un passeport « collectif », entrent illégalement au sein du territoire national par la voie routière à partir des pays limitrophes. Ils se caractérisent par une fréquente mobilité. PARK, Y.J., Les Chinois résidant temporairement en Afrique. Les ‘séjournés’, ... art. cité.

¹⁰⁸⁷ PARK, Y.J., « Résidents temporaires ou permanents ? Migration chinoise contemporaine en Afrique », *Les Temps Modernes*, vol. 1, n° 657, 2010, pp. 136-157.

¹⁰⁸⁸ Les migrants chinois ont créé des quartiers entiers où ils habitent et travaillent, parfois dans l’illégalité, dans certaines villes africaines telles que Johannesburg, Casablanca, Antananarivo, Douala, Dakar. FRENCH, H.W., *China's Second Continent: How a Million Migrants Are Building a New Empire in Africa*, New York, Alfred A. Knopf, 2014, 304 pages.

voir qu'ils agissent aussi par le bas¹⁰⁸⁹. C'est dans ce cadre que certains d'entre eux s'intéressent à l'exploitation artisanale et à d'autres activités informelles telles que celles de négociants, d'acheteurs-revendeurs ou d'intermédiaires. D'autres encore travaillent dans l'illégalité en se donnant aux activités illicites qui ne sont démantelées que par les opérations de police¹⁰⁹⁰. Malgré la différence culturelle, linguistique et éthique constituant un frein à leur intégration sociale, ces migrants s'efforcent de s'adapter aux réalités congolaises et d'approprier les us et coutumes locaux.

Perçus au sein de la société congolaise comme une communauté commerçante « mondialisée » susceptible de se redéployer dans toutes les provinces du pays si leurs affaires deviennent rentables et prospères, ces migrants y apparaissent notamment comme les nouveaux exploitants des richesses nationales et les importateurs des produits de consommation de masse bon marché. Bien que leur arrivée fait resurgir une série de problèmes socio-professionnels tels que celui de la protection de l'emploi local, du contrôle des frontières nationales, de la gestion des étrangers, de l'efficacité des services nationaux d'immigration, de la coordination entre les différents services nationaux chargés de la gestion des « laissez-passer » et des autorisations d'entrée et de résidence, de la cohabitation intercommunautaire, ils contribuent à accroître le poids économique de la Chine en Afrique centrale et à réduire la marge des manœuvres économiques des acteurs congolais.

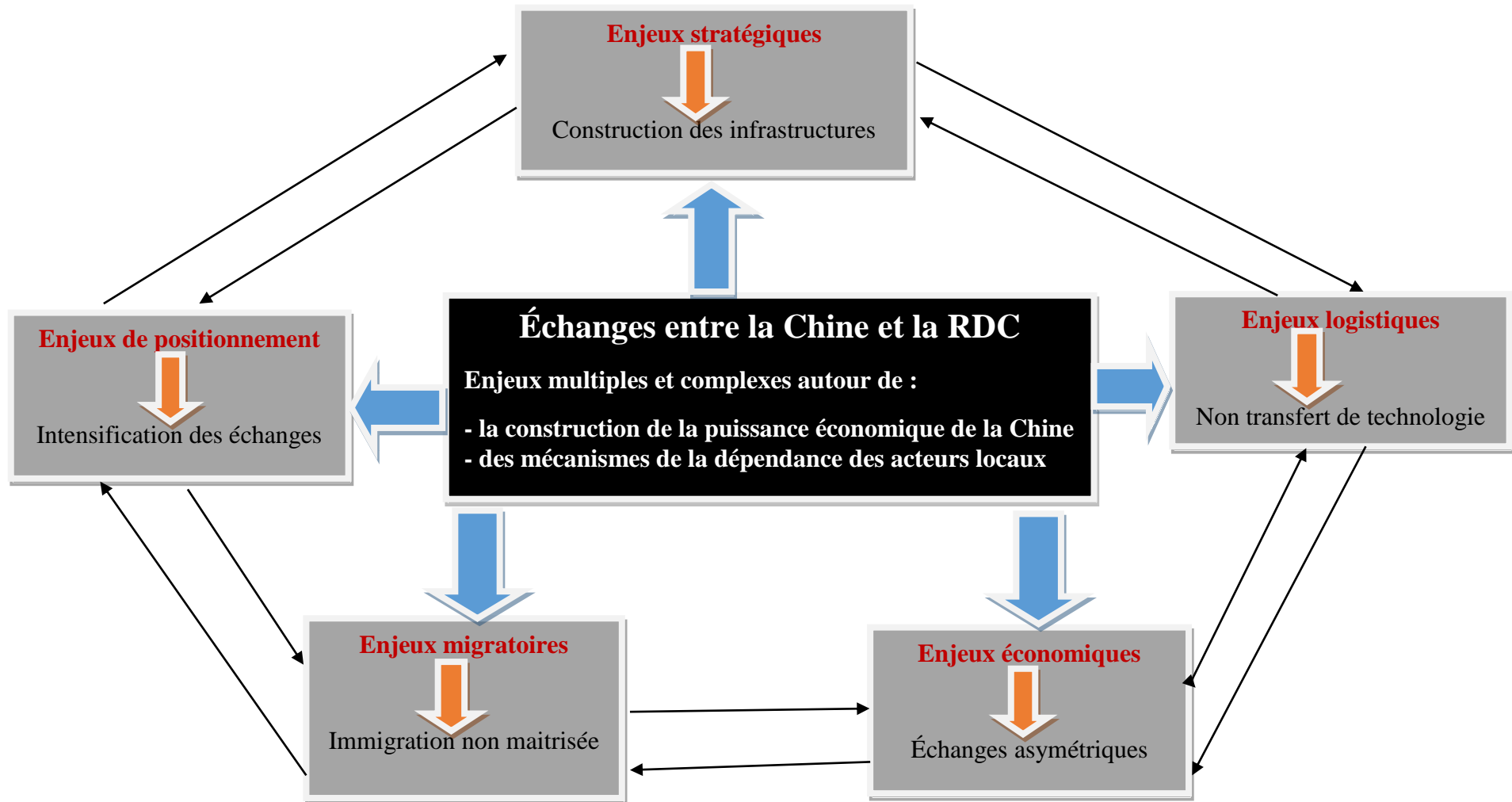
Somme toute, les échanges asymétriques sino-congolais ont des enjeux multiples et complexes participant à la construction et à l'émergence de la puissance économique de la Chine au centre du continent africain et reproduisant les mécanismes de la dépendance des acteurs du pays d'accueil comme le démontre la figure 13. Liés les uns aux autres, ces enjeux ne peuvent être compris que dans un contexte général des transactions économiques et commerciales déséquilibrées entre les partenaires de ces deux pays. Ainsi, ils permettent de voir qu'ils tournent autour des deux éléments : le renforcement de l'influence économique de la Chine et la mise en place d'une forme pacifique de dépendance des acteurs congolais.

¹⁰⁸⁹ Il s'agit de l'exercice de petites activités artisanales et informelles non règlementées par l'État ni contrôlées par les services publics compétents comme l'échoppe des beignets.

¹⁰⁹⁰ En juin 2008, 41 expatriés, essentiellement chinois et indiens, travaillant dans le secteur minier au Katanga, ont été expulsés pour défaut de permis de travail et de visa. VIRCOULON, T., La Chine, nouvel acteur de la reconstruction congolaise, ... art. cité. De même qu'en 2015, plus d'une trentaine d'exploitants illégaux chinois de minerais avec deux tanzaniens et un bangladaishi ont été appréhendés dans les foyers miniers en l'Ituri et acheminés à Kinshasa par des services spécialisés congolais. ACP, « 34 expatriés exploitants illégaux des minerais en district de l'Ituri acheminés à Kinshasa », *Agence congolaise de presse*, Kinshasa, le 21 février 2015.

Figure 13

LES PRINCIPAUX ENJEUX DES ÉCHANGES ASYMÉTRIQUES SINO-CONGOLAIS



Cette figure permet de déduire que les enjeux liés à la construction de la puissance économique chinoise et à l'instauration des mécanismes de la dépendance de l'économie congolaise mettent « l'innocence » et la « victimisation » des autorités locales à l'épreuve. Montrant que leurs relations privilégient les intérêts économiques des acteurs chinois au détriment de leurs partenaires, elle fait apparaître les limites décisionnelles du gouvernement congolais vis-à-vis des firmes multinationales chinoises dans la réalisation de son programme de reconstruction et de relance économique. L'asymétrie de leurs transactions économiques déséquilibre leur balance commerciale¹⁰⁹¹ et donne l'idée de la prééminence des ambitions mercantiles de la Chine. Masquant la participation des dirigeants congolais dans l'évolution de leurs échanges, elle tend à les déculpabiliser et à les soustraire de leur responsabilité dans les retombées des différents contrats de coopération. Cependant, celles-ci résultent de la réappropriation des accords par les bénéficiaires et de leur mise en œuvre consensuelle.

12.5. LA CO-RESPONSABILITÉ CONGOLAISE DANS L'ÉVOLUTION DES ÉCHANGES ASYMÉTRIQUES ENTRE LA CHINE ET LA RDC

L'implication des autorités locales dans les résultats des accords sino-congolais apparaît lors des négociations et la signature des contrats, de l'exécution des projets retenus et de l'évaluation de leurs réalisations. Ainsi, certains facteurs intrinsèques à la politique nationale et aux pratiques locales peuvent justifier l'asymétrie des échanges entre les deux pays et confirmer la co-responsabilité des dirigeants congolais dans le déséquilibre de leurs relations. Soulevant la problématique de la gouvernance politique et économique du pays, elle se fonde notamment sur les difficultés de la mise en œuvre des plans nationaux de développement qui établissent plus d'un cadre de référence et compliquent l'insertion des divers projets liés à la reconstruction et à la relance de l'économie congolaise. Relevant des pouvoirs publics, l'élaboration d'un plan général de développement du pays et son adaptation aux intérêts des parties constituent la matérialisation de la volonté politique des autorités congolaises.

12.5.1. Les intérêts contractuels face aux divers plans nationaux de développement

Dans la mise en œuvre de leur convention de collaboration, les acteurs chinois et congolais poursuivent leurs intérêts contractuels. Ils les intègrent dans leurs objectifs et plans

¹⁰⁹¹ Le déséquilibre de leur balance commerciale peut être visualisé au tableau n° 6 de cette étude.

d'actions. Cependant, le gouvernement congolais dispose de plusieurs programmes nationaux de développement¹⁰⁹² nécessitant l'harmonisation de leurs objectifs dans un plan général de développement national (PGDN) afin d'éviter leur chevauchement. C'est dans ce contexte que les actions congolaises de développement se réfèrent soit aux diverses phases du document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR-2)¹⁰⁹³ appuyé par le programme multisectoriel d'urgence pour la réhabilitation et la reconstruction (PMURR) en raison de son importance dans la lutte pour la sécurité alimentaire, soit à la vision de la RDC pour les années 2035¹⁰⁹⁴, soit encore à sa vision à l'horizon 2050. À ces programmes, s'ajoutent le plan national stratégique de développement, le programme d'actions du gouvernement,...

En application de ces différents programmes prospectifs, la RDC exécute notamment deux plans stratégiques de développement. Le premier est le « Plan national stratégique de développement 2017-2021 »¹⁰⁹⁵. Il dresse le résultat de la réflexion sur le processus de la planification des actions de développement afin de dégager ses défis et ses perspectives rimant avec les ambitions d'émergence du pays. Le second est le « Plan national stratégique de développement-Vision RDC à l'horizon 2050 ». Établissant une période de développement intermédiaire en 2017, celle de l'émergence en 2030 et celle de développement en 2050, ce plan est une projection de la planification du processus de développement national¹⁰⁹⁶.

¹⁰⁹² Ces différents plans de développement national ne reprennent pas les programmes électoraux du candidat président tels que les cinq chantiers de la République, la révolution de la modernité, ...

¹⁰⁹³ Le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR-2) examine la situation socio-économique du pays afin de déterminer les principales causes de la pauvreté au regard des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Son but est d'envisager des actions prioritaires pour renforcer la gouvernance et la paix, diversifier l'économie, accélérer la croissance, promouvoir l'emploi, améliorer l'accès aux services sociaux de base, renforcer le capital humain, protéger l'environnement, lutter contre les changements climatiques,... RDC, *Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR-2) 2011-2015*, vol. 1, Ministère de Plan, octobre 2011, 126 pages.

¹⁰⁹⁴ La « RDC Vision 2035 » est le programme prospectif multisectoriel (2010-2035) à court, moyen et long terme concernant tous les domaines de la vie nationale notamment l'industrialisation des secteurs de base, le développement agricole et l'amélioration de la productivité du secteur minier et industriel. Il établit une vision de développement national basée sur la promotion de la compétitivité, l'attractivité du pays, la valorisation des ressources naturelles, la détermination des espaces stratégiques pour l'aménagement du territoire, la légitimation de la position du pays dans son environnement géopolitique et économique, la mobilisation des ressources pour le développement, l'analyse des dynamiques communautaires et leurs enjeux socio-économiques. RDC, *Vision 2035*, Ministère de Plan, Kinshasa, 2010.

¹⁰⁹⁵ Il met en œuvre le DSCR-2, le programme d'actions du gouvernement, les priorités de développement durant ce quinquennat et les piliers de la nouvelle stratégie de développement. RDC, *Plan national stratégique de développement 2017-2021*, Ministère de Plan, Kinshasa, Août 2015.

¹⁰⁹⁶ Ce plan englobe les actions du programme quinquennal 2017-2021 et donne la vision du pays à l'horizon 2050 avec les stratégies globales et sectorielles de développement. RDC, *Plan national stratégique de développement-Vision de la RDC à l'horizon 2050*, Ministère de Plan, Kinshasa, Août 2015.

La mise en œuvre de ces plans stratégiques de développement a facilité l'élaboration du Programme d'actions du gouvernement (PAG) 2013-2018 fixant ses orientations et ses priorités quinquennales¹⁰⁹⁷. Il est appuyé par le programme économique du gouvernement (PEG) destiné à garantir la stabilisation de son cadre macro-économique et la relance de la croissance. À ces programmes gouvernementaux, s'est ajouté le rapport général du symposium sur le cinquantenaire de la RDC intitulé « Vision et stratégies pour le développement durable de la République Démocratique du Congo »¹⁰⁹⁸ restituant le contexte naturel et historique des responsabilités africaines de la RDC et inventoriant les défis de sa gouvernance générale et sectorielle en formulant des recommandations.

Mettant l'accent sur le processus de développement du pays dans lequel s'insèrent les projets minier et d'infrastructures, tous ces programmes accordent la priorité à la mobilité et à l'évacuation rapide et peu coûteuse des exportations locales à la suite de l'amélioration du transport terrestre. Ils poursuivent l'exploitation industrielle des minerais pour valoriser les ressources du sol et du sous-sol congolais¹⁰⁹⁹ à travers la création de la joint-venture pour accroître la production minière du pays. Ainsi, il revient au gouvernement congolais de vérifier la régularité de l'exécution des clauses conventionnelles et de promouvoir l'applicabilité de la législation nationale dans un contexte global de développement autour de son programme afin d'équilibrer les ambitions des partenaires chinois avec ses objectifs multisectoriels de la reconstruction. Assimilés à un cadre réglementaire instituant les priorités gouvernementales, ses objectifs nécessitent de nouvelles orientations dans tous les domaines et se fondent sur une stratégie pragmatique et réfléchie, dépassant les seules préoccupations économiques et soulèvent la question de la gouvernance générale du pays¹¹⁰⁰.

Cependant, ces programmes nationaux de développement conduisent à l'alignement de l'économie congolaise sur le modèle existant et pérennise sa dépendance vis-à-vis des intérêts

¹⁰⁹⁷ Ce PAG 2013-2018 vise à mettre en place des institutions crédibles, restaurer la sécurité, mettre en œuvre une politique de réconciliation nationale, construire une économie émergente et une politique de développement. RDC, *Programme d'actions du gouvernement (PAG) 2013-2018*, Primature, Kinshasa, 2013, 60 pages.

¹⁰⁹⁸ À l'issue du Symposium sur le cinquantenaire de la RDC tenu du 29 novembre au 3 décembre 2010 à l'Hôtel Memling à Kinshasa, fut établi un rapport général sur la vision et les stratégies de développement national. NDAYWEL, I. et LUFUMBA, K., (sous la dir. de), *Vision et stratégies pour le développement durable de la République Démocratique du Congo*, Kinshasa, CEDI, 2011, 72 pages.

¹⁰⁹⁹ COTTON, A. et al. , *Stratégies d'influences autour des ressources minières - Cuivre, Cobalt, Coltan - dans l'Est de la République Démocratique du Congo*, Paris, Association de l'École de guerre économique, décembre 2014, pp. 55-57.

¹¹⁰⁰ Global Witness, *Op. cit.*, pp. 21-26.

étrangers basés sur le mercantilisme des bailleurs de fonds¹¹⁰¹. Malgré le choix collégial des projets à réaliser, les acteurs chinois fixent notamment les critères et les modalités de financement des projets ainsi que l'échéancier du décaissement de fonds en fonction de leurs propres intérêts. Cette « unilatéralité budgétaire » chinoise limite le pouvoir d'actions des partenaires congolais et la maîtrise du processus d'avancement des travaux. Elle ne facilite pas l'instauration de la bonne gouvernance économique réglementant l'octroi des dispenses fiscales susceptibles de réduire les pertes financières au profit du trésor public.

12.5.2. Le manque à gagner par le fisc congolais dû aux multiples exemptions fiscales

Les facilités fiscales et douanières dont bénéficient les entreprises multinationales chinoises et les autres investisseurs étrangers sont considérées comme des mesures incitatives accordées par le gouvernement congolais pour soutenir la relance de son économie. Elles se réfèrent à certains textes légaux tels que les lois n° 004 du 21 février 2002 relative au Code des investissements¹¹⁰², n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier¹¹⁰³ et l'ordonnance-loi n° 10/002 du 20 août 2010 portant Code des douanes¹¹⁰⁴ ainsi qu'aux diverses dispositions particulières applicables aux marchés publics à financement extérieur¹¹⁰⁵. Bien qu'amenuisant les recettes de l'État, ces lois sont de la responsabilité des autorités publiques qui les codifient et déterminent les conditions d'admission des entreprises aux régimes des privilèges. Par ailleurs, l'analyse et l'approbation des demandes adressées par les bénéficiaires se font par l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI)¹¹⁰⁶ placée sous la double tutelle des ministères du Plan et du Portefeuille. Ceux-ci prennent les arrêtés interministériels d'agrément en leur faveur.

¹¹⁰¹ WAKANA, S. and BAMOU, E., « Democratic Republic of Congo » dans OCDE/African Development Bank, *African Economic Outlook*, OCDE Publishing, 2007, pp. 209-236.

¹¹⁰² Les dispositions des sections 1^{ère} et 2^{ème} du chapitre 2 du titre 3 de la loi n° 004 du 21 février 2002 s'appliquent aux investisseurs agréés, aux PME et aux PMI. RDC, « Loi n° 004 du 21 février 2002 portant Code des investissements », *Journal officiel*, n° spécial du 15 mars 2002.

¹¹⁰³ Des articles 219 à 224 du chapitre I^{er}, des articles 225 à 235 du chapitre II, des articles 236 à 260 du chapitre III, les articles de 261 à 262 du chapitre IV du titre IX déterminent les exemptions fiscales accordées aux investisseurs miniers. RDC, « Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier », *Journal officiel*, n° spécial du 15 juillet 2002.

¹¹⁰⁴ RDC, Ordonnance -loi n° 10/002 du 20 août 2010 portant Code des douanes, Kinshasa, le 20 août 2010.

¹¹⁰⁵ Ces avantages fiscaux et douaniers légaux sont explicités à l'alinéa 1^{er} de l'article 6 du protocole d'accord de 2007. RDC, Protocole d'accord... *Op. cit.*, p. 3.

¹¹⁰⁶ L'ANAPI est un établissement public à caractère technique doté de la personnalité juridique. Instituée par la section 1^{ère} du titre 2 du Code des investissements de 2002, son siège est situé au numéro 54 de l'Avenue Colonel Ebeya à Kinshasa. Sa mission principale est de promouvoir les investissements. Elle est organisée par le décret de 2002. RDC, Décret n° 065-2002 du 5 juin 2002 portant statuts, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI).

C'est dans ce contexte que le gouvernement congolais consent les exemptions fiscales et des facilités douanières notamment à la CREC et à la Sinohydro Corporation lors du dédouanement de leurs produits importés. Il leur accorde aussi le privilège des enlèvements d'urgence au niveau des bureaux-frontières¹¹⁰⁷ en différant le paiement des droits et taxes afin de leur assurer la rapidité dans l'exécution de leurs activités. Par ailleurs, certaines clauses conventionnelles autorisent le gouvernement congolais à octroyer d'autres avantages fiscaux plus larges¹¹⁰⁸ à la Sicominex pendant une période de trente ans et, à la sollicitation de l'une des parties, les avantages acquis par les investisseurs chinois peuvent être prorogés¹¹⁰⁹.

À ces privilèges fiscaux et douaniers, s'ajoutent des facilités administratives¹¹¹⁰ et des avantages consulaires, professionnels et sécuritaires¹¹¹¹. En outre, les entreprises chinoises bénéficient également des privilèges commerciaux¹¹¹² et la Sicominex tire aussi profit des avantages issus de l'application de « la clause de la nation la plus favorisée »¹¹¹³. Ce traitement avantageux est favorisé par la multiplicité des textes légaux suscitant des interprétations diverses dues notamment au manque des compétences professionnelles, au déficit d'informations, au trafic d'influences, à la corruption, etc.

¹¹⁰⁷ Lors du dédouanement de leurs marchandises, le régime douanier le plus usité par les deux entreprises chinoises CREC et Sinohydro Corporation est l'enlèvement d'urgence symbolisé par le code 900 dans les bureaux-frontières dont les plus importants sont 101 B : Matadi Port (Bas Congo), 202 B : Kinshasa Aéroport (Kin Aéro), 511 S : Mahagi (Province Orientale), 612 B : Beni (Nord-Kivu), 617 B : Kasindi (Nord-Kivu), 701 B : Lubumbashi Ville (Katanga), 702 B : Lubumbashi Aéroport (Katanga), 707 B : Kolwezi (Katanga), 722 B : Kasumbalesa Wisky (Katanga). RDC, *Rapport du Service du suivi des exonérations*, DGDA, Kinshasa, 2015.

¹¹⁰⁸ Ces avantages fiscaux plus larges comprennent notamment « l'exemption des frais et paiement relatifs à la demande, à l'octroi, au transfert et à la cession des droits et titres miniers, des permis de prospection et d'exploitation, l'exemption des frais d'entrée à la porte minière et de prélèvement préalable sur la valeur estimative du gisement, etc. (...) l'exonération totale de tous les impôts, droits, taxes, douanes, redevances, directs ou indirects, à l'intérieur ou à l'import et l'export, payables en République Démocratique du Congo et ceux liés aux activités minières et au développement d'infrastructures de la société de Joint-venture ». RDC, *Protocole d'accord,...* *Op. cit.*, p. 4.

¹¹⁰⁹ Cette demande de prorogation devra être adressée soit par les entreprises chinoises ou les acteurs congolais, au moins six mois avant l'expiration de la validité de 30 ans à compter de la date de prise d'effet du protocole d'accord de 2007. *Ibid.*, p. 5.

¹¹¹⁰ Ces facilités administratives sont liées notamment à la cession des droits et titres miniers des gisements retenus, à la garantie d'un audit sur leur régularité et leur validité, à l'engagement de concéder de nouvelles concessions minières à la Sicominex, à la validité de l'étude de faisabilité par les gouvernements chinois et congolais, à l'engagement du remboursement du solde en cas d'impossibilité financière de la joint-venture. Elles sont spécifiées à l'article 13 du point V de la Convention de collaboration de 2008. RDC, China Railway Group Limited & Sinohydro corporation, *Convention de collaboration ... Op. cit.*, pp. 16-18.

¹¹¹¹ Ces avantages sont détaillés aux points 14.3.1 et 14.3.2 de la Convention de 2008. *Ibid.*, p. 20.

¹¹¹² Les privilèges commerciaux accordés à ces firmes chinoises sont liés aux opérations de change, au transfert de fonds, à l'ouverture de comptes bancaires en devises et en monnaie nationale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, à l'exemption des droits et taxes bancaires générés par l'imposition administrative, à la dispense des frais des royalties liées à l'exploitation minière, ... L'article 14 de la Convention de 2008. *Ibid.*, pp. 18-20.

¹¹¹³ Lorsque le gouvernement congolais prendra de nouvelles mesures accordant des facilités économiques à d'autres investisseurs locaux ou étrangers, la Sicominex en bénéficiera également. Ces futurs avantages liés aux diverses législations ultérieures constituent l'essentiel du point 14.4 de la Convention de 2008. *Ibid.*, p. 20.

Bien que ces firmes multinationales chinoises ne soient pas les seules bénéficiaires de ces faveurs économiques accordées aux investisseurs étrangers remplissant les conditions exigées, elles entraînent un manque à gagner non négligeable au détriment du trésor public et accentuent l'asymétrie des échanges commerciaux sino-congolais. À titre illustratif, les sommes en monnaie nationale compilées des services congolais des douanes, présentées dans le tableau suivant, permettent de visualiser le déficit, des dernières années de cette étude, dû aux exonérations douanières accordées aux entreprises chinoises CREC et Sinohydro Corporation. Considérées comme des mesures incitatives, ces exemptions fiscales, dont le montant global est difficile à déterminer¹¹¹⁴, entraînent la diminution des recettes publiques. Néanmoins, ce traitement avantageux est contrebalancé par certaines mesures compensatoires¹¹¹⁵ susceptibles de réduire le déséquilibre de leurs échanges.

Tableau n° 6

**LES MONTANTS DES EXONÉRATIONS DOUANIÈRES ACCORDÉES AUX
ENTREPRISES MULTINATIONALES CHINOISES**

Années	CREC		SINOHYDRO	
	Montant en Fc	Montant en \$ US	Montant en Fc	Montant en \$ US
2010	74.438.713	80.911,64	87.185.940	94.767,32
2011	1.339.973.253	1.456.492,66	205.457.643	223.323,52
2012	2.744.439.935	2.983.086,88	3.371.635.148	3.664.820,81
2013	12.164.459.357	13.222.238,42	7.225.921.273	7.854.262,25
2014	13.174.637.437	14.320.258,08	4.414.251.380	4.798.099,32

Source : Ces données chiffrées non exhaustives en franc congolais sont compilées des différents tableaux des exonérations dressés par le Service informatique et celui du Suivi des exonérations de la Direction générale des douanes et accises (DGDA) à Kinshasa. Les montants sont convertis en dollar américain par l'auteur suivant le taux réel du marché de change en RDC (1 \$US = 920 Fc), Kinshasa, Août-Novembre 2015.

¹¹¹⁴ Provenant de plusieurs services publics tels que la DGI, la DGDA, la DGRAD,... le montant global du manque à gagner du trésor reste difficile à évaluer.

¹¹¹⁵ Parmi ces mesures, signalons l'engagement prioritaire des ouvriers locaux à Tenke Fungurume Mining où sur un effectif total de 3.397 ouvriers en 2013, 3.327 étaient congolais, soit 97,9 %. TFM, « Informations générales », *Congo Mines*, Lubumbashi, [en ligne], www.congomines.org/drc_compagnies/12-tenke-fungurume-mining, consulté le 17 juin 2015 ; le versement d'impôt domanial qui est un impôt payé à l'État congolais par les grandes sociétés extractives exploitant son domaine public. À titre illustratif, la Sicominex avait payé, en 2012, une somme de 175 millions de dollars à la DGRAD. STEPHENS, M., *Rapport de conciliation ITIE RDC, Exercice 2012*, ITIE, RDC, Comité exécutif de l'ITIE, Décembre 2014, p. 94.

Ces montants comprennent les exonérations douanières accordées par le gouvernement congolais sur les droits de douane à l'importation, les taxes sur la valeur ajoutée et les frais connexes notamment lors du dédouanement des divers matériaux et produits de construction suivant les projets d'infrastructures et les programmes des travaux de leurs filiales locales : CREC 7 et CREC 8 pour la China Railway Group Limited, ou Sinohydro Congo et Sinohydro Corporation pour l'entreprise Sinohydro Corporation Limited.

À ce manque à gagner occasionné par les faveurs fiscales et douanières, s'ajoutent les multiples pratiques locales illicites favorisant l'évasion des capitaux telles que l'exploitation et la vente illégale des produits miniers¹¹¹⁶ et agro-forestiers au-delà des frontières nationales, le bradage des titres miniers, le trafic d'influence, la fraude, la corruption,... Ces pertes financières ont un impact non négligeable sur la qualité et la longévité des infrastructures construites et/ou réhabilitées sur fonds propre du gouvernement congolais par certaines entreprises multinationales chinoises.

12.5.3. La moins bonne qualité d'ouvrages due aux diverses pratiques locales illicites

Le cahier des charges du gouvernement congolais détaille la procédure à suivre lors de l'exécution des travaux de construction des infrastructures par les ingénieurs chinois. Mentionnant les normes internationales en matière des travaux publics¹¹¹⁷ en les incorporant dans sa réglementation, ce gouvernement bénéficie de l'avis des experts internationaux et uniformise ses exigences en matière de construction de ses ouvrages. Ces normes ISO¹¹¹⁸ conduisent à la mise en application des politiques publiques et représentent un consensus normatif mondial sur les problèmes liés à la qualité des infrastructures en offrant aux États et aux entreprises des solutions appropriées dans leur tentative de réduire les coûts de construction. Considérées comme des outils stratégiques pour réduire les risques

¹¹¹⁶ L'absence des données d'exportation du cobalt a inquiété le ministre des mines qui demandait des précisions à la Sicomin. Lettre du 2 octobre 2017 du Ministre des mines au Directeur Général de la Sicomin.

¹¹¹⁷ Dans le cadre des travaux publics, le standard international est constitué des normes internationales élaborées par l'International Organization for Standardization (ISO). Celle-ci est une organisation non gouvernementale (ONG), sans but lucratif, ayant pour objet de faciliter la coordination et l'unification des normes internationales d'application volontariste couvrant la quasi-totalité des secteurs socio-économiques et technologiques. Son secrétariat général est situé à Genève en Suisse. ISO, « A propos de l'ISO », *ISO*, [en ligne], <http://www.iso.org/iso/fr/home/about.htm>, consulté le 13 décembre 2015.

¹¹¹⁸ Il s'agit d'un « document qui définit des exigences, des spécifications, des lignes directrices ou des caractéristiques à utiliser systématiquement pour assurer l'aptitude à l'emploi des matériaux, produits, processus et services ». ISO, « Normes », *ISO*, [en ligne], <http://www.iso.org/iso/fr/home/standards.htm>, consulté le 13 décembre 2015.

d'effondrement et de dégradation en maintenant la qualité et la viabilité des infrastructures, ces normes internationales techniques garantissent leur sûreté, leur fiabilité et leur durabilité.

Son applicabilité est constatée lors de l'évaluation de la conformité des ouvrages construits au standard international par le comité pour l'évaluation de la conformité (CASCO) en se basant sur les avis techniques des experts. Elle peut être confirmée aussi par le biais d'un organisme indépendant de certification¹¹¹⁹. Sur le terrain congolais, les exigences liées à la mise en pratique de ces normes ISO dans la construction des infrastructures par les entreprises chinoises, le constat de leur conformité, le respect de la procédure d'évaluation et le choix des organismes de contrôle et de certification sont, en partie, de la responsabilité de l'État congolais. À travers ses services compétents internes et externes d'évaluation et de vérification, il suit l'évolution de l'applicabilité de ces normes techniques dans l'exécution des travaux de construction d'infrastructures tant à Kinshasa que dans les provinces.

Cependant, il apparaît qu'après leurs livraisons, de nombreux édifices et ponts se sont effondrés, des routes et voiries urbaines se sont dégradées¹¹²⁰. Comme le constate également Daouda Cissé¹¹²¹, ces effondrements et ces dégradations soulèvent des questions relatives non seulement à la qualité et à la durabilité de ces infrastructures mais aussi à l'applicabilité des normes internationales par les entreprises multinationales chinoises. La faible longévité d'ouvrages et leur détérioration rapide permettent de déduire que les normes de construction ne sont pas standardisées et remettent en cause le savoir-faire pratique des ingénieurs et des techniciens chinois. À ces inquiétudes, s'ajoute l'inaccessibilité aux rapports de contrôle effectué par des cabinets chinois et congolais sur la fiabilité de ces réalisations¹¹²². Si ces experts ne vulgarisent pas les résultats de leurs évaluations, la multiplicité des cabinets de contrôle étrangers désignés par les acteurs chinois et congolais ne rassure pas sur l'expertise technique chinoise.

¹¹¹⁹ TRONEL, L., « Normes de référence pour l'évaluation de la conformité », *Annales des mines*, Novembre 2002, pp. 44-48.

¹¹²⁰ À titre illustratif, la toiture des Cliniques universitaires de Kisangani s'est envolée par le vent, les avenues By Pass, de l'université et la Chaussée de Kimwenza à Kinshasa se sont dégradées, la stagnation des eaux de pluie détruit la chaussée du Boulevard du 30 Juin à Kinshasa,...

¹¹²¹ CISSE, D., « Des infrastructures 'made in China' en Afrique: une contribution au développement ? », *Passerelles*, vol. 14, n° 4, 30 August 2013.

¹¹²² Pour évaluer la conformité des infrastructures construites en RDC aux normes ISO, les entreprises multinationales chinoises ont amené le cabinet de contrôle Huatong alors qu'en référence à l'article 3 de l'Ordonnance-loi n° 69-054 du 05 décembre 1969 relative aux marchés publics, deux cabinets de contrôle Delta Engenring et AEC avaient été sélectionnés par la partie congolaise. Par ailleurs, le rapport annuel élaboré en 2011 par l'Agence congolaise de grands travaux (ACGT) mentionne également le cabinet allemand Gauff Engineering. ACGT, *Rapport annuel 2011*, Agence congolaise de grands travaux, Kinshasa, 2011, p. 39.

L'opacité de ces différents rapports d'évaluation fonde certains éléments justificatifs contradictoires. Lorsque les ingénieurs congolais mettent en cause la technicité et l'expertise des contremaîtres chinois à la suite du déficit de collaboration et des connaissances géologiques locales, ces derniers soulèvent plutôt les difficultés liées à la carence des fonds, les contraignant soit à suspendre l'exécution des travaux, soit à livrer les infrastructures de moins bonne qualité, soit encore à abandonner les chantiers. Leur expression « argent petit-petit, travail petit-petit »¹¹²³ résume toute leur préoccupation professionnelle. À ce sujet, Roland Poutier soutient que le débat soulevé par la problématique de la qualité et de la durabilité des infrastructures en RDC semble révélateur du conflit d'intérêts économiques et professionnels entre les ingénieurs congolais et chinois¹¹²⁴. Bien que les autorités congolaises affirment que les infrastructures construites par les entreprises chinoises augurent une ère nouvelle dans l'aménagement du territoire et la relance de l'économie du pays, la question de leur longévité et de leur qualité risque de compromettre cet objectif national.

Par ailleurs, ces entreprises justifient aussi la moins bonne qualité de leurs ouvrages par le respect du délai, souvent court, exigé pour leur livraison aux bénéficiaires. Néanmoins, elles insistent sur le montant destiné à la construction qui est inférieur au devis et aux exigences de la qualité. L'insuffisance de moyens financiers disponibles par rapport à la somme attendue s'explique notamment par les diverses pratiques locales illicites¹¹²⁵ réduisant sensiblement les montants alloués aux travaux de construction. Affectant la qualité et la durabilité des infrastructures, souvent construites et/ou réhabilitées à l'aide du financement extérieur ou sur fonds propre du gouvernement congolais, la diminution des montants du devis des travaux entraîne la réduction des matériaux de construction.

Cependant, les mesures légales de lutte contre ces pratiques d'évasions fiscales et les structures appropriées pour leur éradication existent dans l'architecture institutionnelle

¹¹²³ Lors de nos entretiens avec certains contremaîtres et ouvriers chinois, ceux-ci utilisaient régulièrement cette expression pour dire qu'avec peu d'argent mis à leur disposition par la partie congolaise pour la construction des infrastructures, ils ne peuvent réaliser que peu de travaux ou mieux des ouvrages de moins bonne qualité.

¹¹²⁴ POURTIER, R., « Reconstruire le territoire pour reconstruire l'État : la RDC à la croisée des chemins », *Afrique contemporaine*, vol. 3, n° 227, 2008, pp. 23-52.

¹¹²⁵ Les diverses « manœuvres » financières locales illicites privant les ingénieurs chinois de l'intégralité du fonds de leurs devis de construction sont notamment le détournement des deniers publics, la corruption, la pratique des commissions, la fraude, la contrebande, la sous facturation des transactions commerciales internationales, le trafic d'influence, la pratique d'impunité, le retour de l'ascenseur, le « pot de vin », les « Madesu ya bana »,...

congolaise¹¹²⁶. Ainsi, il revient aux pouvoirs publics de les redynamiser pour les rendre plus performantes en vue de combattre efficacement toute mauvaise gouvernance financière et de mobiliser les fonds nécessaires destinés notamment au financement des travaux de construction des infrastructures, de leur entretien et de leur maintenance.

12.5.4. Les difficultés d'entretien des infrastructures dues à la modicité de fonds

Le programme d'entretien et de maintenance des infrastructures vise à les préserver de la dégradation et à les maintenir en bon état de fonctionnement. Permettant de lutter contre leur délabrement, il prolonge la longévité des ouvrages. C'est dans ce contexte qu'Antonio Estache souligne que l'entretien et la maintenance assurent non seulement la sûreté de l'ouvrage et la sécurité des usagers mais ils permettent aussi aux infrastructures de contribuer à la croissance économique¹¹²⁷. Si l'entretien des infrastructures représente l'ensemble des travaux permettant leur bonne conservation en vue de leur durabilité, la maintenance, par contre, englobe des travaux d'entretien et de réparation capables de garantir leur pérennité afin de préserver leur meilleure utilisation¹¹²⁸. Le programme d'entretien comporte les volets préventifs et curatifs regroupant des actions susceptibles de rendre les ouvrages opérationnels et utilisables. Suivant la catégorie d'infrastructures, les travaux d'entretien peuvent être courants ou périodiques.

Si le plan d'entretien courant contient des dispositions prises par les ingénieurs chinois en vue d'anticiper des problèmes fréquents de dégradation sans changer la valeur résiduelle des ouvrages, les travaux d'entretien périodique aboutissent à des réparations mineures augmentant leur valeur et leur durabilité¹¹²⁹. Nécessitant un budget et une stratégie en fonction du type d'infrastructures, ces entretiens périodiques sont de la responsabilité du gouvernement congolais. Celui-ci confie la mobilisation et la collecte des recettes pour l'entretien et la protection des routes et de voirie urbaine au Fonds national d'entretien routier

¹¹²⁶ Ces structures sont notamment la Brigade douanière à la DGDA, le Conseil spécial chargé de la lutte contre la corruption, le blanchissement de capitaux et le terrorisme à la Présidence de la République, les cours et tribunaux au Ministère de la Justice, la police anticriminalité au Ministère de l'Intérieur,... À ces structures, s'ajoutent les directions spécifiques de contrôle et de recouvrement instituées au sein des administrations fiscales dont les directions de contrôle et de recouvrement de la DGI, de la DGDA, de la DGRAD.

¹¹²⁷ ESTACHE, A., « Infrastructures et développement : une revue des débats récents et à venir », *Revue d'économie du développement*, vol. 15, n° 4, 2007, pp. 5-53.

¹¹²⁸ PNDL, *Manuel de maîtrise d'ouvrage local. Guide 3 : Gestion, entretien et maintenance des investissements*, Ministère de l'aménagement du territoire et des collectivités locales, Dakar, 2011, p. 24.

¹¹²⁹ *Ibid.*

(FONER)¹¹³⁰, placé sous une double tutelle administrative du ministère des finances et technique des ministères des travaux publics et des transports

Cependant, la coordination, la supervision et le contrôle de l'exécution des projets d'infrastructures dans le cadre de la convention de collaboration sont confiés à l'Agence congolaise de grands travaux (ACGT)¹¹³¹. De son côté, le Bureau de coordination et de suivi du programme sino-congolais (BCPSC) exerce la médiation entre les parties et le suivi de l'exécution de leurs accords¹¹³². Si les deux services publics sont plus administratifs que techniques, les travaux d'entretien, d'aménagement, de modernisation et de construction des routes sont exécutés par l'Office des routes¹¹³³ à travers notamment le programme de réunification de la RDC par voies routières (RRR)¹¹³⁴. D'autres travaux d'entretien sont confiés à l'Office de voiries et drainage (O.V.D)¹¹³⁵ spécialisé dans l'aménagement et le développement des infrastructures urbaines de voirie et de drainage.

¹¹³⁰ Le FONER est un établissement public doté de la personnalité juridique. Créé par la loi de 2008, sa gestion est basée sur le partenariat public-privé et son siège social est situé au numéro 6 de l'Avenue Kwango dans la Commune de la Gombe à Kinshasa. RDC, Loi n° 08/006-A du 07 juillet 2008 portant création d'un Fonds National d'Entretien Routier (FONER)

¹¹³¹ L'ACGT est une agence publique chargée de plusieurs tâches telles que « la constitution d'un fonds documentaire technique sur l'ensemble des projets; la définition et la planification du programme d'infrastructures; l'approbation des études de faisabilité (...) après validation par les structures pérennes du Gouvernement; la désignation de la structure pérenne concernée en l'occurrence l'Office de voiries et drainage et l'Office des routes en qualité de maître d'ouvrage pour chaque projet; la préparation des contrats des travaux à soumettre à la signature du Ministre des Infrastructures; la supervision et la coordination de l'exécution des travaux;... ». RDC, « Décret n° 08/017 du 26 août 2008 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence congolaise de grands travaux (ACGT) », *Journal officiel de la République Démocratique du Congo*, 49^{ème} année, n° 17, Kinshasa, 1^{er} septembre 2008.

¹¹³² Le BCPSC est une structure publique ayant pour mission de « jouer le rôle d'interface entre les différentes parties et entités intéressées par les projets issus des accords de coopération en matière d'infrastructures, notamment le Gouvernement de la RDC, les groupements d'entreprises chinoises, la Sicominex ou toute autre joint-venture d'exploitation des ressources naturelles, l'Agence congolaise de grands travaux ainsi que les structures des partenaires chinois chargées du suivi de ces projets;... ». RDC, « Décret n° 08/018 du 26 août 2008 portant création, organisation et fonctionnement du Bureau de coordination et de suivi du programme sino-congolais (BCPSC) », *Journal officiel de la République Démocratique du Congo*, 49^{ème} année, n° 17, Kinshasa, 1^{er} septembre 2008.

¹¹³³ Doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et placé sous une double tutelle administrative du ministère du Portefeuille et technique du ministère des Travaux publics, infrastructure et reconstruction, l'Office des Routes est un organisme public de droit congolais créé en 1971 dont le siège social est situé au numéro 1 de l'Avenue Office des Routes dans la Commune de la Gombe à Kinshasa. RDC, Ordonnance n° 71-023 de mars 1971 portant création et organisation de l'Office des Routes.

¹¹³⁴ Le programme gouvernemental RRR vise à réhabiliter les axes routiers prioritaires afin d'assurer le trafic en toute période pour les grands ouvrages de franchissement comme les ponts et les bacs, déployés sur certains sites avant la construction des ponts définitifs, en vue de garantir l'accès aux marchés et aux services sociaux de base indispensables à la relance socio-économique, à la cohésion nationale et à la réintégration du pays dans l'économie régionale. Office des routes, *Le Programme de réunification de la RDC par voie routière (RRR)*, Kinshasa, 2016.

¹¹³⁵ De droit congolais et doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, l'OVD est une entreprise publique créée en 1987 et ayant son siège social à Kinshasa. RDC, Ordonnance n° 87-331 du 16 septembre 1987 portant création et statuts d'une entreprise publique dénommée Office des voiries et drainage (O.V.D).

Suivant leurs missions respectives, ces organismes étatiques analysent l'état de la dégradation des infrastructures et identifient les problèmes ponctuels d'entretien nécessitant une prise en charge régulière. Leurs tâches intègrent la planification des travaux d'entretien et l'inspection des infrastructures afin de mettre en place un programme général d'entretien prioritaire annuel (PGEPA)¹¹³⁶ assorti d'une évaluation périodique et d'une estimation budgétaire dont les recettes d'entretien des routes sont mobilisées par le FONER. La création de ce service montre l'importance que le gouvernement congolais accorde à l'amélioration du réseau routier et au transport terrestre. Cependant, ses réalisations, provenant des taxes sur le carburant, de péage et des amendes sur la surcharge des véhicules, ne représentent qu'un montant inférieur à ses prévisions. Ce déficit financier est à la base de la non-exécution de nombreux travaux d'entretien de certaines routes nationales. Malgré l'augmentation de ses recettes annuelles comme le montre le tableau n° 7, celles-ci restent modiques par rapport aux attentes du gouvernement congolais en matière d'entretien et de maintenance du réseau routier national long de 158.000 km dont près de 5 % seulement sont bitumés.

Tableau n° 7

LES RECETTES ANNUELLES RECOLTÉES PAR LE FONER

N°	Années	Montants annuels récoltés (en millions de \$US)	% en rapport avec les prévisions (265 millions \$US)
01	2008	25,166	9,4 %
02	2009	44,237	16,6 %
03	2010	63,396	23,9 %
04	2011	67,700	25,5 %
05	2012	85,833	32,3 %
06	2013	102,255	38,5 %
07	2014	128,884	48,6 %

Source : FONER, *Rapport annuel 2014*, Kinshasa, 2014.

RDC, Ministère des TPAT/UH, Kinshasa, mai 2014.

Les pourcentages sont calculés par l'auteur à partir des montants récoltés et les prévisions annuelles.

¹¹³⁶ Ce programme détaille les objectifs à suivre, les actions à mener, la période d'exécution, l'organe responsable des travaux ainsi que les observations éventuelles. RDC, *Programme d'action du gouvernement 2012-2016. Annexe : Aménagement du territoire et infrastructures*, Primature, Kinshasa, 2012, pp. 24-32.

Le rapport entre les recettes annuelles mobilisées par le FONER depuis sa création et ses estimations budgétaires laisse voir la modicité des fonds alloués à l'entretien des routes. Lorsque certains travaux de réparation des infrastructures routières exigent une main-d'œuvre qualifiée et des engins spécifiques, l'insuffisance du montant d'entretien prive l'Office des routes et l'O.V.D. d'équipements appropriés pour la reconstitution de leurs valeurs patrimoniales et de leur remise en état. Obligeant les pouvoirs publics congolais à accorder la priorité aux routes déjà réhabilitées dans le but de les consolider¹¹³⁷ et à recourir au financement des bailleurs de fonds chinois, ce déficit augmente ainsi leur dépendance financière. Il contribue aussi à l'arrivée des ingénieurs, des techniciens et des ouvriers chinois qualifiés sur le sol congolais et participe à leur mobilité professionnelle fondée sur la politique d'importation de la main-d'œuvre appliquée par les entreprises multinationales chinoises.

Cependant, ces pratiques chinoises sont aux antipodes des ambitions exprimées par certains dirigeants politiques congolais. Ceux-ci soutiennent le programme de formation et de spécialisation du personnel local et la relance de l'économie du pays. Paradoxalement, ils accordent également d'importants avantages fiscaux aux partenaires chinois en vue d'attirer les capitaux étrangers et de disposer d'un bilan des réalisations susceptible de leur assurer une survie professionnelle. Ainsi, ils instituent une gouvernance politique et économique ambiguë qui accentue l'asymétrie des échanges entre les deux parties.

12.5.5. Le déséquilibre des échanges dû à l'ambiguïté de la volonté politique congolaise

La perception locale de la volonté politique se démarque de la vision qu'en fait Frantz Fanon en l'assimilant à la théorie de la détermination d'un peuple militant pour sa sortie de l'oppression afin d'atteindre l'indépendance nationale¹¹³⁸. Sa conception joint celle de Mao Zedong et tourne autour d'un volontarisme conçu comme un acte délibéré et s'identifie à la capacité de la masse populaire d'instaurer un modèle de gouvernement exprimant la résolution d'un peuple révolutionnaire¹¹³⁹. La volonté politique congolaise incite plutôt à la coordination des actions légales pour équilibrer les retombées des échanges avec les partenaires extérieurs en vue de sortir pacifiquement le pays de sa dépendance économique. Si la vision radicale soutient que le peuple constitue le seul acteur majeur de la volonté

¹¹³⁷ RDC, Ministère des Travaux publics, Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat, *Op. cit.*

¹¹³⁸ FANON, F., *Pour la révolution africaine: écrits politiques*, Paris, La Découverte, 2006, p. 131.

¹¹³⁹ ZEDONG, M., *On Coalition Government*, Report to the Seventh Party Congress, Jiefang Ribao, The Selected Works, Pékin, vol. 3, April 24, 1945, pp. 215-287.

politique¹¹⁴⁰, Rachid Sfar, par contre, souligne que la défense des intérêts nationaux lors des négociations et de la signature des accords est l'œuvre des dirigeants politiques¹¹⁴¹. Ceux-ci exercent le pouvoir de décision et sont habilités à renégocier certaines clauses contractuelles et à les promulguer.

Cependant, l'absence de la volonté politique des autorités congolaises de divulguer les résultats des échanges économiques sino-congolais fait que leurs retombées ne soient pas connues par la majorité de leurs populations. Aucune campagne d'explications ni des actions populaires de diffusion ne sont organisées pour vulgariser les clauses des contrats conclus avec les partenaires chinois. N'ayant fait l'objet de la ratification au niveau de l'Assemblée nationale, le protocole d'accord ; la convention de collaboration et leurs divers avenants tendent à se transformer en « secret d'État »¹¹⁴² renforçant l'opacité de certaines transactions susceptibles d'engendrer la fuite des capitaux¹¹⁴³ et réduisant le pouvoir de contrôle des organes nationaux de régulation des opérations économiques et financières.

Par ailleurs, le soutien du gouvernement congolais aux activités de ces entreprises chinoises¹¹⁴⁴ est perçu comme la détermination politique de certains dirigeants locaux d'entretenir le statu quo et de perpétuer leur dépendance vis-à-vis des partenaires chinois. Ainsi, l'obligation de présenter le bilan des réalisations à la fin d'un mandat politique, en vue de regagner l'électorat, encourage ces acteurs congolais à appliquer le principe du « plus offrant gagne l'investissement »¹¹⁴⁵ afin d'attirer les bailleurs de fonds chinois. Cette pratique justifie, en partie, l'abandon de certains programmes nationaux¹¹⁴⁶ et le déséquilibre de leurs échanges commerciaux. Plaçant la RDC en concurrence économique avec les autres fournisseurs africains des minerais, elle complique l'élaboration des projets et des stratégies régionales de développement face aux partenaires extérieurs.

¹¹⁴⁰ Les tenants de cette vision soulignent qu'aucun dirigeant ne peut se substituer à la volonté populaire. FANON, F., *Les Damnés de la terre*, Paris, Gallimard, 1991, p. 246.

¹¹⁴¹ SFAR, R., « En attente d'une volonté politique plus forte », *Confluences Méditerranée*, n° 35, 2000, pp. 91-102.

¹¹⁴² Le secret d'État consiste en une interdiction de divulguer certaines informations susceptibles de procurer un avantage politique ou stratégique si elles restent secrètes. LAURENT, S. et FORCADE, O., *Secrets d'État - Pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2005, 240 pages.

¹¹⁴³ Economic Commission for Africa, *The State of Governance in Africa: The Dimension of Illicit Financial Flows as a Governance Challenge*, E/ECA/CGPP/3/2, Addis Ababa, February 2013, 25 pages.

¹¹⁴⁴ L'alinéa 3 de l'article 7 du protocole d'accord de 2007. RDC, Protocole d'accord, ...*Op. cit.*, p. 6.

¹¹⁴⁵ Il s'agit d'une pratique consistant à octroyer de nombreuses exemptions fiscales et d'autres avantages économiques en vue de « séduire » et d'attirer les investisseurs chinois.

¹¹⁴⁶ Tel est le cas de certains volets du programme de « cinq chantiers » de la République

Par conséquent, la recherche des IDE chinois façonne implicitement la volonté politique de certains dirigeants congolais en vue de valoriser les ressources naturelles de leur pays et de réaliser leurs programmes de reconstruction nationale. Elle tend à privilégier les intérêts mercantiles des entreprises multinationales chinoises au détriment des objectifs nationaux de développement en contribuant notamment à la délocalisation des populations environnant les concessions minières¹¹⁴⁷ et à la destruction de leur milieu naturel. Ce déplacement forcé est l'une des causes de l'insécurité foncière et entraîne souvent les difficultés de cohabitation intercommunautaire.

CONCLUSION PARTIELLE

Les échanges économiques et commerciaux entre la Chine et la RDC se matérialisent par des réalisations concrètes des acteurs chinois sur le sol congolais à travers les modes opératoires autorisés pour les entreprises étrangères œuvrant au sein du territoire congolais. Si les entreprises individuelles fonctionnent sous le régime d'indépendant, elles se diffèrent des firmes privées chinoises rassemblant plus d'un entrepreneur. Parmi ces acteurs économiques chinois, figurent certains restaurateurs et commerçants qui contournent les lois congolaises en se servant d'une pratique illégale de prête-nom en vue d'exercer leurs activités professionnelles dans la quiétude. Cependant, ces modes opératoires – individuels et privés – et ces pratiques illicites utilisés par ces divers acteurs économiques chinois ne permettent pas de déceler aisément les facteurs générant l'asymétrie des échanges entre les deux pays.

Par contre, les entreprises multinationales chinoises privilégient la mise en place d'associations des capitaux publics et privés afin de valoriser les ressources naturelles congolaises. N'exploitant pas les produits énergétiques pour signer le C.P.P, ces entreprises concluent le P.P.P et créent souvent des sociétés à gestion mixte. Ce mode opératoire, issu des conventions de collaboration, conduit aux échanges asymétriques ayant des enjeux multiples et complexes liés à la construction et à l'émergence de la puissance économique de la Chine et à la réduction de la marge des manœuvres des autorités locales. Il entraîne notamment

¹¹⁴⁷ C'est le cas notamment de la délocalisation des habitants du quartier Kabetsha et du camp Tshiamilemba par la compagnie minière Chemaf et des habitants de Ruashi par l'entreprise minière Ruashi Mining, le déplacement forcé des creuseurs artisanaux du quartier Kasulo dans la commune de Manika, des agriculteurs de Kambove à Likasi regroupés au sein de l'association pour l'agriculture familiale (AGRIFA) et des habitants de Kamoia. De son côté, la société minière chinoise Commus sollicite la délocalisation des habitants de la Cité Gécamines-Kolwezi pour démolir la ville afin de prendre possession de son gisement de cuivre.

l'alignement de l'économie congolaise au modèle existant, le positionnement des acteurs chinois dans l'échiquier économique national, la dépendance technique des acteurs locaux et l'arrivée de plusieurs migrants chinois dans le pays d'accueil. Aboutissant au renforcement des échanges déséquilibrés entre les partenaires, il reproduit les mécanismes de dépendance de l'économie locale et engendre certains problèmes socio-économiques et professionnels impliquant la co-responsabilité des autorités congolaises.

Celle-ci se manifeste lors de la conclusion des accords entre les acteurs chinois et leurs partenaires. Révélée notamment par le déficit de la bonne gouvernance politique et économique locale, elle laisse voir que les retombées de leurs échanges ne sont pas uniquement le résultat des ambitions mercantiles de la Chine mais aussi le produit de leur réappropriation par les dirigeants congolais. Par ailleurs, leur co-responsabilité se traduit notamment par l'élaboration d'une pluralité des plans nationaux de développement sur lesquels se greffent les contrats sino-congolais, l'octroi de multiples exemptions fiscales, la modicité de fonds d'entretien des infrastructures et l'ambiguïté de leur volonté politique caractérisée par le besoin simultané des infrastructures de qualité répondant aux standards internationaux ; des rentrées financières importantes pour réaliser les promesses de campagne en vue de reconquérir l'électorat et de s'assurer une survie politique ; des mesures économiques incitatives pour attirer les investissements chinois ;... Traduite en termes budgétaires, cette ambiguïté politique prive le trésor public d'une partie non négligeable de ses recettes et déséquilibre les transactions entre les deux pays. Par conséquent, la conjonction des enjeux complexes de leurs échanges économiques et commerciaux et leur implication dans la mise en application de leurs accords génèrent une relation de pouvoir renforçant la puissance économique de la Chine sur le terrain.

Chapitre 13. L'INSTAURATION D'UNE RELATION DE POUVOIR ASYMÉTRIQUE ENTRE LA CHINE ET LA RDC

Ce dernier chapitre vise à appréhender la manière dont les échanges déséquilibrés sino-congolais établissent une relation économique asymétrique au détriment des acteurs congolais en assurant la prédominance des intérêts mercantiles des entreprises multinationales chinoises. Autrement dit, le but poursuivi est d'examiner comment certains outils politiques, discursifs et économiques tels que la coopération Sud-Sud, les référents historiques et le partenariat public-privé sont mobilisés par les acteurs chinois pour conclure des contrats jugés avantageux et réduire la marge des manœuvres politiques et économiques de leurs partenaires africains. C'est dans cette optique qu'il analyse la manière dont la mobilisation de ces outils déséquilibre leurs échanges en contribuant à la dépendance de l'économie congolaise et en participant à la construction du statut de puissance de la Chine et à l'émergence de ses ambitions internationales.

Utilisés régulièrement dans le discours des autorités chinoises, les échanges Sud-Sud constituent un outil politique de la stratégie économique privilégiée par les entreprises multinationales chinoises pour leur permettre de gagner la confiance des autorités locales et le marché intérieur congolais des travaux publics et d'exploitation minière sans remplacer les anciens partenaires extérieurs de la RDC. Cette rhétorique officielle fait revivre également le passé commun des deux pays afin de consolider leurs relations économiques et commerciales. Celles-ci sont légitimées par des conventions de collaboration entre leurs acteurs publics et privés dont certaines clauses font ressortir l'asymétrie de leurs échanges en accordant l'importance aux ambitions mercantiles des opérateurs économiques chinois¹¹⁴⁸. Consacrant la suprématie de la puissance économique de la Chine, ces accords contribuent à la mise en place d'une forme pacifique de dépendance des acteurs locaux¹¹⁴⁹.

Participant diversement à la réalisation de ces échanges inégaux, ces outils mettent en œuvre des mécanismes fonctionnels de domination économique¹¹⁵⁰ permettant aux entreprises

¹¹⁴⁸ Telle est la clause d'exclusivité exigée par de nombreuses entreprises multinationales chinoises en Afrique.

¹¹⁴⁹ Ces contrats sont souvent comparés aux accords jugés « léonins » des années 1996-1998 par certains élus congolais dont le constat ressort du rapport des travaux de la Commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier. RDC, Assemblée nationale, Commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier..... *Op. cit.*, 196 pages.

¹¹⁵⁰ Parmi ces mécanismes fonctionnels, figurent les différents prêts et aides, la technicité et l'expertise, l'inconditionnalité politique, l'horizontalité du partenariat, etc.

multinationales chinoises ainsi qu'aux autres acteurs chinois de tirer profit de leurs investissements dans les provinces congolaises, d'accroître l'importance économique de la Chine dans le pays d'accueil et d'assurer sa visibilité internationale. Ils désavantagent leurs partenaires congolais et renforcent leur économie dans son rôle de « producteur-exportateur » des matières premières à la quête des fonds étrangers pour valoriser ses ressources naturelles et assurer son développement.

Privilégiant leur nouvelle perception des relations économiques interétatiques, ces acteurs chinois soutiennent qu'ils s'écartent progressivement d'anciens modèles de coopération¹¹⁵¹ et instaurent un « nouveau » type d'échanges qu'ils jugent horizontal et égalitaire entre les partenaires. Ils se réfèrent souvent aux traits caractéristiques de leur pays avec les réalités politiques, économiques et socio-démographiques congolaises pour promouvoir leurs transactions multisectorielles dont les résultats économiques ne se diffèrent pas foncièrement des échanges entre la RDC et ses anciens partenaires extérieurs.

13.1. LA COOPÉRATION SUD-SUD ET LE DÉSÉQUILIBRE DES ÉCHANGES SINO-CONGOLAIS

La mobilisation de ce modèle de coopération par les acteurs chinois, dans le cadre de leurs échanges économiques et commerciaux avec la RDC, permet de déduire qu'ils la considèrent comme un outil politique capable d'amener leurs partenaires congolais à une transition vers l'émergence de la puissance économique de leur pays. Associée au phénomène du bouleversement de l'ancien ordre économique, cette mobilisation de la coopération Sud-Sud est perçue par la Chine, à l'instar des autres puissances émergentes, comme un processus conduisant à la renaissance d'un nouvel ordre économique susceptible d'aider les économies partenaires à briser le cercle vicieux de la pauvreté et à sortir de la dépendance extérieure en combinant les réformes institutionnelles, l'efficacité économique et la stabilité financière.

Mises en place par les pouvoirs publics pour accélérer l'industrialisation et le développement du pays, ces mesures politiques et économiques stimulent la croissance en vue d'accroître le volume des transactions commerciales sino-congolaises et de créer la richesse.

¹¹⁵¹ Ces anciens modèles de coopération sont caractérisés notamment par l'imposition du type de développement inspiré des réalités occidentales et dominé par les théories de croissance économique, l'aide sélective ciblant les pôles de développement, la conditionnalité politique, le caractère asymétrique et vertical des échanges, ... GABAS, J-J., *Nord-Sud. L'impossible coopération*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, 128 pages.

Bien que la mobilisation de ce modèle de coopération, appuyé par le P.P.P, permette aux firmes multinationales chinoises d'intensifier leurs échanges commerciaux pour maximiser leur profit, elle encourage la RDC d'exporter ses matières premières à faible valeur ajoutée et sa balance commerciale avec la Chine reste déficitaire¹¹⁵². Répondant prioritairement aux objectifs mercantiles des bailleurs de fonds et limitant les efforts économiques du gouvernement congolais visant à élaborer de nouvelles politiques de protection et de financement de ses industries avec des apports financiers chinois¹¹⁵³, ces échanges le rendent vulnérable et l'exposent à des modifications permanentes de sa législation en matière des mines¹¹⁵⁴ et au renforcement de son secteur d'exploitation artisanale largement informelle¹¹⁵⁵.

Par ailleurs, l'augmentation du volume des transactions commerciales internationales et l'ouverture des frontières nationales, considérées comme faisant partie des piliers de la coopération Sud-Sud, se manifestent dans les échanges sino-congolais par l'association de leurs acteurs économiques du secteur public et privé¹¹⁵⁶ et la privatisation de certaines structures de l'économie congolaise à travers notamment l'acquisition des industries nationales et autres unités de production par des capitaux chinois¹¹⁵⁷. Elles satisfont aux intérêts économiques des entreprises chinoises en accordant l'importance aux exportations des produits miniers et agro-forestiers congolais. Stimulant la RDC dans la mise en œuvre de sa diplomatie de la porte ouverte, elles favorisent la porosité de ses frontières avec les pays limitrophes et facilitent la fraude et la contrebande ainsi que l'arrivée de nombreux migrants chinois. Malgré les mesures du gouvernement congolais interdisant l'exportation des minerais bruts¹¹⁵⁸, elles conduisent les entreprises chinoises et les autres acteurs miniers étrangers et congolais à mettre en place des mécanismes illicites favorisant la sortie frauduleuse des

¹¹⁵² Cette situation est explicitée dans le tableau n° 5 de cette étude détaillant l'évolution des importations et des exportations sino-congolaises entre 2004 et 2014.

¹¹⁵³ Les ateliers de la GECAMINES ont été réhabilités par les apports financiers des entreprises chinoises dans le cadre du projet d'exploitation minière de la convention de collaboration de 2008. RDC, China Railway Group Limited & Sinohydro corporation, Convention de collaboration ... *Op. cit.*, p. 9.

¹¹⁵⁴ Le « nouveau » code minier modifiant celui de 2002 est promulgué le 09 mars 2018. RDC, La loi portant révision du code minier, Kinshasa, 2018.

¹¹⁵⁵ MAZALTO, M., « La réforme du secteur minier en République démocratique du Congo : enjeux de gouvernance et perspectives de reconstruction », *Afrique contemporaine*, vol. 3, n° 227, 2008, pp. 53-80.

¹¹⁵⁶ À titre illustratif, le P.P.P entre Chanxi Dikuang Overseas Engineering Construction (SDOC) et la Société des Mines d'Or de Kilo-Moto (SOKIMO) ; Indo Afrique Mining et la Minière des Bakwanga (MIBA), China Machinery Engineering Corporation (CMEC) et la MIBA.

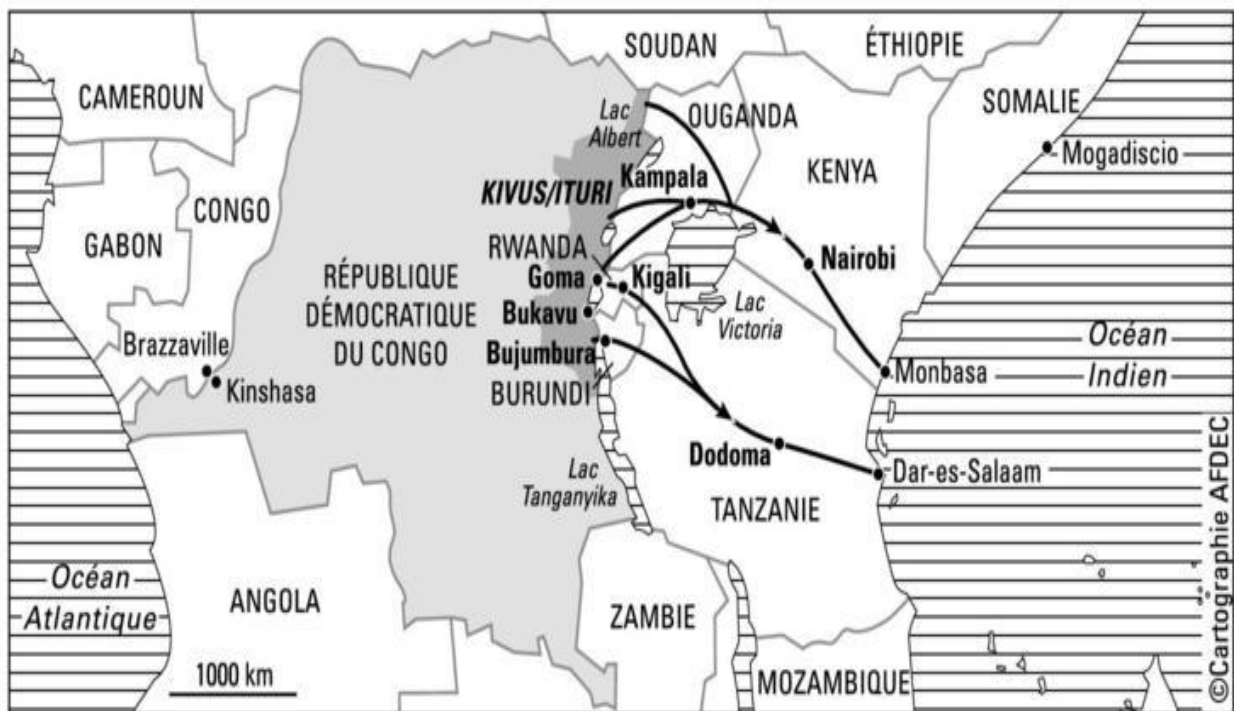
¹¹⁵⁷ Tel est le cas du rachat de l'usine textile Congotex par le groupe chinois Cha, la reprise de la pêcherie de Moanda par l'entreprise chinoise de pêche Bosa.

¹¹⁵⁸ RDC, *Les 5 nouvelles mesures du gouvernement pour la collecte des recettes publiques et la lutte contre la fraude fiscale*, Kinshasa, 2017, 5 pages.

matières premières congolaises¹¹⁵⁹ à partir des pays africains – et plus particulièrement ceux d’Afrique orientale – comme le montre la figure 14 retraçant les principaux couloirs de sortie – licite et illicite – des minerais provenant des zones d’insécurité des Kivus et de l’Ituri.

Figure 14

LES VOIES DE SORTIE DES MINERAIS DES KIVUS ET DE L’ITURI



Source : JACQUEMOT, P., « Ressources minérales, armes et violences dans les Kivus (RDC), *Hérodote*, vol. 3, n° 134, 2009, pp. 38-62.

Dans le même contexte, les puissances émergentes dont la Chine soutiennent que leurs échanges tiennent compte de l’interaction réciproque entre la restructuration politique, la stabilisation financière et la libéralisation économique afin d’instaurer une transition pacifique de leurs économies¹¹⁶⁰. À travers leurs activités économiques sur le sol congolais, les acteurs chinois transforment leur pays en un fournisseur alternatif des capitaux. Ils privilégient la compétitivité de leurs entreprises multinationales qui dépassent le niveau d’une économie de

¹¹⁵⁹ À titre indicatif, le volume annuel des exportations aurifères de la RDC est estimé à 30 ou 40 tonnes. Seuls 120 kg ont été exportés légalement et déclarés en 2007 et 70 kg en 2008. RDC, Rapport annuel du Centre d’évaluation, d’expertise et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses, Ministère des Mines, Kinshasa, 2007 et 2008.

¹¹⁶⁰ VERCUEIL, J., *Op. cit.*, p. 112.

rente par l'accumulation du capital ; l'institutionnalisation du marché financier et la maîtrise du processus de développement économique. Participant à l'augmentation disproportionnée des importations et exportations chinoises, ces acteurs obtiennent des résultats économiques qui ne s'observent pas aisément dans l'évolution des transactions commerciales congolaises. Malgré ses potentialités géologiques, agro-forestières et démographiques, la RDC n'émerge pas comme son partenaire chinois et n'accroît pas son influence politique et économique sur la scène internationale, susceptible d'instaurer de nouveaux rapports de force et de réclamer une redistribution du pouvoir mondial, à l'instar de la Chine.

Préconisant la défense de leurs propres intérêts et la quête du statut de puissance des émergents à travers l'intensification de leurs échanges économiques et commerciaux ayant un impact non négligeable sur les différents attributs matériels et immatériels de leur puissance, les relations de coopération Sud-Sud privilégient certaines activités économiques telles que le commerce, l'investissement, l'aide et l'innovation. Celles-ci sont à la base du récent progrès économique de la Chine. À partir de son propre expérience de développement, Pékin accroît sa marge des manœuvres politiques, diplomatiques, économiques et financières lui permettant de s'affirmer comme une puissance régionale et mondiale capable de bousculer l'ancien ordre économique international. Cependant, son partenaire congolais, sortant de plusieurs années de guerre et de rébellion, recourt notamment aux IDE chinois pour valoriser ses ressources naturelles, reconstruire son pays et relancer son économie. Il reste dépendant du financement des bailleurs de fonds étrangers. Contribuant à la formation du capital social de certaines industries locales, ces investissements, considérés comme des prêts indirects, n'entraînent pas le décollage de l'économie congolaise et ne facilitent pas le gouvernement congolais à gagner son autonomie décisionnelle lors des négociations avec ses partenaires extérieurs.

Bien que ces échanges économiques permettent à la RDC d'accéder notamment aux nouvelles sources de financement extérieur et aux produits de consommation de masse, les retombées de ses récentes relations de coopération avec la Chine laissent voir qu'elles ne sont pas un jeu à somme nulle. Consécutif à la substitution des visées mercantiles aux objectifs politiques et idéologiques des acteurs chinois en Afrique, le développement de ces échanges est lié à plusieurs facteurs tels que l'évolution de l'environnement international, le reflux relatif de la coopération de certains pays de l'UE, l'arrivée de nouveaux acteurs économiques chinois dont ses entreprises multinationales, la quête de fonds pour la reconstruction congolaise et la valorisation des ressources naturelles, la croissance de l'économie chinoise et

de sa productivité,... Guidées par la recherche de leur profit, ces firmes multinationales chinoises bénéficient des avantages économiques, commerciaux, administratifs, sécuritaires et consulaires accordés par le gouvernement congolais à ses dépens. Toutes ces faveurs déséquilibrent les échanges entre les deux pays.

Par ailleurs, la mobilisation de ce modèle de coopération permet également à la Chine de se servir de ses atouts politiques, diplomatiques et culturels disponibles pour consolider ses acquis économiques et commerciaux dans le pays d'accueil en établissant des liens en amont et en aval dans les différents secteurs économiques, de la production à la transformation et à la commercialisation. Bien plus, les activités économiques de ses entreprises en RDC basées sur l'importation notamment de leurs produits manufacturés, de la main-d'œuvre « qualifiée » et des engins chinois ne favorisent pas l'utilisation des ressources humaines et matérielles locales susceptibles de marquer la présence active des acteurs congolais dans la gestion des affaires nationales, régionales et mondiales. Reproduisant les mécanismes des échanges du type « Centre-périphérie »¹¹⁶¹, elles consolident la division internationale du travail consacrant la spécialisation volontariste de l'économie congolaise aux activités extractives et agricoles dans lesquelles elle dispose des compétences spécifiques fondées sur ses propres expériences.

Ainsi, les échanges Sud-Sud, matérialisés par les récentes transactions économiques et commerciales déséquilibrées sino-congolaises, ne favorisent pas l'élaboration d'un plan de transfert des connaissances technologiques dans le but d'accroître la productivité des entreprises congolaises, de lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales. Si ces relations de coopération participent à la construction du statut de puissance économique de la Chine et garantissent sa projection internationale en déployant sa diplomatie multidirectionnelle en vue de diversifier ses échanges politiques, économiques et socio-culturels encouragés par la mondialisation, elles ne contribuent pas à l'émergence de la puissance économique de la RDC en Afrique centrale. Elles reproduisent plutôt les mécanismes de domination économique et renforcent la dépendance de l'économie congolaise vis-à-vis de ses partenaires extérieurs.

¹¹⁶¹ Il s'agit d'anciennes pratiques des relations de coopération occidentale caractérisées par l'échange inégal des matières premières à faible valeur ajoutée des pays du Sud contre les biens manufacturés à haute valeur ajoutée des pays industrialisés.

Bien qu'elles rapprochent les populations de ces deux pays pour créer un large débouché économique en vue d'augmenter leur demande intérieure et leur consommation domestique, ces relations de coopération tendent à transformer la RDC non seulement en un marché expérimental des produits manufacturés chinois mais aussi en un déversoir du surplus d'ouvriers, de techniciens, d'experts et de migrants chinois, entraînant le chômage et le sous-emploi des travailleurs locaux. Ainsi, l'arrivée de cette main-d'œuvre étrangère, liée à la politique économique des entreprises multinationales chinoises, limite implicitement les efforts du gouvernement congolais à promouvoir la compétence locale et se transforme en une source d'insécurité professionnelle à la base de certaines revendications sociales et des manifestations populaires.

À travers la mobilisation de leurs échanges Sud-Sud, les acteurs chinois – et plus particulièrement les entreprises multinationales – profitent également des rencontres foraines pour démontrer leur technologie et le poids économique de leur pays. Ne disposant pas des centres d'exposition de leurs produits dans la capitale congolaise, ils participent à l'organisation des salons commerciaux à la Foire internationale de Kinshasa (FIKIN) pour exposer leurs matériels et/ou équipements industriels et agricoles¹¹⁶² afin de « confirmer » la supériorité technologique de leur pays. Par ailleurs, d'autres acteurs chinois mobilisent aussi les atouts culturels de leur pays à des fins de puissance en diffusant leur culture à travers notamment les activités culinaires dans leurs restaurants, les techniques spécifiques de soins dans leur centre de santé,... De son côté, la RDC se sert souvent de sa musique, « la rumba congolaise », pour véhiculer ses valeurs culturelles afin de diversifier ses échanges avec ses partenaires extérieurs. Faisant revivre certains atouts du passé, elle rapproche le peuple congolais avec le reste du monde. Cependant, les multiples difficultés¹¹⁶³ que rencontrent les artistes musiciens congolais ne leur permettent pas d'exporter facilement la culture congolaise et d'écouler leurs productions loin du territoire national en vue d'accroître la puissance culturelle de leur pays. Se manifestant aussi dans d'autres domaines, ces difficultés contribuent à la dépendance des acteurs congolais.

¹¹⁶² À titre illustratif, l'entreprise chinoise Sino Hy Trading et le Fonds de promotion industrielle (FPI) avaient organisé le premier salon d'exposition des équipements chinois à la FIKIN, du 03 au 12 octobre 2011, permettant à Sino Hy Trading de présenter ses équipements dans le domaine de l'énergie et de l'agriculture. BAKUMANYA, B.M., « Congo-Kinshasa: 1er Salon de l'équipement chinois - Partenariat FPI-Fikin-Sino Hy Trading », *Le Potentiel*, Kinshasa, 2011 ; la société chinoise Shangya Machinery a exposé du matériel agricole et des machines à briques à la FIKIN. ACP, « Du matériels agricoles de la société Shangya Machinery à la FIKIN », *Agence congolaise de presses*, Kinshasa, 2015.

¹¹⁶³ Ces difficultés sont nombreuses notamment les tracasseries administratives et consulaires, le manque de la logistique appropriée, l'inaccessibilité au crédit, l'absence du soutien étatique,...

13.2. LES RÉFÉRENTS HISTORIQUES ET LE RENFORCEMENT DES RELATIONS ASYMÉTRIQUES ENTRE LA CHINE ET LA RDC

Les échanges économiques déséquilibrés entre la Chine et la RDC s'appuient également sur des outils discursifs recentrés autour de la rhétorique officielle d'une coopération de type « gagnant-gagnant » et désintéressée accordant une importance relative aux relations historiques existant entre les deux pays pour accroître leurs transactions commerciales et consolider la puissance économique de la Chine¹¹⁶⁴. Liée à l'affirmation économique des acteurs chinois sur le territoire congolais, ce discours, consolidé par le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures du pays partenaire, se réfère aux anciens accords établissant les « bonnes » relations professionnelles lors de l'arrivée des coolies chinois pour les travaux de construction des chemins de fer et d'exploitation tant agricole que minière et de la mise en œuvre des ambitions du roi des belges en Afrique centrale. Il poursuit deux objectifs majeurs : dissiper les malentendus politico-diplomatiques et économiques entre les autorités des deux pays pendant les périodes de méfiance mutuelle et gagner la confiance des dirigeants politiques congolais afin de contribuer à leur effort de reconstruction nationale et de valorisation de leurs ressources naturelles. Instaurant une nouvelle ère dans la perception des relations de coopération sino-congolaise, ces atouts du passé insufflent de nouvelles dynamiques économiques dans leurs échanges multisectoriels.

Cependant, si la présence belge sur le sol congolais se caractérise par la continuité, l'occupation territoriale, la domination politique et l'exploitation des ressources naturelles, celle des acteurs chinois est discontinue et dépendante de la détermination des autorités locales, sans aucun objectif colonial. Ainsi, la Chine profite de l'absence d'une histoire coloniale pour mettre en place des échanges fondés sur des stratégies économiques et commerciales susceptibles de légitimer ses activités sur le terrain. Celles-ci évoluent au travers de nombreuses péripéties de sympathie et/ou d'antipathie qui s'expliquent notamment par des facteurs politiques et/ou économiques endogènes et exogènes en rapport avec la volonté politique des dirigeants politiques congolais et l'ambiguïté de la diplomatie chinoise face aux différents changements institutionnels locaux.

Néanmoins, les retombées des activités économiques et commerciales des acteurs belges et chinois sur le terrain congolais se ressemblent dans leur finalité et tournent autour

¹¹⁶⁴ CABESTAN, J-P., *Op. cit.*, pp. 478-479.

des relations interétatiques fondées sur une approche de Realpolitik en rapport avec leurs propres intérêts¹¹⁶⁵. Poursuivant prioritairement leurs objectifs économiques, ces acteurs étrangers exploitent les matières premières locales et tirent profit de leurs investissements. Leurs échanges commerciaux avec les partenaires congolais sont déséquilibrés et se fondent sur l'exportation des produits agricoles, forestiers et miniers à faible valeur ajoutée contre l'importation des produits manufacturés étrangers à forte valeur ajoutée. Par conséquent, les résultats de leurs échanges multisectoriels sont asymétriques et laissent voir que les motivations économiques de la Chine en RDC ne sont pas foncièrement différentes de celles de l'ancienne métropole et ne s'écartent pas de ses ambitions internationales de puissance.

Dans cette même perspective, la Chine renforce ses transactions économiques et commerciales avec la RDC en rappelant régulièrement ses attaches historiques avec ses anciens alliés socialistes, ses anciens liens diplomatiques avec les gouvernements « révolutionnaires » congolais et son rôle aux côtés des indépendantistes africains durant leur lutte de libération nationale en vue d'affermir leurs relations et de pérenniser leurs échanges multisectoriels. Par ailleurs, depuis le rétablissement de leurs relations diplomatiques, les échanges entre les deux gouvernements se diversifient et leur rapprochement intensifie les visites officielles de haut niveau entre leurs dirigeants¹¹⁶⁶, l'octroi des dons chinois aux autorités congolaises et la signature de nombreux accords de coopération¹¹⁶⁷.

La présence militaire chinoise aux côtés des nationalistes et révolutionnaires congolais des années 1960 et la participation de la Chine au programme de formation des soldats zaïrois des années 1974 ont contribué à la « spécialisation » des officiers congolais aux armes et autres équipements militaires de fabrication chinoise. Bien qu'ayant participé aux différents projets de modernisation de l'armée congolaise, à l'instar des autres pays étrangers, la Chine a réussi à créer un débouché pour la production de ses industries militaires. Ses actions de

¹¹⁶⁵ Ces bailleurs de fonds négocient des contrats et les signent, ils élaborent les projets de coopération et les exécutent en utilisant leur technologie et en respectant leurs agendas, ils acquièrent des gisements miniers et les exploitent, ils extraient les matières premières et les exportent, ils ciblent leurs objectifs et orientent leurs investissements en fonction de leurs intérêts économiques. Ils font du « business » en positionnant la RDC dans la catégorie des pays fournisseurs de produits primaires. HELLENDORFF, B., *Op. cit.*, p. 21.

¹¹⁶⁶ À titre illustratif, entre 1973 et 1994, Mobutu rendit cinq visites officielles aux dirigeants chinois et de 1978 à 1995, huit leaders chinois visitèrent le Zaïre. Ministère chinois des Affaires étrangères, art. cité.

¹¹⁶⁷ Les archives du Ministère congolais des Affaires étrangères mentionnent entre autres deux accords de coopération économique, technique et commerciale signés en 1973, deux accords de navigation maritime et aérienne en 1974, deux accords de coopération technique relatifs au Palais du peuple et à l'usine du matériel agricole au Zaïre en 1979, le protocole d'accord de 2007, la Convention de collaboration de 2008, etc. RDC, Aide-mémoire sur la République populaire de Chine *Op. cit.*, p. 2.

soutien et de formation militaire ont constitué un des atouts historiques facilitant la vente d'armes, de munitions et de véhicules de transport des troupes aux forces armées de la RDC par l'entreprise chinoise Norinco¹¹⁶⁸. Elles ont renforcé la dépendance de l'armée congolaise en équipement et logistique militaires chinois.

Dans le cadre de la réalisation du volet « infrastructures » de la coopération sino-congolaise, leurs échanges se réfèrent à l'expertise chinoise lors de la construction notamment du Palais du peuple, de la sucrerie de Lotokila et du Stade omnisport des Martyrs de la Pentecôte. Doublé de la lucidité des ouvriers chinois dans les travaux de chemin de fer, ce savoir-faire pratique constitue, certes en partie, un des atouts historiques majeurs de référence lors de l'attribution des travaux publics et de la construction des ouvrages. Souvent rappelé par les acteurs chinois à leurs partenaires congolais, ces référents historiques permettent aux entreprises multinationales chinoises de gagner le marché local de construction et/ou de réhabilitation des infrastructures dans la capitale et les provinces de la RDC. Ils leur facilitent la signature des conventions de collaboration avec le gouvernement congolais qui reste dépendant de la technicité, de l'expertise et de la décision du décaissement de fonds des entrepreneurs chinois en vue de mettre en œuvre son programme de reconstruction du pays.

Se référant également aux spécialisations chinoises dans les exploitations minières et forestières, les entreprises multinationales chinoises obtiennent la confiance des dirigeants politiques congolais et permettent à leur pays de gagner le marché local d'extraction minière et d'exploitation agro-forestière. Diversifiant leurs sources d'approvisionnement des matières premières, elles exploitent notamment les minerais du Katanga, le bois de la forêt équatoriale et certains produits vivriers afin d'accroître les exportations de la RDC et de maintenir la croissance économique de la Chine. L'asymétrie de leurs transactions commerciales révèle que leurs récents échanges ne s'expliquent pas par la solidarité afro-asiatique ni par leur altruisme. Elle se justifie par les ambitions mercantiles des acteurs chinois – et plus particulièrement les entreprises multinationales – basées sur la maximisation de leur profit. Elle se fonde aussi sur les calculs stratégiques de la Chine liés à la construction et à l'émergence de sa puissance économique au sein du continent africain. Par conséquent, la Chine encourage notamment ses entreprises à se « servir » de son passé pour s'implanter et

¹¹⁶⁸ En 2005, 17 % des 1.100 armes de 'Type 56' saisies à Bunia lors d'une opération de la MONUC ont été des copies chinoises de kalachnikovs fabriquées par la compagnie chinoise Norinco. MICHEL, S. et BEURET, M., *Op. cit.*, p. 228.

conquérir le marché intérieur congolais des travaux publics et d'exploitation des ressources naturelles en vue de consolider leur ancrage local.

Par ailleurs, le réalisme économique chinois incite les partenaires congolais à adopter son modèle de développement basé sur la modernisation des infrastructures et le commerce et à l'adapter aux réalités locales post-conflits¹¹⁶⁹ afin de mettre en place un programme autonome de développement national. Stimulant également les entreprises multinationales chinoises à se référer aux différents atouts historiques pour intensifier leurs échanges avec les acteurs congolais, il leur permet de rentabiliser leur profit et de « contrôler » plusieurs secteurs d'activités économiques dans leur pays d'accueil. L'augmentation du volume des transactions commerciales sino-congolaises permet de déduire que l'une des stratégies de la Chine en Afrique est aussi d'user d'un discours de référence à ses atouts historiques pour redynamiser ses relations interétatiques en les adaptant à ses ambitions internationales de puissance et à l'évolution des Relations internationales.

C'est dans cette perspective que l'amélioration des infrastructures par les acteurs chinois joint les différents programmes congolais de développement et de reconstruction en vue de désenclaver certaines régions du pays riches en ressources naturelles. Mobilisant certaines recommandations économiques de Bandoeng, Richard Schiere soutient que la Chine incite ses partenaires congolais à s'engager dans la modernisation de leurs voies de communication pour réduire les goulots d'étranglement de l'offre¹¹⁷⁰ et assurer le développement du commerce sino-congolais. Accompagnée des mesures locales d'incitation économique, la mobilisation de ces recommandations vise à accroître le volume de leurs échanges au profit des acteurs chinois. Par ailleurs, en assimilant les relations sino-congolaises à de nouvelles formes pacifiques de dépendance économique, elle engendre le déséquilibre de leurs balances commerciales et ne permet pas aux dirigeants congolais d'accélérer le processus de développement national. Bien que les échanges entre la Chine et la RDC plongent leurs racines dans la profondeur des âges¹¹⁷¹, ces référents historiques sont perçus comme un outil discursif à la disposition des entreprises multinationales chinoises et autres acteurs chinois pour remémorer les « exploits » du passé et créer de nouvelles opportunités d'investir le marché congolais d'infrastructures et d'exploitation des matières

¹¹⁶⁹ VAISSE, M., *Op. cit.*, p. 55.

¹¹⁷⁰ SCHIERE, R., *China and Africa: An Emerging Partnership for Development?... Op. cit.*, p. 17.

¹¹⁷¹ Agence de Presse Xinhua, Hu Jintao prononce un discours à la cérémonie d'ouverture ... art. cité.

premières en s'associant aux acteurs locaux dans des conventions de collaboration qui leur sont avantageuses.

13.3. LA CONTRIBUTION DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ DANS L'ASYMÉTRIE DES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES SINO-CONGOLAIS

La signature du P.P.P est la concrétisation des accords de collaboration liés aux besoins économiques des acteurs chinois et de leurs partenaires congolais en vue de faciliter l'accès à la gestion de certaines entreprises publiques locales aux bailleurs de fonds privés chinois. Ce partenariat est considéré comme une réponse des dirigeants congolais à « l'effondrement de l'économie formelle, au déclin continu de l'emploi, à la contraction du budget de l'Etat et à l'érosion de son pouvoir d'achat »¹¹⁷², ayant conduit au développement des activités informelles de survie par les populations congolaises et à la « criminalisation » de leur économie¹¹⁷³ par l'élite politico-militaire et économique locale. Préconisé par l'État congolais pour redresser son économie, il aboutit à l'ouverture du capital social de ses entreprises aux apports financiers privés chinois et à la signature des conventions de collaboration qui accordent une prédominance économique à ces investissements provenant particulièrement des firmes multinationales destinés au secteur minier. Ces conventions renferment des clauses privilégiant les gains économiques et financiers de ces entreprises chinoises et stimulent leur intérêt à investir davantage dans le pays d'accueil afin d'exploiter et de valoriser les ressources naturelles locales dans le but d'accroître les exportations et d'augmenter le volume de leurs échanges commerciaux.

C'est dans cette perspective économique que le gouvernement congolais privilégie le P.P.P pour relancer son économie et reconstruire son pays. Son récent partenariat se matérialise par la signature, en 2008, de la convention de collaboration avec le groupement d'entreprises chinoises. Ayant leurs propres agendas et rappelées régulièrement au respect de la législation congolaise pour éviter les abus, ces entreprises poursuivent leurs objectifs économiques en mettant en place les mécanismes de financement des projets et de

¹¹⁷² RDC, Assemblée nationale commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier *Op. cit.*, p. 5.

¹¹⁷³ Cette criminalisation se fait de diverses manières : la fraude organisée, la corruption généralisée, le blanchiment d'argent, l'émission et la diffusion de la fausse monnaie, le bradage du patrimoine minier et forestier, la sous-évaluation des produits miniers exportés, la minorisation des recettes fiscales. Sénat de Belgique, *Commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur l'exploitation et le commerce légaux et illégaux de richesses naturelles dans la région des Grands Lacs au vu de la situation conflictuelle actuelle et de l'implication de la Belgique*, Rapport, Session de 2002-2003, n° 2-942/1, Bruxelles, 2003, pp. 27-32.

remboursement des prêts répondant prioritairement à leurs propres intérêts¹¹⁷⁴. C'est ainsi que cette convention contient des clauses spécifiques favorisant la maximisation de leur profit financier et leurs avantages comparatifs¹¹⁷⁵ au détriment de leurs partenaires congolais.

Perçu comme un outil économique, ce partenariat révèle que les deux parties entretiennent des échanges économiques et commerciaux intéressés autour de l'exploitation des minerais de cuivre, de cobalt et d'or contre la construction des infrastructures contribuant à la réalisation du programme congolais de reconstruction. Sous-tendu par la logique marchande, il laisse voir que les transactions économiques sino-congolaises sont asymétriques et se fondent sur certaines dispositions conventionnelles garantissant aux entreprises multinationales chinoises le recouvrement rapide des investissements consentis dans les deux projets¹¹⁷⁶. Décomptant notamment les intérêts dus aux prêts à rembourser, les montants des exonérations et des autres avantages accordés à la partie chinoise et à la joint-venture par le gouvernement congolais¹¹⁷⁷, la répartition des dividendes de la Sicomin, établie proportionnellement aux apports des parties¹¹⁷⁸, consacre l'asymétrie de leurs échanges économiques et commerciaux en faveur de ces entreprises chinoises.

Par ailleurs, la reconstruction post-conflit de la RDC paraît propice à l'apport financier de ses partenaires chinois et à l'approfondissement de leurs relations économiques multisectorielles dans lesquelles le gouvernement congolais « cède », par l'entremise de la GECAMINES, les droits et titres sur les gisements retenus dans le projet minier en vue de constituer une joint-venture. Fonctionnant sous le régime de sociétés commerciales¹¹⁷⁹, cette nouvelle société génère les bénéfices financiers destinés prioritairement au remboursement

¹¹⁷⁴ Il s'agit notamment des modalités de financement des projets et de remboursement des prêts consentis telles que stipulées au titre IV de la Convention. RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, Convention de collaboration, *Op. cit.*, pp. 14-16.

¹¹⁷⁵ Ces avantages proviennent notamment de la création de Joint-venture, de la participation inégale dans son capital social, de l'assistance financière sous forme d'un prêt remboursable pour la réhabilitation des ateliers de la GECAMINES, de l'approbation des études de préfaisabilité et de faisabilité par les deux gouvernements, etc.

¹¹⁷⁶ L'article 5 du protocole d'accord de 2007 précise que durant la première étape, dite d'amortissement et d'investissement, la totalité du résultat d'exploitation sert au remboursement et à l'amortissement de l'investissement et de ses intérêts. RDC, Protocole d'accord *Op. cit.*, pp. 2-3.

¹¹⁷⁷ Les clauses conventionnelles déterminent plusieurs garanties en faveur de la partie chinoise portant sur les gisements, les droits et titres miniers, les risques politiques, les faveurs commerciales et fiscales, etc. Elles ne sont pas prises en compte dans l'apport congolais. RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, ... *Op. cit.*, pp. 16-23.

¹¹⁷⁸ Les bénéfices de la Sicomin sont rétribués en raison de 68 % de la participation au capital social pour la partie chinoise et 32 % pour le gouvernement congolais. RDC, Protocole d'accord *Ibid.*, p. 2.

¹¹⁷⁹ SICOMINES Sarl, *Acte constitutif et Statuts*, Kinshasa, 2007, p. 4.

des investissements chinois¹¹⁸⁰. Cette cession renforce l'autonomie administrative et financière de la Sicominex en vue de la rendre capable « de dégager un taux interne de rentabilité au profit du Groupement d'entreprises chinoises (...) d'au moins 19 % »¹¹⁸¹. Cette clause permet de déduire que la rentabilité de la joint-venture profite prioritairement à la partie chinoise et limite le pouvoir de régulation économique des services publics congolais.

Conclu sur base d'échange du type « minerais contre infrastructures », ce partenariat reste difficile à évaluer en termes monétaires¹¹⁸². S'il fait partie des accords internationaux à caractère commercial¹¹⁸³, ce P.P.P avantage les entreprises multinationales chinoises dont les activités économiques font ressortir certains éléments établissant le déséquilibre des droits entre les parties¹¹⁸⁴. Préconisant également la clause d'exclusivité¹¹⁸⁵, il soustrait ces firmes chinoises de toute compétition économique nationale et internationale. Par conséquent, ce partenariat tend à instaurer implicitement une forme de monopole économique chinois dans l'exploitation de certains gisements miniers congolais.

Bien que la priorité de cette association économique publique-privée reste la mise en valeur des minerais locaux pour le remboursement des investissements chinois, la garantie de cette remise est assurée par le gouvernement congolais. Par ailleurs, celui-ci accepte d'octroyer d'autres concessions minières en cas de difficultés financières de la joint-venture

¹¹⁸⁰ Les articles 3 et 4 du point II concernant le projet minier stipulés dans la Convention de 2008. RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, Convention de collaboration ... *Op. cit.*, pp. 7-8.

¹¹⁸¹ L'alinéa 3 de l'article 6 du point II de cette convention. ... *Ibid.*, p. 10.

¹¹⁸² Le coût des minerais est très variable sur le marché mondial. À titre indicatif, en 2000, la tonne de cuivre était à 500 dollars américains et avait atteint les 8.400 dollars en 2008 avant de s'effondrer. De même que la teneur en minerai des gisements « cédés » à la Sicominex est trois fois plus élevée que ceux du Chili. D'autre part, certains sont partis d'une estimation de 10 millions de tonnes de cuivre brut pour faire leur calcul. Cependant, après retraitement, ils ont retenu 6,5 millions de tonnes du cuivre susceptibles d'être écoulés à 55 milliard de dollars déduits du coût de production estimé à une vingtaine de milliards de dollars sur une période de 20 ans. Ainsi, se dégage une marge bénéficiaire de 35 milliards à répartir entre les actionnaires. BRAECKMAN, C., Vers la deuxième... *Op. cit.*, pp. 176-177.

¹¹⁸³ Il ne nécessite pas une ratification comme un accord bilatéral entre États. Néanmoins, il oblige le gouvernement congolais à informer son Assemblée nationale. RDC, *Constitution de la République Démocratique du Congo*, Kinshasa, le 18 février 2006 ; De VILLERS, G., République Démocratique du Congo*Op. cit.*, p. 431.

¹¹⁸⁴ L'échange inégal se traduit par la fixation « arbitraire » des parts sociales et une disproportion dans la répartition des bénéfices ainsi que l'octroi de nombreux avantages fiscaux et douaniers au groupement d'entreprises chinoises. Il est favorisé aussi par une série de clauses conventionnelles telles que la clause de renvoi, de la nation la plus favorisée, de non compromission, de non expropriation, de protection, etc. OKITONEMBO WESTHONGUNDA, L., « Analyse juridique de la Convention entre la RD Congo et un groupe d'entreprises chinoises », *La Conscience*, le 04 août 2008.

¹¹⁸⁵ L'article 10 du protocole stipule : « Le Gouvernement s'engage à ne pas conclure avec les tiers une convention portant sur des projets faisant l'objet du présent protocole ». RDC, protocole d'accord de 2007.... *Op. cit.*, p. 7.

de respecter ses engagements¹¹⁸⁶. Autrement dit, si les réserves minières cédées à la Sicomines ne sont pas suffisantes pour rembourser les prêts consentis par rapport aux prévisions, la RDC s'engage à concéder d'autres ressources susceptibles de faciliter l'apurement total du solde restant au profit du groupement d'entreprises chinoises¹¹⁸⁷. Cependant, aucune disposition conventionnelle ne prévoit l'éventualité des réserves minières excédentaires aux prévisions et leur destination ni la mise en place des mécanismes renforçant la maîtrise de la fluctuation du prix des minerais sur le marché international¹¹⁸⁸. L'absence de ces mesures de précaution financière peut, à terme, renforcer l'asymétrie de leurs transactions commerciales au détriment des fournisseurs miniers congolais.

Cependant, la clause consacrant le recours prioritaire aux industries locales de sous-traitance industrielle par les entreprises multinationales chinoises donne l'idée d'une compensation économique visant à réduire le déséquilibre de leurs échanges¹¹⁸⁹. Toutefois, l'absence d'expertise et de technicité locale ainsi que le manque de logistique adéquate et d'accès aux crédits réorientent souvent leurs demandes d'équipement et de service vers les marchés extérieurs approvisionnés notamment par les entrepreneurs chinois¹¹⁹⁰. Masquant les effets de sa puissance économique, la Chine crée un débouché pour ses entreprises et les approvisionne en ses propres produits¹¹⁹¹. Par ailleurs, ce recours à la sous-traitance locale instaure une compétition latente entre les industries congolaises et les firmes étrangères. Désavantagées par manque de spécialisation, de technologie moderne et de capitaux, ces entreprises locales perdent souvent le marché au profit des acteurs économiques extérieurs – et plus particulièrement les firmes multinationales chinoises – qui confirment leur supériorité technologique. Cette réorientation révèle le déficit technique de la RDC et contribue non seulement à sa dépendance technologique mais aussi à la consolidation de l'asymétrie des échanges économiques et commerciaux sino-congolais.

¹¹⁸⁶ L'alinéa 3 de l'article 10 de cette convention stipule : « La garantie du remboursement est assurée pour la RDC qui s'engage (...) à octroyer au Groupement d'entreprises chinoises d'autres concessions minières ou d'autres ressources et moyens satisfaisants au cas où les revenus attendus de la JV Minière s'avèreraient insuffisants pour réaliser le remboursement de ses investissements ». RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, Convention de collaboration... *Op. cit.*, p. 12.

¹¹⁸⁷ Le point 13.3.4 de la convention de 2008 concerne les garanties relatives aux gisements et droits et titres miniers.... *Ibid.*, p. 18.

¹¹⁸⁸ TSHILOMBO wa NSHIMBA, A., *Op. cit.*, pp. 583-597.

¹¹⁸⁹ L'alinéa 2 de l'article 11 précise les modalités de ce recours aux sous-traitants locaux. RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, Convention de collaboration.... *Ibid.*, p. 14.

¹¹⁹⁰ Le point 5.2 de la Convention de collaboration de 2008. *Ibid.*, p. 9.

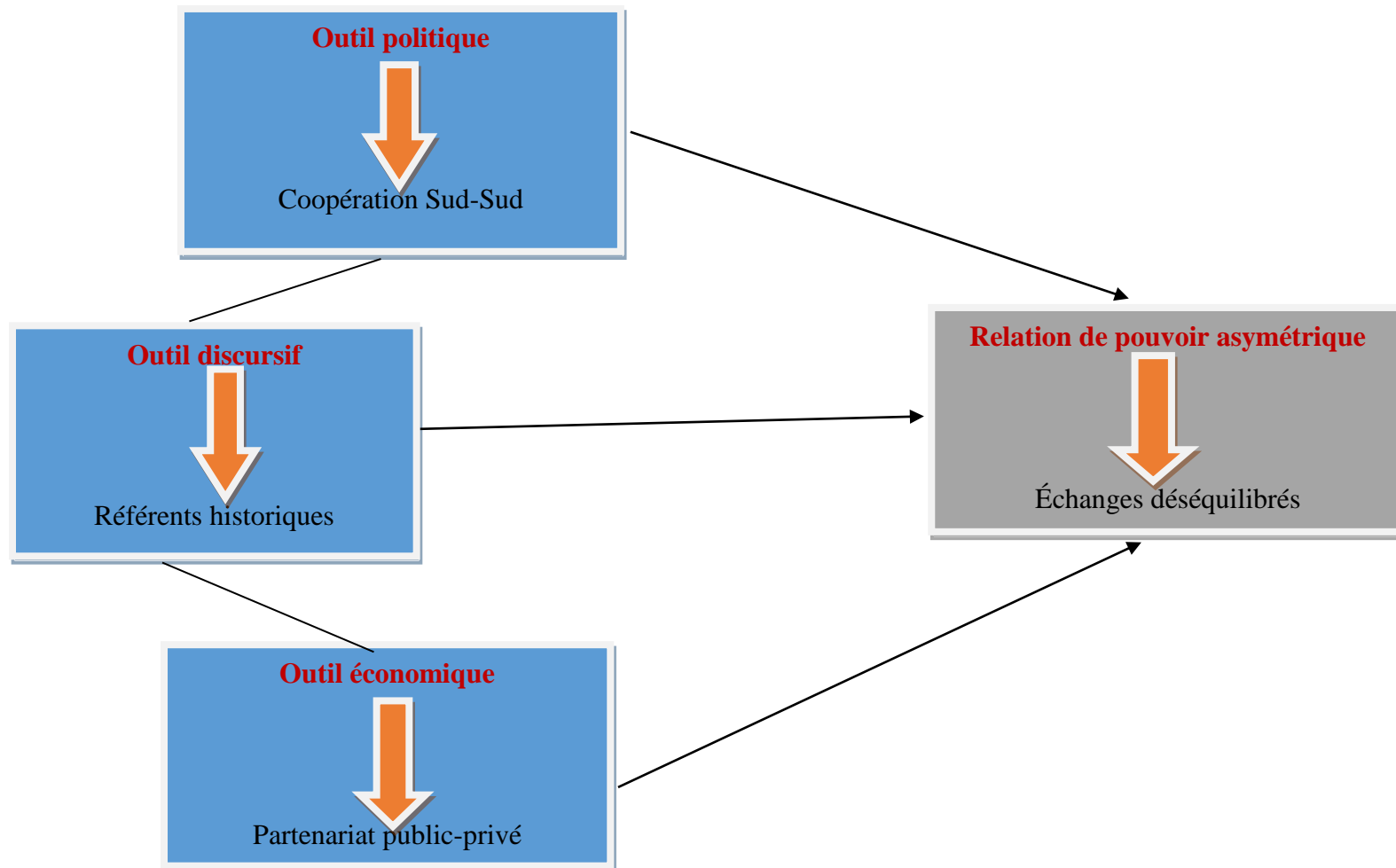
¹¹⁹¹ Le Mofcom ou l'Exim Bank of China procèdent à des appels d'offres restreints aux entreprises chinoises et plus de 70 % de « l'aide » seraient dépensées en biens et services en Chine. CHAPONNIERE, J-R., L'aide chinoise à l'Afrique ... *Op. cit.*, pp. 7-28.

Dans le même contexte, la garantie bancaire accordée par l'Exim Bank of China aux entreprises multinationales chinoises pour la réalisation des projets contractuels est constituée des prêts. Remboursables avec intérêts à partir des résultats d'exploitation de la Sicominex durant une longue période¹¹⁹², ils assujettissent l'avancement des travaux d'infrastructures et d'exploitation minière aux décisions unilatérales de décaissement des fonds et participent à la mise en place des mécanismes de dépendance financière du gouvernement congolais. Ainsi, ce processus renforce l'opacité de certaines opérations bancaires susceptibles d'entretenir le déséquilibre de leurs échanges et restreint le pouvoir de contrôle des services congolais de régulation des transactions financières internationales.

Somme toute, la mobilisation de ces outils politiques, discursifs et économiques par les acteurs économiques chinois – et plus particulièrement les entreprises multinationales – reproduit les mécanismes de domination de l'économie congolaise. Tirant profit de leurs investissements, ces acteurs se positionnent dans l'échiquier économique africain. Par ailleurs, les multiples enjeux de la mobilisation de ces outils et leur complexité convergent vers l'instauration d'une relation de pouvoir asymétrique entre la Chine et la RDC comme le démontre la figure 15. Participant également aux calculs stratégiques de la Chine fondés sur le processus de la construction de son statut de puissance et de son émergence sur la scène internationale, ils mettent en place les mécanismes de dépendance économique dans le pays d'accueil.

¹¹⁹² La convention de collaboration de 2008 est valable pour les 25 ans suivant la création de la Sicominex. RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, Convention de collaboration... *Op. cit.*, p. 18.

Figure 15

LES OUTILS MOBILISÉS POUR L'ASYMÉTRIE DES ÉCHANGES SINO-CONGOLAIS

À l’instar des autres acteurs émergents, les entreprises multinationales chinoises mobilisent ces outils pour maximiser leur profit et leurs avantages comparatifs liés à leurs investissements en Afrique. Utilisés dans le cadre de leurs échanges multisectoriels, ils contribuent à la dynamique de la construction du statut de puissance de la Chine et participent à sa projection internationale. Créant des opportunités pour accroître le volume des transactions commerciales sino-congolaises, ils facilitent également la mise en place des mécanismes de domination économique des partenaires congolais.

CONCLUSION PARTIELLE

Les échanges économiques et commerciaux entre le groupement d’entreprises chinoises et le gouvernement congolais laissent voir qu’ils privilégient les intérêts mercantiles des bailleurs de fonds chinois au détriment de leurs partenaires africains. Faisant apparaître les limites décisionnelles des autorités congolaises, ils instaurent une relation de pouvoir asymétrique entre la Chine et la RDC. Le déséquilibre de leur balance commerciale¹¹⁹³ donne l’idée de la prééminence des objectifs économiques des entreprises multinationales chinoises. Contribuant à la construction du statut de puissance de la Chine et à l’émergence de ses ambitions internationales, ces entreprises chinoises maximisent leur profit et leurs avantages comparatifs. Elles mobilisent des outils politiques, discursifs et économiques leur permettant, d’une part, de gagner la confiance des dirigeants congolais et d’accroître le volume de leurs échanges commerciaux et, d’autre part, de conquérir le marché local d’infrastructures et d’exploitation minière.

Parmi ces différents outils, figurent la coopération Sud-Sud dont la rhétorique officielle à l’empreinte tiers-mondiste est souvent instrumentalisée par les acteurs chinois pour montrer notamment l’horizontalité des échanges et le gain réciproque; les référents historiques basés sur un discours faisant revivre les atouts du passé afin de pérenniser leurs relations multisectorielles et le partenariat public-privé issu des contrats d’association économique privilégiant leurs intérêts mercantiles. La mobilisation de ces outils leur permet d’augmenter le volume de leurs transactions commerciales et de diversifier leurs activités économiques ainsi que de tirer profit de leurs investissements. Par conséquent, ces outils participent non seulement à la rentabilité de ces entreprises chinoises et au renforcement des ambitions de

¹¹⁹³ Le déséquilibre de leur balance commerciale peut être visualisé au tableau n° 6 de cette étude.

puissance économique de leur pays mais aussi à l'asymétrie des échanges commerciaux entre la Chine et la RDC et à la mise en place du processus menant à la dépendance de l'économie congolaise.

Reproduisant les mêmes mécanismes de domination économique que les autres modèles de coopération entretenus par les anciens partenaires extérieurs de la RDC, la mobilisation de ces outils aboutit aux échanges déséquilibrés et inégaux. Ses retombées permettent d'affirmer que les relations de coopération entre la Chine et la RDC ne sont pas désintéressées et ne se justifient pas par la solidarité afro-asiatique. Par ailleurs, elles révèlent que leurs échanges ne sont pas un jeu à somme nulle et dépassent la manifestation du commerce international Sud-Sud¹¹⁹⁴. Si les activités économiques et commerciales de ces entreprises multinationales chinoises sur le terrain congolais bousculent les anciennes alliances géostratégiques et les anciens équilibres économiques interétatiques, elles participent également aux enjeux d'influence économique de la Chine et entrent dans les perspectives d'internationalisation de ses ambitions de puissance au niveau mondial.

¹¹⁹⁴ Le commerce international Sud-Sud désigne les échanges commerciaux de biens, de services et de capitaux entre les pays du Sud, réglementés par le droit de chaque pays et les règles de droit international. Mais les activités des entreprises multinationales chinoises en RDC dépassent la loi de l'offre et de la demande internationale et font intervenir les conventions de collaboration renfermant des clauses d'exclusivité, des facilités administratives et consulaires, des garanties officielles de leurs gouvernements,...

CONCLUSION

La présence de la Chine en RDC est marquée par l'arrivée de sa main d'œuvre. Celle-ci est consécutive à l'occupation belge de cette région des Grands Lacs africains. Ainsi, à la suite des ambitions du roi Léopold II d'y construire les chemins de fer en vue de mettre en valeur les richesses de son E.I.C, les ouvriers chinois sont signalés dans les chantiers de construction et d'exploitation minière et forestière de cette partie de l'Afrique centrale. Cependant, cette présence chinoise a fait l'objet de controverse, entre certaines autorités de la métropole et les gestionnaires de la colonie à l'époque du Congo Belge, justifiée par l'intérêt économique qu'a manifesté la Chine sur les ressources naturelles de ce pays africain.

Par ailleurs, les multiples soutiens politico-militaires des dirigeants chinois aux leaders révolutionnaires congolais contre le gouvernement central, à la suite de leurs visées idéologiques, ont révélé le biface politique des autorités nationales durant les premières années de l'indépendance congolaise. Lorsque les uns ont considéré la présence chinoise indésirable à l'Ouest du pays, les autres ont coopéré avec les dirigeants de Pékin à l'Est. Par conséquent, le gouvernement de Kinshasa a orienté ses relations diplomatiques vers Taipeh. Néanmoins, le changement de l'environnement politique international a entraîné la révision des alliances existantes. Par la suite, les relations sino-congolaises sont passées de la méfiance à la normalisation. Aux objectifs politiques et idéologiques de la coopération chinoise en RDC, sont ajoutés les volets économique-commercial et socio-culturel.

Depuis cette période, ce pays sub-saharien représente un double enjeu économique pour la Chine : l'accès aux ressources naturelles congolaises pour diversifier ses sources d'approvisionnement des matières premières afin de maintenir sa croissance économique et la conquête du marché intérieur africain pour étendre les débouchés de ses exportations de produits manufacturés. Bien plus, l'arrivée au pouvoir d'anciens alliés de la Chine rassure les acteurs économiques des deux pays et leurs autorités gouvernementales de redynamiser davantage leurs relations de coopération.

L'intensification de leurs échanges économiques et commerciaux engendre également d'autres formes de coopération telles que le jumelage territorial. Celui-ci encourage le rapprochement et la collaboration entre les entités politico-administratives des deux pays et

facilite la promotion de la culture de leurs peuples. Par ailleurs, la mise en œuvre des échanges multisectoriels sino-congolais font intervenir une pluralité d'acteurs. Parmi ceux-ci, figurent les institutions publiques de la coopération bilatérale telles que les ministères dont celui des Affaires étrangères et du commerce, l'ambassade de Chine à Kinshasa ; les entités politico-administratives notamment les villes et les provinces. Si ces acteurs officiels contribuent à pérenniser les relations structurelles entre les deux partenaires étatiques, d'autres tels que les entreprises publiques et/ou privées et les institutions financières poursuivent leurs objectifs économiques en exploitant les matières premières congolaises et/ou en finançant des projets de coopération au niveau local pour maximiser leur profit. À ces catégories, s'ajoutent les migrants chinois. S'adaptant aux conditions de vie et de travail du pays d'accueil, ils se localisent aussi bien dans la capitale Kinshasa que dans les provinces.

Toutefois, l'évolution des échanges sino-congolais montre qu'à la suite des actions politico-idéologiques et des réalisations économiques de la Chine dans les secteurs agro-industriels et des infrastructures durant la deuxième république, les nouveaux acteurs économiques chinois, engagés dans le processus de la reconstruction congolaise, privilégient les échanges commerciaux. Si le développement de leurs activités économiques est motivé par leur besoin en matières premières dont dispose la RDC, la quête de fonds pour la concrétisation du programme de reconstruction nationale est l'objectif majeur du gouvernement congolais. Ainsi, la complémentarité de leurs activités et la collaboration de leurs acteurs justifient la conclusion de leur partenariat public-privé dont l'originalité réside dans sa nature pragmatique d'échanges du type « infrastructures contre minerais ».

Cependant, les infrastructures construites et/ou réhabilitées par les entreprises multinationales chinoises insèrent l'économie congolaise dans le contexte général de développement des réseaux routiers et ferroviaires d'exportation des matières premières africaines. Elles établissent la jonction des voies de transport des ressources naturelles allant des sites d'exploitation au port maritime de sortie en les inscrivant dans une perspective régionale. Ainsi, les accords sino-congolais facilitent l'exécution des travaux de construction des infrastructures en vue de désenclaver les riches provinces congolaises. Ils contribuent à la réalisation des projets retenus et à l'augmentation du volume de leurs échanges commerciaux. Ayant des enjeux multiples et complexes, ils amènent les acteurs chinois à utiliser plusieurs modes opératoires suivant la catégorie d'activités économiques et/ou de partenaires congolais.

Créant des « associations » économiques, ces firmes multinationales chinoises et leurs partenaires congolais privilégient la signature des contrats visant l'instauration des structures économiques à gestion mixte où les acteurs publics collaborent avec leurs partenaires privés. Tel est le cas de la Sicominex dont les activités se concentrent sur l'exploitation des gisements cupro-cobaltifères de Kolwezi. Ce mode de gestion s'ajoute aux entreprises individuelles fonctionnant sous le régime d'indépendant et aux entités économiques privées chinoises. Cependant, d'autres acteurs chinois tels que certains commerçants et/ou restaurateurs intègrent illicitement le marché local en contournant la législation congolaise par l'usage des prête-noms en vue d'exercer leurs activités commerciales dans la quiétude.

Bien que la plupart de ces modes opératoires ne permettent pas d'appréhender aisément les enjeux complexes des échanges multisectoriels sino-congolais, le P.P.P mis en œuvre par la convention de collaboration de 2008 facilite la construction des infrastructures et met en valeur certains gisements miniers congolais. Cependant, les retombées de ces échanges sont déséquilibrées. Elles ne masquent pas les effets mercantiles des firmes chinoises et participent à la construction et à l'émergence de la puissance économique de la Chine en Afrique. Contribuant également à la mise en place des mécanismes de dépendance des acteurs locaux, ces échanges renferment plusieurs enjeux asymétriques qui intègrent l'économie congolaise dans le marché continental et mondial.

Parmi ceux-ci, figurent les enjeux stratégiques d'insertion des riches provinces minières de la RDC dans les différents corridors d'évacuation des matières premières africaines. Favorisant l'extraversion de l'économie congolaise, ils l'intègrent dans le circuit économique régional. Par conséquent, les échanges sino-congolais entraînent les enjeux de positionnement des acteurs chinois qui augmentent leur importance économique dans le marché intérieur congolais à la suite de l'intensification de leurs transactions commerciales. Ces acteurs maximisent leur profit et facilitent leur implantation et leur enracinement en Afrique. Révélant leur supériorité économique basée sur leurs échanges inégaux liés notamment à l'exportation congolaise des matières premières à faible valeur ajoutée contre l'importation chinoise des produits manufacturés à forte valeur ajoutée et les enjeux logistiques liés au non transfert de leur technologie en vue d'accroître la dépendance technique congolaise, ces échanges stimulent aussi l'importation de leurs matériels, de leur main-d'œuvre, de leur technicité et de leur expertise. Par ailleurs, l'arrivée massive d'ouvriers et de migrants chinois

est à l'origine des enjeux migratoires fondés sur une immigration non maîtrisée par les services compétents congolais. Elle constitue l'une des causes de l'insécurité économique et socio-professionnelle dans le pays d'accueil.

Mettant en lumière la co-responsabilité politique et économique des dirigeants congolais dans l'évolution des retombées de ces échanges, tous ces enjeux asymétriques, issus de la mise en œuvre de leurs clauses contractuelles avec les entreprises multinationales chinoises, apparaissent comme les deux faces d'une même activité économique : la construction du statut de puissance de la Chine et son émergence en Afrique, d'une part, et la reproduction des mécanismes de dépendance des économies locales, d'autre part.

Sur le terrain congolais, cette implication des autorités nationales épingle les difficultés liées à la gouvernance politique et économique du pays. Elle se manifeste notamment par l'existence de plusieurs plans nationaux de développement dans lesquels s'insèrent les projets de coopération, l'application des mesures d'incitation économique et la modicité des fonds d'entretien et de maintenance des infrastructures. L'amélioration de cette gouvernance nationale relève de la volonté politique des dirigeants congolais pour harmoniser leurs programmes de relance économique avec leurs plans de mobilisation des recettes financières et renforcer leurs moyens de lutte contre l'évasion des capitaux.

Cependant, leur quête des IDE en vue de réaliser les priorités gouvernementales encourage les entreprises chinoises à utiliser certains outils politiques, discursifs et économiques qui instaurent des transactions déséquilibrées entre la Chine et la RDC. Mobilisant notamment la coopération Sud-Sud pour justifier les gains mutuels, ces firmes instrumentalisent aussi les référents historiques pour perpétuer leurs relations de coopération et concluent le partenariat public-privé afin de privilégier leurs intérêts mercantiles. Leurs relations économiques et commerciales révèlent que les échanges multisectoriels sino-congolais ne sont pas un jeu à somme nulle. Intéressés, ces échanges génèrent une relation de pouvoir asymétrique entre les deux pays et ne facilitent pas le gouvernement congolais de gagner son autonomie décisionnelle lors des négociations et de la conclusion des accords de coopération avec ses partenaires extérieurs.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Dans la présente thèse, il a été question d'analyser les relations de coopération Sud-Sud que les puissances émergentes dont la Chine entretiennent avec le continent africain en considérant plus particulièrement les échanges économiques et commerciaux entre les acteurs chinois et congolais en vue de dégager leurs enjeux susceptibles de générer une relation de pouvoir asymétrique entre les partenaires. Il s'est alors agi de détecter et de comprendre les obstacles qui empêchent les pays africains et en particulier la RDC d'accroître leur marge des manœuvres politiques et économiques et de gagner en autonomie décisionnelle face à la Chine. L'objectif poursuivi a été d'examiner l'évolution des échanges multisectoriels sino-africains, d'une part, et entre les entreprises multinationales chinoises et le gouvernement congolais, d'autre part, dans le double contexte de la croissance économique chinoise et de la reconstruction congolaise post-conflit en s'appuyant sur la coopération Sud-Sud, les référents historiques et le partenariat public-privé afin de déterminer leur impact sur la gouvernance politique et économique locale.

En adoptant une approche interdisciplinaire des Relations internationales et d'Économie politique internationale, les résultats de cette étude font ressortir la dynamique stratégique des effets liés aux échanges entre les « Suds » sur les différents attributs de la puissance étatique capables de contribuer à son émergence sur la scène internationale. Cependant, face à la complexité du phénomène de puissance, chaque pays renvoie à ses logiques propres en fonction de sa perméabilité aux contingences systémiques. Ainsi, les investigations menées dans le cadre de cette thèse permettent d'appréhender l'apport non négligeable de la coopération Sud-Sud dans le processus de la construction du statut de puissance des pays émergents, d'analyser l'évolution de la présence des acteurs chinois au sein du continent africain afin de déceler leurs motivations à travers l'histoire et de montrer comment l'influence chinoise ne s'accomplit que dans le cadre du renforcement de sa puissance économique et de ses ambitions internationales.

Aboutissant à l'examen des échanges économiques et commerciaux sino-congolais, elles révèlent que ceux-ci sont déséquilibrés et ne sont pas un jeu à somme nulle. Reproduisant les mécanismes de domination économique, ces échanges entraînent de multiples enjeux complexes entre les acteurs et contribuent à la construction et à l'émergence

du statut de puissance de la Chine, d'une part, et à la mise en place du processus de dépendance de l'économie locale, d'autre part. Par conséquent, il y a lieu d'affirmer que les échanges économiques et commerciaux Sud-Sud sont porteurs d'une relation de pouvoir asymétrique entre les pays émergents et leurs partenaires.

La présente étude se réalise dans une période post-conflit durant laquelle la RDC est à la quête de nouvelles sources de financement pour sa reconstruction et diversifie ses partenaires extérieurs pour valoriser ses ressources naturelles en vue d'assurer la relance de son économie. Par ailleurs, le contexte mondial de cette analyse se caractérise par le reflux relatif de la coopération de certains pays occidentaux – et plus particulièrement de l'UE – en Afrique centrale, coïncidant avec la fin de la bipolarisation du monde et l'internationalisation des activités économiques et commerciales de nombreux acteurs émergents, dont les entreprises multinationales. Celles-ci diversifient leurs sources d'approvisionnement des matières premières afin de maximiser leur profit et contribuer à la construction du statut de puissance économique de leurs pays.

Par conséquent, l'évolution de ce contexte national, africain et mondial influence les relations économiques et commerciales entre les pays émergents et l'Afrique, en général, et entre la Chine et la RDC, en particulier. Néanmoins, le caractère qualitatif de cette étude ne permet pas de mesurer précisément le niveau de cette influence sur l'asymétrie de leurs échanges. Bien qu'elle parte du modèle de coopération Sud-Sud considéré comme levier de construction et d'émergence de la puissance des pays émergents, cette étude aboutit à l'analyse des transactions économiques et commerciales entre les acteurs chinois et leurs partenaires congolais par la déduction. Les résultats obtenus ne facilitent pas la quantification de l'impact des facteurs extérieurs sur le déséquilibre des enjeux de leurs échanges susceptibles d'engendrer une relation de pouvoir asymétrique entre les parties.

Guidée par la nature des données empiriques récoltées, la démarche méthodologique suivie dans cette étude a conduit à un découpage analytique en tenant compte de la malléabilité rhétorique liée à la politique africaine de la Chine. Par ailleurs, l'édification d'un modèle de coopération jugé alternatif par les pays émergents a contribué à la construction de leur statut de puissance économique et à leur émergence sur la scène internationale. Bien plus, la défense de leurs propres intérêts a nécessité l'usage des référents historiques dans leurs

discours officiels et l'association de leurs acteurs publics et privés dans la réalisation de leurs activités économiques. Ces atouts du passé ont redynamisé leurs relations de coopération et ont contribué à l'instauration de l'asymétrie des échanges adaptés à leurs ambitions internationales de puissance.

Par ailleurs, ces émergents n'ont cessé de mobiliser la coopération Sud-Sud comme outil politique en vue d'intensifier leurs échanges multisectoriels. Ainsi, dans le contexte actuel de la mondialisation, leurs activités économiques et commerciales, notamment en Afrique, se sont accentuées durant ces dernières décennies en les inscrivant dans le cadre des fora formels de coopération interétatique et en forgeant de nouveaux rapports de force au sein des institutions multilatérales.

Devenus l'expression d'un nouveau multilatéralisme, ces groupements des pays émergents et leurs partenaires du Sud continuent de modifier l'ancien ordre mondial et de réorienter les relations économiques internationales. Constituant les nouveaux acteurs influents sur la scène internationale, ces émergents cherchent à redéfinir les contours de leur propre mondialisation à des fins de puissance et à renforcer le rapprochement entre les pays du Sud. Ils encouragent la création de nouveaux centres de décisions mondiales au travers de nombreux mécanismes susceptibles de stimuler la transition vers un monde multipolaire. Par ailleurs, à travers la croissance de leurs échanges commerciaux, ces pays émergents développent des dynamiques économiques nouvelles, tributaires de l'environnement politique et économique mondial. Le modèle de leur coopération constitue un outil politique non négligeable de construction et d'émergence de leur puissance dans le cadre d'une approche globale combinant le commerce, l'investissement et l'aide.

Résultat d'un dosage équilibré entre la défense de leurs propres intérêts et la projection internationale des ambitions de puissance des émergents, ce rapprochement austral se matérialise par la création d'un marché intégré favorisant la circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Opportune pour les pays émergents, la dialectique « défense des intérêts nationaux – projection internationale des ambitions de puissance » les oriente vers l'objectif stratégique de multipolariser le système mondial. Ainsi, la mobilisation de la coopération Sud-Sud et des atouts du passé permet à ces émergents non seulement d'augmenter leur productivité et leur demande domestique, de former des alliances politiques

et diplomatiques mais aussi de diffuser leur culture et de consolider leur identité et leur reconnaissance extérieure. Renforçant leurs attributs matériels et immatériels de puissance, elle leur facilite l'élaboration d'une rhétorique à connotation tiers-mondiste et l'utilisation des représentations qui révèlent une nouvelle perception des relations interétatiques contemporaines.

Masquant leurs réelles motivations exprimées au travers des pratiques complexes, ces pays émergents considèrent également ce modèle d'échanges comme la manifestation de leur attente postcoloniale dans laquelle leurs objectifs économiques sont renforcés par l'assistance technique reposant sur leurs propres expériences de développement qu'ils adaptent aux réalités particulières de chaque pays. Se servant de la coopération Sud-Sud, des référents historiques et du P.P.P pour atteindre leurs ambitions internationales, ils insufflent un nouveau dynamisme dans leurs relations notamment avec les pays africains et élaborent des politiques économiques qui contribuent à la dynamique interne et externe de construction de leur statut de puissance.

À l'instar des autres pays émergents, la Chine adapte sa politique africaine à ses ambitions internationales de puissance sans obstruer son ascension mondiale. Les retombées de ses échanges permettent de comprendre ses stratégies d'influence économique en Afrique, une région du monde dont elle garde des liens historiques et commerciaux solides sans dessein colonial. Appuyé sur une rhétorique de solidarité antioccidentale politiquement construite, ce rapprochement économique confère opportunément à Pékin le statut d'un État exempt de semonces colonialistes et capable de soutenir le développement économique des pays africains. À travers sa diplomatie multidirectionnelle et ses apports historiques, la Chine se sert de son soft power pour consolider son importance économique et accroître le volume de ses transactions commerciales en empiétant sur les objectifs géostratégiques et économiques d'anciens partenaires extérieurs du continent sans les remplacer.

Adressée indistinctement à la quasi-totalité des pays africains sur base d'un processus classique d'engagement fondé sur une divergence d'intérêts et une inégalité d'avantages comparatifs, cette diplomatie replace la Chine au centre des enjeux géostratégiques et économiques internationaux. Ayant structuré ses échanges autour de l'asymétrie de gains économiques et de positionnement politique, elle la remet au cœur de la problématique des

différentes politiques de la coopération interétatique. Dans les mêmes perspectives, ses acteurs concluent des contrats économiques déséquilibrés avec leurs partenaires africains et diversifient leurs sources d'approvisionnement des matières premières ainsi que les débouchés de leurs produits loin des zones d'influence directe de la Chine. Par conséquent, cette diplomatie multidirectionnelle chinoise y répond prioritairement à ses propres intérêts économiques et à ses ambitions internationales.

Par ailleurs, les facteurs historiques liés à l'évolution de l'environnement politique et économique international fournissent une double explication à la présence chinoise au sein du continent africain. Privilégiant ses objectifs politiques et idéologiques en Afrique pendant la bipolarisation du monde et la division des pays africains en blocs socialiste et capitaliste, la Chine n'y a enregistré que quelques réalisations économiques isolées. Sa présence y est plus marquée par des appuis politiques et idéologiques aux dirigeants de nouveaux pays indépendants, des soutiens militaires aux différents mouvements de décolonisation, des constructions d'édifices publics pour la consolidation de nouvelles institutions,... Ainsi, la quasi-totalité de ses activités durant cette période ont respecté la logique des blocs idéologiques antagonistes avec un impact économique limité sur les échanges sino-africains.

Cette orientation de la politique africaine de la Chine a changé à la fin de la guerre froide. De sa présence militaire, politique et idéologique en Afrique, elle s'y engage à augmenter le volume de ses échanges économiques et commerciaux qu'elle prétend fonder sur les intérêts réciproques suivant son modèle de développement basé sur l'amélioration des infrastructures et le commerce. Ce changement entraîne la ruée de ses acteurs vers les ressources naturelles des pays africains et contribue à la modification de leurs motivations en stimulant une complémentarité d'intérêts entre les parties. Si le continent africain a besoin de ressources financières pour relancer son économie et construire ses infrastructures pour son développement, la Chine diversifie ses sources d'approvisionnement des matières premières pour le maintien de sa croissance économique et crée de nouveaux débouchés pour ses produits. Dans cette dépendance économique mutuelle, le transfert des IDE chinois destinés à la formation du capital local facilite le retour relatif du développementalisme étatique africain comme moteur de la relance économique. Préconisant la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures et la valorisation des ressources naturelles africaines, il encourage les investissements et le développement du commerce interétatique.

Bien que les échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique engendrent des bénéfices économiques substantiels et les rendent interdépendantes, les gains africains ne se révèlent pas évidents sur le plan social et environnemental, eu égard aux espoirs du soutien chinois au développement du continent. Au détriment de ces deux secteurs, les activités des entreprises multinationales chinoises s'orientent prioritairement vers le financement des travaux d'infrastructures qui accentuent l'extraversion des économies africaines et l'exploitation de leurs ressources naturelles.

Choisissant les domaines dans lesquels la Chine dispose des compétences spécifiques en fonction de sa propre expérience de développement, ces firmes chinoises favorisent les exportations africaines des matières premières, souvent non raffinées et à faible valeur ajoutée. Par ailleurs, elles privilégient la création des joint-ventures pour composer avec le capital local afin d'obtenir les droits d'exploitation des ressources naturelles et de gagner la confiance des autorités africaines et leur marché d'infrastructures. Malgré l'asymétrie de leurs transactions commerciales au détriment des fournisseurs africains, elles ne cessent de faciliter leur implantation dans les pays d'accueil pour maximiser leur profit et de contribuer à la construction de la puissance économique chinoise au sein du continent africain.

Appliquant sa double stratégie diplomatique de rapprochement et économique d'enracinement dans ses relations avec l'Afrique, la Chine préconise des rencontres intergouvernementales à travers notamment le forum de coopération sino-africain dans lequel sont régulièrement mobilisées les recommandations économiques de la conférence afro-asiatique de Bandoeng. Ces stratégies d'ancrage local laissent voir que l'un des objectifs économiques de la présence chinoise au sein du continent africain est de promouvoir l'investissement et le commerce en vue de bénéficier non seulement des dividendes économiques et financiers mais aussi de l'appui politique et diplomatique des partenaires africains au sein des institutions multilatérales lors de la défense de ses propres intérêts. Elles favorisent le rapprochement des acteurs chinois avec les pays africains riches en hydrocarbures, en minerais et autres produits agro-forestiers. À travers l'intensification de leurs activités économiques multisectorielles, ces acteurs transforment leur pays non seulement en l'un des principaux bailleurs de fonds du continent africain et en l'un de ses principaux partenaires commerciaux mais aussi en l'une de principales destinations des exportations africaines.

Justifiées, en partie, par la substitution des intérêts politiques et idéologiques de la Chine en Afrique par ses visées mercantiles suivant les besoins de la croissance de son économie, ses ambitions internationales évoluent vers le développement des échanges économiques et commerciaux qui participent à la construction de sa puissance économique et à sa reconnaissance internationale, en tant qu'acteur capable de promouvoir sa propre perception de l'ordre économique mondial et de s'affirmer aux côtés d'anciens partenaires commerciaux du continent africain. Ainsi, ces stratégies d'ancrage local font apparaître ses ambitions mondiales de puissance et la récente évolution de sa perception des échanges interétatiques basée sur ses engagements géostratégiques et économiques lors de ses rencontres avec les pays africains.

Suivant leurs spécificités nationales, les pays du continent africain ne forment pas un bloc cohérent et les retombées de leurs relations de coopération avec la Chine sont complexes et variées. Évoluant en fonction des facteurs politiques et économiques tant internes qu'externes, leurs échanges les divisent en trois catégories comprenant, d'abord, les exportateurs africains des produits énergétiques qui bénéficient d'une balance commerciale relativement équilibrée et augmentent leur marge des manœuvres politiques susceptibles de les rendre capables d'élaborer des stratégies de développement adaptées à leurs propres programmes. Ensuite, les pays pauvres en ressources naturelles qui enregistrent un déficit commercial non négligeable. Enfin, les autres, avec des atouts démographiques ou des matières premières, présentent une balance commerciale mitigée. Par conséquent, les relations de coopération sino-africaine deviennent une source d'espoir pour les uns et d'inquiétudes pour les autres.

Malgré ces résultats économiques différenciés, les acteurs chinois – et plus particulièrement les entreprises multinationales – continuent de créer des sociétés à gestion mixte à travers un processus horizontal de partage d'expérience, de savoir et de profit. Cette pratique conduit à une réalité économique dépendante des potentialités naturelles de chaque pays partenaire. Par ailleurs, dans un contexte régional favorable à une alternative aux politiques néolibérales et à un apport financier complémentaire à la contribution d'anciens bailleurs de fonds, les pays africains créent des conditions propices à la mise en œuvre des initiatives économiques chinoises sur le continent, accentuées sous les effets de la crise financière mondiale. Leur recherche de financement extérieur et leur attrait des IDE chinois

les entraînent dans une forme de compétition interafricaine, une stratégie déstructurant le processus de l'unité africaine en aboutissant à l'octroi des avantages fiscaux excessifs aux investisseurs chinois au détriment de leurs propres économies. Par conséquent, il y a lieu d'affirmer que la coopération Sud-Sud et le P.P.P que mobilise la Chine en Afrique place les pays du continent dans une concurrence en accordant des faveurs économiques élevées aux acteurs chinois pour gagner leur investissement. Ces facilités fiscales déséquilibrent davantage leurs échanges non seulement en diminuant les recettes budgétaires des pays africains et la compétitivité de leurs entreprises mais aussi en minimisant leurs exigences sociales et environnementales.

Considérées comme des mesures incitatives officielles, ces faveurs économiques stimulent leurs exportations et répondent prioritairement aux intérêts mercantiles des bailleurs de fonds chinois. C'est dans ce contexte que la convention de collaboration entre le groupement d'entreprises chinoises et le gouvernement congolais est prise pour l'une de multiples manières de mettre en œuvre la politique africaine de la Chine dans un pays partenaire disposant d'immenses ressources naturelles en vue d'accroître les échanges commerciaux. Faisant partie intégrante des enjeux complexes de construction de la puissance économique de la Chine et d'émergence de son influence internationale, ces échanges s'avèrent asymétriques au détriment de l'économie locale. Bien qu'ils renforcent les liens économiques entre les acteurs publics et privés chinois et congolais, leurs transactions commerciales n'entraînent pas la croissance de l'économie congolaise à l'instar de celle de la Chine. Privilégiant leur pragmatisme économique, les entreprises multinationales chinoises présentent leurs échanges du type « infrastructures contre minerais » comme la base de leur principe de « gagnant-gagnant » lors de la création de la Sicominex. Cependant, leur technicité et leur expertise, doublées de leur participation financière dans le capital social de cette joint-venture, leur permettent d'en devenir des actionnaires les plus importants et de bénéficier des dividendes élevés aux dépens du gouvernement congolais.

Par ailleurs, l'augmentation du volume de leurs transactions commerciales, entraînant une relation économique asymétrique caractérisée notamment par des échanges déséquilibrés et des enjeux complexes tournant autour des stratégies de construction et d'émergence de la puissance chinoise, apparaît comme l'archétype des relations de coopération que les acteurs émergents entretiennent avec leurs partenaires du Sud. Leurs échanges commerciaux

répondent prioritairement aux intérêts économiques des pays émergents qui poursuivent la construction de leur statut de puissance ainsi que l'émergence de leurs ambitions internationales aux côtés d'anciennes grandes puissances mondiales. Ils permettent de déduire que les relations de coopération Sud-Sud, sur lesquelles misent les puissances émergentes dans leur stratégie de déploiement international, créent la dépendance économique des pays en développement et contredisent leur rhétorique officielle fondée sur la bienveillance de ce modèle d'échanges.

Reproduisant les mécanismes de domination des économies partenaires, ces pays émergents mobilisent des outils discursifs, politiques et économiques tels que les référents historiques liés à leurs multiples atouts du passé et les recommandations économiques de la conférence afro-asiatique de Bandoeng pour se rapprocher davantage de leurs partenaires du Sud et gagner la confiance de ces derniers afin d'obtenir l'accès à l'exploitation de leurs ressources naturelles et de pérenniser leurs relations économiques et commerciales. Leur discours tiers-mondiste et anti-occidental, tournant autour de l'horizontalité de leurs échanges et l'équilibre du partenariat, cimente leurs rencontres intergouvernementales et laisse voir que la coopération Sud-Sud, en tant qu'outil politique, contribue à la consolidation des attributs de leur puissance et à sa projection internationale. Mettant en lumière, la prédominance de leurs objectifs mercantiles, le partenariat économique entre leurs acteurs du secteur public et privé est un outil économique qui ouvre les économies en développement aux divers apports extérieurs et instaure l'asymétrie de leurs transactions commerciales. Ainsi, les résultats de leurs échanges économiques et commerciaux laissent apparaître les écarts de gains au profit de ces émergents et reproduisent le même processus de dépendance économique au détriment des pays en développement, à l'instar des relations de coopération que les puissances occidentales entretiennent avec les pays du continent africain.

Bien que la rhétorique de solidarité périphérique mobilisée par ces pays émergents insiste sur le principe de « gagnant-gagnant » susceptible de différencier leurs relations de coopération dites « Sud-Sud » avec celles qualifiées de « Nord-Sud », elle masque leurs réelles ambitions géostratégiques et économiques internationales et remet en question l'usage des termes « Nord » et « Sud » dans les échanges interétatiques. La similitude entre ces deux modèles d'échanges interétatiques conduit vers les mêmes résultats économiques liés aux transactions commerciales asymétriques fondées notamment sur l'exploitation des ressources

naturelles des économies locales. Elle laisse voir qu'ils privilégient avant tout les intérêts économiques des bailleurs de fonds étrangers et permet de déduire que toute coopération indirecte entre les acteurs – émergents et partenaires – se fonde sur des échanges économiques et commerciaux porteurs d'une relation de pouvoir asymétrique en défaveur des économies en développement.

Rendant ainsi ces économies vulnérables et dépendantes des multiples apports extérieurs, le modèle de coopération mobilisé par ces acteurs émergents englobe l'investissement, le commerce et l'aide et reproduit implicitement le schéma classique du commerce inégal issu de la colonisation. Engendrant les mêmes retombées économiques et commerciales que les anciens modèles de coopération, les échanges Sud-Sud et les différents outils mobilisés par les pays émergents participent au renforcement des différents attributs de leur puissance, à leur activisme sur l'échiquier économique mondial et à leur visibilité sur la scène internationale. Ils instaurent également les mécanismes de dépendance des économies en développement en les rendant de plus en plus extraverties. N'ayant rien d'alternatif, ces relations de coopération contredisent non seulement l'idéal de solidarité et d'altruisme prôné par ces émergents mais aussi leurs discours officiels de désintéressement économique.

Malgré la liberté de choix des investisseurs étrangers laissée aux pays en développement en vue de valoriser leurs ressources naturelles, leurs échanges déséquilibrés avec les acteurs émergents ne leur permettent pas de gagner leur autonomie décisionnelle lors des négociations et de la conclusion de leurs accords économiques. Bien que ces échanges leur permettent de disposer des infrastructures nécessaires pour la relance de leurs économies et la réalisation de leur programme de développement, leurs partenaires émergents participent à la redynamisation d'un « autre » modèle de coopération économique qui intègre les pays en développement dans l'ancien système d'échanges fondé notamment sur l'exportation des matières premières à faible valeur ajoutée contre les produits manufacturés à forte valeur ajoutée et sur l'assistance technique étrangère. Générant une relation de pouvoir asymétrique entre les parties, ce modèle réoriente la gouvernance politique et socio-économique locale vers la signature des contrats de coopération dans lesquels les intérêts mercantiles des pays émergents et leurs ambitions internationales de puissance sont prédominants.

Par conséquent, les résultats de leurs transactions économiques et commerciales sont la somme des actions conjuguées des visées mercantiles des acteurs émergents et de leur

réappropriation par leurs partenaires locaux. Ils placent conjointement tous ces acteurs – émergents et partenaires – au centre de la consolidation des échanges déséquilibrés renforçant ainsi l’activisme économique des puissances émergentes et la sujétion de leurs partenaires locaux. Par ailleurs, les deux réalités économiques apparaissent comme les deux faces opposées des retombées d’une même relation économique asymétrique contribuant non seulement à la projection mondiale des pays émergents qui mettent leur soft power au service de leurs ambitions de puissance pour leur visibilité internationale mais aussi à la dépendance des économies en développement aux investissements étrangers.

Insérant les échanges commerciaux Sud-Sud et les différents outils mobilisés dans des relations économiques guidées par une approche globale en termes de *realpolitik* des pays émergents comme la Chine, leurs calculs géostratégiques et leur modèle de coopération ne visent pas le remplacement d’anciens partenaires extérieurs des pays en développement comme la RDC. Si l’augmentation du volume de leurs activités économiques et commerciales participe à l’extension de l’importance économique de ces puissances émergentes loin de leur zone d’influence directe, elle renforce aussi leur participation active dans la gestion des affaires mondiales. Par conséquent, elle contribue à l’émergence d’une nouvelle perception des relations interétatiques qui facilitent la construction de leur statut de puissance et instaurent de nouveaux rapports de force favorables à leurs ambitions internationales. Elle met également en place des mécanismes fonctionnels non seulement de domination des économies en développement mais aussi de gestation d’un monde multipolaire.

Bien que la Chine privilégie son modèle de développement fondé sur la construction des infrastructures et le développement du commerce dans ses relations de coopération avec les partenaires africains, ses nouveaux acteurs économiques – et plus particulièrement le groupement d’entreprises multinationales chinoises – orientent leurs activités économiques et commerciales en RDC vers les échanges du type « infrastructures contre minerais » pour la promotion de leurs intérêts mercantiles. Déséquilibrés et basés sur l’exploitation et l’exportation des matières premières congolaises à faible valeur ajoutée pour maximiser leur profit, d’une part, et privilégiant la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures pour faciliter la mobilité, d’autre part, ces échanges commerciaux entraînent des enjeux multiples et complexes. Ils ne facilitent pas l’acquisition du statut de puissance par le gouvernement congolais, ni ne contribuent pas à la projection internationale de ses ambitions politiques et

économiques en vue d'accroître sa marge des manœuvres vis-à-vis de ses partenaires extérieurs.

Somme toute, la réponse à la problématique de cette thèse peut être formulée de la manière suivante : le modèle de coopération Sud-Sud dans lequel s'insèrent les échanges économiques et commerciaux sino-congolais engendre des enjeux multiples et complexes tournant autour de la construction de la puissance économique de la Chine et de la mise en place des mécanismes de dépendance de l'économie congolaise. Générant une relation de pouvoir asymétrique en entretenant des transactions déséquilibrées, ces enjeux stimulent les acteurs chinois à intensifier leurs activités pour augmenter leur marge des manœuvres politiques et économiques aux dépens du gouvernement congolais. Celui-ci ne gagne pas son autonomie décisionnelle face à ses partenaires extérieurs. Mobilisant certains outils discursifs, politiques et économiques liés à la rhétorique de solidarité périphérique, à l'instar des autres pays émergents, la Chine construit son statut de puissance et ne facilite pas à ses partenaires congolais d'accroître leur marge des manœuvres ni d'instaurer de nouveaux rapports de force dans leurs relations de coopération économique.

LES ANNEXES

ANNEXE 1

PIB DE VINGT PAYS LES PLUS RICHES DU MONDE

N°	PAYS	PIB 2011 (Milliards de \$)	PIB 2012 (Milliards de \$)	PIB 2015 (Milliards de \$)	PIB 2016 (Milliards de \$)
1	Etats-Unis	15.076	15.653	17.968	18.698
2	Chine	7.298	8.250	11.385	12.254
3	Japon	5.867	5.984	4.116	4.171
4	Allemagne	3.607	3.367	3.371	3.473
5	France	2.778	2.580	2.423	2.488
6	Brésil	2.493	2.425	1.800	1.673
7	Royaume Uni	2.431	2.434	2.865	3.055
8	Italie	2.199	1.980	1.819	1.868
9	Russie	1.850	1.954	1.236	1.179
10	Inde	1.827	1.947	2.183	2.385
11	Canada	1.739	1.770	1.573	1.592
12	Australie	1.487	1.542	1.241	1.253
13	Espagne	1.480	1.340	1.221	1.265
14	Mexique	1.154	1.163	1.161	1.187
15	Corée du Sud	1.116	1.151	1.393	1.450
16	Indonésie	846	895	873	876
17	Pays-Bas	838	770	751	783
18	Turquie	774	783	722	721
19	Suisse	661	623	677	688
20	Arabie saoudite	597	657	632	643

Source : Ces données sur le PIB sont fournies par le FMI et compilés par DELENEUVILLE, M., « Classement PIB : les pays les plus riches du monde », *Journal du Net*, le 2 février 2016, [en ligne], <http://www.journaldunet.com/economie/magazine/1171985-classement-pib/>, consulté le 22 août 2016.

ANNEXE 2

PREVISIONS ECONOMIQUES DES FUTURS PAYS RICHES

N°	PAYS	PIB en 2050 (en milliards de \$)	Revenu/habitant en 2010	Revenu/habitant en 2050
1	Chine	24.617	2.396	17.372
2	États-Unis	22.270	36.354	55.134
3	Inde	8.165	790	5.060
4	Japon	6.429	39.435	63.244
5	Allemagne	3.714	25.083	52.683
6	Royaume-Uni	3.576	27.646	49.412
7	Brésil	2.960	4.711	13.547
8	Mexique	2.810	6.217	21.793
9	France	2.750	23.881	40.643
10	Canada	2.287	26.335	51.485
11	Italie	2.194	18.703	38.445
12	Turquie	2.149	5.088	22.063
13	Corée du Sud	2.056	16.463	46.657
14	Espagne	1.954	15.699	38.111
15	Russie	1.878	2.934	16.174
16	Indonésie	1.502	1.178	5.215
17	Australie	1.480	26.244	51.523
18	Argentine	1.477	10.517	29.001
19	Egypte	1.165	3.002	8.996
20	Malaisie	1.160	5.224	29.247

Source : HSBC, « Classement PIB : les futurs pays les plus riches du monde », *Journal du Net*, le 20 mars 2012, [en ligne], <http://www.journaldunet.com/economie/magazine/classement-pib-2050/>, consulté le 23 août 2016.

ANNEXE 3

SUPERFICIE, POPULATION, DENSITE ET PIB DES BRICS

N°	Pays	Population (en mille)	Superficie (en Km ²)	Densité (hab/Km ²)	PIB en 2015 (milliards \$)
1	Brésil	207.848	8.511.965	24	2.960
2	Russie	143.457	17.075.200	8,4	1.878
3	Inde	1.211.051	3.287.590	398	8.165
4	Chine	1.374.049	9.595.560	143	24.617
5	Afrique du Sud	54.490	1.219.912	44	662

Sources : United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, *World Population Prospects. The 2015 Revision, Key Findings and Advance Tables*, New York, 2015, [en ligne], https://esa.un.org/unpd/wpp/publications/files/key_findings_wpp_2015.pdf, consulté le 24 août 2016.

ANNEXE 4

LE STOCK D'INVESTISSEMENT CHINOIS EN AFRIQUE (2003-2012)

millions US\$	2003 (stock)	2004 (stock)	2005 (stock)	2006 (stock)	2007 (stock)	2008 (stock)	2009 (stock)	2010 (stock)	2011 (stock)	2012 (stock)	2012 (stock en %)
Total	33 222,22	44 777,26	57 205,62	75 025,55	117 910,50	183 970,71	245 755,38	317 210,59	424 780,67	531 940,58	
Afrique	491,23	899,55	1 595,25	2 556,82	4 461,83	7 803,83	9 332,27	13 042,12	16 244,32	21 729,71	100,0%
Afrique du Sud	44,77	58,87	112,28	702,37	13,53	3 048,62	2 306,86	4 152,98	4 059,73	4 775,07	22,0%
Zambie	143,70	147,75	160,31	429,36	131,60	651,33	843,97	943,73	1 059,45	1 998,11	9,2%
Nigéria	31,98	75,61	94,11	630,32	35,60	795,91	1 025,96	1 210,85	1 415,61	1 949,87	9,0%
Algérie	5,70	34,49	171,21	247,37	393,89	508,82	751,26	937,26	1 525,64	1 305,33	6,0%
Soudan	0,55	171,61	351,53	574,85	4,05	528,25	563,89	613,36	1 199,84	1 247,50	5,7%
Angola	0,30	0,47	8,79	37,23	78,46	68,89	195,54	351,77	142,40	1 245,10	5,7%
Congo (RDC)	0,24	15,69	25,11	37,61	104,40	134,14	397,43	630,92	400,59	970,49	4,5%
Zimbabwe	36,74	38,06	41,63	59,15	44,63	60,01	99,75	134,54	576,44	874,67	4,0%
Île Maurice	12,59	12,63	26,81	115,90	396,99	230,07	242,84	283,29	605,94	700,80	3,2%
Éthiopie	4,78	7,87	29,82	95,60	108,88	126,45	283,44	368,06	426,79	606,55	2,8%
Tanzanie	7,46	53,80	62,02	110,92	104,40	190,22	281,79	307,51	407,07	540,80	2,5%
Ghana	6,60	6,31	7,33	41,87	404,03	58,02	185,04	202,00	98,68	505,27	2,3%
Congo	0,00	5,65	13,32	62,90	65,40	75,42	115,17	135,88	200,38	504,90	2,3%
Égypte	14,29	14,28	39,80	100,43	131,60	131,35	285,07	336,72	270,15	459,19	2,1%
Guinée équatori	8,64	10,21	16,56	30,44	44,63	40,62	61,50	86,25	127,10	404,64	1,9%
Kenya	25,53	28,46	58,25	55,13	5,55	78,36	120,36	221,58	403,17	402,73	1,9%
Mozambique	2,42	5,60	14,68	34,24	44,62	43,00	74,96	75,24	429,57	336,91	1,6%
Madagascar	28,13	40,63	49,94	76,01	1,42	146,52	196,22	229,87	308,83	274,55	1,3%
Guinée	14,34	25,77	44,22	69,97	1 443,93	96,37	129,32	136,41	253,63	234,67	1,1%
Botswana	2,10	3,80	18,12	25,52	43,39	65,26	119,25	178,52	98,07	220,15	1,0%
Mali	12,09	13,16	13,28	32,22	234,31	30,95	44,72	47,77	168,43	211,43	1,0%
Tchad	0,00	0,00	2,71	12,78	13,53	25,36	76,57	80,00	126,21	194,12	0,9%
Libéria	5,80	6,38	15,95	29,78	0,15	37,36	56,39	81,67	114,74	154,37	0,7%
Ouganda	1,33	0,23	4,97	18,68	1,60	11,98	58,56	113,68	108,12	141,10	0,6%
Gabon	24,05	31,27	35,36	51,28	55,59	88,14	100,05	125,34	160,06	128,47	0,6%
Niger	12,50	14,03	20,44	134,53	78,46	136,50	184,20	379,36	605,94	125,33	0,6%
Mauritanie	1,82	2,13	2,40	15,14	30,82	24,76	31,29	45,88	14,31	106,15	0,5%
Érythrée	1,88	0,12	0,12	6,63	7,22	6,73	9,60	12,54	18,13	103,78	0,5%
Sénégal	2,51	2,58	2,35	4,39	18,51	10,61	26,07	45,03	58,52	102,22	0,5%
Togo	4,73	6,24	4,78	14,42	65,40	23,12	33,02	58,11	67,15	98,38	0,5%
Maroc	4,31	9,06	20,59	29,65	107,23	28,06	48,78	55,85	74,71	95,22	0,4%
Namibie	0,72	2,21	2,36	7,24	393,89	19,95	46,18	47,11	60,21	94,53	0,4%
Cameroun	5,73	6,98	7,87	16,46	18,51	20,34	25,05	59,61	89,48	79,50	0,4%
Seychelles	0,42	0,42	4,19	6,55	4,65	6,60	7,00	19,36	34,67	77,19	0,4%
Libye	0,86	0,87	33,06	70,83	378,62	81,58	42,69	32,19	45,20	65,19	0,3%
Rwanda	3,30	3,30	4,72	7,30	43,39	20,18	28,80	41,63	61,54	63,54	0,3%
Sierra Leone	0,00	5,74	18,45	32,28	3,98	43,70	51,23	41,48	23,80	57,71	0,3%
Centrafrique	0,00	0,00	2,00	3,98	3,98	3,98	16,71	46,54	67,78	51,02	0,2%
Malawi	0,72	0,72	0,73	1,16	11,99	6,59	14,54	32,40	30,07	49,30	0,2%
Bénin	7,71	20,51	19,00	22,12	35,60	53,15	54,01	39,33	52,23	47,60	0,2%
Côte d'Ivoire	8,05	14,10	29,11	25,04	28,18	21,16	37,65	32,99	51,02	40,04	0,2%
Guinée-Bissau	0,00	0,00	0,00	0,00	7,74	0,00	27,00	27,00	27,00	27,00	0,1%
Djibouti	0,00	0,40	0,40	0,60	1,60	1,60	7,03	12,47	#N/A	17,99	0,1%
Cap vert	0,00	0,01	0,60	1,65	4,65	5,13	5,04	4,58	6,29	11,60	0,1%
Lesotho	0,24	0,03	0,60	7,60	98,99	8,22	8,32	8,88	4,58	9,13	0,0%
Burundi	0,00	0,02	0,00	1,65	1,65	1,65	4,64	6,51	8,91	8,70	0,0%
Tunisie	1,56	1,28	2,15	3,57	28,18	3,57	2,27	2,53	7,20	5,69	0,0%
Gambie	0,04	0,20	1,19	1,19	1,19	1,19	1,19	1,19	1,19	1,19	0,0%
Sao Tomé et Príncipe	0,00	0,00	0,00	0,00	1,65	0,00	0,00	0,31	0,31	0,38	0,0%

Note : les données 2003-2006 ne comptent pas les IDE financiers, Les statistiques présentées ici ne distinguent pas les deux Soudans.

Source : Les chiffres du stock d'investissement chinois en Afrique pour la période allant de 2003 à 2012 sont compilés des statistiques reprises dans le livre blanc sur la coopération économique et commerciale sino-africaine et repris par PAIRAULT, T., *Op. cit.*

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

I. OUVRAGES

- ADAM, B., *Europe. Puissance tranquille ? Rôle et identité sur la scène mondiale*, Bruxelles, GRIP, 2006, 190 p.
- AKTOUF, O., *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique*, Québec, Presses de l'Université de Québec – HEC Presses, 1987, 190 p.
- ALDEN, C., *China in Africa: Partner, Competitor or Hegemon?*, London, Zed Books, 2007, 157 p.
- AMIN, S., *L'accumulation à l'échelle mondiale : critique de la théorie du sous-développement*, Paris, Anthropos, 1970, 617 p.
- , *La déconnexion. Pour sortir du système mondial*, Paris, La Découverte, 1986, 333 p.
- AMPIAH, K. and NAIDU, S., *Crouching Tiger, Hidden Dragon? Africa and China*, Scottsville, University of KwaZulu Natal Press, South Africa, 2008, 357 p.
- ARENDT, H., *Du mensonge à la violence : Essai de politique contemporaine*, Paris, Calmann-Levy, 2014, 264 p.
- ARON, R., *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann Lévy, 1962, 794 p.
- ATTALI, J., *Demain, qui gouvernera le monde*, Paris, Fayard, 2011, 416 p.
- ATTAR, F., *Dictionnaire des relations internationales. De 1956 à nos jours*, Paris, Du Seuil, 2009, 1085 p.
- AURIAC, F. et BRUNET, R., *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard, Paris, 1986, 343 p.
- AUZIAS, D. et LABOURDETTE, J-P., *République Démocratique du Congo 2012-2013*, Paris, Petit Futé, 2012, 229 p.
- BADIE, B., *L'impuissance de la puissance*, Paris, Fayard, 2004, 293 p.
- BADIE, B. et VIDAL, D., *La fin du monde unique. 50 idées-forces pour comprendre l'état du monde 2011*, Paris, La Découverte, 2010, 311 p.

- BAGALWA MAPATANO, J.M., *Gouvernance post-conflit du développement local au Nord-Kivu et Sud-Kivu en RDC. Entre enjeux locaux et nationaux*. Paris, Publibook, 2013, 290 p.
- BANGUI, T., *La Chine : un nouveau partenaire de développement pour l'Afrique. Vers la fin des privilèges européens sur le continent noir ?*, Paris, L'Harmattan, 2009, 294 p.
- BARREYRE J-Y. et al. , *Dictionnaire critique d'action sociale*, Bayard, Paris, 1995, 436 p.
- BARRY, M. A., *Guerres et trafics d'armes en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2006, 408 p.
- BATES, R.H., *Market and States in Tropical Africa: The Political Basis of Agricultural Policy*, Berkeley, University of California Press, 1981, 181 p.
- BATTISTELLA, D., *Théories des relations internationales*, Paris, Presses des Sciences Po., 2009, 694 p.
- BELLUCCI, B., *Abrindo os olhos para a China*, Rio de Janeiro, Educac, 2004, 371 p.
- BERTHAUD, P. et Gérard KEBABDJIAN, *La question politique en économie internationale*, Paris, La Découverte, 2006, 320 p.
- BEYS, J., GENDEBIEN, P-H. et VERHAEGEN, B., *Congo 1963*, Les Dossiers du CRISP, Bruxelles/Léopoldville, CRISP/INEP, 1964, 456 p.
- BEZBAKH, P. et GHERARDI, S., *Dictionnaire de l'économie*, Paris, Larousse, 2008, 656 p.
- BIJON, J-F., *Coopération au développement. Les raisons de persévérer*, Paris, Charles Léopold Mayer, 2011, 201 p.
- BINIAMA, B.F., *Écologie, traditions africaines et développement. Enjeux environnementaux en Afrique Subsaharienne*, Paris, Karthala, 2015, 384 p.
- BLANCHART, C., De DEURWAERDER, J., NEVE, G., ROBEYNS, M. et VAN BOST, P., *Le Rail au Congo Belge. 1890 – 1920*, Tome 1, Bruxelles, G. Blanchart & Cie, 1993, 400 p.
- BLANCHET A. et GOTMAN, A., *L'entretien*, Paris, Armand Colin, 2015, 126 p.
- BOKILO, J., *La Chine au Congo-Brazzaville : Stratégie de l'enracinement et conséquences sur le développement en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2012, 312 p.
- BRAECKMAN, C., *Vers la deuxième indépendance du Congo*, Bruxelles, Le Cri, 2009, 267p.

- BRAECKMAN, C., GERARD-LIBOIS, J., KESTERGAT, J., VANDERLINDEN, J., VERHAEGEN, B. et WILLAME, J-C., *Congo 1960. Echec d'une décolonisation*, Bruxelles, GRIP, 2010, 158 p.
- BRAUDEL, F., *Grammaire des civilisations*, Paris, Flammarion, 2008, 752 p.
- BRAUTIGAM, D., *China's African Aid, Transatlantic Challenges*, International Development Program, School of International Service, American University, Washington DC, April 2008, 32 p.
- BRESSER-PEREIRA, L.C., *Mondialisation et compétition. Pourquoi certains pays émergents réussissent et d'autres non*, Paris, La Découverte, 2009, 204 p.
- BRIDEL, R., *Neutralité: Une voie pour le Tiers Monde?*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1968, 288 p.
- BRION, R. et MOREAU, J-L., *De la Mine à Mars. La genèse d'Umicore*, Tielt, Lanno Uitgeverij, 2006, 475 p.
- BRUNET, A. et GUICHARD, J-P., *La visée hégémonique de la Chine*, Paris, L'Harmattan, 2011, 208 p.
- BUCHALET, J-L. et SABATIER, P., *La Chine, une bombe à retardement, Bulle économique, déséquilibres sociaux, menace environnementale : la fin d'un système ?* Paris, Eyrolles, 2012, 162p.
- BUHLER, P., *La puissance au XXIème siècle. Les nouvelles définitions du monde*, Paris, CNRS, 2011, 508 p.
- BULA-BULA, T., *Pierre Mulele et le maquis du Kwilu en RD Congo. Témoignage d'un survivant du maquis*, Paris, L'Harmattan, 2010, 96 p.
- BURGERE, M-C., *Chine, le nouveau capitalisme d'État*, Paris, Fayard, 2013, 312 p.
- BRZEZINSKI, Z., *Le grand échiquier : L'Amérique et le reste du monde*, Paris, Bayard, 1997, 276 p.
- CABESTAN, J-P., *La politique internationale de la Chine : Entre intégration et volonté de puissance*, Paris, 2è éd. Les Presses de Sciences Po., 2015, 639 p.
- CARR, E.H., *The twenty Years's Crisis, 1919-1939: An introduction to the study of international relations*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2ème éd., 2001, 233 p.

- CETRI, *Alternatives Sud : Coalitions d'Etats du Sud. Retour de l'esprit de Bandung ? Point de vue du Sud*, vol. 14, n° 3, Paris, Syllepse, 2007, 203 p.
- , *Alternatives Sud, La Chine en Afrique. Menace ou opportunité pour le développement ?*, vol. 18, n° 2, Paris, Syllepse, 2011, 188 p.
- CHAIGNEAU, P., *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Economica, 1998, 592 p.
- Che GUEVARA, E., *Journal du Congo : Souvenirs de la guerre révolutionnaire*, Paris, Mille et une Nuits, 2009, 381 p.
- COHEN, B.J., *International Political Economy. An Intellectual history*, Princeton, Princeton University Press, 2008, 224 p.
- COHEN, D., *Trois leçons sur la société post-industrielle*, Paris, Seuil, 2006, 96 p.
- COLLET, O.J.A., *Contre l'introduction de la main-d'œuvre chinoise au Congo-Belge*, Bruxelles, Hayez, 1914, 51 p.
- , *L'Étain. Étude minière et politique sur les États fédérés malais*, Bruxelles, Falk, 1902, 196 p.
- COLONOMOS, A., *La morale dans les relations internationales. Rendre des comptes*, Paris, Odile Jacob, 2005, 365 p.
- CONTE, A., *Bandoeng, tournant de l'histoire (18 avril 1955)*, Paris, Robert Laffont, 1965, 326 p.
- COPPER, J.F., *China's Foreign Aid and Investment Diplomacy, Volume III : Strategy Beyond Asia and Challenges to the United States and the International Order*, New York City, Palgrave Macmillan, 2016, 319 p.
- COTTON, A. et al. , *Stratégies d'influences autour des ressources minières - Cuivre, Cobalt, Coltan - dans l'Est de la République Démocratique du Congo*, Paris, Association de l'École de guerre économique, décembre 2014, 100 p.
- CRANE, G.T., et AMAWI, A., *The Theoretical Evolution of International Political Economy. A Reader*, Oxford, Oxford University Press, 1997, 337 p.
- CROS, M-F. et MISSER, F., *Géopolitique du Congo (RDC)*, Bruxelles, Complexe, 2006, 143p.

- D'ABOVILLE, R. et SUN, Q., *Investissements pétroliers chinois en Afrique : Conséquences géopolitiques*, Paris, L'Harmattan, 2010, 189 p.
- DAVID, E., LEFEVRE, G., *Juger les multinationales*, Bruxelles, Mardaga-GRIP, 2015, 192p.
- DEGANS, A., *Les pays émergents : de nouveaux acteurs. BRIC'S : Brésil, Russie, Inde, Chine... Afrique du Sud*, Paris, Ellipses, 2011, 175 p.
- De HERDT, T., *A la recherche de l'Etat en R-D Congo. Acteurs et enjeux d'une reconstruction post-conflit*, Paris, L'Harmattan, 2011, 174 p.
- De KONING, R., *Conflict minerals in the Democratic Republic of the Congo. Aligning Trade and Security Interventions*, Stockholm, SIPRI Policy Paper, 2011, 56 p.
- De la MAISONNEUVE, E., *Chine, l'envers et l'endroit*, Paris, Du Rocher, 2012, 221 p.
- DELANNOY, S., *Géopolitique des pays émergents. Ils changent le monde*, Paris, PUF, 2012, 178 p.
- DENT, C.M., *China and African Development Relations*, London, Routledge, 2011, 181 p.
- De VILLERS, G., *République Démocratique du Congo : De la guerre aux élections. L'ascension de Joseph Kabila et la naissance de la troisième République (janvier 2001 à août 2008)*, Paris, L'Harmattan, 2009, 472 p.
- DEVIN, G., *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, 2007, 122 p.
- , *Un seul monde : l'évolution de la coopération internationale*, Paris, CNRS, 2014, 56 p.
- De WITTE, L., *L'Assassinat de Lumumba*, Paris, Karthala, 2000, 416 p.
- DIOP, M-C., *Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés*, Paris, Karthala, 2008, 434 p.
- DOLLFUS, O., *La Mondialisation*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1997, 167 p.
- DREYER, E.L., *Zheng He. China and the Oceans in the Early Ming Dynasty, 1405-1433*, New York, Pearson Longman, 2007, 236 p.
- DULPHY, A., FRANK, R., MATARD-BONUCCI, M-A. et ORY, P., *Les relations culturelles internationales au XXème siècle : De la diplomatie culturelle à l'acculturation*, Bruxelles, P.I.E Peter Lang, 2010, 693 p.

- EMMANUEL, A., *L'échange inégal : Essai sur les antagonismes dans les rapports internationaux*, Paris, François Maspero, 1969, 368 p.
- EYSKENS, G., *Mémoires*, Bruxelles, CRISP, 2012, 1267 p.
- FANON, F., *Pour la révolution africaine: écrits politiques*, Paris, La Découverte, 2006, 224p.
- , *Les Damnés de la terre*, Paris, Gallimard, 1991, 376 p.
- FERRAS, P., *L'impact du partenariat entre les BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) et les pays africains sur l'évolution du régionalisme sécuritaire*, Paris, Institut de recherche stratégique de l'école militaire (IRSEM), 2012, 85 p.
- FRANK, R., *La hantise du déclin. Le rang de la France en Europe (1920-1960) : finances, défense et identité nationale*, Paris, Belin, 1994, 316 p.
- , *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012, 756 p.
- FRASER, A. and LAMER, M., *Zambia, Mining, and Neoliberalism. Boom and Bust on the Globalized Copperbelt*, New York, Palgrave Macmillan, 2010, 321 p.
- FRENCH, H.W., *China's Second Continent: How a Million Migrants Are Building a New Empire in Africa*, New York, Alfred A. Knopf, 2014, 304 p.
- GABAS, J-J., *Nord-Sud. L'impossible coopération*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, 28 p.
- GABAS, J-J. et CHAPONNIERE, J-R., *Le temps de la Chine en Afrique. Enjeux et réalités au sud du Sahara*, Paris, Karthala et Gemdex, 2012, 207 p.
- GAUCHON, P. et HUISSOUD, J-M., *Les grandes puissances du XXIème siècle*, Paris, PUF, 2007, 512 p.
- GAYE, A., *Chine-Afrique : le dragon et l'autruche : Essai d'analyse de l'évolution contrastée des relations sino-africaines : saint ou impie alliance du XXIe siècle ?* Paris, L'Harmattan, 2006, 298 p.
- GAYMARD, H., *Un nouvel usage du monde. Rapport au gouvernement pour une France plus active dans les pays émergents*, Paris, Mille et une nuits, 2006, 173 p.
- GENTELLE, P., *Chine, un continent... et au-delà ?*, Paris, La Documentation Française, 2001, 175 p.

- GHORRA-GOBIN, C., *Dictionnaire critique de la mondialisation*, Paris, Armand Colin, 2012, 645 p.
- GIESE, K. et MARFAING, L., *Entrepreneurs africains et chinois. Les impacts sociaux d'une rencontre particulière*, Paris, Karthala, 2016, 384 p.
- GILPIN, R., *US Power and the Multinational Corporation*, New York, Basic Books, 1975, 291 p.
- , *War and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, 288 p.
- GIZENGA, A., *Ma vie et mes luttes*, Paris, L'Harmattan, 2011, 405 p.
- GUITARD, O., *Bandung et le réveil des peuples colonisés*, Paris, PUF, 1961, 128 p.
- GUYAU, L., *Les marchés des matières premières : Evolution récente des prix et conséquences sur la conjoncture économique et sociale*, Rapport du CESE n° 33, Paris, Les éditions des journaux officiels, 2008, 268 p.
- GWETH, G., *70 chroniques de guerre économique : 7 ans de veille et d'intelligence stratégique en Afrique*, Paris, Books on Demand, 2015, 410 p.
- HAREL, X., *Afrique, pillage à huis clos. Comment une poignée d'initiés siphonne le pétrole africain*, Paris, Fayard, 2006, 280 p.
- HAURIOU, A., *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Montchrestien, 1966, 827 p.
- HAWKSWORTH, J. and COOKSON, G., *The World in 2050, Beyond the BRICs: A broader look at emerging market growth prospects*, PricewaterhouseCoopers, LLP, Economics, London, 2008, 34 p.
- HOBBS, T., *Le Léviathan : Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, (Traduit de François Tricaud), Paris, Sirey, 1971, 780 p.
- HOCHET, X. et De JAEGERE, A-B., *Triggers : Transformer l'entreprise pour prendre un temps d'avance*, Paris, Odile Jacob, 2010, 344 p.
- HOCHSCHILD, A., *King Leopold's Ghost: A Story of Greed, Terror, and Heroism in Colonial Africa*, New York, Mariner Books, 1999, 400 p.

- HOLEINDRE, J-V., *Le pouvoir. Concepts, Lieux, Dynamiques*, Auxerre, Sciences Humaines, 2014, 339 p.
- HOOVER, H.C., *Transactions of the Institution of Mining and Metallurgy*, Tome X, London, Arthur Claudet, 1902, 587 p.
- HOWELL, J., *Governance in China*, Lanhan, Rowman & Littlefield Publishers, 2004, 279 p
- HUNTINGTON, S.P., *Le choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 2009, 545 p.
- IKOS RUKAL DIYAL, J.E., *Moise Tshombe. Sécessionniste ou nationaliste?*, Paris, L'Harmattan, 2014, 309 p.
- JAFFRELOT, C., *L'enjeu mondial. Les pays émergents*, Paris, Presses de Sciences Po.-L'Express, 2008, 381 p.
- JERVIS, R.L., *The logic of images international relations*, Princeton, Princeton University Press, 1970, 281 p.
- JOFFE, J., *Hyperpuissance*, Paris, Odile Jacob, 2007, 320 p.
- JOLLY, J., *Les chinois à la conquête de l'Afrique*, Paris, Pygmalion, 2011, 328 p.
- JUNG PARK, Y., *A Matter of Honour. Being Chinese in South Africa*, Johannesburg, Jacana, 2008, 220 p.
- KAHIN, G.M.T., *The Asian-African Conference, Bandung, Indonesia, April 1955*, Michigan, Cornell University Press, 1956, 88 p.
- KAMBA, P., *Violence politique au Congo-Kinshasa*, Paris, L'Harmattan, 2008, 430 p.
- KATEB, A., *Les nouvelles puissances mondiales. Pourquoi les BRIC changent le monde*, Paris, Ellipses, 2011, 267 p.
- KENNEDY, P., *The Rise and Fall of Great Powers. Economic Change and Military Conflict from 1500 to 2000*, Random House, New York, 1988. Traduit par Marie-Aude Cochez et Jean-Louis Lebrave, *Naissance et déclin des grandes puissances. Transformations économiques et conflits militaires entre 1500 et 2000*, Paris, Payot, 1991, 730 p.
- KENNES, E., *Essai biographiques sur Laurent Désiré Kabila: Cahiers 57-58-59*, Paris, L'Harmattan, 2003, 450 p.

- KEOHANE, R.O. and NYE, J.S., *Power and interdependence*, Boston, Little Brown, 1977, 352 p.
- , *Transnational Relations and World Politics*, Cambridge, Harvard University Press, 1972, 428 p.
- KHANNA, P., *The Second World Empires and Influences in the New Global Order*, New York, Random House, 2008, 466 p.
- KHARAS, H., MAKINO, K. and JUNG, W., *Catalyzing Development. A New Vision for Aid*, Washington DC, Brookings Institute Press, 2011, 305 p.
- KISSINGER, H., *Diplomacy*, New York, Simon and Schuster, 1994. Traduit de l'anglais par Marie-France Paloméra, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1996, 861 p.
- KODILA TEDIKA, O., *Corruption en République Démocratique du Congo. Nature et conséquences*, Sarrebruck, Ed. Universitaires européennes EUE, 2012, 92 p.
- KUM'A NDUMBE III, A., *Stratégies de survie des populations africaines dans une économie mondialisée : l'expérience camerounaise*, Douala, AfricAvenir/ Exchange & dialogue, 2007, 180 p.
- KVALE, S., *Interviews: An Introduction to Qualitative Research Interviewing*, Thousand Oaks California, Sage publications, 1996, 326 p.
- LAURENT, S. et FORCADE, O., *Secrets d'État - Pouvoirs et renseignement dans le monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2005, 240 p.
- LEFEBVRE, M., *Le jeu du droit et de la puissance. Précis de relations internationales*, Paris, PUF, 1997, 520 p.
- LEGAULT, A., LALIBERTE, A. et BASTIEN, F., *Le triangle Russie/États-Unis/Chine. Un seul lit pour trois ?*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 2004, 166 p.
- LELIEVRE, D.P., *Voyageurs chinois à la découverte du monde de l'Antiquité au XIX^e siècle*, Genève, Olizane, 2004, 472 p.
- , *Le dragon de lumière: les grandes expéditions des Ming au début du XV^e siècle*, Paris, France-Empire, 1996, 423 p.
- LIBOIS, J.G., *Congo 1966*, Les Dossiers du CRISP, Bruxelles/Léopoldville, CRISP/INEP, 1967, 543 p.

- LIBOIS, J.G. et Van LIERDE, J., *Congo 1965*, Bruxelles/Léopoldville, CRISP/INEP, 1966, 507 p.
- MACKERRAS, C. and YORKE, A., *The Cambridge Handbook of Contemporary China*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, 266 p.
- MALAM MOUSSA, T.A., SOULE, B.G. et AFOUDA, A.S., *Echanges et réseaux marchands en Afrique*, Paris, Karthala, 2010, 204 p.
- MAMBWINI KIVUILA-KIAKU, J., *Le combat d'un congolais en exil : réveils douloureux*, Paris, L'Harmattan, 2011, 192 p.
- MARCHESIN, P., *La Revanche du Sud*, Paris, L'Infini, 2010, 264 p.
- MARYSSE, S., REYNTJENS, F. et VANDEGINSTE, S., *L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2007-2008*, Paris, L'Harmattan, 2008, 510 p.
- , *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2009-2010*, Paris, L'harmattan, 2010, 432 p.
- MAWDSLEY, E., *From Recipients to Donors. Emerging Powers and the Changing Development Landscape*, Londres, ZED Books, 2012, 280 p.
- MBABIA, O., *La Chine en Afrique. Histoire, géopolitique, Géoéconomie*, Paris, Ellipses, 2012, 160 p.
- MENZIES, G., *1421: The Year China Discovered the World*, Batam, New Ed, 2002, 656 p.
- MEUNIER, J-P., *Des images et des mots : Cognition et réflexivité dans la communication*, Louvain-la-Neuve, Academia, 2013, 280 p.
- MEYER, C., *La Chine, banquier du monde*, Paris, Fayard, 2014, 350 p.
- MICHEL, S. et BEURET, M., *La Chinafrique : Pékin à la conquête du continent noir*, Paris, Grasset et Fasquelle, 2008, 348 p.
- MILIBAND, R., *L'Etat dans la société capitaliste : analyse du système de pouvoir occidental* (1969). Traduit de l'anglais par Christos Passadéos, Paris, Maspéro, 1979, 336 p.
- MILWARD, A., *The European Rescue of the Nation-State*, Berkeley, University of California Press, 1992, 318 p.
- MOBUTU, J-D., *Discours, allocutions et messages*, T. 2, Paris, Jeune Afrique, 1975, 651 p.

- MOKILI DANGA KASSA, J., *Politiques agricoles et promotion rurale au Congo-Zaïre (1885-1997)*, Paris, L'Harmattan, 1998, 654 p.
- MORGENTHAU, H.J., *Politics Among Nations. The Struggle for Power and Peace*, MacGraw-Hill Humanities, New York, 1948, 7^e éd. revue par K. Thompson et D. Clinton, 2005, 752 p.
- MUCCHIELLI, A., *Méthodes qualitatives*, Paris, PUF, 1991, 126 p.
- MWAKIKAGILE, G., *Africa 1960-1970. Chronicle and Analysis*, Dar-es-Salaam, New Africa Press, 2009, 718 p.
- MWAYILA, T. et al., *Afrique centrale : Les Congos dans la tourmente*, Paris, Karthala, 2000, 276 p.
- NDAYWEL è NZIEM, I., *Nouvelle histoire du Congo : Des origines à la République Démocratique*, Bruxelles, Le Cri, 2009, 744 p.
- , *Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la république démocratique*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1998, 956 p.
- NDAYWEL, I. et LUFUMBA, K., *Vision et stratégies pour le développement durable de la République Démocratique du Congo*, Kinshasa, CEDI, 2011, 72 p.
- NGUYEN, E., *Chine-Afrique*, Paris, Studyrama Perspectives, 2009, 250 p.
- NYE, J.S., *The powers to lead*, USA, Oxford University Press, 2008, 241 p.
- O'BALLANCE, E., *The Congo-Zaïre Experience, 1960-96*, New York, Springer, 1999, 205p.
- OGUNSANWO, A., *China's Policy in Africa 1958-71*, Cambridge, Cambridge University Press, 1974, 310 p.
- OLIMAT, M.S., *China and The Middle East: From Silk Road to Arab Spring*, London and New York, Routledge, 2013, 215 p.
- OLOA ZAMBO, A., *L'intégration africaine en question*, Paris, L'Harmattan, 2011, 212 p.
- ONUF, N., *World of Our Making. Rules and Rule in Social Theory and International Relations*, Columbia, University of South Carolina Press, 1989, 341 p.
- ORGANSKI, A.F.K., *World Politics*, New York, Alfred A. Knopf, 1958, 461 p.

- OSORIO, R.C., *Les limites du libéralisme latino-américain*, Paris, L'Harmattan, 2010, 194 p.
- PAVE, F., *L'analyse stratégique. Sa genèse, ses applications et ses problèmes actuels*, Paris, Seuil, 1988, 389 p.
- PEEMANS, J-P., *Le développement des peuples face à la modernisation du monde. Les théories du développement face aux histoires du développement « réel » dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle*, Louvain-la-Neuve/Paris, Academia-Bruyant/L'Harmattan, 2002, 534 p.
- PERIER, W., *Le problème de la main-d'œuvre en Afrique*, Liège, Société belge d'études et d'expansion, 1914, 21 p.
- PERROUX, F., *Dialogue des monopoles et des nations : 'équilibre' ou dynamique des unités actives*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1982, 491 p.
- PICQUART, P., *L'empire chinois. Mieux comprendre le futur n° 1 mondial : Histoire et actualité de la diaspora chinoise*, Paris, Favre, 2004, 224 p.
- PINA-GUERASSIMOFF, C., *La Chine et sa nouvelle diaspora. La mobilité au service de la puissance*, Paris, Ellipses, 2012, 237 p.
- POULANTZAS, N., *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*, Paris, Du Seuil, 1974, 367 p.
- POURTIER, R., *Afriques noires*, Paris, Hachette, 2001, 255 p.
- POURTOIS, J-P. et DESMET, H., *Epistémologie et instrumentalisation en sciences humaines*, Bruxelles, Pierre Mardaga, 1988, 236 p.
- QUIVY, R. et Van CAMPENHOUDT, L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2011, 272 p.
- RAINE, S., *China's African Challenges*, London, Routledge, 2009, 273 p.
- RICHER, P., *L'offensive chinoise en Afrique*, Paris, Karthala, 2009, 164 p.
- RIGAUD, P., *Les BRIC. Brésil, Russie, Inde, Chine, puissances émergentes*, Paris, Bréal, 2010, 124 p.
- RIST, G., *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Les Presses des Sciences Po, 2007, 511 p.

- ROSEFIELDE, S.S., *World Communism at the Crossroads: Military Ascendancy, Political Economy, and Human Welfare*, Boston, Springer Science & Business Media, 1980, 334 p.
- ROTBERG, R.I., *China into Africa: Trade, Aid and Influence*, Washington DC, Brookings Institution Press, 2008, 350 p.
- SALAMA, P., *Les économies émergentes latino-américaines. Entre cigales et fourmis*, Paris, Armand Colin, 2012, 232 p.
- SANTANDER, S., *L'émergence de nouvelles puissances. Vers un système multipolaire ?*, Paris, Ellipses, 2009, 252 p.
- , *L'Afrique, nouveau terrain de jeu des émergents*, Paris, Karthala, 2014, 322 p.
- , *Puissances émergentes : un défi pour l'Europe ?*, Paris, Ellipses, 2012, 382 p.
- SCHIERE, R., NDIKUMANA, L. et WALKENHORST, P., *La Chine et l'Afrique : Un nouveau partenariat pour le développement ?*, Tunis, Centre du Savoir et des Ressources Virtuelles, BAD, 2011, 151 p.
- SEBILLE-LOPEZ, P., *Géopolitique du pétrole*, Paris, Armand Colin, 2006, 480 p.
- SENG T.S. and ACHARYA, A., *Bandung Revisited: The Legacy of the 1955 Asian-African Conference for International Order*, Singapour, Singapore University Press, 2008, 248 p.
- SHINN, D.H. and EISENMAN, J., *China and Africa. A Century of Engagement*, Pennsylvania, University of Pennsylvania Press, 2012, 544 p.
- SMOUTS, M-C., *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, 410 p.
- SMOUTS, M-C., BATTISTELLA, D. et VENNESSON, P., *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz, 2003, 506 p.
- SNOW, P., *The Star Raft: China's Encounter with Africa*, New York, Grove Press, 1988, 250p.
- STRANGE, S., *States and Markets. An Introduction to International Political Economy*, London Pinter, 1988, 263 p.

- STRUYE DE SWIELANDE, T., *La Chine et les grandes puissances en Afrique. Une approche géostratégique et géoéconomique*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2011, 196 p.
- SUN, Y., *Africa in China's Foreign Policy*, Washington (D.C), Brookings Institution, april 2014, 49 p.
- SUTTER, R., *Historical Dictionary of Chinese Foreign Policy*, Lanham, Scarecrow Press, 2011, p. 169. 352 p.
- , *Foreign Relations of the PRC: The legacies and constraints of China's International Politics since 1949*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, 2013, 368 p.
- SZYLIOWICZ, J.S. et al., *Multimodal Transport Security. Frameworks and Policy Applications in Freight and Passenger Transport*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 2016, 328 p.
- TELO, M., *Relations internationales. Une perspective européenne*, Bruxelles, Edition de l'Université de Bruxelles, 2010, 240 p.
- THI MINH-HOANG, N., *Doit-on avoir peur de la Chine ? Le communisme chinois et l'Occident*, Paris, L'aube, 2013, 128 p.
- THRALL, L., *China's Expanding African Relations: Implications for U.S. National Security*, California, Rand Corporation, 2015, 132 p.
- THUCYDIDE, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, (Traduit de Jacqueline de Romilly), Paris, Les Belles Lettres, 1990, 265 p.
- TING'EN, L. and KUNYUAN, P., *General history of Africa: Modern Times*, Shanghai, Huadong Normal University Press, 1995, 926 p.
- TODD, T. and WEBB, J., *Military Combative Masters of 20th Century*, Dunedin, Lulu, 2006, 168 p.
- TOURRE, B., *De la « françafrique » à la « chinafrique » : quelle place pour le développement africain*, Paris, L'Harmattan, 2012, 140 p.
- TREFON, T., *Réforme au Congo (RDC). Attentes et désillusions*, Cahiers africains n° 76, Paris, L'Harmattan, 2009, 290 p.
- TSHOMBE, M., *Quinze mois de gouvernement du Congo*, Paris, La Table ronde, 1966, 139 p.

- VAISSE, M., *Les relations internationales depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2015, 334 p.
- Van DIJK, M. P., *The New Presence of China in Africa*, Hilversum, Amsterdam University Press, 2009, 225 p.
- VERCUEIL, J., *Les pays émergents. Brésil-Russie-Inde-Chine... Mutations économiques et nouveaux défis*, Paris, Bréal, 2011, 221 p.
- VERHAEGEN, B., *Introduction à l'histoire immédiate, essai de méthodologie qualitative*, Gembloux, Duculot, 1974, 200 p.
- WALLERSTEIN, I., *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, Paris, La Découverte, 2004, 170 p.
- , *Le système du monde du XV^{ème} siècle à nos jours. Tome 1 : Capitalisme et économie-monde, 1450-1640*, Paris Flammarion, 1980 et *Tome 2 : Le mercantilisme et la consolidation de l'économie-monde européenne, 1600-1750*, Paris, Flammarion, 1984, 503 p.
- WALTZ, K.N., *Theory of International Politics*, Michigan, Addison-Wesley Pub.Co., 251 p.
- WEBER, M. (1919), *Le savant et le politique*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1963, 186 p.
- , *Économie et société*, T. 1, Paris, Plon, 1995, 410 p.
- WENDT, A., *Social theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, 429 p.
- WILLAME, J-C., *L'automne d'un despotisme : pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt*, Paris, Karthala, 1992, 226 p.
- WILLIAMS, E.E., *Made in Germany*, (1896) London, W. Heinemann, Hard Press Ltd, 2013, 232 p.
- WINTGENS, S. et GRANDJEAN, G., *Acteurs émergents. Perspectives pour la gouvernance mondiale*, Liège, Presses Universitaires de Liège, 2013, 148 p.
- YABILI, M., *Le Géant d'Afrique, le géant d'Asie. Histoire d'un combat méconnu*, Paris, L'Harmattan, 2012, 232 p.
- YAMASHITA, M., *Zheng He : sur les traces du premier navigateur chinois des océans*, Hardcover, White Star, 2006, 447 p.

- YATTA, F.P., *La décentralisation fiscale en Afrique. Enjeux et perspectives*, Paris, Karthala, 2009, 322 p.
- YIN, R.K., *Case studies Research: Design and Methods*, Thousand Oaks, California, Sage Publications, 2003, 181 pages.
- YOULOU, F., *J'accuse la Chine*, Paris, De la Table Ronde, 1966, 255 p.
- YOUNG, C. and EDWIN TURNER, T., *The Rise and Decline of the Zairian State*, London, University of Wisconsin Press, 2013, 522 p.
- ZACHARIE, A., *Mondialisation : qui gagne et qui perd. Essai sur l'économie politique du développement*, Bruxelles, Le Bord de l'Eau-La Muette, 2013, 554 p.
- ZACHARIE, A. et KABAMBA, B., *La reconstruction congolaise*, Bruxelles, Luc Pire, 2009, 143 p.
- ZHU, Z., *China's New Diplomacy: Rationale, Strategies and Significance*, Bucknell University USA, Ashgate, 2010, 249 p.

II. ARTICLES ET PÉRIODIQUES

- AJAKAIYE, O., OYEJIDE, A.T., NZUE, F.F. and MANDA, D.K., « Analysis of China-Africa Trade Relations: Insights from AERS Scoping Studies », *Policy Issues Paper*, n° 3, African Economic Research Consortium (AERC), December 2008.
- ANGELIER, J-P., « Croissance chinoise et marchés mondiaux de matières premières », *Politique étrangère*, vol. 69, n° 2, 2004.
- ANICH, R. and al., « A New Perspective on Human Mobility in the South », *Global Migration* » Issues 3, Springer, New York, 2014.
- ANSHAN, L., « Why the Forum on China-Africa Cooperation-Analysing China's Strategy in Africa », *Foreign Affairs Review*, vol. 29, n° 3, 2008.
- , « China and Africa: Policy and Challenges », *China Security*, vol. 3, n° 3, 2007.
- AREION Group, « La Chine achète la terre africaine », *Diplomatie*, n° 42, Janvier-février 2010.

- ASSANVO, W.T., « Rétrospective 2011 des relations économiques et commerciales entre l’Afrique et ses partenaires émergents », *Observatoire de la vie diplomatique en Afrique*, OVIDA, Abidjan, 2011.
- AYENSU, F., « Managing Ghana’s Oil Revenue: Ghana Petroleum Funds », *Asian Journal of Humanities and Social Sciences* », vol. 1, Issue 2, August 2013.
- BAENDA FIMBO, Z., « La guerre contre la Lybie : protection des civils ou domination impérialiste ? » *Revue de l’IRSA*, n° 16, Août 2012.
- BAJPAEE, C., « Sino-US Energy Competition in Africa », *Global Policy Forum*, 7 Octobre 2005.
- BALOUGA, J., « Nigerian Local Content: Challenges and Prospects », *International Association for Energy Economics*, Third Quarter 2012.
- BARRAUD, D., « La Chine et l’Afrique : cela ne fait que commencer », *Les Afriques*, n° 79, 15 juin 2009.
- BART, F., « Chine et Afrique. Une longue histoire, une nouvelle donne géographique », *Les Cahiers d’Outre-Mer*, n° 253-254, Janvier-Juin 2011.
- BATES, G. and REILLY, J., « The Tenuous Hold of China inc. in Africa », *The Washington Quarterly*, Summer 2007.
- BEHAR, R., « Mineral Wealth of the Congo », *Fast Company Magazine*, June 2008, [en ligne], <https://www.fastcompany.com/849680/mineral-wealth-congo>.
- BERR, E. et PONSOT, J-F., « Coopération Sud-Sud et financement du développement : la relation Chine-Amérique du Sud face aux enjeux du développement soutenable », *Mondes en développement*, n° 169, vol. 1, 2015.
- BEER, F.A. et HARIMAN, R., « Le post-réalisme après le 11 septembre » *Etudes internationales*, vol. 35, n° 4, décembre 2004.
- BERTONCELLO, B. et BREDELOUP, S., « Chine-Afrique ou la valse des entrepreneurs-migrants », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n° 1, 2009.
- , « De Hong Kong à Guangzhou, de nouveaux « comptoirs » africains s’organisent », *Perspectives chinoises*, n° 1, 2007.

- , « La migration chinoise en Afrique : accélérateur du développement ou ‘sanglot de l’homme noir’ ? », *Afrique contemporaine*, vol. 2, n° 218, 2006.
- BEURET, M. et MICHEL, S., « La Chine a-t-elle un plan en Afrique ? », *Afrique contemporaine*, vol. 4, n° 228, 2008.
- BLANCHARD J-M. F. and LU, F., « Thinking Hard about Soft Power: A Review and Critique of the Literature on China and Soft Power », *Asian Perspective*, vol. 36, n° 4, October-december 2012.
- BOREL, P., « Le socialisme chinois après Mao », *Tiers-Monde*, vol. 18, n° 71, 1977.
- BOURETZ, P., « Mommsen Wolfgang J., Max Weber et la politique allemande, 1890-1920 », *Revue française de sociologie*, vol. 28, n° 1, 1987.
- BOURRINET, J., « Influence de l’émergence des nouveaux pays industriels dans le commerce mondial sur les échanges Est-Ouest : Le cas des échanges extérieurs de la communauté européenne », *Études internationales*, vol. 17, n° 3, 1986.
- BOUZANDA, D.K., « La Chine en Afrique : quel soutien aux mouvements de libération nationale ? », *La revue géopolitique*, le 16 juillet 2012.
- BRAUTIGAM, D., « Chinese Development Aid in Africa: What, Where, Why and How Much? », *Rising China: Global Challenges and Opportunities*, Jane Golley and Ligang Song, eds, Canberra: Australia National University Press, 2011.
- , « Close encounters: Chinese business networks as industrial catalysts in sub-Saharan Africa », *African Affairs*, n° 102, 2003.
- BRILLANT, G., « Pékin en Afrique du Sud », *Outre-terre*, vol. 4, n° 30, 2011.
- BROYER, P., « Le blanchissement de l’argent. Nouveaux enjeux internationaux », *Études*, Tome 396, n° 2, 2002.
- CAI, H., « Mue chinoise dans les couloirs de l’OMC », *Manière de voir*, n° 122, avril-mai 2012.
- CARLING, J. and HAUGEN, H.O., « How an African outpost is filled with Chinese shops », *Société Internationale pour l’étude des Chinois d’outre-mer*, Danemark, 2004.
- CHAPONNIERE, J-R., « Les échanges entre la Chine et l’Afrique. Situation actuelle, perspectives et sources pour l’analyse », *Stateco*, n° 100, 2006.

- , « Un demi-siècle de relations Chine-Afrique. Évolution des analyses », *Afrique contemporaine*, vol. 4, n° 228, 2008.
- , « L'aide chinoise à l'Afrique : origines, modalités et enjeux », *L'Économie politique*, vol. 2, n° 38, 2008.
- CHUN, Z., « The Sino-Africa Relationship : Toward a New Strategic Partnership », *Emerging power in Africa- Ideas Reports - Analysis*, South African Institute of International Affairs, SR016, june 2013.
- CHUNG-LIAN, J., « Pékin et Taïpeh : les enjeux africains », *Géopolitique africaine*, n° 10, 2003.
- CISSE, D., « Des infrastructures 'made in China' en Afrique: une contribution au développement ? », *Passerelles*, vol. 14, n° 4, 30 August 2013.
- COLLET, O.J.A., « Les dangers de l'invasion jaune au Congo-Belge », *Bulletin de la Société d'Études coloniales*, Bruxelles, 1914.
- CORREIA, P., « Dakar-Pékin : une réconciliation opportuniste mais problématique », *Outre-Terre*, vol. 4, n° 30, 2011.
- COWALOOSUR, H., « Chinese Special Economic Zones in Africa: New Hubs or Concessions? », *Emerging Africa: Moment and Momentum: Critical Transitions*, Workshop, Bordeaux, 1-2 mars 2012.
- CURTIS, D., « China and the Insecurity of Development in the Democratic Republic of the Congo (DRC) », *International Peacekeeping*, vol. 20, Issue 5, 2013.
- DAHL, R.A., « The Concept of Power », *Behavioral Sciences*, vol. 2, n° 3, July 1957.
- DAMOME, E., « Cette Chine qui divise les africains », *Outre Terre*, vol. 4, n° 30, 2011.
- DANGLIN, F., « Du concept des nations à la cacophonie des organisations : le nouveau visage du multilatéralisme », *Géoéconomie*, vol. 1, n° 56, 2011.
- De DIANOUX, H.J., « Les relations historiques de la Chine avec l'Afrique » *Ethiopiennes*, n° 12, Octobre 1977.
- DEGANS, A., « Ces pays émergents qui font basculer le monde », *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, n° 24, Sept-Oct-Nov. 2011.

- DEGANS, A. et CHANCEL, C., « Emergences : le basculement du monde ? », *La revue géopolitique*, le 15 juillet 2011.
- DENG, Z., « Chinese Companies' labor dilemma in Kenya », *Chinafrica Project*, June 19, 2014.
- De SAINT-PAUL, M.A., « Les relations Taiwan-Afrique : entre continuité et rupture », *Géostratégiques*, n° 25, 2009.
- De VERGERON, K.L., « Forces et faiblesses de la Chine », *Question d'Europe*, n° 235, 2 avril 2012.
- DEYCARD, F., « Le Niger entre deux feux. La nouvelle rébellion touarègue face à Niamey », *Politique africaine*, n° 108, décembre 2007.
- DIOP, D., « La ruée des chinois vers l'Afrique : entre amour et désamour », *Centre d'études et de recherches internationales*, Québec, Université de Montréal, Janvier 2010.
- DJISTERA, A.A. et DIARRA, B.M., « L'entrepreneuriat comme mécanisme de développement en République Démocratique du Congo », *Dounia, revue d'intelligence stratégique et des relations internationales*, n° 6, Août 2013.
- DOREL, G., « La puissance des Etats », *La Documentation française*, Coll. Documentation photographique, n° 8006, décembre 1998.
- DUROSELLE, J-B., « Qu'est-ce qu'une grande puissance » *Relations internationales*, n° 17, 1979.
- DUTTA, A., « The Concept of Soft Power. A Critical Analysis », *International Affairs and Economics Around the World*, Scholarly Papers, January, 8th, 2015.
- DZAKA-KIKOUTA, T., « L'investissement chinois en Afrique centrale », *Outre-Terre*, vol. 4, n° 30, 2011.
- EDINGER, H. and PISTORIUS, C., « Aspects of Chinese investment in the African resources sector », *Journal of the Southern African Institute of Mining and Metallurgy*, vol. 111, n° 7, Johannesburg, July 2011.
- ENGDAHL, F.W., « Darfur? It's the Oil, Stupid... China and USA in New Cold War over Africa's oil riches », *Geopolitics – Geoeconomics*, May 20, 2007, [en ligne],

http://www.engdahl.oilgeopolitics.net/Geopolitics_Eurasia/Oil_in_Africa/oil_in_africa.html.

- ESTACHE, A., « Infrastructures et développement : une revue des débats récents et à venir », *Revue d'économie du développement*, vol. 15, n° 4, 2007.
- FINNEMORE, M. and SIKKINK, K., « Taking Stock. The Constructivist Research Program in International Relations and Comparative Politics », *Annual Review of Political Science*, vol. 4, 2001.
- FOCSANEANU, L., « Les 'cinq principes' de coexistence et le droit international », *Annuaire français de droit international*, vol. 2, n° 2, 1956.
- FRIEDBERG, A.L., « 'Going Out': China's Pursuit of Natural Resources and Implications for the PRC's Grand Strategy », *NBR analysis*, vol. 17, n° 3, California, National Bureau of Asian Research, 2006.
- GALLIE, M., « Les théories tiers-mondistes du droit international (twail) : Un renouvellement ? », *Etudes internationales*, vol. 39, n°1, mars 2008.
- GAUD, M. et PORGES, L., « Dix biographies », *Afrique contemporaine*, n° 183, 3^{ème} trimestre 1997.
- GAUDE, L., « Les enjeux de la puissance chinoise en Afrique », *Géopolitique africaine*, le 23 septembre 2006.
- GAZIBO, M. et MBABIA, O., « La politique africaine de la Chine montante à l'ère de la nouvelle ruée vers l'Afrique », *Études internationales*, vol. 41, n° 4, 2010.
- GIBARTI, L., « La volonté de survie de l'humanité » (juin 1955), dans « 50 années qui ont changé notre monde », *Manière de voir*, n° 74, avril-mai 2004.
- GIESE, K., « Perceptions, Practices and Adaptations : Understanding Chinese-African Interactions in Africa », *Journal of Current Chinese Affairs*, vol. 43, n° 1, 2014.
- GRIMM, S., « The Forum on China-Africa Cooperation - Its Political Role and Functioning », *CCS Policy Briefing*, May, 2012.
- GWETH, G., « La stratégie de la puissance chinoise en Afrique vue du Cameroun », *Diplogéostratégies*, le 24 janvier 2011.

- HANAUER, L. and MORRIS, L.J., « China in Africa. Implications of a Deepening Relationship », *Objective Analysis. Effective Solutions*, Santa Monica, Rand Corporation, 2014.
- HAROZ, D., « China in Africa: Symbiosis or Exploitation? », *The Fletcher Forum of World Affairs*, vol. 35, n° 2, 2011.
- HILSON, L., « We love China », *Granta: The View of Africa*, Granta, n° 92, 2005.
- HOU, L., « Un land grab chinois en Afrique sub-saharienne ? », *Outre-Terre*, vol. 4, n° 30, 2011.
- HUGON, P., « La Chine en Afrique, néocolonialisme ou opportunités pour le développement ? », *Revue internationale et stratégique*, vol. 4, n° 72, 2008.
- , « Les nouveaux acteurs de la coopération en Afrique », *Revue internationale de politique de développement*, n° 1, 2010.
- HURRELL, A., « Hegemony, liberalism and global order: what space of would be great powers? », *International Affairs*, vol. 82, n° 1, 2006.
- IGHOBOR, K., « La Chine au cœur de l'Afrique. Avantages et difficultés d'une relation en pleine expansion », *Afrique Renouveau*, Janvier 2013.
- JACKSON, S.F., « China's Third World Foreign Policy: The Case of Angola and Mozambique, 1961-1993 », *The China Quarterly*, vol. 142, 1995.
- JHA, C.S., « Le non-alignement dans un monde en évolution », *Politique étrangère*, vol. 32, n° 4-5, 1967.
- JIANG, C-L., « Oil, A New Dimension in Sino-African Relations », *African Geopolitics*, Issue 14, 2004.
- JOYAUX, F., « La politique extérieure de la Chine », *Pouvoirs*, n° 81, 1997.
- JUNG PARK, Y., « Les chinois résidant temporairement en Afrique », *Hommes et migration*, 2009,
- , « Résidents temporaires ou permanents ? Migration chinoise contemporaine en Afrique », *Les Temps Modernes*, vol. 1, n° 657, 2010.

- , « Living in between: The chinese in South Africa », *Migration Policy Institute*, January 4, 2012.
- KAHLER, M., « Multilateralism with Small and Large Numbers », *International Organization*, Issue 46, n° 3, 1992.
- KAPLINSKY, R. and MORRIS, M., « Chinese FDI Sub-Saharan Africa: Engaging with Large Dragons », *The European Journal of Development Research*, vol. 21, n° 4, 2009.
- KASHISHA, N., « Sur la similitude entre les gisements uranifères (type Shinkolobwe) et les gisements cuprifères (type Kamoto) au Shaba, Zaïre », *Annales de la société géologique de Belgique* », T. 98, Bruxelles, 1975.
- KEARN, D.W., « The hard truths about soft power », *Journal of Political Power*, vol. 4, n° 1, March 30, 2011.
- KEGLY, C.W. Jr, « The Neoidealist Moment in International Studies? Realist myths and the New International Realities », *International Studies Quarterly*, n° 37, 1993.
- KEOHANE, R.O., « Multilateralism: An Agenda for Research », *International Journal*, Issue 45, 1991.
- KERNEN, A., « L’Afrique face à la puissance économique de la Chine », *Politique africaine. China, Ltd. Un business africain*, vol. 2, n° 134, Paris, Karthala, 2014.
- , « China, Ltd. Un business africain », *Politique africaine*, vol. 2, n° 134, Paris, Karthala, juin 2004, pp. 111-132.
- KIJIMWANA MHANGO, H., « Illegal poaching under pressure as ivory demand grows in China », *This is Africa. A Global Perspective*, April 25, 2016, [en ligne], <http://www.thisisafrikaonline.com/News/Illegal-poaching-under-pressure-as-ivory-demand-grows-in-China?ct=true>.
- KIM, Y., « China-Africa technology transfer: a matter of technology readiness », *Center for Chinese Studies*, February 17th, 2014.
- KOMESAROFF, M., « China Eyes Congo’s Treasures », *Far Eastern Economic Review*, April 2008.

- LAFARGUE, F., « la Chine en Afrique : une réalité à nuancer », *La revue géopolitique*, le 20 août 2009, [en ligne], <http://www.diploweb.com/La-Chine-en-Afrique-une-realite-a.html>.
- , « La Chine, une puissance africaine », *Perspectives chinoises*, n° 90, juillet-août 2005.
- LAM, K.N., « Chinese Adaptations: African Agency, Fragmented Community and Social Capital Creation in Ghana », *Journal of Current Chinese Affairs*, vol. 44, issue 1, 2015.
- LAMMERS, E., « China and Africa: How will the Beijing Consensus benefit Africa? », *The Broker*, n° 1, March 22th, 2007.
- LEE, C.K., « Raw Encounters: Chinese Managers, African Workers and the politics of Casualization in Africa's Chinese Enclaves » *The China Quartely*, n° 199, September 2009.
- LEE, E., « The Chinese Exclusion Example: Race, Immigration, and American Gatekeeping, 1882–1924 », *Journal of American Ethnic History*, vol. 21, n° 3, 2002.
- LEE, M.C., MELBER, H., NAIDU, S. and TAYLOR, I., « China in africa », *Current African*, Issues n° 33, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 2007.
- LEPLAT, J., « De l'étude de cas à l'analyse de l'activité », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, vol. 4, n° 2, 2002, [en ligne], <http://journals.openedition.org/pistes/3658>.
- LORO, H., « Defense and Military Education: A Dimension oh Chinese Power », *Power and Interest News Report*, September 29, 2006.
- MANDELA, N., « Tant que régnera l'injustice », *Géopolitique Africaine*, n° 25, Janvier-mars 2007.
- MARYSSE, S. and GEENEN, S., « Win-win or unequal exchange? The case of the Sino-Congolese cooperation agreements », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 47, Issue 03, 2009.
- MATHEWS, G., « Les traders africains à Kong Hong et en Chine. L'abondance (du faux) à domicile », *Les Temps Modernes*, vol. 657, n° 1, 2010.

- MAZALTO, M., « La réforme du secteur minier en République démocratique du Congo : enjeux de gouvernance et perspectives de reconstruction », *Afrique contemporaine*, vol. 3, n° 227, 2008.
- MEDARD, J-F., « Autoritarismes et démocraties en Afrique noire », *Politique africaine. Les chemins de la démocratie*, n° 41, Octobre 1991.
- MEGIE, A. et MERAND, F., « L'Union européenne et le nouvel équilibre de puissance », *Politique européenne*, n° 39/2013, Paris, L'Harmattan, 2013.
- MEIDAN, M., « Le pétrole et la Chine-Afrique : plus qu'une relation commerciale », *Afrique contemporaine*, vol. 4, n° 228, 2008.
- MINANI BIHURO, R., « La problématique des ressources minières en RDC : état de lieux et perspectives », *Congo-Afrique*, n° 417, Septembre 2007.
- MING, W., « Person Selected Right Before the Journey: Lord Qiao's first visit to the UN », *World Affairs: Diplomats in the UN*, Beijing, Chinese Overseas Publishing House, 1995.
- MORIN-ALLORY, R., « Chine-Soudan, une amitié à l'ombre des derricks », *Outre terre*, vol. 3, n° 20, 2007.
- MOYO, S., « The Political Economy of Land Acquisition and Redistribution in Zimbabwe, 1990-1999 », *Journal of Southern African Studies*, vol. 26, Issue 1, August 2000.
- MUNG, E.M., « Chinese migration and China's foreign policy », *Journal of Chinese Overseas*, vol. 4, n° 1, mai 2008.
- MUTUME, G., « Loss of textile market costs African jobs », *Africa Renewal*, April, 2006.
- NICOLAS, F., « Chine et ordre économique mondial, une contestation feutrée mais assumée », *Perspectives chinoises*, vol. 2, 2016.
- NIQUET-CABESTAN, V., « La stratégie africaine de la Chine », *Politique Etrangère*, n° 2, février 2006.
- NSEKE, L., « La Chinafrique : Des nuages à l'horizon », *Afrique Expansion Magazine*, 9 août 2012.

- NZINZI, G., « Le partenariat public-privé en République du Congo. A quel prix ? », *Institut de Recherche et d'Enseignement sur la paix*, Note d'analyse politique, n° 16, 2014.
- OFODILE, U., « Trade, Aid and Human Rights: China's Afrique Policy in Perspective », *Journal of International Commercial Law and Technology*, vol. 4, Issue 2, 2009, pp. 86-99.
- OLANDER, E. and Van STADEN, C., « Ghana Resident: Why does China send Workers to Africa when so many here are unemployed? », *The World Post*, August 12th, 2016.
- ONANA, J-B., « Les enjeux de l'immigration africaine en Chine », *Outre-Terre*, vol. 4, n° 30, 2011.
- O'NEILL, J., « Building Better Global Economic BRICs » *Goldman Sachs Global Economic Papers*, n° 66, novembre 30th, 2001.
- , « Les BRIC, nouvelles grandes puissances dans le futur ? » *Revue Internationale et Stratégique*, n° 4, 2008.
- PERROT, S. et MALAQUAIS, D., « Afrique, la globalisation par les Suds », *Politique africaine*, n° 113, Paris, Karthala, 2009.
- PHILIPPE, H., « La Chine en Afrique, néocolonialisme ou opportunités pour le développement ? », *Revue internationale et stratégique*, vol. 4, n° 72, 2008.
- PIGEAUD, F., « Les multinationales se ruent sur les terres africaines », *Alternatives internationales*, Hors-série, n° 011, juillet 2012.
- POLITZER, M., « China and Africa: stronger economic ties mean more migration », *Migration Policy Institute*, August 6, 2008.
- POURTIER, R., « Reconstruire le territoire pour reconstruire l'État : la RDC à la croisée des chemins », *Afrique contemporaine*, vol. 3, n° 227, 2008.
- , « Les chemins de fer en Afrique subsaharienne, entre passé révolu et recompositions incertaines », *Belgeo*, n° 2, 2007.
- RICH, T.S. and BANERJEE, V., « Running Out of Time? The Evolution of Taiwan's Relations in Africa », *Journal of current Chinese Affairs*, vol. 44, n° 1, 2015.

- ROY, J-L., « Situation économique actuelle des pays du BRICS et autres émergents », *Partenariat international*, 12 mai 2015, [en ligne], <http://www.partenariat-international.com/1942/actualites/situation-economique-actuelle-des-pays-du-brics-et-autres-emergents/>
- RUGGIE, J.G., « International Responses to Technology. Concepts and Trends », *International Organization*, vol. 29, n° 3, 1975.
- , « Multilateralism: the anatomy of an institution », *International Organization*, Issue 46, n° 3, 1992.
- SANTANDER, S., « Puissances ‘émergentes’ : mirage ou réalité ? » *Diplomatie*, n° 45, 2010.
- SAUTTER, G., « Notes sur la construction du chemin de fer Congo-Océan (1921-1934) », *Cahiers d'études africaines*, Paris, vol. 7, n° 26, Paris, 1967.
- SFAR, R., « En attente d'une volonté politique plus forte », *Confluences Méditerranée*, n° 35, 2000.
- SHICHOR, Y., GETZ, J. et GETZ, E., « Influence sans ingérence : les relations de la Chine avec le Soudan », *Les Temps Modernes*, vol. 1, n° 657, 2010.
- SOUDAN, F., « Chinafrique : donner un poisson ou apprendre à pêcher ? » *Perspectives chinoises*, du 27 septembre 2013.
- STECK, B., « Introduction à l'Afrique des ports et des corridors : comment formuler l'interaction entre logistique et développement », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 59, n° 168, 2015.
- STREMLAU, J.J., « China and Africa: there's strategy but the search for substance goes on », *The Conversation*, December 8, 2015.
- SUN, Y., « China's Aind to Africa: Monster or Messiah », *Bookings*, February 7, 2014.
- SZCZEPANSKI-HUILLERY, M., « L'idéologie tiers-mondiste. Constructions et usages d'une catégorie intellectuelle en crise », *Raisons politiques*, vol. 2, n° 18, Paris, Presses de Sciences Po., 2005.
- TAYLOR, I., « Africa's Place in the Diplomatic Competition between Beijing and Taipei », *Issues and Studies*, vol. 34, n° 3, Taipei, Institute of International relations, National Chengchi University, 1998.

- , « China's foreign policy towards Africa in the 1990s », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 36, n° 3, United Kingdom, Cambridge University Press, 1998.
- THE ECONOMIST, « Multinationales des pays émergents : les nouveaux champions », *Problèmes économiques*, n° 2962, 2009.
- The Rockefeller Fondation, « Évaluation des engagements de la Chine en Afrique dans le cadre du FOCAC et cartographie des perspectives d'avenir », *Centre d'études chinoises*, Université de Stellenbosch, 2010.
- THOMPSON, D., « Beijing's Participation in UN Peacekeeping Operations », *ChinaBrief*, vol. V, Issue 11, May 10, 2005.
- TIDIANE DIEYE, C., « La coopération sud-sud : une nouvelle lueur dans la coopération internationale ? », *International Center for trade and Sustainable Development*, vol. 14, n° 4, Août 2013.
- TIEZZI, S., « The New China-Africa Relations: 4 Trends to Watch », *The Diplomat*, December 06, 2015.
- TRONEL, L., « Normes de référence pour l'évaluation de la conformité », *Annales des mines*, Novembre 2002.
- TSHILOMBO wa NSHIMBA, A., « Plaidoyer pour le troc : Des actifs à valeur externe en vue de l'accroissement des actifs à valeur interne », *Congo-Afrique*, n° 418, Octobre 2007.
- TULL, D.M., « China's engagement in Africa: Scope, significance and consequences », *Journal of Modern African Studies*, vol. 3, n° 44, 2006.
- Van CRIEKINGE, J., « Africa: conflicts and mining-induced displacement », *The Broken Rifle*, n° 77, February 2008.
- Van De LOOY, J., « Africa and China: A Strategic Partnership? », *Working Paper African Studies Center*, vol. 67, Leiden, The Netherlands, 2006.
- VERGES, F., « Maputo, Canton, Antananarivo, Port Louis, Durban,... Diasporas Sud-Sud », *Africultures*, vol. 1, n° 72, 2008.
- VILLORIA, N.B., « China and the Manufacturing terms-of-Trade of African Exporters », *Journal of African Economies*, March 25th, 2009.

VINCK, H., « Le Fonds du Bien-être indigène », *Aequatoria*, 12^{ème} année, n° 3, Bruxelles, 1949.

VIRCOULON, T., « Autopsie d'une controverse internationale. Le partenariat sino-congolais sous le feu des critiques », *Les Temps Modernes*, vol. 1, n° 657, 2010.

-----, « La Chine, nouvel acteur de la reconstruction congolaise », *Afrique contemporaine*, vol. 3, n° 227, 2008.

VIRCOULON, T. et MADONNA, V., « Chine-Afrique : La fin de la lune de miel », *L'Afrique en question*, n° 22, juillet 2015.

WALTZ, S.N., « International Relations. One World, Many théories », *Foreign Policy*, n° 110, 1998.

WANG, J-Y. et BIO-TCHANE, A., « Afrique-Chine : les liens. Comment tirer le meilleur parti de l'engagement économique croissant de la Chine en Afrique », *Finances et développement*, 2008.

WOETS, L., « Les enjeux de la puissance chinoise en Afrique », *Géopolitique africaine*, 23 septembre 2006.

XINTIAN, Y., « La Chine doit modifier sa stratégie à l'égard des États du Tiers Monde », *Zhanlue yu guanli*, 3 mars 2003.

XIONG, G., « China's Defense Policy and Sino-African Relations », *International Strategic Studies*, n° 3, 1997.

YAW BAAH, A. et JAUCH, H., « Chinese Investments in Africa: A labour Perspective », *Africa Labour Research Network*, May 2009.

YING, L., « Pékin en Afrique du Sud », *Outre-terre*, vol. 4, n° 30, 2011.

III. DOCUMENTS OFFICIELS

AIE, *China's Worldwide Quest for Energy Security*, Rapport, Agence Internationale de l'énergie, Paris, OCDE, 2000.

BP, *Statistical Review of World Energy*, 2005.

BROADMAN, H.G., *La route de la soie en Afrique : Nouvel horizon économique pour la Chine et l'Inde*, Rapport, Banque mondiale, Washington, 2007.

- CACID, *La Chine et l'Afrique : les faits et les chiffres. Évaluation des relations commerciales, de l'investissement et de l'aide publique au développement*, Centre africain pour le commerce, l'intégration et le développement, Dakar, 2012.
- CE, *Le sysmin et le développement minier. Coopération dans le secteur minier entre l'Union européenne et les États ACP*, Commission européenne, Janvier 1996.
- CEA, *Coopération entre les BRICS et l'Afrique: conséquences sur la croissance, l'emploi et la transformation structurelle en Afrique*, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, 2013.
- CEA-AN, *L'Afrique du Nord et la coopération Sud-Sud dans un contexte de gouvernance régionale*, Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du Nord, Rabat, 2011.
- CNUCED, *La technologie et l'innovation : Renforcer la sécurité alimentaire en Afrique grâce à la science, à la technologie et à l'innovation*, Rapport, New York et Genève, 2010.
- , *Le développement économique en Afrique. Le commerce intra-africain : Libérer le dynamisme du secteur privé*, Rapport ONU, 2013.
- , *Le développement économique en Afrique : endettement viable : oasis ou mirage ?* ONU, New York et Genève, 2004.
- CODESRIA, *L'Afrique et les défis du XXI^{ème} siècle*, 13^{ème} assemblée générale, Rabat, 5-9 décembre 2011.
- CVCE, « Communiqué final de la Conférence Afro-Asiatique de Bandoeng (24 avril 1955) », *Documentation française*, n° 0200, 28 avril 1955, Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe, 21 octobre 2012, [en ligne], http://www.cvce.eu/obj/communique_final_de_la_conference_afro_asiatique_de_bandoeng_24_avril_1955-fr-676237bd-72f7-471f-949a-88b6ae513585.html.
- De MATONS, J.G., *A Review of International Legal Instruments. Facilitation of Transport and Trade in Africa*, The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank Group, Washington DC, Second Edition, Africa Transport Policy Program, March 2014.

- Economic Commission for Africa, *The State of Governance in Africa: The Dimension of Illicit Financial Flows as a Governance Challenge*, E/ECA/CGPP/3/2, Addis Ababa, February 2013.
- FAO, *Développer des villes plus vertes en République Démocratique du Congo*, Rome, Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation, 2010.
- FNUAP, *La population mondiale*, ONU-UNdata, New-York, 2008.
- FOCAC, « Forum on China-Africa Cooperation », Addis-Abeba, December 2003, [en ligne] <http://www.focac.org/eng/ltda/dejbjzjhy/DOC22009/t606801.htm>.
- , « Forum on China-Africa Cooperation », Beijing, January 2006, [en ligne], <http://www.focac.org/eng/zt/zgdfzccwj/t203479.htm>.
- , « Forum on China-Africa Cooperation », Sharm El Sheikh, November 2009, [en ligne], <http://www.focac.org/eng/ltda/dsjbjzjhyhywj/t626388.htm>.
- , « Forum on China-Africa Coopération », Beijing, July 2012, [en ligne], <http://www.focac.org/eng/ltda/dwjbzjjhys/hywj/t954245.htm>.
- , « Forum on China-Africa Cooperation », Johannesburg, December 2015, [en ligne] http://www.focac.org/eng/ltda/dwjbzjjhys_1/hywj/t1327960.htm.
- FOSTER, V. et al., « Building Bridges: China's Growing Role as Infrastructure Financier for Sub-Saharan Africa », *Trend and Policy Options*, n° 5, Washington DC, The World Bank / PPIAF, 2008.
- Global Witness, *China and Congo: Friends in Need*, Report, London, March 2011.
- GRAIN, *Main basse sur les terres agricoles en pleine crise alimentaire et financière*, Rapport, le 25 octobre 2008.
- HOLSLAJ, J. and al., *Chinese resources and energy policy in Sub-Saharan Africa*, Report for the Development Committee, Policy Department External Policies, European Parliament, Brussels, August 2007.
- Human Right Watch, *You'll Be Fired If You Refuse: Labor Abuses in Zambia's Chinese State-owned Copper Mines* », United States of America, November 2011.

- IFAW, *La nature du crime. Répercussion du commerce illicite d'espèces sauvages sur la sécurité mondiale*, International Fund for Animal Welfare, septembre 2013.
- IMF, *Data and Statistics*, World Economic Outlook Database, October 2014, [en ligne], <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2014/02/weodata/weorept.aspx?pr>.
- MULENGA, G., NEPAL, Regional Integration and Trade Department, « Developing Economic Corridors In Africa. Rationale for the Participation of the African Development Bank », *Regional Integration Brief*, n° 1, April 2013.
- NEPAD, Regional Integration and Trade Département, « Tanzania's Seaports and Transport Corridors as Development Opportunity for East and Southern Africa », *Regional Integration Brief*, n° 3, July 2014.
- OCDE, *Perspectives du développement mondial 2010 : le basculement des richesses*, Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 2010.
- , « L'Afrique et ses partenaires émergents », *Perspectives économiques en Afrique*, Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 2011.
- , *La Chine dans l'économie mondiale : Les enjeux de politique économique intérieure*, Paris, OCDE Publishing, 2002.
- , « Echanges et structuration de l'espace », *Revue de l'OCDE sur le développement*, vol. 4, n° 4, 2003.
- OCDE, BAD, CEA, PNUD, *Perspectives économiques en Afrique 2011. L'Afrique et ses partenaires émergents*, Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 2011.
- , *Perspectives économiques en Afrique 2013. Transformation structurelle et ressources naturelles*, Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 2013.
- OMAN, C., *Quelles politiques pour attirer les investissements directs étrangers ? Une étude de la concurrence entre gouvernements*, OCDE, Etude du Centre de Développement, 2000.

OMC, *Rapport sur le commerce mondial 2009. Les engagements en matière de politique commerciale et les contingentes*, Genève, Organisation mondiale du commerce, 2009.

ONU, *Charte des Nations Unies et Statut de la Cour Internationale de Justice*, Service de l'information des Nations Unies, New-York, avril 1994.

-----, Conseil de sécurité des Nations Unies (CS/10200), « Libye : Le Conseil de sécurité décide d'instaurer un régime d'exclusion aérienne afin de protéger les civils contre des attaques systématiques et généralisées », *Résolution 1973*, 6498^{ème} séance, Département de l'information, Service des informations et des accréditations, New York, 17 mars 2011.

-----, La résolution 3202 S-VI (Titre VII) relative au programme d'action sur l'établissement d'un nouvel ordre économique international (NOEI), Assemblée générale, 2229^{ème} séance plénière, mai 1974.

Parlement européen, Résolution du 23 avril sur la politique de la Chine et ses effets sur l'Afrique (2007/2255(INI)), Bruxelles, 2008.

Parlement, Conseil et Commission européens, « Le consensus européen pour le développement » *Journal officiel de l'Union européenne*, (C46) Bruxelles, 24 février 2006.

PNDL, *Manuel de maîtrise d'ouvrage local. Guide 3 : Gestion, entretien et maintenance des investissements*, Ministère de l'aménagement du territoire et des collectivités locales, Dakar, 2011.

PNUD, « Coopération Sud-Sud », *Objectifs de développement durable*, 2018, [en ligne], <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/ourwork/development-impact/south-south-cooperation.html>

SCHIERE, R., « China and Africa: An Emerging Partnership for Development? – An overview of issues », *Working Paper*, n°. 125, African Development Bank Group, May 2011.

STAMM, E., « L'engagement de la Chine au Sénégal. Bilan et perspectives, un an après la reprise des relations diplomatiques », *Friedrich Ebert Stiftung pour la démocratie, la justice sociale et la paix*, Bureau du Sénégal, Dakar, Décembre 2006.

TCHOUMBA, B. et NJUMBOET, I., « La situation des investissements chinois en République démocratique du Congo », *Briefing-Projet Gouvernance Forestière Chine-Afrique*, WWF, IIED, Juin 2015.

UE, Forum de Haut Niveau sur « Investir pour l'agriculture en Afrique subsaharienne », Synthèse, Paris, 8-9 décembre 2008.

UNCTAD, *Building The African Continental Free Trade Area*, A Policy Paper, Unedited version, New York and Geneva, 2015.

----, « Economic Development in Africa », *Report 2010, South-South Cooperation: Africa and the new Forms of Development Partnership*, New York, Nations unies, 2010.

United Nations Statistics Division, Demographic Yearbook, Table 3: Population by sex, rate of population increase, surface area and density, [en ligne], <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/dyb/dyb2008/Table03.pdf>.

UNReport, « China becoming major investor abroad », *UNCTAD's Statistics*, January 07, 2004.

WAKANA, S. and BAMOU, E., « Democratic Republic of Congo », dans OCDE/African Development Bank, *African Economic Outlook*, OCDE Publishing, 2007.

WANG, J-Y., « What Drives China's Growing Role in Africa? », *IMF Working Paper*, vol. 7, n° 211, International Monetary Fund, African Department, California University, 2007.

World Bank, *World Development Indicators Report 2014*, Washington, 2014.

World Economic Forum, *The Global Competitiveness Report 2008-2009*, WEF, Davos, 2008.

IV. ARCHIVES

Accenture, *China spreads its wings. Chinese companies go global*, Accenture, Report Series, 2005.

ACGT, *Rapport annuel 2011*, Agence congolaise de grands travaux, Kinshasa, 2011.

AEGE, *La guerre du coltan en RDC. Repositionner le jeu des acteurs dans le paradigme des stratégies de puissances*, Association des anciens de l'école de guerre

économique, Paris, 2008, [en ligne], http://www.infoguerre.fr/documents/guerre_coltan_RDC.pdf.

AHMAD, W., AMRANI JOUTEY, M. et SANFO, O., *Accords sino-africains. Le développement des pays africains est-il susceptible de se réaliser en coopération avec la Chine plus qu'il ne l'a été avec la France ?*, ESSEEC Business School, 2012.

AILING, C., *From 'brothers' to 'partners': China, Africa building strategic ties*, Embassy of the People's Republic of China in the Arab Republic of Egypt, 2006, [en ligne], <http://eg.china-embassy.org/eng/zagx/t274327.htm>.

Ambassade de la RPC à Kinshasa, *Liste des diplomates*, Kinshasa, Janvier 2015, [en ligne], <http://cd.chineseembassy.org/fra/sgxx/t815890.htm>.

----, « Le Président Joseph Kabila procède à l'inauguration de l'hôpital d'amitié sino-congolaise à Ndjili », *Coopération sino-congolaise*, Kinshasa, Septembre 2007, [en ligne], <http://cd.chineseembassy.org/fra/xw/more/t358921.htm>.

-----, « Lancement du projet Vulgarisation des cultures pluviales », *Coopération sino-congolaise*, Kinshasa, Août, 2006, [en ligne], <http://cd.china-embassy.org/fra/zghz/commerc/t266303.htm>

-----, « Remise d'un don de la Chine de dix ordinateurs à l'Esurs », *Coopération sino-congolaise*, Kinshasa, Décembre 2007, [en ligne], <http://cd.china-embassy.org/fra/zghz/commerc/t394133.htm>,

-----, Les échanges culturels, Kinshasa, Janvier 2015, [en ligne], <http://cd.china-embassy.org/fra/zghz/culture/>

Ambassade de la République Populaire de Chine en République Démocratique du Congo, *Aides au développement Chine-RDC*, le 09 juillet 2009, [en ligne], <http://cd.china-embassy.org/fra/zgxx/t572022.htm>.

AMIN, S., « Il y a 50 ans : la conférence de Bandung », *Fondation Gabriel Péri*, avril 2005, [en ligne], <http://www.gabrielperi.fr/Il-y-a-50-ans-La-conference-de>.

AUREGAN, X., *Les enjeux géopolitiques de la percée chinoise au Sénégal*, Paris, Institut français de Géopolitique, 2007.

- BARBARA, M., *Nouveau paradigme stratégique des puissances moyennes*, Note d'analyse 16, Chaire InBev Baillet-Latour, programme « Union européenne-Chine », UCL, Louvain, mars 2011.
- CEPII, Recherche et expertise sur l'économie mondiale, les contributions du Centre d'études prospectives et d'informations internationales sur les économies émergentes, Paris, 2016, [en ligne], <http://www.cepii.fr/CEPII/fr/recherche/domaine.asp?idTheme=6>.
- China Brain, *China Railway Engineering Corporation*, Pékin, 2013, [en ligne], <http://www.china-brain.com/Resources/China-Railway-Engineering-Corporation-/157.html#.VY5O50aV13Q>.
- China Exim Bank, *The Export-Import Bank of China, Brief Introduction*, Beijing, [en ligne], http://english.eximbank.gov.cn/tm/en-TCN/index_617.html.
- China Railway Group Limited, *Welcome to CREC*, Beijing, 2015, [en ligne], <http://www.crecg.com/en/tabid/1490/Default.aspx>.
- CISSE, M., *L'affirmation d'une stratégie de puissance : La politique africaine de la Chine*, Paris, Collège interarmées de défense (CID), 14^{ème} Promotion, 2006-2007, [en ligne], <http://www.diploweb.com/forum/chine07102.htm>.
- CRBC, *Société Nationale Chinoise des Travaux de Ponts et Chaussées*, Aperçu général de la société, Beijing, 2005, 80 p., [en ligne], <http://www.crbc.com/site/crbc/resources/file/french.pdf>.
- DIABY, F.S., *Les stratégies des entreprises chinoises en Afrique : quels objectifs, quelle coopération ?*, Économies et finances, Université de Nice, Sophia Antipolis, 2014.
- FARJON, S., *Les relations sino-zimbabwéennes. Menaces et opportunités d'une coopération win-win*, Mémoire de stage, Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2011.
- FREEMANTLE, S. et STEVENS, J., *BRICS Trade Is Flourishing, and Africa Remains a Pivot*, Africa Macro, EM10 and Africa Standard Bank, Economics, South Africa, BRIC and Africa, 2013, [en ligne], <https://m.research.standardbank.com/Research?view=16715e15d65cf1904d22850b65e04864fc94-1>.

- Geological Survey, *Minerals Yearbook. Metals and Minerals 2008*, Volume 1, Washington, DC, Government Printing Office, 2011.
- GOETHALS, S. et OKENDA, J-P., « Les entreprises Minières chinoises au Katanga, République Démocratique du Congo », *Rights and Accountability in Development (RAID)*, Londres, Septembre 2009.
- GUO, H., « 20 Years History of ZTE Corporation », *ZTE Communications*, Current Issue n° 2, 2005.
- HELLENDORFF, B., « China and DRC: Africa's Next Top Models? » Note d'analyse 13, Chaire InBev Baillet-Latour, programme « Union européenne-Chine », UCL, Louvain, 2011.
- HSBC, *Investir sur les marchés émergents avec HSBC*, [en ligne], <http://www.hsbc.fr/1/2/hsbc-france/particuliers/epargner-et-investir/produits/bourse-et-opcvm/en-detail-pays-emergents>.
- ISO, « Normes », *ISO*, [en ligne], <http://www.iso.org/iso/fr/home/standards.htm>.
- , « A propos de l'ISO », *ISO*, [en ligne], <http://www.iso.org/iso/fr/home/about.htm>.
- IST, « Full text of the BRICS declaration in Sanya », *Reddif Business*, 14 avril 2011, [en ligne], <http://www.rediff.com/business/report/full-text-of-the-brics-declaration-in-sanya/2011 0414.htm>.
- JADOT, J. et ALBERT 1^{er}, *BCK : Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga. Inauguration de la ligne Port-Franqui-Bukama*, Discours, Bruxelles, J.E. Goossens, 1928.
- KABILA, J., *Discours sur l'État de la nation*, Congrès, Kinshasa, le 6 décembre 2007.
- KOHNERT, D., « Are the chinese in Africa More Innovative than the Africans? Comparing Chinese and Nigerian Entrepreneurial Migrants. Cultures of Innovation », *GIGA Works Papers*, Issue 140, July 2010.
- Ministère des Affaires étrangères, *Aide-mémoire sur la République populaire de Chine*, Archives de la direction Amérique, Asie et Océanie, Kinshasa, 2007.

- Ministère belge des Affaires étrangères, *Tentatives d'expansion belge en Extrême-Orient, 1840 à 1890*, Note autographiée, Archive de la bibliothèque du Ministère, Bruxelles, 1955.
- Ministère chinois des Affaires étrangères, *Congo (DRC)*, le 10 octobre 2006, [en ligne], <http://www.city.china.com.cn/english/features/focac/183553.htm>.
- Ministère des Affaires étrangères de la République Populaire de Chine, *China and Congo (Kinshasa). Bilateral Relations*, Pékin, 22 août 2011.
- Ministry of Commerce of the People's Republic of China, Mission, Mofcom, December 2010, [en ligne], <http://english.mofcom.gov.cn/column/mission2010.shtml>
- Ministers of Foreign Affairs of the Group of 77 and China, *Ministerial Declaration*, New York, 25 September 2009, [en ligne], <http://www.g77.org/doc/Declaration2009.htm>.
- Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China, *Main Responsibilities of Ministry of Foreign Affairs of the People's Republic of China*, Beijing, 1998 - 2014, [en ligne], http://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/wjb_663304/zyzz_663306/
- Ministère des Postes et Télécommunications et ZTE Corporation, *Protocole d'accord relatif à la création du Congo Chine Télécom*, Kinshasa, le 23 février 1998.
- MPR, *La décision du 27 octobre 1971*, archive inédit du Bureau politique, IMK, Kinshasa, 1971.
- NTUMBA, A., KANZ, T. et BWENDA, C., *Les investissements miniers chinois au Katanga et la détresse des communautés locales. Cas de la Minière de Kalumbwe Myunga, Premicongo*, Octobre 2015.
- Office des routes, *Le Programme de réunification de la RDC par voie routière (RRR)*, Kinshasa, 2016.
- Orange, « The Orange brand arrives in the Democratic Republic of the Congo », *The Magazine for our digital lives*, December 11, 2012.
- PANNETIER, M., *La Turquie en Afrique, une stratégie globale*, Institut français d'études anatoliennes, Rapport de Séminaire Turquie Contemporaine, Université de Garatasaray, 2012.

- PERI, G., « Afrique et Europe : néocolonialisme ou partenariat ? », *Acte du colloque : L'Afrique et l'Europe dans la nouvelle géopolitique mondiale*, Dakar du 24 au 26 janvier 2008, Paris, Fondation Gabriel Péri, 2008.
- PPDS, Sommaire Présidence de la République, Partenariat pour le développement social, Leganet.cd, Bruxelles, [en ligne], <http://www.leganet.cd/Legislation/JO/2010/JOS.22.06.2010.htm>.
- PUTZEL, L. et al., *Le commerce et les investissements chinois, et les forêts du bassin du Congo. Synthèse des études de cadrage réalisées au Cameroun, en République Démocratique du Congo et au Gabon*, Situ Gede, Centre de recherche forestière Internationale (CIFOR), 2013.
- RDC, Arrêté n° 026/CAB/MIN/AGRIDRAL/96 du 18 septembre 1996 créant le SENA HUP modifié et complété par l'Arrêté n° 005/CAB.MINIDER/01/06 du 31 janvier 2006.
- , « Arrêté interministériel n° 0122/CAB.MIN/MINES/01/2013 et n° 782/CAB.MIN/FINANCES/2013 portant réglementation des exportations des produits miniers marchands », *Journal Officiel de la République Démocratique du Congo*, n° 9, 54^{ème} année, 2013.
- , Loi n° 08/006-A du 07 juillet 2008 portant création d'un Fonds National d'Entretien Routier (FONER)
- , Ordonnance n° 71-023 de mars 1971 portant création et organisation de l'Office des Routes.
- , Ordonnance n° 87-331 du 16 septembre 1987 portant création et statuts d'une entreprise publique dénommée Office des voiries et drainage (O.V.D).
- , *Programme d'action du gouvernement 2012-2016. Annexe : Aménagement du territoire et infrastructures*, Primature, Kinshasa, 2012.
- , le Traité relatif à l'encouragement et à la protection mutuelle des investissements entre les Gouvernements congolais et chinois, Kinshasa, le 18 décembre 1997.
- , Bureau de Coordination et de Suivi du Programme Sino-congolais, *Rapport annuel 2014*, Kinshasa, 2014.

- , *Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR2) 2011-2015*, vol. 1, Ministère de Plan, octobre 2011.
- , *Vision 2035*, Ministère de Plan, Kinshasa, 2010.
- , *Plan national stratégique de développement 2017-2021*, Ministère de Plan, Kinshasa, Août 2015.
- , *Plan national stratégique de développement. Vision de la RDC à l'horizon 2050*, Ministère de Plan, Kinshasa, Août 2015.
- , *Programme d'actions du gouvernement (PAG) 2013-2018*, Primature, Kinshasa, 2013.
- , Ordonnance-loi n° 81-013 du 2 avril 1981 portant législation générale sur les mines et les hydrocarbures.
- , Ordonnance-loi n° 66/260 du 21 avril 1966 subordonnant l'immatriculation au registre du commerce des étrangers, des sociétés étrangères et de certaines sociétés zairoises à des garanties financières
- , Ordonnance n° 78-188 du 5 mai 1978 portant statuts d'une entreprise publique dénommée «Institut national de préparation professionnelle», en abrégé: «I.N.P.P.», Kinshasa, le 5 mai 1978.
- , Décret n° 065-2002 du 5 juin 2002 portant statuts, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI).
- , *Rapport du Service du suivi des exonérations*, DGDA, Kinshasa, 2015.
- , Ordonnance-loi n° 64-206 du 29 juin 1964, portant création d'une entreprise publique à caractère technique et social dotée de la personnalité juridique, Kinshasa, le 29 juin 1964.
- , Ordonnance n° 71-055 du 26 mars 1971 portant organisation de la formation professionnelle, Kinshasa, le 26 mars 1971.
- , Arrêté interministériel n° 0318/CAB.MIN/MINES/01/2009 et n° 171/CAB/MIN/FINANCES/2009 du 25 juin 2009 portant régime douanier, fiscal et parafiscal applicable aux activités d'exploitation minière de la société Sicomin SARL, Ministère des Finances & Ministère des mines, Kinshasa, le 25 juin 2009.
- , *Constitution de la République Démocratique du Congo*, Kinshasa, le 18 février 2006.

- , « Loi n° 73-009 du 5 janvier 1973 sur l'exercice du commerce », *Journal officiel de la République*, n° 5, le 1^{er} mars 1973.
- , « Loi n° 004 du 21 février 2002 portant Code des investissements », *Journal officiel*, n° spécial du 15 mars 2002.
- , « Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier », *Journal officiel*, n° spécial du 15 juillet 2002.
- , « Loi n° 10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics », *Journal officiel de la République Démocratique du Congo*, n° spécial du 30 avril 2010.
- , Les lois des finances 2011-2014, Ministères du Budget, Kinshasa, 2011-2014.
- , « Décret n° 08/017 du 26 août 2008 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence congolaise des grands travaux (A.C.G.T) », *Journal officiel de la République Démocratique du Congo*, 49^{ème} année, n° 17, Kinshasa, 1^{er} septembre 2008.
- , « Ordonnance n° 69-279 du 5 décembre 1969 relative aux marchés publics de travaux, de fournitures, de transports et de prestations », *Moniteur congolais*, 11^{ème} année, n° 1, le 1^{er} janvier 1970.
- , Décret du 27 décembre 1892 sur la nationalité congolaise
- , « Décret n° 08/ 018 du 26 août 2008 portant création, organisation et fonctionnement du Bureau de coordination et de suivi du programme sino-congolais (BCPSC)», *Journal officiel de la République Démocratique du Congo*, 49^{ème} année, n° 17, Kinshasa, 1^{er} septembre 2008.
- , *Aide-mémoire sur les relations diplomatiques entre la République Démocratique du Congo et la République Populaire de Chine*, archive inédite, Ministère des Affaires Etrangères, Direction Amérique-Asie-Océanie, Kinshasa, 2010.
- , *Programme du gouvernement*, Kinshasa, Primature, Octobre 2008.
- , *Protocole d'accord*, Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction, Kinshasa, le 17 septembre 2007.
- , *Protocole d'accord Miba-Société Indo Afrique Mining*, Kinshasa, 5 mai 2006, [en ligne], http://mines-rdc.cd/fr/documents/MIBA_INDO_AFRIQUE_MINING.pdf.

- , *Rapport de commission sénatoriale sur la politique du gouvernement en matière de télécommunications*, Kinshasa, Sénat, le 4 juin 2008.
- , *Rapport des travaux de la Commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier conclues pendant les guerres de 1996-1997 et de 1998-2003. Première partie*, Assemblée Nationale, Kinshasa, 2006.
- , *Le code pratique OHADA*, Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, Kinshasa, 2014.
- , Loi n° 13/005 du 11 février 2014 portant régime fiscal, douanier para fiscal des recettes non fiscales et de change applicables aux conventions de collaboration et aux projets de coopération, Kinshasa, le 11 février 2014.
- , Ordonnance -loi n° 10/002 du 20 août 2010 portant Code des douanes, Kinshasa, le 20 août 2010.
- , La loi portant révision du code minier, Kinshasa, 2018.
- , Les 5 nouvelles mesures du gouvernement pour la collecte des recettes publiques et la lutte contre la fraude fiscale en RDC, Kinshasa, 2017.
- , Rapport annuel du Centre d'évaluation, d'expertise et de certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses, Ministère des Mines, Kinshasa, 2007 et 2008.
- RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, *Convention de collaboration entre la République Démocratique du Congo et le groupement d'entreprise chinoises*, Beijing, le 22 avril 2008.
- RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation et China Metallurgical Group Corporation, *Avenant n° 1 à la convention de collaboration relative au développement d'un projet minier et d'un projet d'infrastructures en république démocratique du Congo du 28 avril 2008*, Beijing, 2008.
- RDC, Chine Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, China Metallurgical Group Corporation et Zhejiang Huayou Cobalt Co., Ltd, *Avenant n° 2 à la convention de collaboration relative au développement d'un projet minier et d'un projet*

d'infrastructures en république démocratique du Congo du 22 avril 2008, Beijing, 2008.

RDC, China Railway Group Limited, Sinohydro Corporation, Zhejiang Huayou Cobalt Co., Ltd, *Avenant n° 3 à la convention de collaboration relative au développement d'un projet minier et d'un projet d'infrastructures en république démocratique du Congo du 22 avril 2008*, Beijing, 2009.

RENARD, M-F., « China's trade and FDI in Africa », in African Development Bank, *Working Paper Series*, n° 126, May 2011.

République populaire de Chine, Ministère du Commerce, « Statistiques : Importations et Exportations », *Mofcom*, Site officiel du Ministère de Commerce, Pékin, 2013, [en ligne], <http://french.mofcom.gov.cn/article/statistique/economy/201308/20130800250771.shtml>.

-----, Ministère du Commerce, *Le X^{ème} Plan quinquennal (2001-2004)*, *Mofcom*, Pékin, 2004.

-----, Bureau d'Information du Conseil d'Etat, « Livre blanc 2010. La Chine-Afrique : coopération économique et commerciale », *Xinhua*, Beijing, le 23 Décembre 2010.

-----, Bureau d'Information du Conseil d'Etat, « Livre blanc 2013. La Chine-Afrique : coopération économique et commerciale », *Xinhua*, Beijing, le 29 août 2013.

SANDREY, R. and EDINGER, H., « China-Africa merchandise trade: what was the impact of the 2009 commodity price decline? », *Tralac Working Paper*, n° 2, Stellenbosch: tralac, 2010.

SCM, *Rapport général du projet Sicominés*, la Sino-congolaise des mines, Kinshasa, 16 mai 2015.

Sénat de Belgique, *Commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur l'exploitation et le commerce légaux et illégaux de richesses naturelles dans la région des Grands Lacs au vu de la situation conflictuelle actuelle et de l'implication de la Belgique*, Rapport, Session de 2002-2003, n° 2-942/1, 20 février 2003.

SICOMINES Sarl, *Acte constitutif et Statuts*, Kinshasa, 2007.

Sinohydro, *International activist Guide. Political commitments. Environmental and social Limited Corporation*, Pékin, 2009.

----, *Environmental and Resource Guide. Social policies in the development of hydropower project*, Pékin, 2009.

----, *Sinohydro Snapshot*, le profil de la société, Beijing, 2011, [en ligne], <http://fra.sinohydro.com/index.php?m=content&c=index&a=lists&catid=229>.

Statistiques Mondiales, *Afrique. Les pays : Populations, superficies et densités (2009-2014)*, [en ligne], <http://www.statistiques-mondiales.com/afrique.htm>.

STEPHENS, M., *Rapport de conciliation ITIE RDC, Exercice 2012*, ITIE, RDC, Comité exécutif de l'ITIE, Décembre 2014.

STRANGE, A. et al., « China's Development Finance to Africa : A media-Based Approach to Data collection », *Working paper*, Issue 323, Center for Global Development, Washington, DC, avril 2013.

STRUYE DE SWIELANDE, T., *La Chine et le « Soft power » : une manière douce de défendre l'intérêt national*, Note d'analyse 2, Chaire InBev Baillet-Latour, programme « Union européenne-Chine », UCL, Louvain, mars 2009.

----, *Offensive chinoise en Afrique*, Note d'analyse 3, Chaire InBev Baillet-Latour, programme « Union européenne-Chine », UCL, Louvain, Avril 2009.

TFM, « Informations générales », *Congo Mines*, Lubumbashi, [en ligne], www.congomines.org/drc_compagnies/12-tenke-fungurume-mining.

The Carter Center, « Portail virtuel d'information sur le secteur minier industriel en République Démocratique du Congo », *Congo mines*, Kinshasa, 2015, [en ligne], http://www.congomines.org/drc_companies.

----, *La Sino-Congolaise des Mines et l'ITIE. Pistes pour améliorer l'inclusion de la Sicominex dans le rapport ITIE RDC 2011*, Juillet 2013.

The Heritage Foundation, « China global investment tracker », *China's global research*, [en ligne], <http://www.heritage.org/research/projects/china-global-investment-tracker-interactive-map>.

TripAdvisor, Meilleurs restaurants chinois à Kinshasa, 2018, [en ligne], <https://fr.tripadvisor.be/Restaurants-g294187-c11-Kinshasa.html>,

TROUSH, S., « China's Changing Oil Strategy and Its foreign policy implications », *CNAPS Working Paper*, Washington DC, Brookings Institution, 1999.

WATTS, M., « Petro-insurgency or criminal syndicate ? Conflict, Violence and Political Disorder in the Niger Delta », *Working Paper*, n° 16, University of California, Berkeley, 2008.

YUE QIN, L., *Rapport annuel sur le développement économique et social du BRICS. Livre bleu*, Social Sciences Academic Press of China, 2011.

ZEDONG, M., *On Coalition Government*, Report to the Seventh Party Congress, Jiefang Ribao, The Selected Works, vol. 3, Pékin, April 24, 1945.

ZTE Corporation, *ZTE sells 51 % stake in Congo Chine Télécom to France Telecom-Orange*, Shenzhen, Press Center, 21 October 2011, [en ligne], http://www.zte.com.cn/en/press_center/news/201110/t20111021_351198.html.

V. PRESSE

ACP, « L'ambassadeur Wu Zexian dresse un bilan positif de la coopération au développement entre son pays la Chine et la RDC », *Agence congolaise de presse*, Kinshasa, le 3 novembre 2010.

---, « 34 expatriés exploitants illégaux des minerais en district de l'Ituri acheminés à Kinshasa », *Agence congolaise de presse*, Kinshasa, le 21 février 2015.

-----, « Du matériels agricoles de la société Shangya Machinery à la FIKIN », *Agence congolaise de presses*, Kinshasa, 2015.

AFP, « La Chine au premier rang du commerce mondial », *Le Devoir libre de penser*, du 11 janvier 2014, [en ligne], <http://media1.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/397016/la-chine-au-premier-rang-du-commerce-mondial>.

-----, « Pourquoi l'Afrique ne sera pas dès demain la nouvelle Chine », *La Voix du Nord*, 07 décembre 2013, [en ligne], <http://www.lavoixdunord.fr/economie/pourquoi-l-afrique-ne-sera-pas-des-demain-la-nouvelle-chine-ia0b0n1756090>.

- Agence de Presse Xinhua, « Hu Jintao prononce un discours à la cérémonie d'ouverture du Sommet du FCSA », *Xinhua*, Beijing, 4 novembre 2006, [en ligne], http://www.french.xinhuanet.com/french/2006-11/04/content_340017.htm.
- , « Gabon : Sinopec Addax Petroleum et le gouvernement signent un accord de fin de contentieux », *Xinhua*, 16 janvier 2014.
- APS, « Activités présidentielles. Visite du Chef de l'Etat en Chine », *El mouradia*, Pékin, le 06 novembre 2006, [en ligne], <http://www.el-mouradia.dz/francais/president/activites/PresidentActi.htm>.
- AUDE, B., « Quand l'Afrique s'éveillera contre la Chine... », *Le Monde*, 14 août 2013.
- BAENDE, L., « Les chinois reprennent le site de la N'Sele », *L'Avenir*, Kinshasa, le 29 mars 2010.
- BAKUMANYA, B.M., « Congo-Kinshasa: 1er Salon de l'équipement chinois - Partenariat FPI-Fikin-Sino Hy Trading », *Le Potentiel*, Kinshasa, 2011.
- BALLONG, S., « China Exim Bank : la première 'banque' du continent », *Jeune Afrique*, le 21 Août 2012, [en ligne], <http://economie.jeuneafrique.com/dossiers-2/472-chine-afrique--entre-mythes-et-realites/12270-china-exim-bank-la-premiere-lnbanquenr-du-continent.html>.
- BANGRE, H., « Sénégal : pour ou contre les commerçants chinois ? », *Afrik*, vendredi 13 aout 2004, [en ligne], <http://www.afrik.com/article7549.html>.
- BASSAY, J., « Qui sauvera la sucrerie de Lotokila », *Mongongo*, n° 41, 31 juillet 2011.
- BATE, F., « Chad suspends China's CNPC unit over environment », *Reuters environment*, August 14, 2013, [en ligne], <http://www.reuters.com/article/us-chad-china-cnpc-idUSBRE97D0VN20130814>.
- Beijing Information, « Expansion des Brics avec la participation de l'Afrique du Sud » *Beijing Information*, édition française du 29 décembre 2011, [en ligne], http://french.beijingreview.com.cn/zt/txt/2011-12/29/content_417477.htm.
- BRAECKMAN, C., « Le Congo et ses amis chinois », *Le Monde Diplomatique*, septembre 2009.

- , « Le Kabila nouveau sorti des urnes promet de surprendre », Entretien exclusif accordé à Joseph Kabila, *Le soir*, le 16 novembre 2006.
- BRAUD, P-A., « La Chine en Afrique, anatomie d'une nouvelle stratégie chinoise », *Analysis*, octobre 2005.
- BRIDIER, G., « Sur le commerce, l'Union européenne doit mieux assurer ses barrières », *Slate-économie*, le 24 mai 2014.
- BROOKE, C., « Sarawak Government », *La Gazette coloniale*, 17 novembre 1897.
- CAREY, S., « China to kick start consumer revolution in Africa », *Newstatesman*, Londres, le 25 janvier 2010.
- CGV, « la puissance chinoise », *Le Monde politique*, Economie/Finances, 2007-2014.
- CLEMENCOT, J. et TE-LESSIA, J., « Télécoms : Orange rachète Tigo en RDC », *Jeune Afrique*, le 08 février 2016, [en ligne], <http://www.jeuneafrique.com/300458/economie/telecoms-orange-rachete-tigo-rdc/>.
- COLOMA, T., « Le contrat du siècle », *Le Monde diplomatique*, février 2011.
- COURMONT, B., « La Chine se rappelle au bon souvenir de la 'diplomatie du chéquier' », *Asialyst*, 11 avril 2016.
- CROS, M-F., « Le nouvel ordre chinois en Afrique », *La Libre Belgique*, 26 avril 2006.
- DAHMAN-SAIDI, M., « Chinese Investment in Africa (part 2) », *BSI Economics*, November 21, 2013.
- DIATTA, A., « les défis de l'économie africaine », *Agora Vox*, le 20 octobre 2005, [en ligne], <http://www.agoravox.fr/actualites/economie/article/les-defis-de-l-economie-africaine-3960>.
- FARGE, E., « China's Addax locked in \$ 1 billion oil dispute with Gabon-sources », *Market News*, Jun 5, 2013.
- FIANKAN BOKONGA, C., « La Chine à Genève pour le pétrole africain », *InfoSud*, le 22 mars 2010, [en ligne], <http://www.infosud.org/La-Chine-a-Geneve-pour-le-petrole,7633>.

- GARCIA, A., « Chine-Afrique. La boulimie pétrolière de Hu Jintao », *RFI*, Lagos, le 27 avril 2006, [en ligne], http://www1.rfi.fr/actufr/articles/076/article_43353.asp.
- GAYE, A.S., « La Chine n'a pas de visées sur les terres agricoles africaines », *Agence de presse sénégalaise*, Dakar, Août 2009.
- GIBARTI, L., « C'est sur la volonté de survie de l'humanité que doivent être fondés nos plans politiques », *Le Monde diplomatique*, juin 1955.
- GUIVELLIC, B., « L'exposition universelle de Shanghai de termine sur un succès chiffré » *Aujourd'hui la Chine*, le 26 octobre 2010.
- HERVIEU, S., « En intégrant l'Afrique du Sud, les BRIC s'affirment comme un club politique des pays émergents », *Le Monde*, le 15 avril 2011.
- HICKS, C., « Recent troubles at Niger's only oil refinery in Zinder show importance of transparency », *Publish What You Pay*, December 8, 2015, [en ligne], <http://www.publishwhatyoupay.org/recent-troubles-at-nigers-only-oil-refinery-in-zinder-show-importance-of-transparency/>.
- HIRSCH, A., « Ghana deports thousands in crackdown on illegal Chinese goldminers », *The Guardian*, July 15th, 2013, [en ligne], <http://www.theguardian.com/world/2013/jul/15/ghana-deports-chinese-goldminers>.
- Jeune Afrique, « Le Kenya signe pour 5 milliards de dollars de contrats avec la Chine », *Jeune Afrique*, du 20 Août 2013, [en ligne], <http://economie.jeuneafrique.com/regions/international-panafricain/19092-le-kenya-signe-pour-5-milliards-de-dollars-de-contrats-avec-la-chine.html>.
- , « Les 10 pays africains qui attirent le plus d'investissements chinois », *Jeune Afrique*, du 5 avril 2013, [en ligne], <http://economie.jeuneafrique.com/regions/international-panafricain/16404-les-10-pays-africains-qui-attirent-le-plus-d-investissements-chinois.html>.
- JMNK, « Grâce au partenariat Rdc-Chine-FAO. Vers la relance de la filière riz, de la pisciculture et du soja », *Groupe l'Avenir*, 29 mai 2014, [en ligne], <http://www.groupelavenir.org/spip.php?article633>.
- KABEYA, K., « Tatouage: un phénomène en vogue à Kinshasa », *La Prospérité*, Kinshasa, 2017.

KOTA, J.E., « Intégration économique de l’Afrique. Kabila, Dos Santos et Lungu lancent l’espoir », *Congo Panorama*, Bruxelles, n° 013, Décembre-Janvier 2015.

KUEDIASALA, F., « Congo-Kinshasa : La firme chinoise ZTE veut se désengager de Congo Chine Telecom », *Le Potentiel*, Kinshasa, 28 novembre 2008.

La Conscience, « Joseph Kasa Vubu », *La Conscience*, [en ligne], <http://www.laconscience.com/Joseph-Kasa-Vubu.html>.

LAMIDO, S., « Africa must get real about Chinese ties », *Financial Times*, 22 mars 2013.

LARANE, A., « 18 avril 1955. Le Tiers-monde se réunit à Bandoeng », *Hérodote*, le 18 juillet 2013, [en ligne], http://www.herodote.net/18_avril_1955-evenement-19550418.php.

La Tribune, « Chinafrique : les échanges commerciaux ont atteint un record en 2013 », *La tribune*, 20 février 2014, [en ligne], <http://www.latribune.fr/actualites/economie/international/20140220trib000816383/chinafrique-les-echanges-commerciaux-ont-atteint-un-record-en-2013.html>.

MOULIN, N., « Qu’est-ce que la realpolitik ? », *Les Yeux du monde*, 10 novembre 2013.

MULUMBA KABUAYI, F., « La Chine, la nouvelle géopolitique mondiale et la Rdc », *Africatime*, 31 janvier 2013, [en ligne], http://fr.africatime.com/republique_centrafricaine/articles/la-chine-la-nouvelle-geopolitique-mondiale-et-la-rdc#sthash.i5hZqd9Z.dpuf.

NERDJE, G., « La présence chinoise en Afrique: Les Africains dans l’embarras », *Parlons Afrique*, 2011, [en ligne], <http://bantambenerdje.mondoblog.org/2011/01/18/la-presence-chinoise-en-afrique-est-%E2%80%93-elle-une-menace-pour-les-africains/>

NGONGO, H., « 34 expatriés exploitants illégaux des minerais en district de l’Ituri acheminés à Kinshasa », *Portail officiel de la Province Orientale*, 21 février 2015, [en ligne], <http://provinceorientale.cd/sec/?p=3132>.

----, « Des investisseurs chinois du Groupe SDOC intéressés à l’exploitation d’or en Province Orientale », *Province Orientale*, 16 décembre 2014, [en ligne], <http://provinceorientale.cd/sec/?p=2852>.

NOSSITER, A., « China Finds Resistance to Oil Deals in Africa », *The New York times*, 17 Septembre 2013.

OBAJI ORI, K., « Japan and China in Botswana follow French example in Niger? Asian resource hunt hits Botswana », *Afrik.news*, Tuesday June 30, 2009, [en ligne], <http://www.afrik-news.com/article15849.html>.

OKITONEMBO WESTHONGUNDA, L., « Analyse juridique de la Convention entre la RD Congo et un groupe d'entreprises chinoises », *La Conscience*, le 04 août 2008.

OLANDER, E., Van STADEN, C. and MALM, J., « Flash of Anti-Chinese Xenophobia in the DR Congo », *ChinaFile*, February 5, 2015.

PEDROLETTI, B., « Matière grise : la nouvelle révolution chinoise », *Le Monde*, le 28 septembre 2008.

PERIER, W., « La question de la main-d'œuvre jaune au Congo belge. Jaunes ou Noirs », *Expansion belge*, février 1914.

PHAM, J.P., « Inde-Afrique, un mariage discret » *Actualité Géopolitique*, Décembre 2011.

Radio Okapi, « Ituri : 2 exploitants miniers chinois et un policier congolais abattus sur la rivière Ituri », *RadioOkapi*, le 23 septembre 2013, [en ligne], <http://radiookapi.net/actualite/2013/09/23/ituri-2-exploitants-miniers-chinois-policier-congolais-abattus-sur-la-riviere-ituri/>.

-----, « Les marchandises circulent plus rapidement dans le Corridor Nord, selon Donat Bagula », *Radiokapi*, Kinshasa, le 11 août 2015, [en ligne], <http://radiookapi.net/economie/2015/08/11/les-marchandises-circulent-plus-rapidement-dans-le-corridor-nord-selon-donat-bagula/>.

-----, « RDC : une firme chinoise disposée à relancer les activités de la Miba », *Radiookapi*, Kinshasa, le 08 août 2015, [en ligne], <http://www.radiookapi.net/economie/2015/02/15/rdc-une-firme-chinoise-disposee-relancer-les-activites-de-la-miba#sthash.PRW8ARup.dpuf>.

-----, « RDC: Matata Ponyo promet de démanteler les réseaux maffieux au poste frontière de Lufu », *Radiookapi*, Kinshasa, le 21 août 2015, [en ligne], <http://www.radiookapi.net/2015/08/21/actualite/politique/rdc-matata-ponyo-promet-de-demanteler-les-reseaux-maffieux-au-poste>.

- Reuters, « Li Keqiang : ‘La Chine n’empruntera jamais la voie du colonialisme en Afrique’ », *Jeune Afrique*, Coopération, 05 mai 2014, [en ligne], <http://economie.jeuneafrique.com/regions/international-panafricain/21989-li-keqiang-la-chine-n-empruntera-jamais-la-voie-du-colonialisme-en-afrique.html>.
- RICE, C., « The Promise of Democratic Peace. Why Promoting Freedom is the Only Realistic Path to Security » *The Washington Post*, December 11th 2005.
- ROSEN, A., « An oil dispute in Niger is exposing big problem with Chinese investment in Africa », *Business Insider*, UK, September 30, 2015, [en ligne], <http://uk.businessinsider.com/niger-oil-and-chinese-investment-in-africa-2015-9?r=US&IR=T>
- ROSS, A., « Millions misused in Congo fiber optic line construction: report », *Technology*, May 20, 2015.
- RTBF, « Le président kenyan, inculpé par la CPI, signe des contrats en Chine », *RTBF Info Monde*, le jeudi 22 août 2013, [en ligne], http://www.rtbf.be/info/monde/detail_le-president-kenyan-inculpe-par-la-cpi-signe-des-contrats-en-chine?id=8072000.
- SANTHEBENNUR, M., « Illegal Chinese miners leave Ghana by the thousands », *Australian Mining*, July 15, 2013, [en ligne], <https://www.australianmining.com.au/news/illegal-chinese-miners-leave-ghana-by-the-thousands/>
- SECK, B., « Les relations Chine-Afrique : La stratégie chinoise », *L’Afrique des idées*, [en ligne], <http://terangaweb.com/les-relations-chine-afrique-2-la-strategie-chinoise-2/>
- SERVANT, J-C., « China’s Trade Safari in Africa », *Le Monde diplomatique*, Paris, mai 2005.
- SUNU TV, « La Chine a fait plus au Sénégal en 4 ans que l’Occident en 20 ans », *Leral*, le 23 septembre 2009, [en ligne], http://www.leral.net/La-Chine-a-fait-plus-au-Senegal-en-4-ans-que-l-Occident-en-20-ans_a5887.html.
- TIEZZI, S., « The New China-Africa Relations: 4 Trends to Watch », *The Diplomat*, December 06, 2015.
- TOYA, M., « Want’s China’s Investment in Africa? », *Business Enterprise*, New York, 2007.

- TROFIMOV, Y., « In Africa: China's expansion begins to stir resentment », *Wall Street Journal*, February 2, 2007.
- VAUGHAN, J., « Ethiopia shoe factory widens footprint of China in Africa », *The China Post*, 21 mai 2012, [en ligne], <http://www.chinapost.com.tw/business/africa/2012/05/21/341741/Ethiopia-shoe.htm>.
- VIOLLET, R., « Histoire de la conférence de Bandung », *L'internaute*, L'internaute-Histoire-Dossier histoire de la conférence de Bandung, [en ligne], http://www.linternaute.com/histoire/conference_de_bandung/5027/a/1/1/2/.
- XUEFEI, Z. et YING, L., « La coopération économique et commerciale sino-africaine en pleine croissance malgré la morosité de l'économie mondiale », *Xinhua*, Beijing, 14 nombre 2013.
- YAN, Z., « Yang Jiechi : 'Développement sain' des relations Chine – Afrique », *Xinhua*, Beijing, 07 mars 2010.
- YING, L., « La majorité des africains satisfaits des investissements massifs chinois sur le continent », *Xinhua*, Beijing, 26 mars 2014.
- Young China Watchers, « Understanding China-Africa Relations, “Even as public interest in China-Africa grows, the nature of the relationship changes, often overnight », *The diplomat*, June 21, 2016.